LES ŒUVRES

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

AU XIXe SIÈCLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE CHICAGO

LES ŒUVRES

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

AU XIXE SIÈCLE

Publiées sous la direction de FRANK PUAUX



PARIS

COMITÉ PROTESTANT FRANÇAIS

11, AVENUE DE L'OBSERVATOIRE, 11

1893

PARIS. LIBRAIRIE FISCHBACHER

PRÉFACE

Le Comité protestant français (1) *qui s'était réuni, grâce à l'initiative de M. le pasteur Lalot, pour assurer la représentation des Œuvres du Protestantisme français à l'Exposition universelle de Chicago, avait décidé la publication d'un ouvrage destiné à faire connaître l'activité religieuse, charitable et missionnaire des Églises protestantes de France au* XIXe *siècle.*

Il obéissait à un sentiment de pieuse reconnaissance envers Dieu, qui a étendu sa protection sur nos Églises en leur permettant de se relever de leurs ruines. Il désirait en même temps, honorant la mémoire des protestants français qui, fuyant la persécution, s'établirent en Amérique, marquer ainsi sa gratitude pour l'accueil qu'ils reçurent dans cette terre classique de la liberté.

Si ce livre devait évoquer le souvenir des femmes chrétiennes, des hommes de foi qui, au cours de ce siècle, ont honoré le nom et le caractère protestants, il était aisé de comprendre que les éloges, que méritent le zèle et la piété, ne devaient s'adresser qu'à ceux qui ont achevé leur tâche ici-bas. S'il nous a été précieux de pouvoir faire revivre, par des portraits fidèles, ceux qui ont

(1) *Le Comité protestant français se compose de* MM. Arboux, Arthaud, Charles de Billy, Bertrand, Bonet-Maury, Decoppet, Fauche, Greig, Lalot, Alf. Mettetal, Th. Monod, Mouron, De Neufville, H. Paumier, Frank Puaux, Baron F. de Schickler, R. Saillens, L. Sautter, Thurber, Baron de Turckheim, Wickham.

ainsi traversé la vie, servant Jésus-Christ, nous n'avons voulu citer que discrètement les noms aimés de ceux qui perpétuent au milieu de nous ces traditions de charité et de dévouement. C'est ce même sentiment qui nous a guidés en écartant les récits biographiques, car il nous a semblé que l'ouvrier devait s'effacer devant son œuvre.

C'est sous cette inspiration que ce livre a été composé, et c'est dans ce même esprit qu'il doit être lu. Dans cette longue énumération des Œuvres nées de la foi chrétienne, on ne relèvera pas d'autre intention que celle d'un désir sincère d'en rapporter à Dieu, et à Dieu seul, la gloire. Disciples de la Réforme, nous avons voulu, comme nos pères, maintenir la souveraineté absolue de Dieu, source de la vraie grandeur comme de la vraie liberté.

Mais pour aider à l'intelligence de ce livre il ne sera pas inutile d'indiquer la méthode qui a été suivie dans la classification des nombreuses Notices qui le composent.

L'Introduction, étrangère aux différends théologiques et ecclésiastiques, fait connaître, à grands traits, les circonstances historiques du Protestantisme français, et permet, en fixant le point de départ comme le point d'arrivée, de mieux mesurer la grandeur de l'effort accompli.

Les formes de l'activité religieuse sont multiples; de là les grandes divisions de cet ouvrage. A la première place se trouvent les Sociétés bibliques, la Bible étant la base inébranlable sur laquelle se sont fondées les Églises de la Réforme. Viennent ensuite les Sociétés de Mission et d'Évangélisation, qui font connaître le pur Évangile, et les Œuvres pastorales que les Églises soutiennent pour l'entretien du saint ministère. Sous le titre d'Œuvres de charité se trouvent groupées les nombreuses Sociétés consacrées au soulagement des misères humaines. Les Sociétés d'Instruction forment un classement spécial où se trouvent réunies les Œuvres fondées dans le but de développer l'instruction sur une base religieuse. Les Œuvres sociales groupent enfin, sous cette dénomination, toutes les Sociétés qui se préoccupent de relèvement moral, de lutte contre le vice, d'amélioration sociale, en laissant dominer cette action si nécessaire par l'influence plus nécessaire encore de l'action de la religion. Un dernier chapitre est consacré à notre presse protestante, dont la

tâche grandit chaque jour et qui doit défendre, sans cesse, les intérêts de nos Églises.

Tel est le plan d'un ouvrage dont l'exécution n'a pas été sans difficultés, et qui, en raison des circonstances si particulières dans lesquelles il a été composé, présentera des lacunes, car l'activité religieuse de notre Protestantisme ne se borne pas aux seules Œuvres signalées dans ce livre : elle va plus loin, et pour être complet, il aurait fallu, à vrai dire, faire l'histoire de chacune de nos Églises. Combien d'Œuvres de charité et d'évangélisation se poursuivent, en effet, sans qu'aucun rapport fasse connaître leur existence, mais cette humilité n'enlève rien à leur prix et s'il ne nous est pas permis d'en connaître les résultats visibles, qui donc pourrait douter du bien qu'elles accomplissent? Aussi ne voyons-nous dans ce livre qu'un premier essai, qui plus tard sera repris par d'autres mains, sans doute plus habiles, mais non plus dévouées.

Arrivé à la fin d'un travail dont la direction m'avait été remise par une marque de confiance dont je sais le prix, je tiens à remercier très particulièrement les nombreux collaborateurs qui, avec une extrême bienveillance, m'ont prêté leurs concours. Ils ont donné à ce livre un grand prix en y signant, de leurs noms respectés et aimés, les Notices consacrées aux Œuvres auxquelles ils se dévouent. La famille protestante s'est retrouvée sur le terrain de la charité, qui est la gloire éternelle du christianisme.

Mes remerciements ne sont pas moins sincères pour ceux qui ont suivi l'exécution artistique de ce beau livre en y donnant tous leurs soins. Il me sera permis de citer les noms de M. Schmidt, qui en a dirigé l'impression, et de M. Levray, président honoraire de la Société des Protes de Paris, qui n'a cessé de me prodiguer les conseils de sa longue expérience de correcteur typographe. M. Dujardin, avec sa haute compétence, a surveillé la gravure des portraits hors texte, exécutée par un artiste d'un rare mérite, M. Cattelain, diacre de l'église de l'Oratoire. C'est à l'habile burin de M. Thiriat qu'a été confiée l'exécution des gravures sur bois du volume, et il y a apporté un intérêt tout particulier. Je ne saurais oublier de marquer ma reconnaissance à M. le baron de Turckheim, qui a bien voulu se charger de la comptabilité

que nécessitait la publication de l'ouvrage. Mais le succès n'eût pas été possible sans l'appui des nombreux souscripteurs qui ont si bien compris le but que nous poursuivions. Aux approches de cette fin de siècle, regardant avec émotion et reconnaissance la route parcourue, ils sont venus de tous côtés pour nous aider à élever au détour du chemin, cette pierre, qui sera, pour notre peuple protestant, un EBEN-ÉZER *proclamant que l'Éternel nous a secourus jusqu'ici.*

FRANK PUAUX.



INTRODUCTION

Dans l'histoire de la France, la proclamation de l'Édit de Nantes reste l'une des plus mémorables victoires de la politique de modération et de progrès. Après les longues guerres qui avaient désolé le royaume, le principe de la liberté de conscience se trouvait consacré par une loi jurée par le souverain et déclarée perpétuelle et irrévocable. Malgré leurs défaites, malgré l'abjuration de Henri IV, les protestants n'avaient point lutté en vain. « Chose admirable, que le monde ne recognoist point, disait un auteur de ce temps, ces huguenots perdoyent toutes les batailles et toutefois obtenoyent la victoire de leur cause, tellement qu'on les pourroit dire vainqueurs, alors qu'ils ont été vaincus (1). » L'Édit de Nantes ne faisait aucune différence, en effet, entre catholiques et protestants et les déclarait « capables de toutes dignités, offices et charges publiques ». C'est ainsi que la France, devançant toutes les nations, posait dès l'année 1598 les bases de ces libertés nécessaires dont la Révolution devait, seulement deux siècles après, assurer le triomphe, car l'Édit de Nantes allait rencontrer un adversaire qui poursuivrait avec une inflexible obstination la révocation d'une loi que la papauté avait considérée, dès le jour de sa promulgation, comme « l'Édit le plus maudit par lequel était permise la liberté de conscience à tout chacun, qui est la pire des choses du monde ».

Lorsque le 2 juillet 1685, Daniel de Cosnac, évêque de Valence, s'adressant à ses collègues de l'Assemblée générale du clergé de France, leur disait : « La destruction de l'hérésie est notre unique affaire, » il marquait nettement

(1) *Le Réveil-Matin des François*, 1574.

quel avait été le rôle du clergé dans la ruine du protestantisme français. Depuis la réunion de leur premier Synode national en 1559, les Églises réformées n'avaient cessé, malgré les persécutions, d'étendre leur influence; elles se comptaient nombreuses, importantes dans toutes les provinces et pour les servir trouvaient des hommes remplis de foi et de zèle. Le grand nom de Calvin dominait ce mouvement de réforme qui, pénétrant profondément la nation, était sorti victorieux des longues guerres du XVI[e] siècle.

On pouvait croire que l'Édit signé à Nantes, mettant fin aux luttes qui les avaient si longtemps divisées, permettrait aux deux Églises, dans une noble émulation, de poursuivre une œuvre de paix et de tolérance dont la France recueillerait les bienfaits. Mais, héritier des traditions romaines, ne pouvant concevoir la vérité en dehors de l'unité, le clergé ne voulut pas admettre l'existence d'une Église hérétique, et prélats et prêtres se transmirent comme un devoir sacré l'obligation de travailler à sa ruine.

Il n'est pas d'exemple dans l'histoire d'une lutte soutenue avec une si cruelle persévérance, pour remporter une si funeste victoire. La responsabilité de la révocation de l'Édit de Nantes retombe sur le clergé qui n'a pas cessé de la rendre inévitable par ses remontrances, point de départ de la persécution légale sous laquelle succombèrent les Églises réformées.

Devant Louis XIV, jeune homme, l'archevêque d'Embrun ne disait-il pas : « Où sont les lois qui bannissent les hérétiques du commerce des hommes? Où sont les constitutions des empereurs Valentinien et Théodose qui déclarent l'hérésie un crime contre la République (1)? » La tradition des empereurs devait être reprise dans les années qui suivirent pour bannir, comme le voulait Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, « cette malheureuse liberté de conscience qui détruit la liberté des véritables enfants de Dieu ».

C'est ainsi qu'une inspiration cléricale, et non point une nécessité politique, provoqua cette persécution qui a laissé un si douloureux souvenir dans l'histoire de la patrie.

Ce fut en pleine paix, alors que les réformés s'étaient montrés les défenseurs ardents de la royauté, que Louis XIV, cédant à la pression du clergé, signa la révocation de l'Édit de Nantes. Cette noble Église réformée, illustrée par tant de héros et de saints, l'Église des Coligny, des Lanoue, des de Bèze, des Dumoulin, des Daillé, des Du Quesne, des d'Aubigné, des Claude, était condamnée à disparaître. Dans toute la France les temples étaient tombés sous la pioche des démolisseurs, les Académies avaient été détruites, les écoles fermées, les fonds sacrés des pauvres confisqués, sept cents pasteurs avaient dû, en moins

(1) Remontrance faite au Roi le 18 janvier 1661.

de quinze jours, abjurer ou s'exiler à jamais. Aussi pouvaient-ils sur la terre étrangère redire la plainte du célèbre Du Bosc : « Quelle année pour nous autres réfugiés! Une année qui nous a fait perdre notre Patrie, nos familles, nos parents, nos biens; une année qui, par un malheur encore plus grand, nous a fait perdre nos églises, nos temples, nos sanctuaires et nous a fait voir dans notre royaume toutes les maisons de Dieu rasées jusqu'aux fondements et changées en des monceaux de pierres. Oh! année triste entre toutes les années du monde! »

Précédant ou suivant leurs pasteurs, au mépris de la vie, par milliers et milliers, les protestants avaient passé les frontières, sacrifiant dans les larmes une patrie comme la France à leur conscience et disant avec Jurieu : « Faut-il qu'on fasse tant d'efforts pour nous arracher ce cœur français que Dieu et la naissance nous ont donné! Qu'avons-nous fait pour mériter tant de malheurs et de si sévères châtiments? »

Dans son inflexible orgueil Louis XIV ne comprit pas, ou ne voulut jamais comprendre, la grandeur de la faute commise. Pendant trente années il se refusa à toute mesure qui pût « marquer une concession, quelle que ce puisse être », en faveur de la religion dont le clergé lui avait demandé l'entière destruction. A vues humaines il pouvait croire l'œuvre accomplie. Si au lendemain de la Révocation, quittant la terre d'exil, d'héroïques pasteurs étaient venus relever le courage des persécutés, en annonçant l'Évangile dans les déserts et dans les cavernes, durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction, les galères et les échafauds avaient eu raison de leur dévouement. Si les fidèles les avaient d'abord écoutés et suivis, maintenant, sans conducteurs, abandonnés, ils allaient à ces églises, où le prêtre exigeait impérieusement leur présence, et portaient en silence le deuil de leur liberté ravie et de leur religion méprisée. Si, entraînés par le désespoir, les montagnards des Cévennes avaient tenté une résistance héroïque qui étonna Louis le Grand, une guerre sans pitié ni merci avait assuré, à tous les yeux, la victoire de la religion du Roi.

Pour mesurer dans l'histoire la vitalité du protestantisme français, il importe de se rappeler cette agonie douloureuse qui put laisser croire qu'aux derniers jours du règne de Louis XIV son souvenir même avait été aboli.

Car, dans la déclaration du 8 mars 1715, Louis XIV, le proclamait hautement : « Nous avons aboli, disait-il, tout exercice de la dite religion. » C'était la vérité; dans toute la France, il n'y avait plus un seul pasteur, plus un seul temple, plus une seule école. L'Église était sous la Croix et la période du Désert venait de commencer.

Cette même année, le 21 août 1715, dans une carrière abandonnée, près de Monoblet, petit bourg du Languedoc, sous la présidence d'Antoine Court,

un jeune homme de vingt ans, quelques pauvres prédicants entreprenaient de relever l'Église réformée de ses ruines, et tenaient le premier Synode du Désert. Rétablir l'ordre religieux, organiser les Églises, créer entre elles des liens puissants, les unir pour la revendication de leurs droits, rétablir le culte abandonné, telle était l'œuvre dont Antoine Court, regardant à Dieu seul, prenait la direction.

Par une intuition de génie, il comprit que pour sauver le protestantisme il fallait non seulement réorganiser l'Église, mais aussi reconstituer le corps pastoral. A sa prière et par son dévouement fut fondé le séminaire de Lausanne qui, pendant près d'un siècle, devait donner des pasteurs aux Églises de France. Il réclamait d'eux moins la science que l'esprit du Désert. « J'entends par là, écrivait-il, un esprit de mortification, de sanctification, de prudence, un esprit de réflexion et de grande sagesse, et surtout de martyre qui, leur apprenant tous les jours à mourir à eux-mêmes, les dispose courageusement à perdre la vie dans les tourments et sur un gibet, si Dieu les y appelle. »

Combien, pénétrés de ce sublime esprit, tombèrent martyrs de la cause persécutée! mais leur mort sainte provoquait de nouvelles vocations et Court pouvait écrire au lendemain du supplice d'un de ses plus chers élèves, que « cette mort, bien loin de causer quelque découragement parmi nos jeunes gens, ne sert qu'à enflammer leur zèle. Rien n'est si beau que les sentiments qu'ils expriment, et ce qu'il y a de plus digne d'admiration, c'est que depuis cette mort il se présente deux nouveaux sujets » (1).

Mis hors la loi, exilés dans la patrie, les protestants français donnèrent l'exemple d'un héroïsme religieux que rien ne put vaincre. Condamnés à ne pas avoir de famille, à moins de se marier à l'église catholique, ils refusèrent d'obéir à la loi, et se mariant au Désert, acceptèrent la tête haute la flétrissure odieuse que leur infligeait une législation indigne. Proscrits de toutes les fonctions, chassés de tous les emplois, ils se condamnèrent à n'être rien dans leur pays qu'ils servaient avec fidélité. Lorsque les persécutions se déchaînèrent de nouveau, les tortures et les hontes du bagne furent acceptées dans la prière, et sur les échafauds leurs martyrs offrirent, sans murmure, leur vie pour la liberté de conscience. Dans le sépulcre de la Tour de Constance, les captives huguenotes gravèrent sur la pierre de la prison cette parole, RÉSISTEZ, où passe toute l'âme de la Réforme française. C'est ainsi qu'au cours des longues années du XVIIIe siècle, comme les Israélites au sortir d'Égypte, les réformés vécurent au Désert, attendant la terre promise.

Ils n'espérèrent la victoire que de leur inflexible patience et de leur sou-

(1) E. HUGUES, *Antoine Court*, II, 48.

mission absolue à la volonté divine. Mais chaque année avait marqué une conquête et amené la réorganisation d'anciennes Églises que les ennemis croyaient détruites. Nombreuses étaient les paroisses du Dauphiné, du Languedoc, du Vivarais où le prêtre voyait son église abandonnée, pendant que les foules se pressaient par milliers pour entendre le pauvre pasteur du Désert, le prédicant, dont la tête était mise à prix par les intendants.

Aux humbles Synodes qui se réunissaient dans les cavernes avaient succédé des assemblées nombreuses, dont l'autorité, toujours plus respectée, permettait la réforme des abus nés des longues années de la persécution.

Au premier rang des défenseurs de l'Église se plaçait Paul Rabaut, le continuateur de l'œuvre d'Antoine Court; héritier de la tradition du Désert, rien n'arrêtait son zèle, alors même que parfois il avait à lutter contre ceux pour lesquels il se dévouait. A ses côtés se trouvait son compagnon de souffrances, l'héroïque Pradel; mais l'homme qui allait prendre en main la défense de la cause protestante était le fils aîné de Rabaut, si connu depuis sous le nom de Rabaut Saint-Étienne. Par son énergie comme par son intelligence, par son zèle comme par son éloquence, il devait surmonter tous les obstacles et remporter la victoire dernière.

Le protestantisme, qui aurait dû succomber sous la persécution et disparaître de la vie de la nation, revécut par les violences de la persécution elle-même. L'heure vint où l'opinion publique s'étonna, pour s'indigner ensuite, de la situation sans nom faite à des milliers et des milliers de Français, dont le seul crime était de n'être point catholiques. D'illustres magistrats, les d'Aguesseau, les Joly de Fleury, les Rippert de Monclar, prirent, au nom de la justice comme au nom des intérêts de la patrie, la défense des réformés, victimes de la législation qui les condamnait à la bâtardise; ainsi se posa la question des mariages protestants qui, après avoir soulevé d'ardentes controverses, devait aboutir à l'Édit de 1787 qui reconnut leur légimité et accorda l'état civil aux réformés.

La fin du règne de Louis XV avait amené un apaisement dans les esprits. Rabaut Saint-Étienne, au nom des protestants, avait nettement posé la question : revenir à la persécution ou reconnaître les droits des réformés, sévir ou rétablir. Et dans un admirable mémoire envoyé à la cour, il avait prouvé que le siècle ne devait plus tolérer les violences et que les protestants français avaient des droits qui ne pouvaient plus être méconnus.

Le clergé pourtant restait fidèle à sa politique; « Achevez, disait à Louis XVI Loménie de Brienne, l'ouvrage que Louis le Grand avait entrepris et que Louis le Bien-Aimé avait continué; il vous est réservé de porter le dernier coup au calvinisme dans vos États. »

Mais ces cruels conseils ne devaient pas être écoutés, car l'opinion publique condamnait l'esprit persécuteur. Lafayette, dont le nom était déjà dans toutes les bouches, noblement épris de la liberté, pour laquelle il avait lutté en Amérique, et sous l'influence de l'illustre Washington, prit hautement parti pour les protestants. Louis XVI, condamnant l'œuvre de Louis XIV, signa cet édit de novembre 1787, plus célèbre que juste, accordant aux réformés le droit de contracter des mariages qui devaient avoir dans l'ordre civil les mêmes effets que les mariages catholiques, noble conquête préparée par de longues souffrances et qui, enlevant aux prêtres la tenue des registres de l'état civil, leur enlevait aussi une puissance dont l'Église catholique avait toujours été jalouse.

Deux années ne s'étaient point écoulées que la Révolution française rendait aux protestants la liberté de la conscience pour laquelle ils avaient si longtemps souffert. Les galériens pour la foi, les martyrs du Désert, les frères De Grenier et le pasteur Rochette sur l'échafaud, Jean Fabre, « l'honnête criminel », prenant la place de son père au bagne, Sirven, Calas surtout, défendu si noblement par Voltaire, avaient posé la question avec une puissance tragique qui fit reculer les rhéteurs et les casuistes.

Lorsque, dans la mémorable séance du 28 août 1789, Rabaut Saint-Étienne monta à la tribune pour prendre la défense des persécutés, sa parole puissante révéla les souffrances du passé. « Ce n'est pas la tolérance que je réclame, s'écria-t-il, c'est la liberté. La tolérance, le support, le pardon, la clémence, idées souverainement injustes envers les dissidents, tant qu'il sera vrai que la différence de religion n'est pas un crime. La tolérance! Je demande qu'il soit proscrit à son tour, et il le sera, ce mot injuste qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié. L'erreur n'est point un crime; si celui qui la professe la prend pour la vérité, il est obligé de la professer, et nul homme, nulle société n'a le droit de le lui défendre. »

On était loin des jours où l'orateur du clergé, s'adressant à Louis XIV (17 août 1675), lui disait : « La liberté de conscience est regardée par tous les catholiques comme un précipice creusé devant leurs pieds et comme une porte ouverte au libertinage. Otez-leur, Sire, ôtez-leur cette funeste liberté et mettez-les dans l'heureuse nécessité d'être toujours fidèles. »

Entraînés par l'éloquence du pasteur du Désert, les États généraux condamnèrent solennellement l'édit de Révocation en proclamant « que nul homme ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses, ni troublé dans l'exercice de son culte ».

Les protestants de France n'avaient donc pas souffert en vain. De leurs mains vaillantes ils avaient relevé l'édifice détruit par la persécution, et, restés fidèles à la foi de leurs grands ancêtres, ils avaient perpétué la race de ceux qui,

dès les premiers jours de la Réforme, avaient voulu vivre selon la « pure Parole de Dieu ». Cette minorité persécutée avait compris son devoir; ne pouvant posséder le pouvoir, elle eut du moins la puissance, car ses ennemis durent eux-mêmes accomplir les réformes pour lesquelles elle n'avait cessé de lutter et de souffrir. Résister, toujours résister, aux violences comme aux séductions, ne jamais douter de la victoire dernière de la justice, telles furent les vertus des Églises du Désert qui triomphèrent en trouvant sous la Croix leur seul refuge, *Crux mihi sola quies*.

Les protestants, le jour où la liberté leur fut rendue, purent mieux mesurer la grandeur des pertes qu'ils avaient faites. Le dernier recensement, établi d'après les ordres du Synode national de Loudun, en 1660, avait montré qu'à cette époque les Églises réformées étaient au nombre de 630 ayant à leur service 726 pasteurs.

Déjà, à cette époque, le protestantisme avait subi les atteintes de la persécution, car dans les premières années du siècle, en 1626, on avait relevé le chiffre de 809 pasteurs, desservant 751 Églises. Si l'on se souvient que nombre de grandes villes avaient une population en majorité protestante, que certaines provinces comptaient plus de cent mille réformés, on comprendra mieux l'influence que pouvaient exercer les Églises réformées en France, dont la population ne dépassait pas alors quinze millions d'habitants.

Sans la funeste émigration déterminée par la persécution, la France, par la loi même du développement normal de la population, compterait aujourd'hui plus de six millions de protestants. On ne parlerait pas de la dépopulation de la patrie, car le plus redoutable des dangers qui la menacent serait écarté.

Commencée dès les premiers jours du règne de Louis XIV, cette émigration, après avoir atteint son apogée dans les années qui suivirent immédiatement la Révocation, se continua pendant le XVIIIe siècle pour ne s'arrêter que vers 1760. C'est ainsi que la patrie perdit plus de cinq cent mille Français, perte irréparable, « car ce nombre si élevé qu'il soit, comme l'a écrit un historien, est peu de chose en comparaison de la valeur de leurs âmes et de la trempe de leurs caractères. Ceux qui, ayant à opter entre ce qu'ils avaient de plus cher au monde et leur conscience, optèrent pour leur conscience, emportaient avec eux des trésors d'héroïsme, de constance et de désintéressement; ils laissaient dans la patrie un de ces vides que rien ne peut combler (1). »

Ce fut en 1756 que, rappelant les traditions du passé, fut dressé, au Synode national qui fut le sixième du Désert, le rôle des Églises et des pasteurs.

(1) Albert Sorel, *Le Temps*, 18 octobre 1885.

A cette date le protestantisme français avait à son service 48 pasteurs et 18 « proposants » ou candidats au saint ministère. Quelques années plus tard, en 1763, date du dernier Synode national du Désert, on pouvait constater un accroissement de 15 pasteurs et de 17 proposants. Aux approches de l'année 1785, l'œuvre de réorganisation était remarquablement avancée; le Synode des basses Cévennes comptait 18 pasteurs; dans le bas Languedoc on trouvait 60 Églises confiées aux soins de 35 pasteurs. Dans toute la France le mouvement s'accentuait; il y avait 7 pasteurs dans le Poitou, 12 dans le Dauphiné.

Le culte protestant, proscrit de Paris depuis deux siècles, avait été célébré publiquement pour la première fois, le 7 juin 1788, dans la salle d'un marchand de vin de la rue Mondétour, sous la présidence du pasteur Marron, dont le nom est inséparable de l'histoire des Églises réformées pendant la longue période de la Révolution et de l'Empire. Mais lorsque la liberté des cultes eut été proclamée, les protestants, grâce à la généreuse intervention de Lafayette et de Bailly, obtinrent la jouissance de l'église Saint-Louis-du-Louvre, qui fut solennellement consacrée au culte le 22 mai 1790, et le 7 octobre 1791 une imposante députation du Conseil municipal de Paris assistait à une fète religieuse qui célébrait l'achèvement de la Constitution.

Si la politique religieuse de la Convention et les violences de la Terreur firent fermer les temples, cette crise du moins ne fut que de courte durée. Ce fut en vain que dans le Midi le parti royaliste tenta une contre-révolution en voulant soulever le peuple contre les protestants, et en prenant pour mot d'ordre la parole de l'agent du comte d'Artois: « Le zèle religieux peut seul étouffer le délire républicain ». L'œuvre commencée devait se poursuivre.

Ces événements marquaient la fin du régime d'exception sous lequel avait si longtemps vécu l'Église réformée de France et restaient la preuve décisive que la politique de Louis XIV et du clergé n'avait point abouti.

L'histoire de l'Église pendant la période du Désert est l'histoire d'une Église qui lutte pour ne point mourir. Pendant le XVIIIe siècle tout l'effort de la pensée protestante se concentre dans la défense incessante des droits de la liberté religieuse, mais lorsqu'au prix des plus cruelles souffrances la victoire eut été obtenue, le protestantisme se trouva menacé par de nouveaux ennemis. Un siècle s'était écoulé depuis la révocation de l'Édit de Nantes, et quel siècle! celui de Voltaire et de Rousseau. En présence du courant philosophique qui entraînait les esprits, en face d'un déisme dont les victoires ne se comptaient plus, le protestantisme français se trouva désarmé. Pour sa défense il avait vu se lever des héros et mourir des martyrs, mais depuis la ruine de ses



Académies et de ses écoles il était demeuré étranger aux grands mouvements d'opinion qui marquèrent les approches de la Révolution française. Sortis des plus humbles conditions, les nobles pasteurs du Désert sacrifièrent leur vie pour leur foi, mais le jour où la persécution cessa, ils se trouvèrent surpris par l'incrédulité du jour, et si quelques-uns, plus éclairés, pressentirent le danger, leur voix ne fut pas écoutée. Autant la défense du protestantisme qui, aux jours de Louis XIV, mit aux prises Claude, Daillé, Jurieu avec Bossuet, Arnaud, Nicole, avait brillé d'un incomparable éclat, autant, aux jours de la Révolution, la défense des doctrines chrétiennes parut sans force et sans autorité.

L'Église, sans doute, était organisée, les Synodes se réunissaient, la Confession de foi était signée; il semblait dès lors que par le seul jeu des institutions toute crise aurait dû être évitée, et cependant quelques années suffirent pour tout ébranler. S'il en fut ainsi, c'est qu'à la fin du XVIIIe siècle la religion n'était plus qu'une vague sentimentalité qui ne liait les hommes que d'une manière artificielle, et au premier choc les liens se brisèrent.

Rares furent les exemples de résistance à la politique antireligieuse de la Convention. On vit alors (1793) les temples se fermer; l'organisation synodale, si laborieusement reconquise, se trouva abandonnée et les pasteurs furent dispersés. Plusieurs d'entre eux entrèrent dans les Assemblées politiques, d'autres devinrent officiers municipaux, juges, professeurs; aussi l'Église se trouva-t-elle soudainement désorganisée, et l'on put redouter une ruine prochaine. Mais cette crise, qui valut à la France la Constitution civile du clergé et la religion de l'Être suprême, ne devait point aboutir; la Terreur fut vaincue et le 3 ventôse an III (21 février 1795) la séparation de l'Église et de l'État était prononcée, et les associations religieuses étaient appelées à vivre sous le droit commun. Le culte proscrit fut rétabli dans toute la France, et catholiques et protestants s'occupèrent activement de la réorganisation de leurs Églises. A Nimes, la métropole protestante du Midi, les réformés achetèrent l'ancienne église des Dominicains, sur la porte de laquelle ils inscrivirent: « Édifice consacré à un culte religieux par une société particulière. »

En même temps des efforts étaient tentés pour reprendre les traditions du passé en rendant à l'Église ses Synodes, mais à ce moment même se préparait un événement qui devait jouer une influence considérable dans les destinées des Églises réformées. Bonaparte, en effet, se préparait à signer le Concordat et à promulguer la loi du 18 Germinal. Pour lui l'Église était un instrument de règne; unie étroitement à l'État, elle devenait une sauvegarde sociale. Un gouvernement devait chercher un centre de stabilité, et les religions positives le lui donnaient, car la religion exerce son action même sur celui qui croit avoir échappé à sa puissance.

Dans un rapport célèbre, Portalis avait revendiqué pour l'Église une protection qui lui était nécessaire en la plaçant sous une surveillance éclairée.

Rabaut le Jeune, fils du pasteur du Désert, Chabaud, Boissy d'Anglas, obéissant à leur zèle, se constituèrent les représentants des Églises réformées, et demandèrent pour elles une organisation nouvelle.

Comme ils avaient subi l'influence du milieu politique, dans un temps où le gouvernement de Bonaparte commençait à rendre méprisables les souvenirs de la Révolution, ils renoncèrent trop facilement aux traditions démocratiques de la Réforme pour se plier aux exigences administratives du gouvernement.

Avec la loi de Germinal commençait une période nouvelle pour le protestantisme français; ses droits étaient officiellement reconnus, la liberté de conscience lui était accordée et son clergé allait recevoir un traitement de l'État, précieux avantages dont on exaltait alors les bienfaits. Mais, à dater de ce jour, l'Église réformée cessait d'être une Église libre. La nouvelle loi lui enlevait son Synode général et faisait dépendre de la volonté du gouvernement le droit de convoquer les Synodes particuliers, en même temps qu'elle donnait aux Consistoires un pouvoir ecclésiastique que l'ancienne discipline n'avait pas connu.

Ce fut en vain que des protestations s'élevèrent; devant la volonté impérieuse du premier consul et malgré les sympathies de Portalis, les réformés se résignèrent. Après les années troublées de cette Révolution, « série d'événements tour à tour glorieux et déplorables, fruits du génie et de l'audace, des vertus les plus sublimes et des vices les plus bas », les protestants accueillirent avec enthousiasme la proclamation de l'Empire. Ils avaient eu le témoignage de la ferme volonté de l'empereur de maintenir la liberté des cultes. S'adressant aux pasteurs venus pour assister à son couronnement, il leur dit avec une mâle éloquence : « L'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience. La loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté; tels sont mes principes et ceux de la nation, et si quelqu'un de ma race, devant me succéder, oubliait le serment que je viens de prêter et que, trompé par l'inspiration d'une fausse conscience, il vînt à le violer, je le voue à l'animadversion publique et je vous autorise à lui donner le nom de Néron. »

Jamais le contraste n'avait été aussi saisissant entre un passé qui ne rappelait que misère et violence et un présent qui apportait la paix et la liberté; aussi les protestants ne pouvaient-ils qu'applaudir à ces décrets qui ne cessaient de paraître, organisant Consistoire après Consistoire et concédant aux descendants des persécutés d'anciennes églises catholiques jusque dans Paris même, d'où leur culte avait toujours été proscrit.

Mais ces avantages, si précieux qu'ils pussent paraître, ne pouvaient remplacer l'activité qui naît de la vie religieuse. Le protestantisme avait subi le

contre-coup de ces événements qui avaient aux dernières années du XVIIIe siècle tout remis en question. Si quelques rares pasteurs conservaient encore les traditions ecclésiastiques, si l'on parlait de discipline, c'était sous l'influence des habitudes prises. « Les prédicateurs prêchaient, a écrit Samuel Vincent, qui avait traversé cette triste période, le peuple les écoutait, le culte conservait ses formes. Hors de là personne ne s'en occupait, personne ne s'en souciait et la religion était en dehors de la vie de tous. »

La situation du protestantisme, du reste, aux premiers jours du siècle était des plus précaires. Le nombre des Consistoires créés par la loi de Germinal s'élevait, il est vrai, au nombre de 78, mais le nombre des places de pasteurs n'était que de 171, et encore 50 de ces places étaient-elles vacantes. Il n'y avait même à Paris qu'un seul temple et qu'un seul pasteur.

On ne trouvait, à vrai dire, de temples que dans quelques grandes Églises; ailleurs on se réunissait dans de misérables salles, et dans les campagnes du Midi le culte se célébrait toujours au Désert. Pour secourir les pauvres et les malades on utilisait les ressources du Diaconat, mais sans posséder, sinon à la Rochelle, aucun hospice. A peine pouvait-on parler de quelques rares écoles, et nulle Faculté de théologie n'était encore venue renouer la tradition de Saumur, de Sedan et de Montauban.

Constatation douloureuse à faire, mais qui permet de mieux mesurer la grandeur de l'œuvre que devait accomplir le protestantisme français pendant le XIXe siècle.

A la chute de l'Empire, la réaction de la Terreur blanche vint encore menacer les Églises. Pendant de longs mois les protestants furent victimes d'odieuses violences et de nouveau se dessina un mouvement d'émigration. Olivier Desmont, président du Consistoire de Nimes, témoin oculaire de ces drames, écrivait : « Notre pauvre peuple est accablé de misères et de propos menaçants; plus de deux mille personnes ont été rançonnées, plus de deux cents ont été tuées, plus de quatre-vingt dix campagnes ont été dévastées et brûlées. » Ce devait être le dernier mais non le moins cruel épisode de ces persécutions qui ont fait de l'Église réformée de France la *Mater dolorosa* des Églises de la Réforme.

Lorsque la paix, succédant aux guerres de l'Empire, fut enfin rétablie, la religion regagna le terrain perdu pendant les luttes du XVIIIe siècle. Cependant, malgré la défaite apparente de la Révolution, les idées générales avaient subi une modification trop profonde pour qu'un retour vers le passé fût possible, et l'on pouvait déjà prévoir que ceux qui tenteraient une réaction en s'appuyant sur l'Église marcheraient à une défaite certaine. Mais délivré de cette passion

guerrière qui avait entravé si longtemps l'essor de la pensée, l'esprit public saluait un mouvement qui rendait à la religion son empire. Dès les premiers jours du siècle le protestantisme avait compté des défenseurs des idées religieuses que Chateaubriand avait à la fois popularisées et poétisées, et les noms illustres de Mme de Staël, de Benjamin Constant, de Sismondi s'unissent à celui de l'auteur du *Génie du christianisme*. Mais, fait remarquable, l'influence qu'ils exercèrent atteignit moins le protestantisme que la nation elle-même, et si les Églises protestantes sortirent de leur indifférence, c'est à d'autres causes qu'il faut en faire remonter l'origine.

Nul développement religieux n'avait été plus remarquable que celui du protestantisme français aussi longtemps que la persécution n'en arrêta point le cours. A une dogmatique riche de clarté et de science s'unissait une piété simple et austère, ensemble de rares qualités qui firent du huguenot français un des types les plus remarquables de la Réformation.

Avec la révocation de l'Édit de Nantes, ce mouvement de la pensée religieuse se continua, il est vrai, sur la terre d'exil, mais fut perdu sans retour pour la France protestante. Un siècle s'écoula dans des luttes douloureuses pour la conquête de la liberté de conscience, et lorsque l'Église se releva de ses ruines, la théologie de ses grands docteurs était depuis longtemps dépassée. Ainsi fut-elle appelée à subir l'influence religieuse des Églises protestantes étrangères, qui n'avaient point connu la persécution et où s'était accomplie, mais avec le caractère particulier de la race et du milieu, une évolution profonde. C'est ainsi que l'Allemagne lui donna sa théologie, pendant que l'Angleterre modifiait ses conceptions ecclésiastiques. Faits considérables dont il ne convient pas d'atténuer la portée, car leur influence devait être prépondérante pendant cette époque si connue, dans l'histoire de nos Églises, sous le nom de Réveil et qui évoque le souvenir d'une période où la vie religieuse s'affirma avec une ardeur et une foi conquérantes. Mais une atteinte avait été portée à la tradition de nos Églises, qui, dans le passé, avaient toujours vécu de leur propre vie; les circonstances avaient été plus fortes que les volontés.

Il importe de faire une exception pour l'Église de la Confession d'Augsbourg, qui, tout en ayant à souffrir en Alsace des vexations royales, avait pu maintenir son culte et ses écoles et conserver son autonomie. Aussi ses progrès n'avaient-ils cessé de s'affirmer dans un développement régulier de ses institutions. Nul événement considérable n'avait marqué, il est vrai, les périodes de son histoire avant la Révolution, mais ce fut avec faveur qu'elle accueillit la loi de Germinal qui reconnaissait l'existence du protestantisme et qui allait permettre à Paris la création d'une Église luthérienne, près de trois

siècles après les persécutions dirigées contre les premiers protestants que leurs adversaires avaient cru flétrir du nom de « Luthériens ». Ces belles Églises d'Alsace, qui affirmaient avec tant de puissance leur vie religieuse, devaient être ravies à la France par la conquête. Comment oublier que l'Alsace avait donné à la patrie Oberlin, dont le nom évoquait le souvenir d'une vie admirable? comment ne pas rappeler ces savants, Reuss, Matter, Baum, Cunitz, Wilm, qui, dans la défense de la foi religieuse, aux recherches érudites de l'Allemagne unissaient les clartés des méthodes françaises? Et à cette activité scientifique qui était l'honneur de l'école de Strasbourg venait se joindre cette activité charitable et missionnaire qui avait, depuis les jours du Réveil, transformé les Églises d'Alsace. C'était à Strasbourg que la piété de Hærter fondait l'Institution des diaconesses, et c'était à Illzach que J. Kœchlin, aveugle lui-même, fondait le premier asile d'aveugles. C'était aussi à ces Églises qu'appartenaient ces hommes éminents, les Jean Dollfus, les A. Kœchlin, les Engel, qui furent en France les premiers initiateurs des réformes sociales. Le protestantisme français, dont l'histoire en vérité ne semble être que celle de ses souffrances, devait une fois de plus, par la séparation des Églises d'Alsace de la patrie, perdre une élite de chrétiens qui faisaient honorer son nom et respecter l'Évangile. Aujourd'hui, l'Église luthérienne ne comprend plus que deux Inspections, celle de Paris et celle de Montbéliard, chacune d'elles dirigée par un Synode particulier, dont les délégués forment le Synode général, la plus haute autorité de l'Église. L'Inspection de Paris compte 20 pasteurs et une population de 35,000 âmes.

Les 45,000 protestants du Pays de Montbéliard se trouvent répartis en 48 paroisses ayant à leur service 50 pasteurs et possédant 78 temples ou oratoires et 42 presbytères. L'annexion de l'Alsace a fait perdre à l'Église évangélique de la Confession d'Augsbourg 38 consistoires et 191 paroisses, et à l'Église réformée 5 consistoires et 26 paroisses. « Tandis, a écrit M. Lichtenberger, que sur 1,233,097 catholiques, l'Alsace n'en perdit que 11,936, moins de 1 pour 100, sur 270,699 protestants, 20,001, plus de 14 pour 100, optèrent pour la France. » Une fois de plus les protestants avaient donné une preuve admirable de leur dévouement à la patrie.

Si nous revenons en arrière, c'est pour rappeler le triste état des Églises à l'époque ou se produisirent les premiers mouvements de réveil religieux. Si l'on en excepte l'influence sérieuse des moraves, influence restreinte à quelques Églises et à quelques pasteurs, il faut reconnaître qu'au zèle des assemblées du Désert avait succédé l'indifférence. La prédication ardente des premiers missionnaires, venus d'Angleterre, qui se réclamaient de l'ancien calvinisme,

réveilla les consciences. Si les méthodes suivies dans l'évangélisation appelaient des critiques, il n'en était pas moins vrai que les Haldane, les Cook rendaient à la Bible une place que depuis longtemps elle avait perdue. C'est à cette influence qu'il faut rattacher la création de la Société biblique. Il y avait plus de cent trente ans que les livres saints n'avaient pas été imprimés dans les versions protestantes en France, lorsque le pieux pasteur Léo prit l'initiative de la première publication du Nouveau Testament. La Bible était une rareté bibliographique à Paris dans les premières années de ce siècle, et aucune librairie ne pouvait en fournir d'exemplaires.

Ce fut par un réel mouvement d'enthousiasme que fut accueillie la fondation, en 1819, de la Société biblique. Elle compta par centaines ses Comités auxiliaires et il n'était point d'Églises où l'on ne voulût faire de sacrifices pour posséder les saintes Écritures. C'est alors que Samuel Vincent qui, par ses beaux travaux, inaugurait le réveil de la pensée théologique en faisant connaître à la France protestante les travaux de la science allemande, pouvait écrire que « la Réforme faisait son second et dernier pas et ramenait pour toujours le christianisme à sa source pure et à son autorité véritable ». Les séances de la Société biblique, que présidait le marquis de Jaucourt, ce pieux descendant de Duplessis-Mornay, réunissaient l'élite de la société protestante pour entendre la parole de Guizot, déjà célèbre.

Chaque année accentuait les progrès de la vie religieuse. De tous côtés les temples s'élevaient et leur inauguration marquait pour les protestants la victoire décisive des idées de liberté religieuse. Cependant leurs adversaires n'avaient point encore désarmé; ils pouvaient s'en convaincre en présence des calomnies dont le protestantisme ne cessait d'être l'objet. Lamennais avec toutes les violences, De Bonald avec toutes les perfidies montraient dans les institutions protestantes des foyers de révolte et de sédition.

Benjamin Constant, Stapfer, Samuel Vincent relevaient avec éclat ces attaques que la partialité du gouvernement rendait dangereuses. On ne compte pas, pendant cette période, les procès où la liberté religieuse est menacée, procès presque toujours suivis de condamnations à la prison et à l'amende. On vit le prince de Salm expulsé de France par ordre ministériel (1826) pour avoir abjuré à Strasbourg le catholicisme, pendant qu'un pasteur, ayant apostasié, recevait ouvertement une pension de la cassette royale. On était, il est vrai, aux jours de la réaction ultramontaine, mais ces persécutions administratives devaient se poursuivre sous la monarchie de Juillet comme sous l'Empire, pour ne prendre fin qu'à l'avènement de la troisième République.

Ce sera l'honneur du protestantisme, dans l'histoire de la France, de n'avoir pas cessé de préparer les victoires de la liberté par les souffrances qu'il

a endurées pour cette grande cause. Par le seul fait de l'existence d'une minorité religieuse, minorité résolue à la défense de ses droits, la France a pu inscrire dans ses lois le principe désormais inviolable de la liberté religieuse, et ne pas avoir à subir le joug intolérant de cette unité qui a amené la décadence de l'Espagne.

Du jour où la liberté fut rendue aux réformés, ils surent continuer les traditions de leurs ancêtres et honorer par leurs services la patrie. Benjamin Constant à la tribune, Cuvier au Muséum, Guizot à la Sorbonne se plaçaient au premier rang; Benjamin Delessert créait les Caisses d'épargne, Oberkampf relevait l'industrie française, et plus tard, pendant que sa noble fille, Mme Jules Mallet, ouvrait les premières salles d'asile, le baron de Staël combattait la traite des esclaves. Dès cette époque les protestants prenaient une part active à toutes les Œuvres sociales; de même ils reprirent la tradition de cette charité qui avait forcé l'admiration de leurs ennemis. A cette période du Réveil correspond un renouveau au sein des Églises, jours d'un admirable élan dont le bienfait se continue encore.

L'enfance abandonnée, ou malade, ou coupable, toujours déshéritée, vit s'ouvrir pour elle dans toute la France, à Saverdun, à Achicourt, à Castres, à Orléans, à Montauban, à Crest, des asiles créés par les mouvements d'une ardente charité. En moins de vingt ans, le protestantisme avait fondé plus de dix orphelinats, alors qu'aux premiers jours du siècle il ne possédait pas un seul établissement charitable. Cette époque fut grande par la vie et la piété; les choses religieuses excitaient partout le plus vif intérêt et le désir de faire connaître l'Évangile s'imposait à tous. Ce fut pendant cette période que se fondèrent les grandes Sociétés d'évangélisation : la Société des Missions évangéliques, la Société évangélique de France (1833), la Société d'évangélisation de Bordeaux (1836), celle de Nimes (1839), la Société Centrale d'évangélisation (1847), la Société des Livres religieux de Toulouse (1837), la Société des Traités religieux, pour ne nommer que les plus importantes. C'est aussi pendant cette époque que furent créées les plus importantes des Œuvres de charité; c'est alors que, dans un esprit de foi, John Bost ouvrait les Asiles de La Force pour abriter les plus douloureuses des infirmités humaines. L'impulsion donnée était de celles que rien ne devait arrêter. Saint-Hippolyte recevait les sourds-muets, Illzach, en Alsace, les aveugles; Sainte-Foy, les victimes précoces du mal, et le Pays de Montbéliard voyait se fonder sa belle association pour le patronage des orphelins. La charité chrétienne, toujours en éveil, ne se lassait point dans cette œuvre sacrée du relèvement et de la protection de l'enfance.

Les Églises protestantes, privées de leurs écoles, avaient vu s'élever de nombreuses générations dans une honteuse ignorance; aussi, lorsqu'elles en

eurent la liberté, s'empressèrent-elles de remettre en honneur l'ordre de l'ancienne discipline qui portait « que les Églises feront tout devoir de faire dresser des Escolles et donneront ordre que la jeunesse soit instruite ». Si dès l'année 1792 le Consistoire de Paris organisait une école gratuite, il faut constater qu'en 1810 la grande Église de Nimes n'avait aucun établissement d'instruction. Si rapides furent les progrès qu'une statistique de 1828 relevait le chiffre de 392 écoles protestantes. Une enquête sérieuse avait révélé les faits les plus tristes; il y avait des Églises où pas un seul catéchumène ne pouvait signer, d'autres où les enfants savaient à peine lire. Aussi la création, en 1829, de la Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire parmi les protestants de France répondait-elle aux plus sérieux besoins. Déjà Samuel Vincent, avec une rare supériorité d'esprit, préconisait la nécessité de séparer l'École de l'Église, réclamant pour tous les Français une éducation nationale et commune. « Que le sacerdoce les reçoive, disait-il, pendant et après leur instruction civile pour leur donner la sienne, c'est le seul moyen de conserver à la nation, au gouvernement et au sacerdoce une indépendance complète. » Athanase Coquerel, à la même époque, préconisait ouvertement l'instruction obligatoire, « la société pouvant légitimement exiger que ses membres s'instruisent, comme la police exige qu'on marche les yeux ouverts dans la rue ». Tels étaient les sentiments des hommes les plus éminents du protestantisme à la veille de la loi du 28 juin 1833, dont on doit dire, en rappelant le nom de Guizot, son illustre auteur, que des idées protestantes l'inspirèrent. Rarement appel plus ferme et plus éloquent ne fut fait à la conscience humaine, jamais peut-être la tâche de l'instituteur ne fut glorifiée dans un plus noble langage.

Les protestants se préoccupèrent dès lors de communaliser les écoles existantes et de créer des écoles destinées à jouir par la suite du même privilège. Des Écoles normales furent fondées à Nimes, à Courbevoie, à Boissy-Saint-Léger; celles déjà existantes de Mens, de Dieulefit virent grandir leur importance. Chaque année marque la création de nouvelles écoles. En 1837, on en comptait 563; en 1840, 677; vingt-cinq ans plus tard ce chiffre était doublé et s'élevait à 1,304.

Les années qui précédèrent la Révolution de 1848 furent remplies par une activité remarquable de la vie comme de la pensée religieuse. Le protestantisme s'affirmait, et s'il restait étranger aux mouvements politiques, séparant la religion des agitations des partis et montrant ainsi la solution des conflits entre l'Église et l'État, du moins se révélait-il comme une puissance religieuse et sociale. Ses écrivains reprenaient la tradition brisée par la persécution, et ses controversistes, N. Roussel, Puaux, L. Pilatte, soutenaient avec succès la lutte contre le clergé. C'est alors que parurent les premiers journaux, les



Archives du christianisme, les *Mélanges de Religion*, *l'Évangéliste*, *l'Espérance*, mais nulle publication n'exerça une plus grande influence que *le Semeur*, fondé en 1831 par M. Lutteroth, périodique qu'illustra la collaboration de Vinet, dont la Société de Morale chrétienne venait de couronner le célèbre mémoire sur la liberté des cultes. M. de Félice se révélait alors comme un publiciste de premier ordre, à la plume fine et élégante, défenseur ardent de la liberté et qui devait dans la question de la traite des esclaves montrer une habileté et une énergie admirables. Charles Coquerel, par son *Histoire des Églises du Désert;* M. Peyrat, par son *Histoire des Pasteurs du Désert;* les frères Haag, en commençant la publication de leur grand ouvrage *La France protestante*, faisaient revivre les traditions de la Réforme française. L'activité de la pensée théologique se manifestait par de remarquables travaux auxquels restent attachés les noms de Michel Nicolas, de Fontanès, de Jalaguier, de Matter et de Scherer.

Adolphe Monod, par la puissance de sa foi et de son éloquence, renouvelait la prédication chrétienne et donnait à la chaire sacrée un éclat qui faisait revivre le souvenir de Saurin. Athanase Coquerel, par son admirable talent, Verny, Buisson, GrandPierre, Fontanès, par leurs dons remarquables, honoraient la prédication protestante. C'est ainsi que s'affirmait le développement des idées religieuses dans tous les ordres, et que le protestantisme reprenait dans la nation la place qu'il avait perdue dans les longues luttes des siècles passés.

Mais il n'en était pas moins vrai que de profondes modifications s'étaient produites, et qu'arrêté dans son développement normal le protestantisme français devait passer par des crises intérieures qui n'ont pas encore pris fin. Nous n'avons pas à en écrire l'histoire et notre tâche doit se borner à la simple relation des faits. Dès les premiers jours du Réveil s'était posée la question des relations de l'Église et de l'État et le principe de la séparation des pouvoirs avait été l'objet de discussions ardentes.

A ces controverses s'unissaient des divergences considérables entre des hommes que séparait moins la doctrine que la conception même de la vie chrétienne. Avec les années, ces différends grandirent et créèrent dans l'Église un état de lutte, dont l'issue devait être la scission qui se produisit au Synode officieux de 1848. C'est alors que le comte A. de Gasparin et F. Monod, devant le refus de cette assemblée de traiter la question des confessions de foi, quittèrent l'Église nationale. Un an plus tard, le 20 août 1849, un Synode constituant se réunissait et fondait l'Union des Églises évangéliques de France, basée sur la profession individuelle de la foi, comme sur la séparation de l'Église et de l'État.

L'Église nationale vit sa constitution profondément modifiée par le décret-loi

du 26 mars 1852 qui créa le suffrage paroissial et donna plus d'autonomie à la paroisse. Mais chaque jour montrait mieux, malgré les luttes ecclésiastiques, qu'il était nécessaire de revenir à cette organisation synodale qui avait assuré la vie de l'Église dans les temps les plus difficiles. La haine dont l'avaient poursuivie ses adversaires prouvait, avec éloquence, comme l'écrivait Samuel Vincent, qu'il n'était pas de gouvernement ecclésiastique qui lui fût supérieur. Et ce sentiment était si profond que, malgré les controverses, le souvenir trois fois séculaire de la convocation du premier Synode des Églises réformées de France (1859) fut célébré par d'admirables fêtes religieuses qui vinrent prouver combien était vivant dans le peuple protestant l'attachement aux grandes traditions de son passé.

Si pénibles que fussent les différends entre orthodoxes et libéraux, le protestantisme français n'en continuait pas moins sa marche en avant. Aux œuvres fondées venaient s'ajouter des œuvres nouvelles. La Société des Écoles du dimanche (1852) préparait les générations nouvelles pour l'Église pendant que la Société de l'Histoire du protestantisme français (1852) se préoccupait de rattacher étroitement le présent au passé. De tous côtés de nouvelles places de pasteurs étaient créées et peu à peu les anciennes Églises se reconstituaient, grâce à l'activité de la Société Centrale. La France protestante rappela avec émotion, en 1864, l'anniversaire trois fois séculaire de la mort de Calvin auquel MM. Baum, Cunitz et Reuss élevaient un monument digne d'une si grande mémoire par la publication complète de ses œuvres. Tout venait prouver que le mouvement de réforme, dont il avait été l'initiateur, était dans les plans de Dieu, ayant triomphé de résistances désespérées et lassé toutes les persécutions.

Quelques années plus tard, la terrible guerre de 1870 éclatait. Les protestants français devaient être à la hauteur de leur devoir. C'est une gloire pour eux d'avoir donné à la France des hommes de guerre qui, dans ces jours de deuil et de souffrances surent montrer qu'on pouvait encore remporter des victoires. L'amiral Jauréguiberry, près d'Orléans, comme autrefois l'amiral Baudin à Saint-Jean d'Ulloa, le colonel Denfert-Rochereau, par l'héroïque défense de Belfort, vinrent ajouter de nouveaux fastes aux gloires de la France. N'oublions pas que si Dorian était l'âme de la résistance à Paris, de Freycinet en province et le général de Chabaud-La-Tour à Paris organisaient la défense. Rappelons que si le colonel de Monbrison succombait, en enlevant son régiment, Kuss, le noble maire de Strasbourg, venait mourir de douleur à Bordeaux, après l'annexion de l'Alsace. L'histoire dira que les protestants furent dignes de la France qui, réparant de longues injustices, leur avait rendu une patrie qu'ils n'avaient jamais cessé d'aimer.

Quand la guerre eut pris fin, les protestants durent se préoccuper de

nouveau de leurs intérêts religieux, les luthériens pour réunir les débris de leur Église mutilée par la conquête, les réformés pour obtenir des réformes nécessaires dans leur organisation ecclésiastique.

Le 29e et dernier Synode général des Églises réformées de France s'était tenu à Loudun, le 10 novembre 1659. Le 6 juin 1872, après plus de deux siècles d'interruption, s'ouvrait à Paris le 30e Synode général de ces mêmes Églises. C'est ainsi que, par sa persévérance inflexible, le protestantisme français reprenait les traditions de son passé. L'heure n'est pas venue de juger les actes de cette célèbre assemblée, mais ce qu'on peut affirmer c'est que par la hauteur du débat et par l'éclat des discussions, elle se montra digne de la tâche qui lui était confiée. Ce fut un grand spectacle que celui des représentants des Églises discutant les questions les plus élevées de la vie religieuse, avec un sérieux, une droiture et une éloquence qui forcèrent l'admiration même des sceptiques. L'illustre Guizot, qui avait pris part aux discussions du Synode, lui rendit cet hommage, qu'il n'avait jamais rencontré assemblée plus consciente de sa responsabilité et ayant élevé si haut les débats.

Mais par cela même que ses membres obéissaient plus fidèlement à leur conscience, l'entente fut plus difficile, et la lutte qui, semble-t-il, aurait dû prendre fin, recommença plus ardente. Il n'en restait pas moins vrai que l'expérience faite prouvait que l'Église ne pouvait et ne devait pas vivre sans ses Synodes. Aussi le parti évangélique n'a-t-il pas hésité, à convoquer, dès 1878, un Synode général officieux, en même temps qu'il reconstituait l'organisation synodale provinciale. Depuis lors, tous les trois ans, ces assemblées se réunissent, et cette année même, le Synode général officieux est convoqué à la Rochelle. Le parti libéral de son côté s'est organisé, d'une manière à peu près semblable, en confiant le soin de ses intérêts religieux à une délégation qui rend compte de sa gestion tous les trois ans, devant une assemblée générale.

Mais les luttes ecclésiastiques ne devaient pas arrêter l'œuvre du protestantisme français dans notre pays. Au lendemain de la guerre le pasteur N. Recolin faisait entendre un appel éloquent en faveur de l'évangélisation et provoquait la création de la Mission intérieure évangélique (1872). Évangéliser, tel fut le mot d'ordre donné et accepté; aussi, dans le cours de ces dernières années, un admirable essor s'est-il produit dans ce sens. Les luttes polémiques avec l'Église catholique ont passé à l'arrière-plan, et c'est moins en attaquant directement le catholicisme que par la simple prédication de l'Évangile, que se sont fondées de nombreuses Églises de prosélytes. L'œuvre créée par M. Mac All, avec un si rare dévouement, s'est étendue non seulement en France, mais en Algérie. De tous côtés les Églises particulières ont compris cette nécessité de

l'évangélisation, et en Bretagne, en Saintonge, dans le Nord, on a vu de nombreux ouvriers se consacrer à cette grande œuvre. Si l'on jette un regard en arrière, il est aisé de se convaincre que dans cette période, qui s'achèvera avec le siècle, l'activité religieuse et charitable n'a cessé de grandir. La Société des Missions évangéliques après avoir créé la Mission du Lessouto, qui a sauvé une population menacée dans son existence et lui a conservé son autonomie, œuvre admirable digne des traditions libérales de la France, a étendu son action à Tahiti, au Zambèze, au Sénégal, au Congo français. Nos grandes Sociétés d'évangélisation ont vu s'étendre le champ de leur activité; de tous côtés de nouvelles stations ont été fondées dans le même temps où le nombre des œuvres de charité et de relèvement se multipliait.

L'Église libre consacrait à l'évangélisation ses meilleures forces sous l'impulsion de Frédéric Monod et de ses amis, et voyait de nombreux auditoires se réunir dans les lieux de culte qu'elle avait établis. Les wesleyens, après avoir été jusqu'en 1852 une mission dépendante de la Conférence anglaise, se constituèrent en Église spéciale et firent aussi une œuvre d'évangélisation que favorisèrent les luttes ecclésiastiques alors si ardentes dans l'Église réformée. Les baptistes dirigèrent leur active propagande au sein des populations catholiques et créèrent, surtout dans le Nord, quelques communautés importantes. Le protestantisme ne pouvait rester indifférent à l'étude comme à la solution des questions sociales. Nous avons le droit de dire que les protestants ont été les premiers à prendre de généreuses initiatives. Aussi pouvons-nous citer avec fierté ceux de nos coreligionnaires qui ont donné tant de preuves de leur dévouement à la chose publique. Au nom d'Edmond de Pressensé se rattache le souvenir d'une noble vie dépensée pour la victoire de grandes causes. Ce n'était pas assez pour lui de défendre l'Évangile par une parole puissante, comme par une plume éloquente; il savait combattre le mal avec une ardeur incomparable, et, sur son lit de mort, sa dernière pensée fut pour la victoire de l'honneur moral de la France compromis par la corruption littéraire de ce temps. La question de la participation aux bénéfices a trouvé dans M. Charles Robert le plus persévérant des défenseurs; l'œuvre des habitations ouvrières se personnifie dans M. Jules Siegfried, et celle de la coopération n'a pas de représentants plus autorisés que MM. Gide et de Boyve. Nul n'a plaidé avec plus d'autorité la cause du repos dominical que M. Léon Say, et M. Richard Waddington s'est fait le défenseur des ouvrières dans les manufactures. M. le pasteur Robin, en même temps qu'il s'occupait de la question du régime des prisons, avec une autorité qui s'imposait, devenait l'initiateur de l'Assistance par le travail, pendant que M. le pasteur Arboux se dévouait au succès de la cause de la mutualité. Mais le protestantisme tout entier s'associait à ces généreux efforts, dont le pasteur

Fallot savait, avec ardeur, proclamer la nécessité, alors que se formait la Ligue de la moralité publique. La fondation de l'Association protestante pour l'étude pratique des Questions sociales, due au zèle de M. le pasteur Gouth, vint en donner la preuve. Ce n'est pas là un des traits les moins intéressants de l'évolution de la pensée protestante entrant en contact direct avec le socialisme pour l'étudier avec ses méthodes particulières.

Ce n'est rien exagérer que de parler d'un renouveau au sein des Églises protestantes. Sans doute, elles n'échappent point aux critiques, mais il serait injuste de ne pas constater cette marche en avant, signe certain de vie.

C'est sous cette influence que le journalisme religieux s'est transformé. Au lieu des quelques journaux qui paraissaient en 1840, nous relevons un chiffre de plus de soixante publications. La *Revue chrétienne*, fondée par MM. J. Hollard et de Pressensé, en 1853, a repris la tradition du *Semeur* en arborant pour devise « Évangile et Liberté »; la Société de l'Histoire du protestantisme, créée par l'initiative de M. Read (1852), commençait la publication de son *Bulletin*, devenu l'une des sources les plus précieuses pour l'histoire de la France. Quelques années plus tard se fondait par ses soins une bibliothèque dont son président, M. le baron F. de Schickler, a su faire une des plus belles collections de Paris.

De plus en plus le protestantisme français a tenu à affirmer sa vie par la création d'un mouvement scientifique et littéraire dont l'importance grandit chaque jour. La publication du savant ouvrage de M. Reuss sur *La Bible* a honoré la science protestante, et l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, due à l'initiative de M. le doyen Lichtenberger, a donné la preuve que la France protestante savait faire revivre les traditions des érudits et des savants de la Réforme. Des revues comme celles publiées à Strasbourg et à Montauban avaient favorisé le noble travail de la pensée religieuse, et après avoir été si longtemps tributaires de l'étranger au point de vue théologique, les protestants français virent les travaux de leurs docteurs discutés et appréciés en Allemagne comme en Angleterre.

Si ces résultats ont été obtenus, si la science a été ajoutée à la foi, il faut en faire remonter la cause à la création d'un enseignement théologique auquel se sont consacrés des hommes dont le protestantisme français doit honorer le souvenir. A Montauban : Encontre, Frossard, A. Monod, Bonnard, de Félice, Jalaguier, Ch. Bois, Nicolas, Bonifas; à Strasbourg : Fritz, Bruch, Matter, Wilm, Reuss, Baum, Schmidt, Colani furent les ouvriers de cette grande œuvre.

Si la Faculté de Strasbourg a été perdue pour la France, après la guerre de 1870, la Faculté de théologie protestante de Paris, créée en 1878 et inaugurée

gurée par Jules Ferry, représente avec distinction les études sacrées dans la grande Université parisienne.

L'activité dans le domaine des sciences historiques n'a pas été moins remarquable et la liste serait longue à établir des études consacrées au passé de notre histoire. Il ne s'est pas écoulé d'années sans que l'on ait eu à signaler la publication de savantes études signées des noms de MM. Athanase Coquerel fils, Read, Bersier, Rabaud, Vaurigaud, Douen, Arnaud, de Félice, Weiss, de Schickler, Benoit, Hugues, Buisson, Reuss, Delaborde, Cadier, Schefer, Corbière.

Il ne nous est pas moins précieux de constater un mouvement littéraire auquel s'associent les noms si aimés de M[mes] de Pressensé, Guizot-de Witt, Bersier, de Coninck, Decoppet, qui ont su nous affranchir des traductions des livres étrangers par la publication d'ouvrages que traverse un esprit français fait de grâce et de sérieux.

La littérature religieuse est entrée elle aussi dans des voies nouvelles et a fourni à nos Églises des œuvres d'édification remarquables. On ne s'étonnera pas si nous plaçons au premier rang les sermons d'Eugène Bersier. A une parole sobre, élevée, d'une admirable simplicité, il unissait une connaissance du cœur qui faisait de cet orateur de race, un des premiers moralistes de ce temps. L'Église réformée ne compta pas de serviteur plus dévoué et qui ait fait plus honorer son nom. Nous voudrions pouvoir citer les noms des orateurs qui ont élevé la prédication protestante à un niveau remarquable; nous ne rappellerons que le souvenir de ceux qui ne sont plus : E. de Pressensé, le plus entraînant de tous; Viguié, à la parole chaude et vibrante; Delmas, si imprévu, si lettré; Bastie, original et fort; Recolin, désireux de convaincre; Verny, esprit puissant; Horace Monod, toujours à l'œuvre; Rognon, le plus classique de nos prédicateurs; Coquerel fils, disert et profond; Pelissier, dont la parole était si ardente.

C'est ainsi que, malgré leur petit nombre, les protestants français ont compris la grandeur de leur mission et la poursuivent avec une inébranlable confiance dans la protection divine.

Lorsque le 18 octobre 1885, dans toutes leurs Églises, ils rappelèrent avec émotion et reconnaissance le souvenir deux fois séculaire de la révocation de l'Édit de Nantes, ils purent affirmer hautement que ce n'était pas en vain que leurs nobles ancêtres étaient morts pour laisser vivre leur conscience. A l'heure présente leurs Églises sont à l'œuvre et ce n'est pas sans un sentiment de légitime fierté qu'ils peuvent présenter le tableau de leur activité religieuse, missionnaire et sociale au cours de ce siècle.

Ils opposent à la situation précaire et misérable qui leur était faite aux approches de la Révolution française un développement qui reste à l'honneur

de la Réforme. Si pour le service des Églises on comptait en 1802 à peine une centaine de pasteurs, ce chiffre s'élève aujourd'hui à plus de mille. A la pénurie d'œuvres religieuses des premiers jours du siècle correspond un ensemble remarquable de Sociétés bibliques, missionnaires, d'évangélisation, d'instruction, d'œuvres pastorales, de charité, de bienfaisance, de relèvement, de protection, de prévoyance qui démontrent une société religieuse non pas entrée dans la voie de la décadence, comme le disent des adversaires, mais marchant à des conquêtes nouvelles.

Cependant le nombre des adhérents du protestantisme en France ne semble pas dépasser le chiffre de 700,000, en augmentation d'environ 175,000 sur le chiffre du recensement de 1806. Le plus grand nombre d'entre eux se rattachent à l'Église réformée, environ 560,000, d'après les données de M. le pasteur Dupin de Saint-André. Les luthériens seraient au nombre de 80,000; les Églises libres réuniraient 7,000 adhérents, l'Église méthodiste environ 4,000, les baptistes, un chiffre un peu moindre (1).

Mais c'est moins au nombre des protestants qu'il faut regarder qu'aux principes dont ils sont les défenseurs. Le protestantisme reste en effet, suivant la parole de Samuel Vincent, « la religion des temps modernes », représentant la seule alliance possible de la foi et de la liberté.

C'est ainsi que l'ont compris des hommes qui ont honoré la France par la noblesse du caractère comme Henri Martin, par l'éloquence comme Jules Favre, par la puissance de l'esprit comme Taine, car en mourant ils ont donné un témoignage public de leur sympathie pour la religion protestante. Comment oublier qu'un des maîtres de la pensée moderne, Renouvier, a déclaré, comme l'avait fait l'illustre Laveleye, que la solution du conflit entre l'État et l'Église était dans la rupture de la France avec Rome! Si les formes catholiques se sont maintenues dans notre pays, les principes de la Réformation ont pénétré profondément la société française, qui, par ses représentants les plus éminents, répudie les doctrines du *Syllabus*. Si, à deux siècles de distance, le penseur compare, sans passion, les théories religieuses et politiques que soutenait Bossuet aux théories que défendait Jurieu, il devra reconnaître que de l'œuvre du grand évêque rien n'est demeuré, alors que la défense de l'exilé est devenue victorieuse. Les réformés ont eu du moins, dans leurs malheurs, la gloire d'avoir maintenu ces traditions libérales auxquelles notre pays, malgré les luttes et les persécutions, revient toujours. Tel est ce caractère de la Réforme qui, en associant l'Évangile et la Liberté, lui a donné droit de cité en France.

(1) Il est très difficile d'arriver à une estimation exacte, mais il ne paraît pas probable que ces chiffres soient au-dessus de la vérité. On consultera utilement sur cette question un intéressant article de M. Lods, dans l'*Annuaire du protestantisme français*, p. 149.

« La Réforme, a écrit Guizot, a fait rentrer les croyances religieuses dans la circulation générale; elle a rouvert aux fidèles le champ de la foi, où ils n'avaient plus le droit d'entrer. Elle a eu en même temps un second résultat; elle a banni, ou à peu près, la religion de la politique, elle a rendu l'indépendance au pouvoir temporel (1). »

Gardiennes de ces traditions, les Églises protestantes de France doivent rester, dans la patrie, un asile ouvert à ceux qui, cherchant la vérité, ne peuvent s'incliner devant l'infaillibilité romaine.

Par les travaux de leurs penseurs, de leurs érudits, de leurs historiens, elles doivent prouver qu'il n'y a pas d'antagonisme réel entre la science et la foi.

Qu'il s'agisse d'ordre, de progrès, de justice, elles doivent proclamer que le salut est en Jésus-Christ, dont les paroles demeurent éternellement.

Telle est la mission réservée dans notre patrie au protestantisme, mission de paix et de relèvement. Ses défenseurs ne sauraient concevoir pour lui un plus glorieux avenir.

FRANK PUAUX.

(1) Guizot, *Cours d'histoire moderne*, 1828.

SOCIÉTÉS BIBLIQUES

SOCIÉTÉS BIBLIQUES

FONDATION LÉO

C'est à un jeune théologien saxon, du nom de Léo, qu'est due en réalité la fondation de la première Société biblique en France. Lorsqu'il vint à Paris en 1811, il fut frappé de l'ignorance profonde des Livres saints dans laquelle se trouvaient ses auditeurs des Billettes, où il prêchait en allemand. Il fit venir de Bâle, à plusieurs reprises, de nombreux exemplaires de la Bible, qu'il offrit au Consistoire luthérien et au Consistoire réformé, pour être distribués gratuitement dans des conditions particulières, ces Bibles devant être marquées du sceau de l'Église et prêtées seulement, pour la vie durant, aux fidèles jugés dignes de ce bienfait.

Ces distributions réitérées du saint Livre ne suffisaient pas. Le désir de le posséder était devenu si général dans les deux Églises de Paris, que des demandes nombreuses étaient chaque jour adressées dans ce sens, soit au Consistoire luthérien, soit à M. Léo lui-même. Mais les ressources de celui-ci étaient limitées et il avait consacré déjà tout ce dont il pouvait disposer à répandre généreusement la Parole de Dieu. D'autre part, il ne rentrait guère dans les attributions du Consistoire de tenir lui-même un dépôt de Livres saints. C'est alors que M. Léo conçut le projet d'organiser une vaste souscription, non seulement à Paris, mais dans la France entière, et même en plusieurs pays d'Europe, pour créer un fonds avec lequel il fût possible de faire imprimer la Bible, et de préférence le Nouveau Testament seul. Le 1er mai 1812, il publia, en français et en allemand, une circulaire pour annoncer ce projet.

Il y déclarait que « son but était de pouvoir distribuer gratuitement le Nouveau Testament à des écoliers pauvres et à des chrétiens peu fortunés, ou

de le céder à d'autres personnes, au prix le plus modique ». Le 12 août 1812, le ministre des cultes, comte Bigot de Préameneu, autorisait et même encourageait l'entreprise : avec la recommandation des pasteurs Gœpp, Boissard, Marron, Rabaud-Pommier et Jean Monod, M. Léo lança ses circulaires, non sans avoir affirmé, dans une lettre du 15 octobre 1812, que son intention était « de rendre les deux Consistoires dépositaires des exemplaires ainsi que des planches stéréotypées ». Le 16 juin 1813 fut rédigé, entre M. Léo et les commissaires nommés par les deux Consistoires, un acte de cession formelle à ces deux Consistoires. Cet acte fut signé le 20 juin suivant au nom des deux corps ecclésiastiques, et une Commission dite « de la Bible » fut organisée avec mission d'exécuter le traité conclu. Il y était dit :

« L'objet et le but de l'entreprise est de répandre l'Évangile le plus possible, surtout parmi la jeunesse et la classe indigente. Les moyens de l'atteindre sont : de continuer à provoquer et à recueillir des dons volontaires pour faire de fréquents tirages, de distribuer abondamment les exemplaires qui en seront imprimés, soit à titre gratuit, soit à un prix tellement modique, que le Livre puisse être à la portée de toutes les classes de la société; le tout d'après les principes les plus libéraux et dans les seules vues d'un intérêt religieux. Enfin les deux Consistoires s'engagent à remplir l'obligation sacrée de veiller à ce que les dits objet et but restent toujours les mêmes : ils félicitent sincèrement M. Léo d'avoir conçu et réalisé pour la France une entreprise aussi louable et aussi utile et le nomment membre ordinaire et perpétuel de la Commission de la Bible qui sera créée par les deux Consistoires. »

La Commission devait se composer de six membres : un pasteur et deux laïques pour chaque Consistoire : tous les six mois, elle devait produire un rapport détaillé de sa gestion. Un local devait être exclusivement consacré à l'Établissement biblique.

Le 31 août 1814, M. Léo fit connaître au public le résultat de sa collecte. Elle avait rapporté 15,353 fr. 09 c. Des princes n'avaient pas refusé de contribuer au succès de l'œuvre. Les frais du premier tirage s'étaient montés à 12,684 fr. 57 c.

Huit tirages successifs furent exécutés de 1814 à 1820. Ils avaient coûté 52,430 fr. 54 c. Le nombre total des exemplaires tirés jusqu'en 1820 avait été de 34,011. Sur ce nombre, 991 seulement avaient été distribués gratuitement; les autres avaient été vendus au prix de revient.

La création de la Société biblique de Paris ralentit forcément l'activité

de la Fondation Léo. Le 31 juillet 1830, elle résolut de placer à intérêts le capital qu'elle possédait et qui provenait de la vente des exemplaires, de capitaliser ces intérêts d'année en année, de manière à pouvoir exécuter des tirages du Nouveau Testament avec leur seul produit. De nombreuses éditions ont été faites de 1830 à nos jours. Les premières planches étant usées, on en fit établir d'autres d'un plus petit format, qui ont à leur tour subi le sort des premières. Mais c'est la Fondation Léo qui a presque toujours fourni à nos catéchumènes de Paris, luthériens et réformés, les Nouveaux Testaments qui leur sont remis au moment de leur confirmation ou de leur première communion.

Le Comité de la Fondation, renouvelé dans ces dernières années, et qui a pour président M. le pasteur L. Vernes, et pour secrétaire M. le pasteur Alfred Mettetal, a tenu à offrir aux jeunes gens de Paris — les seuls dont elle ait à se préoccuper — un Nouveau Testament digne d'elle-même et de nos Églises. Elle a fait paraître en 1891 une des plus belles éditions du Nouveau Testament (version Ostervald) qui existent. La maison Berger-Levrault y a apporté ses meilleurs soins : papier, caractères fondus exprès pour l'édition, format, filets rouges encadrant le texte de chaque page, tout dans ce dernier tirage fait honneur à la Fondation dont le nom rappelle celui d'un vrai ami de la Bible, qui a consacré ses efforts à la répandre parmi nous, et à la maison dont les presses ont servi pour cette récente publication.

ALFRED METTETAL.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE PROTESTANTE DE PARIS

On ne peut apprécier à toute sa valeur l'œuvre de la plus ancienne des Sociétés religieuses du protestantisme français sans la replacer dans son cadre historique. Plus opprimée qu'aucune autre, la noble Église réformée de France a subi les désastres d'une impitoyable et séculaire persécution ; elle a perdu 300,000, et au delà, de ses membres les plus zélés, passés à l'étranger afin de pouvoir servir Dieu selon leur conscience, et sa miraculeuse conservation

est due à l'héroïsme des quatre-vingt-dix pasteurs et prédicants martyrs, qui, de 1686 à 1762, périrent sur les échafauds et les gibets. Enfin la Révolution de 1789 restitua aux parias les droits civils et religieux dont la révocation de l'Édit de Nantes les avait dépouillés en 1685. A peine, il est vrai, avaient-ils pu rouvrir leurs temples, que déjà la tourmente révolutionnaire les contraignait à les fermer. Sans doute, au milieu des bouleversements de l'anarchie, des longues luttes contre l'étranger, les protestants français pouvaient se montrer citoyens paisibles et fidèles, intrépides défenseurs de leur pays; mais pour se développer, l'élément charitable et vraiment évangélique de leur foi avait besoin d'un milieu plus tranquille. Ils crurent l'avoir trouvé aux premiers temps de la Restauration. Quoique le catholicisme fût déclaré religion d'État, il ne leur était pas défendu de s'associer pour faire le bien. Ils utilisèrent avec empressement cet intervalle de calme, et c'est ici que nous pouvons constater les bienfaits qu'entraînait à sa suite, par une conséquence naturelle, l'établissement de la Société biblique protestante de Paris.

La confiscation des livres, soit de controverse, soit d'édification, avait été pratiquée avec fureur, dans le vain espoir de triompher de la constance des persécutés. Aussi pas une Bible protestante, pas un Nouveau Testament non catholique, n'avaient été imprimés en France de 1678 à 1802. Il était de la plus urgente nécessité de rendre aux fidèles l'Écriture sainte, dont ils étaient privés depuis si longtemps. Il fallut s'unir dans ce but : ce fut ainsi que la méthode féconde de l'association pénétra au sein de nos Églises avec l'Institution biblique, qui en fut le premier résultat.

Fondée, moyennant le concours de la Société biblique britannique et étrangère, par un Comité provisoire composé des pasteurs Marron, Monod père et fils, Juillerat, Gœpp, Boissard, des professeurs Stapfer et Kieffer, et de M. Vincens Saint-Laurent, elle se constituait définitivement le 27 novembre 1818, plaçant à sa tête le descendant de Duplessis-Mornay, le ministre d'État marquis de Jaucourt, qui devait présider à ses destinées pendant trente-quatre ans, et lui associant quatre vice-présidents, six secrétaires, douze assesseurs, trois censeurs et un trésorier. Les Bibles manquant partout, une première édition de la version de Martin fut achetée 40,000 fr. à la Société de Londres, et les distributions commencèrent.

L'action de l'œuvre nouvelle ne tarda pas à se faire sentir : elle suscitait les anathèmes des écrivains catholiques, l'accusant, comme l'abbé de Lamennais, d'entreprendre une mission « d'anarchie religieuse, qui ébranlerait les bases de

l'ordre social », ou, comme M. de Bonald, de n'être qu'une « adroite spéculation de commerce »; mais elle réchauffait puissamment le zèle et vivifiait la piété un peu attiédie par le XVIII[e] siècle. De toutes parts naissaient des Sociétés auxiliaires qui, malgré les entraves administratives, formaient, avec les Sociétés branches, les Sociétés de dames et les associations créées dans les plus humbles villages, un total de 643 Comités occupés à la diffusion de la Bible. Les assemblées annuelles de la Société mère étaient des fêtes, auxquelles les protestants disséminés et sans lien commun accouraient souvent de très loin, apprenaient à se connaître, à se compter et à s'aider mutuellement. Elle devint non seulement un centre de ralliement, mais un foyer d'action, d'où sortirent les Sociétés des Traités religieux (1822), des Missions (1823), de Prévoyance (1823), la Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire (1829), et bien d'autres.

Les principes qu'elle avait posés à sa base se trouvent énoncés dans plusieurs circulaires : « Notre Institution n'est pas théologique, elle est chrétienne » (1[er] mars 1823). « Il n'entre point dans nos attributions d'intervenir dans des revisions de Bibles, ni dans le choix des versions pour les Églises » (7 février 1826). « La Société biblique n'a qu'un seul ministère à remplir; elle répand la Bible, elle ne s'ingère ni dans l'enseignement, ni dans le dogme... Elle ne prononce aucune exclusion; elle cherche partout à réunir, à rapprocher » (23 mars 1830). Toutefois, il faut le reconnaître, quelques membres du Comité exprimèrent dès le début leurs regrets d'une attitude aussi large, premiers nuages qui faisaient pressentir de sérieuses difficultés pour l'avenir.

De son côté, mécontente de la restriction imposée par le gouvernement à la Société qu'il autorisait, à condition de ne s'occuper que des seuls protestants, la Société biblique britannique et étrangère établit à Paris, en 1820, un dépôt de Livres saints destinés aux catholiques. Puis, rompant avec l'usage qui remontait jusqu'à Calvin lui-même, elle cessa de distribuer les livres apocryphes, et, en 1826, elle exclut de ses libéralités toutes les associations qui ne suivraient pas son exemple. Ces livres étant demandés pourtant par la plupart des Églises, la Société biblique protestante ne se crut pas en droit de les leur refuser et fut privée désormais de l'appui financier de l'Angleterre. Pour rétablir la paix dans son propre sein, où ces livres avaient aussi rencontré des adversaires, le Comité consentit à distribuer la Bible avec ou sans Apocryphes, au choix des demandeurs. Cette concession n'empêcha pas la Société britannique d'adresser, l'année suivante, une circulaire à tous les pasteurs de France, pour les inviter à rejeter les livres condamnés par elle, et à s'approvisionner à son dépôt de

Paris. Or ce dépôt était dirigé par plusieurs membres de Comité de la Société biblique protestante. Après la révolution de 1830, ils demandèrent la modification de l'article 1er du Règlement, ainsi conçu : « La Société a pour but unique de répandre parmi *les chrétiens protestants* les saintes Écritures, sans notes ni commentaires, dans les versions reçues et en usage dans leurs Églises. » Comme les ressources lui faisaient défaut pour élargir sa sphère d'activité, le Comité refusa de supprimer la restriction qu'indiquait le mot « protestants ». Il s'en suivit quatre démissions et la fondation de la Société biblique française et étrangère (1833). Péniblement affectée par cette scission, la Société biblique protestante n'en poursuivit pas moins son œuvre. A dater de ce moment, pour atteindre plus sûrement son but, elle résolut de donner *gratuitement* un Nouveau Testament à chaque catéchumène, et une Bible à chaque couple qui reçoit la bénédiction nuptiale, sans s'interdire toutefois les distributions dans les écoles, les hôpitaux, les prisons.

Parmi les nombreuses éditions qu'elle a fait imprimer pour correspondre à tant de besoins, on doit signaler, au moins, la Bible in-folio de 1841, dite « des vieillards », incontestablement un des plus beaux spécimens de la typographie parisienne, et le Nouveau Testament in-16, 1859, dit « du Jubilé ». Depuis l'abandon de la version de Martin, en 1845, toutes les éditions reproduisaient invariablement celle d'Ostervald. Mais depuis longtemps on en signalait de bien des côtés les incorrections et les locutions vieillies. La question des versions améliorées, toujours remise ou éludée depuis l'origine de la Société, s'imposait à elle en 1863 avec un caractère exceptionnel de gravité, puisqu'une centaine d'Églises exprimaient le désir de recevoir une traduction « plus exacte et plus française ». Plusieurs membres du Comité opposèrent à ce vœu la plus énergique résistance, repoussant toute innovation et souhaitant que les réformés n'eussent, eux aussi, qu'une traduction unique et officielle de la Bible. D'autres, au contraire, voyaient là un sérieux danger pour les droits des fidèles et la réputation de notre science biblique. Ajournée une première fois, soumise à une enquête approfondie, résumée dans un rapport de M. Parrot, la question fut tranchée définitivement dans le sens de la liberté, mais au prix d'une nouvelle épreuve, d'une seconde scission, qui amena, en 1864, la fondation de la Société biblique de France.

La sœur aînée continuait, et a toujours continué depuis, d'envoyer « la version d'Ostervald, toutes les fois qu'une autre n'était pas spécialement réclamée » ; mais elle accordait aux Églises qui les lui demandaient trois versions



MARQUIS A. F. DE JAUCOURT

déjà reconnues comme supérieures : l'Ancien Testament de Perret-Gentil (1847), dont elle acquit la propriété de l'auteur lui-même, — remplacé en 1874 par celui, meilleur encore, de Segond, dont la Compagnie des pasteurs de Genève lui cédait fraternellement la copropriété; — le Nouveau Testament de Genève (1835), remplacé en 1872 par celui d'Oltramare, qui serre le texte de plus près, et le Nouveau Testament d'Arnaud (1858). Ces deux dernières versions sont traduites sur les textes originaux plus anciens et moins fautifs que celui d'Érasme. Pour se préserver à l'avenir d'une nouvelle crise intérieure, la Société crut sage d'insérer dans son article 1er modifié qu'elle répand « parmi les chrétiens protestants *les versions demandées par leurs Églises* ». C'est dans cet esprit qu'elle n'a cessé de travailler.

Durant les soixante-quatorze années écoulées de son existence, elle a dépensé 2,938,000 fr., et distribué 897,200 exemplaires des Livres saints (Bibles et Nouveaux Testaments). Comparés à ceux des Sociétés bibliques de Londres et de New-York, ces chiffres sont assurément bien modestes; mais il importe de se souvenir que les États-Unis et l'Angleterre sont des pays protestants, tandis que dans la France, catholique, nous ne comptons pas même un million de nos coreligionnaires.

La Société a eu pour présidents : M. le marquis de Jaucourt, 1818-1852; M. Guizot, 1855-1874; M. le pasteur Montandon, 1876-1877; M. le baron F. de Schickler, 1878-1893. Parmi ses vice-présidents décédés, nous citerons les pairs de France Boissy d'Anglas, lieutenant général Rapp, lieutenant général comte de la Redorte, comte Pelet de la Lozère; les députés Benjamin et François Delessert, et Laffon de Ladébat; le vice-amiral Verhuell, l'amiral Baudin, le comte Reinhard, ministre plénipotentiaire, les savants Georges Cuvier, du Vernoy, Eickhoff, Duméril, le professeur Stapfer, l'historien Émile de Bonnechose, les pasteurs Rodolphe Cuvier, Martin Rollin, Martin-Paschoud, A. Coquerel fils, Rouville, Viguié.

La Société auxiliaire des dames de Paris, fondée en 1824, a eu pour présidentes Mmes Gautier de Lessert, Grivel, François Delessert, la marquise de Larochefoucauld-Liancourt, Auguste Odier, Henri Thuret, Edouard Borel; elle a versé jusqu'à ce jour à la caisse de l'œuvre mère 139,600 fr.

Publiant à l'occasion du jubilé cinquantenaire son *Histoire,* rédigée par son agent, M. le pasteur Douen, avec des notices biographiques par M. F. de Schickler (Paris, 1878, 468 pp. grand in-8°), la Société biblique protestante de Paris présentait à l'Exposition universelle de 1889, où une médaille d'or lui

était décernée, le Catalogue de ses principales richesses bibliographiques. Bien que sa bibliothèque de 2,400 volumes, due surtout à la libéralité de ses amis, renferme les Livres saints en 98 langues ou dialectes, dont un manuscrit grec des Évangiles datant du XIIe siècle, les textes français, protestants et catholiques, y occupent naturellement la première place. Parvenir à former la collection complète des Bibles, des Nouveaux Testaments et des fragments publiés en notre langue, serait hâter l'apparition d'une *Histoire de la Bible française,* œuvre de science et de foi, qui ne pourra se faire tant que les plus précieux exemplaires resteront disséminés et comme perdus entre les mains des particuliers. Parmi les 875 éditions qu'elle possède déjà, on se bornera à citer ici, dans les plus rares, la Bible abrégée, incunable imprimé à Lyon vers 1470; deux Bibles historiées, Lyon, 1521, Paris, 1529; 11 éditions du Nouveau Testament de Lefèvre d'Étaples de 1524 à 1548, une sans lieu, les autres de Bâle, Lyon, Anvers; trois Bibles du même traducteur, Anvers 1530, 1534, 1541; celles d'Olivetan, Neuchâtel 1535, de Castalion, Bâle 1555, la Bible dite « à l'Épée », Genève 1540, celle de René Benoist 1566, le Nouveau Testament d'Olivetan, Genève 1536, celui de 1551, dont le titre porte : « Revu par M. Jehan Calvin », et la plupart des Bibles et Nouveaux Testaments catholiques des XVIIe et XVIIIe siècles.

Le siége de la Société est, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

O. DOUEN.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE FRANCE

La Société biblique de France a été fondée en 1864 par quelques membres éminents des Églises réformée et de la Confession d'Augsbourg, MM. François Delessert, le baron Léon de Bussierre, le pasteur Berger, le comte Pelet de la Lozère, le baron F. Bartholdi, qui se retirèrent du Comité de la Société biblique protestante de Paris, à l'occasion de l'introduction de certaines versions dans les distributions de cette Société, mesure qu'ils estimaient contraire au 1er article de son Règlement, et périlleuse à plusieurs égards pour les Églises non moins que pour l'œuvre biblique elle-même.

Préoccupés de sauvegarder la diffusion de versions faites dans un esprit franchement évangélique, ils donnèrent pour fondement à la Société nouvelle la foi en l'inspiration divine des saintes Écritures et en leur autorité souveraine en matière religieuse, et en consignèrent l'expression dans l'article 1er de ses Statuts.

Article 1er. La Société biblique de France est fondée sur la foi en l'inspiration divine des Écritures saintes et en leur autorité souveraine en matière religieuse.

Le but que la Société se propose est, par suite, de travailler à multiplier la Parole de Dieu dans les versions reconnues fidèles, à la répandre toujours plus au sein des Églises protestantes, et par elles dans notre patrie.

Pour cela, et avant tout, elle publie les saints Livres — Bible, Nouveau Testament ou portions détachées — dans des éditions variées, et les vend à bas prix, sans bénéfice et presque toujours à perte, donnant ainsi à tous la faculté de se les procurer ou de les procurer à d'autres au moins de frais possible.

Elle s'efforce ensuite de placer la Bible à tous les foyers protestants, en livrant aux Églises des Bibles de famille destinées à être offertes gratuitement à tous les couples qui font bénir leur union par un de nos pasteurs. De plus, elle met à leur disposition des Nouveaux Testaments pour être donnés aux catéchumènes en souvenir de leur admission à la sainte Cène; et enfin, à titre également gratuit, des Livres saints pour leurs indigents, leurs vieillards, les enfants de leurs Orphelinats et Asiles, les malades des hôpitaux, les prisonniers et, d'une manière générale, pour tous ceux qui sont l'objet de la sollicitude et des soins de la charité chrétienne parmi nous.

A ces branches maîtresses de l'activité biblique dans nos Églises s'en sont ajoutées, au cours de ces vingt-neuf années, plusieurs autres. En particulier, depuis l'organisation nouvelle du service militaire, c'est-à-dire depuis 1874 environ, la Société cède gratuitement des Nouveaux Testaments portatifs, de petit format, pourvus d'une dédicace spéciale, qu'elle destine aux jeunes soldats protestants appelés sous les drapeaux.

Elle offre aussi un exemplaire de son beau Nouveau Testament in-4°, gros caractères, pour toute bibliothèque publique, communale ou autre, en faveur de laquelle ce volume lui est demandé avec engagement de l'y faire admettre.

Elle ne cesse enfin de livrer ses exemplaires de l'Écriture, par milliers chaque année, à titre de vente, aux Comités d'évangélisation, de Mission intérieure, aux colporteurs, évangélistes, libraires, etc., qui s'adressent à elle.

D'autre part, le soin de répandre le saint Livre et d'en activer la diffusion n'a pas fait perdre de vue à la Société biblique de France l'importante question de la fidélité des traductions répandues. Convaincue qu'il y a pour le protestantisme français un intérêt primordial à ne point abandonner sa traditionnelle version de la Bible, devenue si populaire sous le nom de version d'Ostervald, mais à l'améliorer progressivement à l'exemple de ce qu'ont fait nos pères, la Société décida, dès 1866, d'en encourager et d'en provoquer, au besoin, le perfectionnement. En 1870, forte de l'assentiment de nombreux Consistoires et sur la demande expresse des Conférences générales évangéliques de Paris, la Société publie une première Revision du Nouveau Testament d'Ostervald, due à une initiative individuelle. Puis en 1881, après plus de dix ans de travaux, elle édite la Revision de l'Ancien Testament accomplie sous les auspices et la direction de son Comité. Elle rouvre ainsi la voie où le Synode général officieux des Églises réformées (Nantes 1884) s'empresse d'entrer à son tour, faisant sienne l'œuvre ainsi commencée. Actuellement cette Revision, dite « de 1881 », plusieurs fois réimprimée, s'est fait accepter non seulement en France, mais en Suisse, en Belgique, en Hollande, etc.

La Société biblique a pris part avec succès aux trois grandes Expositions universelles de Paris, 1867, 1878 et 1889, et en a profité pour répandre 7,085 exemplaires en 1867, 21,367 en 1878, et 40,746 à l'Exposition de 1889. Pendant la guerre néfaste de 1870, la Société s'est employée de même à répandre le saint Livre (environ 22,000 volumes), notamment dans Paris assiégé, où vingt et une ambulances ont reçu d'elle des dépôts permanents de Nouveaux Testaments et de Bibles.

Dans les années qui ont suivi ces épreuves nationales, elle a pris à tâche de seconder le réveil de l'esprit d'évangélisation et de mission intérieure par des dons abondants et des facilités offertes aux œuvres nouvellement créées (Mission intérieure évangélique, Œuvre Mac-All, Œuvre de la rue Royale, etc.). En 1878, la nécessité de déplacer et de réorganiser son agence lui fournit l'occasion désirée d'y adjoindre un magasin de vente, rue d'Astorg, 22, où sont exposées et mises en évidence les principales éditions des Écritures.

Pendant ces vingt-neuf années la Société a été successivement présidée par MM. François Delessert (1864-1868), général de Chabaud La Tour (1868-1885), et, depuis lors, par M. E. Dhombres, pasteur de l'Église réformée de Paris. Elle a pour Agent général M. le pasteur F. Vermeil.

Depuis sa fondation en 1864 jusqu'au 31 décembre 1892 elle a placé

750,857 exemplaires. La moyenne de ses distributions, pour les dix dernières années, est de 26,650 volumes(1).

Les dépenses annuelles, dans cette même période, ont été d'environ 50,000 fr. Les recettes, dont les collectes, dons, cotisations et legs des amis de la Bible constituent la majeure partie, s'élèvent généralement au même chiffre.

La Société publie un Rapport annuel et, depuis 1870, un *Bulletin trimestriel.*

Le siège de la Société est, 22, rue d'Astorg, Paris.

SOCIÉTÉ BIBLIQUE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE

Bien que la Société biblique britannique et étrangère soit une Société anglaise, elle mérite à juste titre, à cause de l'importante Agence qu'elle possède en France depuis soixante-treize ans, de figurer parmi les œuvres d'évangélisation les plus actives de ce pays.

Dégagée de toute attache particulière à telle ou telle ramification du protestantisme et se réclamant de tous les chrétiens qui ont à cœur le relèvement religieux de la France, la Société biblique britannique et étrangère, loin d'empiéter sur le champ d'activité des Sociétés françaises, poursuit une œuvre spéciale, nécessaire, et qu'elle seule est en mesure de soutenir.

Les Sociétés bibliques françaises, en effet, s'occupent, presque exclusivement, de répondre aux besoins des Églises protestantes, tandis que la Société biblique britannique et étrangère s'est donné pour tâche de faire pénétrer les saintes Écritures dans les milieux les plus reculés et les plus fermés du catholicisme et de la libre pensée.

Fondée en 1804, la Société biblique britannique et étrangère a, dès 1820, créé une Agence en France; celle-ci a été confiée d'abord au professeur Kieffer (1820 à 1832), puis à M. Victor de Pressensé (1833 à 1870). C'est à M. de Pressensé que revient l'honneur d'avoir organisé le colportage en France et d'avoir donné une extension sans précédent à la diffusion des saintes Écritures.

(1) Défalcation faite des sorties de l'Exposition universelle en 1889. — Moyenne des livraisons des dix premières années (1864-1873) : 13,000 volumes.

Depuis le décès de M. de Pressensé (1871), l'Agence française est dirigée par M. Gustave Monod. Au siège de l'Agence se trouvent les magasins et les bureaux; la Société dirige en outre en France une trentaine de dépôts et 50 à 60 colporteurs, tous Français, répartis sur tout le territoire, chargés de porter la Bonne Nouvelle jusque dans les hameaux les plus isolés.

Sauf des cas déterminés et exceptionnels, la Société a pour principe de vendre, bien au-dessous des prix de revient, sans doute, mais de vendre et non de donner gratuitement.

L'expérience a, en effet, démontré que, surtout en France, un volume acquis moyennant un léger sacrifice est plus apprécié et a plus de chance d'être lu que s'il a été reçu gratuitement et parfois donné sans discernement.

Aujourd'hui, tout Français peut se procurer les saintes Écritures, soit en français, soit en l'un des dialectes encore usités en Bretagne, dans les Flandres, en Provence ou dans le pays basque.

Depuis 1820, l'Œuvre a passé en France par des phases bien diverses auxquelles ni les changements de gouvernement, ni l'orientation des esprits n'ont été étrangers.

Au début, une réelle sympathie se manifeste de la part des catholiques pour l'œuvre entreprise. En 1831 et 1832, nous voyons même le ministre de l'instruction publique recevoir 40,000 Nouveaux Testaments destinés aux écoles primaires. Puis, viennent les années difficiles de l'Empire et des débuts de la République, où de mesquines tracasseries, telles que l'estampillage obligatoire des volumes, l'autorisation préalable, etc., créaient des obstacles considérables à une large diffusion des saintes Écritures. Aujourd'hui, la Société jouit d'une liberté absolue; mais l'œuvre du colportage devient de plus en plus difficile à cause de la haine pour tout ce qui porte un cachet religieux et, aussi, de l'indifférence, plus difficile encore à vaincre que le fanatisme le plus intolérant. Il est juste de dire, cependant, qu'en face des tendances matérialistes un mouvement semble se dessiner en faveur de l'Évangile dans des milieux qui n'ont pas trouvé dans le catholicisme la satisfaction de leurs aspirations religieuses, ou encore parmi les catholiques qui commencent à comprendre que l'Église a fait fausse route en négligeant la Parole de Dieu.

Malgré tout, l'œuvre se poursuit sans trêve ni repos; la semence est jetée à pleines mains; la moisson viendra à son heure. 8,723,903 exemplaires ont été répandus en France depuis la fondation de l'Agence française jusqu'à la fin

de 1891, soit en moyenne 122,871 par an. Dans la seule année 1891 ce chiffre a atteint 187,692 exemplaires.

Les dépenses de la Société biblique britannique et étrangère en faveur de la France peuvent être évaluées entre 100,000 et 150,000 fr. par an.

L'Agence française a son siège, 38, avenue de Clichy, Paris.

G. MONOD, Agent général.

ŒUVRE POUR FACILITER LA LECTURE DE LA BIBLE

M. le baron F. de Turckheim, de Cannes, a fait établir, avec grand soin, des chevalets destinés à recevoir des exemplaires ouverts des saintes Écritures qui, placés dans les vitrines des magasins, permettent aux passants de lire un ou plusieurs chapitres de la Bible. Dans le même but il a créé un modèle de casier vitré où se place une Bible ouverte et que l'on peut accrocher à l'extérieur. Chaque jour, et même plusieurs fois par jour, les pages de la Bible sont tournées de manière à attirer l'attention des personnes qui ont l'habitude de suivre le chemin où se trouvent les chevalets ou les casiers. L'Œuvre fondée à Cannes s'est étendue à Nice, Marseille, Nancy, Auxerre, Meaux, dans les villages de la Charente, de la Gironde. Elle doit son origine au souvenir des trois Bibles qui, en 1549, étaient attachées aux trois colonnes de l'hôtel de ville de Bruxelles et que les gens du peuple venaient lire pour revenir aux sources du pur Évangile.

SOCIÉTÉS BIBLIQUES AUXILIAIRES

Avec les années, et par la force même des choses, les nombreux Comités qui, aux premiers jours du Réveil, se formèrent pour favoriser la publication et la vente des Livres saints, furent remplacés par les Sociétés bibliques, qui

centralisèrent les ressources et dont l'action fut plus efficace. Il importe cependant de rappeler que quelques-uns de ces Comités existent encore et que celui de Montauban, fondé en 1817, n'a pas cessé d'exercer la plus sérieuse influence dans cette Église, une des plus anciennes et des plus illustres de la France protestante. C'est au Comité de Montauban qu'est due une édition nouvelle de la Bible de Martin, qu'il publia peu après sa fondation et qui fut largement répandue dans les Églises.

Le Comité de Nîmes, sous la présidence de M. de Rouville, poursuit une œuvre importante dans cette Église. Nous ne pouvons que rappeler les grands services que rendaient à la cause biblique les Sociétés de Strasbourg et de Mulhouse, et, en évoquant ce souvenir d'un passé déjà trop lointain, dire combien le protestantisme français a été atteint par les inoubliables malheurs de 1870. Une mention est due à l'œuvre des Visiteuses bibliques, fondée en 1863 et présidée par M[me] la baronne Bartholdi-Delessert, œuvre modeste, mais qui complète l'action des Sociétés bibliques, car ces visiteuses doublent le prix de la Parole de Dieu, non seulement en la donnant, mais surtout en la faisant connaître et par cela même aimer.

SOCIÉTÉS DE MISSIONS

ET

D'ÉVANGÉLISATION

SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉVANGELIQUES DE PARIS

I. — COUP D'ŒIL HISTORIQUE

On aurait pu croire que les Églises protestantes de France, affaiblies par trois siècles de souffrances, et absorbées par le soin de leur reconstitution, demeureraient étrangères au mouvement qui, vers le commencement de ce siècle, amena la création des grandes Sociétés de Missions d'Angleterre, d'Amérique, d'Allemagne, de Hollande. Il n'en fut rien. Dès 1820 on vit se former à Toulouse et ailleurs de petites associations d'amis des Missions. Deux ans après, le 4 novembre 1822, un groupe de chrétiens de la capitale donnaient un centre à ces efforts en constituant la *Société des Missions évangéliques parmi les peuples non chrétiens*, *établie à Paris*. Le Comité fondateur comprenait les hommes les plus remarquables que possédât alors le protestantisme parisien; à côté des pasteurs réformés et luthériens (1) Marron, Jean Monod, Juillerat, Gœpp, Boissard, représentants du passé, il comptait des savants, des écrivains et des philanthropes tels que les Stapfer, les Kieffer, les Auguste de Staël, les d'Ounous; et ces hommes pleins de foi et de zèle, alors jeunes et auxquels nos Églises doivent la plupart de leurs œuvres d'évangélisation et de charité : Frédéric Monod, Henri Lutteroth, François Delessert, Bartholdi, Dobrée, Waddington, et le Rév. Mark Wilks; ce dernier était le trait d'union vivant entre la jeune Société de Paris et ses sœurs aînées d'Angleterre, comme la visite de l'inspecteur Blumhardt avait constaté son lien en quelque sorte filial avec la Société de Bâle, à laquelle les amis des Missions de France avaient envoyé leurs premiers dons.

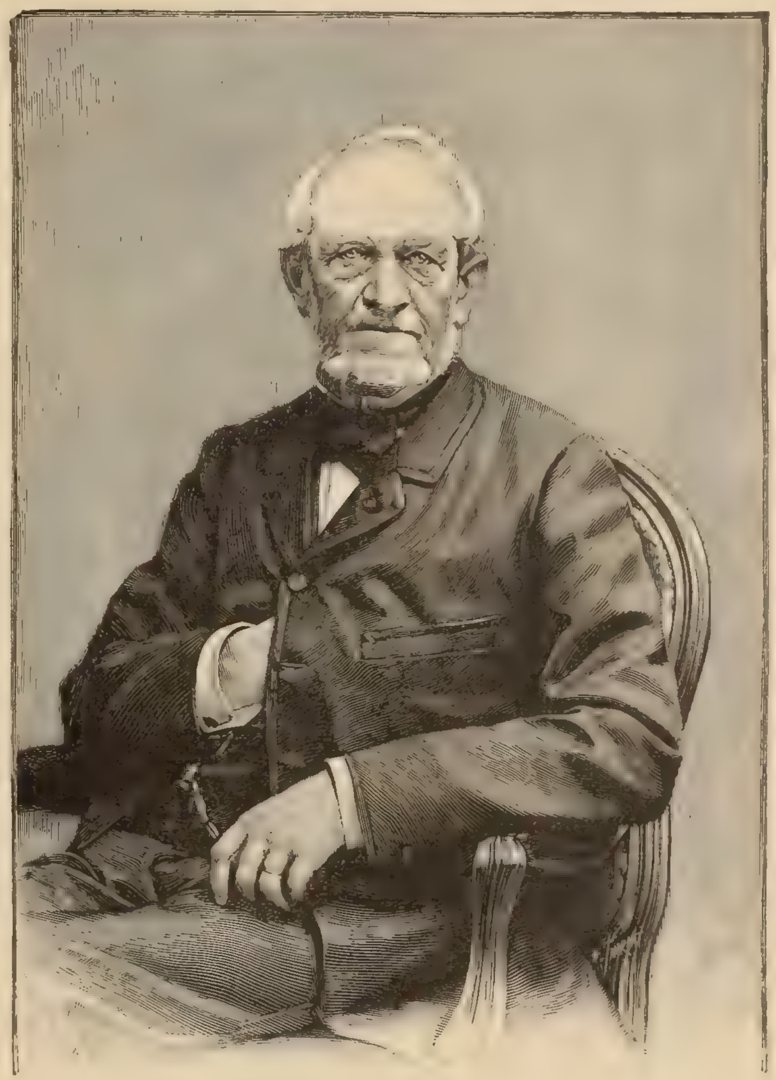
(1) La Société des Missions repose sur le principe de l'Alliance évangélique. Son Comité est composé de membres des Églises réformée, luthérienne et libre.

A peine constituée et pourvue d'un président, l'amiral comte Verhuell, chrétien aussi dévoué à la cause de Dieu, depuis sa conversion, qu'il l'avait été comme marin au service du drapeau, le Comité envoya une double circulaire aux Églises. Par la première il les informait de sa constitution ; par la seconde il les conviait à intercéder pour les Missions, faisant ainsi de la prière le point d'appui de son œuvre. Son second acte fut la création d'une Maison des Missions, qui fut ouverte en 1823, et dont M. A. Galland, un des pasteurs de l'Église française de Berne, prit la direction en 1824. Dès lors, chaque année voit s'accomplir quelque événement important ou quelque progrès. En 1825 la Maison des Missions reçoit son premier élève français, M. Lemue. En 1826, le *Journal des Missions évangéliques* prend la place du *Bulletin* qui depuis 1823 avait apporté aux Églises les nouvelles des Missions. En 1827, M. Galland, obligé pour des motifs de santé à se retirer, est remplacé à la direction de la Maison des Missions par l'homme en qui s'est incarné pendant de longues années l'activité de la Société, le pasteur Henri GrandPierre. En 1829 la Société a la joie de faire partir pour l'Afrique du Sud ses trois premiers envoyés, Prosper Lemue, Isaac Bisseux et Samuel Rolland, qu'un quatrième missionnaire, J.-P. Pellissier, allait rejoindre deux ans après. En 1832, le 11 novembre, se place encore un triple départ : celui de MM. Casalis, Arbousset et Gosselin. Enfin en 1833, au mois de juillet, a lieu la fondation du poste de Morija, dans le pays des Bassoutos, qui devient dès lors et est resté jusqu'à ce jour le principal champ de travail de la Société des Missions.



HENRI GRANDPIERRE

Avec la création de Morija prend fin la période des origines, où tout est si grand et si haut : les principes, les hommes, les écrits, les œuvres. La Société des Missions de Paris entre désormais dans le cours régulier de son histoire. Nous ne pouvons l'y suivre que de très loin ; mais un simple coup d'œil suffira pour montrer que la protection de Dieu et les directions de sa providence ne lui ont manqué dans aucune des phases de son développement. Le gouvernail reste confié aux mains les plus capables de le tenir. A l'amiral Verhuell succède, en 1846, comme président, le comte Jules Delaborde, l'historien distingué du protestantisme, le défenseur zélé de la liberté religieuse ; puis, à partir de 1873, M. le baron Léon de Bussierre, ancien conseiller d'État, que la Société a eu la douleur de perdre le 17 février 1893. M. le baron Léon de Bussierre n'a pas seulement présidé aux travaux du Comité avec un soin et un zèle qui n'eurent d'autres limites que celles de ses forces physiques ; par sa libéralité jamais épuisée, par l'intérêt très actif qu'il prenait à l'œuvre, et par l'appui moral qu'il donnait aux ouvriers, il a puissamment contribué aux derniers progrès des Missions françaises. On retrouve son intervention dans chacune des entreprises récentes de la Société, notamment dans les débuts de la Mission du Zambèze et dans la construction de la Maison des Missions. Le souvenir des œuvres de M. de Bussierre ne sera effacé dans les cœurs que par le souvenir plus doux encore de sa personne et



BARON LÉON DE BUSSIERRE

de son caractère chrétien, un des meilleurs et des plus complets qu'il nous ait été donné de rencontrer.

Quant au Comité, à mesure que la mort fait des vides dans son sein, il les comble en appelant à lui les hommes les plus distingués par leur piété et par leurs capacités : ce sont, pour ne nommer que quelques-uns de ceux qui ne sont plus : MM. Victor de Pressensé, Henri Hollard, Dr Lamoureux, L. Meyer, Vermeil, A. de Gasparin, L. Valette, Ch. Meyrueis, Ad. Monod, G. Fisch, E. Berger, Edmond de Pressensé, Eugène Bersier, comte R. de Pourtalès, E. Granier, L. Gruner, amiral Jauréguiberry. La maison des Missions, de son côté, ne change de directeur que deux fois; à M. GrandPierre, qui se retire après trente années de services, succède en 1856 le missionnaire Eugène Casalis, remplacé lui-même en 1882 par le directeur actuel, M. le pasteur A. Boegner.

Quant à l'œuvre accomplie par la Société, on peut y distinguer trois phases. La première, coïncidant avec la direction de M. GrandPierre, est la phase créatrice; pendant sa première moitié surtout, l'élan des débuts subsiste, les stations se multiplient au sud de l'Afrique; en France et dans les autres pays de langue française, la Suisse romande, les Églises wallonnes de la Hollande, la Belgique, les Vallées vaudoises d'Italie, les Églises du Refuge des différents pays protestants (1), l'attachement aux Missions ne cesse de grandir, le nombre des Comités auxiliaires augmente; les recettes, qui étaient en 1824, à la clôture du premier exercice, de 13,061 fr. 95 c., atteignent dès l'année 1830 la somme de 31,141 fr. 30 c., et dix ans après 71,113 fr. 80 c.; l'année suivante, 1841-42, elles dépassent 100,000 fr. Ce mouvement ascensionnel se continue dans la suite avec les intermittences inévitables. Cependant vers 1845 il se produit un ralentissement; les envois de missionnaires cessent pour un temps; la création de nouvelles stations est ajournée. Cette éclipse, due à diverses causes, atteint son maximum en 1848 : la Maison des Missions est fermée et les élèves, dispersés, renoncent à partir, à l'exception d'un seul, M. Théophile Jousse. C'est alors que la tournée de M. E. Casalis en Europe, en 1849-50, vient ranimer les courages; pour un grand nombre d'Églises cette visite, la première d'un missionnaire français, est le point de départ d'un nouvel élan. La Maison reste toutefois fermée jusqu'en 1856, où elle se rouvre enfin, à Passy, sous la direction de M. Casalis lui-même, rappelé du Lessouto à cet effet.

(1) Ces diverses régions, notamment la Suisse française, n'ont cessé de donner à la Société des Missions de Paris un concours énergique en hommes et en argent.

M. Casalis apportait à ses nouvelles fonctions l'expérience de vingt-trois années de vie missionnaire et la flamme d'un zèle qu'il excellait à communiquer. Avec son installation commence une seconde ère dont le trait caractéristique est, outre l'impulsion donnée à l'œuvre du Lessouto, l'ouverture presque simultanée de deux champs de travail dans les colonies françaises, auparavant fermées à la propagande évangélique. Ce sont : en Océanie, les îles de la Société, Tahiti et Mooréa, amenées vers 1820 à la foi chrétienne par les missionnaires de la Société de Londres, et obligées par l'établissement du protectorat de la France en 1860 à demander à nos Églises des pasteurs que la Société des Missions est heureuse de fournir en 1862(1); et, en Afrique, le Sénégal, où elle place, en 1862 également, le premier missionnaire. Antérieurement à ces deux entreprises, dès 1860, deux missionnaires, MM. Rau et Bonhoure, avaient été envoyés en Chine; dans le cours de 1863, un autre, M. Perrelet, se rendait à l'île Maurice. On le voit, un bel élan marque ces années, et cependant des œuvres commencées alors deux seulement ont survécu; celle de Tahiti, accrue récemment par suite d'annexions nouvelles, et celle du Sénégal, qui n'a pas pris jusqu'à ce jour une extension proportionnée aux sacrifices faits en sa faveur. Il en est autrement au Lessouto. Aux nombreux envois de missionnaires qui suivent les débuts de M. Casalis comme directeur (F. Coillard en 1858, P. Germond et A. Mabille en 1859, F. Ellenberger en 1861, L. Duvoisin en 1862, Dr E. Casalis en 1864), répond la création

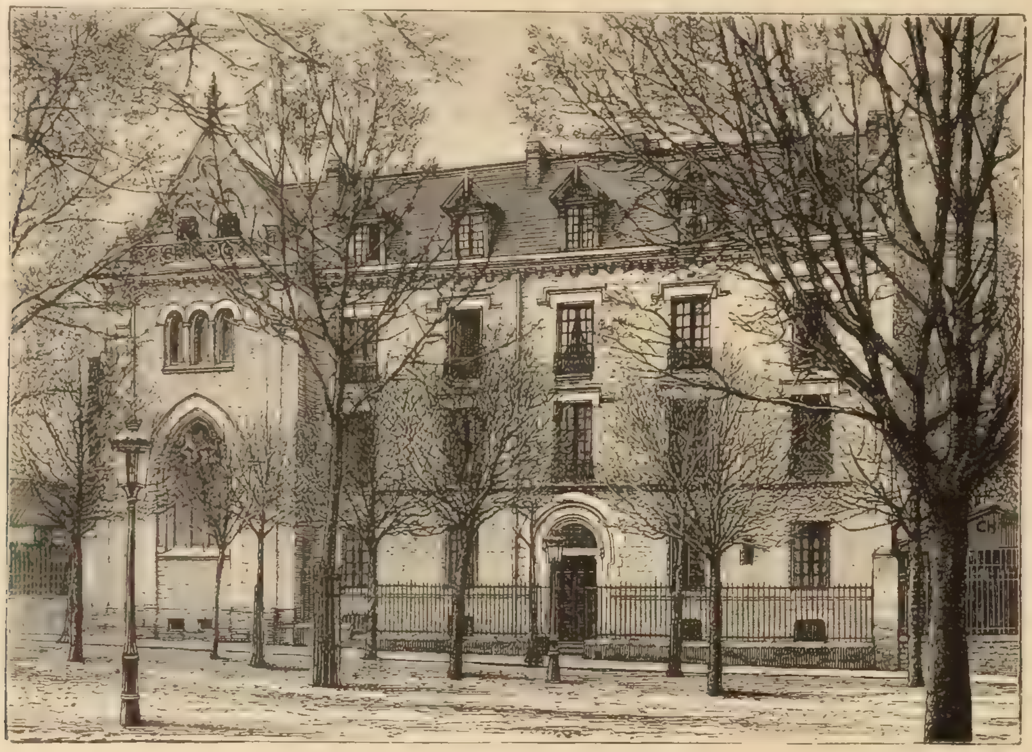


EUGÈNE CASALIS

(1) Le premier missionnaire envoyé fut M. Arbousset qui partit en 1862, suivi peu de mois après par M. le pasteur Atger, son gendre.

d'un nombre presque égal de stations (Maboléla 1860, Thabana Morèna 1861, Siloé 1862, Massitissi 1866, Smithfield 1868). La seconde moitié de la direction de M. Casalis, de 1870-71 à 1882, moins riche que la première en événements, est cependant marquée encore par plusieurs envois de missionnaires dans l'Afrique du Sud, au Sénégal et à Tahiti, et, présage de nouveaux progrès, par le premier voyage du missionnaire Coillard au Zambèze.

La création d'une nouvelle Mission sur les bords de ce fleuve lointain ouvre la période actuelle qui a été jusqu'à ce jour une période d'expansion.



MAISON DES MISSIONS

L'instrument nécessaire à ces progrès, favorisés par l'appui croissant des Églises, a été fourni à la Société des Missions par la Maison dont elle a été dotée après soixante-quatre années d'existence nomade, grâce à la foi persévérante d'un de ses vice-présidents, le Dr Gustave Monod. Proposée au Comité dans sa séance du 2 novembre 1885, cette construction fut commencée au printemps de l'année suivante; le 28 juillet 1886 on en posait la première pierre; le 31 mai 1887 elle était inaugurée, libre de toute dette; le 11 juillet la famille missionnaire venait s'y installer; elle s'élève maintenant comme un monument de la fidélité de Dieu et comme un témoignage de la puissance de la foi. Celui à l'initiative de qui elle est due s'en est allé à Dieu le



CARTE DU LESSOUTO

16 octobre 1890; sa mémoire sera honorée et bénie par la Société à laquelle il a donné le *home* indispensable pour ses missionnaires, ses élèves, ses directeurs. L'inauguration de la nouvelle Maison avait été précédée en 1885 par la réouverture des cours, interrompus depuis le voyage au Lessouto, en 1883, du directeur de la Maison des Missions, et par l'adjonction à ce dernier de M. F.-H. Krüger, à titre de professeur. Ainsi outillée et installée, la Maison des Missions a vu le chiffre de ses élèves augmenter dans une forte proportion ; ce chiffre est en moyenne de douze à quatorze.



STATION DE MORIJA

L'extension au dehors a marché de pair avec cet accroissement intérieur. Nous avons déjà montré la Mission du Lessouto se reproduisant en quelque sorte dans son vigoureux rejeton du Zambèze. Parallèlement à ce développement de la plus ancienne de ses œuvres, la Société a vu s'ouvrir devant elle plusieurs nouveaux champs d'action, conséquence de l'expansion coloniale de ces dernières années. La fondation d'une mission au Congo français, préparée par un voyage d'étude des missionnaires Allégret et Teisserès (en 1890-91) et accomplie en 1892 par leur installation à Talagouga sur l'Ogowé, avec l'aide-missionnaire Gacon, est le plus considérable des progrès accomplis dans cet ordre, mais ce n'est pas le seul. Dès la fin de l'année 1885 le Comité décidait, après un voyage d'enquête de M. F.-H. Krüger, d'accorder une subvention à l'œuvre de M. Mayor en Kabylie; en 1891 il était amené, par la retraite des missionnaires anglais, à reprendre de leurs mains les Églises des Iles sous le vent et autres archipels entourant Tahiti; en 1892 il en faisait autant pour Maré dans le groupe des Loyalty, près de la Nouvelle-Calédonie.

La Société des Missions a donc montré sa volonté d'accepter les nouveaux devoirs que lui impose l'expansion coloniale, tout en restant fidèle aux autres tâches que Dieu lui a confiées et dont l'accomplissement a été pour elle et pour les Églises une source constante de bénédictions.

II. — REVUE DES CHAMPS DE TRAVAIL

Cet exposé serait incomplet si nous ne le terminions par une brève revue des travaux accomplis dans chacun des champs de travail de la Société.

LESSOUTO *(Afrique méridionale)*

L'œuvre commencée en 1833 par les missionnaires Arbousset, Casalis et Gosselin a pris, dans les soixante années qui nous séparent de cette date, un essor dont l'histoire des Missions modernes n'offre que peu d'exemples. Malgré les guerres qui l'ont parfois arrêtée, malgré les autres causes qui ont souvent paralysé sa marche, manque d'hommes, manque de fonds, elle compte, d'après le dernier rapport, 7,900 membres communiants de l'Église et 4,543 catéchumènes, soit un total de 12,443 chrétiens adultes directement rattachés à l'Église, ce qui suppose un nombre triple ou quadruple de personnes placées directement sous l'influence de la Mission. Ces adhérents sont répartis sur 15 stations dont la plus ancienne est Morija, comptant à elle seule, à la fin de 1892, 1,599 communiants et 763 catéchumènes. Chacune des stations est le centre d'un réseau d'annexes dont le nombre total est de 128; ces annexes sont occupées et desservies par 81 évangélistes, 57 instituteurs-évangélistes et 103 insti-



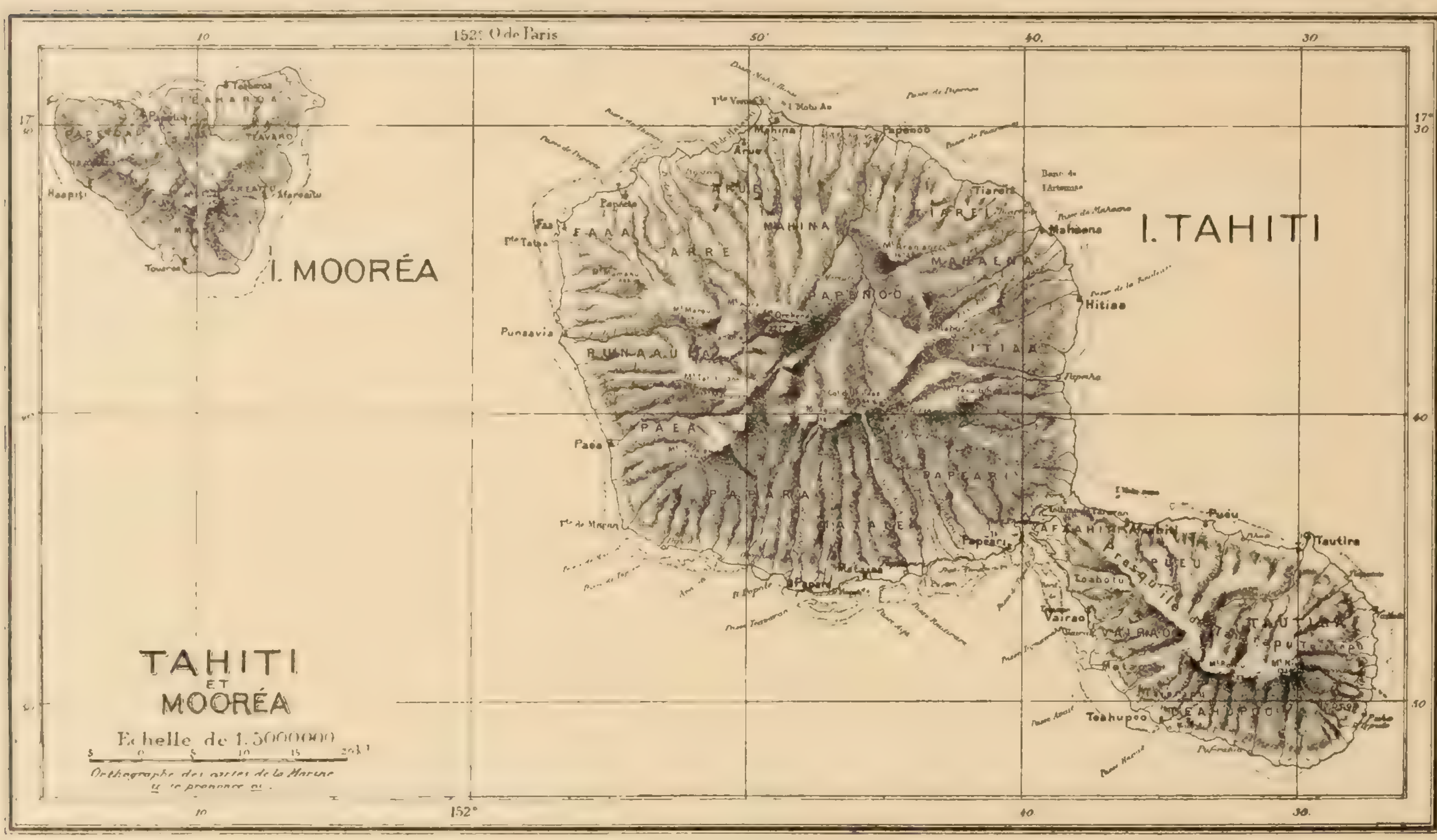
WAGON MISSIONNAIRE A KALABANÉ

tuteurs; ces modestes auxiliaires des missionnaires sont tous indigènes, et rendent les plus grands services à la Mission.

Le système scolaire établi par les missionnaires compte : 129 écoles primaires réparties sur les stations et les annexes avec 7,689 élèves, et les grandes écoles suivantes : une École normale d'instituteurs, établie à Morija

(86 élèves), une École supérieure de jeunes filles (30 élèves), une École industrielle (22 élèves); de plus, dans l'ordre plus spécialement religieux, une École d'évangélistes, dite « École biblique » (58 élèves), et enfin une École théologique fondée récemment, qui a fourni leurs trois premiers pasteurs indigènes aux Églises du Lessouto.

Antérieurement les Églises avaient donné d'autres preuves de leur vitalité et de leur aptitude à devenir un jour majeures : des collectes affectées à l'entre-



CARTE DE TAHITI

tien des évangélistes sont instituées dans toutes les paroisses; elles ont produit en 1891 la somme de 33,045 fr. 60 c.; d'autres collectes (1,673 fr. 20 c. en 1891, 3,566 fr. 35 c. en 1890) sont destinées à la Mission du Zambèze, à laquelle le Lessouto a fourni plusieurs catéchistes.

Outre cette participation directe à la propagande extérieure, la Mission du Lessouto exerce une grande influence par les livres. Une imprimerie installée à Morija en publie annuellement un grand nombre, outre un journal mensuel : *La Petite Lumière du Lessouto*, qui pénètre dans plusieurs régions de l'Afrique méridionale. La Bible, traduite par les soins des missionnaires, est depuis

longtemps entre les mains des Bassoutos; l'édition actuellement en vente du Nouveau Testament est la cinquième qu'aient publiée les missionnaires.

Un travail statistique fait récemment a montré que le nombre des chrétiens a triplé dans les dix dernières années. Tout permet d'espérer que cette progression se maintiendra et que la mission du Lessouto sera de plus en plus un foyer de vraie lumière et une source de progrès et de vie pour une portion notable de l'Afrique méridionale.

Tahiti *(Océanie)*

L'œuvre de la Société des Missions à Tahiti et dans les îles environnantes a été surtout une œuvre de défense et de préservation. Avec l'établissement du protectorat de la France en 1842, la Mission catholique s'est installée aux îles de la Société, et depuis lors elle a fait ce qu'il était en son pouvoir pour arracher à la Mission évangélique l'une de ses premières et plus nobles conquêtes. Les missionnaires français ont eu la double tâche de maintenir dans leur intégralité les droits des Églises protestantes et d'entretenir dans leur sein les traditions de vie religieuse et de zèle que leur avaient léguées leurs premiers pasteurs. Ils ont réussi à faire consacrer ces droits en dotant le protestantisme tahitien d'une Constitution ecclésiastique qui a reçu, le 23 janvier 1884, la sanction d'un décret présidentiel, après avoir été revisée par les soins d'une commission réunie à Paris par le gouvernement et composée en majeure partie de membres du Comité de la Société des Missions.



PRESBYTÈRE DE MOORÉA

Quant aux travaux de la Mission, ils se répartissent sous deux chefs bien distincts : l'œuvre pastorale et l'œuvre scolaire. La première consiste essentiellement dans la direction et la tutelle exercée sur les Églises tahitiennes, Églises

reconnues par l'État, mais dont la direction spirituelle est restée entre les mains de la Société de Paris. Ces Églises sont au nombre de 22, réparties en 3 arrondissements, à la tête desquels se trouvent les pasteurs européens. Un de ces pasteurs, M. Brun, dirige à Mooréa une École théologique destinée à pourvoir les Églises de bons pasteurs indigènes. L'action religieuse des missionnaires s'étend encore aux nombreux archipels qui entourent Tahiti et particulièrement aux Iles sous le vent, aux Iles australes. La branche scolaire de l'œuvre a son centre à Papéété, où la Société possède des établissements de premier ordre par l'organisation, le personnel et les résultats obtenus. Les plus anciens missionnaires en résidence à Tahiti sont : M. Viénot, directeur de la branche scolaire; MM. Vernier et Brun, placés à la tête des deux principaux arrondissements.



CASE TAHITIENNE

Sénégal (*Afrique occidentale*)

La Mission du Sénégal, après avoir été transférée à Sedhiou, dans la Casamance, en 1864, a été réinstallée en 1870 à Saint-Louis, son lieu d'origine, et c'est là qu'elle a poursuivi depuis lors ses travaux. Fréquemment arrêtée dans son essor par la maladie ou la mort, ayant à lutter contre les difficultés qu'opposent à la propagation de l'Évangile le climat, la configuration géographique, la diversité des langues et des races, et par dessus tout l'islamisme, elle n'a fait, malgré de grands efforts, que peu de progrès. Elle s'est recruté des adhérents presque exclusivement parmi les anciens esclaves originaires des tribus fétichistes du haut Niger, Bambaras ou Ouassoulous; précieux indice pour la direction à donner aux efforts à venir de la Mission. Elle comporte,

outre l'œuvre religieuse proprement dite, une école et un internat de garçons, une école et un internat de filles et une œuvre médicale, cette dernière indépendante de la Société des Missions quoique entretenant avec les autres branches de l'œuvre des rapports constants. — En 1884 une station nouvelle a été fondée à Kerbala, à 8 kilomètres du poste militaire de Dagana sur le Sénégal; cette station est actuellement inoccupée.



GROUPE DE SÉNÉGALAIS

ZAMBÈZE *(Sud de l'Afrique centrale)*

La Mission du Zambèze est née d'une série d'événements et de circonstances où l'œil de la foi discerne nettement une préparation providentielle. Elle doit son origine première au zèle des Églises du Lessouto devenant à leur tour missionnaires. Après qu'une première expédition eut été arrêtée par le mauvais vouloir des autorités du Transvaal, le missionnaire



ZAMBÉZIENS

Coillard fut adjoint aux catéchistes bassoutos et se vit amené à chercher au Zambèze un champ de missions qu'il avait d'abord cru trouver parmi les Banyaïs, tribu vassale des Matébélés. La tribu des Barotsis, à laquelle il se consacra dès

lors, se trouvait désignée à son choix par le fait que la langue des Bassoutos y a été apportée et acclimatée par une dynastie de conquérants bassoutos dont le chef, Sébétoané, avait reçu peu avant sa mort le grand Livingstone.

Les progrès de la Mission peuvent être considérés comme rapides, étant données les difficultés considérables de l'entreprise. La première station, Seshéké, a été établie en 1887. Depuis lors, la Mission en a établi deux autres, l'une à Kazungula, au confluent du Zambèze et de la Chobe, l'autre à 100 lieues en amont de Seshéké, à Séfoula, à 18 kilomètres de la capitale, Léaluyi. Actuellement une quatrième station doit avoir été fondée dans cette capitale par M. Coillard lui-même. Chacune des stations est pourvue d'une école. Quelques conversions du meilleur aloi ont prouvé que l'Évangile, au Zambèze comme ailleurs, est la puissance de Dieu pour sauver tout croyant. D'autres indices montrent que la Mission,



CARTE DU ZAMBÈZE

quoique de date récente et quoique éprouvée, encore tout récemment, par la mort de Mme Coillard, a jeté des racines dans le pays.

Kabylie (*Afrique septentrionale*)

La Société des Missions n'a pas d'œuvre qui lui appartienne en propre en Kabylie ; mais depuis 1885 elle accorde une subvention annuelle d'importance variable à M. Mayor, évangéliste établi à Moknéa, près d'Azazga, dans la grande

Kabylie, où il poursuit une œuvre indépendante. Cette œuvre, comme toutes celles qui se font dans ce pays, agit principalement par les moyens indirects : entretiens avec les indigènes, secours médicaux, instruction des enfants. L'école de Moknéa est momentanément fermée, et la Société est amenée à reviser sa relation avec l'œuvre de Kabylie.

Congo français (*Afrique occidentale*)

Cette œuvre, dont nous avons dit ailleurs l'origine toute récente, ne compte encore qu'un seul poste : Talagouga, sur l'Ogowé, station cédée à la Société de Paris par la Mission presbytérienne d'Amérique, qui l'a fondée. Elle a, comme principal objectif, la nombreuse et sauvage tribu des Pahouins.

Il est permis d'espérer que cette œuvre, favorisée, semble-t-il, par les circonstances extérieures, prendra une extension rapide et propre à encourager les Églises.

Maré (*Océanie*)

Le groupe des îles Loyalty, près de la Nouvelle-Calédonie, a été amené à la foi chrétienne par les missionnaires de la Société de Londres. A la suite de l'annexion à la France, celui de ces missionnaires qui occupait Maré, l'une de ces îles, a dû quitter son poste, et après qu'une autre combinaison eut été tentée, la Société des Missions s'est vue obligée de prendre sous sa tutelle l'Église laissée sans pasteur. Cette adoption est de date trop récente pour avoir porté tous les fruits que l'on peut en espérer.

DIRECTION, AGENCE, PUBLICATIONS, FINANCES.

La direction supérieure de la Société est exercée par le Conseil d'administration ou Comité, qui siège régulièrement le premier lundi de chaque mois, et plus souvent si les circonstances l'exigent. Il répartit ses travaux entre diverses commissions.

Le siège de la Société est la Maison des Missions, située, 102, boulevard Arago, à Paris. C'est au directeur de cette Maison, M. A. Boegner, que doivent être adressées toutes les communications concernant la Société des Missions, les journaux qu'elle publie, les demandes d'admission, etc.

M. J. Schultz, trésorier délégué, agent comptable, reçoit à son bureau, 25, rue de Londres, à Paris, toutes les communications intéressant les finances de la Société et le service des abonnements.

La Société rend compte de ses travaux dans des Rapports annuels, envoyés gratuitement à ceux qui en font la demande. Elle publie deux journaux : le *Journal des Missions évangéliques* (depuis 1826) et le *Petit Messager des Missions évangéliques* (depuis 1844).

COMITÉS AUXILIAIRES

Huit Comités auxiliaires (Montbéliard, Montauban, Bordeaux, Marseille, Montpellier, la Drôme, le Nord et Lyon) travaillent à faire connaître l'œuvre des Missions aux Églises de province, et à exciter en sa faveur leur zèle et leur libéralité. D'autres Comités auxiliaires en font autant en Alsace, en Suisse et ailleurs. De plus la Société des Missions a le précieux appui de nombreuses associations de jeunes gens et de jeunes filles, au nombre desquelles nous sommes heureux de compter une Société formée parmi les étudiants de la Faculté de théologie de Montauban et la Société des Amis des Missions de Paris, qui compte aussi parmi ses membres plusieurs étudiants en théologie.

SITUATION FINANCIÈRE.

Les recettes générales de l'exercice 1891-92 se sont élevées à 477,141 fr. (y compris un legs de 15,000 fr. à capitaliser), dont 71,612 fr. 65 c. pour la Mission du Zambèze et 50,953 fr. 65 c. pour celle du Congo.

Il reste à couvrir dans la caisse de l'œuvre générale et dans celle du Zambèze un déficit de 13,455 fr. 10 c.

AVENIR

Les progrès des Missions existantes et l'ouverture des champs de travail nouveaux ajoutent chaque jour aux charges de la Société des Missions, qui doit recevoir des Églises un appui croissant pour rester à la hauteur de sa tâche actuelle.

A. Boegner.

COMITÉ AUXILIAIRE DES DAMES DE PARIS

Le Comité auxiliaire des dames de la Société des Missions remonte aux premières années de cette Institution. Il se constitua en 1825 à la suite de pressants appels du Comité directeur, appels accompagnés de statuts et d'un



Aimer pour la terre c'est beaucoup,
mais aimer pour l'Éternité c'est tout

règlement précis. L'Association féminine, dont le but différait en quelque mesure de celui qu'elle poursuivit plus tard, devait recueillir des souscriptions, pourvoir aux besoins des élèves pauvres, provoquer des travaux gratuits destinés à diminuer les dépenses de la Maison des Missions, et former en province d'autres comités. L'organisation intérieure comportait une présidente, une vice-présidente, deux secrétaires, et deux trésorières, l'une pour les dons en nature, l'autre pour les dons en argent. Ce Comité de dames était à la fois un Comité auxiliaire du Comité directeur, et le Comité central d'une Société qui s'intitulait Société auxiliaire de femmes en faveur de l'Œuvre des Missions évangéliques chez les peuples non chrétiens.

Il entra en exercice sous la présidence de Mme Juillerat-Chasseur, la femme du pasteur président du Consistoire de l'Église réformée de Paris à cette époque. Il eut pour vice-présidente Mme André-Rivet, pour trésorières Mmes Wilks et Galland, pour secrétaires la duchesse de Broglie et Mme Jules Mallet. Les dames adjointes étaient Mmes d'Ounous, de Marveille, Fréderic Monod, Lafon de Ladébat, Brandell, etc. La baronne Auguste de Staël, qui devait par la suite jouer un rôle si actif dans le Comité, le diriger pendant plusieurs années, en devint membre dès 1828. Sous la présidence de Mlle de Chabaud La Tour, l'une des personnalités chrétiennes éminentes du Réveil, le nombre des dames s'accrut. On peut citer entre autres noms, ceux de la comtesse d'Haussonville, de la baronne Bartholdi, de la comtesse Jules Delaborde, de Mmes GrandPierre, Victor de Pressensé, Lutteroth, de Valcourt, Horace Mallet, etc. L'Institut des Missions ayant dû se fermer durant la révolution de 1848, le Comité suspendit également ses fonctions, pour les reprendre deux ans après, en janvier 1850.

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis que le Lessouto avait été ouvert à l'évangélisation : les missionnaires y avaient fondé des familles et l'éducation de leurs enfants devenait un accablant souci. En 1850, le Comité des dames, préoccupé de leur venir en aide, résolut d'ajouter à ses attributions une tâche maternelle. Il se fit un devoir de veiller lui-même aux soins de l'éducation des enfants missionnaires, et dans ce but vota des bourses d'études. Ces bourses allouées depuis 1866 pour trois ans, durant la période d'instruction la plus profitable à la jeunesse, de douze à quinze ans, ne furent d'abord consenties que pour deux ans seulement. La Conférence du Lessouto fut chargée de présenter annuellement deux enfants à l'acceptation du Comité. Des souscriptions et la recette d'une vente annuelle fournissaient les fonds nécessaires à ces éducations

ainsi qu'aux frais de voyage des jeunes élèves. La ville du Cap n'offrait, ni à l'égard de la nationalité, ni sous le rapport de la simplicité des habitudes de vie, des garanties d'éducation sérieuses. Aussi le Comité, malgré son regret de séparer les parents de leurs enfants par de si lointaines distances, n'hésita pas à faire venir ses pupilles en Europe, et à les placer dans de bons pensionnats français ou suisses.

L'œuvre des Missions n'eut qu'à se féliciter de la nouvelle branche d'activité de son Comité féminin. Les parents se trouvaient déchargés de leurs légitimes anxiétés et du surcroît d'occupations qui entravait leur carrière. Grâce à l'échange de correspondances, un continuel courant d'intimité s'établissait entre eux et les tutrices de leurs enfants. Les élèves du Comité ont formé une véritable pépinière de missionnaires. Car cette éducation reçue loin du pays natal, mais à un âge où les premières impressions d'enfance subsistent dans toute leur vivacité, paraît avoir contribué à entretenir dans les jeunes cœurs l'amour de l'Afrique et le désir d'y seconder plus tard le travail des parents.

Sous la présidence de Mme la baronne de Staël, pleine d'autorité, de gravité et de douceur évangélique, les progrès de l'œuvre modeste mais si utile du Comité maternel s'affirment. De nouveaux membres lui prêtent leur concours et viennent combler les vides que la mort avait déjà creusés. C'est ainsi que Mme André-Walther remplaca sa sœur, la regrettée baronne Bartholdi. Missionnaire dans l'âme et avant même de diriger l'Association maternelle en succédant à Mme de Staël comme présidente, quelle impulsion ne devait-elle pas lui imprimer, et quelle influence exercer sur les jeunes pupilles! Elle vivra à jamais dans le souvenir de ces enfants devenus hommes et femmes qui ont été élevés pour ainsi dire sur ses genoux, suivis au loin à tout moment de leur carrière par sa plume infatigable, et portés devant Dieu dans ses prières jusqu'à la fin de son existence. Oui, si l'on demande aux jeunes générations des Daumas, Maitin, Arbousset, Dyke, Cochet, Keck, Mabille, Ellenberger, Casalis qui se sont voués à l'évangélisation des Bassoutos, ce qu'elles doivent à des mères spirituelles comme Mmes de Staël et André-Walther, tous ces jeunes gens répondront qu'après Dieu, et après les maîtres de l'Institut des Missions, ces nobles femmes ont décidé de la vocation dans laquelle les uns et les autres marchent joyeusement. Peut-on ici laisser sous silence Mme Kœchlin parmi les regrettées protectrices des enfants missionnaires? De même qu'au château de Coppet, et à la villa des Ombrages, la plus large hospitalité leur était offerte à l'époque des vacances dans la belle propriété qu'elle possédait en Alsace.

Mmes Henri GrandPierre, Eugène Casalis, Alfred Boegner, vaillantes émules de leurs maris, les directeurs successifs de la Maison des Missions, ont été, l'une après l'autre, secrétaires du Comité auxiliaire depuis sa réorganisation en 1850 jusqu'à nos jours. Tâche laborieuse en tout temps, mais qui devient toujours plus compliquée avec l'extension que prend l'œuvre générale des Missions. Les ménages missionnaires établis à Tahiti, au Zambèze, au Sénégal, au Congo français font entrevoir au Comité auxiliaire de futurs et nombreux enfants qui seront confiés à ses soins. Actuellement présidé par Mme Henri Mallet, qui a remplacée sa vénérée mère, Mme André-Walther, ce Comité compte de nouvelles et zélées collaboratrices qui témoignent de la sympathie croissante qu'inspire l'assistance féminine en faveur de la Société des Missions. Les deux œuvres intimement reliées ensemble ne se séparent pas effectivement dans l'intérêt du public religieux. Le produit de la Vente annuelle se partage entre l'une et l'autre. D'après un rapport du trésorier du Comité des dames, les bourses d'études, depuis qu'il a eu la gestion des fonds de la Société, c'est-à-dire depuis 1861, présentent le chiffre de 204,000 fr. Les autres allocations du Comité, comme frais de vacances, trousseaux à l'occasion du mariage des missionnaires, envois annuels dont profitent, à tour de rôle, les différentes familles missionnaires, s'élèvent pour le même espace de temps à la somme d'environ 100,000 fr.

Le Comité auxiliaire a d'importantes ramifications en province. Il entretient des rapports suivis avec les Comités régionaux qui contribuent à l'approvisionnement matériel de maintes stations missionnaires, et par leurs envois au succès de la Vente organisée chaque printemps à Paris.

Puisse la bénédiction de Dieu continuer à reposer sur un modeste ensemble d'efforts féminins pour diminuer les difficultés d'existence de ceux qui travaillent à l'avancement de son règne dans le monde !

Mme ALFRED HUBERT.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET AFRICAINE D'ENCOURAGEMENT

En janvier 1882 quelques chrétiens, parmi lesquels figuraient MM. S. de Neufville, les pasteurs Appia et Boucher, et M. le missionnaire Coillard, ainsi que M. Casalis, directeur de la Maison des Missions, se réunirent pour fonder

cette œuvre, dont le but était surtout d'aider les missionnaires africains en leur fournissant des dons en nature. Le passage de M. Coillard à Paris et ses nombreuses conférences en France avaient révélé, en même temps que les succès de ces missionnaires en Afrique, les souffrances et les embarras auxquels ils sont sans cesse exposés. Il fut en conséquence décidé que l'Œuvre française et africaine d'encouragement chercherait, par tous les moyens en son pouvoir, à aider les missionnaires et ceux qui contribuent avec eux si courageusement à propager la civilisation chrétienne sur le noir continent.

Depuis sa fondation, la Société, dont le président est M. le pasteur Appia, a suivi fidèlement le but qu'elle s'est tracé, et les nombreux témoignages de reconnaissance qui lui sont parvenus chaque année de la part des missionnaires et de ceux qui ont eu recours à elle en Afrique attestent son utilité. Qu'il nous soit permis de signaler aux amis de la cause africaine et des Missions évangéliques l'intérêt qui s'attache à une collaboration aussi directe et aussi spéciale à l'œuvre missionnaire elle-même. On peut en effet affirmer qu'outre l'appui matériel ainsi donné aux soldats du Christ, un grand bien leur a été fait en maintes occasions par les encouragements qui accompagnaient notre correspondance et apportaient aux exilés, en même temps qu'un écho de la patrie, l'assurance de sympathies nombreuses et sincères. En effet, nos amis du Zambèze, du Sénégal, de la Kabylie, du Lessouto nous ont particulièrement signalé le fait qu'il leur a été ainsi fait du bien. Nous espérons réaliser des progrès en ce sens et aussi augmenter nos secours en nature, au fur et à mesure que les amis de l'évangélisation africaine nous y aideront.

Chaque année nous avons pu faire des envois à nos missionnaires. C'est ainsi que nous avons pu fournir une tente, des fusils avec leurs munitions, des médicaments à M. Coillard, lorsqu'il partit pour le Zambèze. Depuis nous avons envoyé en Afrique des graines, des conserves, des outils, des étoffes, des instruments de géodésie, des appareils de photographie, et quantité d'objets de moindre valeur, mais d'une importance capitale pour nos missionnaires, privés souvent du strict nécessaire dans un pays presque sauvage.

Un budget maximum de 3,500 fr. par an est peu de chose, mais les œuvres ne valent que par le bien produit et la charité déployée; nos perspectives d'avenir se résument donc dans l'intérêt plus ou moins grand du public disposé à nous aider.

JACOB DE NEUFVILLE, Secrétaire.

ASILE DES ESCLAVES FUGITIFS DE SAINT-LOUIS

(SÉNÉGAL)

Cette Œuvre modeste poursuit deux buts :

1° Secourir et évangéliser les esclaves qui, maltraités à l'intérieur, se réfugient au Sénégal pour échapper au traitement barbare de leurs possesseurs; 2° choisir parmi ces fugitifs les jeunes gens les mieux disposés et les plus intelligents pour les élever en France, et en faire des artisans habiles, des instituteurs, et si Dieu les appelle, des missionnaires, afin qu'un jour le Sénégal, cette terre si inhospitalière pour les Européens, puisse être évangélisée par ses propres enfants. Ce sont les missionnaires de la Société des Missions évangéliques de Paris à Saint-Louis qui se chargent de recueillir les fugitifs. Ces derniers arrivent ou blessés ou meurtris, manquant de tout, démoralisés et frappés de terreur à la pensée qu'ils pourraient retomber dans les mains de leurs maîtres cruels. Lorsqu'ils ont passé un temps plus ou moins long dans l'Asile, des instruments aratoires, des outils ou un filet de pêche leur sont confiés, car il faut que les libérés se suffisent par leur travail. Pour les rendre plus indépendants, on les installe dans une case dans un village construit pour eux, à la mode indigène, à une petite distance de Saint-Louis.



ESCLAVES LIBÉRÉES

Béthesda — c'est le nom de ce village — n'est habité que par d'anciens esclaves, libérés de la Mission. Dans une case centrale, plus spacieuse que les autres, le culte public se tient une fois par semaine.

Quant aux enfants, ils suivent les écoles de la Mission. Plus de 200 esclaves ont ainsi recouvré la liberté et entendu parler du Seigneur Jésus. Un bon

nombre se sont tournés vers l'Évangile; ils constituent le noyau de l'Église de Saint-Louis. Ce résultat a été atteint avec un budget annuel de 2,000 à 2,500 fr. La moitié de cette somme est absorbée par les frais d'entretien et d'éducation en France de six jeunes gens.

L'un d'eux est maintenant établi comme horloger à Saint-Louis; deux autres, ayant obtenu leur brevet de capacité français, instruisent leurs compatriotes dans les écoles du Sénégal. Si les ressources venaient à s'accroître, cette branche de l'œuvre serait particulièrement développée, car les instituteurs protestants, recherchés par les autorités, peuvent exercer une influence décisive sur la jeunesse de la colonie. Une particularité à signaler. La caisse de cette œuvre est en partie alimentée par le produit de la vente des vieux timbres-poste. Les chrétiens du monde entier peuvent donc, sans bourse délier, s'intéresser effectivement à cette œuvre si digne de progresser. Ils n'ont qu'à fournir leurs timbres et ceux de leurs amis.

Siège de la Société, 90, rue Barreyre, Bordeaux.

Th. Escande.

MISSION DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE EN KABYLIE

Pendant de longues années, l'Église évangélique méthodiste française n'a pas eu de Mission lui appartenant. Le produit des collectes annuelles faites dans les Églises était envoyé à la Société des Missions wesleyennes de Londres, Société qui a, dès l'origine, prêté une aide efficace à l'œuvre en France. Mais depuis longtemps cet état de choses était considéré comme provisoire, et on aspirait à rattacher directement à nos Églises une Mission qui relevât d'elles et dont elles eussent la responsabilité. Il avait été question de la Mission à Haïti, mais ce projet n'eut pas de suite. Ce fut du côté de l'Algérie que se portèrent les vues des Églises méthodistes du Midi, surtout depuis qu'un certain nombre de leurs membres s'étaient vus dans l'obligation d'émigrer vers notre grande colonie africaine, à la suite de la ruine des vignobles du Gard.

En 1877, un méthodiste de la Drôme, installé dans la vallée du Sahel, près de Bougie, invitait M. le pasteur J.-W. Lelièvre à lui faire une visite. Ce

pasteur rapporta de cette visite la conviction qu'une Mission en Kabylie pouvait et devait être fondée. Une seconde visite, cette fois officielle, qu'il fit en 1885 dans la même région, aboutit enfin à la création de cette Mission. La Conférence méthodiste française de 1886 n'hésita pas à entrer dans cette voie; elle plaça l'œuvre sous la direction d'un Comité siégeant à Nîmes et désigna pour commencer l'œuvre un jeune pasteur, originaire de l'île de Guernesey, M. Thomas Hocart. Ce fut en novembre 1886 que le missionnaire, accompagné de sa vaillante femme, arriva à Bougie, où il devait séjourner une année pour commencer à se familiariser avec l'idiome kabyle, si différent de toute autre langue, même de l'arabe, pour nouer quelques relations avec les indigènes par des tournées faites dans les tribus, et enfin pour se déterminer quant au choix de la localité où il débuterait. Cette année fut bien employée, tant à étudier la langue qu'à commencer de modestes travaux d'évangélisation parmi les Kabyles qui forment la moitié de la population de Bougie.

Après avoir visité plusieurs tribus, M. Hocart se décida en faveur de celle des Fenaïa, dans la vallée de l'Oued-Sahel, sur les pentes orientales de la chaîne du Djurdjura. C'est au village d'Il-Mathen qu'il demanda à se fixer, et la Conférence de 1887 approuva son désir. Il acheta un emplacement situé entre ce village et celui de Zoubia, qui ensemble peuvent contenir 2,000 habitants, tous indigènes, et y fit élever une modeste maison d'habitation contenant une salle d'école. Il s'y installa dans l'été de 1888, et commença ses travaux missionnaires. Le Comité directeur lui adjoignit, peu après, une institutrice, qui ouvrit une école; mais l'expérience lui apprit bientôt que, pour faire réussir cette partie de l'œuvre, il fallait la main ferme d'un homme. Un instituteur-évangéliste, M. Berthault, fut donc envoyé pour prendre la direction de l'école. Pendant deux ans, cet excellent chrétien, ancien élève de l'École d'évangélistes de Marseille, s'est consacré à cette œuvre avec un grand dévouement. Il est mort à la peine, emporté en quelques jours, pendant l'été de 1892, alors qu'il avait seul la garde de la station, pendant une visite de M. Hocart en Europe. Outre l'école, qui est le moyen d'évangélisation sur lequel il y a le plus de fond à faire en pays musulman, M. Hocart, qui se sert facilement de la langue kabyle, évangélise par tous les moyens à sa disposition. La prédication se fait d'ordinaire en plein air, quelquefois sous l'avant-toit d'une mosquée. Les passants se réunissent autour de lui, il leur explique familièrement l'Évangile, puis termine par la prière. L'ouverture d'un dispensaire, où, trois fois par semaine, on distribue des remèdes aux malades, fournit aussi un excellent moyen d'évangélisation.

Les indigènes accueillent avec bienveillance et reconnaissance les travaux dévoués du missionnaire et de ses aides.

Il ne peut pas être encore question de dresser une statistique des résultats acquis. Il est reconnu que les œuvres en terre musulmane sont difficiles et lentes. Cette Mission, comme les œuvres sœurs de M. Mayor et de la *North Africa Mission,* en est encore au temps des semailles; mais tout permet d'espérer que ces semailles seront productives.

M. Hocart aura, dès cette année, un collègue dans la personne de M. J.-P. Cook, fils.

Ajoutons que notre missionnaire participe, avec MM. Cuendet et Lamb, à la préparation du Nouveau Testament kabyle et qu'ils ont récemment achevé la traduction de l'évangile de saint Marc.

Le budget de la Mission, fait exclusivement par les Églises méthodistes françaises, ne dépasse guère un total de 6 à 7,000 fr.

Le Comité directeur de l'œuvre siège à Nîmes, et a pour président M. le pasteur Matth. Lelièvre et pour secrétaire M. le pasteur Jules Guiton.

MATTH. LELIÈVRE.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉVANGÉLISATION D'ISRAËL

Malgré l'état précaire de leur situation, les huguenots du XVIe siècle n'avaient pas oublié le devoir sacré d'annoncer l'Évangile aux Juifs, soit directement, soit par des publications spéciales. Parmi celles-ci, la plus remarquable, traduite en hollandais et en allemand, a été l'*Advertissement aux Juifs sur la venue du Messie,* par Philippe de Mornay. Des conversions ont dû avoir lieu, car le Synode de Charenton, en 1644, rédigea un formulaire pour le baptême des prosélytes juifs. La révocation de l'Édit de Nantes mit fin à ces travaux. Ils furent repris dès que le Réveil religieux du commencement de notre siècle eut ranimé ce qui restait du protestantisme. En 1824, un pieux et savant catholique romain converti, le professeur Rostem, et un élève de l'Institut missionnaire de Bâle, qui complétait ses études à Paris, où venait de s'ouvrir la Maison des Missions évangéliques, Samuel Gobat, devenu plus tard évêque anglican à Jérusalem,

établirent des conférences hebdomadaires publiques pour les Juifs. Elles étaient bien fréquentées, mais furent interrompues par le départ de Paris de ces deux hommes de Dieu. En 1832, il se forma, à Toulouse, une Société d'amis d'Israël, qui avait des ramifications dans tous les centres de la France où le Réveil avait pris racine. Elle publiait des traités pour les Juifs et employait un instituteur en Algérie. Une seconde Société du même genre fut fondée à Strasbourg, en 1835. La première s'éteignit dans la suite; la seconde nous fut enlevée par la perte de l'Alsace en 1871.

Le Comité français pour l'évangélisation d'Israël, constitué le 14 février 1888, s'efforce, avec l'aide de Dieu, de combler cette grave lacune dans le travail évangélique des Églises protestantes de France, et de compléter ainsi l'œuvre si belle accomplie par notre Société des Missions chez les païens. Son organe officieux est *le Réveil d'Israël,* fondé en 1886. Le Comité n'a encore que deux stations : Paris et Oran (Algérie), chacune pourvue d'un missionnaire. Il vise, dans la mesure où ses ressources s'accroîtront, à établir un conférencier itinérant pour la France, et deux missionnaires dans les autres chefs-lieux algériens : Alger et Constantine. — Il a commencé la publication d'une série de traités, dont quatre ont paru jusqu'à ce jour.

Voici l'état financier du premier et du dernier exercice :

1888. Recettes, 4,853 fr. Dépenses, 2,908 fr.

1892. Recettes, 8,001 fr. Dépenses, 8,478 fr.

Le Comité a pour président M. Renckhoff, et pour secrétaire M. le pasteur G. Kruger, à Gaubert, par Orgère (Eure-et-Loir).

G. KRUGER.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE DE FRANCE

Article fondamental :

« La Société évangélique a pour but unique de propager l'Évangile en France par tous les moyens que Dieu mettra à sa disposition. »

Article additionnel :

« La Société, se composant de membres d'Églises diverses, laisse les postes qu'elle a fondés libres de se rattacher à l'Église de leur choix. »

Les Origines et la Première Période (1833-1863).

En 1833, il n'y avait à l'œuvre, en France, que trois Sociétés françaises : la Société biblique, la Société des Traités religieux, la Société de la Morale chrétienne. Mais on était en plein réveil religieux. Une lettre datée du 28 février, et signée C. S., était publiée le 9 mars dans les *Archives du Christianisme*, proposant la fondation d'une association nationale, dont le but serait la prédication de l'Évangile, la distribution des Livres saints, de traités, l'établissement d'écoles pour former des instituteurs et des évangélistes. L'auteur donnait 500 fr. pour créer la caisse de la future association. Six semaines après, la Société évangélique de France se constituait. « Plusieurs chrétiens de Paris, dit le premier des procès-verbaux, ayant pensé que le moment est venu de fonder en France une Société française, pour répandre les vérités de l'Évangile, se sont réunis, à cet effet, en Comité préparatoire ce jour, 24 avril 1833. » Il y avait là, au nº 48, rue du Faubourg-du-Temple, tout ce que le protestantisme comptait de plus honorablement connu : MM. Adam, Audebez, le comte Jules Delaborde, Dobrée, GrandPierre, Jules Hollard, Henri Hollard, Juillerat-Chasseur, Lamouroux, Lovett, H. Lutteroth, Fréd. Monod, Valdemar Monod, Nente, Victor de Pressensé, Pyt, Reynolds, Stapfer, Stoddard, Mark Wilks.

M. V. de Pressensé, déjà représentant à Paris (1832) de la Société biblique britannique et étrangère, fut nommé trésorier de la Société. Né d'un père cathotholique et d'une mère protestante, il s'était, après son mariage avec une protestante, rangé du côté de la foi évangélique. Dieu l'avait destiné à être une bénédiction pour son pays. Il mit au service de la Société des talents rares, une grande force de caractère, beaucoup de capacité en affaires, et un esprit d'entier dévouement. Onze agents : trois « évangélistes-prédicateurs », trois instituteurs-évangélistes, cinq « colporteurs-évangélistes », furent mis à l'œuvre dès la première année, dans les départements des Ardennes, du Bas-Rhin (Strasbourg), de l'Aisne, de l'Aube (Troyes), de Vaucluse, de l'Hérault, des Hautes-Alpes, des Deux-Sèvres, de la Seine-Inférieure, de Lot-et-Garonne, en Bretagne. Des Sociétés auxiliaires se fondèrent à Toulouse, Lyon, Dijon, Saverdun, Orthez, etc. Les dons arrivèrent abondants de la Grande-Bretagne,

de l'Irlande, des Iles de la Manche, de l'Amérique, de la Suisse. Ce fut un véritable élan d'apostolat. Le nombre des agents s'éleva, la deuxième année, à 32; la quatrième à 48, et ainsi de suite; de 7,000 fr. la première année, les dons montèrent à 48,000 fr. pour la troisième.

L'avantage était grand pour le protestantisme : les envoyés de la Société découvraient des protestants dans des localités où l'on n'en soupçonnait point, de sorte que la famille protestante se voyait notablement agrandie; ils lui amenaient des recrues : en 1839, cinq colporteurs-évangélistes et un étudiant en théologie sortaient des rangs des nombreux prosélytes faits par eux.



VICTOR DE PRESSENSÉ

En répandant la Bible et en prêchant l'Évangile, ils heurtaient des préjugés invétérés; en en appelant aux consciences et en provoquant l'éclosion de la foi personnelle, ils devaient soulever d'ardentes oppositions dans un pays où dominait le catholicisme romain, hostile aux doctrines protestantes, et accoutumé à imposer sa loi à tous. Cet ennemi, le cléricalisme, pour dire son vrai nom, avait pour lui des lois inspirées par lui. Une prescription du Code pénal de 1810, maintenue dans le Code revisé de 1832, exigeait de chacun l'agrément du gouvernement pour la profession de sa religion. Elle servit, interprétée par des mœurs moins libérales que les lois, à neutraliser la garantie donnée à chacun par la Charte de 1830, et par la Constitution de 1848, pour la libre profession de sa religion.

Les tracasseries commencent déjà en 1834. En 1836, un colporteur est arrêté à Montargis. Malgré l'arrêt rendu par la Cour royale d'Orléans en 1838, statuant « que la nécessité de l'agrément du gouvernement pour professer librement sa religion rendrait illusoire l'un des droits les plus précieux de l'homme », les autorités continuent à ne pas vouloir se contenter de la décla-

ration au maire, et réclament l'agrément du gouvernement pour que l'on puisse tenir des réunions religieuses, ce qui permet aux fonctionnaires mal disposés d'empêcher celles-ci selon qu'il leur plaît, et souvent il leur plaît ainsi.

Malgré les entraves suscitées par l'administration, et à force de plaider, grâce aussi au dévouement de ses agents et aux sympathies des populations, la Société évangélique fait des progrès ininterrompus. Des chapelles s'ouvrent à Troyes, à Rennes, à Strasbourg, à Montargis, etc. En 1839, elle a 51 agents; 8 à 9.000 personnes suivaient ses cultes, et les écoles rassemblaient 7 à 800 enfants. Elle avait évangélisé, pendant ses sept premières années, 41 villes, 33 départements.

Dans sa dixième année (1843-44), un déficit considérable obligea au renvoi de 13 agents. Il en restait 77. En 1845, elle se trouve en avoir 137, et elle inaugure une École normale pour former des instituteurs et des institutrices.

C'est en ces années, 1843, 1844, que des populations entières adoptent la foi évangélique et que le Comité et ses agents ont à subir des persécutions violentes pour la liberté de conscience.

A Villefavard (Haute-Vienne), la commune, détachée de l'Église romaine depuis la Révolution, accueille avec empressement la prédication enflammée de M. le pasteur Napoléon Roussel, et la vieille église catholique devient le temple protestant.

Le mouvement se propage dans les communes avoisinantes : Balledent, Rancon, où l'on bâtit des chapelles. A Limoges, le culte est inauguré à domicile par M. le pasteur Léon Pilatte, dont la parole redoutable soulève les foules dans des conférences sur le catholicisme et l'Évangile. Quatre nouvelles stations sont fondées (1845-46) : Thiat, Clavières, Droux, Châteauponsac. Des chapelles s'ouvrent à Saint-Lô, à Saint-Denis, à Boulogne, à Nancy, et à Angers, où un rude joûteur, M. le pasteur Puaux père, secouait le romanisme; à Foix, à Aillant, à Blois, à Breuillac, à Angoulême et à Mansle (1846-47), où se comptaient par milliers les auditeurs d'un ancien et digne prêtre devenu pasteur, M. Trivier. Sens s'ébranlait sous l'aiguillon de ce puissant missionnaire, M. le pasteur Bertholet-Bridel, et était doté d'un temple.

Pendant cet exercice 1846-47, la Société eut à son service 173 personnes, y compris les élèves des deux Écoles normales et leurs maîtres.

Les chicanes sur le caractère illicite des réunions de culte non autorisées renaissaient sans cesse à Mansle, à Auxerre, à Lunéville, au Havre. Mais ce fut surtout la Révolution de 1848 qui faillit emporter la Société dans une crise

financière, dont elle fut merveilleusement délivrée. Quand l'accalmie reprit dans le pays, les persécutions recommencèrent, dès avril 1849, dans les postes de la Société; à Châteauponsac, à Mamers, à Chablis, les réunions furent fermées en vertu de la loi sur les clubs, étendue aux réunions de culte. C'est cependant en cette même année que la Société adoptait, à Paris, des écoles rassemblant des centaines d'enfants, et une œuvre d'évangélisation au faubourg du Temple, rue Saint-Maur, puis au faubourg Saint-Antoine. C'est dans la grande chapelle de cette dernière œuvre, édifiée par ses soins, que M. le pasteur Bersier commença sa brillante carrière.



TEMPLE DE VILLEFAVARD

La liberté penchait toujours plus vers l'abîme où elle allait tomber. Aussi pleuvaient condamnations à l'amende, à la prison, interdictions de réunions, ordres de fermeture des lieux de culte. Les congrégations et leurs conducteurs spirituels étaient également frappés. A Villefavard, le temple resta fermé quatre ans; les prosélytes célébrèrent leur culte dans les bois; les instituteurs de la Haute-Vienne, n'ayant pas l'autorisation d'ouvrir leurs écoles, sous prétexte qu'elles n'appartenaient pas à un culte reconnu par l'État, durent aller instruire les enfants chez leurs parents, de maison en maison, pendant dix ans. MM. Lutteroth, le comte J. Delaborde, le comte Agénor de Gasparin, M. Ed. de Pressensé, ou d'illustres avocats comme MM. Odilon Barrot, Leblond, ou M. Alf. Monod, plaidèrent maintes fois devant les Cours, aux Chambres, à la Cour même. Enfin, grâce à l'intervention de l'empereur, moins clérical que ses ministres ou ses préfets, le temple de Villefavard fut rouvert (1859); d'autres furent successivement rendus aux fidèles; en 1861, les instituteurs purent rouvrir leurs écoles, à

la condition de n'y admettre que des enfants protestants. Le retentissement de procès iniques avait enfin forcé la main au gouvernement, qui avait lui-même été obligé d'amener les autorités départementales au respect des droits des citoyens.

De 1861 à 1863, la lutte pour l'existence légale occupa encore la Société sans l'absorber; son travail d'évangélisation en bénéficia.

La Société évangélique avait terminé en 1858 les vingt-cinq premières années de son existence. Elle n'avait établi aucun poste dans une localité où se trouvait une autre Église. Les postes d'Angers, d'Arras, de Josnes, de Cherbourg, de Saumur, de Senneville, de Siouville, de Saint-Jean-d'Angely, de Tours et de Troyes s'étaient rattachés à des Consistoires. Elle avait fourni des ministres de l'Évangile, des instituteurs et des évangélistes à 20 paroisses. Son activité avait stimulé l'Église réformée, où se créa, en 1848, la Société centrale protestante d'évangélisation, à qui la Société évangélique céda les 7 postes d'Angoulême, de Blois, de Dunkerque, de Mansle, de Rennes, de Saint-Lô et de Tarbes. En dehors du protestantisme officiel, elle avait fondé les Églises libres du Breuillac, de Boulogne-sur-Mer (rattachée plus tard à l'État), de Gaubert, de Limoges (temple bâti par la Société évangélique), de Thiat, du Riou, de Nancy (méthodiste), de Pau; celles du faubourg du Temple et du faubourg Saint-Antoine à Paris; de Saint-Étienne et de Saint-Denis (celle-ci rattachée plus tard à la Confession d'Augsbourg). Elle avait travaillé dans 58 départements (y compris la Corse) et en Algérie, compté 331 collaborateurs (72 pasteurs, 8 évangélistes, 178 instituteurs et institutrices), reçu 3,150,415 fr. 73 c. L'École normale, qui allait, il est vrai, se fermer à cause de la persécution, et n'avait plus d'élèves institutrices depuis 1848, avait compté 168 élèves, dont 28 seulement n'avaient pas obtenu leur diplôme. Il avait été pourvu aux frais des études théologiques de 10 jeunes gens.

Deuxième Période (1863-1882).

En 1863, après avoir rempli pendant trente années les fonctions de trésorier et de secrétaire-directeur des travaux, M. V. de Pressensé jugea le moment venu de déposer sur de plus jeunes épaules la charge que les siennes avaient si vaillamment portée. Son entente des affaires et son ardeur missionnaire, ses grandes qualités morales et intellectuelles le rendaient difficile à remplacer. Il y avait dans le Comité un pasteur d'une activité dévorante, d'une bonté cordiale, M. Georges Fisch. Il fut appelé à succéder à M. V. de Pressensé.

La caisse était, comme d'ordinaire, en déficit. D'autres Sociétés travaillant au même but que la Société évangélique, les dons des chrétiens avaient, en partie, pris d'autres directions; elle n'avait plus que 66 agents, mais elle comptait encore dans ses stations 400 communiants et 6,200 personnes placées sous l'influence de l'Évangile, qu'autrefois elles ignoraient absolument. L'évangélisation de localités nouvelles se heurtait toujours à des obstacles de la part des autorités. N'importe : en 1868, la Société avait travaillé dans 452 localités, 62 départements, 115 stations. Comme un souffle de liberté passait dans l'air, appelant les âmes à vivre, M. G. Fisch poussait à l'action. A Paris et en province les masses accueillaient avec sympathie la prédication de l'Évangile; un réveil se manifestait dans les stations; la caisse avait un excédent de recettes! Survint la tempête de 1870. Tout fut bouleversé. Il fallut des prodiges de dévouement chez les uns, de libéralité chez les autres, pour sortir de la crise.

Après la guerre, les persécutions recommencèrent sous le gouvernement de l'ordre moral. Dix réunions furent fermées d'un coup. La Société évangélique combattait pour la France entière le bon combat de la liberté des cultes. Enfin l'opinion publique prit le parti des persécutés, et M. E. de Pressensé put déposer en 1874, devant l'Assemblée nationale, sa proposition sur la suppression de l'autorisation préalable. L'Assemblée n'eut pas le temps de la voter. Plus tard le Parlement, sans reconnaître expressément la liberté des cultes, accorda le droit de réunion, moyennant la déclaration au maire : simple formalité.

La Société en profita pour lancer au milieu des populations catholiques, qui demandaient au protestantisme son secours pour leur relèvement moral, une poignée de conférenciers hardis et ardents, qui allèrent proclamer l'Évangile dans les théâtres, dans les salles de bal ou les mairies. De nouvelles stations (Maligny, Avallon, Tonnerre, etc.) furent fondées à la suite de cette campagne.

Troisième Période (1881-1893).

M. G. Fisch mourut en juillet 1881, après avoir été dix-huit ans directeur de la Société. Le signataire de ces lignes lui succéda en juin 1882.

Le 24 avril 1883, la Société a célébré le cinquantenaire de sa fondation; tous ses membres fondateurs étaient morts, sauf MM. le comte Jules Delaborde, Jules Hollard, Henri Lutteroth, qui maintenant ont aussi disparu.

Une situation financière obérée, la multiplication d'œuvres nouvelles ont limité l'essor de la Société, qui s'est appliquée à consolider ses postes existants,

tout en en créant d'autres, ainsi à Aurillac (Cantal), à Châtel-Censoir (Yonne), à Brive (Corrèze). A Brive, un temple construit sur les plans d'un jeune architecte protestant, M. Rey, et inauguré en 1891, a été élevé grâce aux efforts de la congrégation et de son pasteur.

ORGANISATION.

La Société évangélique de France a eu, dès son origine, un Comité d'administration, dont faisaient partie deux secrétaires généraux, un trésorier et des assesseurs; à partir de 1863, les fonctions de trésorier, qui comprenaient celles de directeur des travaux, ont été séparées de celles-ci, puis, par la force des choses y sont de nouveau réunies, bien qu'il y ait un trésorier en titre. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un secrétaire général, qui est M. C. Friedel, de l'Institut.



TEMPLE DE BRIVE.

La Société s'est organisée « en dehors de tout esprit de système et de secte », appelant à se rallier à elle « tous ceux qui aiment le Seigneur Jésus, à quelque dénomination chrétienne qu'ils appartiennent ». Sa profession de foi, très évangélique et large, ne paraît que dans son quatrième rapport (1837), avec les « Instructions » pour ses agents. L'article 4 dit que « non seulement il n'y a dans l'établissement de la Société évangélique rien d'hostile aux Églises légalement constituées en France, mais encore que son Comité désire concourir avec les pasteurs de ces Églises à l'avancement du règne de Dieu ». Pendant l'exercice 1848-49, sous l'influence du mouvement qui aboutit au Synode constituant des Églises libres de France, et devant l'impuissance de l'Église réformée à se donner une Confession de foi, cet article 4 fut remplacé par un autre, qui demandait aux agents de « ne concourir à la formation d'aucune organisation ecclésiastique... qui pourrait affaiblir la nécessité de la foi individuelle en Jésus-Christ et sa profession expresse ». La Société pencha alors du côté des Églises libres. Ses traditions

de liberté ecclésiastique reprirent peu à peu le dessus; en 1876-77, la majorité des membres du Comité appartenait même aux Églises nationales de France (réformée et luthérienne). L'article additionnel inscrit en tête de cette notice fut ajouté (1878) au Règlement, pour proclamer le caractère d'alliance évangélique qui est celui de la Société. Quoique ne se rattachant à aucune Église, elle les a servies et les sert toutes. Son but est de leur donner ses stations, non de les garder pour elle-même.

Elle n'a renoncé à s'occuper régulièrement du colportage des traités et des saintes Écritures que parce que d'autres Sociétés sont venues s'en occuper spécialement; elle fait cependant encore un peu de colportage. Elle a encore des écoles, quoiqu'elle en ait dû supprimer beaucoup par suite de la concurrence des écoles publiques. Ses cadres et ses principes sont tels qu'ils permettent d'employer toutes les bonnes volontés et « tous les moyens que Dieu met à sa disposition », pour annoncer l'Évangile. Conférences, prédications, instruction de l'enfance, cure d'âmes, soin de nos coreligionnaires disséminés, préparation au saint ministère, bienfaisance pratique, rien de ce qui touche à l'apostolat chrétien ne lui est resté étranger.

Finances.

La Société n'a d'autres ressources que les dons volontaires de ses membres et amis. De 7,580 fr. 15 c. la première année (1833), ses recettes ont monté une année (1847) jusqu'à 231,643 fr. 22 c. Jusqu'au 30 avril 1892, elle a dépensé 7,250,350 fr. et reçu, par moitié environ, de France et de l'étranger 7,188,625 fr.; déficit 61,725 fr. Depuis 1883, année de son cinquantenaire, la moyenne de ses recettes annuelles a été de 94,000 fr., qui ne suffisent pas aux dépenses, ni surtout aux appels.

Coup d'œil statistique.

L'évangélisation itinérante, à laquelle la Société s'est surtout adonnée, ne se laisse pas facilement estimer par des chiffres. Impossible de faire le compte des traités et des Livres saints qu'elle a distribués ou vendus par millions. On a vu plus haut le bilan des Églises fondées par la Société dans le premier quart de siècle de son existence et rattachées aux différentes Églises. En tout elle en a donné 24 avec leurs annexes, à l'Église réformée; 8 aux Églises libres; 2 aux méthodistes; 1 à l'Église de la Confession d'Augsbourg. Elle a fait prêcher l'Évangile dans environ 600 villes, 3,000 villages; elle a employé un personnel

de 475 agents, bâti maints temples et chapelles, fondé près de 80 écoles, dont un grand nombre sont communalisées.

Aujourd'hui, elle a un pasteur dans chacune des stations suivantes : à Paris, 136, rue Saint-Maur, et 153, avenue Ledru-Rollin ; à Aurillac, à Auxerre, à Brive, à Clamecy, à Maligny, à Poitiers, à Sens ; un évangéliste ou instituteur-évangéliste à Balledent, à Châteauponsac, à Châtel-Censoir, à Fouqueure, à Guéret, à Jouillat, à Lavaveix, à Neuville-du-Poitou, à Saint-Léonard, à Tonnerre, à Villefavard. Elle entretient 14 écoles (1 à Guéret ; 2 à Paris, à Balledent, à Châteauponsac, à Fouqueure, à Maligny ; 3 à Neuville-du-Poitou); elle possède un temple ou une chapelle dans chacune de ces localités, sauf à Aurillac, à Clamecy, à Châtel-Censoir, à Guéret, à Jouillat, à Lavaveix, à Poitiers, où elle loue des salles pour le culte.

Du 1er avril 1891 au 31 mars 1892, elle a eu 39 agents, 21 stations, 72 annexes, 262 localités visitées. Présences aux différents cultes pendant un mois (21 stations) : 20,147.

H. Mouron.

SOCIÉTÉ CENTRALE PROTESTANTE D'ÉVANGÉLISATION

I

Le 2 avril 1835, à Bordeaux, quelques pasteurs de l'Église réformée se réunissaient en Conseil d'administration, et arrêtaient les principes de foi, de charité et d'activité de la Société chrétienne protestante de France, devenue plus tard la Société Centrale protestante d'évangélisation. Le 30 du même mois, ces principes et l'organisation de cette Société furent livrés à la connaissance du public. La profession de foi, remarquable par sa netteté et sa simplicité évangélique, proclame la « misère naturelle de l'homme, son état de péché et son impuissance à sortir par lui-même de cet état ; la rédemption par le sang de Jésus-Christ, Fils de Dieu et vrai Dieu ; la régénération et la sanctification par le Saint-Esprit ; le salut offert par la grâce divine à tout membre de la famille humaine, et assuré par la foi à quiconque ne le rejette point ; et la

nécessité des bonnes œuvres, comme conséquence de la foi, et non comme mérites devant Dieu. »

Le principe ecclésiastique de la Société est la conformité de son activité à la constitution légale et régulière de l'Église protestante de France. Nul esprit sectaire, nulle tendance autoritaire. « Nous nous sommes bornés, disent les fondateurs, à une déclaration de principes qui, dans notre conviction, constituent les bases essentielles du christianisme, et qui doivent servir de règle à la marche de notre Société. » — « Nous protestons de notre charité fraternelle envers ceux-là même qui seraient dans l'erreur à nos yeux. Dieu nous garde de tout esprit étroit et exclusif qui nous ferait repousser ou condamner des hommes qui viendraient à nous comme des frères, nous offrant leur sympathie et leur appui. » Mais « l'unité de principes chez les directeurs d'une œuvre quelconque, et surtout d'une œuvre religieuse, étant une condition indispensable de succès pour cette œuvre, il en résulte évidemment que les membres actifs de notre Société sont dans la nécessité d'avoir les mêmes principes fondamentaux, afin que l'un ne travaille point à détruire ce que l'autre s'efforce d'édifier. »

Le but de l'œuvre est de « travailler à l'avancement du vrai christianisme et au bien de l'Église protestante de France légalement constituée », et cela, par les moyens que Dieu indiquera, notamment la distribution des Livres saints et de traités religieux, la fondation d'écoles et de bibliothèques, l'amélioration du culte, le réveil et la multiplication des Églises consistoriales. On se propose de « rechercher l'édification plutôt que la controverse, et de faire l'œuvre avec simplicité, avec humilité, sans prétention à l'éclat, au bruit, à la domination ».

L'organisation de la Société confie la direction au Conseil d'administration qui résidera « provisoirement » à Bordeaux. Des Comités auxiliaires seront créés, en rapport avec le Conseil, avec des sous-comités ou branches locales. L'Assemblée générale, convoquée une fois par an, réélira ou remplacera chaque année, sur la présentation du Conseil, la moitié de ses membres. « Nous sommes loin de penser, ajoutent les organisateurs, que cette Constitution soit maintenant tout ce qu'elle doit être ; mais les améliorations doivent se faire avec ordre et avec sagesse. Nous repousserons certains moyens d'action tels que consécrations d'hommes qui n'ont pas fait d'études régulières, prédications de personnes non autorisées par les usages de nos Églises, et toutes autres choses qui tendraient à amener au milieu de nous une sorte de chaos en matière d'organisation et de discipline ecclésiastiques. »

Depuis cette constitution, le champ d'activité de la Société s'est infiniment

étendu, en même temps que l'œuvre s'est délimitée avec plus de précision; la fidélité aux principes, la largeur d'esprit, l'exclusion de tous procédés sectaires, excentriques ou violents; la prudence, la modestie et la constance dans l'activité : toutes ces vertus du début sont demeurées les caractères essentiels de l'œuvre, et lui ont assuré, à travers des erreurs, des défaillances et des épreuves inévitables, un développement progressif, sain, large, ininterrompu, éminemment honorable, au sein des Églises évangéliques de France et des nations protestantes qui depuis quarante ans n'ont cessé de lui accorder leur sympathie et leur aide.

A la période d'organisation succéda bientôt l'activité régulière. La première Assemblée générale eut lieu à Bordeaux le 23 février 1837. Des œuvres de mission, des Sociétés bibliques, des écoles, des bibliothèques furent subventionnées. L'évangélisation directe n'entra que peu à peu en ligne de compte. Dès le deuxième exercice toutefois, un service de colportage est entrepris, et le premier colporteur est une femme, la veuve Édouard. Le troisième exercice comprend des évangélistes, tels que le pasteur morave Schiep, qui, pour les marins étrangers du port de Bordeaux, célèbre le culte en allemand, en hollandais et en danois. La Société gagne chaque jour des sympathies nouvelles, et les recettes, de 2,133 fr. au premier exercice, s'élèvent, cinq ans après, à 11,963 fr. 85 c., et en 1842-43, à 22,437 fr. 80 c., provenant de 30 départements et d'Angleterre. En tête des souscripteurs figurent d'abord M. Guizot, ministre de l'instruction publique, et un peu plus tard S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans. L'œuvre s'étend dans la même mesure, et après sept ans d'existence la Société, outre les subventions qu'elle accordait à diverses institutions, possédait plusieurs écoles, salles d'asile, bibliothèques, entretenait 8 évangélistes et 5 colporteurs, et faisait prêcher l'Évangile et colporter les saints Livres à Angoulême, Périgueux, Limoges, Poitiers, Tours, et jusqu'à Troyes, Rouen, Amiens, Lille.

Jusque-là le Comité de Bordeaux était demeuré seul. Ce n'est qu'en 1843 que fut fondé le premier Comité auxiliaire : événement capital dans le développement de l'évangélisation et dans les origines de la Société Centrale.

Un jeune pasteur de l'Aisne, joignant au zèle de l'évangélisation le sens pratique et l'esprit d'organisation, M. Philippe-Louis Vernes, fut le principal fondateur et le premier secrétaire de la Société chrétienne protestante du Nord. Dans la suite il prit une part prépondérante dans l'organisation de la Société Centrale et, devenu pasteur à Paris, il en devint aussitôt, en 1851, le secrétaire-

adjoint, et le secrétaire en fonctions en 1852. En cette qualité il demeura pendant de longues années l'ouvrier le plus actif de cette grande œuvre, dont il est resté jusqu'à ce jour l'âme et le conseiller le plus autorisé.

La Société du Nord fut constituée le 29 juin 1843 comme « auxiliaire de celle de France ». Elle conserva son indépendance administrative et financière, mais adopta le règlement de la Société-mère. Toutefois l'évangélisation, secours aux protestants disséminés et propagation des Livres saints, fut sa tâche immédiate et essentielle. Elle prit une si rapide extension que dès 1847 son budget dépassait celui de Bordeaux. Elle est restée la section la plus importante de la Société Centrale. Son budget, de 8,015 fr. 35 c. en 1844, s'est élevé en 1892 à 56,861 fr. 70 c. Après la Société chrétienne du Nord fut créée à Orléans, sur l'initiative de M. Vernes, et sous la présidence de M. Jean André, receveur général, la Société chrétienne du Centre; puis un Comité adjoint se forma à Paris. Une autre Société allait se constituer en Normandie. Alors M. Vernes, réunissant à Paris des délégués de ces divers Comités, entreprit d'établir une organisation centrale. « Le centre de notre Association, disait-il le 30 juillet 1846, ne peut demeurer désormais dans le Nord : aussi nous occupons-nous de la formation d'une Société chrétienne protestante générale, ayant son centre à Paris, dont les Sociétés actuelles de Bordeaux, du Nord, de Paris, d'Orléans, deviendraient les diverses branches. L'unité nécessaire émanerait d'un Comité général formé des délégués des Comités locaux; cette action centrale se combinerait avec la part légitime d'influence et d'action que chaque Société locale continuerait à exercer dans sa sphère. »

Le 12 janvier 1847, un comité se réunit à Paris pour constituer la Société Centrale protestante d'évangélisation, dont la première assemblée générale eut lieu au temple de l'Oratoire dès le 23 avril de la même année. La Société de Bordeaux, après quelque hésitation, s'affilia au mois de septembre suivant, et la *Foreign aid Society* de Londres adopta la Société Centrale au nombre des Sociétés d'évangélisation du continent qu'elle subventionnait.

Profession de foi, largeur chrétienne, organisation synodale et presbytérienne, — la Constitution de la nouvelle Société n'est autre que la Constitution primitive de la Société chrétienne de France, développée en raison de l'extension de l'œuvre. Elle se rattache au grand courant du protestantisme national « légalement constitué ». La Commission permanente, qui remplace l'ancien Conseil d'administration, comprend, avec les pasteurs GrandPierre et Vermeil, de l'Église réformée, M. Vallette, de l'Église de la Confession d'Augsbourg.

Dès 1848, 111 pasteurs en exercice des deux communions ont donné leur adhésion et envoyé leurs dons et ceux de leurs Églises. Mais tout esprit d'intolérance est banni, tant à l'égard des Églises libres que des frères dont la foi est moins positive que celle de la Société.

A mesure que l'œuvre compte un plus grand nombre de stations et d'agents, de nouveaux Comités auxiliaires, ou désormais de nouvelles sections s'établissent. Quelques-unes disparaissent plus tard ou fusionnent entre elles. Aujourd'hui la Société compte 15 sections territoriales, qui sont : 1. Bordeaux, 1835; 2. Nord, 1843; 3. Centre, 1846; 4. Paris, 1847; 5. Normandie, 1847; 6. Sud-Ouest, 1853; 7. Béarn, 1853; 8. Sud-Est, 1860; 9. Ouest, 1863; 10. Colonies, 1863; 11. Midi (précédemment Vaunage, 1854), 1864; 12. Centre-Sud, 1866; 13. Est, 1889; 14. Cévennes, 1891; 15. Environs de Paris, 1892.

Dès 1846, le poste d'Amiens, fondé par la Société de Bordeaux et développé par celle du Nord, avait été adopté et depuis lors subventionné par l'État comme paroisse de l'Église réformée. 42 autres Églises, fondées ou subventionnées par la Société Centrale, devinrent également officielles, de 1849 à 1878. Ainsi la Société, déchargée d'un côté, pouvait porter ailleurs ses efforts; car la dissémination protestante et quelques conquêtes sur l'Église romaine ne cessaient de lui imposer, d'année en année, des devoirs nouveaux.

En même temps qu'elle augmentait le nombre des paroisses au sein de l'Église, la Société Centrale lui préparait aussi des pasteurs. Dès le début de son activité, elle s'était préoccupée d'assurer à l'évangélisation de la France des agents bien qualifiés, fidèles et instruits. En 1847, la Société de Bordeaux avait établi une École préparatoire aux études théologiques, annexée au collège protestant de Sainte-Foy. De même, depuis quelques années, la Société Centrale subventionne l'École préparatoire de Tournon. Mais une grande œuvre semblable, qui appartient uniquement à la Société Centrale et qui lui fait particulièrement honneur, c'est l'École préparatoire de théologie aujourd'hui établie à Batignolles. Fondée à Lille par la Société du Nord en 1846 et transférée, après quelques vicissitudes, à Paris en 1852, cette Institution, depuis quarante ans, n'a changé qu'une seule fois de directeur. Depuis la rentrée des cours en 1869, M. le pasteur Jean de Visme a pris la place de M. Boissonnas, où il a continué toutes les traditions de son prédécesseur. L'École a fourni aux Églises de France 250 pasteurs ou missionnaires, et compte actuellement 30 élèves. Une autre institution scolaire, adoptée par la Société Centrale en 1891, est l'École d'évangélisation de Marseille, transférée à Montpellier sous le nom

d'École Félix-Neff. Sauf une subvention de la Société, le budget de cette école est demeuré jusqu'à ce jour indépendant du budget soit des sections, soit de la Caisse centrale. Elle a pour but de former des évangélistes, et compte actuellement 8 élèves.

II

Depuis 1879 l'État n'adopte plus aucun poste nouveau. La tâche de la Société Centrale en est singulièrement étendue. A côté des postes nouveaux elle doit conserver les anciens, faire œuvre d'Église en même temps que d'évangélisation. De plus, le mouvement de la population s'accentue vers les villes et vers les centres industriels, en sorte que la Société Centrale est appelée à constituer des communautés importantes, tandis que maintes paroisses anciennes et autrefois florissantes sont très réduites.

La Société Centrale est ainsi devenue un organe vital du protestantisme et comme un prolongement de l'Église réformée. Les pasteurs de son ressort sont agrégés, à titre auxiliaire, aux Églises officielles; beaucoup passent de la Société à l'Église, beaucoup de l'Église à la Société.

Dans ces nouvelles conditions, celle-ci n'a point dévié une seule année de sa ligne de conduite primitive. Avec la protection du Tout-Puissant, la fermeté de la foi, la largeur d'esprit, la prudence dans les conseils et la persévérance dans l'action lui ont assuré, de 1879 à 1893, comme de 1847 à 1878, la même évolution lente, régulière, sûre et ininterrompue, sans éclat extraordinaire, mais sans chute ni décadence. Qu'on en juge par les chiffres suivants :

Le budget de la Société s'est élevé

de 1846 à 47,	1er	exercice,	à environ	32,900 fr.
1851 à 52,	6e	—	—	51,150 fr.
1856 à 57,	11e	—	—	115,750 fr.
1861 à 62,	16e	—	—	157,900 fr.
1866 à 67,	21e	—	—	188,300 fr.

La guerre produit un arrêt dans cette progression, et le budget s'abaisse, en 1871-72, à 177,300 fr. Mais il se relève aussitôt, et dès 1876-77, 31e exercice, atteint 215,600 fr. Sauf une seule hausse exceptionnelle, en 1881-82, 36e exercice (281,000 fr.), il oscille, de 1880 à 1889, autour de 220 à 230,000 fr., et en 1889-90 s'élève à 287,600 fr. Enfin le 46e et dernier exercice, 1891-92, dépasse 300,000 fr.

Si nous laissons de côté l'année de fondation, les dépenses totales de la Société Centrale, de 1847 à 1892, sections et école préparatoire comprises, s'élèvent :

de 1847 à 1862, 1[re] quinzaine, à environ 1,335,000 fr.
1862 à 1877, 2[e] — — 2,872,000 fr.
1878 à 1892, 3[e] — — 3,670,000 fr.

En ajoutant à ces sommes les dépenses de la première année, nous obtenons pour quarante-six années d'activité un total d'environ 7,910,000 fr.

Ce chiffre respectable est loin de représenter l'ensemble des sacrifices auxquels a donné lieu, par le ministère de la Société Centrale, l'évangélisation de la France et des colonies. Un grand nombre de postes sont soutenus, de concert avec la Société Centrale, par des particuliers, des Synodes, d'autres Sociétés. Les lieux de culte sont construits à l'aide de collectes spéciales. Des dons en nature, des services gratuits diminuent quelquefois les frais.

Or voici l'œuvre visible qui jusqu'à ce jour a été accomplie par le moyen ou avec l'aide de la Société Centrale :

43 postes reconnus par l'État; 250 pasteurs et missionnaires formés par la seule École préparatoire; plus de 90 lieux de culte édifiés, sans compter les presbytères ou quelques autres constructions; environ 123 postes actuels, avec 230 annexes, et 700 localités irrégulièrement visitées; 107 agents, directeurs, pasteurs, évangélistes, colporteurs, instituteurs et institutrices; le concours, faiblement indemnisé, d'une trentaine de pasteurs de l'Église réformée. L'activité de la Société s'applique à environ 25,000 protestants, soit à 200 par agent. Il faut y ajouter des milliers de catholiques qui, régulièrement ou par occasion, entendent la bonne nouvelle du salut par grâce en Jésus-Christ. L'œuvre s'exerce dans une soixantaine de départements ainsi qu'en Algérie et en Tunisie. Elle s'est étendue jusqu'aux Antilles, et s'étendra peut-être prochainement jusqu'au Tonkin.

La carte de la Société Centrale offre un aperçu synoptique de l'Œuvre. Le territoire est réparti en 15 sections, dont une pour les colonies. La section centrale de Paris comprend les régions qui ne sont encore rattachées à aucune section. Chaque section a son Comité, et est représentée à la Commission permanente, qui est à la fois le Comité central et le Comité de la section de Paris. Deux fois l'an, cette Commission, augmentée de délégués spéciaux des sections, siège en Comité général pour l'établissement du budget et pour le gouvernement suprême de la Société. L'agent général ou directeur de la Société

est lui-même assisté d'une Commission exécutive, pour préparer et accomplir les résolutions des Commissions supérieures.

La Société Centrale a pour but essentiel de procurer des secours religieux aux protestants qui en sont privés. Ceux-ci sont de trois sortes : 1) agglomérés, 2) disséminés, 3) récemment sortis du catholicisme.

Des agglomérations de protestants se rencontrent dans les centres administratifs et industriels.

Au Puy (Haute-Loire), en outre de quelques familles du pays ou immigrées des régions protestantes de l'Ardèche et de la Lozère, les administrations de l'État, les établissements scolaires de tout ordre et la garnison, amènent et renouvellent constamment une population protestante évaluée à une centaine d'âmes. L'annexe de ce poste, Firminy, consiste au contraire en une population ouvrière.

Morteau (Doubs) et ses deux annexes comprennent jusqu'à 600 protestants attirés par l'industrie horlogère et aussi, hélas! par l'attrait de la frontière que l'on franchit selon les risques ou les profits, dans un sens ou dans l'autre. L'œuvre d'évangélisation y est essentiellement aussi une œuvre de moralisation. A Sotteville et Quevilly, dans la banlieue de Rouen, les ateliers du chemin de fer de l'Ouest et des filatures fournissent à l'agent de la Société une paroisse de 275 âmes. La Société de tempérance y est un précieux auxiliaire de l'évangélisation.

Des protestants disséminés individuellement ou par quelques personnes ou familles se trouvent dans l'Hérault, où M. le pasteur Castelnau, agent de la Société, visite plus de 20 localités, contenant chacune de 5 à 25 protestants, et formant un total d'environ 400 âmes. M. Besançon, évangéliste à Colombiers (Charente-Inférieure), visite au moins 30 villages ou hameaux, de 1 à 12 protestants pour la plupart. M. Bureau, agent à Sfax, pour moins de 200 âmes parcourt la moitié de la Tunisie.

Le département de la Savoie est un champ d'activité qui comprend à la fois l'agglomération et la dissémination; Chambéry est un chef-lieu important où l'administration, la magistrature, les écoles, l'armée, le chemin de fer, les banques, alimentent une paroisse-mère devenue poste officiel de l'Église réformée. En outre le pasteur exerce son ministère pour des milliers de coreligionnaires, pendant la saison des bains, à Aix, Challes et Brides. Il relève partiellement de la Société Centrale pour le soin des disséminés de tout le département.

Or il n'est montagne si élevée ou vallée si écartée où il ne se rencontre çà et là quelque berger, fruitier, manœuvre ou employé d'origine protestante.

On a récemment évalué à plusieurs dizaines de milliers les protestants qui, en France, sont encore privés de secours religieux. Il faut ajouter, avec douleur et avec humiliation, que chaque jour il s'en perd, à la fois par l'indifférence et par la pression du clergé, par l'intérêt ou la fausse honte, et par la multitude de mariages mixtes qui tournent à notre détriment.

Nous rencontrons dans la dissémination beaucoup d'indifférence. Les fonctionnaires surtout ont peur de se faire du tort en se déclarant protestants. Quelques-uns cependant, et assez souvent des officiers, se montrent fidèles, prêtent leurs salons pour des réunions, font eux-mêmes une lecture pieuse ou aident à diriger une école du dimanche. Que de fois, derrière le zèle de tels hommes on découvre l'influence discrète et bénie de la femme! Que de fois la fidélité de la femme rachète en quelque sorte la tiédeur de l'homme! Parfois, en revanche, c'est dans l'irréligion ou dans le fanatisme catholique de la femme que nos efforts rencontrent le principal obstacle. Dans les rangs du peuple la fidélité est souvent remarquable. M. le pasteur D. Ollier, agent de la Société Centrale à Lille, se loue des disséminés des environs : malgré leur extrême dispersion et la difficulté de se rendre dans les centres de culte, « leur fidélité est absolue ». Un autre agent cite des protestants indifférents autrefois qui, dans la dispersion, reviennent à la religion.

Les protestants sortis du catholicisme sont nombreux, et le plus souvent remplacent avantageusement, comme quantité et comme valeur religieuse, les coreligionnaires que nous perdons. Il arrive aussi qu'ils ne servent qu'à grossir, du moins à la seconde génération, le nombre de nos indifférents. La Société Centrale ne fait point parmi les catholiques œuvre d'attaque et de prosélytisme direct. Elle évangélise les catholiques en même temps que les protestants, ou quand elle y est expressément et sérieusement appelée. Sa méthode n'est pas de blesser et de tourner en ridicule l'adversaire, mais de présenter la divine lumière de l'Évangile dans sa pureté et dans sa splendeur; de prendre les âmes travaillées par le doute, le péché, la souffrance, et de les amener au pied de la Croix, renversant en passant les obstacles dont soit l'athéisme, soit l'idolâtrie, ont encombré le chemin, et de les mettre en contact avec le Dieu d'amour réconciliant le monde avec lui par le sang de la Croix; de montrer enfin les sources d'eaux vives qui, découlant du Calvaire, s'en vont purifier et féconder tous les domaines de la vie morale, domestique et sociale. L'évangélisation, en

outre, ne se borne pas à des conférences ou cultes publics, mais comprend essentiellement aussi des réunions particulières, au domicile des gens, et la cure d'âme là même où le terrain est à peine défriché.

Les catholiques sont amenés au protestantisme par trois causes principales qui sont : la Bible, l'irritation contre le clergé, et les actes religieux de notre culte. La Parole de Dieu, à elle seule, sans pasteur et sans interprétation, opère toujours de grands miracles. Le « père Jacob », humble montagnard des Alpes, a été amené à Jésus-Christ par la seule lecture de la Bible, et il est devenu spontanément le premier évangéliste de Monteynard (Isère). Un père de famille sicilien tout à fait impie a été converti, au fond de la Tunisie, de la même manière, et a fait baptiser tardivement, par le pasteur Bureau, agent de la Société Centrale à Sfax, ses nombreux enfants. La révolte d'une paroisse contre son curé semble une source de conquêtes bien impure. Il a cependant plu à Dieu d'en faire sortir quelques-unes de nos œuvres les plus manifestement bénies. La plus remarquable est, sans contredit, celle de Saint-Aubin-de-Blaye (Gironde). Privés de conducteur spirituel, et ne trouvant pas dans le catholicisme ce qu'il fallait à leur âme, un certain nombre d'habitants de cette commune se décidèrent à appeler un pasteur. M. Morand, agent de la Société Centrale à Bordeaux, et les pasteurs de cette ville, visitèrent Saint-Aubin. Une soixantaine de personne assistèrent à la première conférence. Puis l'auditoire augmenta, la salle des réunions devint insuffisante, et la salle de la mairie, agrandie par les soins du conseil municipal, fut affectée au culte évangélique. Le 31 août 1890, un pasteur fut installé et le 17 avril 1892 un temple fut inauguré à Saint-Aubin. L'auditoire moyen dépasse 300 personnes, plus de 500 sont acquises à l'Église réformée, beaucoup au royaume de Dieu. L'annexe d'Anglade, à 14 kilomètres, a son temple aussi et réclame un pasteur. Le mouvement se propage; les conversations, à l'auberge ou à la foire, ne roulent plus sur la politique, mais sur la religion, le culte, la personne et la famille du pasteur. Les dernières élections municipales se sont faites sur la question religieuse et la liste protestante a triomphé.

Les actes du culte réformé, auxquels des catholiques ont l'occasion d'assister, sont aussi de fréquentes occasions de conquêtes. En Charente, où la population est très détachée de l'Église romaine, un baptême donna lieu, au Tâtre, à un mouvement religieux qui a rattaché plus de 100 personnes au protestantisme. Un mariage à Chasseneuil, et à Saint-Maigrin la mort chrétienne et l'enterrement protestant d'un petit garçon, ont marqué, de même,

la naissance de florissantes annexes. La plupart des postes de notre section du Nord comprennent des protestants sortis du catholicisme. Les convertis de ces régions, et notamment les mineurs du Pas-de-Calais, se distinguent par leur esprit missionnaire. Le mineur amené à la foi évangélise ses compagnons de labeur au fond de la mine. Sa maison, son humble chambre devient un lieu de réunion. Là s'assemblent le soir, après la grande fatigue du jour, 25, 30, 50 personnes qui s'entassent, l'hiver, autour d'un poêle surchauffé, pour chanter, lire et écouter sans lassitude la bonne Parole du salut. A Hersin, écrivait en 1891 feu le pasteur Ducros, agent de la Société Centrale, une femme âgée s'est convertie, qui a eu à souffrir pour sa foi, mais qui est demeurée fidèle jusqu'à la mort. Pendant plus de trois ans, elle faisait, à Fonds-de-Sains, l'œuvre d'un évangéliste, et bien des âmes ont été amenées par elle à la connaissance de l'Évangile. Pendant les quelques jours de maladie qui précédèrent sa mort, elle fut une prédication vivante pour tous ceux qui vinrent la voir.

Ce n'est que par exception que la Société Centrale fait œuvre proprement dite de prosélytisme. Un certain nombre d'archers écossais de la garde du roi Charles VII s'étant retirés jadis à Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), leurs descendants sont l'objet de la sollicitude des chrétiens de leur pays d'origine; et c'est aux frais d'un Comité écossais qu'un ancien prêtre, agent de la Société Centrale, poursuit cette œuvre d'évangélisation dans un milieu tout catholique.

Le Comité parisien de Mission intérieure ou itinérante, dont un des fondateurs est M. E. Réveillaud, a depuis 1889 été rattaché à la Société Centrale. Plus d'une fois ses hardis conférenciers ont ouvert des brèches nouvelles à l'évangélisation, et la Société Centrale a été appelée à consolider l'œuvre des premiers pionniers. Elle ne l'a jamais fait qu'avec prudence et modération.

La Société Centrale, au cours de son activité demi-séculaire, a vu s'étendre de plus en plus le domaine assigné par Dieu à son œuvre. Elle a travaillé autrefois parmi les ouvriers anglais occupés à la construction du chemin de fer à Rouen, et parmi les marins danois, hollandais et allemands du port de Bordeaux; elle fournit un culte, aujourd'hui, aux Suisses romands de Morteau et d'Annemasse, aux Suisses allemands d'Argenteuil, aux Flamands de Roubaix, aux Espagnols d'Oran, aux Italiens de Sfax; en Christ, qu'elle sert et qu'elle annonce, elle ne voit ni Grecs ni Barbares, mais des âmes rachetées par un même Sauveur et appelées à une même patrie éternelle. Par la grâce du

Seigneur, elle a amené captifs au pied de la Croix des ouvriers et des cultivateurs, des soldats et des artisans, des marchands et des professeurs, des avocats, des médecins, des journalistes, à preuve qu'il n'est condition, milieu, état au monde, dont l'amour de Dieu ne puisse avoir raison. Elle croit que la Bible est le flambeau de la vérité, qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ, et que nulle Société religieuse n'est qualifiée autant que l'Église réformée, malgré ses imperfections, pour répandre cet Évangile et prêcher ce salut en France. La conversion et la régénération de toute la nation est sa légitime et sainte ambition; et la conquête pour le Royaume de Dieu, d'un pays géographiquement et moralement aussi central que la France, serait, sans contredit, l'événement le plus considérable et le plus fécond, dans l'histoire de la civilisation, après le Christianisme et la Réformation.

Cela est impossible aux hommes, mais toute chose est possible à Dieu. Certainement, le levain fera lever la pâte, et le grain de sénevé deviendra un grand arbre.

JULES PFENDER.

SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE DU NORD

La Société chrétienne du Nord, fondée en 1843 pour évangéliser le nord de la France, se constitua comme auxiliaire de la Société chrétienne protestante, qui peu de temps auparavant avait été établie à Bordeaux. Son principal fondateur a été M. L. Vernes, actuellement président du Consistoire de Paris, et alors pasteur à Nauroy, dans les environs de Saint-Quentin. Le Comité a été composé de la plupart des pasteurs de la région, alors au nombre de 12, et d'autant de laïques. Le champ de travail ne comprenait que 4 départements, le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne; il s'est étendu peu de temps après à ceux de la Marne et des Ardennes, puis, plus récemment, à ceux de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, et correspond ainsi actuellement à la première circonscription synodale de l'Église réformée.

Au début, l'œuvre semblait destinée uniquement à venir en aide aux pasteurs pour la visite des protestants disséminés et la desserte de leurs Églises,

dont la plupart étaient extrêmement étendues, quelques-unes comprenaient plusieurs arrondissements, et l'une d'elles un département tout entier, celui de la Somme.

Trois évangélistes furent chargés à l'origine de visiter les disséminés; plus tard M. le pasteur Caillatte créa un Asile à Achicourt pour les orphelins et les enfants abandonnés, Asile transféré plus tard à Lemé, où il a pris un grand développement.

L'œuvre s'étendit rapidement; des pasteurs furent placés à Cambrai, à Arras et à Amiens, devenue plus tard paroisse officielle. En 1846 un mouvement religieux se produit parmi les catholiques à Crèvecœur, près de Cambrai. Un pasteur fut demandé par plusieurs personnes qui désiraient connaître l'Évangile; un local fut loué, puis un instituteur évangéliste y fut établi, et ainsi se forma une petite Église qui a traversé bien des difficultés, mais qui maintenant a son temple et sa maison d'école. En 1847, lors de la fondation de la Société Centrale, la Société du Nord s'y rattacha et en devint une section sans perdre son nom et son organisation. Depuis lors son activité s'est étendue d'année en année. On peut distinguer parmi ses œuvres celles qui se sont établies parmi des catholiques amenés à l'Évangile, celles qui ont pour objet l'évangélisation de la population des grandes villes, et celles qui se font parmi les protestants disséminés. Nous commencerons la revue de l'œuvre en parlant de ces dernières.

Dans le département du Nord, des Églises ont été formées à Dunkerque, au Cateau et à Valenciennes; elles ont été reconnues par l'État et se suffisent à elles-mêmes. D'autres Églises sont en formation à Cambrai et à Fourmies, une école est établie à Saulzoir. Dans l'Aisne un pasteur est placé au chef-lieu, à Laon, il dessert Soissons et visite les disséminés de deux arrondissements. A Tergnier, un évangéliste visite un rayon très étendu où se trouvent les restes d'anciennes Églises détruites par les persécutions. Dans la Marne de nombreux disséminés sont évangélisés par les pasteurs placés à Épernay et à Châlons; cette dernière Église est actuellement reconnue par l'État. A Sedan, un pasteur auxiliaire donne ses soins à 5 à 600 protestants dispersés dans un grand nombre de communes. Dans la Meuse, une Église fondée à Bar-le-Duc a été reconnue, son pasteur visite, de concert avec celui que la Société entretient encore à Verdun, une population protestante en grande partie originaire de l'Alsace, dispersée dans un très grand nombre de communes. Dans les Vosges, l'Église d'Épinal, autrefois soutenue par la Société Centrale, est actuellement reconnue

et a pris une grande importance; les pasteurs placés à Neufchâteau et à Raon-l'Etape ont fondé plusieurs lieux de culte, et visitent des protestants très disséminés. A Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais, quelques protestants, joints à un assez grand nombre de catholiques convertis, forment une Église actuellement reconnue par l'État.

L'évangélisation de la population ouvrière des villes a pris depuis quelques années une importance nouvelle. Cette activité se confond pour une part avec l'action régulière de l'Église; des pasteurs auxiliaires sont placés en vue de cette œuvre à Lille, à Roubaix et à Saint-Quentin. Dans cette dernière ville surtout de grands résultats ont été obtenus, des auditoires nombreux ont été réunis et plusieurs personnes ont été amenées à l'Évangile.

Nous avons parlé du mouvement de Crèvecœur; un autre, bien plus important, s'est produit, en 1851, à Fresnoy-le-Grand, près de Saint-Quentin, au milieu d'une population entièrement catholique. 300 personnes environ ont été gagnées, un temple avec maison d'école a été construit et un pasteur y a été placé. En 1853 un mouvement semblable a eu lieu à Grougis, à deux lieues de là; un temple y a été bâti, et un pasteur placé avec des écoles. Un culte a été en même temps ouvert à Bohain, petite ville du voisinage où on a trouvé quelques protestants, et ces trois Églises réunies forment actuellement la paroisse de Fresnoy, qui depuis 1874 est reconnue par l'État.

En 1860, plusieurs personnes de Maubeuge ont désiré entendre prêcher l'Évangile, et il s'est formé là une Église composée de quelques protestants, et surtout de catholiques successivement gagnés par la lecture de la Bible. Un pasteur y a été placé, un temple construit, et une annexe plus tard a été établie à Hautmont, grand centre industriel du voisinage.

En 1872, un autre mouvement s'est produit près d'Épernay, à Troissy, village entièrement catholique. Là aussi un pasteur a été établi, et un temple construit avec un presbytère, et l'Église s'y raffermit d'année en année. Il en est de même à Feuquières, dans la Somme, près d'Abbeville, où une Église a été fondée en 1882.

Enfin un mouvement plus important que tous les précédents s'est déclaré parmi les mineurs du Pas-de-Calais et du Nord. Il a commencé par l'établissement d'un culte à Liévin, en 1882, puis on y a appelé un évangéliste et bâti un temple, puis un presbytère. Le mouvement s'est peu à peu étendu dans les environs. En 1885, un pasteur a été placé à Hersin-Coupigny, avec l'annexe de Bruay, puis un temple et un presbytère y ont été établis. En 1888, une Église a été

fondée à Hénin-Liétard, là aussi un pasteur a été établi avec temple et presbytère. En 1890, un évangéliste a été placé à Beuvry, près de Béthune, avec les annexes d'Annezin et de Wingles; et enfin, en 1892, une nouvelle Église a été constituée à Sin-le-Noble, près de Douai; un temple y a été construit, et un pasteur y réside depuis quelques mois.

La Société s'occupe aussi de la préparation de quelques jeunes gens aux études théologiques. Elle a constitué dans ce but une Commission spéciale depuis 1881. Actuellement elle dirige les études de 7 jeunes gens, 3 de ses anciens élèves sont aux Facultés, et plusieurs sont déjà dans le ministère.

En résumé la Société du Nord, constituée il y a cinquante ans, a fondé, en y comprenant les Églises qui se suffisent à elles-mêmes et ne sont plus à sa charge, 73 lieux de culte avec 26 pasteurs, 4 évangélistes, 5 écoles, et dans lesquels il a été établi, avec son concours plus ou moins direct, 31 temples et 10 presbytères, et où sont évangélisés actuellement 11 à 12,000 fidèles dont 3,500 à 4,000 sont sortis de l'Église romaine.

Elle entretient actuellement 17 pasteurs, 4 évangélistes, 5 écoles et fait célébrer le culte dans 53 localités où sont évangélisés 7,000 fidèles. En 1892, les recettes ont été de 55,705 fr. et les dépenses de 56,861 fr.

E. MONNIER, Pasteur à Saint-Quentin.

SOCIÉTÉ D'ÉVANGÉLISATION DES COLONIES FRANÇAISES

La Société d'évangélisation des Colonies françaises est une œuvre encore très restreinte, appelée, s'il plaît à Dieu, à un grand avenir. C'est une section de la Société Centrale protestante d'évangélisation. Fondée en 1862 par M. le pasteur Ch. Frossard, elle s'est bornée jusqu'ici à soutenir en partie ou en totalité quelques postes en Algérie et en Tunisie. Auparavant, dès 1850, la Société Centrale avait eu à voter des subventions pour Saint-Martin et pour la Guadeloupe (Antilles françaises).

Les postes de la Société des Colonies sont à l'heure actuelle : Sidi-bel-Abbès (département d'Oran), où se trouve le dépôt de la légion étrangère et où l'œuvre se poursuit, importante, difficile, intéressante, au milieu des légionnaires

protestants très nombreux et de la population civile; Relizane (département d'Oran); Birkadem (département d'Alger); Oran, station entretenue par la Société des Colonies parmi les Espagnols qui se comptent par milliers dans cette ville, dont beaucoup retournent ensuite dans leur pays et y rapportent les principes de la foi évangélique; Tunis, Église qui dépend également de la Société algérienne et tunisienne et qui n'a pas cessé de grandir, à tel point que deux pasteurs lui seraient aujourd'hui nécessaires; Sfax, poste avancé de l'Évangile au sud de la Tunisie, et d'où le pasteur visite Sousse, Gabès et jusqu'à la ville sainte de la Tunisie, Kairouan. Le devoir de la Société d'évangélisation des Colonies est à l'heure actuelle de fonder de nouveaux postes pour veiller aux intérêts religieux des colons protestants, des soldats et des détenus, au Tonkin et en Cochinchine, à la Guyane, dans les Antilles, en Algérie surtout, où la population européenne augmente rapidement.

Le budget de la Société s'est élevé pour 1891-92 à 10,600 fr. environ, somme absolument insuffisante, en présence des besoins auxquels il faut répondre. Si cette somme était quadruplée, ce qui est indispensable à l'heure actuelle pourrait être fait.

Jean Monnier.

ŒUVRE DES HAUTES-ALPES

En 1856, deux amis de l'Évangile, le Révérend William-R. Fremantle, aujourd'hui doyen de Ripon (Angleterre), et M. Ed. Milsom, négociant anglais établi à Lyon, après avoir fait, dès 1852, plusieurs excursions dans les vallées françaises des Alpes illustrées par le souvenir de Félix Neff, formèrent à Lyon le « Comité protestant ». Depuis trente-huit ans, ce Comité s'occupe, avec sollicitude, de l'évangélisation, de l'instruction et de l'assistance matérielle de nos coreligionnaires disséminés des Alpes.

Très humble et modeste à son origine, cette œuvre a pris, avec la bénédiction de Dieu, un développement satisfaisant et une consistance assurée.

Les doctrines évangéliques, longtemps avant la Réforme, ont été pratiquées par ces protestants dits « Vaudois » et ont produit des fruits bénis durant

de longs siècles, dans ces replis profonds et sauvages des hautes Alpes. L'altitude de la plupart des villages du Val de Freissinières, de la Vallouise, du Val Queyras, varie entre 1,000 et plus de 2,000 mètres; il y a tels hameaux, perchés sur les abimes, où la neige qui les avoisine ne fond jamais entièrement. Presque partout, au Val Freissinières surtout, la température moyenne s'abaisse graduellement d'année en année; les maigres récoltes gèlent, et la misère est si grande, le manque de ressources si absolu que, réduits à mourir de froid ou de faim, les habitants de l'un des villages de cette vallée ont préféré s'expatrier et aller coloniser en Algérie. De 120 familles que comptait Dormilhouse en 1845, la population en est tombée à 60. « Neuf mois d'hiver et trois mois d'enfer, » tel est le proverbe populaire. Ce qui signifie que les trois quarts de l'année les habitants sont entassés dans leurs écuries avec leurs bestiaux dont la chaleur les réchauffe, et ne peuvent rien faire au dehors. Ils sont ensevelis parfois sous deux mètres de neige, alors que pendant l'été, de juin à septembre, il faut tout faire à la fois, lever et rentrer les récoltes, préparer les terres, les ensemencer, couper et transporter les bois pour l'hiver, ce qui les oblige durant la belle saison à se livrer à un travail acharné et épuisant. La propriété y est extrêmement divisée : il n'est pas rare de voir un arbre fruitier appartenant à deux propriétaires différents. Le pays en lui-même est admirable au point de vue pittoresque. Les cascades du Val Freissinières, aux environs de Dormilhouse, sont aussi belles que les plus belles de la Suisse; des montagnes inaccessibles, aux neiges éternelles, hérissées de pics, dominent toutes les vallées, des précipices dont les pentes gazonnées sont couvertes de mélèzes et de sapins, une flore extraordinaire de richesse et de variété, tout ce qui peut attirer des amis de la nature, touristes et alpinistes, se trouve réuni dans les deux principales vallées, Freissinières et le Queyras. L'une est bornée à l'ouest par le Peloux français, à l'est par le Viso italien. Il n'y manque, pour y attirer les voyageurs, que des auberges passables, mais on trouve une cordiale hospitalité chez les pasteurs, et chaque année des touristes anglais, de plus en plus nombreux, viennent visiter ces belles et curieuses vallées.

Le pasteur de Freissinières (seul poste officiel) réside à Pallons, pittoresque hameau jeté sur les cascades bondissantes de la Byaisse. L'évangéliste du Queyras est établi à Pierre-Grosse; le troisième presbytère, le plus accessible des trois, est situé à Guillestre, jolie petite ville des Alpes, importante par ses marchés et ses foires. Les annexes de Guillestre sont : Briançon, Embrun, les Crottes,

Vars, où il y a un certain nombre de familles protestantes, et où l'on parvient par une route pittoresque et accidentée.

Les annexes de Freissinières sont : Dormilhouse, le plus reculé et le plus pauvre des villages protestants des Alpes, habité par les descendants des Vaudois refoulés jadis par les Lombards dans ces hautes solitudes, pauvres infortunés, décimés par les privations, le froid, les maladies; Les Minsals et Les Violins, misérables hameaux ensevelis dans la profondeur de la combe, qui ne voient le soleil que quelques heures par jour. Dans le Queyras, Fontgillarde, Saint-Véran, le lieu le plus élevé de l'Europe qui soit habité (à 2,040 mètres d'altitude), Molines, La Rua, sont les annexes du presbytère de Pierre-Grosse. Tout près de la frontière italienne sont encore Abriès et Aiguilles, où nous comptons quelques coreligionnaires, fréquemment recrutés parmi les protestants des Vallées vaudoises italiennes, avec lesquelles nous avons de cordiales relations.

Ce n'est guère qu'au commencement de ce siècle que l'on se préoccupa du sort et de l'avenir religieux des montagnards des Alpes françaises.

Gardant le souvenir de leurs *barbes* (pasteurs des Vaudois), et ayant conservé leurs vieilles Bibles de famille, ayant résisté aux atroces persécutions dont ils furent victimes depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe, traqués, brûlés, tourmentés, emprisonnés, massacrés, ils ont gardé, de plus en plus réduits, le dépôt sacré de leur foi séculaire; et quand, de 1823 à 1828, Félix Neff, cet apôtre et ce héros chrétien, vint leur apporter de nouveau le Pain de vie, l'œuvre étonnante de relèvement moral et d'évangélisation qu'il accomplit dans ces vallées désolées eut des fruits abondants, inespérés et bénis. Pendant quatre années, à travers la neige, les avalanches, le froid, les orages, ou sous les brûlantes chaleurs de l'été alpin, Neff ne cessa de proclamer le salut par Christ et d'amener à Dieu des âmes troublées par les misères de la terre, éloignées du ciel par les douleurs et les souffrances de la vie.

Son œuvre, après qu'il eut succombé prématurément à trente et un ans, épuisé par des travaux au-dessus des forces humaines, fut reprise quelques années plus tard par des pasteurs wesleyens; puis, dès 1856, le Comité protestant de Lyon prit cette tâche en main, et grâce à l'aide d'amis anglais, français et suisses, et à l'appui effectif de la *Foreign aid Society*, de l'*Evangelical continental Society*, du *Vaudois Fund*, en Angleterre; de la Table vaudoise, en Italie; de la Société genevoise pour l'évangélisation des protestants disséminés, en Suisse; de la Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire; de la

Société Centrale d'évangélisation; de la Société du Sou protestant, en France, l'œuvre s'est poursuivie, constituée, agrandie.

Voici la liste des postes du Comité :

Freissinières : Dormilhouse, Les Violins, Pallons. — Environ 800 protestants disséminés.

Guillestre : Vars, Briançon. — Environ 300 protestants disséminés.

Le Queyras : Pierre-Grosse, Fontgillarde, Saint-Véran, Molines. — Environ 600 protestants disséminés.

Plus, à Oraison (Basses-Alpes), un colporteur-évangéliste, en participation avec la Société évangélique de Genève.

Le Comité de Lyon subventionne en tout ou en partie : une école à Dormilhouse, une école à Pallons, une école à Fontgillarde, une école à Saint-Véran (ces écoles comptent de 100 à 120 enfants); deux pasteurs, un évangéliste, un instituteur-évangéliste, avec la coopération de la Société genevoise de secours aux protestants disséminés.

Un magasin de consommation (installé par les soins du Comité de Lyon), dirigé par un ancien instituteur-évangéliste et sa femme, est établi à Pallons-en-Freissinières, et rend, depuis dix ans, de grands services à toute la population de la vallée, en donnant à ses clients des marchandises de tout genre de bonne qualité, le plus souvent payées par voie d'échange, foin, grains, laines, cuirs.

Une bibliothèque pastorale est installée au presbytère de Guillestre; d'autres, en grande partie dues à la générosité de la Société des Livres religieux de Toulouse, existent à Pallons, à Guillestre, à Saint-Véran, à Saint-Laurent-du-Cros.

Des services religieux sont célébrés chaque dimanche dans les trois postes principaux; des réunions d'édification, des écoles du dimanche, sont, aussi fréquemment que possible, tenues par les pasteurs et évangélistes dans les diverses annexes.

Les mariages mixtes profitent généralement à l'Église protestante, et les rapports entre les catholiques et les protestants sont empreints de cordialité. Les souvenirs des anciennes luttes s'effacent devant l'appui mutuel que les habitants des vallées ont coutume de se prêter entre voisins et amis, dans leur détresse commune.

Émigration. Il y a onze ans, quelques habitants de Dormilhouse demandèrent, et obtinrent de l'État, des concessions de 27 hectares chacune, au village

en formation des Trois-Marabouts, près Aïn-Temouchent, département d'Oran (Algérie). Les conditions de leur départ, de leur installation, les appels adressés en France et au dehors pour leur venir en aide, appels auxquels plus de 65,000 fr. de souscriptions ont répondu, les premiers résultats de leurs efforts après deux ans de luttes et de souffrances, tout cela a été raconté et exposé dans une brochure intitulée : *Émigration des Vaudois français en Algérie* (1883, in-8°, chez Georg à Lyon, Grassart à Paris, 39 pages, plans et gravures, 1 fr. 50). Les 12 familles qui émigrèrent en 1881 sont maintenant réduites à 9, mais elles sont acclimatées, et pour la plupart en bonne voie de prospérité.

La dernière récolte, en 1891, accusait environ 37,000 fr. de produits, ce qui représente un peu plus de 3,000 fr. par famille, résultat certainement encourageant.

Les ressources de l'Œuvre consistent uniquement dans les allocations des Sociétés citées plus haut, ainsi que dans les souscriptions reçues de diverses Églises, et consignées dans ses rapports publiés en janvier de chaque année. Le budget des dépenses d'évangélisation et de secours matériels est d'environ 15,000 fr.

Recettes totales (1892). . . .	18,098 fr. 20 c.
Dépenses totales —	17,582 fr. 20 c.

Ces chiffres comprennent le compte d'émigration.

Tous les deux ans, une collecte est faite en Hollande par un ancien pasteur des Alpes (1), et nous recevons de nos amis hollandais de généreux encouragements.

L'Œuvre des Hautes-Alpes est administrée par un Comité de vingt membres, pasteurs et laïques ; Président : M. Ed. Vernet, consul suisse à Lyon ; Secrétaire : M. R. de Cazenove, 8, rue Sala, Lyon.

R. DE CAZENOVE.

(1) M. le pasteur Brunel, notre collecteur et ami, a publié, en 1890, un ouvrage intitulé : *Les Vaudois des Alpes françaises, leur passé, leur présent, leur avenir*, deuxième édition, avec planches et carte, in-8°, Paris, Fischbacher, qui renferme un abrégé intéressant des ouvrages des nombreux auteurs qui ont écrit sur les Alpes françaises.

COMMISSION D'ÉVANGÉLISATION

DE L'UNION DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES LIBRES DE FRANCE

L'Union des Églises évangéliques libres de France fut fondée en 1849. Dès leur constitution, les Églises qui la composent sentirent qu'elles ne devaient pas seulement proclamer par leur existence l'excellence des principes qu'elles avaient à leur base, mais qu'elles devaient aussi tourner leurs efforts vers l'évangélisation de la France. Elles pensèrent que si des Comités ou des Sociétés d'évangélisation sans attaches confessionnelles ont leur rôle légitime et nécessaire dans cette grande œuvre, cette tâche incombe au premier chef aux Églises elles-mêmes et en particulier aux Églises de professants qui se recrutent par des adhésions individuelles et par des conversions. Aussi dès le premier Synode qui suivit le Synode constituant, une Commission d'évangélisation fut-elle nommée pour s'occuper de cette importante mission. Elle n'a cessé de fonctionner depuis lors et de croître en importance.

Son caractère particulier. Ce qui distingue la Commission d'évangélisation des autres Comités ou Sociétés qui travaillent aussi à l'évangélisation de la France, c'est donc sa dépendance directe du Synode des Églises libres, lequel la nomme à chacune de ses sessions et auquel elle rend compte de son mandat. Son œuvre n'est, en quelque sorte, que le prolongement normal du travail de ces Églises en vue d'évangéliser le pays. — Le but de la Commission était vaste à l'origine. Il consistait à faire répandre l'Évangile, 1° en France, 2° en Algérie, 3° dans les colonies, 4° dans les pays de langue française. Il n'a pas tardé à être restreint à la France seule, et actuellement l'effort de la Commission est double : 1° encourager les Églises locales à évangéliser autour d'elles et leur fournir au besoin les ressources financières nécessaires pour cela; 2° travailler directement au moyen de pasteurs ou d'évangélistes attitrés à faire annoncer l'Évangile dans les milieux catholiques ou incrédules, et y fonder des postes destinés à devenir dans la suite des Églises majeures, se suffisant à elles-mêmes et pouvant être incorporées dans l'Union.

I. Églises subventionnées

1. Alençon, chef-lieu de l'Orne, ville autrefois protestante et célèbre par le ministère d'Élie Benoit, l'historien de l'Édit de Nantes, mais redevenue toute

catholique à la suite de la révocation de cet Édit, actuellement très cléricale. L'Église protestante, fondée par la Société évangélique de France, est la seule de tout le département, et elle en évangélise quelques points avec l'aide financière de la Commission.

2. Orthez (Basses-Pyrénées), ancien siège de l'Académie protestante du Béarn. L'Église libre est le fruit des travaux de MM. Pyt, Reclus, Léon Pilatte, au temps du Réveil. La Commission lui aide à poursuivre l'évangélisation des localités environnantes.

3. Matha (Charente-Inférieure), Église de date récente, sortie tout entière du catholicisme et centre important de la propagande protestante dans la contrée : 64 localités visitées, 6 groupes ou petites Églises annexes. Un pasteur et 2 aides. Budget d'évangélisation spécial auquel la Commission contribue pour une petite part. — Trois temples.

II. Vingt stations principales

1. Dans l'Ouest. — Angers, chef-lieu du département de Maine-et-Loire, la citadelle du catholicisme de l'Ouest et le siège des œuvres de M[gr] Freppel. Le troupeau se compose pour les cinq sixièmes de convertis du catholicisme. Outre des services dans sa chapelle, l'évangéliste préside des réunions très intéressantes dans deux salles populaires. Niort (Deux-Sèvres), qui a été le point de départ de l'évangélisation du pays, entre autres de Moncoutant, où se trouve une belle Église. Thiat (Haute-Vienne). L'œuvre a été inaugurée par la Société évangélique de France, il y a cinquante ans. Elle a subi des persécutions sous le second empire. Un procès fameux y a été plaidé en faveur de la liberté religieuse. Aujourd'hui on y trouve environ 300 protestants sortis du catholicisme; une école de filles, un évangéliste, un temple. Rouillac (Charente), poste semblable par ses origines et son organisation à l'Église de Matha. 4 groupes ou annexes : un pasteur, deux temples. Beauvais, poste récemment créé, reliera Rouillac à Matha et à l'œuvre de la Charente-Inférieure. En général, l'évangélisation de cette partie du pays est en grand progrès. La population est accessible, et les œuvres de propagande protestante sont constituées sur de bonnes bases.

2. Dans le Sud. — Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), une chapelle et un évangéliste qui se rend aussi à Carmeaux (Tarn), centre minier très important, milieu catholique et socialiste, ouvert cependant à l'action de l'Évangile. Béziers (Hérault), ville autrefois très protestante, aujourd'hui très morte au point de

vue religieux. Un pasteur. Millau (Aveyron), possède un pasteur et a surtout de l'importance comme centre stratégique pour l'évangélisation de la Lozère.

3. Dans les Cévennes. — Florac, Sainte-Croix-Vallée-Française, le Collet de Dèze, dans la Lozère, Saint-André-de-Valborgne, dans le Gard, ont chacun un pasteur ou évangéliste, sans compter deux aides résidant à Mazamalric et à Saint-Jean-du-Gard. Ce rempart des huguenots, cette terre classique des martyrs, actuellement le théâtre d'une assez grande indifférence religieuse, est un vrai pays missionnaire. La population, souvent très disséminée dans nombre de villages et de hameaux, exige des évangélistes des courses et des visites fatigantes et lointaines. Ils y font aussi l'œuvre de colporteurs, et fréquemment doivent s'adresser à leurs auditeurs dans le patois du pays.

4. Dans le Centre-Est. Le Riou (Haute-Loire), avec chapelle et presbytère, un évangéliste, plusieurs annexes. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), ville catholique, mais ouverte à l'action religieuse; chapelle et évangéliste résidant à Sainte-Florine. Roanne (Loire), cité ouvrière, toute catholique, accessible à l'Évangile. Le pasteur, outre sa chapelle, y a ouvert une salle populaire. L'œuvre, seule de son espèce dans la contrée, y progresse visiblement. Villefranche-sur-Saône (Rhône); ce poste, avec un pasteur et une salle populaire, est aussi la seule Église protestante de la région. Il a été fondé autrefois par l'Église évangélique de Lyon.

5. Dans l'Est. La Bresse (Saône-et-Loire) est occupée par 4 postes qui n'ont pas non plus à côté d'eux d'autres Églises protestantes : ce sont Màcon, chef-lieu, avec un pasteur, et plusieurs annexes; Donzy-le-Royal, avec une chapelle et un évangéliste; Sornay, avec un pasteur, un instituteur et une institutrice; Montpont, avec un évangéliste. Ces trois derniers postes ont aussi de nombreuses annexes dans le département. Ils sont le fruit des travaux de la Société évangélique de Genève; ils ont été fortement éprouvés par la persécution sous le gouvernement impérial, en même temps que les œuvres de l'Yonne et de la Haute-Vienne.

En résumé, 3 Églises subventionnées, 20 postes ou stations avec leurs annexes, 20 pasteurs ou évangélistes. En outre la Commission entretient 3 écoles avec leur personnel, et elle emploie en hiver 4 colporteurs à frais communs avec la Société évangélique de Genève.

Budget. — Le budget de la Commission est alimenté : 1° par une allocation que lui vote le Synode, sur les fonds toujours fort limités de la Caisse centrale; 2° par une collecte qui se fait réglementairement dans chaque Église, le jour

de Pentecôte ; 3° par les dons ou souscriptions qu'elle provoque ou recueille directement, soit en France, soit surtout à l'étranger, Suisse, Hollande, Écosse, Angleterre, de même qu'en Amérique, par l'intermédiaire du Comité franco-américain.

Pendant le dernier exercice synodal, de 1889-91, la Commission a recueilli 144,863 fr. 78 c. et dépensé 143,663 fr. 60 c., et pendant l'année 1891-92, elle a recueilli 77,260 fr. 97 c. et dépensé 78,436 fr. 80 c. On peut donc évaluer son budget annuel à environ 75,000 fr.

Les résultats. — Ils ne seront connus qu'au jour suprême où tout sera révélé. En attendant, le dernier relevé statistique accusait : 820 membres ou communiants (ce chiffre ne représente en aucune façon le nombre des auditeurs atteints, qui est beaucoup plus considérable), 79 pertes et 122 admissions, 642 élèves à l'école du dimanche, 374 à l'école du jeudi et 96 à l'instruction catéchétique.

P. GUIGNARD, Président. BONNET, Secrétaire.

Pasteur à Clairac (Lot-et-Garonne).

MISSION INTÉRIEURE

DE L'ÉGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG, A PARIS

La Mission intérieure de l'Église de la Confession d'Augsbourg est la plus ancienne des œuvres de ce genre en France. Dès 1840, le pasteur Louis Meyer, frappé des besoins religieux de la nombreuse population de langue allemande qui se trouvait alors à Paris, fonda pour elle la Mission évangélique. En grandissant et en étendant son action à nos coreligionnaires de langue française, l'œuvre est devenue d'abord Mission allemande et française et enfin, depuis 1871, Mission intérieure.

A travers toutes les transformations qu'elle a subies depuis cinquante-trois ans, la Mission a toujours poursuivi le même but : rechercher les membres dispersés de l'Église, pourvoir à la desserte religieuse des groupes éloignés des cultes officiels, organiser ces groupes en paroisses, et, quand le développement

de ces jeunes communautés était assez avancé et que les circonstances le permettaient, les remettre à l'autorité ecclésiastique, qui les constituait définitivement en paroisses. Au moment où la Mission a été fondée, l'Église luthérienne ne possédait qu'un seul lieu de culte à Paris. Elle en compte 11 aujourd'hui. A une seule exception près, tous ont été soit fondés, soit au moins subventionnés par la Mission. C'est elle encore qui a construit deux de nos églises, à La Villette et aux Batignolles, et fondé un grand nombre d'écoles, emportées depuis pour la plupart par le mouvement de laïcisation.

La guerre de 1870 a été la plus grave épreuve que la Mission ait traversée. Au moment où l'émigration alsacienne lui imposait de nouveaux devoirs, elle s'est trouvée séparée des Églises luthériennes, qui étaient ses appuis naturels. Elle a, depuis lors, à lutter contre de grandes difficultés financières et ne peut entreprendre qu'une petite partie de l'œuvre qui lui incombait.

Son budget, qui était de 4,000 fr. en 1843, s'éleva en moyenne à 70,000 fr. dans les années qui précédèrent 1870. Depuis 1871, il est de 30,000 fr. environ.

Elle n'entretient actuellement que 4 postes, ayant chacun leur pasteur. Dans l'enceinte de Paris, elle pourvoit aux besoins de la grande paroisse de La Villette, avec une église et plus de 400 familles, pour lesquelles le pasteur célèbre tous les ans une centaine d'actes pastoraux. Elle a 2 paroisses dans la banlieue nord et nord-est de Paris : à Saint-Denis et environs, une église, une école, 350 familles, 85 actes pastoraux par an; aux Quatre-Chemins (Pantin et Aubervilliers) et la banlieue nord-est, un oratoire, 160 familles connues du pasteur, sans parler du grand nombre de celles qui échappent encore et que le travail missionnaire fait découvrir presque chaque jour.

En Normandie enfin, à Elbeuf, la Mission a une paroisse ouvrière de 150 familles alsaciennes, venues en masse, après la guerre, se fixer dans cette ville industrielle. Ce groupe possède un oratoire et une école.

C'est parmi les plus pauvres et les plus abandonnés que travaille la Mission intérieure. Son champ d'activité est presque illimité, et elle demande à Dieu de lui donner plus de forces et plus de ressources pour lui permettre d'étendre une œuvre abondamment bénie dans le passé et de recueillir une riche moisson, qui n'attend que la faucille du moissonneur.

Le premier Comité de la Mission, en 1841, a été composé des pasteurs Meyer et Vallette et de M. Rumpf, ministre des villes hanséatiques à Paris. Le président actuel de l'œuvre est M. O.-F. Krauss; son secrétaire, M. Ed. Vaucher.

Ed. Vaucher.

MISSION INTÉRIEURE PROTESTANTE

La Conférence pastorale réunie à Nimes en juin 1854 prit en considération la proposition de M. Dhombres, pasteur à Alais : « Des moyens d'organiser, au sein de nos Églises, une Mission intérieure analogue à celle qui se fait en Allemagne?... » et chargea M. Viguié, pasteur à Nimes, de lui présenter un rapport sur cette question. La Conférence, réunie au mois d'octobre 1854 à Saint-Hippolyte-du-Fort, entendit le rapport de M. Viguié et, s'appropriant les propositions du rapporteur, donna pour base à la Société future :

« Réveil et affermissement de la piété par des œuvres soit spirituelles, soit matérielles;

« Admission des laïques pour aider dans toutes les œuvres;

« Vie chrétienne, esprit de foi et de charité, comme drapeau confessionnel. »

Elle nomma une commission chargée de soumettre la question à un examen sérieux. Celle-ci accomplit son œuvre, et, comprenant la nécessité d'aboutir promptement, provoqua une réunion extraordinaire de la Conférence pastorale. Cette assemblée, réunie à Nimes, vota le 13 décembre 1854 le règlement proposé par le commission, nomma le Comité chargé de diriger l'œuvre, décida qu'il lui serait rendu compte de l'administration de la Société.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 1er. La Mission intérieure a pour but le réveil et le développement de la piété et de la vie chrétienne. Art. 2. Elle exerce son action sur les membres de l'Église protestante. Art. 3. Elle agit avec l'approbation des pasteurs et des autorités ecclésiastiques. Art. 4. Elle sollicite et accepte le concours de tous les pasteurs et ministres de l'Église réformée de France, et celui de tous les protestants laïques qui, animés d'un esprit de foi et de charité, désirent travailler directement aux progrès spirituels de leurs frères.

. . . .

Art. 13. Les œuvres de la Mission sont d'une double nature, directes ou indirectes : directes, c'est-à-dire qu'elles ont pour but immédiat l'instruction et l'édification; indirectes, c'est-à-dire qu'elles sont des œuvres de bienfaisance, mais ayant pour but final le soulagement des misères spirituelles.

Le Comité fut composé de MM. F. Fontanès, pasteur à Nimes, président; A. Viguié, pasteur à Nimes, secrétaire; Colombier, Dhombres, Grieumard, pasteurs; et de MM. de Clausonne, Heimpel, Boissier, Lavondès, de Nimes, Bonnal-Fraissinet, d'Alais.

Fondée dans un esprit de paix et de conciliation, dirigée par un Comité où se rencontraient des représentants de toutes les nuances, la Société nouvelle réalisa pendant quelques années les espérances qu'avait pu faire concevoir cet heureux accord de toutes les volontés. Sous son influence, le Comité donnant l'impulsion, des directions, et parfois des subventions, on voit se multiplier les écoles du dimanche, les bibliothèques paroissiales, les sociétés de secours mutuels. Les fondateurs de l'Établissement pour les sourds-muets de Saint-Hippolyte réclamèrent son patronage. Elle créa et administra par un Comité spécial l'Établissement de bains de mer du Grau; elle établit un Comité de patronage pour les libérés; elle fit visiter régulièrement la plupart des Églises du Gard et quelques Églises des départements voisins. Une commission avait tout préparé pour établir à Nimes le Patronage des servantes sans place; une autre cherchait les moyens de favoriser la publication et la divulgation des livres religieux; mais au milieu de l'année 1862 une partie du Comité se retira et fonda dans la même ville une Société identique par le but, les moyens et le nom.

Après cette séparation, la Mission intérieure vit son œuvre et ses ressources diminuées, mais elle resta fidèle aux principes qui avaient présidé à sa fondation; elle continua à subventionner les bibliothèques, à organiser les écoles du dimanche, à visiter les Églises; elle chargea spécialement de cette tâche M. le pasteur G. Fabre, et on atteignit ainsi la fin de l'année 1865.

Le Comité réorganisé reprend son œuvre; mais les divers sous-comités se sont détachés de la Société mère et vivent de leur vie propre; et cette œuvre est d'abord plus restreinte, mais elle s'étend d'année en année à mesure que des besoins nouveaux se produisent. Le nombre des Églises vacantes va croissant après la guerre de 1870-71; et la Mission intérieure s'efforce d'assurer le recrutement du corps pastoral en facilitant les études de jeunes gens bien disposés. Elle poursuit cette œuvre jusqu'en octobre 1885, c'est-à-dire jusqu'à la fondation de l'École Samuel-Vincent, qui recueillit tous les boursiers de la Mission. La loi sur la laïcisation des écoles primaires se prépare, et la Mission intérieure presse les pasteurs et les Églises de fonder des écoles du dimanche et des écoles du jeudi; elle publie un journal, *l'École du dimanche,* un recueil de *Cantiques et chants d'école,* une série de livres de classe : *Récits de l'Ancien Testament; Récits du*

Nouveau Testament; Récits d'histoire de l'Église jusqu'à la Réforme. Elle publie un journal populaire, *le Foyer protestant*, aujourd'hui dans sa huitième année. C'est sous son patronage que M. Albaric, pasteur, avait jadis publié *le Messager*. Elle a édité, seule ou avec le concours d'autres Sociétés, des livres, des brochures d'édification, de controverse, etc.

La Mission intérieure, pour venir en aide aux Églises vacantes, a fait appel à la bonne volonté de tous, et s'est attaché un agent qui leur consacre la plus grande partie de son temps. Les dépenses de la Société se sont élevées en 1892 à 14,211 fr.

La Mission intérieure est une émanation de la Conférence évangélique libérale, qui nomme le Comité, renouvelable par moitié tous les trois ans. C'est là son originalité et c'est là aussi ce qui d'une part fait sa force et, d'autre part, explique la diversité des œuvres simultanément ou successivement poursuivies. Elle est aujourd'hui dirigée par un Comité de douze membres.

M. Grotz, pasteur à Nimes, en est le président, et M. Bertrand, pasteur à Milhaud, le secrétaire.

BERTRAND.

MISSION INTÉRIEURE ÉVANGÉLIQUE

La Mission intérieure évangélique est une œuvre de foi et de patriotisme. Elle a été fondée, au lendemain de la guerre désastreuse de 1870-1871, par la Conférence nationale évangélique du Midi, pour appeler tous les chrétiens français à l'impérieux devoir de travailler au relèvement de la France par l'Évangile.

Cette Conférence se tenait à Nimes en octobre 1871. Tous les cœurs étaient sous le coup de la terrible épreuve qui avait fondu sur la patrie. Devant le spectacle de ses meurtrissures, les membres de la Conférence, sentant frémir en eux la pitié, l'humiliation, la douleur, la tendresse, la foi et l'espérance, résolurent d'entreprendre, autant qu'il serait en leur pouvoir, la guérison de la chère blessée. M. le pasteur Recolin se fit l'interprète de leurs sentiments en montrant, dans un éloquent rapport, que l'Évangile de Jésus-Christ pouvait seul réparer ses brèches, relever ses ruines et lui rendre sa grandeur perdue, et que

tous les protestants évangéliques devaient s'employer à cette sainte tâche en faisant connaître à notre peuple l'Évangile qui relève, qui console et qui sauve. Il proposa, en conséquence, la création d'une vaste Association qui convierait tous les chrétiens français à la restauration de leur pays. Cette proposition fut votée d'enthousiasme par les 130 pasteurs et laïques présents à la Conférence, et la Mission intérieure évangélique fut fondée.



NUMA RECOLIN

Elle mit à sa base les deux grands principes éminemment chrétiens de l'alliance évangélique et de la confiance en Dieu; et elle voulut être une œuvre d'union, en faisant appel au concours de tous les disciples du Sauveur sans distinction d'Églises, et une œuvre de foi, en décidant qu'elle vivrait des dons spontanés des amis de l'évangélisation. En dépit de bien des difficultés, elle est restée fidèle à ces deux principes, dont elle a toujours trouvé la sanction dans la faveur constante et les bénédictions multipliées que le Seigneur a fait reposer sur ses efforts. En 1893, comme en 1871, elle représente, au sein des divisions de toutes sortes qui affaiblissent l'Église chrétienne et la patrie française, l'obéissance au commandement suprême du Maître « Soyez unis! » et elle est, sauf erreur, la seule Société protestante qui ne collecte pas.

Voici quels furent ses moyens d'action. Elle employa en première ligne les Groupes ou unions fraternelles d'activité chrétienne, qu'elle fonda partout où

elle trouva des chrétiens disposés à entrer dans ses vues. Dès 1874, il en existait 106, répartis dans nos différentes régions protestantes. C'étaient autant de foyers de lumière et de chaleur allumés au milieu des Églises pour dissiper les ténèbres de l'incrédulité ou de l'indifférence et réchauffer les âmes de nos compatriotes.

Pour fonder les Groupes et les stimuler au travail, elle s'adjoignit le concours d'agents spéciaux — quelques-uns volontaires et temporaires — qui s'en allèrent de lieu en lieu, véritables missionnaires à l'intérieur, chercher à ranimer et à organiser la vie par la prédication simple et populaire de l'Évangile éternel.

Ces agents furent promptement amenés à tenir des « réunions de réveil » destinées à placer les âmes, par un effort tout particulièrement pressant et solennel, sous l'action du Saint-Esprit, qui ranime, en réponse aux cris des serviteurs de Dieu, les ossements desséchés et fait souffler sur eux le vent des Pentecôtes. L'un d'eux, M. le pasteur Théodore Monod, a attaché son nom à ces inoubliables assemblées de consécration, dont il est impossible de rappeler le souvenir sans une profonde reconnaissance pour Dieu qui les avait inspirées. Quelques années après lui, un autre apôtre du réveil, M. Sainton, a eu également le privilège d'accomplir, au service de la Mission intérieure évangélique, une œuvre de réveil qui a gagné des centaines d'âmes au Sauveur et dont Dieu seul connaît tous les résultats.

Afin de rendre compte de ses différents travaux, d'établir un lien entre tous ses membres, et de les exciter à l'accomplissement de leur devoir de pionniers de Jésus-Christ, elle avait fondé un journal, le *Bulletin de la Mission intérieure*, qui a pris en 1881 le titre définitif de *Mission intérieure*.

La Société est placée sous l'autorité suprême d'une Assemblée générale, composée de délégués des Groupes, qui se tient tous les deux ans tantôt dans une région, tantôt dans une autre. Elle est dirigée par un Comité central, nommé par chaque Assemblée générale et soumis à la réélection. Dès son origine, et jusqu'en 1883, elle a eu à sa tète, comme président, M. le pasteur Babut, qui lui a prodigué pendant onze années les trésors de son zèle et de son expérience. En 1883, M. Houter succéda à M. Babut. Le Comité central, dont il est le président, siège à Marseille depuis 1887.

Actuellement, la Mission intérieure comprend 141 Groupes, qui poursuivent, par tous les moyens qui sont à leur portée — visites, distributions de livres saints, journaux et traités, prêt de livres, réunions, conférences, etc., —

la tâche qui incombe aux chrétiens de faire connaître leur Sauveur. Les plus nombreux sont répandus dans le Gard, la Drôme, l'Ardèche, les Charentes, le Poitou. Elle se préoccupe d'en créer dans les régions qui n'en ont pas encore, notamment dans le Nord et l'Est, et d'étendre sur la France tout entière le bienfaisant réseau d'une institution qui a pour but de rassembler et d'unir toutes les forces vives du protestantisme évangélique dans la lutte contre l'incrédulité.

Elle a deux agents itinérants : M. le pasteur Maillet, à Saint-Fortunat (Ardèche), et M. François Roux, à Marseille. M. Maillet exerce surtout son activité dans l'Ardèche et la Drôme. M. Roux a surtout pour mission de visiter les Groupes, de les stimuler et d'en fonder de nouveaux; son champ de travail n'est pas limité. Ils poursuivent l'un et l'autre leur tâche avec autant de dévouement que de foi. Elle contribue à l'entretien de trois lectrices de la Bible, à Lyon, à Beaucaire et au Pouzin.

Désireuse d'étendre toujours plus loin l'influence de l'Évangile et de la faire pénétrer dans les campagnes comme dans les villes, et dans le dernier hameau catholique aussi bien que dans les Églises protestantes, par la voie facile et peu dispendieuse du journal, elle résolut en 1888 d'adjoindre à ses autres moyens d'action une feuille populaire, sans couleur ecclésiastique, simplement mais complètement chrétienne, qui s'en irait frapper discrètement aux portes de nos concitoyens, pour leur offrir la bonne nouvelle de l'amour du Seigneur et du salut éternel, et elle fonda *le Relèvement*. C'était une heureuse pensée et une création féconde. *Le Relèvement* a reçu la consécration de la faveur, des encouragements, des vœux et des prières de la plus grande partie de ses lecteurs; et le développement qu'il a pris ne cesse de prouver son utilité. Son tirage était de 5,000 exemplaires au commencement de 1888. Il est aujourd'hui de 14,000, et ce chiffre sera sans doute prochainement dépassé. On traduit un bon nombre de ses articles en plusieurs langues, et tout dernièrement encore on proposait à son directeur d'en faire une édition spéciale pour l'Italie. Des témoignages de la sympathie qu'il rencontre et du bien qu'il fait lui parviennent de toutes parts. Il a été l'instrument de plusieurs conversions, et il vient de contribuer à un mouvement religieux dans une région du centre de la France. La bénédiction de Dieu repose visiblement sur cet humble et modeste instrument d'évangélisation.

Assurément la Mission intérieure est heureuse et reconnaissante du bien que le Seigneur lui fait et des encouragements qu'il accorde à ses efforts. Toutefois elle n'oublie pas qu'elle a été créée en vue d'une œuvre considérable à

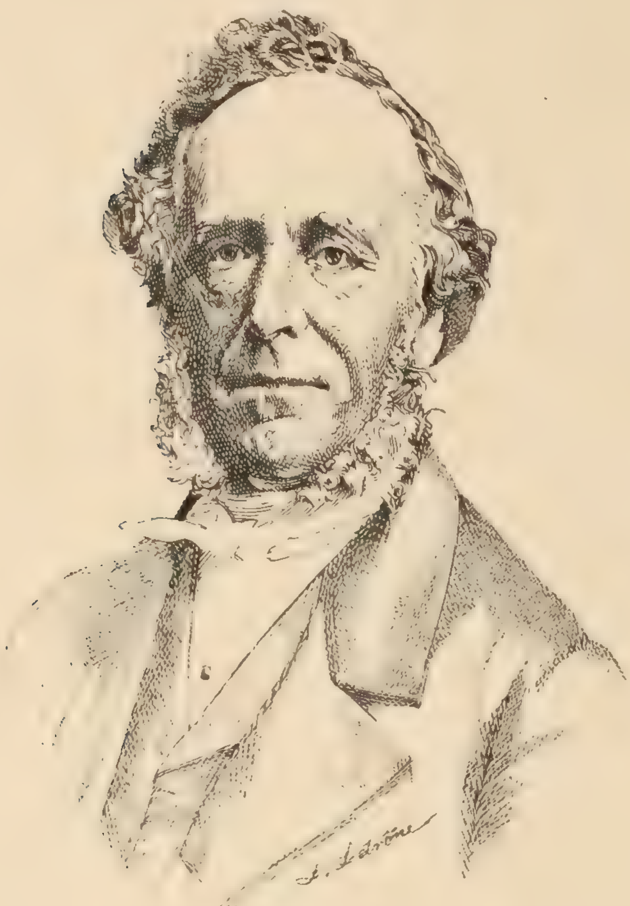
accomplir et que son activité actuelle et les ressources dont elle dispose sont loin d'être proportionnées au but que s'est proposé sa foi. Elle a un budget de 13 à 15,000 francs! Qu'est-ce que cette somme, et qu'est-ce que son faible travail en regard des besoins multipliés qui la sollicitent, en 1893 comme en 1871?... Elle pourrait peut-être augmenter ses ressources en collectant. Elle préfère, dût-elle être condamnée à disparaître, rester fidèle au principe d'attente chrétienne dont elle a vécu pendant vingt-deux ans, sans avoir eu jamais à s'en repentir. Œuvre de foi, elle subsistera par la foi, et Dieu la nourrira, aussi longtemps qu'il la jugera nécessaire à l'accomplissement de ses desseins. Elle gagnerait peut-être des sympathies en descendant de la position supra-ecclésiastique qu'elle a toujours occupée, pour revêtir une forme religieuse déterminée; mais elle a l'honneur de tenir au-dessus des dénominations le drapeau de l'Alliance évangélique, et de proclamer la nécessité toujours plus grande de l'union de tous les disciples du Sauveur pour triompher de la démoralisation contemporaine, et elle ne le laissera tomber que le jour où elle mourra. Forte des promesses du Seigneur et de la conviction qu'elle le sert dans la faiblesse et l'humilité, mais aussi dans l'obéissance et l'amour, elle ne cessera d'appeler tous les chrétiens français à l'évangélisation de leur patrie, et de compter sur la fidélité de Dieu pour réaliser le rêve de ses fondateurs : le relèvement de la France par l'Évangile.

Em. Houter.

COMITÉ D'ÉVANGÉLISATION DES MILITAIRES PROTESTANTS

L'origine de cette œuvre remonte à l'année 1854. La guerre venait d'éclater avec la Russie. Les représentants de nos Églises demandèrent à l'administration supérieure la création d'un certain nombre de postes d'aumôniers protestants dans l'armée expéditionnaire. Cette requête n'obtint qu'une satisfaction partielle. Le ministre de la guerre promit de donner aux pasteurs qui accompagneraient nos troupes les plus grandes facilités pour l'accomplissement de leur ministère auprès des soldats de leur communion, mais il refusa tout subside.

Le devoir de nos Églises était dès lors nettement tracé : accomplir elles-mêmes la tâche à laquelle le gouvernement déclinait toute participation. De là naquit la Commission des aumôniers, organe et émanation de l'Église. M. le pasteur É. Frossard, délégué par elle, se rendit en Orient, pour étudier les voies et moyens d'établir des services réguliers dans l'armée. Sur un rapport circonstancié présenté par lui, la Commission choisit ses agents, fixa leur traitement et fournit à tous les frais de cette Mission à la fois patriotique et religieuse. Une somme de 69,924 fr. fut promptement recueillie à cet effet.



ÉMILIEN FROSSARD

Le rapport présenté par la Commission, en 1858, sur l'ensemble de l'aumônerie protestante en Crimée, est des plus émouvants, dans sa concise et éloquente simplicité. Les consolations apportées par ses pasteurs aux soldats sur les champs de bataille, dans les ambulances et les hôpitaux, furent en bénédiction à beaucoup de blessés et de mourants. Deux de ces fidèles serviteurs de Dieu payèrent de leur vie l'attachement au devoir professionnel. Leurs noms méritent d'être pieusement conservés. C'étaient les pasteurs Chardon et Robert.

En 1859, lors de la guerre franco-autrichienne, la Commission reprenait son œuvre à peine interrompue, mais dans de nouvelles et plus favorables conditions. Le ministre de la guerre accordait à nos aumôniers les mêmes immunités qu'aux ecclésiastiques catholiques, quant à la solde et à leur situation dans l'armée. Le travail de la Commission se trouvait ainsi considérablement restreint. Nous nous bornons à une simple mention du rapport publié en 1861, bien qu'il renfermât une foule de détails du plus touchant intérêt. Le corps pastoral compta une victime de plus, M. Muntz, qui « tomba au champ d'honneur ».

Nous ne parlons que pour mémoire des expéditions de la Chine et du

Mexique, auxquelles furent attachés des aumôniers protestants, pour arriver à « l'année terrible ». Pendant la sanglante guerre franco-allemande, comme dans les trois expéditions précédentes, la Commission servit d'intermédiaire entre les Églises et l'administration supérieure, soit pour le choix des aumôniers, soit pour fournir à ceux-ci les noms des soldats protestants, soit enfin pour couvrir certaines dépenses qui n'étaient pas du ressort du ministère de la guerre. La tâche des aumôniers auprès de troupes presque constamment en mouvement fut des plus difficiles et des plus ingrates. Nous avons à enregistrer pendant cette campagne la mort de M. le pasteur Caron, victime, lui aussi, de son dévouement à l'œuvre de l'aumônerie militaire.

En 1872, la Commission décida l'établissement de services religieux dans les camps autour de Paris et dans d'autres régions. Les circonstances étaient favorables : la nouvelle organisation de l'armée, le rôle qu'elle paraissait appelée à remplir dans la reconstitution des forces vives de la nation, les grandes agglomérations de troupes autour de la capitale, de Versailles, de Lyon, de Bourges, et d'autres villes, tout justifiait l'initiative de la Commission. Ainsi furent établis, dans quelques camps, des services religieux, que l'on compléta par des bibliothèques, des salles de lecture, des conférences, des visites dans les casernes, les hôpitaux et les ambulances. Nous ne pouvons entrer dans les détails de cette œuvre, qui donna des résultats fort intéressants.

Mais, en 1876, lors de la suppression de la loi sur les services religieux dans l'armée — loi qui fut de courte durée et dont nos Églises ne purent guère profiter — la Commission qui, entre temps, avait changé son titre en celui de : Comité pour l'évangélisation des soldats protestants, dut restreindre son champ d'activité. Les difficultés d'entretenir des rapports suivis avec les militaires (car il était interdit de les réunir dans les casernes ou dans les camps), la suppression de la mention du culte sur leurs livrets, ces deux causes réunies amenèrent plus tard le Comité à suspendre provisoirement son œuvre, surtout après que la réduction des corps d'occupation du Tonkin (1) et de la Tunisie n'y permit plus le maintien d'aumôniers titulaires.

Cependant, depuis que la nouvelle loi militaire appelle sous les drapeaux tous les Français âgés de vingt ans, le Comité a repris la suite de ses travaux, tout en modifiant son programme conformément aux nécessités nouvelles. Ce

(1) On sait que durant tout le siège de Tuyen-Quan, M. T. Boisset, l'aumônier protestant, le seul ecclésiastique enfermé dans la forteresse avec les troupes françaises, présida à la plupart des enterrements, catholiques ou protestants, à la grande édification des assiégés.

programme devra embrasser toutes les garnisons de France et d'Algérie. Le Comité se propose de créer des salles de lecture et de conférence à proximité des principales casernes. Il accordera, selon ses ressources, des subventions pour les salles analogues dans les villes déjà nombreuses qui en possèdent.

En outre, une Agence de renseignements, créée par le Comité, a pour mission d'établir et tenir à jour la statistique des soldats protestants sous les drapeaux.

Telle est actuellement la situation de l'œuvre d'évangélisation des militaires protestants. La générosité de nos Églises et l'intérêt direct des familles qui ont des fils dans l'armée permettront à notre Comité, nous en sommes convaincus, de réaliser dans toute son étendue un programme si éminemment patriotique et chrétien.

Le Comité a pour président M. le pasteur H. Paumier, et pour secrétaire M. le pasteur J.-A. Lalot. Son siège est, 4, rue de l'Oratoire-du-Louvre, Paris.

J.-A. Lalot, Pasteur, ancien aumônier militaire.

ŒUVRE PROTESTANTE DU CAMP DE SATHONAY

Cette Œuvre a été fondée pour travailler à l'instruction et à la moralisation des soldats établis au camp de Sathonay. Pour atteindre ce but, le Comité de l'Œuvre a ouvert une salle de lecture et de correspondance, où sont mis gratuitement à la disposition de tous les soldats, sans distinction de culte et en dehors de tout prosélytisme, des journaux, des livres, et tout ce qui est nécessaire pour écrire.

L'Œuvre, créée au commencement de 1871, a pris promptement un développement réjouissant. En 1877, il fallait l'agrandir et l'affermir en acquérant un terrain, et en construisant un modeste édifice qui peut recevoir jusqu'à 150 visiteurs à la fois. Depuis lors, de véritables légions de jeunes soldats ont passé par nos salles (1). Pour ne parler que de la dernière période décennale,

(1) L'Œuvre des salles de lecture et de correspondance pour les militaires a pris un rapide développement, et à l'exemple de ce qui s'est fait à Sathonay, des salles ont été ouvertes à Alger, Auxerre, Avignon, Bar-le-Duc, Belfort, Bordeaux, Bourg, Belley, Chambéry, Dijon, Épinal, Guéret, Marseille, Montbéliard, Nice, Paris, Saint-Quentin. Partout les résultats obtenus ont été des plus encourageants et ont montré que cette Œuvre répondait à de véritables besoins.

le mouvement de nos services se traduit par la moyenne annuelle suivante : entrées, 40,893; lettres écrites, 15,315; volumes en lecture, 9,977; et pour l'année 1892, les chiffres correspondants sont : 46,021; 25,029; 11,719.

Au point de vue financier, l'Œuvre a recueilli depuis son origine, en dons et souscriptions, la somme de 56,956 fr. 65 c. Ce chiffre de recettes représente à peu près exactement celui de ses dépenses.

L'initiative de cette fondation est due à M. le pasteur Puyroche. La direction est entre les mains d'un Comité dont le président est M. E. Oberkampf.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE D'ÉVANGÉLISATION

Dans une visite d'inspection, que M. le pasteur A. Mettetal fit en 1883, parmi les Églises d'Algérie, il fut particulièrement frappé des difficultés sans nombre que les pasteurs y rencontrent dans l'exercice de leur ministère, et dont la plus considérable est, sans contredit, l'étendue des paroisses. Pour un territoire qui dépasse les quatre cinquièmes de la France, l'Algérie ne compte qu'une trentaine d'Églises. La dissémination des fidèles y est donc excessive. Éparpillés dans ces vastes provinces, isolés au milieu de populations diverses de nationalité, de race, de mœurs et de religion, les protestants se trouvent aux prises avec toutes sortes d'influences hostiles à leur foi. Dans de telles conditions, le sens protestant et chrétien finit par s'émousser et par s'éteindre, et le découragement s'empare des esprits. Nombre de familles sont trop éloignées du chef-lieu de la paroisse pour recevoir des visites pastorales; encore moins peuvent-elles fréquenter le culte, ou faire donner à leurs enfants les premières notions d'une instruction religieuse élémentaire.

Cette situation morale appelait l'attention et les sympathies des protestants de la métropole. Leur devoir se trouvait clairement indiqué : venir en aide, et aussi largement que possible, à leurs coreligionnaires d'Algérie. Les présidents des deux Consistoires de Paris provoquèrent la création d'une Société, dont le but principal devait être de recueillir, dans les Églises de France, des souscriptions destinées à fournir le traitement de quelques auxiliaires, pasteurs

ou évangélistes, soit pour la desserte de certaines annexes, qui, par leur importance, demandent à être organisées en Églises, soit pour la visite des disséminés, soit enfin pour l'instruction religieuse des enfants qui se trouvent en dehors du rayon ordinaire de l'action pastorale. Comme on le voit, l'œuvre de la Société est essentiellement une œuvre de conservation religieuse, en attendant qu'elle puisse faire des conquêtes et préparer les voies à une plus large évangélisation de l'Algérie.

La Société a pour principe de ne travailler qu'avec l'assentiment et le concours des Consistoires algériens. Ceux-ci, en conséquence, ont formé, dans chacune de leurs circonscriptions respectives, un Comité auxiliaire qui a pour mission d'étudier les besoins des Églises, de donner leur préavis pour la création de nouveaux postes, ou simplement pour la répartition, entre les divers Consistoires, des sommes recueillies par la Société. Une question importante pour toutes les Églises, mais dont la nécessité s'impose en Algérie plus que partout ailleurs, c'est celle du catéchuménat. Sans instruction religieuse donnée à l'enfance, on ne saurait espérer de convictions fermes chez les membres de nos troupeaux. Or, le protestantisme d'Algérie a besoin de cette fermeté de foi pour opposer une résistance victorieuse aux diverses influences qui le battent en brèche. Pour résoudre cette question, la Société a provoqué la création, au chef-lieu de certaines paroisses, d'une sorte d'école de catéchisation, où, chaque année, pendant quelques semaines, les enfants des disséminés, en âge de faire leur première communion, suivent un cours religieux sommaire. Les plus pauvres y sont entretenus aux frais de la Société. Cette institution produit les meilleurs résultats. Et jamais dépense ne parut mieux justifiée, et ne répondit à de plus urgents besoins.

La Tunisie appela dès le commencement l'attention et la sollicitude de la Société. On sait que le Comité d'évangélisation des soldats protestants avait obtenu un poste d'aumônier officiel dans le corps expéditionnaire, lors de la conquête de la Régence. M. le pasteur Durmeyer, choisi par ce Comité, de concert avec l'administration militaire, tout en accomplissant ses devoirs d'aumônier, avait établi un culte parmi la population civile. Quand ses fonctions officielles furent supprimées, la petite Église comptait déjà un nombre de fidèles suffisant pour justifier la construction d'un temple. Aujourd'hui, elle possède un édifice élégant, bien approprié à sa destination, et qui fait honneur au protestantisme français.

Mais l'œuvre de Tunis s'est développée. Elle étend ses ramifications à

Souk-el-Arba, à Souk-el-Khemis, à Kef et à Bizerte, qui forment de petites annexes où le culte se célèbre à intervalles plus ou moins réguliers.

Sfax est pourvu également d'un temple. L'œuvre créée par M. le pasteur Bureau, sous le patronage de la Société Centrale, et avec le concours de la Société algérienne, s'est développée rapidement; elle est pleine de promesses pour l'avenir.

En résumé, la Société algérienne et tunisienne d'évangélisation en est encore, en quelque sorte, à sa période de formation. L'âge de la jeunesse et de la maturité viendra plus tard. Nous n'oublions pas qu'aux plus petits commencements sont souvent réservés les plus remarquables développements. Le peu qu'elle a fait jusqu'ici, avec de très modestes ressources, est un gage de succès assuré pour l'avenir, si la générosité des chrétiens lui fournit un budget en harmonie avec l'étendue des besoins.

Les recettes de 1892 ont été de. . . . 5,390 fr. 05 c.
Les dépenses — — . . . . 5,265 fr. 90 c.

La Société a pour président M. le pasteur L. Vernes, et pour secrétaire M. le pasteur J.-A. Lalot. Son siège est, 7, rue des Batignolles, à Paris.

J.-A. Lalot, pasteur.

ŒUVRE DES PRÊTRES

Cette œuvre, fondée depuis une douzaine d'années sous la présidence de feu M. le pasteur Arbousse-Bastide (président actuel, M. Eug. Réveillaud; secrétaire, M. O. de Dardel), a pour but d'aider, jusqu'à ce qu'ils aient pu se procurer une situation, les prêtres qui, pour des motifs de conscience, désirent quitter l'Église romaine et se rattacher à la communion protestante.

On lit dans le dernier rapport de cette œuvre (publié à la fin de l'année 1892) :

« ... Malgré le peu de ressources dont nous disposions et quoique la nature de notre aide ait dû être plutôt spirituelle que matérielle, la sympathie que nous leur avons témoignée a soutenu, depuis l'origine de notre œuvre, une trentaine de prêtres et les a fait sortir vainqueurs de la lutte engagée entre leur conscience

ou leurs lumières, d'une part, et, d'autre part, les douleurs prévues des déchirements de leur famille et des anathèmes de leur Église.

« Plusieurs de ces ex-prêtres ont trouvé dans des positions civiles, dans des emplois de bureau, d'éducation, de commerce ou d'industrie, un gagne-pain honorable et qui leur a permis de se marier et de fonder une famille.

« Un assez grand nombre, obéissant à cette idée de rester fidèles à leur vocation et à leur engagement de servir la cause du Seigneur, ont désiré apporter à cette cause leur dévouement, servi par les nouvelles lumières qu'ils acquerraient au foyer de nos Facultés protestantes. Ils se sont donc prêtés à refaire leurs études théologiques et se sont préparés ainsi à entrer, comme évangélistes ou pasteurs, dans les cadres de nos Églises. Trois exercent leur ministère en Angleterre ou dans des îles de langue française dépendant de la couronne britannique. Un autre est évangéliste dans un des postes de la Société Centrale et, chargé par cette Société de la collecte en Suisse, a donné dans la Suisse française, à cette occasion, des conférences qui ont été très appréciées. C'est aussi dans un poste de la Société Centrale, au centre de la France, qu'est aujourd'hui fixé un ancien prêtre qui était autrefois curé dans un chef-lieu de canton de la Marne. Un ancien vicaire d'une petite ville de la Charente, converti à l'Évangile, est attaché au Dépôt biblique de Paris et donne des conférences et des cours réguliers dans la salle militaire de la rue Chevert.

« Un ancien curé d'un village de Normandie est maintenant attaché, comme évangéliste, à la branche de la Mission Mac All, à Bordeaux, et nous avons reçu les meilleurs témoignages de sa piété, de sa fidélité et de son zèle apostolique. Un ancien frère des écoles chrétiennes a accepté, avec une entière abnégation, le poste d'instituteur missionnaire au Congo français. Un prêtre distingué, dont les parents occupent une haute situation dans leur pays, et qui lui-même avait une charge de vicaire dans l'Église catholique d'une des principales villes de la Suisse romande, a abandonné, pour suivre la seule cause de Jésus-Christ et de sa Parole, les perspectives brillantes que l'Église romaine lui offrait, pour se mettre quelque temps sur les bancs de l'École d'évangélisation de Montpellier et pour prendre, dans l'œuvre de la Mission Mac All, à Paris, la charge de directeur auxiliaire des écoles du dimanche.

« Après des études régulières faites dans nos Facultés de théologie, où ils ont pris leur diplôme de bachelier en théologie, quatre ou cinq autres anciens prêtres ont été pourvus de paroisses dans l'Église réformée de France. L'un exerce maintenant son ministère dans un des Consistoires du Poitou ; un autre dans le

pays de Montbéliard; un troisième vient d'être nommé pasteur dans un poste de première classe, dans un chef-lieu de département. Un quatrième, à peine installé dans sa nouvelle Église, en vieux pays huguenot, a été nommé, par les suffrages de ses collègues et des anciens du Consistoire, président de ce Consistoire...

« Ces résultats déjà acquis ne sont-ils pas assez beaux pour justifier l'utilité de notre œuvre et nous encourager à la maintenir?... »

Depuis la publication de ce rapport, M. le professeur L.-J. Bertrand, 14 *bis*, rue Borghèse, à Neuilly (Seine), a été nommé directeur de l'œuvre. C'est à lui qu'il faut adresser toutes les communications qui la concernent.

ARTHUR DE ROUGEMONT.

ŒUVRE DES AFFLIGÉS

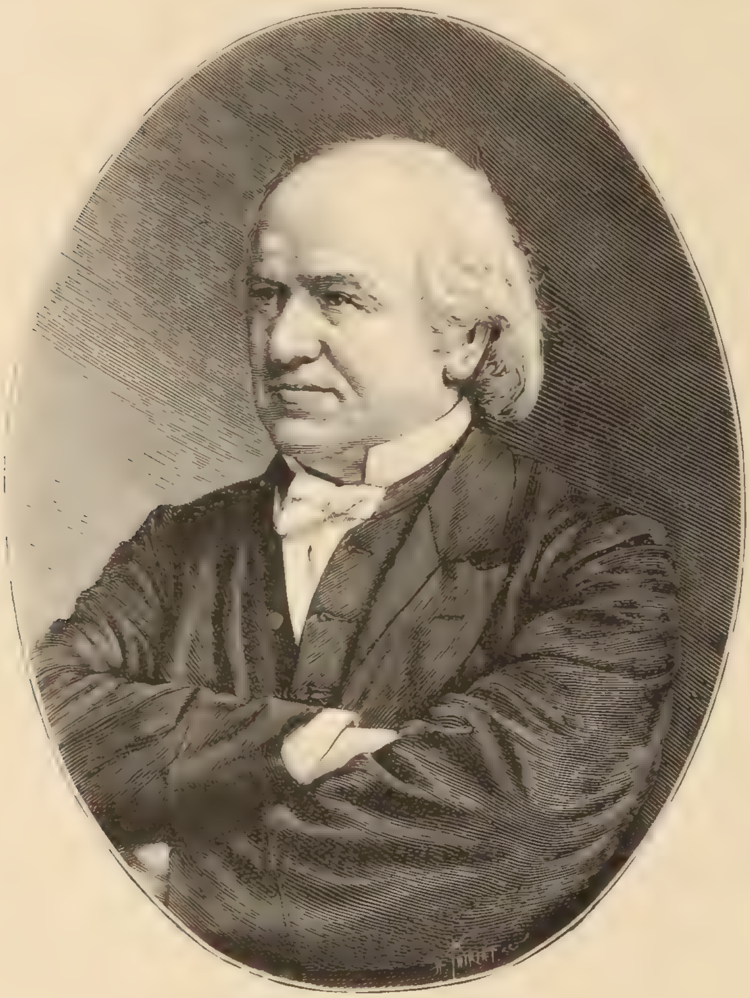
En 1881, M. le pasteur Armand-Delille se vit dépossédé de la chapelle de la rue Royale, qui fut, à Paris, le premier foyer d'évangélisation agressive. Bien que l'âge et la fatigue lui donnassent le droit de penser au repos, il ne pouvait s'y résoudre, et à un de ses jeunes collaborateurs qui venait de lui dire : « Il ne me reste plus qu'à me croiser les bras, » il répondit : « Non, joignez les mains, et Dieu nous ouvrira une porte plus large et plus belle encore que celle qu'il nous a fermée. » Le 22 novembre suivant s'ouvrit, en effet, aux abords du cimetière parisien dit « de Saint-Ouen » la première réunion de l'Œuvre des Affligés.

Cette œuvre est née d'une compassion bien naturelle et d'une réflexion bien simple. Les cimetières parisiens sont le séjour des vivants autant que celui des morts. Elles sont nombreuses, les tombes qui reçoivent tous les mois, quand ce n'est pas toutes les semaines, la visite d'une veuve, d'une mère, de toute une famille, venant y apporter des fleurs avec des larmes. On s'entretient de ceux qui ne sont plus; on leur parle, on donne des soins pieux à l'humble monument qui porte leur nom, — hélas! et l'on reprend le chemin de la ville, d'un pas lent, d'un cœur désolé.

Depuis longtemps les chrétiens (protestants et catholiques — il y a sur ce sujet une page magnifique de Louis Veuillot) se demandaient ce qu'ils pourraient

faire pour ouvrir à ces affligés la source de la consolation et de l'espérance. M. Armand-Delille donna à cette question une réponse pratique.

En 1886, l'Œuvre fut étendue au cimetière parisien dit « de Pantin », qui passe pour le plus vaste du monde. A Saint-Ouen, dans une chapelle, et à Pantin, dans une salle, l'Évangile est annoncé le dimanche et à certains jours de la semaine. Ce sont des lectures de la Bible, des allocutions familières, des cantiques faciles à chanter et à retenir. Le public entre et sort à son gré. Le nombre des assistants est variable, mais leur attitude est presque toujours sympathique, et souvent celui qui n'était venu d'abord que comme curieux devient un auditeur assidu.



ARMAND-DELILLE

Un collaborateur se tient à la porte, et, tout en distribuant des traités, invite les passants à entrer. Nous les retenons d'autant mieux que nous n'oublions pas un instant le but immédiat de notre mission. Ce qui n'est pas l'Évangile ne saurait les intéresser, ne pouvant pas les consoler. Nous nous efforçons d'entrer en rapport avec eux, de les visiter à leur domicile et d'achever ainsi ce que la réunion a commencé. Nous pénétrons de la sorte dans des centaines de familles, étrangères jusque-là, pour la plupart, à toute vie religieuse. Les fruits de cette activité, nous avons pu les constater d'année en année. Nous avons vu des indifférents, des incrédules, et jusqu'à des libres penseurs militants se convertir. Nous avons assisté à des lits de mort où l'on sentait la présence et la paix de Dieu. Nous avons vu des affligés, des désespérés se consoler et se réjouir en Christ.

D'un autre côté, si nous en jugeons par le nombre de ceux qui nous demandent d'exercer dans leur famille le ministère pastoral, il nous serait facile de former une Église avec ceux qu'on appelle dans le langage ordinaire « nos convertis ». Mais nous sommes et voulons rester en dehors de la sphère ecclésiastique, et nous engageons ceux qui ont été amenés à l'Évangile par notre moyen à se rattacher à l'Église ou à l'une des Églises évangéliques de leur voisinage.

L'Œuvre des Affligés a eu la douleur de perdre successivement M. le pasteur Bersier, son président honoraire ; M. le pasteur Armand-Delille, son fondateur ; et M. Sébastien de Neufville, son vice-président. Des hommes de bonne volonté ont accepté d'occuper les places laissées vides, et aujourd'hui notre Comité a pour président M. le pasteur Théodore Monod et M. le pasteur Eugène de Faye pour secrétaire. Nos dépenses s'élèvent en ce moment à environ 13,000 fr. et nos recettes à environ 11,000 fr. Un tiers seulement nous est fourni par la France. Il n'est que juste d'ajouter que les affligés auxquels nous avons affaire n'appartiennent pas tous à notre pays.

En serons-nous réduits à diminuer nos dépenses? Il y aurait lieu plutôt de les augmenter. Il nous faudrait une chapelle à Pantin. Autant les Parisiens, dans Paris même, se sentent peu attirés vers les églises et entrent plus volontiers dans des salles de conférences, autant, aux abords des cimetières, ils préfèrent un édifice religieux. A Saint-Ouen, où nous avons une chapelle, nos auditoires sont triples de ce qu'ils sont à Pantin, où nous n'avons qu'une salle. Il nous faudrait, surtout, étendre notre activité aux autres cimetières parisiens, en particulier au cimetière dit « de Bagneux ». D'où nous viendront les ressources nécessaires? Nous ne savons ; mais nous sommes sans inquiétude pour l'avenir de notre Œuvre : elle doit son origine, elle devra son développement à la plus pure charité évangélique, et « la charité, dit le grand Apôtre, ne périt jamais ».

M. Hirsch.

ÉVANGÉLISATION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

Les nombreuses Églises que le protestantisme comptait autrefois en Bresse et dans le bailliage de Gex, deux des anciennes provinces comprises dans le département de l'Ain, avaient complètement disparu à la suite de la révocation

de l'Édit de Nantes; mais à partir de l'Édit de tolérance (1787), des protestants venus de l'intérieur ou de la Suisse s'établirent dans l'arrondissement de Gex, au pied du versant oriental du Jura. C'est à Ferney qu'ils se fixèrent en plus grand nombre. Dès 1795, le culte s'y célèbre publiquement; en 1818, ouverture d'une école; en 1819, création d'un poste de pasteur pour les protestants de l'arrondissement, et en 1825, construction d'un temple. Un peu plus tard, en 1830, un culte mensuel est établi à Gex, et successivement dans quelques autres localités. Le décret de 1852 rattacha officiellement tous les protestants de l'Ain à la paroisse de Ferney. On en comptait à peine un millier; 250 au chef-lieu de la paroisse; 400 dans le reste de l'arrondissement de Gex, et 300 environ de l'autre côté du Jura, très disséminés : de 20 à 25 à Bourg, chef-lieu du département, et dans chacun des autres chefs-lieux d'arrondissement ; aujourd'hui leur nombre s'élève à 1,600 environ.

C'est pour remédier aux suites funestes de cette dissémination que furent jetées en 1860 et 1863 les premières bases des Asiles de Ferney, auxiliaires précieux, pour ne pas dire indispensables, de l'œuvre d'évangélisation; mais c'est surtout à dater de 1870-1871 que cette œuvre d'évangélisation a pris un essor nouveau et s'est développée par la bénédiction de Dieu. Sans parler du poste de Nantua et d'Oyonnax que l'insuffisance des ressources a obligé à remettre en 1881 à la Société évangélique de Genève, elle compte aujourd'hui 5 stations :

Bourg-en-Bresse (annexes Ambérieu, Turgon) : un pasteur (1865), une école de filles (1871), une école maternelle (1881), salle de lecture pour militaires (tenue par un colporteur évangéliste qui rayonne aux alentours), et bientôt un temple, s'il plaît à Dieu. Belley (annexes Tenay, Challey) : un pasteur (1873), salle de lecture pour les militaires. Divonne (annexe Gex) : avec un pasteur (1871) et une école (1870) sous la direction d'un comité local. Farges (annexes Bellegarde, Challey) : un pasteur (1880), deux écoles (1877). Saint-Genis (annexes Thoiry, Sergy, Crozet) : un instituteur évangéliste (1873). Bellegarde : une lectrice de la Bible (1887). A quoi nous ajouterons : 9 bibliothèques populaires circulantes et à Ferney 1 café de tempérance avec salle de lecture.

Le budget annuel est de 25,000 fr. environ, sur lequel la Société Centrale (2,000), la Société genevoise des protestants disséminés (2,000), la Société de l'Instruction primaire (1,600), et quelques autres fournissent 8,500 fr., de sorte que 16 à 17,000 fr. de dons et souscriptions sont nécessaires pour assurer la bonne marche de l'œuvre et pour la développer; pour répondre à des besoins nouveaux qui se manifestent, il faudrait plus encore.

ŒUVRES D'ÉVANGÉLISATION DE MONTAUBAN

La Société d'évangélisation fut fondée le 17 mai 1860, par les étudiants en théologie de Montauban. M. le professeur Sardinoux fut son premier président, et M. Bonifas, étudiant, son premier secrétaire. Elle se proposa, dès l'origine, et tel est encore son but, d'annoncer l'Évangile principalement à la classe ouvrière et aux paysans. Elle a pour principe de son activité la Parole de Dieu, et pour moyens, les visites personnelles, la lecture et l'explication simple de l'Évangile dans des réunions familières, et la distribution de livres, de traités et de journaux religieux.

Afin de mettre en commun leurs expériences, de chercher ensemble les moyens pratiques d'évangélisation et de s'encourager réciproquement, les étudiants ont tous les 15 jours, de novembre à Pâques, des séances où ils rendent compte de leurs visites et des réunions qu'ils ont présidées.

La Société d'évangélisation a un budget annuel de 150 fr. environ et possède une bibliothèque de 350 volumes.

Depuis 1865, elle est présidée par M. le professeur Jean Monod qui accompagne quelquefois les étudiants aux réunions. Elle compte actuellement 40 membres, qui, le dimanche au soir se rendent à leur tour, et d'ordinaire deux à deux, dans diverses localités des environs plus ou moins éloignées de Montauban; l'une des familles de l'endroit met à leur disposition une salle où se réunissent les voisins et des auditeurs venant quelquefois d'assez loin. La Société poursuit son œuvre avec foi et avec la confiance que Dieu veut se servir d'elle pour faire quelque bien.

MARIUS CABANTOUS, secrétaire.

Après la suppression des réunions Mac All, à Montauban, en 1889, quelques étudiants de la Faculté ont entrepris une œuvre d'évangélisation dans le quartier le plus pauvre et peut-être le plus mal famé de la ville. Rattachée à la « Mission intérieure », l'œuvre comprend trois branches principales :

1° Des réunions d'enfants ont lieu le jeudi à 1 heure; le chiffre des présences est de 20 à 30; il augmente à l'approche de Noël, à cause de la petite fête donnée à cette occasion. A la suite de l'école du jeudi, une dame reçoit

chez elle les petites filles pour une classe de couture, accompagnée de quelques instructions familières et terminée par la prière.

2° Des réunions de jeunes gens, organisées spécialement pour les vagabonds des rues, ont lieu le vendredi soir à 8 heures. On enseigne aux auditeurs les premiers principes de morale; on leur apprend à lire et à écrire, et, s'il y a nécessité, on les aide au point de vue matériel. Plusieurs ont pu être ainsi retenus sur la pente du vice. A cette œuvre se rattache l'Association de jeunes gens dont les membres appartiennent à diverses classes de la société : élèves du lycée, apprentis, commis, employés. Une salle de lecture est à leur disposition le jeudi; des conférences familières sur divers sujets leur sont données chaque dimanche.

3° Enfin, des réunions religieuses pour adultes ont lieu le dimanche soir, à 8 heures; elles ont le caractère des conférences populaires Mac All. La grande majorité des assistants est catholique et appartient à la classe populaire. Les encouragements sont assez nombreux; ils l'ont été surtout cette année. Nous moissonnons peut-être ce que d'autres ont semé.

L. Bertrand, P. A. Faivre.

MISSION DES LETTRES AFFECTUEUSES

La Mission des *Lettres affectueuses* doit sa fondation à une épidémie. C'était en 1882, le fondateur fut frappé, en lisant un journal politique local (Saint-Etienne, Loire), de voir une longue liste de décès (état-civil) avec les noms et adresses des familles affligées. Plus loin une autre liste encore plus longue celle des mariages, et enfin tout à côté celle des naissances, les trois principales étapes de la vie.

Tel était le nouveau et magnifique champ d'évangélisation qui s'ouvrait tout préparé par les circonstances. A un nouveau mode d'évangélisation il fallait des éléments nouveaux. Il a fallu composer des traités qui, sous la forme épistolaire et personnelle, visaient juste le cas auquel ils étaient destinés. Douze *Lettres affectueuses* ont été imprimées et toute la presse protestante a été unanime pour en recommander la propagation en la qualifiant de « lumineuse,

bonne, ingénieuse, généreuse, etc. » La Poste en est l'agent principal, agent comme l'on sait, toujours bien reçu, le bienvenu par tous et chez tous.

Cette Mission atteint toutes les classes de la société, toutes les professions, tous les âges. De même que personne n'échappe ni à la mort, ni aux principaux événements de la vie, nul n'échappe à son action bienfaisante.

Plus de 800 lettres ou cartes de remerciements ont été reçues de 58 départements, voire même de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Angleterre, du Canada, d'Amérique, etc. Le fondateur a envoyé lui-même par la poste dans sa ville (Saint-Etienne) et dans un rayon de 150,000 habitants : 16,377 *Lettres affectueuses*. Il en a vendu 56,000, donné ou distribué 5,623, ce qui forme le chiffre de 78,000 exemplaires répandus depuis la fondation de cette Mission. L'œuvre se poursuit en France, en Belgique et en Suisse.

Les *Lettres affectueuses* se trouvent chez M. S. Porchère, 17, grande-rue de la Providence, Saint-Etienne (Loire).

S. Porchère.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE DE GENÈVE

Fondée en 1831, la Société évangélique de Genève, comme le dit l'article 1er de ses statuts, a pour but de travailler à l'avancement du règne de Dieu. Elle ne se propose donc qu'une chose : prêcher Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Elle ne se préoccupe ni des questions de nationalité, ni des différences de confession. Bien qu'elle ait son siège à Genève, son principal champ d'action est la France, et elle travaille aussi bien parmi les protestants qu'au milieu des catholiques. Si son but est unique, elle le réalise cependant par des moyens divers : 1° En faisant répandre aussi largement que possible, par des colporteurs, les saintes Écritures en entier ou par portions détachées, et tout livre propre à instruire dans les choses de Dieu ; 2° en plaçant à poste fixe des pasteurs ou des évangélistes dans des localités qui en sont privées ; 3° en préparant et en instruisant les jeunes gens qui se destinent au saint ministère dans son École de théologie.

Par la date de sa création, elle est la plus ancienne des Sociétés d'évangélisation en pays romand et français. Dès la première année de son existence, la Société évangélique, qui avait institué à Genève un culte, une école du dimanche, des écoles de la semaine, débutait en France par le colportage des Livres saints. Sept colporteurs, dont quelques-uns étaient français et qui devaient être bientôt suivis par un grand nombre d'autres, parcouraient les départements du Jura, du Doubs, du Rhône, de Saône-et-Loire. Le succès de leur mission nécessitait en 1834 la fondation d'un département d'évangélisation en France, et dans un remarquable discours le pasteur et professeur Louis Gaussen, un des fondateurs de la Société évangélique, rappelait les devoirs de l'Église de Genève envers le pays qui lui avait donné au XVIe siècle les Farel, les Saunier, les Froment, les Calvin, les Th. de Bèze. Trois ministres, puis promptement d'autres encore, la plupart jeunes Français qui avaient fait leurs études à l'École de théologie, fondée aussi dès 1831, sous la direction des Gaussen, des Merle d'Aubigné, des Galland, des Haevernick, des Steiger, plus tard des Pilet et des de Laharpe, créaient les postes de Tournus, de Màcon, de Châlon-sur-Saône, de Sornay, etc. C'étaient Zipperlen, le futur directeur de l'École de Courbevoie, Hoffmann, Duproix, Charpiot, que l'on a appelé l'apôtre de la Bresse, etc. Ainsi débutaient dans la grande œuvre de l'évangélisation de la France, peu de temps avant la fondation de la Société évangélique de France, les Tronchin, les Vaucher, les Vieusseux, les Perrot de Pourtalès, les deux frères Gaussen, etc. Depuis son origine à ce jour la Société a fondé successivement en France, dans les départements de Saône-et-Loire, de la Drôme et de l'Isère, de Vaucluse, de l'Ardèche, dans le Poitou, la Vendée, la Saintonge, dans le Roussillon, etc., plus de 120 stations, dont la plupart sont maintenant des Églises régulières, pourvues de pasteurs, nommés soit par l'État, soit par d'autres Associations indépendantes. En 1892 elle dirigeait 14 stations ou annexes dans neuf départements, savoir :

Dans l'ouest, les stations ou annexes d'Aulnay, de Courgé, de Rouillé, de Mouilleron; dans l'Aude, de Narbonne, etc., dans les Pyrénées-Orientales, de Perpignan, etc.; dans l'Isère, de Grenoble et de Monteynard, etc.; dans le Vaucluse, d'Avignon; dans les Alpes-Maritimes, de Nice; dans l'Ain, de Nantua et d'Oyonnax, etc., dans la Haute-Loire, de Sainte-Florine; dans la Drôme, de Châtillon.

En 1892 aussi la Société évangélique a occupé 70 colporteurs, travaillant dans 49 départements; ces colporteurs sont en grande majorité français.

Ils ont placé ou vendu dans cette même année : 5,090 Bibles, 22,263 Nouveaux Testaments, 9,174 portions des Écritures, 249,430 almanachs, 118,040 livres et traités.

Dans les soixante et une premières années de son existence, la Société évangélique a vendu par ses colporteurs 97,968 Bibles, 618,563 Nouveaux Testaments ou portions du Nouveau Testament et 7,474,317 almanachs, livres ou brochures.

Son École de théologie, l'une des pépinières de l'évangélisation et des Églises réformées libres et nationales de France, a compté dans le même temps près de 600 étudiants, dont la moitié environ d'origine française. C'est de son sein qu'est sorti un des premiers prédicateurs de notre temps, le regretté Eugène Bersier.

Comme la grande majorité de nos œuvres religieuses, la Société évangélique de Genève vit au jour le jour des dons de ses souscripteurs. Son budget annuel est d'environ 200,000 fr. Ses dépenses se sont élevées depuis sa fondation à 8,927,000 fr., ses recettes à 8,900,000 fr. Plus que jamais elle désire poursuivre en France son œuvre de reconnaissance et de salut.

Le président est M. le comte W. de Saint-George, et le secrétaire-général M. Ch. Rimond, pasteur.

Louis Ruffet, D.D., Professeur à l'École de théologie.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE SECOURS RELIGIEUX

POUR LES PROTESTANTS DISSÉMINÉS

La Société genevoise de secours religieux pour les protestants disséminés célèbrera cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation. Les premières bases de cette œuvre furent jetées par quelques amis de l'Évangile, réunis chez le professeur Munier, le 1er août 1843, à une époque où, presque simultanément, les chrétiens protestants de France, de Suisse et d'Allemagne sentaient impérieusement l'obligation de venir en aide à leurs frères dispersés en pays catholique. La nouvelle Société se rattacha immédiatement, tout en

gardant son indépendance, à une Association plus étendue qui était alors en voie de formation, et qui comprend aujourd'hui les quinze Sociétés de protestants disséminés de la Suisse.

Les souvenirs de la vieille confraternité religieuse qui unit Genève aux Églises de France ne furent point étrangers à la formation de la Société genevoise. Celle-ci se proposa d'abord comme but « principal et actuel », disaient ses statuts, de seconder pécuniairement la Société fondée à Nimes en 1838 pour l'évangélisation des réformés du midi de la France. C'est à ce rôle modeste d'auxiliaire d'autres Sociétés, mieux placées qu'elle pour surveiller l'emploi de ses subsides, que se borna d'abord l'association. Mais elle fut bientôt appelée à élargir le cercle de son activité.

Dès que son existence fut connue, les demandes de secours affluèrent de toutes parts, et, grâce à la généreuse sympathie que la Société n'a cessé de rencontrer dans la population genevoise, elle a pu venir en aide chaque année à un nombre toujours croissant de communautés de disséminés, en France surtout, mais aussi en Suisse, en Autriche-Hongrie et dans quelques autres pays.

Plus d'une fois la Société a dû prendre elle-même l'initiative ou la direction de certaines œuvres. Ainsi, dès les premières années de son existence, elle fit visiter par des pasteurs nos coreligionnaires des départements de l'Ain, du Jura, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, etc. Ainsi fut créée la paroisse d'Annecy.

Si la Société a pu servir d'une façon efficace la cause de l'Évangile en pays catholique, alors que l'intolérance religieuse semblait devoir opposer à son œuvre d'insurmontables difficultés, elle l'aura dû en très grande partie à l'homme éminent qui fut son président pendant près de trente années, le pasteur et professeur Munier. Par son dévouement infatigable, ses lumières, ses relations personnelles très étendues, ce chrétien distingué a rendu à la Société d'inestimables services. Rappelons que M. Munier, qui mourut en 1872, eut pour dignes successeurs les regrettés pasteurs Frédéric Le Fort, secrétaire depuis 1843, président de 1874 à 1886, et Théodore Claparède, secrétaire, vice-président, puis président, de 1864 à 1888.

Le total des ressources dont a pu disposer la Société pendant les quarante-neuf ans de son existence dépasse la somme de 1,050,000 fr. Les deux tiers de cette somme ont été employés en faveur d'œuvres françaises. Les subsides ont eu des destinations fort diverses : traitements de pasteurs et d'instituteurs,

pensions d'enfants de disséminés, placés à proximité de l'école ou du pasteur, courses pastorales auprès de protestants éloignés du lieu de culte, construction, aménagement ou entretien de temples, d'écoles ou de presbytères, etc., etc.

Les secours religieux distribués en France, de 1843 à 1892, se répartissent entre 70 départements, auxquels il faut ajouter l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie. Les contrées catholiques qui entourent Genève ont été plus spécialement l'objet de la sollicitude de la Société. Aussi est-ce pour le département de la Haute-Savoie que la plus forte dépense a été effectuée : soit 200,000 fr. en chiffres ronds. Il y a quarante-trois ans, nos frères dispersés en cette contrée étaient encore plongés dans la misère spirituelle la plus complète, et la Société genevoise considéra leur évangélisation comme une mission toute spéciale qui lui incombait; tout récemment encore, elle a pris un vif intérêt à la création d'un poste de pasteur à Annemasse.

Après la Haute-Savoie viennent par ordre d'importance des subsides les départements des Hautes-Alpes, de l'Ain, de l'Isère et du Jura. Des sommes allant de 85,000 à 50,000 fr. ont été attribuées à chacun d'eux. Viennent ensuite les départements de la Charente, de la Vendée, l'Algérie, le département de la Savoie avec des subsides compris entre 29,000 et 18,000 fr.

Le budget de la Société, qui varie chaque année suivant la somme des dons reçus (ceux-ci sont recueillis entièrement, ou à peu près, dans le canton de Genève), a oscillé ces dernières années autour de 30,000 fr.

Le président de la Société est M. Alex. Claparède, et le secrétaire M. Louis Braschoss, pasteur.

ALEX. CLAPARÈDE.

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE POUR L'ÉVANGÉLISATION

DE LA FRANCE

Le dimanche 30 avril 1871, quelques amis du règne de Dieu, réunis à Neuchâtel, s'accordèrent à penser qu'à la suite des événements qui avaient fini par jeter toute une armée sur le territoire suisse, nous avions quelque chose à faire en réponse à cette dispensation providentielle.

L'accueil sympathique que les soldats français avaient trouvé au milieu de nous et les marques de reconnaissance touchantes que nous avions reçues de ces hôtes involontaires nous engageaient, semblait-il, à leur rendre la visite qu'ils venaient de nous faire. Bien souvent ils nous avaient demandé cette Bible qui avait fait de nous un peuple secourable, et nous ne nous étions pas toujours vus en état de répondre à cette demande. Le moment n'était-il pas venu, une fois rentrés chez eux, d'aller à eux et de leur porter ce trésor?

La Société fut fondée le 4 mai suivant. Une circulaire adressée aux membres de nos Églises et de plusieurs Églises voisines éveilla l'intérêt et nous procura bien vite les moyens de mettre la main à l'œuvre. Un ami de Montbéliard, pour nous mettre au large sans tarder, nous envoya 5,000 fr. M. Davies, agent de la Société biblique britannique et étrangère pour l'Allemagne, mit à notre disposition, dès les premières semaines, 10,000 exemplaires des Livres saints et nous en assura 10,000 autres pour les semaines qui suivraient. Au moyen des listes que la chancellerie fédérale avait fait dresser de tous les soldats internés, nous pûmes nous procurer leurs noms avec leurs adresses et constater les contrées d'où provenaient le plus grand nombre de ceux qui avaient été reçus chez nous. C'étaient surtout l'Yonne, le Cher, l'Ariège, la Loire et la Haute-Loire, la Lozère et le Puy-de-Dôme. Enfin nous nous mîmes en quête d'agents ecclésiastiques ou laïques qui, au moyen de ces listes officielles, iraient retrouver chez eux ces récents visiteurs, et leur porteraient avec nos salutations la Parole de Dieu et le message de paix. Nous leur remîmes, comme carte de visite une feuille adressée « à nos frères et amis en France qui ont récemment séjourné en Suisse et à leurs familles », où nous leur disions qu'après leur avoir offert le pain du corps, nous venions aujourd'hui leur présenter un bien plus précieux, le saint Livre, le message du salut; que nous ne faisions par là que leur rendre ce que la France nous avait donné il y a trois siècles, puisque c'était d'elle que nous était venue la lumière évangélique dont nous jouissions et dont plusieurs d'entre eux avaient été frappés en vivant au milieu de nous.

Cette Adresse était encadrée de vignettes représentant quelques scènes de l'internement et une vue caractéristique des principales villes de Suisse où ils avaient reçu l'hospitalité, Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel. Tirée successivement jusqu'à 20,000 exemplaires, elle servit de passeport à nos messagers, qui parcoururent plusieurs des départements indiqués et d'autres encore, d'où nous étaient arrivés aussi des internés, tantôt les visitant à domicile, tantôt, là

où cela était possible, les réunissant en assemblées publiques pour leur délivrer le message fraternel dont ils étaient chargés. Ces visites se sont étendues à la Vendée et à la Bretagne, au Poitou et à la Bourgogne, à l'Allier et au Lyonnais, au Dauphiné et à la Provence. Nous ne savons si elles ont produit quelque impression durable; elles furent partout favorablement accueillies.

Quoi qu'il en soit de cette première forme de notre activité, elle devint bientôt l'occasion et le point de départ de quelques œuvres plus durables, et d'abord du maintien de l'œuvre déjà existante à Montluçon, dans l'Allier. Au moment où nos deux envoyés y arrivèrent, M. Seitte, instituteur évangélique qui la dirigeait, était, faute des ressources nécessaires pour la continuer, sur le point de l'abandonner. La visite de nos amis fut le lien qui la rattacha à nous, et nous l'avons dès lors soutenue jusqu'en 1884, où la diminution de nos ressources nous a forcés de nous décharger à son égard de toute responsabilité financière et où nous avons dû la remettre à la Société Centrale, qui s'en était occupée de concert avec nous. C'est aujourd'hui l'une des œuvres évangéliques les plus prospères et les plus intéressantes qui s'accomplissent en France, et nous ne saurions trop la recommander à nos lecteurs.

Au mois d'août 1871 nous reçûmes une lettre de Foëcy nous offrant l'usage d'une grande voiture, que des frères anglais avaient fait construire en vue de l'évangélisation et de la dissémination de la Parole de Dieu, et qui était dans ce moment sans emploi. Ayant eu le bonheur de trouver un homme admirablement apte à diriger cette œuvre difficile et compliquée, M. Pointet, employé de la Société biblique du canton de Vaud, nous acceptâmes cette offre de concert avec le Comité de cette Société et nous lui confiâmes la direction de la Voiture biblique, tâche laborieuse et souvent dangereuse. Pendant bien des années la voiture a été la demeure de M. et Mme Pointet, sa vénérée compagne, leur servant à la fois d'appartement, de cuisine, de magasin et de chaire. C'est ainsi qu'ils ont sillonné à plusieurs reprises la France entière, du nord au sud et de l'est à l'ouest. La mort de cette fidèle compagne n'a point ralenti le zèle ni brisé le courage de notre ami, qui poursuit encore son œuvre avec la même vigueur, non plus il est vrai tout à fait de la même manière. A la lourde et massive voiture à deux chevaux a été substitué un léger tilbury à un cheval. Nous avons dû nous-mêmes transmettre la direction de l'œuvre à la Société du « Bibelstand », à Londres, qui en était au fond la vraie fondatrice. Depuis le mois de septembre 1871, où la voiture a commencé son travail, elle a vendu environ 3,000 Bibles, 125,310 Nouveaux Testaments et distribué

1,027,500 portions d'évangiles; en outre elle a répandu 205,437 Almanachs chrétiens.

Une des premières missions, en 1871, avait été dirigée du côté du Midi (Lyon, Valence, Gap). Des assemblées nombreuses d'internés ayant été tenues à cette occasion, il en résulta une demande d'établir dans la dernière de ces villes un ministère protestant à poste fixe. Comment refuser de concourir à l'établissement du ministère évangélique dans la ville qui avait donné Farel à la Suisse romande et particulièrement à Neuchâtel? Nous accueillîmes cette demande avec un joyeux empressement, et depuis 1872 les protestants de Gap jouissent des soins du pastorat évangélique. C'est ainsi qu'après trois siècles il nous a été donné de rendre le bienfait de la prédication évangélique à cette ville de qui nos contrées l'avaient reçu. Nous bénissons Dieu de cette réciprocité, qui est une grâce autant pour ceux qui l'exercent que pour ceux qui en sont l'objet.

Au printemps de 1873, un grand industriel du département du Doubs et un jeune pasteur, son ami, désirant payer non seulement de leur bourse, mais aussi de leur personne, nous annoncèrent qu'ils étaient disposés à faire une course de colportage et d'évangélisation en France et qu'ils attendaient nos directions. Il fut convenu qu'ils se rendraient dans la Haute-Loire et la Lozère. C'est de leur passage au Puy-en-Velay que datent les démarches qui nous amenèrent à établir dans cette ville un ministère protestant régulier, qui a subsisté jusqu'à ce jour avec le concours de la Société Centrale de Paris, de la Société des Protestants disséminés de Genève et d'une autre Société française.

Il est particulièrement important que dans cette ville, préfectorale aussi bien que Gap, placée sous la protection d'une statue colossale de la sainte Vierge, et où règne le catholicisme le plus bigot, le protestantisme soit dignement représenté comme il l'a été depuis vingt ans et comme il l'est à cette heure. S'il n'y a pas à Gap et au Puy de nombreuses conversions particulières, nous avons lieu d'espérer que le protestantisme s'y fait connaître et apprécier et qu'un jour éclatera le mouvement salutaire qui s'y prépare lentement. Le zèle du pasteur qui exerce au Puy son ministère, vise à l'établissement d'une chapelle-presbytère qui consoliderait dans cette ville et cette contrée l'action de l'Évangile.

Sans parler des quelques allocations que nous avons pu faire de temps en temps à diverses œuvres, voilà le tableau de notre modeste activité. Nous regrettons de n'avoir pu faire davantage. Nous avons cherché à obéir aux indices

providentiels. Depuis le mois de mai 1871 jusqu'à fin décembre 1892 nous avons reçu la somme de 300,846 fr. et dépensé celle de 300,811 fr. Puissions-nous avoir été de fidèles banquiers pour ceux qui nous ont confié cette offrande!

F. Godet.

MISSION ÉVANGÉLIQUE BRETONNE

La Bretagne, unie à la France en 1491, est divisée en deux parties. Dans la Haute-Bretagne, on parle le gallos, mélange de breton et de français; dans la Basse-Bretagne, habitée par une population d'environ un million et demi d'âmes, on parle encore aujourd'hui la langue des Celtes, une des plus anciennes langues d'Europe. Ce pays, par sa langue et ses coutumes et surtout par les milliers de prêtres et de nonnes qui le couvrent de toutes parts, est encore aujourd'hui ce qu'il était il y a des siècles. Les symboles du culte druidique se trouvent presque dans chaque village : des bouts d'ongles envoyés à certains carrefours, du beurre à certains vieux têtards de chêne, du sang versé sur certaine pierre des maisons neuves, etc., en sont la preuve. Le gui et la verveine y sont encore en grande vénération, et des oblations à Pan, à Bel et à Flore peuvent facilement être reconnues dans leurs fêtes patronales.

Avant la révocation de l'Édit de Nantes, la Basse-Bretagne comptait un grand nombre de lieux de culte, où l'on prêchait l'Évangile dans la langue du pays. Hélas! depuis ces temps de persécution quelques chrétiens anglais ont été les seuls jusqu'à ces derniers temps à faire quelque sacrifice pour évangéliser les Bretons. C'est ainsi qu'il y a à Quimper une station évangélique dirigée par un Gallois et à Morlaix une autre station baptiste dirigée par un Anglais. L'un et l'autre de ces missionnaires comprennent et parlent un peu le breton.

La Mission évangélique bretonne est née de la Mission baptiste de Morlaix qui, en 1867, fonda, sous la direction du pasteur Jenkins père, un lieu de culte à Trémel. En octobre 1868 cette station de Trémel fut confiée à un jeune

missionnaire indigène qui reçut l'imposition de mains de tous les pasteurs de Bretagne. Le pasteur Jenkins mourut en 1872, et en 1873 le Comité baptiste de Londres plaça dès lors la station de Trémic sous la responsabilité et la direction entière de M. Lecoat. Celui-ci y fonda, au milieu de grandes difficultés, un cours d'adultes et une école évangélique de garçons, organisa des leçons à domicile, composa un livre de cantiques bretons, traduisit dans cette langue plusieurs traités français et obtint de la Société biblique britannique et étrangère deux colporteurs bretons. Une autre école de garçons fut fondée par ses soins à Pont-Menou, et par les âmes qui se donnaient à Dieu une petite Église baptiste se forma à Trémel. C'est alors que M[me] Lecoat sentit le besoin de bâtir un modeste *home* pour nos protestants malades et mourants. Le décès de plusieurs mères de famille dans ce *home* demandait la création d'un orphelinat, comme le colportage réclamait la traduction de la Bible en breton. Ceci nous amène à 1883, année où la Société des Missions baptistes de Londres décida d'abandonner ses petites Missions en Europe pour agrandir ses stations missionnaires au Congo, aux Indes, etc. — Ce fut alors qu'un nombre d'amis appartenant à diverses dénominations chrétiennes, et qui avaient visité Trémel, s'entendirent pour former un Comité et aider M. Lecoat à continuer l'évangélisation de ses compatriotes. Ce Comité prit le nom de « Mission évangélique bretonne », et ses travaux et ceux de ses agents en Bretagne ont été visiblement et grandement bénis depuis. — La Bible, traduite en breton par M. Lecoat et imprimée par les soins et aux frais de la Société trinitaire de Londres, a été répandue au nombre de 5,000 exemplaires. 13,000 Nouveaux Testaments bretons y ont été vendus, et par le moyen de deux voitures bibliques 100,000 copies des Évangiles offertes gratuitement aux Bretons ont été acceptées avec reconnaissance par ces derniers. Le *Voyage du Chrétien*, de Bunyan, traduit en breton et un *Recueil de Cantiques* avec les vieux airs celtiques ont été publiés aux frais de la *Religious Tract Society* de Londres. La Société évangélique de Genève y fait publier tous les ans un Almanach et d'autres traités. — Le colportage y a été organisé sur une large échelle par 4 colporteurs, et deux voitures bibliques. Un orphelinat de filles y a été bâti, un orphelinat de garçons est en construction. Une chapelle a été bâtie à Brest *(extra muros)*, une autre à Conval, des lieux de culte ouverts à Carhaix, Huelgoat, Leleya, Pluzunet, Bégard, et des œuvres bretonnes indépendantes ont été fondées au Havre, à Jersey et à Plymouth.

L'œuvre est sous le patronage de : 1° la Société biblique trinitaire, 2° la

Société évangélique de Genève, 3° la Société des traités religieux de Londres, 4° Mme A. Ball, et soutenue par elles, et 5° par un Comité dont le président est : Dr. Underhill, Hampstead, Londres; le secrétaire, rev. Dr. Bullinger, 7, St. Paul's Churchyard, Londres.

Dépenses annuelles 24,000 fr.

Directeur de la Mission : G. Lecoat, pasteur à Trémel (Côtes-du-Nord) (1).

ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE

BRANCHE FRANÇAISE

Le 19 août 1846, des pasteurs et laïques au nombre de 920, représentant 50 Églises ou « dénominations » distinctes, se réunissaient à Londres. Ils se séparèrent le 2 septembre, après avoir constitué une Alliance évangélique, non pas entre les Églises elles-mêmes (ils n'en avaient ni l'intention ni le droit), mais entre les chrétiens désireux de s'associer dans l'amour fraternel, pour en resserrer les liens, et pour manifester, par leur union, la vivante unité du corps de Christ. L'adhésion à cette Alliance, acte purement personnel, n'impliquait le sacrifice d'aucune conviction, ni le relâchement d'aucun lien ecclésiastique.

La France protestante avait délégué à ces assemblées les pasteurs Bost, Frossard, Adolphe Monod (2), Vermeil, de l'Église réformée; Georges Fisch, de l'Église libre de Lyon; Rostan, de l'Église wesleyenne. Des branches de l'Alliance évangélique se fondèrent aussitôt de toutes parts. Dans la branche fran-

(1) Nous tenons à signaler l'œuvre d'évangélisation entreprise depuis de longues années à Morlaix, sous la direction de M. le pasteur Alfred Jenkins, de l'Église baptiste, et secondé par plusieurs évangélistes. Elle compte plusieurs annexes comme La Madeleine, Lannéanou, Roscoff, Primel, où sont célébrés des cultes en langue bretonne. Une œuvre semblable, entreprise et soutenue par l'Église presbytérienne du pays de Galles, en souvenir des liens de langue et de nationalité qui unissent le pays gallois à la Bretagne, est établie à Quimper et dirigée par M. le pasteur Jones. Elle a pour annexes Pont-l'Abbé et Douarnenez.

Si nous avons mentionné les œuvres d'évangélisation dont le siège est en Suisse, mais dont l'action se poursuit dans notre pays, c'est que leurs agents sont, pour le plus grand nombre, français et accomplissent une œuvre essentiellement religieuse et française. F. P.

(2) Celui-ci, au cours de ces assemblées, écrivait : « Je ne pourrais supporter la pensée qu'une pareille œuvre se poursuive de nos jours et que j'y demeure étranger. »

caise, la section organisée la première fut celle de Lyon, sous l'impulsion énergique de M. Georges Fisch, qui, plus tard, bien qu'il ne portât que le titre de secrétaire du Comité de Paris, fut pendant tant d'années la tête, ou plutôt le cœur toujours ardent et actif de la branche française de l'Alliance.

Des comités sectionnaires se formèrent alors dans les diverses régions de la France, mais l'on ne peut plus guère citer aujourd'hui que ceux de Lyon, de Paris et de Nimes. Il faut ajouter que si leur nombre est réduit, leur activité est plus réduite encore; on peut en convenir sans accuser qui que ce soit, et surtout sans avoir à déplorer un échec pour la sainte cause que l'Alliance a voulu servir. En effet, avec un succès toujours grandissant, elle a travaillé à se rendre superflue. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les Notices qui composent le présent volume pour constater que les protestants de France, sans distinction d'Église, non seulement se reconnaissent pour frères, mais travaillent d'un même cœur à une foule d'œuvres communes.

Un membre du Comité de Paris disait dès 1853 : « L'union des chrétiens a beaucoup marché; l'Alliance, au contraire, a fait peu de progrès. » Nous pourrions, après quarante années, répéter et même accentuer cette parole. Mais que cela ne nous rende pas ingrats envers les fondateurs de l'Alliance; que cela ne nous empêche pas de reconnaître les services signalés qu'elle a rendus, qu'elle peut rendre encore.

Elle a contribué pour une large part à rapprocher les chrétiens, et, par voie indirecte, les Églises. Elle a (revisant et simplifiant les articles fondamentaux votés à Londres) adopté en 1854, une « Base » à laquelle on fait souvent allusion, mais qui est plus célèbre que connue, et dont il convient de donner ici le texte authentique (1).

Elle a tenu de grandes assemblées œcuméniques à Londres (1851), Paris (1855), Berlin (1857), Genève (1861), Amsterdam (1867), New-York (1873), Bâle (1879), Copenhague (1884), Florence (1891). Ces assemblées, où la France a toujours été largement représentée (2), ont été une occasion de rapprochement

(1) « La branche française de l'Alliance évangélique admet au nombre de ses membres tous les chrétiens qui, voulant vivre dans l'amour fraternel, expriment l'intention de confesser avec elle, conformément aux Écritures inspirées de Dieu, leur foi commune au Dieu Sauveur : au Père, qui les a aimés et qui les justifie par grâce, par la foi en son Fils; au Fils, qui les a rachetés par son sacrifice expiatoire; et au Saint-Esprit, l'auteur de leur régénération et de leur sanctification, un seul Dieu béni éternellement, à la gloire duquel ils désirent consacrer leur vie. »

(2) Rappelons tout au moins les noms de nos délégués à la première de ces conférences universelles : Racine Braud, Charles Cook, J.-P. Cook, Gauthey, Ch. Meyrueis, Adolphe, Frédéric et Jean Monod, Edmond de Pressensé, N. Roussel. MM. Guillaume Monod, Casalis, G. Fisch, Dr Gustave Monod,

pour les chrétiens de toute Église et de toute nation; elles ont donné lieu à des travaux importants, et, surtout, elles ont mis en lumière, aux yeux de tous, l'unité fondamentale du protestantisme évangélique.

L'Alliance est intervenue à diverses reprises auprès des gouvernements, pour la défense de la liberté religieuse. Citons notamment les démarches faites en faveur des époux Madiaï, à Florence (1852), de Matamoros, en Espagne (1863), des luthériens des provinces Baltiques de la Russie (1870). Notre branche française a pris part aux diverses députations qui furent alors envoyées à l'étranger. C'est par le Comité de Paris, sur l'invitation de M. Bersier, que fut fondé, dans la séance du 25 juillet 1870, le Comité auxiliaire évangélique de secours aux soldats blessés ou malades, qui rendit de si grands services pendant la guerre, et qui ensuite continua longtemps encore à patroner les orphelins.

Un grand nombre de réunions de prières, d'édification et de réveil sont convoquées par l'Alliance, notamment le service de sainte Cène par lequel se termine, à Paris, la série des Assemblées annuelles des diverses Sociétés. Depuis bien des années, au commencement de novembre, la section de Lyon consacre deux jours à des réunions spéciales, auxquelles elle invite les frères de France et de Suisse.

Mais surtout, c'est à l'Alliance que revient le privilège de dresser le programme de la « Semaine de prières », au commencement de chaque année, et d'y convier tous les chrétiens évangéliques. Cet honneur lui appartient non seulement parce qu'il est tout naturel qu'elle se charge d'une fonction comme celle-là, mais encore parce que l'idée même de consacrer à la prière la première semaine de l'année a été mise en avant par l'Alliance évangélique dès son assemblée constituante, en 1846. (L'invitation, il est vrai, s'adressait alors « aux membres et amis de l'Alliance », et c'était pour l'Alliance même qu'on les invitait à prier). — En 1859, des missionnaires de Lodiana (Indes-Orientales) proposèrent une réunion universelle de prières, mais en faveur des Missions, et pendant la seconde semaine de janvier. — Enfin, en 1861, les deux invitations n'en firent plus qu'une, et l'Alliance évangélique fut chargée d'inviter « tous les chrétiens » à prier, pendant la première semaine de l'année, pour « tous les intérêts du royaume de Dieu ».

Recolin, ont été tour à tour présidents de la branche française. Le président actuel est M. le pasteur Hocart (de l'Église évangélique méthodiste), le secrétaire M. le pasteur Aug. Fisch (de l'Union des Églises libres).

L'Alliance n'a pas, à proprement parler, de budget : ses dépenses occasionnelles sont couvertes par des quêtes et des souscriptions spéciales.

Il est permis de souhaiter (et déjà nous en voyons poindre à l'horizon l'aurore encore pâle) qu'au rapprochement des chrétiens, poursuivi par l'Alliance évangélique, vienne s'ajouter un rapprochement des Églises elles-mêmes, unies par un lien fédératif, qui, laissant à chacune d'elles son autonomie et son caractère particulier, les rattachera visiblement les unes aux autres sous une bannière commune.

Th. Monod.

ŒUVRES PASTORALES

ŒUVRES PASTORALES

ÉCOLES PRÉPARATOIRES DE THÉOLOGIE
ET D'ÉVANGÉLISATION

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DES BATIGNOLLES

Cette École a été fondée à Lille, en 1846, par la Société chrétienne du Nord comme une annexe de l'École évangélique que dirigeait dans cette ville M. le pasteur Marzials fils. La Société Centrale protestante d'évangélisation s'étant constituée l'année suivante par la fédération des Associations déjà existantes et poursuivant le même objet, la Société chrétienne du Nord, en s'alliant à la Société Centrale lui apporta son École préparatoire de théologie, qui, dès la rentrée de 1847, fut transférée à Paris. Elle y reçut d'abord l'hospitalité dans une institution que dirigeait à Batignolles un pédagogue distingué, M. Beigbeder. Mais en 1852, le Comité de la Société Centrale résolut de donner à son École une existence et une organisation indépendantes. Une maison fut louée, rue Truffaut, 25; un directeur fut appelé, M. le pasteur Louis Boissonnas; et, sous cette forme désormais définitive, l'École préparatoire de théologie des Batignolles ouvrit ses classes à la fin de cette année avec 12 élèves. M. Boissonnas était admirablement qualifié pour sa tâche. Sous sa direction, qui dura dix-sept années (1852-1869), l'École prospéra et se développa. En 1866, elle comptait 18 élèves. La maison, trop petite et incommode, était à fin de bail et le propriétaire demandait un loyer plus élevé. On se résolut à bâtir (rue Nollet, 103) la maison actuelle, qui fut inaugurée le 4 décembre 1866 avec 23 élèves présents. Le nombre en était de 26, y compris 3 élèves licenciés, lorsque M. Boissonnas, en 1869, contraint à la retraite par la surdité dont il était atteint, remit la direction de l'École entre les mains de son successeur. Depuis

lors l'École a continué son œuvre sans autre interruption que celle de l'année de la guerre (1870-1871), pendant laquelle elle a dû être fermée; et dans ces vingt-trois dernières années les progrès suivants ont été réalisés. Le nombre des élèves a atteint et par moment dépassé 31, nombre qui est celui que comportent les dimensions de la maison. C'est le chiffre actuel. En 1874, par un décret en date du 16 novembre, l'École a été reconnue établissement d'utilité publique. Dès lors, elle a eu son Comité directeur, dont le président a été dès l'origine M. le pasteur Louis Vernes; le secrétaire et le trésorier, respectivement, M. le comte Albert de Pourtalès et M. Eug. Pucrari. Elle a tenu ses assemblées générales et publié ses rapports annuels dont le 18e vient de paraître. En 1887, le Synode général officieux de Saint-Quentin, que présidait M. le pasteur Bersier, a pris sous son patronage moral l'École qui devenait ainsi partie intégrante de l'organisme restauré de l'Église réformée évangélique de France; à ce titre, elle doit présenter un rapport au Synode dans ses séances triennales; le premier se trouve inséré dans le Recueil des Actes et décisions du Synode réuni au Vigan en 1890. Au point de vue pécuniaire, les chiffres suivants permettront de mesurer les développements que nous venons de retracer : en 1847, la dépense de l'École préparatoire de théologie, à Lille, était évaluée à 6,000 fr. par an, et cette dépense resta sensiblement la même pendant les cinq années de tâtonnements qui suivirent. En 1852, une somme ronde de 15,000 fr. est portée au budget de la Société Centrale pour l'École, alors installée rue Truffaut, 25. En 1866, la dépense totale s'est élevée à 22,666 fr. Elle atteint 28,713 fr. en 1869; 37,172 fr. en 1875; enfin 41,621 fr. dans le dernier exercice clos le 30 septembre 1892.

Les résultats obtenus jusqu'ici nous autorisent à dire que la bénédiction de Dieu a reposé et repose sur cette œuvre. Au moins 250 pasteurs ont été préparés dans notre École aux études théologiques (1). Défalcation faite de ceux qui sont décédés et de ceux qui, pour divers motifs, ont abandonné le ministère après l'avoir exercé pendant quelques années, il y a encore actuellement 200 pasteurs ou missionnaires en activité ayant fait chez nous leurs études préparatoires. M. le professeur Pédézert a pu leur rendre au Synode de Nantes ce beau témoignage : « Les anciens élèves de l'École des Batignolles remplissent nos Églises; ils comptent parmi les pasteurs les plus estimés comme les plus dévoués; ils sont à Alais, ils sont à Bordeaux, ils sont à Paris, ils sont ici-même,

(1) De plus, 26 de nos anciens élèves sont en ce moment dans les Facultés ou à la Maison des Missions, et 9 font leur année de service militaire.

partout les égaux de leurs collègues. Disons-le à leur honneur : ils ont gagné la cause des Écoles préparatoires de théologie ; ils l'ont gagnée dans les Églises après l'avoir gagnée dans les Facultés. »

J. DE VISME.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE TOURNON (ARDÈCHE)

L'École de Tournon, fondée en vue de remédier à la pénurie de pasteurs dont souffrait l'Église réformée, a été ouverte le 5 octobre 1880, sous les auspices du Synode général officieux. Elle compte annuellement de 30 à 35 élèves, qui se destinent au saint ministère et que l'insuffisance des ressources de leur famille ou l'éloignement des centres d'instruction mettrait dans l'impossibilité de faire des études classiques régulières. Ils suivent, en qualité d'externes, les cours du lycée, à partir de la classe de quatrième, et doivent être âgés de quinze ans au moins au moment de leur admission.

L'École est administrée par une commission de douze membres. Le directeur est de préférence un pasteur.

Les élèves se recrutent indifféremment dans toute la France, bien que la plupart cependant soient originaires du Midi. Ainsi, depuis sa fondation, l'École a reçu 131 jeunes gens (sur lesquels : fils de pasteurs 27, de missionnaires 4, d'évangélistes 8, d'instituteurs 11), qui se répartissent de la manière suivante : Ain 1, Hautes-Alpes 4, Alpes-Maritimes 1, Ardèche 21, Ariège 2, Aveyron 2, Bouches-du-Rhône 6, Charente 1, Cher 1, Corse 1, Doubs 1, Drôme 20, Gard 24, Gers 1, Gironde 3, Hérault 7, Isère 1, Haute-Loire 3, Lot-et-Garonne 2, Lozère 1, Marne 1, Haute-Marne 1, Nord 1, Oran 2, Pas-de-Calais 1, Puy-de-Dôme 1, Basses-Pyrénées 2, Rhône 3, Saône-et-Loire 3, Seine 1, Tarn 5, Tarn-et-Garonne 1, Var 1, Tahiti 4, Alsace 1.

Sur ces 131 élèves, 31 sont en cours d'études, 57 sont devenus pasteurs ou se trouvent encore dans les Facultés de Montauban, Paris et Genève, et à la Maison des Missions de Paris.

De 1880 à 1892, l'École a remporté au lycée de Tournon 12 prix d'honneur. Elle a obtenu à la dernière distribution des prix (1892) 125 nominations, dont 25 premiers et 24 seconds prix.

Les élèves aident le pasteur de Tournon à titre de moniteurs pour les écoles du dimanche et du jeudi. Quelques-uns d'entre eux visitent les protestants disséminés des environs. Des quatre groupes qu'ils avaient fondés, deux ont été remis à l'agent de la Société centrale d'évangélisation à Romans (Drôme).

Le prix de la pension est de 600 fr. par an. L'École accorde des bourses ou fractions de bourses; c'est actuellement le cas pour 30 de ses élèves sur 31. Les ressources se composent des sommes versées par les familles, des allocations du Synode général, des Synodes particuliers, des Conseils presbytéraux et de la Société Centrale; enfin de dons particuliers. Les recettes moyennes des quatre derniers exercices (1888-92) se sont élevées à 22,558 fr. 86; les dépenses à 22,458 fr. 89 par année.

L'École vient d'être reconnue comme établissement d'utilité publique (décret du 21 mars 1893). Elle compte donc sur ses amis pour assurer son avenir et l'aider à s'installer dans un immeuble qui lui appartienne.

JULES FOLTZ, Pasteur, directeur.

ÉCOLE SAMUEL-VINCENT

Au 1er janvier 1885, d'après les documents officiels, 60 des Églises réformées de France manquaient de pasteurs. Cette disette spirituelle avait pour cause principale la longue et coûteuse préparation indispensable au saint ministère, l'obtention du baccalauréat dans une Faculté des lettres étant exigée par la loi, et avec raison, avant l'admission aux trois années d'études dans une Faculté de théologie. Les jeunes gens portés vers le pastorat appartiennent en assez grand nombre à des familles peu fortunées, d'où souvent pour eux d'insurmontables difficultés : il en est surtout ainsi dans le Midi. Sur les instances répétées des corps ecclésiastiques, la Délégation libérale des Églises réformées résolut de satisfaire, dans la limite du possible, à d'urgents besoins et de créer à Nimes, dans un milieu très protestant, un établissement répondant à ce qu'est, dans une autre sphère d'activité, celui des Batignolles. Il s'ouvrait le 1er octobre 1885, dans un vaste local généreusement mis à sa disposition par le Conseil presbytéral. Le nom de Samuel-Vincent rappelle l'éminent pasteur et théologien nimois dont la piété chrétienne autant qu'éclairée a exercé une si profonde influence sur le développement de ce protestantisme qu'il déclarait être « la religion des temps modernes », ayant « pour fond l'Évangile et pour forme le libre examen ».

L'École n'est destinée qu'à des jeunes gens désirant se consacrer à l'Église nationale. Préparés d'ordinaire, plusieurs mois à l'avance, par les soins dévoués des pasteurs qui ont constaté leur vocation, ils ne sont reçus qu'à la condition d'être capables d'entrer au moins dans la classe de quatrième au lycée de

Nimes : ils en suivent les cours jusqu'au baccalauréat : en sortant de l'École munis de leurs diplômes ils sont libres de se rendre à la Faculté de théologie de leur choix. La direction morale et religieuse est confiée à M. le pasteur Moulinié, qui surveille les travaux classiques et s'efforce de conserver à l'Institution un caractère d'intimité familiale et chrétienne. Des élèves entrés depuis la fondation, 5 sont décédés, 4 sont pasteurs, 10 étudiants en théologie et 40 encore actuellement à l'École.



SAMUEL VINCENT

Les dépenses du dernier exercice ont été de 36,167 fr., dont pas moins de 6,952 fr. pour les redevances d'externat au lycée. Il est accordé des trois quarts, des quarts, et des demi-bourses. Les recettes proviennent, avec les parts de pension payées par les familles, de dons et des souscriptions des fidèles.

Reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 27 mars 1892, la « Société de l'École Samuel-Vincent, préparatoire aux Facultés de théologie protestante », a par suite le droit de recevoir des legs et des fondations de bourses. Elle est administrée par un Conseil de vingt à trente membres dont le président actuel est M. le baron F. de Schickler à Paris, et parmi lesquels sont choisis ceux qui forment sur place le Comité de surveillance de l'École, sous la présidence de M. le baron de Clausonne, à Nimes.

MOULINIÉ, Pasteur.

INSTITUT DE GLAY

Dans un riant vallon (le val d'Amène de la légende, *Vallis Amæna*), formé par les gracieuses collines qui descendent du Lomont dans la plaine, se trouve le petit village de Glay (Doubs). C'est là que, le 1er mai 1821, le bienheureux pasteur Jaquet (né à Vevey le 10 novembre 1788) commença, avec un seul élève, une œuvre qui a prospéré et a rendu, quoique très modeste, d'importants services à l'avancement du règne de Dieu.

Frappé de la pénurie des instituteurs dans notre patrie, et en même temps homme de réveil, M. Jaquet se sentit appelé à former des instituteurs évangélistes. Pauvre des biens de ce monde, mais riche en foi et admirablement secondé par sa femme, M. Jaquet réussit à faire de l'Institut de Glay un foyer de saine piété et de vie religieuse, une vraie pépinière d'où sont sortis de nombreux et fidèles serviteurs de Dieu. En butte à la malveillance, aux persécutions, à la pauvreté, il surmonta toutes les difficultés par une foi enfantine, fidèle à la devise qu'il avait choisie pour son œuvre : « L'Éternel y pourvoira » ; et l'Institut de Glay est encore debout, depuis soixante-douze ans, comme un monument de la puissance de la foi et un témoignage de la fidélité du Seigneur.

A la mort de M. Jaquet (1868), son œuvre fut remise à l'Église protestante de France, représentée par un Comité supérieur composé de membres appartenant aux trois grandes fractions de cette Église, réformée, luthérienne et libre. Ce Comité, dont le président est M. le pasteur A. Mettetal, délègue ses pouvoirs à un Comité local ou administrateur composé de pasteurs et de laïques de la région. Le même caractère non confessionnel se remarque dans le choix des directeurs qui ont succédé à M. Jaquet. M. le pasteur Charpiot (1868-1876) appartenait à l'Église libre; M. le pasteur Creisseil (1876-1877) à l'Église réformée; et depuis 1877, M. le pasteur Macler, à l'Église de la Confession d'Augsbourg. L'Institut accueille, sans aucune distinction ecclésiastique, tout jeune homme qui se destine au service du Seigneur, soit comme instituteur, soit comme évangéliste, pasteur ou missionnaire.

Le but de l'Institut n'a pas varié; mais il a dû naturellement s'accommoder aux circonstances, qui depuis plus d'un demi-siècle n'ont pas toujours été les mêmes. Dans la première période de son existence, il a surtout formé des évangélistes et des instituteurs; plus tard, la majorité de ses élèves s'est consacrée à l'enseignement ; dans ces dernières années, le plus grand nombre semble vouloir se destiner au saint ministère. Il a donc fallu adapter le programme des études

à ces diverses carrières, et actuellement il comprend deux grandes sections : l'une pédagogique, et l'autre classique ou ecclésiastique.

Près de 700 élèves sont sortis de l'Institut de Glay depuis sa fondation jusqu'à ce jour. La plupart sont devenus instituteurs dans les divers pays de langue française; beaucoup, évangélistes, soit en France (MM. Masson et



VUE DE L'INSTITUT DE GLAY

Vernier, pionniers du Réveil dans la Drôme; Gédéon Mercadier à Tunis, etc.), soit aux États-Unis et au Canada (le collège de la Pointe-aux-Trembles a pour directeur et professeurs d'anciens élèves de Glay). Plusieurs sont entrés au service des Missions (Samuel Rolland, Pellissier, Kohler, Christeller, au Lessouto; F. Coillard au Zambèze; Villéger, J. Brandt, au Sénégal; H. Mayor en Kabylie). Beaucoup sont devenus pasteurs ou sont actuellement en cours d'études dans nos Facultés de théologie.

La vieille et vénérable maison, berceau de l'œuvre de M. Jaquet, a dû être abandonnée parce qu'elle menaçait ruine. Elle a été remplacée (1882) par un

nouveau et vaste bâtiment, entièrement dû à la générosité spontanée d'amis et de bienfaiteurs. Le nombre des élèves est en moyenne de 25 par an; il y a place pour 40. Le budget annuel de l'Institut, trop restreint, est d'environ 18,000 fr. dont 5 à 6,000 fr. proviennent des pensions des élèves et 12,000 fr. de dons et de contributions volontaires. Il pourrait rendre de plus grands services et prendre un plus grand développement, si ses ressources étaient moins limitées.

G. Macler.

ÉCOLE FÉLIX-NEFF

L'École pratique d'évangélisation fondée à Marseille en 1880 par M. R. Saillens, dirigée à partir de 1883 par M. le pasteur Richard, et devenue l'École Félix-Neff, depuis son transfert à Montpellier en 1891, sous la direction de M. le pasteur Th. Blanc, a pour but de préparer, par un enseignement pratique autant que théorique, et dans l'esprit de fidélité et de dévouement qui caractérisait l'ardent apôtre des Hautes-Alpes dont elle a pris le nom, des jeunes gens et des hommes pieux et bien qualifiés pour en faire des évangélistes. Plusieurs pasteurs, parmi lesquels trois docteurs et deux professeurs, assurent à l'École un enseignement complet des connaissances bibliques et théologiques nécessaires au but poursuivi. Pour être admis dans l'École, il faut offrir les garanties d'une piété réelle, d'une vocation décidée et être recommandé par les corps constitués de l'Église à laquelle on appartient; posséder le brevet de capacité ou des connaissances équivalentes; jouir d'une bonne santé. 22 évangélistes, formés à cette École, sont en activité de service dans des champs divers, comme agents de la Société Centrale, de la Société évangélique, de la Mission Mac All, comme auxiliaires de pasteurs de l'Église réformée ou agents de circonscriptions synodales; 8 élèves sont en cours d'études; ce chiffre serait de beaucoup plus élevé si l'École, possédant un plus grand nombre de bourses, pouvait recevoir les jeunes gens particulièrement recommandés qui sollicitent en ce moment leur admission. Bien que rattachée à la Société Centrale (section des Cévennes), l'École a un budget distinct (environ 10,000 fr.), et doit, pour assurer elle-même son existence, faire appel à la sympathie et au concours de tous les chrétiens évangéliques. L'adresse de l'École Félix-Neff est, 7, rue de la Merci, Montpellier (Hérault).

Th. Blanc, Directeur.

UNIONS PASTORALES ET SOCIÉTÉS DE THÉOLOGIE

UNION PASTORALE DE LA VAUNAGE

L'Union pastorale de la Vaunage fut fondée à Lunel le 19 juin 1868. Elle portait alors le titre un peu long de « Union pastorale évangélique réformée ». Elle se composait à ce moment des pasteurs évangéliques des Consistoires de Vauvert et d'Aigues-Vives, auxquels se joignirent, à cause de la proximité, les pasteurs d'Arles et de Lunel; en 1872, l'Union admit l'Église de Congénies (Consistoire de Calvisson), et en 1881 toutes les Églises de ce Consistoire. Elle prit dès lors le titre d'Union pastorale de la Vaunage. Par cette admission le nombre des membres fut porté de 11 à 18 et le nombre des Églises de 11 à 17.

L'Union pastorale de la Vaunage est la première en date des Unions pastorales actuellement existantes. Son but est, comme son nom l'indique, de donner aux pasteurs une occasion de se rencontrer, de se faire du bien et d'en faire à leurs Églises respectives. Son organisation est des plus simples : un secrétaire-trésorier perpétuel par consentement tacite, un président pour chaque réunion particulière, qui est le pasteur même de l'Église où l'on se réunit. La caisse s'alimente d'une cotisation annuelle de 6 fr. par membre et des collectes à l'issue de la réunion d'édification tenue par l'Union dans l'Église qui la reçoit. Les membres sont défrayés de leur déplacement, quand il a donné lieu à une dépense.

Les réunions de l'Union ont deux actes, sans compter le repas fraternel qui les sépare : dans la matinée, une réunion entre pasteurs où l'hôte de l'Union présente un travail sur un sujet à son choix, de préférence un sujet de pratique pastorale; dans l'après-midi, une réunion d'édification au temple, où plusieurs prennent la parole sur un chapitre des Écritures indiqué dans la lettre de convocation. Telle quelle cette modeste institution remplit bien son objet, qui est de rapprocher les pasteurs, de faire régner entre eux la cordialité et de donner à chacun l'aide et l'appui moral de tous dans l'édification de son Église. Depuis sa fondation tous ses membres, sauf un, se sont renouvelés : elle paraît avoir la même vitalité qu'au premier jour.

UNION PASTORALE DES CÉVENNES

L'Union pastorale évangélique des Cévennes a été fondée à Ganges le 13 octobre 1875. M. le pasteur Jacot fut le promoteur de cette Association, qui ne tarda pas à grouper tous les pasteurs de la région attachés à l'Église réformée et à l'organisation synodale. Le but poursuivi consiste à resserrer les liens de la fraternité entre pasteurs et à évangéliser les Églises avec un redoublement de zèle. Le jour de chaque réunion (en moyenne cinq ou six fois par an), après deux séances privées, il y a un culte public le soir. Un secrétaire est chargé d'envoyer les convocations, après entente avec le pasteur de la localité où l'on doit se rendre.

Les séances du matin sont consacrées : 1° à la prière et à la lecture de la Parole de Dieu; 2° à l'étude d'un sujet pratique ou théorique introduit par un rapport écrit. L'après-midi, on organise des réunions de réveil, et des services religieux en faveur des paroisses vacantes ou des minorités en souffrance.

Dans une de ces séances fut décidée en 1885, par l'initiative de M. le pasteur Samuel Gout, la publication d'un journal religieux, populaire, paraissant le 1er de chaque mois, *le Huguenot des Cévennes*, qui possède aujourd'hui près de 10,000 abonnés et constitue un précieux moyen d'évangélisation.

L'Union compte actuellement 36 membres actifs et une douzaine d'honoraires. Elle est un peu sortie de ses frontières primitives, ne voulant pas établir une barrière géographique, topographique, entre collègues qui ont appris à se connaître et à s'aimer sur les bancs de la Faculté, ou qui ont les mêmes affinités religieuses, ecclésiastiques et dogmatiques. On peut dire que la ligne ferrée de Quissac au Vigan (avec ramifications principales vers Valleraugue, d'un côté, et vers Lasalle de l'autre) fournit le groupe des adhérents les plus exacts aux séances ordinaires; mais les Consistoriales d'Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Vezenobres et Alais donnent aussi de fidèles associés, d'actifs collaborateurs.

UNION PASTORALE DE LA MONTAGNE

L'Union pastorale de la Montagne a été fondée en mars 1889 dans « le but d'établir entre ses membres, par le moyen de réunions fraternelles et régulières, des rapports plus intimes et plus fréquents, comme aussi de réveiller et d'entretenir la vie au sein des Églises ».

Elle se compose des pasteurs réformés synodaux de Vabre, Brassac, Castelnau-de-Brassac, Espérausses, Ferrières, Viane, Gijounet, Lacaune, Lacaze, Lasalvanié. Elle se réunit alternativement dans chacune de ces Églises, en moyenne quatre fois par an. Chaque séance comprend : l'après-midi, à la suite, si possible, d'une réunion de prières, une réunion privée dans laquelle est discuté, après lecture d'un rapport écrit, un sujet théologique, historique ou pratique et où sont examinées les affaires courantes; le soir une ou plusieurs réunions religieuses publiques dans le temple et dans les hameaux environnants, auxquelles participent trois orateurs. Les fêtes de la Réformation et des Missions sont célébrées en novembre et en mai.

L'Union s'occupe en outre des écoles du dimanche de son ressort; une liste unique de leçons (liste de la Société de Paris) est adoptée, un concours annuel établi. Un agent, actuellement M. Louis Laville, pasteur à Espérausses (Tarn), est chargé de visiter ces écoles et d'organiser soit des réunions pour enfants, soit des séances de projections.

L'Union s'entend enfin avec les sections de la Société Centrale pour l'évangélisation des cultivateurs isolés ou des familles ayant émigré de la Montagne et disséminés dans les départements de l'Aude et de l'Hérault.

UNION PASTORALE DE LA DROME

L'Union pastorale de la Drôme a été fondée à Montmeyran, le 24 mai 1888. Son but est de réunir les pasteurs de la région pour interpréter l'Écriture sainte et attirer leur attention sur les questions les plus importantes de l'histoire, de la morale et de la théologie. Étudier ensemble la Parole de Dieu pour la comprendre toujours mieux par le cœur, par l'intelligence et par la foi; connaître plus complètement la patrie protestante; analyser les œuvres de nos ancêtres les plus distingués; retrouver leur génie, leur courage et leurs pensées dans leur vie d'abnégation et de sacrifice; vivre avec eux; profiter de leurs expériences et de leurs leçons, n'est-ce pas un grand privilège et le meilleur moyen de nous rapprocher de Dieu?

L'Union possède un règlement dont l'esprit et les termes ressemblent beaucoup à ceux de l'Union pastorale des Cévennes. Les séances ont lieu au printemps et en automne, tantôt dans le nord, tantôt dans le sud du département. Des cultes spéciaux et des conférences attirent toujours un public sympathique dans l'église du pasteur chargé de recevoir ses collègues.

UNION PASTORALE DE L'ARDÈCHE

C'est à M. le pasteur Hennebois qu'est due la fondation de cette association qui, depuis 1888, groupe dans un but de recherches et d'études théologiques comme dans une pensée de mutuelle édification les pasteurs des Églises des bords du Rhône et de l'Érieux. Elle est aujourd'hui en pleine activité, ayant réuni les adhésions de 17 pasteurs. Un secrétaire est chargé de préparer les réunions de la Société.

UNION PASTORALE DES FLANDRES

L'Union pastorale des Flandres est formée par des pasteurs protestants de différentes nationalités et de plusieurs Églises du département du Nord et des provinces belges. Ils se réunissent pour étudier ensemble toutes les questions se rapportant au ministère évangélique. L'Union comprend une quinzaine de pasteurs; 4 belges, 2 anglais, 8 ou 10 français. Les réunions ont lieu une fois par trimestre environ et durent trois ou quatre heures. Le pasteur chargé du travail reçoit ses collègues. Toute liberté est laissée à chacun dans le choix du sujet, qui est annoncé à l'avance. L'Union pastorale des Flandres a tenu le 26 mars 1889 sa première séance; elle a pour secrétaire M. le pasteur D. Ollier, à Lille (Nord).

UNION PASTORALE DE NORMANDIE

Fondée le 7 juin 1888, sur la proposition de M. le pasteur Jean Bianquis, de Rouen, par les pasteurs réunis à Luneray (Seine-Inférieure) pour la dixième session du Synode particulier, l'Union pastorale de Normandie est une Société de théologie consacrée à la libre recherche de la vérité.

Elle est ouverte à tous les pasteurs résidant en Normandie, quelles que soient leurs convictions, leur couleur ecclésiastique, leur nationalité ou leur Église; réformés, luthériens, méthodistes, baptistes, etc., en font partie de droit et y sont cordialement invités. Les séances ont lieu deux fois par an, la première le mardi de Pâques, la seconde en octobre, chez l'un ou l'autre des pasteurs; deux rapports sont lus et discutés, l'un le matin, l'autre l'après-midi, sur un sujet théorique et sur un sujet pratique alternativement.

Le pasteur qui reçoit ses collègues préside la séance; le secrétaire est M. Jean Lafon, pasteur à Bolbec (Seine-Inférieure).

UNION PASTORALE DU CENTRE

Cette association, fondée en 1892, est destinée à grouper les pasteurs des deux Consistoriales d'Orléans et de Bourges dans un but commun d'édification et d'instruction. Elle se réunit trois fois par an, à tour de rôle, dans les Églises des deux Consistoriales. Le secrétaire permanent est M. le pasteur Bastide, de Patay (Loiret).

ASSOCIATION FRATERNELLE DES PASTEURS LIBÉRAUX

Cette Association a été fondée en 1885 dans un triple but : faciliter et multiplier les rapports entre collègues pour des études communes et pour l'édification mutuelle; — établir une discipline fraternelle qui soutienne les faibles et les encourage; — venir en aide secrètement aux collègues que des circonstances exceptionnelles placeraient dans une situation difficile.

Les réunions des différents groupes de l'Association ont été nombreuses et suivies. Des travaux très sérieux et très importants sur toutes les questions à l'ordre du jour ont été lus et discutés dans ces réunions. L'assemblée générale se réunit tous les trois ans.

Depuis sa fondation jusqu'à ce jour, l'association a été présidée par le pasteur E. Schulz. Elle a compté entre 120 et 140 membres.

SOCIÉTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

La Société de Théologie protestante de Paris, fondée sur l'initiative de M. le professeur A. Matter pour entretenir le goût des études théologiques, a tenu sa première séance le 22 mai 1883. Elle est placée uniquement sur le terrain scientifique en dehors de toute préoccupation ecclésiastique, chacun des membres étant libre et seul responsable de ses opinions. En sont membres, moyennant une modique cotisation, les professeurs, pasteurs et gradués en théologie qui en font la demande. Leurs confrères de passage à Paris sont admis aux séances et à prendre part aux discussions. Les séances sont mensuelles; elles sont dirigées par un président nommé chaque fois. Les discussions

ne peuvent pas se terminer par un vote. Les procès-verbaux ne donnent du travail présenté qu'un résumé fourni par l'auteur lui-même et les noms de ceux qui ont pris part à la discussion.

La Société a entendu de MM. Bersier, Jundt, de Pressensé, Viguié, etc., pour ne nommer que quelques-uns de ses membres défunts, des études capitales ; un bon nombre des travaux qui lui ont été présentés ont été publiés ensuite.

Le Comité directeur, composé à l'origine de MM. Matter, Frank Puaux, Ph. Bridel, l'est actuellement de MM. Matter, Allier, professeurs, Mouron, pasteur.

La Société compte près de 70 membres.

SOCIÉTÉ DE THÉOLOGIE DE GIRONDE-ET-DORDOGNE

Cette Société a été fondée il y huit ans par les pasteurs de la VII[e] Circonscription synodale (Gironde-et-Dordogne), dans le but de maintenir et de développer en eux l'habitude et le goût des études de théologie théorique et pratique. Elle se réunit le 1[er] lundi de chaque mois, chez chacun de ses membres, alternativement. Chaque séance est remplie par la lecture et la discussion de deux rapports, dont l'un, celui du matin, doit traiter d'une question théorique, et dont l'autre, celui de l'après-midi, doit être consacré à une étude de théologie pratique ou de prudence pastorale : les réunions sont assidûment suivies.

Depuis sa fondation, cette Société, si utile à plus d'un titre, n'a fait que prospérer. Parmi ses anciens membres, elle compte MM. Lauga, Loux, Edgar Monod, Herding, Morize, Soulier, etc., qui en ont fait partie jusqu'au moment où ils ont quitté la VII[e] Circonscription synodale.

Le secrétaire de la Société est M. le pasteur P. Allégret, à Saint-Antoine-de-Breuilh (Dordogne).

SOCIÉTÉ DE THÉOLOGIE DU PAYS DE MONTBÉLIARD

La Société de Théologie, due à l'initiative des anciens élèves de la Faculté de Théologie protestante de Paris, s'est constituée le 7 janvier 1889, à Montbéliard. Peuvent en faire partie seulement les pasteurs et les gradués en théologie. Toutefois, désireuse de se restreindre à un groupe d'hommes ayant autant que possible une méthode et un terrain de discussion communs, dans

l'intérêt même de ses travaux, la Société n'admet personne en dehors des anciens élèves de la Faculté de Paris, que sur présentation de deux membres et après vote. Elle exclut de son ordre du jour tout travail et toute discussion n'ayant pas un caractère purement théologique ou religieux.

La Société n'a pas de président, mais seulement un secrétaire perpétuel faisant fonctions de trésorier. Chaque séance est présidée par le rapporteur de la précédente. Elle se réunit trois ou quatre fois par an : chacun des membres la reçoit à tour de rôle. Depuis sa fondation elle a eu douze séances et le nombre de ses membres est actuellement de 13.

ŒUVRES EN FAVEUR DES ÉTUDES THÉOLOGIQUES

COMITÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MONTAUBAN

L'idée première de ce Comité remonte aux Conférences nationales évangéliques d'Alais de 1875. Il fut définitivement constitué par les Conférences tenues à Montauban en novembre 1877. Son but est de fournir à la Faculté, selon les termes de la première circulaire, « les ressources nécessaires pour fortifier et compléter l'enseignement donné par les professeurs ». Voici quelles ont été jusqu'à ce jour les diverses branches de son activité. Il a fondé une bibliothèque où professeurs et étudiants peuvent consulter des ouvrages qui manquent à la bibliothèque de la Faculté; des concours bisannuels pour les étudiants en philosophie et pour ceux en théologie, un concours triennal pour les pasteurs anciens élèves de la Faculté, qui en sont sortis depuis moins de six ans, des bourses de voyage pour faciliter aux élèves les plus méritants un séjour dans les Universités étrangères, des allocations au professeur de sciences pour compléter ses collections. Il entretient le culte universitaire et appelle chaque année des prédicateurs ou des conférenciers de France ou de Suisse dont les visites sont très appréciées.

Le Comité avait en caisse, à la fin du dernier exercice, un peu plus de 13,000 fr. Son budget annuel est d'environ 9,000 fr. Il est voté dans une séance annuelle, qui porte le nom d'Assemblée générale, et à laquelle prennent part

les délégués des Comités régionaux qui se sont formés dans certaines Églises, comme à Nîmes et à Montpellier. Le Comité central de Montauban comptait primitivement 9 membres, dont 5 laïques, 2 professeurs délégués par la Faculté et 2 pasteurs. Son président actuel est M. Gustave Garrisson, sénateur, et son secrétaire M. le pasteur Benoit; M. le doyen Monod et M. le professeur Bruston y représentent la Faculté.

D. Benoit.

ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES

A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

Cette Société se constitua en 1879 dans le but de travailler au développement de la science théologique au sein du protestantisme français et de favoriser le recrutement du corps pastoral par la création de bourses d'études et de voyage, par l'institution de prix divers donnés au concours, par des subventions pour l'établissement de cours préparatoires ou complémentaires, et par des allocations pour l'achat de livres, de cartes et d'autres instruments de travail. Elle élut pour président l'illustre chimiste Ad. Wurtz, qu'elle devait perdre au mois de mai 1884. En 1885, le Parlement ayant supprimé l'allocation des bourses qui avaient été jusqu'alors fournies par l'État aux étudiants en théologie dépourvus de ressources personnelles, l'Association estima que son devoir était de suppléer à cette lacune toutes les fois que les corps ecclésiastiques ne pouvaient y pourvoir. Dès lors son activité compta deux branches distinctes. D'une part, le service des bourses (800 fr. chacune) ou fractions de bourses; le Comité ne les alloue qu'après s'être assuré de la vocation et des aptitudes des candidats. Ce compte, qui en 1886 réclamait 5,600 fr., s'éleva en 1891 à 10,800 fr. pour 28 étudiants, et en 1892 à 12,291 fr. pour 31 étudiants, et il tend à monter encore, grâce au chiffre croissant des jeunes gens qui se consacrent au saint ministère. Les recettes de 1892 ayant été de 16,444 fr. 21 c. et les dépenses de 12,291 fr. 25 c., l'année 1893 s'ouvre par un actif de 4,152 fr. 96 c. d'avance absorbé par les allocations accordées aux élèves en cours d'études. La seconde branche, celle de l'encouragement proprement dit, n'offre pas une moindre importance, soit par le choix des sujets à mettre au concours, soit par une constante sollicitude portée aux intérêts des futurs ministres de l'Évangile. Ses recettes se sont élevées en 1892 à

2,531 fr. 05 c., et ses dépenses à 2,045 fr. 45 c., de sorte que l'exercice 1893 commence par un actif de 485 fr. 60 c. Le Comité directeur a pour président M. A. Matter, et pour secrétaire M. F. Puaux.

A. Matter.

BIBLIOTHÈQUE PASTORALE CIRCULANTE

La Bibliothèque pastorale circulante a été fondée par la Conférence pastorale évangélique du Midi, réunie dans l'Église réformée de Bordeaux, au mois d'octobre 1872. Dans le courant de l'année suivante, une somme de 1,000 fr., qui avait été recueillie parmi les membres de la Conférence et auprès d'autres amis, fut employée à l'achat d'un premier fonds de livres. En 1874, M. Émile Vautier, de Lyon, bien connu par son affection pour le corps pastoral et la part active qu'il a prise à la réorganisation du régime synodal au sein des Églises réformées évangéliques, adopta spontanément la Bibliothèque pastorale, qui répondait à un désir qu'il avait conçu depuis longtemps, et se chargea de tous les frais d'achat et d'expédition des livres. Le siège de la Bibliothèque fut dès lors à Lyon, dans la maison même de son protecteur.

Elle a fonctionné jusqu'à la mort de M. E. Vautier, sur les règles suivantes : La Bibliothèque envoie *franco*, aux pasteurs de toute dénomination, les ouvrages de théologie, histoire, littérature, philosophie, sciences qu'ils demandent. Si la Bibliothèque ne les possède pas, elle les achète. La moitié des frais de retour est fourni aux lecteurs en timbres-poste.

La Bibliothèque pastorale va être transférée à Montauban, et placée sous la direction du doyen de la Faculté de théologie.

Depuis la mort de M. Emile Vautier, elle ne dispose plus de fonds pour l'achat de nouveaux livres, et ne peut prêter que ceux qu'elle possède. Un Catalogue devra être publié. Grâce à la générosité de M. Emile Vautier, elle a rendu de grands services dans la première période de son existence. Elle peut en rendre encore sous sa nouvelle forme (1).

J. Bastide.

(1) Plusieurs Églises possèdent des bibliothèques pastorales, parmi lesquelles il convient de citer celle de Lyon, due à la générosité de MM. Hoffet et Mouchon, et celles du Vigan et de Castres.

ŒUVRES DE PRÉVOYANCE POUR LE CORPS PASTORAL

CAISSE DE RETRAITES DES PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

En 1862, un homme de bien, M. Dassier, président du conseil d'administration des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, mourait à Paris laissant par testament une somme de 100,000 fr. à la Caisse générale de prévoyance en faveur des pasteurs admis à la retraite. Cette Caisse de prévoyance n'était alors qu'en formation. Le Consistoire de Paris avait pris, sept ans auparavant, l'initiative de ce projet, et le Conseil central s'en était trouvé saisi peu de temps après.

La généreuse libéralité de M. Dassier vint donner comme une consécration et une base à ces premiers efforts qui furent continués, dès cette époque, avec l'appui bienveillant du gouvernement, par plusieurs membres autorisés des Églises de Paris et des départements, MM. le général baron de Chabaud-La-Tour, Ernest André, général de division Dautheville, Henri Hottinguer, Th. Vernes d'Arlandes, Henri Mallet, comte R. de Pourtalès, Seydoux, Courtois de Viçose, baron de Clausonne, Wustemberg et les pasteurs Juillerat, président du Consistoire de Paris, Louis Vernes, Athanase Coquerel père et Eugène Durand-Dassier. M. Angliviel de La Beaumelle était désigné pour s'occuper de la direction de l'œuvre.

Quelques mois après, le 26 février 1863, avait lieu la première réunion constitutive de la Caisse de retraites des pasteurs de l'Église réformée de France. La même année, un décret impérial du 26 décembre 1863 reconnaissait à la Caisse le caractère d'établissement d'utilité publique, ce qui lui donnait, avec la personnalité civile, le droit de recevoir légalement des dons et legs. L'institution nouvelle répondait à des besoins de divers ordres touchant, à la fois, à la dignité du pasteur, au repos de sa vieillesse, aux intérêts matériels des Églises et à leurs devoirs vis-à-vis de leurs conducteurs spirituels. La situation matérielle des pasteurs, en France, a toujours été très précaire. Le traitement de l'État est, depuis 1880, pour la troisième classe (420 Églises), de 1,800 fr.; pour la deuxième classe (99 Églises), de 2,000 fr.; pour la troisième classe (107 Églises), de 2,200 fr., et à Paris, de 3,000 fr. D'un autre côté, dans le culte protestant, le

casuel proprement dit n'existe pas, les presbytères sont en très petit nombre (55 environ dans toute la France) et les indemnités de logement fournies par les communes « en cas d'insuffisance des ressources propres de la paroisse », très peu élevées (350 fr. en moyenne).

Dans ces conditions les pasteurs, pour la plupart mariés et chargés de famille, étaient hors d'état de s'assurer par eux-mêmes des ressources suffisantes pour le jour où l'âge et les infirmités les mettaient dans l'impossibilité de continuer à exercer le saint ministère.

Les suffragances, trop souvent, loin d'améliorer les situations, n'en étaient, au contraire, qu'une aggravation, étant donnée l'obligation, pour les pasteurs suppléés, de partager avec leurs jeunes collègues les faibles émoluments de l'État.

Ils pouvaient être ainsi amenés, par la force même des choses, à prolonger l'exercice de leur ministère alors que les forces physiques, trahissant leur zèle et leur volonté, ne se trouvaient plus en rapport avec les exigences de l'accomplissement de leurs devoirs.

Donnaient-ils leur démission, ils devenaient, en quelque sorte, tributaires de leurs anciens paroissiens dans des Églises souvent trop pauvres pour assurer convenablement le repos de leur vieillesse. Le double avantage des Églises à accueillir et à fortifier par leurs souscriptions une Caisse de retraites était, on le voit, corrélatif.

Il en résultait, en effet, pour elles, un allégement pécuniaire dans l'avenir et une plus grande facilité de se ménager le concours, à un moment donné, de pasteurs plus jeunes et d'une activité physique plus directement en rapport avec les besoins de la paroisse, sans se priver, pour cela, de l'appui moral et de l'expérience du pasteur retraité.

Pour répondre à son but, ainsi défini, et aux services qu'on était en droit d'en attendre, la Caisse devait être organisée sur des bases en assurant la durée et le fonctionnement régulier.

Les statuts, approuvés par le Conseil d'État, donnaient, à cet égard, des garanties dont trente années d'exercice ont justifié toute l'efficacité.

La Caisse est administrée par un Conseil de douze membres nommés pour neuf ans et renouvelés par tiers tous les trois ans.

Le Conseil élit dans son sein le président, dont l'élection est soumise à l'agrément du ministre des cultes.

Le général de division baron de Chabaud-La-Tour n'a cessé, depuis

l'origine jusqu'à sa mort (1885) de veiller avec le plus grand dévouement, comme président, aux progrès de l'institution à laquelle il apportait toute l'autorité de son caractère et de sa haute personnalité.

Le président actuel est M. Vernes d'Arlandes, un des fondateurs et, depuis l'origine, le secrétaire de la Caisse, le secrétaire M. Henri Mallet et le trésorier M. le baron R. Hottinguer.

Le Conseil a successivement compris dans son sein, à part les membres fondateurs cités plus haut, MM. F. Delessert, L. Faure, R. de Monbrison, Barafort, les pasteurs Viguié et Bersier.

La Caisse de retraites est gérée par un agent général à la nomination du Conseil. Ses ressources propres se composent : 1° des intérêts des fonds placés; 2° du produit des collectes et des souscriptions annuelles des Églises et des particuliers.

Le capital inaliénable, placé en rentes sur l'État et en obligations de chemins de fer français, a été successivement formé, depuis le legs de 100,000 fr. de M. Dassier, par des dons et legs dont les principaux sont les suivants : don de 50,000 fr. de M. Edouard André, en mémoire de son père, M. Ernest André; dons des membres fondateurs du Conseil d'administration s'élevant à une somme totale de 46,900 fr.; legs de 10,000 fr. de Mme Th. Vernes d'Arlandes, née Fauquet-Lemaître; collectes et souscriptions capitalisées 240,000 fr.; don de 15,000 fr. de M. le pasteur Goulden, en mémoire de Mme Goulden, née Heidsieck; legs de 20,000 fr. de M. Jules Grand; don de 1,000 fr. de sir Richard Wallace, Bart., M. P.; legs de 100,000 fr. de Mme V. Heidsieck; dons d'un ami étranger des pasteurs de France, 35,500 fr.

En 1885, le capital s'est accru d'une somme de 411,000 fr. représentant la succession totale de Mlle Diane de Brou, qui avait institué la Caisse légataire universelle de tous ses biens (fondation Torras-de-Brou).

Le capital est aujourd'hui de 1,027,644 fr., dont les intérêts s'élèvent à la somme de 42,000 fr.

En ajoutant à ce chiffre d'intérêts 15,000 fr. environ provenant des collectes annuelles à Paris et dans les départements et de dons divers réguliers, on arrive à un budget total de 57,200 fr. en recettes. Les subventions aux pasteurs retraités et aux veuves de pasteurs représentent, en dépenses, une somme de 56,500 fr. L'affiliation est admise jusqu'à l'âge de quarante ans; elle est volontaire. Tout pasteur affilié s'engage à verser, de trente à soixante ans, une retenue sur son traitement de 2,60 0/0, savoir, 48 fr. pour la troisième classe;

51 fr. pour la deuxième classe; 58 fr. pour la première classe, et 80 fr. à Paris.

Par suite d'une convention intervenue entre la Caisse de retraites des pasteurs et la Caisse nationale de la vieillesse (Caisse des Dépôts et Consignations), ces annuités sont versées *intégralement* dans cet établissement de l'État sur la tête du pasteur, qui devient titulaire d'un livret individuel. De telle sorte que s'il se retire de l'association ou du pastorat, il entre en possession de son livret et se trouve dans la situation d'un simple particulier qui aurait porté ses économies à la Caisse de la vieillesse. Tout pasteur ayant soixante ans d'âge et trente années de services religieux a droit à la retraite, c'est un âge minimum.

La pension de retraite se compose de trois éléments : 1° une rente viagère de la Caisse de la vieillesse de 313 fr., 347 fr., 381 fr. suivant la classe, et de 521 fr. à Paris. Elle est formée par le versement des trente annuités indiquées plus haut; 2° une subvention de la Caisse de retraites des pasteurs, prélevée sur ses revenus propres et qui est, aujourd'hui, d'après la classe, de 625 fr., 717 fr., 780 fr., et 1,060 fr. à Paris; 3° une allocation de l'Etat de 500 fr. La pension totale est donc de 1,438 fr. pour la troisième classe; de 1,564 fr. pour la deuxième classe; de 1,661 fr. pour la première classe, et de 2,071 fr. à Paris. Soit plus des 3/4 du traitement d'activité.

Les statuts prévoient et règlent le cas d'admission à la retraite pour infirmités, sans conditions d'âge.

La Caisse vient aussi au secours des veuves des pasteurs affiliés, mais dans des proportions malheureusement trop restreintes. La moyenne de ces subventions est d'environ 250 fr., auxquels vient s'ajouter une allocation de l'État, actuellement de 300 fr. Avec l'augmentation progressive de ses ressources, la Caisse améliorerait ces situations toujours si dignes d'intérêt, élèverait encore le taux de la pension des pasteurs et pourrait également songer à s'occuper du sort des orphelins. Depuis 1863 jusqu'au 31 décembre 1892, l'institution a dépensé, sur ses revenus, une somme totale de 830,121 fr. pour le service des pensions. Elle a ainsi subventionné 135 pasteurs et 120 veuves. Les pasteurs retraités sont actuellement au nombre de 49, et les veuves de 91. Il y a eu, dans ces trente années, 657 affiliations. En tenant compte de 83 décès survenus pendant la même période, de 19 démissions et de 135 retraites, les pasteurs en exercice faisant en ce moment partie de l'association sont au nombre de 420, sur 638 pasteurs occupant des postes officiels.

Ce rapide aperçu sur les origines de la Caisse, son organisation et son développement, donnera, nous l'espérons, une idée suffisante de sa mission de

haute philanthropie religieuse, de la sécurité absolue qu'offrent, plus particulièrement, l'entente avec la Caisse de la vieillesse et le placement de ses capitaux inaliénables, ainsi que des services qu'elle a déjà rendus au corps pastoral et aux Églises. Le bien qu'une semblable institution est appelé à faire dans l'avenir sera certainement plus grand encore. Ses administrateurs ont la confiance de pouvoir l'accomplir avec l'aide de Dieu, avec le concours des fidèles et de tous les amis du protestantisme français.

Th. Vernes d'Arlandes, Président.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS, ÉTABLIE A BORDEAUX

EN FAVEUR DES VEUVES ET ORPHELINS DE PASTEURS

Cette Société a été fondée à Bordeaux en 1829, et autorisée comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 19 janvier 1832. Destinée à assurer des pensions aux veuves des sociétaires et à leurs enfants orphelins mineurs, elle est établie entre les pasteurs appartenant à l'Église protestante de France qui s'engagent à payer une cotisation annuelle fixée aujourd'hui au chiffre *maximum* de 60 fr. Alimentée non seulement par l'assistance mutuelle, mais aussi par l'assistance du dehors, elle puise ses ressources dans l'appui des Églises et des fidèles, comme dans les versements de ses membres. Elle possède un capital de 8,642 fr. de rente sur l'État français, représentant, au cours du 31 décembre 1892, une valeur de 272,827 fr. Elle continue temporairement son action en Alsace-Lorraine par la conservation de ses anciens membres et le service de pensions à leurs familles survivantes.

Le taux annuel des pensions est aujourd'hui fixé : à 450 fr. pour une veuve, à 45 fr., 90 fr., 180 fr. pour chaque enfant, suivant son âge.

Depuis l'origine, 375 sociétaires se sont succédé, sur lesquels 108 ouvrent l'année 1893. Pendant la même période, les pensions acquises à 212 veuves et orphelins ont atteint la somme de 862,277 fr., dont, pour l'année 1892, 26,752 fr. sur la tête de 57 veuves et 13 orphelins. La cotisation équivalente aux avantages offerts par la Société devrait être mathématiquement non de 60 fr., mais de 140 fr. par an; c'est par l'élément de libéralité, complétant l'élément de mutualité, que la différence doit être couverte.

Grand est le bien réalisé; mais son importance se traduit trop souvent à la clôture de l'exercice annuel, par exemple de l'exercice 1892, par un déficit,

qu'on peut estimer d'une manière approximative à un chiffre moyen d'environ 5,000 fr., déficit auquel il est pourvu par des appels extraordinaires jusqu'ici entendus, et qui, on doit l'espérer, ne resteront jamais infructueux. C'est ainsi que l'institution de Bordeaux, qui entre dans sa soixante-cinquième année, associe non pour eux, mais pour leurs familles après eux, des hommes qui consacrent leur vie au bien des âmes; c'est ainsi qu'avec les prévoyances de la mutualité, elle fait concourir la sollicitude des corps ecclésiastiques et des cœurs chrétiens, et arrive à soutenir, au sein des difficultés de l'existence, des veuves et des orphelins dignes de toutes les sympathies.

HENRI DAGASSAN, Trésorier. GABRIEL FAURE, Président.

CAISSE DE RETRAITES DES PASTEURS DE L'INSPECTION DE MONTBÉLIARD

En 1868, les pasteurs de l'inspection de Montbéliard fondaient, sous le nom de « Société de l'Éméritat », une association ayant pour but « de fournir des secours aux pasteurs que leur âge ou leurs infirmités mettraient hors d'état de remplir leurs fonctions ». Les fondateurs constituèrent un premier fonds social qui, avec les cotisations annuelles et les intérêts capitalisés, porta l'avoir de la Société, en 1891, à la somme de 36,000 fr. Les pasteurs obligés de prendre un suffragant ou de donner leur démission recevaient un secours annuel de 300 fr. Si utile que fût la Société de l'Éméritat, elle ne répondait pas au but que doit poursuivre une association pastorale de prévoyance. Il fallait la transformer en Caisse de retraites. C'est ce qui fut fait l'an dernier, grâce au zèle de quelques laïques dévoués. La Société nouvelle était autorisée par arrêté préfectoral en date du 2 février 1892. Les membres de l'Éméritat ont fait abandon de la totalité de leur capital à la nouvelle association, celle-ci garantissant aux sociétaires âgés de plus de soixante ans le secours de 300 fr. qu'ils devaient recevoir de l'ancienne Caisse au moment où ils seraient contraints de prendre un suffragant. Quant aux autres membres, la Société versait à la Caisse nationale de retraites les sommes nécessaires pour leur assurer, avec leur cotisation annuelle de 25 fr., une rente viagère de 300 fr. à l'âge de soixante-cinq ans. Pour les membres nouveaux n'ayant pas fait partie de l'Éméritat, la cotisation annuelle est de 36 fr., mais ils auront droit à la retraite à l'âge de soixante ans, après trente années de services. Leur pension se composera de la rente viagère ci-dessus et de la répartition annuelle des ressources de la Société.

Les sommes qui eussent été attribuées aux pasteurs sont reversibles au

profit des veuves, et, à leur défaut, sur leurs orphelins âgés de moins de dix-huit ans, dans une proportion qui sera fixée par le Conseil d'administration, sans que cette proportion puisse être inférieure à la moitié de la rente viagère qui était servie par la Caisse de la Vieillesse pour le compte du pasteur.

Grâce au bon accueil fait par les Églises du pays de Montbéliard à la nouvelle Société, le fonds social s'est élevé, en un seul exercice, de 36,000 fr. à 43,651 fr., malgré l'important versement (plus de 8,000 fr.) opéré à la Caisse de la Vieillesse pour complément de rente. Les recettes ont été de 15,843 fr., provenant surtout des dons des membres fondateurs, des membres bienfaiteurs et du produit de ventes et loteries. La Société comptait, au 31 décembre 1892, 30 membres dont 6 pensionnés.

Le titre de membre honoraire s'obtient par une cotisation annuelle de 36 fr.; celui de bienfaiteur par un versement de 500 fr., et celui de membre fondateur par un versement de 1,000 fr.

La Société a pour président M. Léon Sahler, et pour secrétaire-trésorier M. G. Ebersolt.

CAISSE DES VEUVES ET ORPHELINS DES PASTEURS DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Cette Caisse, dont le titre seul indique le but, a été fondée en 1834. Elle compte aujourd'hui 40 membres actifs appartenant tous au pays de Montbéliard ou y ayant exercé les fonctions pastorales. Elle possède un capital d'environ 40,000 fr. Les cotisations des membres fournissent un revenu moyen de 1,200 fr. La cotisation annuelle est de 30 fr. La Caisse soutient actuellement 11 veuves, dont la pension ne dépasse pas 250 fr. Quelques paroisses lui font de légères subventions dont la somme s'élève à 200 fr. environ. Elle reçoit aussi quelques dons qui ne sont pas encore assez nombreux.

ASSOCIATION PASTORALE VÉLOCIPÉDIQUE

On tenait naguère le cyclisme pour un sport assez incompatible avec la gravité qui sied au pasteur. Les promoteurs de l'Association pastorale vélocipédique ont voulu combattre ce préjugé; persuadés de l'importance des services

que l'usage du vélocipède peut rendre à la cause de l'évangélisation, surtout dans un pays comme la France, ils ont cherché à vulgariser parmi les pasteurs, les évangélistes et les colporteurs ce mode de locomotion à la fois si rapide et si agréable.

Fondée en 1891, l'Association a dès l'abord réussi à offrir à ses membres de sérieux avantages pour l'achat de bicyclettes et de tricycles. En un an, elle groupait 259 adhérents, auxquels elle livrait déjà 71 machines. Ses recettes, durant ce premier exercice, s'élevaient à 22,575 fr. 60 c.; ses dépenses à 22,074 fr. Elle espère arriver à constituer peu à peu un capital dont les intérêts serviront à augmenter les facilités de payement.

Le fondateur et président de l'Association est M. M. Dombre, pasteur à Millau, et le secrétaire-trésorier M. L. Ahnne, pasteur à Étupes, par Audincourt (Doubs).

L. Ahnne.

ŒUVRE DES PRESBYTÈRES DU POITOU

L'Œuvre récente des Presbytères du Poitou, toute locale et matérielle qu'elle paraisse, est spirituelle et religieuse et se recommande par son utilité au protestantisme tout entier.

Le Poitou qui, avec les 45,000 membres de ses 31 Églises officielles, forme un des plus grands centres protestants de France, a été longtemps abandonné à lui-même, et le manque de presbytères dans la région a été jusqu'ici l'une des causes principales des longues vacances dont nos paroisses ont tant souffert. Il est, en effet, très difficile de se loger dans la plupart des Églises de campagne du Poitou, et dans dix d'entre elles il est matériellement impossible de trouver une maison quelconque. Les pasteurs qui les desservent, obligés d'habiter à 5, 10, et parfois 15 kilomètres de leurs temples et de leurs troupeaux, perdent sur les grandes routes un temps que réclameraient les visites de malades et la cure d'âmes, et voient, par le fait seul de cet éloignement forcé, leurs efforts pour l'évangélisation entravés et leur ministère gravement compromis.

La construction de dix presbytères en Poitou s'imposait donc comme un devoir. Ce devoir a été compris par les Églises qui, sentant leur solidarité avec

les membres faibles du corps de Christ, ont fait écho à notre appel et nous ont permis par leurs dons d'entreprendre les constructions nécessaires. Aujourd'hui l'Œuvre est constituée; son Comité, nommé par le Synode du Poitou, a pour président M. le pasteur L. Schmidt, de Lezay, et M. le pasteur Bott, de Verrines, pour trésorier. En deux ans 37,000 fr. ont été recueillis, dont 21,000 fr., provenant de cinq dons spéciaux, doivent être répartis entre les dix presbytères à construire.



PRESBYTÈRE DE VERRINES

Le premier presbytère vient d'être achevé à Verrines; la construction et l'achat du terrain ont coûté 16,000 fr. dont une partie sera remboursée par l'indemnité de logement fournie par la commune. Située sur une colline, cette demeure, heureusement aménagée avec d'utiles dépendances, entourée d'un vaste terrain, est au centre des sept villages qui composent la paroisse. Un deuxième presbytère sera bientôt construit à Vançais avec le concours de la commune, et le Comité étudie un troisième projet pour Sainte-Soline.

Cette œuvre modeste n'aura évidemment sa raison d'être que jusqu'au moment où les fonds nécessaires seront trouvés, mais nous espérons que malgré son caractère provisoire elle continuera à gagner les sympathies de tous ceux qui ont à cœur, comme nous, les progrès de l'Évangile, et le relèvement du protestantisme dans notre pays.

MARC FRAISSINET.

ŒUVRES DE CHARITÉ

ŒUVRES DE CHARITÉ

ASSOCIATION PROTESTANTE DE BIENFAISANCE

DE PARIS

C'est à une jeune fille, Mlle Clémentine Cuvier, la fille du grand Cuvier, qu'est due la fondation, en 1825, de l'Association protestante de bienfaisance. Une personne qui eut le privilège de la connaître a laissé d'elle ce portrait : « Mlle Clémentine Cuvier se distinguait par un esprit supérieur, un sérieux et une pénétration où se reflétait le génie de son père et qui s'associait à toutes les grâces et à tous les enjouements de la jeunesse. »

Malheureusement elle ne put exercer longtemps les qualités si remarquables de son cœur et de son intelligence. Deux ans plus tard, en 1827, elle était enlevée à l'affection de ses parents à l'âge de vingt-deux ans.

Dans sa correspondance, M. de Salvandy lui a rendu un touchant hommage qu'il nous semble intéressant de transcrire ici : « Cette mort de Clémentine Cuvier est affreuse. Tout le monde avait ouï parler d'elle, la connaissait, savait ce qu'elle valait, et s'afflige de cette perte infinie. C'est qu'une créature si parfaite ne pouvait être ignorée. Le parfum de ses douces et simples vertus perçait à son insu. Il est si rare d'avoir vécu sans connaître et sans laisser après soi un mauvais sentiment. Si les malheureux parents pouvaient trouver une consolation à leur infortune dans la manière dont le public s'y associe, jamais cette consolation n'aurait été plus prodiguée à un père et à une mère, jamais aussi on n'a tant perdu... Elle avait tant d'âme! »

Mais l'œuvre fondée par Mlle Clémentine Cuvier devait lui survivre; ses amies, Mlles Marie Juillerat et Boissard, qui l'avaient secondée dès la première heure, continuèrent à s'occuper des pauvres. — Les débuts de la Société furent des plus humbles; en 1833 les recettes ne dépassaient pas 2,705 fr.,

tandis que les dépenses s'élevaient à 2,309 fr. réparties sur 104 familles et 14 jeunes orphelines. Mlle Filleau succéda comme présidente à Mlle Cuvier et se dévoua complètement à l'œuvre. « La charité, » disait-elle dans son rapport



MADEMOISELLE CLÉMENTINE CUVIER

de 1840, « précepte divin qui seul ferait de la religion chrétienne la plus belle et la plus utile des religions; la charité qui remplit de joie tous ceux qui la pratiquent et qui, n'importe d'où elle vient ni sous quelles formes elle se présente, est toujours féconde dans ses résultats ». Quelques années après le

mariage de Mlle Filleau, Mme Mirabaud devint présidente de l'Association pendant deux ans, puis fut remplacée par Mlle Davillier (en 1846), dévouée à l'œuvre depuis longtemps.

L'année 1845 fut marquée pour la Société par une création des plus importantes, la première maison à loyers réduits était ouverte dans la rue de Reuilly.

C'est un honneur pour l'Association d'avoir compris, dès cette époque, l'influence sociale du logement sur la classe ouvrière, exemple suivi plus tard par d'autres Sociétés philanthropiques, à Paris même, à Mulhouse, au Havre et dans presque toutes les grandes villes de France.

En même temps les libéralités de l'Association augmentaient; en 1855, par ses soins, 25,498 fr. de secours étaient distribués aux pauvres.

L'année suivante, s'ouvrait une deuxième maison à loyers réduits dans un autre quartier de Paris, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et la présidente définissait ainsi le but poursuivi par la Société : « Nourrir le pauvre, abriter la vieillesse, recueillir l'orphelin, adoucir les souffrances des pauvres. » (Rapport de 1858.)



MADEMOISELLE DAVILLIER

A l'époque de la guerre de 1870 l'Association traversa une crise difficile; la plupart de ses membres avaient quitté Paris, la vente annuelle, l'une de ses principales ressources, ne put avoir lieu. La présidente n'hésita pas à vendre

6,000 fr. de valeurs du capital de réserve pour soulager les misères navrantes qui l'entouraient. En 1871 Mlle Davillier mourut après avoir été pendant trente ans membre et présidente de l'Œuvre. Ce fut une grande perte vivement ressentie par toutes ses collègues; voici comment l'une d'elles s'exprimait à son sujet à la première séance qui suivit la mort de Mlle Davillier :

« Longtemps avant d'être appelée par le vœu général de notre Comité à nous présider, Léonie Davillier en remplissait déjà les fonctions, en assumait les charges et la responsabilité, sans bruit, sans ostentation, mais avec le dévouement modeste qui l'accompagnait dans tout ce qu'elle faisait. Lorsqu'elle fut élue en 1856 nous sentîmes toutes que nous avions choisi celle qui devait être à notre tête. Son cœur droit, son jugement sain et éclairé, sa piété ferme sans exagération, sa foi vivante et simple, son activité infatigable, son commerce facile avec tous, cette bienveillance qui la faisait aimer des pauvres comme des riches, cette simplicité qui était le fond de sa nature, tous ces dons du cœur et de l'intelligence qu'elle avait reçus de Dieu abondamment, et dont elle faisait un si noble emploi, la rendaient apte à remplir la tâche qu'elle a accomplie fidèlement jusqu'au jour de sa mort. Puisse le souvenir de notre amie réchauffer notre zèle et porter des fruits durables sous la bénédiction de Dieu. »

Mme Jules Gallay fut appelée à succéder à Mlle Davillier. Tous ceux qui ont eu le privilège de connaître Mme Gallay et de l'aider dans sa grande tâche savent que l'on ne pouvait faire un meilleur choix. Elle unissait à une remarquable intelligence un dévouement à toute épreuve et une inaltérable bonté.

Dès 1872 Mme Gallay apporta d'utiles modifications au Règlement de la Société qui fut divisée en quatre sections : 1° Secours à domicile; 2° Comité des maisons à loyers réduits; 3° Comité de la vente; 4° Comité du travail de couture.

En 1874 une troisième maison à loyers réduits était ouverte rue Lauriston. En 1875 l'Association était reconnue d'utilité publique et 36,178 fr. étaient distribués aux indigents dans le courant de l'année.

A partir de cette époque le Comité de secours, en continuant à s'occuper surtout des veuves et des enfants, partagea la ville de Paris en neuf sections, chacune d'elles ayant à sa tête une présidente aidée par un sous-comité de dames visiteuses. Les chefs de sections se réunissent deux fois par mois pour présenter et examiner les demandes. Chaque indigent ne peut être secouru que sur le visa d'une fiche contenant les indications suivantes : noms, domicile, âge des parents et des enfants, profession, secours déjà obtenus, etc.

Après l'admission de la famille cette fiche est soigneusement gardée dans les archives de la Société, et la collection de ces documents forme une source de renseignements très utiles à consulter. Ils empêchent surtout les mendiants de profession, qui changent si facilement de domicile, d'être secourus par plusieurs sections à la fois.

Pendant l'année 1892 la Société est venue en aide à 585 familles et a donné 140 pensions à des vieillards ou des orphelins placés dans des Asiles. Une collecte et une Vente annuelles, auxquelles viennent s'ajouter des dons particuliers à l'occasion d'événements de famille, pourvoient aux frais de l'œuvre. En 1892 la Société a distribué 43,060 fr. de secours aux pauvres.



MADAME JULES GALLAY

Dès les premières années de sa présidence Mme Gallay avait compris l'importance de la question des logements d'ouvriers, elle souhaitait vivement la construction d'une maison à loyers réduits, maison type, dont la Société serait propriétaire. Mais pendant longtemps elle ne put réaliser ce désir. Mme Gallay consacra à cette fondation les dernières années de sa vie. Malgré sa santé déjà chancelante, courses lointaines et fatigantes à la recherche d'un terrain, démarches souvent difficiles, demandes de souscriptions, rien ne lui coûtait pour atteindre son but charitable. Enfin en 1891, trois mois avant sa mort, Mme Gallay avait la joie de présider la petite fête d'inauguration de cette maison, située à Montmartre, 3, rue Vauvenargues, et pouvant recevoir 30 à 40 pauvres familles. L'achat du terrain et la construction de cette maison ont nécessité une dépense de 147,000 fr.

En nommant Mlle Lucie de Neuflize pour succéder comme présidente de l'œuvre à Mme Gallay, l'Association s'est inspirée d'un désir plusieurs fois exprimé par cette dernière elle-même, et a cru lui rendre ainsi un dernier et fidèle hommage. C'est en se souvenant de ce que disait le Christ : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous, » que Mlle Cuvier fonda cette Association qui compte maintenant soixante-sept ans d'existence et qui rend des services toujours plus grands aux pasteurs des différentes Églises de Paris en les aidant à secourir les pauvres de leur paroisse.

Si l'on compare les débuts modestes de la Société avec son importance actuelle, on peut lui appliquer cette admirable parole de l'Apôtre : « La charité ne périt jamais. »

L'Association protestante a pour présidente Mlle de Neuflize, et pour secrétaires Mme Thierry-Mieg et Mlles Duboux, Luuyt et de Juge-Montespieu.

Gabrielle Puaux.

ASILES JOHN-BOST, A LA FORCE

« Ceux que tous repoussent je les recevrai au nom de mon Maître. » Telle était la devise de John Bost au début de son ministère de charité, telle devait être la pratique de toute sa vie.

Né le 4 mars 1817, dans le presbytère de Moutier-Grandval, en Suisse, il était l'un des dix fils de M. Ami Bost, dont la foi ardente, héritage traditionnel des huguenots chassés de leur patrie pour cause de religion, formait avec le groupe joyeux de leurs enfants l'unique richesse.

Tous ces jeunes gens étaient doués de rares talents musicaux; John mieux que tous les autres; si bien que l'art fut sur le point de ravir au monde le pasteur et le charitable fondateur. Il travaillait déjà depuis six ans au modeste métier de relieur, lorsque, encouragé par les conseils de Listz, qui se trouvait en ce moment à Genève, il abandonna ses outils pour se vouer tout entier à la musique, qui l'entraîna à Paris, où il arriva en 1839, pour y vivre dans la situation la plus étroite, absorbé par les progrès rapides qu'il faisait dans sa carrière nouvelle avec un succès qui semblait lui promettre un brillant avenir.



Ce n'était pourtant pas encore la voie dans laquelle il était appelé à marcher. Il était devenu relieur à la suite d'une maladie grave qui avait entravé ses études, et d'amicaux conseils l'avaient ensuite poussé vers la musique; mais une vocation profonde couvait au fond de son âme, la même qui devait enrôler dans les rangs du ministère sacré six des fils d'Ami Bost. « Je devais être artiste, je devins pasteur, » dit-il lui-même.

Ce fut la charité, passion et inspiratrice de son existence tout entière, qui le rendit à la véritable direction de sa vie. Enrôlé dans la Société charitable des Amis des Pauvres, il vit à Paris de telles misères, de telles souffrances qu'il résolut de s'armer de toutes pièces pour les combattre et partit pour la Faculté de Montauban afin de commencer ses études de théologie.

A peine était-il assis sur les bancs de l'école, que ce besoin suprême du dévouement se manifesta au dehors, comme il se faisait sentir au dedans. Déjà engagé comme moniteur à l'école du dimanche que dirigeait M. Jalaguier, un des professeurs de la Faculté, il remarqua, un dimanche, l'absence d'une jeune fille dans le groupe qu'il était chargé d'instruire, et il raconte ainsi lui-même les embarras que lui causèrent les premiers essais de sa charité.

« Je ne savais que faire de Pauline, lorsqu'à cette même époque un ami m'écrivit de Pise : « Je vous envoie une petite orpheline de cinq ans. Le père » est mort, la mère est mourante. Cherchez-lui un asile : je payerai la pension. » L'enfant arriva. L'orphelinat de Montauban aurait dû être ma ressource; mais ni celui-là ni aucun des autres orphelinats de France ne recevaient à cette époque des enfants âgés de moins de six ans, ni celles âgées de plus de douze ans. Je sollicitai en vain : les règlements furent maintenus, et je dus placer mes petites protégées dans une pension qui n'était pas destinée à élever des filles de leur classe. »

Le plan de la Famille évangélique surgit alors de toutes pièces dans l'esprit du jeune étudiant en théologie, pauvre et sans ressources aucunes. « Dès que je serai pasteur, fixé dans une cure, pensait-il, je travaillerai au relèvement de l'humanité en ouvrant une maison destinée aux orphelines de tout âge et aux jeunes filles nées dans un mauvais entourage. » Il le fit comme il l'avait résolu.

A peine John Bost était-il installé à La Force comme pasteur d'une petite Église libre dont il avait reçu appel, qu'il se prépara à mettre la main à l'œuvre. Alors commencèrent à se manifester cet esprit de conduite et ces qualités de prudence et de prévoyance qui s'allièrent avec tant d'éclat, chez le futur fondateur, à l'initiative la plus hardie. Le jeune pasteur n'entreprit pas seul l'œuvre

à laquelle il avait attaché toute l'énergie de sa volonté : il partit pour Montauban afin d'aller consulter les professeurs de la Faculté, naguère encore ses maîtres. D'une seule voix, à des degrés divers, tous se montrèrent opposés à son projet, comme impossible à réaliser. John Bost restait inébranlable. « Cette œuvre manque à l'Église, elle est nécessaire : je la créerai avec l'aide de Dieu, » répétait-il. Pour toute fortune, il possédait alors la somme de 18 fr.

Devant le généreux entêtement du jeune homme, les vieillards cédèrent et le munirent de recommandations pour la France et l'étranger, avec lesquelles le nouveau quêteur partit pour Paris, se dirigeant de là sur l'Angleterre et l'Écosse, d'où il revint avec la somme nécessaire pour édifier la Famille évangélique.

Ce fut toujours un des traits distinctifs et immuables de la charitable ardeur de M. John Bost, comme de celle de tous les grands fondateurs dans l'ordre intellectuel et moral, que sa passion était communicative et contagieuse au dernier degré. A cette heure, où l'un des Asiles menaçait de tomber sur les 96 idiotes qui y sont renfermées, ses successeurs à la tête de La Force éprouvent une pieuse jalousie en pensant à l'émotion dont il savait électriser les riches, pendant ses voyages, pour les amener à ouvrir largement leurs bourses. Il exerçait la même influence sur les populations laborieuses et pauvres qui l'entouraient, jusqu'à leur faire doubler le travail constant des jours par celui des nuits. Déjà la petite congrégation de La Force, sous l'inspiration de son jeune pasteur, avait élevé une église et un presbytère. Désormais, et pendant plus de treize mois, les hommes et les attelages ne connurent d'autre repos que celui du dimanche. Une large part de chaque nuit fut consacrée aux transports nécessités pour la construction de l'Asile. Toutes les pierres et tous les bois furent gratuitement apportés, des bords de la Dordogne et des coteaux environnants, sur l'éminence qui domine le village de La Force, non loin des ruines du château de Caumont-La-Force, longtemps occupé par les ducs de ce nom, naguère un des plus illustres du protestantisme français.

Le 24 mai 1848 la maison hospitalière s'ouvrit modestement aux orphelines dont les nécessités avaient ému le cœur du jeune fondateur, Pauline et la petite fille de Pise; deux autres enfants abandonnées avaient été jointes aux premières. Une directrice s'était trouvée dans le village même de La Force, encore aujourd'hui à la tête de l'établissement; une institutrice vint la rejoindre dès que les demandes d'admission devinrent plus nombreuses.

Bientôt, les constructions primitives ne suffirent plus. La Famille évangé-

lique allait toujours se développant. Plus de 90 enfants sont aujourd'hui abritées sous son toit, et y reçoivent tous les soins nécessaires au corps et à l'âme, comme le millier de jeunes filles qui les ont précédées depuis bientôt un demi-siècle. On crut autour de lui que son but était plus vaste, et qu'il offrait un refuge à tous les enfants souffrants et sans appui. De toutes parts on lui écrivait pour le supplier d'abriter les misères les plus diverses ; en vain répondait-il obstinément : « La Famille évangélique n'est pas un hôpital. » Il se voyait parfois assailli par des infortunes auxquelles il ne pouvait fermer son cœur, ainsi qu'il l'a raconté lui-même :

« On nous recommanda un jour une idiote, fille d'une idiote dont la mère était idiote. Je refusai l'admission ; mais ses protecteurs ne se découragèrent pas, et Louison nous fut adressée, prononçant inintelligiblement des paroles vides de sens, la tête énorme, les lèvres pendantes. Elle fut d'abord l'objet personnel des soins de la directrice de la Famille ; mais elle ne resta pas longtemps seule. Peu après on me suppliait de recevoir une petite fille ramassée dans les rues de Paris : « La mère est en prison. La petite ne sait pas parler et ne » donne aucun signe d'intelligence, » ajoutait-on. — « Impossible, » répondis-je par le retour du courrier.

» Ma lettre était à peine à la poste qu'une voiture s'arrêta devant la porte de mon presbytère. Ma domestique m'apporte une lettre. J'y lis : « Nous ne » pouvons attendre la réponse, nous vous envoyons la petite idiote. Pardonnez-» nous, nous ne pouvons agir autrement. »

» Je me précipite dans le vestibule, la voiture avait déjà disparu. Dans un coin, à terre, une masse informe : c'était l'idiote ; dans un autre coin, son balai à la main, ma fidèle servante qui se mit bientôt à rire. Elle allait porter à la Famille ce petit monstre hideux : « Non, dis-je, appelez ces dames. »

» Pendant les deux heures de ma promenade solitaire, un rude combat s'était livré dans mon cœur : « Ouvrirai-je un asile pour les idiotes ? ma fidèle » servante consentirait-elle à soigner Emma et Louison ? mon joli presbytère » allait-il se transformer en un abri pour les idiotes ? »

Au fond de son âme, John Bost n'hésitait plus : le devoir se présentait à lui, et il n'avait pas coutume de se demander s'il n'incombait pas plutôt à d'autres, qui s'étaient facilement déchargés sur lui du fardeau. Mais il ne pouvait agir seul, il appela sa servante : « Ton (c'était son nom), auriez-vous le courage de vous charger de ces deux pauvres petites, de les soigner ? Je veillerai à leur instruction. — Ah ! monsieur, que me demandez-vous ? » Le parti de

l'on était pris comme celui de son maître : le lendemain les deux idiotes étaient installées au presbytère, et M. John Bost les élevait.

« Les mois s'écoulaient, et je ne constatais guère de progrès, écrit-il : un peu plus d'attention aux leçons que je donnais, des habitudes de propreté, quelques mots appris, c'était tout. Un jour, à l'harmonium, je chantais : les deux petites filles se prirent par la main ; l'une imita les sons avec une voix très juste, l'autre lui répondit. Elles purent bientôt chanter quelques mélodies, auxquelles j'ajoutai des paroles. La porte s'était ouverte dans ces intelligences jusqu'alors



MEYNARD, MAISON DE JOHN BOST

fermées : elles commencèrent à penser, à parler distinctement, à lire un peu. l'on leur apprit à tricoter, à coudre. »

Le presbytère se remplissait peu à peu : aux idiotes s'étaient ajoutées une orpheline aveugle, puis une sourde-muette, une phtisique. Le règlement de tous les orphelinats s'opposant à ce qu'on gardât des incurables, le flot de la misère des abandonnées refluait tout entier sur La Force. M. John Bost était seul instituteur de cette troupe de déshéritées.

Rien ne pouvait être plus heureux pour les enfants rassemblées sous le charitable toit du presbytère, comme pour toutes celles qui devaient successivement peupler les Asiles de La Force, car un grand *éducateur* commençait à

se révéler chez John Bost. Sans système arrêté, impossible à appliquer aux infortunés éléments de ses écoles, souvent sans autre prise apparente sur les intelligences que l'affection répondant dans les cœurs à son inépuisable charité, il devait prouver ce fait, qu'il constata dès le début de ses expériences personnelles : qu'un grand nombre d'idiots étaient susceptibles de développement : que quelques-uns n'avaient été réduits à leur déplorable condition que par défaut de soins physiques et moraux, et pouvaient être rendus à la société à force de tendresse, de vigilance, d'intelligence de la part des maîtres qui les soignaient. Les Asiles d'idiots de La Force n'étaient pas destinés à contenir uniquement des incurables.

En 1854, le presbytère ne suffisait plus à ses habitants. Le talent de l'administrateur se développait chez le pasteur en même temps que celui de l'éducateur. Une petite maison se trouvait par hasard à vendre dans le village : M. Bost l'acheta et l'appropria de son mieux aux besoins de ses pensionnaires. Deux élèves de la Famille évangélique furent chargées de la direction et de la cuisine. L'Asile de Béthesda était fondé, destiné dès l'abord à recevoir des jeunes filles infirmes ou incurables, aveugles ou menacées de cécité, idiotes, imbéciles ou faibles d'esprit. J'ai dit que leur nombre s'élève aujourd'hui à plus de 90.

Jusqu'alors la sollicitude de M. John Bost s'était exclusivement portée vers les jeunes filles, exposées par leur faiblesse même à des dangers particuliers; mais le temps était venu où toutes les misères devaient réclamer son charitable appui : comme les jeunes filles, les garçons incurables étaient repoussés de la plupart des Asiles. Plusieurs lui furent adressés d'office par leurs pasteurs. « Les garçons ne valent-ils pas les filles? » avait dit l'un de ces malheureux enfants.

Le presbytère s'ouvrit aux garçons incurables, comme il avait fait naguère aux idiotes. La maison du pasteur se trouvait derechef trop étroite : il fallut créer pour les garçons l'Asile de Siloé, établi d'abord près de Béthesda, au mois d'août 1858, puis transporté quelques années plus tard dans un domaine acheté tout exprès à quelque distance de La Force. Le nouvel établissement compte plus de 80 pensionnaires, la plupart destinés à n'en jamais sortir, comme la majorité de la douloureuse population éparse dans les divers Asiles.

En dehors des malheureux atteints de maladies mentales, et qui n'étaient pas admis à La Force, une seule des misères humaines, la plus cruelle de toutes, peut-être, se trouvait consignée à la porte, comme elle l'était alors dans

tous les hôpitaux d'incurables en France : c'était l'épilepsie. Les médecins avaient absolument interdit l'entrée des épileptiques à Béthesda comme à Siloé : ce mal redoutable offrait dans l'intermittence de ses crises foudroyantes un trop grand danger pour les autres malades. « Impossible! » disait encore M. John Bost.

Cette fois ce fut le mal lui-même qui se chargea de répondre : plusieurs idiotes recueillies à Béthesda furent successivement atteintes de quelques crises, sous l'empire desquelles s'éteignirent peu à peu les faibles lueurs d'intelligence qu'on avait cru voir se réveiller chez elles. Un soir enfin, M. Bost fut appelé en toute hâte à l'Asile; il accourut.

« En entrant dans la grande salle, je trouvai une jeune fille de dix-sept ans étendue sur le plancher. Elle nous avait été envoyée comme faible d'esprit. La crise était passée, les directrices étaient tout émues. « Oh! c'était affreux : » nos pauvres malades sont encore tremblantes! jamais nous n'avions rien vu de pareil. » La jeune fille était épileptique : on nous l'avait caché. Mes hésitations cessèrent et je décidai la fondation de l'Asile qui porte le nom d'Eben-Hézer (Jusqu'ici l'Éternel m'a secouru). »

Jusqu'ici! pour la première fois de sa vie John Bost était inquiet, et commençait à redouter l'accueil qu'allait recevoir un nouvel appel à la charité publique. Il se croyait cependant absolument obligé de le faire, et les fondations de l'Asile des épileptiques étaient déjà creusées lorsqu'il partit pour Paris afin de rendre compte de sa situation aux amis fidèles qui avaient pas à pas soutenu l'œuvre de La Force dans son développement progressif. Ici encore je ne puis m'empêcher de me rappeler saint Vincent de Paul plaidant auprès de l'assemblée des Dames de Charité la cause des enfants trouvés. Comme son grand devancier, ce jour-là John Bost était troublé. Moins saintement impérieux que le prêtre catholique, il supplia cependant comme lui : « Était-il possible de laisser expirer dans l'abandon les orphelines épileptiques, les plus malheureuses de toutes? « Le cœur et le courage reprirent le dessus, raconte-t-il lui-même, et d'une voix émue j'annonçai la fondation d'Eben-Hézer. Ce que j'avais prévu arriva : l'auditoire se leva, et manifesta à haute voix son déplaisir. Les hommes prenaient leurs chapeaux, la salle paraissait sur le point de se vider; le trouble s'empara de moi, et je m'écriai : « C'est pour les épileptiques, pour l'or-» pheline épileptique! Pitié pour les pauvres épileptiques! »

» Peu à peu les auditeurs se calmèrent, ils se rassirent. Je racontai ce qui s'était passé à Béthesda : je sentais la cause gagnée. Tous les cœurs étaient

émus, le public se rapprochait de l'estrade. J'ajoutai : « Je n'irai pas solliciter
» vos dons : si vous désirez avoir plus de détails, je serai heureux de vous les
» donner. »

» Le vénérable président de l'assemblée, M. François Delessert, se leva, me serra les mains, et les yeux baignés de larmes, me dit : « Je vous donne
» 12,000 fr., et si vous voulez davantage, vous l'aurez. » Plusieurs autres personnes vinrent m'assurer de leur concours. Une dame m'attendait au pied de l'estrade, et me dit : « J'avais résolu de supprimer ma souscription annuelle;
» je la doublerai, et voici 500 francs pour Eben-Hézer. »

» Un peu plus loin, dans le corridor sombre, quelqu'un m'arrêta : « Je ne
» puis rien vous donner, dit une voix; mais si vous voulez m'accepter comme
» directrice du nouvel Asile, je m'offre volontiers. »

» Lorsque je quittai Paris quelques jours après, j'avais trouvé l'argent nécessaire pour la construction d'Eben-Hézer, et j'emmenais sa directrice. »

Cinquante femmes épileptiques sont maintenant rassemblées dans l'Asile d'Eben-Hézer pour la vie et pour la mort. La maison, ouverte en 1862, a été depuis lors agrandie, dotée d'un établissement complet d'hydrothérapie, de chambres particulières, et est aménagée avec une intelligente sympathie pour tous les besoins des infortunées pensionnaires, qui démontre jusqu'à l'évidence combien la charité avait développé chez M. Bost toutes les aptitudes du fondateur.

Quelques mois plus tard, un asile provisoire recevait les idiots atteints d'épilepsie, dont les crises affreuses avaient causé à Siloé le même effroi dont Béthesda avait naguère été troublé. Les garçons, comme les filles affligées de ce mal terrible, n'étaient recueillis nulle part; un ami écrivait à M. Bost : « Nous nous sommes adressés à tous les Asiles de la Suisse et de l'Allemagne pour faire admettre un pauvre orphelin, sourd-muet, idiot, ayant perdu un œil (le second se perd aussi), paralysé du côté gauche et épileptique : aucun asile ne peut le recevoir à cause de cette réunion de misères. » Le malheureux fut le premier venu du dehors à l'Asile de Béthel.

Ce fut toujours un fait à remarquer, dans les asiles de garçons tout particulièrement, qu'une sorte d'émulation lugubre dans la misère et la souffrance : l'aspect général des malheureux qui y sont assemblés est plus douloureux encore que celui de leurs pauvres sœurs atteintes des mêmes infirmités. Le costume varié des femmes, car nul uniforme de la misère n'attriste les yeux par sa monotonie dans les Asiles de La Force, quelques restes de grâce et de

coquetterie féminine, une patience plus douce et plus sereine, rendent la visite des maisons réservées aux idiotes ou aux filles épileptiques moins douloureuse que le spectacle de l'accumulation des misères dont sont atteints les garçons.

Là, sans le travail, dont M. John Bost a sagement fait la règle de tous les Asiles, l'ennui et la souffrance amèneraient bientôt les querelles et les animosités violentes de la brute. Ils sont jaloux les uns des autres, et de quelle jalousie? Celle de l'excès de leur misère! Un père, privé de tous ses enfants, construisit à ses frais la maison qui abrite à Béthel les garçons épileptiques.



TEMPLE DE LA FORCE

Au milieu des Asiles, indépendants les uns des autres comme installation et comme direction intérieure, M. John Bost venait d'élever un temple dont il avait voulu diriger lui-même la construction particulière. Mieux que personne, il connaissait les besoins de ses pauvres pensionnaires. En entrant dans la maison de Dieu, à La Force, le regard est aussitôt attiré par deux tribunes ou loges entourées de grillages. Derrière les grillages sont roulés des stores, et au-dessous des stores, de légers matelas : ce sont les bancs des épileptiques d'Eben-Hézer et de Béthel. A la moindre crise de l'un des malheureux assistant au culte public, les stores s'abaissent, les matelas se déroulent, et le public réuni dans l'église n'est averti que par cette silencieuse manœuvre du drame qui se passe derrière les grilles.

Le malade est aussitôt emporté par une des portes de côté qui s'ouvrent dans les loges, et une prière monte de tous les cœurs pour lui. Les jours de fête, le pasteur officiant porte de banc en banc et de loge en loge le pain et le vin consacrés.

M. Bost était ardemment désireux de se dépouiller à la fois de la propriété

et de la direction de cette œuvre qu'il avait créée de ses propres mains pour le service et avec le secours de Dieu : il était donc en instance auprès de l'État pour obtenir que les établissements de La Force fussent reconnus d'utilité publique, et il travaillait à constituer un Conseil d'administration, lorsqu'une pensée nouvelle de compassion sagace vint à surgir dans son âme, toujours vibrante pour les souffrances diverses. A côté des abandonnés près de périr sous le poids de leurs maux physiques et matériels, il avait reconnu d'autres misères moins frappantes au regard superficiel, aussi navrantes pour celui qui sait lire au fond des cœurs : des situations perdues, des cœurs blessés ou isolés, des vies usées au service d'autrui maintenant désolées ou dépouillées, des santés ruinées qui se cachaient sous une réserve décente. Il avait déjà recueilli à Béthesda quelques-unes de ces modestes souffrances, de ces blessées dans le combat de la vie; mais elles n'étaient pas à leur place; elles étaient aigries et froissées par le contact d'éducations et de situations différant primitivement de l'existence qu'elles avaient connue naguère, et que, dans la mesure de ses forces, M. Bost aspirait à leur rendre. Il éleva donc coup sur coup deux asiles : le Repos, destiné à des institutrices incurables, à des maîtresses d'école infirmes, à des dames veuves ou célibataires, malades et abandonnées, et La Retraite, consacrée à des servantes âgées ou infirmes et aux femmes exclues par le règlement des autres Asiles. Dans ces deux maisons, ouvertes l'une en 1875, l'autre en 1878, chaque pensionnaire a sa chambre particulière, parée des souvenirs de sa vie passée; la vue se repose avec charme sur le cours enchanteur de la Dordogne; les jardins qui les entourent sont remplis d'ombre et de fleurs; les pauvres existences, si longtemps battues par la tempête, ont touché le port, les cœurs brisés se reposent et se détendent; la plupart le sentent avec



LA RETRAITE

reconnaissance. Les maisons sont toujours remplies, elles peuvent donner asile à une cinquantaine de personnes, et il est impossible d'y pénétrer sans comprendre qu'elles ont été construites avec amour par leur fondateur comme une offrande délicate à ce besoin de l'idéal qui poursuivit, sa vie durant, l'âme d'artiste qui avait consacré toutes ses forces au soulagement des misères les plus poignantes de l'humanité!

Quelle chute aussi lorsque du Repos et de la Retraite on passe à la Miséricorde et à la Compassion, ces deux derniers asiles arrachés par la nécessité à l'inépuisable activité de M. John Bost! En s'écoulant, le temps avait amené chez quelques-uns des idiots et des idiotes, chez les épileptiques, hommes ou femmes, de lamentables transformations. La misère de leur état allait s'aggravant; ce n'étaient plus des créatures humaines, et ils descendaient lentement au niveau de la brute. Leurs compagnons moins dégradés souffraient dangereusement d'un contact impossible à éviter dans des demeures presque toujours trop petites pour le nombre des habitants : les gâteux de toute provenance menaçaient de devenir une plaie pour leurs Asiles respectifs. M. Bost le sentait, hésitant à tenter une nouvelle entreprise et à demander de nouveaux efforts à ses amis, lorsque deux vieilles sœurs de Bergerac, héritières d'une modeste aisance, mirent entre ses mains une somme de 100,000 francs pour élever un Asile destiné aux misérables restes de l'humanité féminine qui encombraient les maisons de Béthesda et d'Eben-Hézer. Elles ne mettaient qu'une condition à leur libéralité : leur nom ne devait être inscrit nulle part.

La Miséricorde fut peuplée dès l'année 1878, et en 1881 une annexe ouverte à côté de Béthel, sous le nom de la Compassion, reçut les hommes idiots ou épileptiques ayant atteint le dernier degré de l'abrutissement. De tous les Asiles rassemblés à La Force, aucun ne serre le cœur comme celui-là. Un seul instinct subsiste encore chez ces misérables créatures, dépourvues de tout raisonnement comme de tout sentiment moral; ils semblent éprouver une certaine reconnaissance pour ceux ou celles qui leur prodiguent leurs soins, et quels soins! fruits de quels dévouements, très souvent gratuits et absolument désintéressés! Dieu seul peut en mesurer tout le prix!

Le repos venait enfin pour l'infatigable lutteur, qui parcourait encore l'Europe au profit de ses bien-aimés Asiles. Deux attaques de congestion cérébrale avertirent M. John Bost qu'il était temps de se décharger de l'immense fardeau qu'il avait si vaillamment porté, et il venait d'appeler auprès de lui M. Ernest Rayroux, qui dirigeait l'Asile des sourds-muets à Saint-Hippolyte-du-Fort,

lorsqu'il tomba malade à Paris, et mourut en peu de jours, à l'âge de soixante-trois ans. Ce serviteur de Jésus-Christ, grand parmi les plus grands, se reposait enfin de ses travaux.

Ses œuvres l'ont suivi. Dans les neuf Asiles de La Force agrandis, reconstruits même pour l'un d'eux, 510 infortunés, orphelins abandonnés, idiots, épileptiques, sont aujourd'hui abrités, soignés, instruits, consolés. 230,000 fr. dépensés annuellement suffisent à peine aux besoins qui vont sans cesse croissants. Mais les ressources de la charité n'ont jamais fait défaut à l'œuvre, qui ne connaît heureusement pas de déficit. L'affection charitable des chrétiens américains, anglais, hollandais et suisses n'a pas laissé que de jouer un rôle important dans les secours qui entretiennent l'huile de la veuve dans la cruche à La Force; mais la principale ressource, le fonds sur lequel M. John Bost et son fidèle successeur ont toujours pu compter sans jamais se tromper dans leurs joyeuses espérances, c'est la générosité et le dévouement des Églises protestantes de France. Comme le disait saint Vincent de Paul dans ses instructions aux Filles de la Charité, « Dieu a vu que vous aviez embrassé cet emploi avec amour, et il a dit : « Je vais leur en donner un autre. » C'est, en effet, la récompense suprême de la Providence divine de remplir les mains joyeusement tendues pour son service. L'exemple de saint Vincent de Paul et celui de John Bost peuvent enseigner comment les serviteurs savent répondre à cet appel du Maître (1).



LA MISÉRICORDE

GUIZOT DE WITT.

(1) Les Asiles John-Bost sont dirigés par un Conseil d'administration dont le président est M. Léo Domanget, ancien magistrat, et dont le secrétaire est M. le pasteur Joël Laforgue ; le directeur général des Asiles est M. le pasteur E. Rayroux.

COLONIE AGRICOLE DE SAINTE-FOY

VUE D'ENSEMBLE DE LA COLONIE



La Colonie agricole de Sainte-Foy est un établissement destiné à recueillir les enfants protestants criminels ou vicieux.

L'initiative de cette fondation est due à la Société des Intérêts généraux du Protestantisme français, fondée en 1842 par l'initiative de quelques notables chrétiens protestants français. M. l'amiral Ver-Huell en fut le premier président; M. le comte Agénor de Gasparin, membre de la Chambre des députés, qui en fut le véritable initiateur, accepta d'y remplir les fonctions de secrétaire, et M. Jean André-Walther, receveur général des finances, y assuma les fonctions de trésorier. Avec eux, MM. les pasteurs Frédéric Monod et Vermeil, de l'Église réformée de Paris, Louis Vallette et Louis Meyer, de l'Église de la Confession d'Augsbourg, d'autres encore appartenant à diverses Églises y marquaient par leur présence le caractère et les principes de largeur qu'elle entendait représenter.

Préoccupés des conditions d'infériorité, de faiblesse ou de souffrance qu'engendre pour lui sa situation de minorité numérique, les fondateurs de cette Société voulaient assurer au protestantisme la juste application des lois, travailler à l'amélioration ou à l'abrogation de celles qui pouvaient léser la conscience religieuse, affirmer publiquement nos droits et les défendre s'ils venaient à être menacés. L'égalité, la liberté des cultes leur apparaissaient comme des biens

encore imparfaitement conquis, qu'ils entendaient revendiquer partout et sans cesse. Ils s'efforçaient enfin de stimuler le zèle religieux des protestants eux-mêmes, en provoquant la fondation d'œuvres d'intérêt général propres à combler les lacunes encore existantes dans le domaine moral et religieux. Ainsi les articles du Code pénal prévoyant l'internement des enfants, non pas dans les prisons, mais dans des établissements spéciaux de correction, ne pouvant à cette époque trouver leur application pratique, parce que les colonies de l'État n'existaient encore qu'en principe et n'étaient pas prêtes à remplir leur mission éducatrice et correctionnelle, une des premières manifestations de l'existence de la Société fut de préparer l'organisation d'un Établissement destiné à recueillir les jeunes détenus protestants, confondus jusque-là dans les prisons et livrés à l'influence catholique.

Les efforts de la Société prévalurent. Le gouvernement admit le principe d'un établissement spécial aux protestants, analogue à celui qui venait de s'ouvrir à Mettray pour les enfants catholiques. Il était destiné à recevoir les enfants jugés et condamnés par les tribunaux, ou acquittés comme ayant agi sans discernement, qui devaient lui être confiés par l'Administration pénitentiaire. Son but était de leur procurer le bienfait d'une éducation morale et religieuse, de les diriger vers les travaux de l'agriculture et, dans certains cas, de leur enseigner un métier; enfin de leur assurer une tutelle bienveillante après leur sortie de la Colonie.

Un an après, en 1844, la Société obtint l'autorisation de recueillir, à côté des enfants ci-dessus désignés d'autres enfants protestants, vicieux, âgés de moins de seize ans, n'ayant pas subi de jugement, mais ayant commis à diverses reprises des actes qui les placeraient sous le coup de la loi, s'ils étaient déférés aux tribunaux. Enfin, par un arrêté récent (du 16 mai 1891), la Colonie de Sainte-Foy a été comprise au nombre des établissements investis des droits spécifiés dans l'art. 17 de la loi du 24 juillet 1889, permettant de déposséder les parents indignes des droits de la puissance paternelle et de confier à des établissements publics la tutelle des enfants abandonnés.

Ce sont ces trois catégories d'enfants qui forment aujourd'hui la population de la Colonie agricole de Sainte-Foy.

L'installation se fit au début dans des conditions très modestes, dans un petit domaine rural dénommé « les Bardoulets », assis au bord de la rivière de la Dordogne, dans un site riant et salubre, en face du bourg de Sainte-Foy.

Il se composait d'une grande maison d'habitation avec des annexes étendues pouvant être facilement affectées à une exploitation agricole, entourée d'assez vastes terrains propres au jardinage et à la culture maraîchère, adossée à un coteau au sommet duquel s'étendait un vignoble d'une quinzaine d'hectares. Le coût de cette acquisition originaire s'élevait à 24,000 fr. La Société n'ayant aucune existence légale, le domaine dut être acheté au nom des fondateurs de l'œuvre qui en conservèrent la propriété apparente. Les choses étaient encore dans cet état lorsque la Société des Intérêts généraux du Protestantisme ayant cessé d'exister, la Colonie de Sainte-Foy se constitua à l'état d'œuvre indépendante sous la direction d'un conseil d'administration où l'on voit figurer les noms de MM. de Gasparin, J. André, Juillerat, V. de Pressensé, Félix Vernes, Waldemar Monod, Meyrueis, de MM. les pasteurs Fréd. Monod, GrandPierre, Cook, Vallette et Armand-Delille.

M. le pasteur Frédéric Monod en fut le premier président ; il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue en 1863. La présidence en fut conférée alors à M. Félix Vernes, dont l'entrée en fonctions coïncida avec la reconnaissance de la Colonie comme établissement d'utilité publique. Investie ainsi de la personnalité civile, elle profita de cette situation nouvelle pour faire transférer à son nom la propriété des immeubles. Après la mort de M. Vernes, en 1880, la présidence passa aux mains de M. Alfred André, qui en est encore aujourd'hui investi.

L'œuvre commença à fonctionner en 1844. Les bâtiments avaient été aménagés au début pour contenir 30 enfants ; l'Administration, qui en avait promis 12, n'en envoya que 6, prétendant qu'il n'existait pas à sa connaissance d'autres enfants protestants dans les prisons ; mais des recherches nouvelles, faites sur les instances du Conseil, ne tardèrent pas à faire grossir ce chiffre. Dès 1845, la Colonie recueillait 40 enfants. Il y en avait 55 en 1847, nombre qui resta stationnaire pendant quelques années. A partir de 1854, le chiffre s'élève rapidement. Il atteint et dépasse le nombre de 100 pour retomber après la guerre, en 1871, au chiffre de 65. Cet abaissement de la population provint de la séparation de la France des départements alsaciens qui, étant en grande partie protestants, fournissaient précédemment à la Colonie un chiffre important d'enfants.

Au début, l'État avait fixé à 80 centimes par jour l'indemnité de pension de ses colons ; réduite plus tard à 70 centimes, elle fut rétablie il y a quelques années à 75 centimes, rémunération qui, loin de constituer un profit pour l'œuvre, laisse encore peser sur elle une assez lourde charge.



Depuis 1872, on voit se produire de nouveau un mouvement ascensionnel de la population, qui atteint en 1878 le chiffre de 100. La Colonie contenait 112 enfants en 1887, 123 en 1889. Elle en renferme aujourd'hui 145 dont 51 seulement sont envoyés par l'Administration et 94 par leurs parents ou leurs protecteurs. Ainsi on voit que les enfants jugés, qui formaient presque exclusivement au début la population de la Colonie, n'y entrent plus aujourd'hui que pour un tiers du contingent total; c'est la conséquence de la disposition, de plus en plus accusée dans les œuvres tentées pour la moralisation de la jeunesse, à mettre à l'arrière-plan l'action répressive et à porter ses principaux efforts sur l'emploi des moyens préventifs.

La pension des enfants reçus en correction comme insoumis ou abandonnés est fixée à 360 fr. par an; mais ce n'est là qu'un chiffre nominal; la presque totalité des enfants paient à peine 15 fr. par mois, ce qui oblige la Colonie à faire largement appel à la charité chrétienne et surtout à solliciter la fondation de bourses destinées à lui assurer des ressources permanentes.

Comme indication complémentaire, il y a lieu de rappeler ici que, dès 1846, il avait été essayé à titre d'expérience d'annexer à l'œuvre de la Colonie un Refuge pour les jeunes filles jugées ou pouvant être confiées à l'œuvre à titre de correction paternelle. Placées dans des conditions d'isolement et de surveillance spéciales, elles étaient néanmoins pour la Colonie une source de complications et de péril. Ces jeunes filles, qu'il fallait tenir étroitement renfermées dans un quartier spécial, ne pouvaient bénéficier comme les colons des avantages de la vie active du dehors; le résultat ne répondait pas à ce que l'on en avait attendu. L'œuvre annexe n'eut jamais qu'une importance extrêmement restreinte. Elle fut abandonnée en 1865.

Le premier directeur de Sainte-Foy fut M. le pasteur Martin, ancien collaborateur de Félix Neff dans l'évangélisation des Hautes-Alpes, et pasteur dans l'île de Ré quand il fut appelé par la Société des Intérêts généraux à présider à l'organisation de la Colonie. Il se distinguait par un caractère énergique associé à une grande chaleur de cœur, par une piété solide et par une charité qui ne connaissait aucune lassitude. Son action morale sur les enfants se traduisit dès le début par de visibles résultats. Il était secondé par sa compagne, fille de M. le pasteur Chabrand, de Toulouse, dont le dévouement était bien à la hauteur de sa tâche. Leur retraite, survenue en 1873 lorsque l'âge et les infirmités ne leur permirent plus de continuer leur travail, laissa des regrets unanimes dans le sein du Conseil d'administration, regrets partagés par tous les

colons. Le Conseil a tenu à recueillir dans l'enceinte de la Colonie leurs dépouilles mortelles afin d'y mieux perpétuer leur souvenir. C'est pendant la direction de M. Martin, en 1857, que furent accomplies les premières transformations des bâtiments et que fut construite la chapelle située dans leur partie centrale.

Pendant cette gestion de trente années, qui est un des secrets du succès obtenu et des progrès réalisés, les ressources de l'œuvre s'étaient graduellement accrues. Les recettes de l'année 1844, année de début, s'étaient élevées à 17,500 fr. Elles atteignaient en 1864 le chiffre de 65,600 fr., et elles étaient encore en 1873, après la guerre, de 58,000 fr., dont 20,000 fr. environ de produits agricoles. Les budgets s'équilibraient sans que l'on fût obligé de faire appel à des ressources extraordinaires, et l'on pouvait envisager l'avenir avec confiance. Cette situation se maintint pendant la période intérimaire qui suivit la retraite de M. Martin. Après deux années, pendant lesquelles M. Martin fils fit fonction de directeur, le Conseil plaça à la tête de l'œuvre M. Rey, pasteur de l'Église réformée d'Avignon. Son arrivée coïncida avec les premières apparitions du fléau qui devait bientôt porter une si complète atteinte à la situation financière de la Colonie. Le phylloxéra se développa très rapidement, et c'est à peine si les récoltes de vin, qui fournissaient précédemment un élément si important aux recettes du budget, donnèrent désormais à la Colonie les quantités nécessaires à la consommation des colons. La crise était arrivée à l'état aigu en 1878. Les terrains rocailleux des coteaux étaient impropres à toute culture; les propriétaires voisins de la Colonie, ruinés eux aussi par le fléau, n'avaient plus occasion de faire appel à la main-d'œuvre des colons, dont le prix formait aussi autrefois un des éléments de recette du budget. Toutes les sources de revenus étaient donc taries à la fois, et la Colonie se voyait menacée des plus graves difficultés financières. La nécessité d'un grand effort s'imposait.

Il existait à une petite distance de la Colonie un domaine de 36 hectares, appelé Le Fauga, qui n'avait pas échappé au fléau, mais qui contenait des surfaces importantes de prairies et de terres arables. Pour se rendre acquéreur de ce domaine, qui offrait pour l'avenir un vaste champ de travail, la Colonie dut subir les conditions des vendeurs, appartenant à la religion catholique et peu disposés à voir leur domaine passer entre des mains protestantes. Son coût, frais compris, s'éleva à 143,000 fr. La Colonie fut encouragée dans cette nouvelle entreprise par la bienveillance de l'État, qui lui accorda une

subvention extraordinaire de 40,000 fr. Les 100,000 fr. du surplus se trouvèrent dans des dons exceptionnels; ces dons atteignirent même un chiffre beaucoup plus important, nécessaire à la remise en état du domaine et à la transformation des bâtiments.

Le nouveau directeur se mit à l'œuvre avec une infatigable activité. Tout était à refaire. Il porta surtout ses efforts sur la reconstitution du vignoble; mais les expériences faites n'étaient pas encore concluantes, la période d'hésitations et de tâtonnements devait, comme partout ailleurs, se prolonger pendant un certain nombre d'années, et lorsque M. Rey, fatigué par cet effort prolongé, se retira en 1882, on ne pouvait encore qu'entrevoir les résultats meilleurs que ce premier travail préparait pour l'avenir. Pendant sa direction, et grâce à son initiative qui le portait à rechercher toujours tous les moyens de développement et de progrès de l'œuvre dont il avait la charge, la Colonie s'était enrichie d'un établissement annexe destiné à recueillir dans des conditions d'isolement et de soins particuliers un groupe d'une trentaine d'enfants plutôt abandonnés que vicieux. Confiés à la Colonie dès l'âge le plus tendre, et placés sous la surveillance d'une femme qui, sous l'autorité du directeur, figure pour ces petits une sorte d'influence de la famille absente, ils furent abrités dans un bâtiment spécial qui prit le titre d'Asile maternel, pour y recevoir l'instruction élémentaire et vaquer à de légers travaux appropriés à leur âge et à leurs forces. Les dépenses de ce bâtiment furent couvertes par des dons spéciaux versés par des amis de la Colonie habitant pour la plupart la région circonvoisine. M. Rey laissait ainsi une trace durable de sa direction. Avant son départ il avait prévenu les difficultés de la transition en se mettant d'accord avec le Conseil sur le choix de son successeur, M. Thenaud, pasteur de l'Église de Gensac, qui occupe encore aujourd'hui ces fonctions.



LE FAUGA

Pendant cette dernière période de dix années, de nouveaux et grands efforts

ont été faits pour mettre les anciens bâtiments de la Colonie à la hauteur de tous les besoins. Des transformations considérables ont été réalisées; les dortoirs, classes et ateliers ont été entièrement reconstruits ou remaniés. Un bâtiment spécial entièrement isolé a été construit pour l'infirmerie, dans des conditions d'aménagement qui répondent à toutes les exigences de sa destination. Grâce à Dieu, ses salles ne sont que bien exceptionnellement occupées; l'hygiène et le régime assurent aux enfants des santés excellentes et depuis ses cinquante années d'existence, les décès ne se comptent à la Colonie que par unités.

Une grande porcherie, que l'on peut qualifier d'installation modèle, et en dernier lieu un chai de grandes dimensions, suffisant à renfermer les récoltes présentes et futures, sont venus remplacer les anciennes installations insuffisantes ou imparfaites. Les granges et écuries de l'ancien domaine ont été complètement remises en état. Enfin divers bâtiments nouveaux ont été affectés au logement des nombreux surveillants. Toutes ces dépenses importantes ont été couvertes par des dons spéciaux qui font honneur à l'activité communicative du nouveau directeur, aussi bien qu'à la libéralité du protestantisme français.

Si l'on récapitule maintenant à grands traits l'ensemble des dépenses extraordinaires successivement faites à la Colonie depuis sa fondation on trouve qu'elles atteignent un chiffre supérieur à 450,000 fr., auquel il faudrait ajouter une foule de dépenses non classées, couvertes par des recettes exceptionnelles et dont il n'a pas été tenu compte ici. En additionnant encore le chiffre des dépenses courantes afférentes au fonctionnement normal de l'œuvre et relevées dans les rapports publiés annuellement, on arrive, depuis cinquante ans, à un total général de 2,930,000 fr. qui est encore sans doute inférieur à la vérité. Les sacrifices considérables faits ainsi pour cette œuvre témoignent de la sympathie qu'elle s'est acquise auprès du public protestant.

Aujourd'hui, le domaine et les bâtiments de la Colonie présentent à la vue l'aspect le plus satisfaisant. Les résultats favorables de l'exploitation sont dus pour une grande part à la présence d'un chef de culture dont l'expérience et le dévouement méritent tous les éloges; il apporte au directeur le concours le plus efficace pour tout ce qui a trait à cette partie de sa tâche. La culture des terres arables et le parfait état des vignes sont l'objet des appréciations les plus favorables de la part de l'Administration et de toutes les personnes compétentes. Le vignoble, en grande partie reconstitué, arrive rapidement au

moment où il sera en plein rapport; son revenu reparaît déjà dans les comptes comme un élément important des recettes.

Mais dans une œuvre de ce genre il reste toujours des transformations à accomplir et des progrès à réaliser. D'ailleurs, par son essence même, elle exige un personnel considérable, qui paraît à première vue disproportionné avec le nombre des enfants et qui grève lourdement les frais généraux de l'œuvre. En effet, pour exercer sur les colons une action efficace, les pousser au travail et maintenir la discipline au milieu de tous ces petits groupes de travailleurs divers, il faut un personnel de surveillants varié et nombreux. Le travail agricole, qui occupe environ la moitié des enfants, se fait par petites escouades répandues sur la surface du domaine. L'autre moitié des enfants est répartie dans les bâtiments de la Colonie et y fait l'apprentissage de divers métiers utiles qui exigent la présence d'instructeurs spéciaux bien qualifiés; suivant leurs aptitudes, les colons apprennent à devenir tailleurs, cordonniers, charrons, menuisiers, tonneliers, vanniers; un certain nombre sont occupés à la boulangerie, au blanchissage, aux services intérieurs de la maison et aux travaux de jardinage. On voit d'ici combien cette organisation variée pèse lourdement sur la dépense.

L'attention et la vigilance du directeur et de la directrice s'exercent sur toute cette grande famille. Il y faut de leur part tout un ensemble d'efforts et d'aptitudes, un dévouement de tous les jours et de toutes les heures, et s'ils y trouvent la joie du devoir accompli et des fruits constatés, il est facile de comprendre quelles sont leur fatigue et leurs difficultés. Car l'œuvre extérieure, si grande soit-elle, ne représente que le moindre élément de leur tâche. En effet, pour achever de donner une vue complète de la Colonie, il faut bien se rappeler qu'à côté de la charge et du souci de la partie matérielle de cette grande œuvre, où se réalisent des progrès et un développement constants, elle ne vaut que dans la mesure où elle satisfait aux intérêts moraux et religieux de la population qu'elle recueille.

L'éducation intellectuelle tient une très grande place dans la vie des colons; un instituteur s'y consacre avec dévouement et persévérance. Le chant, la gymnastique, les exercices militaires apportent un élément d'intérêt et de variété moralisateur dans la vie régulière des colons. Mais le développement de l'instruction des enfants, pas plus que l'application de règles de discipline ou le profit d'une bonne hygiène, ne suffisent à obtenir les résultats désirés. L'action religieuse du personnel dirigeant restera toujours le facteur essentiel de leur

transformation; elle exige de la part du directeur un effort incessant, et celui-ci, aussi bien que le Conseil d'administration, considère que son œuvre resterait bien imparfaite s'il ne voyait pas se réaliser dans le cœur des enfants la transformation qu'il recherche et la conversion de leur cœur à Dieu, seule sauvegarde suffisante de leur avenir au jour où la Colonie est appelée à les rendre à la société. A cet égard, les résultats sont encourageants : un grand nombre de nos colons nous donnent des gages sérieux de véritable retour au bien. Nous en trouvons la preuve dans la faible proportion de rechutes ou de récidives (5 0/0 d'après les statistiques que l'on peut estimer sérieuses, car elles portent sur un chiffre total de 1,412 enfants ayant depuis l'origine passé par la Colonie).

L'action moralisatrice et protectrice exercée sur les enfants pendant leur temps de présence se poursuit d'ailleurs encore au delà des limites de la Colonie. Lorsqu'ils la quittent, munis du petit pécule qu'ils ont pu s'amasser comme fruit de leurs bonnes notes (de 80 à 90 fr. en moyenne, il peut s'élever jusqu'à 150 ou 200 fr.), ils ont besoin de direction, d'encouragements et d'appui. Pour les leur assurer, un Comité de patronage s'est fondé en 1877 avec le précieux concours d'un certain nombre d'hommes de bien de la région avoisinante. Il s'occupe de placer à leur sortie ceux des enfants qui ne sont pas immédiatement pris par la loi militaire; les nombreux amis que la Colonie compte à Bordeaux l'assistent dans cette tâche. Ce Comité a dans la personne de M. le pasteur Pàris, de Port-Sainte-Foy, un secrétaire dont l'intelligence et le dévouement sont une sûre garantie de son efficacité.

Chaque année, quand, au milieu de l'année, la Colonie célèbre sa fête annuelle au milieu du concours de toute la population du voisinage, réunie au nombre de plusieurs milliers, le rapport du Comité de patronage vient compléter de la manière la plus intéressante celui de l'œuvre principale.

Tout cela ne se fait pas sans beaucoup d'efforts et de sacrifices; pour poursuivre sa tâche, la Colonie a besoin de faire appel au dévouement et à la libéralité de ceux qui apprécient la valeur des services qu'elle rend au protestantisme. Grâce à Dieu, ils ne lui ont jusqu'ici encore jamais fait défaut; elle sait qu'elle peut y compter encore pour l'avenir.

Alfred André, Président.

INSTITUTION DE SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (GARD)

POUR LES SOURDS-MUETS PROTESTANTS DE FRANCE

L'Institution des Sourds-Muets de Saint-Hippolyte-du-Fort a été fondée en 1856, et compte actuellement trente-sept années d'existence. Déjà, à cette époque, au sein de notre protestantisme français, plusieurs Asiles avaient été ouverts en faveur des orphelins des deux sexes, des malades, des vieillards et des infirmes; mais rien n'avait été fait pour les sourds-muets, pour cette classe si intéressante des déshérités de la nature, en sorte que ces malheureux appartenant à la communion protestante étaient condamnés à rester dans l'ignorance ou obligés d'aller s'instruire dans les établissements catholiques, où, le plus souvent, ils devenaient catholiques eux-mêmes. C'est alors que se fit entendre en leur faveur une voix chaleureuse et sympathique, celle de M. Sardinoux, alors professeur à la Faculté de Montauban, au milieu d'une réunion de plus de quarante pasteurs, tenue à Saint-Hippolyte, pour s'occuper de la question de la Mission intérieure.

La voix de l'éminent professeur trouva de l'écho dans tous les cœurs. Bientôt après, quelques membres pieux et zélés (pasteurs et laïques) de l'Église de Saint-Hippolyte se constituèrent en Comité, et l'Asile des Sourds-Muets protestants de France était fondé, au lieu même où l'idée de cette fondation avait pris naissance, en plein pays des Cévennes, au cœur de ce glorieux pays qui a été le bouclier de la libre parole chrétienne.

Le Comité fondateur de l'œuvre fut composé de la manière suivante : MM. Sardinoux, président honoraire; Durant, maire de Saint-Hippolyte, conseiller général du Gard, président; Clauzel père, vice-président; Dussaut et Boissière, pasteurs, secrétaires; Jules Bousquet, trésorier; Combes, Adrien Bousquet, Pellet père et A. Planchon, président du tribunal de commerce, assesseurs.

Le Comité ainsi composé se hâta d'appeler à la direction de l'œuvre naissante M. le professeur Kilian, directeur de l'Institut des sourds-muets de Lausanne, homme plein de cœur, de foi et d'expérience dans l'enseignement.

En prenant la direction de l'institution, M. Kilian y apporta sa méthode,

jusque-là inusitée en France, dite par l'articulation ou par la parole, en opposition avec la méthode des signes. Sous ce rapport, on peut dire que l'Institut de Saint-Hippolyte a rendu de grands services, en France, à la cause de l'enseignement des sourds-muets. Depuis quelques années, les principales écoles, celles de l'État en particulier, ont adopté la méthode de M. Kilian.

Après lui cinq autres directeurs se sont succédé, jusqu'à ce jour : MM. Martin, professeur (1861); Bouvier, pasteur (1875); Rayroux, pasteur (1879); Capillery, pasteur (1881) et Verdeilhan, ancien instituteur (1885), directeur actuel.

Cette œuvre de bienfaisance a pour but de procurer aux jeunes sourds-muets protestants de France, avec l'éducation religieuse, le double bienfait d'une bonne instruction primaire et de l'apprentissage d'un métier. Les principaux métiers enseignés dans l'Établissement sont, pour les garçons : la cordonnerie, la menuiserie, la reliure, la boulangerie, le jardinage, et pour les filles, la couture, le repassage du linge, le blanchissage et la cuisine.

Le prix de la pension est de 500 fr. par an, mais, fidèle au principe de charité qui a présidé à la fondation de l'œuvre, le Comité réduit ce prix même jusqu'à la gratuité absolue, suivant la situation de fortune des familles.

Les recettes de l'exercice 1856-1857 (année de la fondation) ont été de 24,680 fr., et les dépenses de 19,800 fr., y compris des frais considérables d'installation. En 1892, les recettes se sont élevées à 36,064 fr., et les dépenses à 32,317 fr. Les recettes totales, depuis la fondation, ont été de 1,114,825 fr., et les dépenses de 964,295 fr.; excédent des recettes 150,520 fr. Cette dernière somme a été employée par le Comité à la construction du bâtiment où l'Asile est installé depuis douze ans, au milieu d'un vaste jardin et dans une situation admirable de salubrité, à 500 mètres de la ville et à quelques pas de la gare du chemin de fer.

L'œuvre a été reconnue d'utilité publique par décret du 3 mai 1865.

A part quelques allocations départementales et 3,000 fr. environ de pensions (3 élèves seulement paient pension entière), l'Établissement vit des fruits de la charité chrétienne. Il instruit actuellement 56 enfants des deux sexes, venus de tous les points de la France protestante. L'enseignement proprement dit est donné par six professeurs (trois pour les garçons, trois pour les filles); des contre-maîtres sont chargés de la direction des ateliers. Plus de 300 élèves sont sortis de l'Institution et ont été ainsi rendus, par la grâce de Dieu, à la



famille, à la religion et à la société. Ils recommandent l'œuvre un peu partout, par leur conduite, leur travail et leur intelligence.

Le président du Comité est M. Ad. Planchon, propriétaire, et le secrétaire M. Louis Gardes, pasteur.

H. Verdeilhan.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES PAUVRES

Vers la fin de 1833, Louis Meyer, appelé à visiter une famille en détresse, se rendit au lieu indiqué avec les jeunes Schlumberger dont il était le précepteur, et trouva dans la rue une famille éplorée, expulsée de son logement pour dette au propriétaire. C'était une famille juive, du nom de Cantor, dont le chef avait naguère occupé une assez haute position sociale, mais que de grandes épreuves, l'âge et les infirmités avaient atteint. La fille, qui eût dû être la ressource de ses parents, était peu valide et sans expérience. La situation était des plus lamentable. Louis Meyer et ses jeunes amis furent profondément émus d'une si poignante détresse et résolurent de tenter le relèvement de cette famille.

C'est ce premier essai de bienfaisance pratique qui, bien qu'ayant assez médiocrement réussi, ouvrit le cœur de ces jeunes gens et fut pour eux l'indice d'une œuvre à créer : « Combien d'autres familles misérables n'y a-t-il pas à secourir, à relever, se dirent-ils! Il faut nous associer quelques-uns, et nous constituer en Société d'Amis des pauvres. » Telle fut l'origine de l'œuvre dont il s'agit.

Mais Louis Meyer, envisageant toujours les choses au point de vue supérieur du salut des âmes, comprit de suite ce que le soin des pauvres pourrait avoir de précieux pour la jeunesse qui voudrait s'y consacrer. En effet, si la philanthropie qui a pour but de soulager les malheureux dans leur pauvreté est déjà une bonne chose qui saisit facilement le cœur généreux du jeune homme, combien plus la charité de Christ, éclairée, guidée par la Parole de Dieu, doit-elle être profitable à celui qui, l'ayant vivante dans le cœur, s'en va par la foi consoler les désolés et relever les cœurs abattus! Ayant donc cette pensée, tous les efforts de Louis Meyer tendirent dès lors à amener à la foi chré-

tienne tous les jeunes amis qu'il pouvait grouper autour de lui, par le moyen de la petite Société des Amis des Pauvres. C'est ainsi qu'à chaque réunion hebdomadaire de la Société, après avoir traité, discuté les questions relatives aux intérêts matériels des pauvres, la séance se terminait par un petit culte intime, où Louis Meyer, avec toute la chaleur de son cœur et toute la richesse de sa vive imagination, exposait à son jeune entourage captivé, les choses qui regardent la vie et la piété. Or, c'est de cette espèce « d'école de prophètes », dont Louis Meyer était le professeur béni, que sont sortis beaucoup de chrétiens d'élite qui ont marqué dans l'Église de Dieu, entre autres John Bost, fondateur des Œuvres de La Force, lequel, en en rendant toute gloire à Dieu, reconnaissait hautement Louis Meyer pour son père spirituel. C'est de là aussi qu'est sorti le premier groupe de l'Union chrétienne des jeunes gens de Paris. Nous pourrions citer bien des amis plus ou moins connus, qui, sous cette influence de Louis Meyer sont nés à la vie de Dieu; mais la place nous manque pour le faire.

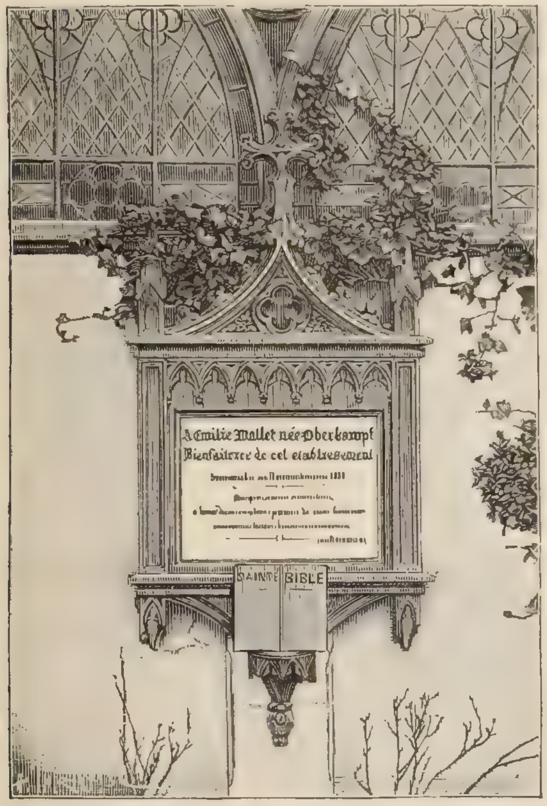
Mais à partir de 1857, Louis Meyer quittant les Billettes ne put plus suivre d'aussi près les réunions, ce qui fut une épreuve pour l'œuvre. Hélas! depuis lors, elle eut à en subir bien d'autres qui eussent pu l'anéantir, telles la mort de Louis Meyer en 1867 et la guerre de 1870.

Cependant, quoique bien amoindrie, la Société des Amis des Pauvres a continué de subsister, et elle accomplit maintenant son œuvre paisiblement avec les faibles ressources dont elle dispose. Ainsi elle a secouru en 1891 129 familles et 160 en 1892. Sur ce nombre d'assistés 165 ont été remis à flot en ces deux années et peuvent, par leur travail, suffire à leurs besoins. Les autres attendent encore la délivrance, ou sont abandonnés comme incurables. Pour obtenir ce résultat, la Société a dépensé en 1891 2,211 fr. 15 c. et en 1892 2,209 fr. Elle a clos ses comptes avec un déficit de 469 fr. 90 c. Inutile de dire qu'en vue de l'accroissement effrayant de la misère, il faudrait que les ressources abondassent dans la même proportion; or, c'est le contraire qui est arrivé, puisque les recettes de 1891, qui étaient de 1,834 fr., sont, par suite de décès et autres causes explicables, descendues en 1892 à 1,747 fr.

L. Renckhoff, Président.



ŒUVRE ÉVANGÉLIQUE DU QUARTIER SAINT-MARCEL



MONUMENT DE MADAME MALLET

L'Œuvre Saint-Marcel, qui renferme actuellement une école enfantine, une école de garçons divisée en trois classes, une de filles divisée en deux classes et un cours supérieur préparatoire aux examens, plus deux pensionnats, l'un de filles, l'autre de garçons, abritant en tout 320 à 340 enfants, qui en outre a une chapelle pour le culte public, l'Œuvre Saint-Marcel, disons-nous, a été entreprise très modestement en 1847 par le pasteur L. Meyer. Il n'y avait alors dans cette partie populeuse de Paris, la plus pauvre de toutes, aucune église ni école protestante. On n'y connaissait même aucune famille protestante, si ce n'est quelques pauvres balayeurs allemands. Mais L. Meyer, avec sa rare perspicacité, comprit de suite qu'en ouvrant une école, les éléments d'une paroisse se manifesteraient bientôt. En effet, il ne se trompait pas, car à peine sa petite école fut-elle ouverte, sous la direction du pieux instituteur Favey, que les enfants affluèrent et par eux les familles ignorées furent découvertes.

L'Œuvre prit vite un remarquable développement et conquit de nombreuses sympathies dans le monde chrétien, non seulement de Paris, mais de partout, de l'Alsace, de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Allemagne et même de l'Amérique, si bien que des dons vinrent de tous côtés pour établir l'Œuvre dans un immeuble convenable, vaste et salubre qui assurât son existence. Cet immeuble, qui est celui qu'elle occupe encore aujourd'hui, fut acheté six ans après le commencement de l'entreprise, au prix de 125,000 fr. payés comptant.

Mais pour faire cette acquisition et constituer un propriétaire légal, L. Meyer ne dut pas rester seul; il s'associa donc son collègue le pasteur L. Vallette et M. Ulric Zellweger, banquier de Bâle, auxquels s'adjoignit bientôt M[me] Jules Mallet, cette noble et généreuse femme chrétienne qui a si puissamment contribué à fonder l'Œuvre.

Or, il fallait construire un vaste bâtiment pour les nombreuses classes des écoles, et à cet effet ces premiers associés durent faire un emprunt de 100,000 fr. par actions. Ils demandèrent vingt-cinq ans pour rembourser, mais contre toute attente tout a été payé en moins de six années. Ainsi l'Œuvre prospéra et le nombre des élèves s'éleva en peu de temps au chiffre considérable de 560, dont 200 enfants des balayeurs étaient recueillis dans des classes spéciales, à eux seuls affectées.

Pendant cette période de création, l'évangélisation se poursuivait activement. L. Meyer tenait des réunions populaires le soir, auxquelles les parents des enfants des écoles assistaient avec une intérêt extrême, et une persévérance que rien ne rebutait; c'est qu'aussi L. Meyer était remarquablement qualifié pour cette œuvre. Doué d'une belle stature et d'une physionomie qui attestait la supériorité, L. Meyer savait se mettre à la portée des petits et les captiver par sa parole pleine d'autorité et surtout de bienveillance. Mais c'était surtout dans ses rapports personnels et dans l'intimité qu'il avait puissance sur les âmes. Son regard, extraordinairement pénétrant, semblait pouvoir sonder le fond des cœurs, et sous son œil scrutateur bien des consciences se réveillaient, de sorte que dans le sentiment de leurs péchés bien des gens se trouvaient mal à l'aise en sa présence. Mais d'un autre côté quel amour, quelle tendresse animait tout son être! Pressé par la charité de Christ, il exhortait en temps et hors de temps et inspirait une telle sympathie à tous ceux qui l'approchaient que ceux qui avaient ce privilège, une fois à côté de lui, ne pouvaient plus le quitter. Que de bonnes, longues et douces heures on passait quelquefois le soir chez lui! Mais si sa personnalité même avait une si grande puissance d'attraction, quelque chose d'autre encore augmentait et entretenait son ascendant. L. Meyer était homme de prière. Peu de chrétiens, peu de pasteurs même priaient comme lui. La prière, pour lui, n'était pas l'accomplissement pénible d'un devoir, c'était l'élan d'un cœur débordant de foi et d'amour, et c'est cette vie intérieure si intense, qu'on ressentait si bien en étant avec lui. Il passait bien des heures tous les jours à prier, n'oubliant personne de ceux qu'il portait sur son cœur. Son amour pour ses paroissiens de Saint-Marcel lui ouvrait les yeux sur toutes

leurs misères, et sa compassion pour eux le rendait ingénieux à trouver le remède à leurs maux; c'est cette vigilance pleine d'affection qui lui dicta successivement tous les développements de son Œuvre, et c'est ainsi que sous son inspiration on se mit à visiter les familles, et qu'un Comité spécial s'occupa d'elles; on patronna des enfants en apprentissage et de jeunes ouvriers. Enfin on institua le culte officiel du dimanche matin, qui compléta l'ensemble des moyens d'action de l'Église et de l'école.

Mais en 1867 Dieu reprit à Lui son fidèle serviteur L. Meyer, qui ainsi échappa aux grandes douleurs de l'époque néfaste qui allait survenir bientôt. L. Vallette prit alors la présidence du Comité de l'Œuvre et en dirigea les délibérations. Hélas! pourtant arriva la grande tourmente de 1870 qui sembla devoir tout anéantir. Mais enfin elle passa, et les 200 enfants allemands étant partis, l'Œuvre reprit ses travaux avec les 300 élèves français qui lui restaient, lorsqu'en 1872, nouvelle épreuve, L. Vallette fut à son tour retiré. C'est alors que M. le pasteur Félix Kuhn (auteur de la belle *Histoire de Luther* en langue française), actuellement président du Consistoire luthérien de Paris, a accepté la succession de L. Vallette à la présidence du Comité de l'Œuvre. Depuis lors et jusqu'à présent l'Œuvre a continué sa marche d'une manière normale, quoique entravée souvent par les difficultés financières inhérentes, hélas! à presque toutes les œuvres chrétiennes.

A présent donc les écoles populaires protestantes du quartier Saint-Marcel suivent leurs cours, et on voit chaque année sortir de leurs classes 12 ou 15 élèves munis de leur certificat d'études. L'école du dimanche est fréquentée par une centaine d'enfants et 25 à 30 catéchumènes sont admis chaque année dans l'Église. Le culte public est très suivi.

Le cours supérieur, qui prépare aux examens, a fourni depuis quinze ans environ qu'il a été ouvert 119 institutrices très bien qualifiées, tant sous le rapport de l'instruction que sous celui de la piété.

Mais la carrière d'institutrice est tellement encombrée que maintenant peu de jeunes filles osent l'aborder; s'il en est encore qui recherchent le brevet, c'est en vue d'autres vocations, soit dans le commerce, soit dans l'administration.

Or, pour subsister l'Œuvre a besoin de fonds assez considérables : 28,000 fr. par an lui sont nécessaires, tant pour servir les traitements du personnel nombreux indispensable aux classes (12 professeurs et 5 subalternes) que pour l'entretien des bâtiments et les services matériels. Il y est pourvu

par des dons et collectes, l'Œuvre n'ayant que très peu de ressources propres. Il serait bien désirable, pour le bon fonctionnement administratif de l'Œuvre, qu'elle eût toujours à sa disposition un fonds de roulement de 12 à 15,000 fr., car elle éviterait par là ces déficits sans cesse renouvelés qui l'obligent à des emprunts toujours très onéreux, et sont cause de graves soucis.

Le total de ce qu'a coûté l'Œuvre depuis sa fondation s'élève maintenant à environ *un million trois cent cinquante mille francs.*



VUE DE SAINT-MARCEL

L'utilité de l'Œuvre est saisissante : au milieu de Paris, où, par les écoles communales, les enfants du peuple ne reçoivent aucune éducation religieuse, l'Œuvre Saint-Marcel s'efforce d'élever chrétiennement les enfants des familles protestantes de toutes les Églises évangéliques. Elle cherche à inculquer, par la puissance de la Parole de Dieu, des principes forts aux enfants de la génération naissante qui l'entoure, afin qu'ils soient gardés contre les dangers dont, à Paris plus que partout ailleurs, les pièges séducteurs de toutes les manifestations de l'esprit du temps environnent la jeunesse.

Cette œuvre de moralisation au premier chef est, par cela même, une œuvre éminemment sociale et de bonne économie politique qu'il faut à tout prix soutenir, développer et faire connaître.

L'établissement, situé rue Tournefort, 19, près du Panthéon, peut être visité tous les jours aux heures de classes, soit de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Le Comité a pour président M. le pasteur Félix Kuhn, et pour secrétaire M. Krauss.

L. Renckhoff, Directeur.

INSTITUTION DES DIACONESSES

DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

Deux noms se présentent tout d'abord à l'esprit lorsqu'on veut remonter aux origines de l'Institution des diaconesses, celui de son fondateur, le pasteur Antoine Vermeil, et celui de sa collaboratrice, Mlle Caroline Malvesin, qui fut à la fois la première diaconesse et la première directrice de l'œuvre. Qu'il nous soit donc permis de les rappeler ici et de montrer comment Dieu les rapprocha au moment où leur action commune pouvait devenir si utile, après avoir préparé chacun d'eux par une série de dispensations providentielles (1).

Antoine Vermeil était né à Nîmes le 19 mars 1799. Il appartenait à une famille huguenote, originaire de Picardie. Enfant, puis jeune homme, il se montra studieux et distingué. Après avoir un moment songé à la médecine il se décida pour le saint ministère et fit ses études de théologie à Genève. Il fut retenu quelques années dans cette ville, où il se fit remarquer par sa prédication. De Genève il fut appelé à Hambourg comme pasteur de l'Église française, et de là, après une année de ministère, à Bordeaux, en 1824. Ce fut à Bordeaux surtout qu'il donna la mesure de son activité chrétienne et de son talent organisateur.

C'était l'époque où la vie religieuse commençait à se réveiller dans nos Églises. Mais cette vie avait peu de manifestations extérieures ; tout était encore

(1) Pour ne pas fatiguer le lecteur par des notes répétées, disons une fois pour toutes que nous nous sommes aidé pour ce travail du rapport présenté par M. W. Monod à la fête du Jubilé de l'Institution des diaconesses et d'une notice biographique sur M. Vermeil, rédigée à la même occasion par M. le pasteur Frank Vermeil.

à organiser. On jugera du travail que dut s'imposer M. Vermeil, outre les soins de l'Église, en se rappelant que seize ans plus tard, au moment où il quittait Bordeaux, il avait mené à bien les entreprises suivantes : construction d'un temple (les Chartrons), avec écoles, acquisition d'un cimetière, création d'un Bureau de bienfaisance protestant, établissement d'une Société de bienfaisance composée de trente-six dames qui se partageaient les quartiers de la ville à visiter. Il créa à Bordeaux la première salle d'asile, sous la direction d'un comité mixte, dont il offrit la présidence au cardinal Cheverus, fonda la Société de prévoyance et de secours en faveur des veuves et des orphelins de pasteurs appartenant à l'Église réformée de France, et posa les bases de la Société chrétienne protestante de France qui servit de point de départ à la Société Centrale d'évangélisation, l'une des plus importantes du protestantisme français. L'énumération seule de ces œuvres montre comment s'exercèrent et se déployèrent les talents remarquables de M. Vermeil comme prédicateur, conducteur des âmes, administrateur bienfaisant. Cette activité extérieure ne nuisait en rien à son activité spirituelle. Plein d'une « foi agissante par la charité », d'un zèle ardent et généreux, il cherchait constamment les occasions de s'employer et d'entraîner les autres à sa suite.

Sa translation à Paris, où il fut appelé comme pasteur en 1840, ne lui fit que plus vivement sentir les lacunes de notre Église. D'une part, il se demandait ce qu'on pourrait faire pour y introduire un esprit de discipline, de renoncement, de dévouement presque inconnu ; de l'autre, il était préoccupé du désir de la doter d'une institution où pussent se former à la pratique des œuvres de la charité, des femmes chrétiennes désireuses de se consacrer entièrement au service de Dieu. Cette double pensée devait trouver bientôt son application dans la fondation de l'Institution des diaconesses.

Revenons brièvement en arrière pour voir comment Celui qui inspirait cette pensée à M. Vermeil préparait aussi les moyens d'exécution. Parmi les membres de son Église à Bordeaux se trouvaient deux sœurs originaires de Marseille, associées dans la direction d'un pensionnat de jeunes filles : Mme Gérard et Mlle Caroline Malvesin. Cette dernière, en particulier, s'employait depuis des années avec conscience et succès à l'éducation des jeunes filles, lorsqu'elle arriva à la plénitude de la foi par une conversion claire et décisive. A partir de ce moment sa sympathie native pour les pauvres et les petits, pour tous les êtres souffrants, se transforma en un ardent désir de leur consacrer sa vie. Elle ne pensait pas à elle-même seulement dans son besoin de se dévouer : son



ambition était de frayer la voie à d'autres femmes, libres de devoirs précis, désireuses comme elle de se donner, mais retenues peut-être par la pensée de leur faiblesse et de leur isolement. Quelle force elles pourraient trouver à se réunir, à multiplier en les mettant en commun leur activité, leurs expériences, leurs ressources de toute nature, l'élan de leur foi et de leur charité! A cette pensée de la force de l'association venait s'ajouter celle de l'utilité d'une éducation professionnelle en vue des œuvres de la charité. En attendant qu'une voie s'ouvrît à elle, ces pensées prenaient une forme plus nette dans son cœur et dans son esprit, et elle se décida, après un échange de quelques lettres avec M. Vermeil, à lui écrire pour se mettre à sa disposition et lui offrir ses services. Au même moment celui-ci lui écrivait de son côté pour la presser de venir à Paris partager ses travaux charitables et fonder cette Association de femmes chrétiennes qu'il rêvait depuis longtemps. Leurs services étaient d'avance réclamés pour diverses œuvres dont quelques-unes paraissaient urgentes, comme la création d'un Refuge pour les femmes tombées et les détenues libérées de notre culte, et dont les autres, déjà pressenties, n'étaient pas encore déterminées.



MADEMOISELLE MALVESIN

En même temps que Dieu préparait les ouvriers, il assurait les ressources. M. Vermeil avait su intéresser à ses projets quelques femmes chrétiennes éminentes par leur foi et leur charité. Une petite maison fut louée dans le quartier populaire du faubourg Saint-Antoine, et le 6 novembre 1841, la première diaconesse, Mlle Malvesin, y accueillait la première repentie. L'Institution des diaconesses commença ainsi par l'œuvre du Refuge et dès le début le plus grand nombre des pensionnaires fut fourni par le Comité de l'Œuvre protestante des Prisons. En 1842, dix détenues libérées de Saint-Lazare entrèrent au Refuge.

A mesure qu'un certain nombre de femmes dévouées venaient se grouper autour de la fondatrice de l'œuvre, et qu'on sentait se constituer un foyer de

force, on y faisait appel de côté et d'autre pour soulager de nombreuses misères matérielles et morales. D'autres femmes généreuses venaient avec leurs dons encourager et stimuler celles qui consacraient leurs forces au service de la charité. C'étaient celles que nous retrouvons comme initiatrices de la plupart de nos œuvres : Mme Vermeil, tout d'abord, qui partageait tous les travaux et les préoccupations charitables de son mari. Avec elle et M. Vermeil, Mmes Jules Mallet et Matter formèrent le premier Conseil de direction, qui s'adjoignit assez promptement Mlle Temminck et la baronne Bartholdi-Walther, dont l'œuvre du Refuge et celle des diaconesses restèrent jusqu'à sa fin (1875) les œuvres de prédilection. Peu à peu d'autres se joignirent à ces ouvrières de la première heure. Différentes œuvres se fondèrent successivement autour de la première, formant ainsi une sorte d'école d'application, bienfaisante pour ceux qu'elle recueillait et soulageait, utile pour celles qui s'y exerçaient à la charité pratique et effective. Et c'était bien là le double but qu'avaient eu en vue les fondateurs de l'Association, ainsi qu'en témoigne l'article 1er de ses statuts : « L'Institution des diaconesses est une association libre qui a pour objet d'instruire et de diriger dans la pratique de la charité active les femmes protestantes qui viendront se dévouer dans son sein au soulagement des misères tant du corps que de l'âme et particulièrement au soin des malades, des enfants et des pauvres. »

Rappelons ces œuvres dans l'ordre de leur fondation : à celle du Refuge vinrent s'ajouter successivement, en 1842, une Infirmerie pour les enfants scrofuleux, due à l'initiative de Mme André-Rivet; en 1843, une première branche de notre œuvre d'éducation correctionnelle, le Disciplinaire, ouvert à des jeunes filles de sept à treize ans, et la même année une Maison de Santé pour femmes, renfermant une quinzaine de lits, grâce à un don considérable de Mme Eynard-Lullin; en 1844, la Retenue, seconde division de notre œuvre d'éducation correctionnelle pour des jeunes filles plus âgées, de quatorze à vingt et un ans, dont l'exemple et le contact étaient fâcheux pour les plus jeunes; en 1846, une Salle d'asile ouverte aux enfants du voisinage et une École primaire, où pouvaient se former celles des diaconesses auxquelles on reconnaissait des aptitudes spéciales pour l'instruction et l'éducation; une œuvre d'Apprentissage où les jeunes filles apprenaient la couture, le blanchissage, le soin des enfants et le service en général, et une Crèche pour recevoir dans la journée les petits enfants dont les mères étaient occupées dans les nombreuses fabriques du faubourg Saint-Antoine. Dès le début un modeste oratoire réunissait chaque jour pour le

culte les habitants de la Maison, et le dimanche les familles du voisinage : en même temps la visite des pauvres s'organisait d'une manière régulière sous les soins des Sœurs de paroisse. En 1865 elle se compléta par l'adjonction de l'œuvre très utile de la Caisse des loyers. Nommons celle de nos œuvres que nous considérons comme la principale, puisque c'est elle en quelque sorte qui alimente les autres : notre École préparatoire de diaconesses.



MADAME LA BARONNE BARTHOLDI-WALTHER

Ce développement des œuvres ne pouvait se faire qu'avec un développement correspondant et simultané du personnel. Déjà plusieurs femmes de cœur avaient répondu aux appels de M. Vermeil. Quelques diaconesses venaient d'être reçues : la province les réclamait pour diriger les œuvres qui se fondaient de tous côtés, « en suivant, dit un ancien rapport, les indications des circonstances, l'appel des nécessités présentes, l'inspiration charitable des bienfaiteurs qui contribuaient de leurs conseils éclairés comme de leurs libéralités ».

Les locaux primitifs devinrent rapidement insuffisants pour abriter toutes ces œuvres. D'autres part l'expérience montrait que le quartier avait été bien choisi et l'on cherchait une combinaison nouvelle, lorsque M. Vermeil apprit

qu'un immeuble était mis en vente rue de Reuilly ; mais il fallait se décider sur l'heure ou voir la propriété passer en d'autres mains. Or il s'agissait de trouver une somme de 100,000 fr. pour devenir acquéreur, sans compter des frais au moins égaux de réparations, d'aménagements, etc. M. Vermeil résolut d'acheter l'immeuble au moyen d'un emprunt portant intérêt : en trois jours il réunit une somme de 70,000 fr. pour le premier paiement et fit souscrire un emprunt total de 245,000 fr. dont l'œuvre est depuis quelques années complètement libérée. Nous retrouvons dans la liste des souscripteurs de cet emprunt les noms les plus respectés de notre protestantisme français.

Dès l'année 1846 une partie des œuvres se transportèrent rue de Reuilly. Au mois de janvier 1849, les arrangements étant terminés, toutes se trouvèrent réunies dans le local actuel. L'œuvre était dès lors administrée comme aujourd'hui par un Conseil de direction mixte qui se réunit chaque mois et un Comité de surveillance chargé du contrôle des comptes et des finances.

Ce n'était pas sans peine que l'œuvre s'était ainsi peu à peu organisée et qu'elle avait pris sa forme définitive. Le Conseil de direction et son vénéré fondateur étaient non seulement aux prises avec les difficultés financières, qui, bien que sérieuses, n'étaient pas les plus redoutables. Ils eurent longtemps à se défendre contre les accusations ou les insinuations de chrétiens qui prétendaient voir dans l'œuvre projetée un retour aux formes conventuelles, avec oppression des consciences, vœux de célibat, etc., tandis que rien n'était plus éloigné de leurs tendances et de leur largeur d'esprit. Leur meilleure défense était de poursuivre paisiblement leur œuvre. Peu à peu on prit confiance, les attaques malveillantes se ralentirent et tout marcha non sans peine, mais sans secousse violente. Les vraies difficultés étaient plutôt intérieures, inhérentes à la nature même de l'œuvre, résultant du fait de l'association d'éléments très différents : diversité d'âge, de position, de tempérament, de culture intellectuelle et religieuse. Respecter l'individualité de chacune en cherchant à la conserver et à la développer pour le bien commun, c'était la tâche intéressante, assurément, mais épineuse parfois, de la directrice ; on comprend aussi combien il y fallait de tact et de charité.

Nous ne pouvons nous attarder aux détails, quelque intérêt qu'ils puissent présenter. La petite semence était devenue un arbre vigoureux qui a continué à se développer d'une manière normale. Malgré quelques changements apportés par le temps et les circonstances, l'ensemble des œuvres s'est maintenu. Quelques-unes, moins indispensables ou entreprises ailleurs, ont fait place à de

plus importantes. D'autres, par contre, se sont développées et agrandies : ainsi la Maison de Santé, autrefois très défectueuse et enclavée au centre même de nos bâtiments, a été, en 1873, transportée dans un pavillon, construit pour sa destination spéciale, beaucoup mieux aéré et aménagé et comptant 68 lits. L'œuvre d'éducation correctionnelle, au lieu de 7, puis 13 lits, en compte actuellement 52, et le Refuge proprement dit a dû, faute de place, être installé hors de la Maison. Nous attachons une grande importance à assurer à nos jeunes filles une bonne instruction primaire. Les plus jeunes ont quatre heures de classe par jour, les plus âgées deux. Elle apprennent en outre la couture, le raccommodage, la buanderie, le repassage et s'exercent aux soins du ménage. Aucune ne nous quitte, à moins d'incapacité incurable, sans être en état de gagner honorablement sa vie. La Salle d'asile continue à recevoir chaque jour de 80 à 100 enfants, et nous avons le jeudi une école de couture pour jeunes filles.

La marche régulière, et à quelques égards fatalement monotone, de l'Institution ne l'a pas empêchée dans des temps exceptionnels de rendre des services exceptionnels aussi. Ainsi, dans les jours d'émeute populaire, la Maison « ouverte aux blessés du quartier, dit un rapport de l'époque, accueillait aussi des veuves, des mères de famille avec leurs enfants en détresse, tandis que les diaconesses, aimées et respectées, circulaient sans peine dans le quartier pour porter des secours et des paroles de paix ».

Et plus près de nous, pendant l'année 1870-71, tandis que les diaconesses de la Maison desservaient seules une ambulance installée dans les locaux scolaires du voisinage, confiée à leurs soins par l'intendance militaire, et prêtaient secours à l'ambulance Chaptal, quelques autres accompagnaient l'ambulance 11 *bis* de la Société de secours aux blessés militaires, qui put donner ses soins à plus de 1,500 blessés ou malades.

Par décret du 1er février 1860 l'Institution des diaconesses fut reconnue d'utilité publique.

Dès le début ses principales ressources ont été les libéralités de nos coreligionnaires, dons, souscriptions, ventes biennales, augmentées de subventions annuelles de la préfecture de police pour l'œuvre d'éducation correctionnelle, et, jusqu'en 1880, d'allocations régulières de l'État et de la ville de Paris. Un certain nombre de donations ou fondations de lits gratuits par legs ont constitué à l'œuvre quelques rentes dont la plus importante est affectée à l'œuvre du Refuge.

En 1842 l'œuvre avait un budget de 27,490 fr. en recettes et de 17,329 fr. en dépenses. En 1862 les recettes sont de 91,696 fr., les dépenses de 88,337 fr. En 1882 les recettes sont de 180,695 fr., les dépenses de 155,752 fr. En 1891 les recettes ont été de 162,566 fr., les dépenses de 162,264 fr. Ces chiffres indiquent des progrès considérables et il est à croire qu'ils continueront à s'accroître. Les charges aussi augmentent d'une manière très sensible sous forme d'impôts qui figurent dans nos dépenses de 1891 pour une somme de 4,884 fr.; et depuis 1884 en particulier sous la forme de la taxe d'accroissement, par suite de laquelle à chaque décès ou démission d'une diaconesse nous avons à payer plus de 2,000 fr.

Il est intéressant pour nous de constater que la plus grande partie de nos ressources nous est toujours venue de la France même. Nous devons cependant mentionner avec reconnaissance une collecte faite chaque année à Genève et d'autres dons importants réguliers de la Suisse et de la Hollande.

Nous avons reçu depuis la fondation de l'Œuvre, pendant le premier cinquantenaire de son existence, dans la Maison de Santé, 10,757 malades et 669 jeunes filles en correction.

Cependant si les institutions vivent et se développent, les individus vieillissent et disparaissent, et l'on comprendra que les deux épreuves les plus sensibles qui pussent atteindre l'Institution des diaconesses, et à quelques égards la menacer, furent la mort de son fondateur, le pasteur Vermeil, qui succomba à une longue maladie en 1864, et la retraite de la fondatrice, après vingt-six années de travail soutenu. Dieu, dans sa bonté, y avait pourvu, d'une part en donnant dès la première heure à M. Vermeil pour collaborateur fidèle M. le pasteur Vallette, qui était tout indiqué pour le remplacer à la présidence du Conseil de direction. De l'autre, trois ans avant la retraite effective de la sœur directrice, il avait amené dans la Maison celle qui devait lui succéder, M[lle] Waller, qui est encore aujourd'hui à la tête de l'œuvre. M[lle] Malvesin, après avoir pu s'assurer de l'unanimité des suffrages des diaconesses, la présenta elle-même au Conseil de Direction (1869). A côté de dons très divers, elles avaient en commun ceux de la charité, du tact et d'un entier désintéressement. La nomination de la nouvelle directrice fut accueillie avec joie et sans arrière-pensée.

Après quelques années de retraite active à Changis, près Fontainebleau, M[lle] Malvesin, sentant ses forces décliner, céda aux instances de ses amies et vint passer les dernières années de sa vie dans la Maison des diaconesses, où elle s'endormit au Seigneur comme une aïeule vénérée au sein de sa famille.

M. le pasteur Vallette avait été rappelé de ce monde en 1872 et remplacé à la présidence du Conseil par M. le pasteur Dhombres.

Les pasteurs qui ont prêté leur concours actif à l'œuvre comme aumôniers se sont succédé, le Conseil de Direction, le Comité de surveillance se sont renouvelés entièrement, et dans la liste des membres disparus nous aimons à relever, outre ceux que nous avons déjà mentionnés, les noms vénérés de Mmes André-Walther, Dunant-Widmer, Frédéric Monnier, Mlle Davillier, de MM. Jean André, baron de Bussierre, comte Robert de Pourtalès, Valdemar Monod — et combien d'autres! Mais l'esprit est resté le même, et « la maison n'est point tombée, parce qu'elle était bâtie sur le roc ».



MAISON DES DIACONESSES

Dans la séance d'inauguration qui eut lieu quelques mois après le commencement du service des diaconesses, « le pasteur Vermeil, dit le premier rapport imprimé, s'attachait à démontrer que l'Église et ses conducteurs trouveraient dans les diaconesses un personnel dévoué au soulagement des misères temporelles et spirituelles et les diverses œuvres chrétiennes leurs auxiliaires naturels, en même temps qu'il rattachait à l'Évangile, à l'Évangile seul, les principes qui étaient à la base de l'œuvre, l'organisation qu'elle s'était donnée, et les fruits qu'elle commençait à porter déjà ».

En célébrant l'année dernière le cinquantième anniversaire de cette première réunion publique, le rapporteur rappelait avec reconnaissance comment ce but avait été atteint et nommait les divers établissements confiés à nos sœurs, Maisons de Santé, Asiles de vieillards, Orphelinats, Pensionnats primaires, près de nous dans les paroisses de Sainte-Marie, les Billettes, Belleville, Passy, Neuilly, Nanterre, et au dehors, dans les Églises de Mazères, Uzès, Orléans, Orthez, Marseille, Audincourt, Montauban, La Rochelle, Cannes, Bordeaux,

Lyon, Valence, Sedan, auxquels nous devons ajouter le quartier protestant de la Maison centrale de Clermont (Oise), desservi par nos sœurs, à la demande de l'État, et deux établissements qui relèvent directement de notre Maison, l'Ouvroir-École de Livron (Drôme), et l'Infirmerie pour jeunes garçons des Ombrages (Versailles).

Ajoutons que c'est à la fidélité aux principes posés par les pieux fondateurs à la base de l'œuvre que nous devons attribuer son développement et sa prospérité. Mieux que d'autres peut-être nous sentons le prix qu'il faut attacher au principe même de l'association librement disciplinée qui multiplie les forces en les combinant, aussi bien qu'à l'éducation professionnelle, non moins nécessaire pour la pratique des œuvres de la charité que pour tout autre travail. Nous usons de tous les moyens humains que conseillent la prudence et le bon sens. Mais nous devons reconnaître que sans l'Évangile nous serions sans force devant le mal sous toutes ses formes. En dehors de l'Évangile, en effet, quelle consolation aurions-nous à offrir au malade, quelle paix à l'affligé, quelle compensation au pauvre, quelle lumière à la conscience troublée, quel relèvement à ceux qui sont tombés, quel exemple aux enfants qu'il faut conduire dans la vie, quel rajeunissement au vieillard qui sent ses forces s'éteindre et la vie lui échapper ?

On nous demande parfois quels sont les résultats de nos œuvres. On comprendra d'après ce qui précède que les résultats que nous recherchons et les succès que nous ambitionnons le plus ne sont pas ceux qui peuvent toujours s'apprécier en ce monde. Comme résultats sensibles nous pourrions citer la plupart de nos malades rendus à la santé, beaucoup aussi consolés, affermis dans la foi, préparés à un départ paisible. Dans nos œuvres de relèvement une forte proportion de jeunes filles ramenées au bien, à une existence honnête, laborieuse, souvent chrétienne. Mais à ces résultats directs il faudrait ajouter le bien qui se fait non seulement sous nos yeux, mais encore dans tous les établissements où nos sœurs ont porté leur activité. Aussi bien, Dieu accorde aux siens des encouragements proportionnés sans doute à leur foi ; et ce que nous pouvons voir des fruits de notre travail est un gage de ceux que nous n'apercevons pas encore, mais que nous verrons un jour, nous en avons la confiance.

Encouragés, nous le serions encore davantage si le recrutement de nos diaconesses se faisait d'une manière plus facile et plus large ; si beaucoup de jeunes filles ou de femmes isolées, dont la vie d'ailleurs est factice et vide, comprenaient qu'elles peuvent, dans une œuvre de ce genre, trouver un emploi utile

de toutes leurs forces et de tous leurs dons. Car tous les dons peuvent être utilisés, les plus simples comme les plus éminents. C'est une erreur de croire que des dons supérieurs soient perdus ou manquent d'application satisfaisante pour la conscience et pour le cœur. Pourquoi faut-il que ce soit le plus souvent celles qui pourraient trouver une excuse dans la nécessité du travail qui donnent l'exemple du dévouement à celles auxquelles leur position assure une existence indépendante? et quel don serait trop remarquable pour être mis au service de Celui qui « étant riche s'est fait pauvre » et qui nous « a donné un exemple afin que nous fassions comme il nous a fait? » Y a-t-il là peut-être quelque préjugé à surmonter, et comprend-on bien que c'est précisément le talent spécial, quel qu'il soit, que nous avons reçu de Dieu, que nous avons à faire valoir pour lui, puisqu'on est « agréable au Seigneur selon ce qu'on a et non selon ce qu'on n'a pas? »

S. Monod.

ŒUVRE DES DIACONESSES DE PAROISSE

L'Œuvre des diaconesses de paroisse de l'Église de la confession d'Augsbourg doit naissance à la réunion des visiteuses de la Rédemption, dont les origines remontent au ministère béni de M. Louis Meyer. Après s'être maintenue comme Association libre pendant de longues années, la réunion des visiteuses fut constituée en communauté de diaconesses, le 16 octobre 1874. L'occasion de cette transformation nécessaire fut l'entrée dans le groupe d'une sœur et de deux novices venant de l'Institution des diaconesses des Églises évangéliques.

Le but principal de l'Œuvre est de former et d'entretenir des diaconesses pour le service des paroisses de l'Église. Les diaconesses de paroisse s'occupent, sous la direction des pasteurs, de l'évangélisation des familles, de la visite des pauvres et du soin des malades. Elles peuvent aussi être employées à la tenue d'Ouvroirs, d'Asiles et d'Orphelinats.

La communauté reçoit dans la maison où elle est installée un nombre limité de malades, dans le but de fournir aux diaconesses l'occasion de se préparer à

leur vocation. Des consultations données deux fois par semaine par les médecins de la Maison attirent un grand nombre de malades. Les médicaments, distribués gratuitement aux indigents, constituent un des plus gros articles de dépense. L'Œuvre forme également des sœurs pour le service des malades à domicile.

Deux sœurs dirigent à Neuilly l'Asile Lauderdale, dû à la libéralité de la grande dame anglaise dont il porte le nom.

L'Œuvre des diaconesses de paroisse lutte depuis son origine contre de grandes difficultés financières. L'Église semble n'avoir encore compris qu'incomplètement l'importance du service des diaconesses dans le travail paroissial. Aussi n'est-ce qu'avec la plus grande peine que l'Œuvre parvient à réunir les 30,000 fr. nécessaires tous les ans à son fonctionnement.

Le nombre des sœurs aussi est très inférieur à celui dont l'Église aurait besoin. Plusieurs décès ont, dans ces dernières années, réduit la communauté à douze membres, huit sœurs consacrées et quatre novices. Aussi quatre paroisses seulement, Rédemption, Billettes, Montmartre, Faubourg Saint-Antoine, profitent-elles du travail des sœurs. Les autres sœurs sont occupées au service intérieur, à la Maison de santé, aux gardes à domicile et à l'Asile Lauderdale.

L'Œuvre, fondée rue Bochard-de-Saron, a été transportée, en 1875, 33, rue de La-Tour-d'Auvergne. Depuis 1881, elle est établie, 7, rue Bridaine. Les directrices de l'Œuvre depuis l'origine ont été sœur d'Haussonville (1874-1876), sœur Mathilde Poiré (1876-1881), sœur Elise Obreen (depuis 1881). Le Comité directeur est présidé par M. le pasteur Kuhn, qui a également rempli, jusqu'en 1886, les fonctions d'aumônier de la Maison. Depuis cette date, la charge d'aumônier a été confiée à M. Vaucher.

Ed. Vaucher.

ŒUVRE PROTESTANTE DES PRISONS DE FEMMES

Au mois de juin 1889 l'Œuvre protestante des Prisons de femmes célébrait le cinquantième anniversaire de sa fondation. Elle avait le privilège de posséder encore, dans la personne de sa vénérable présidente, Mlle Louise Dumas, alors âgée de quatre-vingt-dix-sept ans, un de ses membres fondateurs.

Elle se réunit encore sous sa présidence, et chez elle, jusqu'au 10 février 1891 ; et le 26 du même mois s'éteignait cette femme au cœur aimant et vaillant, qui résumait en sa personne l'histoire et les traditions d'une activité de plus de cinquante années. Elle avait été dès l'origine comme le bon génie de cette œuvre, à laquelle elle avait donné pendant une si longue période d'années le meilleur de son temps et de ses forces. Grâce à elle, à sa persévérante charité, à son zèle intelligent et judicieux, l'œuvre de paix qu'elle poursuivait ne fut pas interrompue un seul jour. Ni bouleversements politiques, ni émeutes populaires, ni siège, ni guerre étrangère, ni guerre civile ne l'arrêtèrent dans ses charitables visites quotidiennes à la prison de Saint-Lazare.



MADEMOISELLE DUMAS

On a parlé ailleurs avec détail de cette femme remarquable (1), de l'élévation de son caractère et de sa foi, de son oubli d'elle-même, de sa passion pour le bien, de son amour pour les détenues, amour qui n'allait pas sans quelque fierté, quand elle découvrait dans une de ces âmes égarées la moindre étincelle de bien, qu'elle-même le plus souvent avait réussi à y allumer. L'espace ne nous permettrait pas d'y revenir ici d'une manière complète. Aussi bien ces

(1) Voir *Cinquante années de visites à Saint-Lazare*, par M. d'A.; Fischbacher, éditeur.

quelques mots ne sont qu'un hommage d'affectueux respect à l'une des figures les plus fortes, les plus charitables et les plus originales de notre protestantisme français contemporain, hommage qui s'impose en quelque sorte, au moment où l'on doit parler d'une œuvre qui fut celle de sa vie.

La fondation de l'Œuvre protestante des Prisons de femmes, connue d'abord sous le nom d'Association de dames autorisées à visiter les détenues protestantes de la prison de Saint-Lazare, remonte à 1839, époque de la deuxième visite en France de Mme Elisabeth Fry.

On s'était peu préoccupé jusqu'alors de la réforme matérielle des prisons, et moins encore du relèvement moral des détenues. Quelques personnes cependant, émues à jalousie par ce qu'elles avaient entendu dire des efforts tentés en Angleterre par Mme Fry en faveur des prisonnières, et des encouragements qu'elle avait recueillis, l'avaient pressée de venir en France pour les aider de ses conseils et de ses expériences.

Mme Fry répondit à leurs instances, et dès son arrivée à Paris se mit à l'œuvre. Elle visita les diverses prisons de notre ville, puis elle convoqua une réunion de personnes éclairées et dévouées qui désiraient suivre son exemple. Elle leur fit part de ses observations, et suggéra les réformes les plus importantes à demander, insistant sur la nécessité de porter les premiers efforts sur la prison de Saint-Lazare, où 950 femmes avaient attiré son attention. En même temps elle adressait au roi Louis-Philippe un mémoire dans lequel elle sollicitait le libre usage des saintes Écritures dans tous les établissements publics français, et consignait dans une lettre à M. le préfet de police ses observations et ses idées sur le régime des prisons, aussi bien que sur le caractère et le degré d'instruction des surveillantes placées auprès des détenues.

A la suite de la réunion dont nous avons parlé un certain nombre de dames se formèrent en comité. C'étaient Mmes Cuvier, Juncker, Martin-Paschoud, comtesse de Montigny-Jaucourt, Matter, Adèle Monod, baronne Mallet, Émilie Mallet, baronne Pelet, baronne de Sahune, comtesse de Perthuis, Mme Voidel, Mlle Dumas. Nous tenons à mentionner ces noms, car ils se retrouvent à l'origine de la plupart de nos Œuvres protestantes. Quatre noms nouveaux vinrent s'y ajouter dès la publication du premier compte rendu; ceux de Mme François Delessert, de Mme Vermeil, dont l'activité charitable devait se concentrer sur la Maison des diaconesses, et de deux sœurs qui restèrent jusqu'à leur mort parmi les membres les plus actifs du Comité, la baronne Bartholdi-Walther, et Mme André-Walther.

M. Gabriel Delessert, préfet de police, accorda au Comité, en réponse à sa demande, toutes facilités tant pour l'organisation du culte que pour les visites aux malades; et dès le début le Comité n'eut qu'à se louer de ses rapports soit avec l'Administration, soit avec MM. les directeurs et employés de Saint-Lazare. L'œuvre s'exerçait auprès des détenues proprement dites, prévenues et jugées, aussi bien qu'auprès des femmes de mauvaise vie, internées dans la deuxième section de la prison.

Par suite de diverses réformes apportées par l'administration pénitentiaire dans le régime des prisons, nos détenues sont actuellement réparties, selon la nature des délits et la durée des peines, entre les établissements de Saint-Lazare, de Nanterre, de la Conciergerie, du Dépôt de la préfecture de police, à la nomenclature desquels il faut ajouter la Maison centrale de Clermont (Oise), où l'administration affecte un quartier spécial aux détenues de notre culte (1).



ORATOIRE DE SAINT-LAZARE

A Saint-Lazare le culte est célébré chaque dimanche matin par un pasteur, dans une petite salle, dite « Oratoire protestant », et à 2 heures de l'après-midi par une des dames du Comité. Celles-ci réunissent en outre les détenues dans la semaine, par catégories (jugées, prévenues, femmes de mauvaise vie) ou peuvent les faire appeler isolément, et visitent les malades. Toutes les détenues peuvent profiter, dans leurs moments de loisir, de notre petite bibliothèque.

Le Comité, composé de vingt dames, se réunit une fois par mois chez la présidente, Mme Henri Mallet, 49, rue de Lisbonne.

Le nombre des détenues protestantes visitées depuis l'origine a été approximativement de 5,400. Les récidives dans ce nombre sont fréquentes. Pour les délits pour mœurs elles le sont tellement qu'il est difficile d'en tenir compte. Sur ces 5,400 détenues la moitié presque sont étrangères, ce qui s'explique par le fait que nous nous occupons exclusivement de nos coreligionnaires. Nous

(1) Ce quartier, fondé à Doullens le 1er janvier 1880, fut transféré à Clermont en 1888.

relevons dans nos statistiques des détenues de nationalité anglaise, suisse, allemande, hollandaise, belge, américaine, espagnole, italienne, etc.

A côté de l'œuvre du Refuge, où bon nombre de détenues ont trouvé un asile, nous aurions à signaler plusieurs tentatives individuelles ou collectives faites à diverses époques en vue du patronage des détenues libérées. Parmi ces tentatives, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici, mentionnons seulement la fondation, par notre Comité même, en 1882, d'un modeste Atelier-Asile, où toute détenue libérée peut être reçue gratuitement jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un gagne-pain. Depuis lors, il y a deux ans, l'œuvre du Patronage, qui, dès le début et jusqu'alors avait été une branche de l'œuvre du Comité des Prisons, s'est développée et transformée en une œuvre spéciale, ayant son existence et son Comité distincts : la Société de Patronage des détenues et libérées. L'Atelier-Asile a été sensiblement agrandi, afin de pouvoir répondre aux besoins de l'œuvre nouvelle aussi bien que de l'ancienne.

Le budget annuel de l'Œuvre protestante des prisons est bien modeste, et ne dépasse guère 5 à 6,000 fr. Les premières années il était de 740 fr. en moyenne. Outre certains frais généraux inévitables et des dépenses nécessaires pour les détenues au moment de leur libération (vêtements, rapatriement, etc.), leurs enfants retombent souvent à la charge du Comité, pendant la détention et souvent au delà. Ces enfants ne peuvent être abandonnés; il faut s'y intéresser, pourvoir à leur placement, etc. Trop de cas encore restent en souffrance, dont nous pourrions nous occuper dans la proportion où nos ressources s'accroîtraient.

Quant aux résultats obtenus pour le relèvement des détenues, il est difficile de les apprécier d'une manière exacte. Il faudrait les suivre pour cela un temps assez long. Cependant on est frappé, en lisant les rapports annuels de l'Œuvre, de constater qu'il en est bien peu qui ne mentionnent quelques cas de relèvement bien caractérisés et intéressants. Bon nombre de détenues restent après leur libération en rapport avec les membres du Comité, sûres de pouvoir toujours compter sur leur affectueux intérêt et leur appui. Disons aussi, avec reconnaissance envers Dieu, que nous en avons vu beaucoup reprendre une place honorable dans la société, ou quitter ce monde dans des sentiments bien propres à nous réjouir et à nous encourager.

Nous n'avons pas à discuter ici les régimes plus ou moins satisfaisants des prisons. L'expérience ne montre que trop, d'ailleurs, que ce n'est pas sur tel régime ou tel autre que nous avons à compter pour le relèvement moral de

l'individu, pas plus que de la société. A une dépravation morale, à un mal aussi profonds que ceux que nous rencontrons parfois dans ces tristes murs, il faut plus que des palliatifs et des secours humains. Il ne faut rien moins que l'Évangile avec toute sa puissance, qui donne au pécheur des forces contre le mal auquel il l'arrache, et qui le console en même temps qu'il le relève. C'est sur cette conviction profonde que l'Œuvre des Prisons a été fondée. C'est elle encore qui fait sa force, car c'est le bénéfice de la miséricorde proclamée par l'Évangile que nous réclamons pour nos sœurs égarées — comme nous le réclamons pour nous-mêmes — nous souvenant de cette parole du Sauveur : « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés, et je vous soulagerai. »

S. Monod.

ŒUVRE DES DAMES VISITEUSES

DES MALADES PROTESTANTS DANS LES HOPITAUX DE PARIS

Cette œuvre existe depuis une trentaine d'années. Le Comité qui l'a fondée a été longtemps présidé par Mme la baronne de Staël, qui, héritière d'un grand nom, se dévoua sans réserves à nos œuvres charitables; la présidente actuelle est Mme Philippe Hottinguer.

C'est une œuvre d'initiative privée, faite uniquement par des dames et dont le budget est alimenté par une collecte annuelle. Sans avoir aucune attache officielle, elle est reconnue par l'administration de l'Assistance publique de Paris, sous la direction de laquelle sont placés les hôpitaux et les hospices de la capitale. Pour rendre possible, à toute heure, l'entrée dans ces établissements des dames visiteuses, celles-ci sont pourvues d'une carte spéciale. L'administration en met annuellement une trentaine à la disposition du Comité.

L'œuvre du Comité est à la fois religieuse et philanthropique. Les dames visiteuses essayent d'exercer une action spirituelle sur les malades qu'elles visitent; elles leur lisent quelques passages de l'Écriture et font une prière avec eux aussi souvent que cela est possible. En même temps elles s'informent de la situation de famille de chacun d'eux; elles préviennent les parents dont

les fils ou les filles sont malades et ne peuvent écrire; elles apportent, outre les Nouveaux Testaments, les livres, les journaux religieux, quelques douceurs et laissent régulièrement une petite somme aux malades pauvres qu'elles visitent.

On peut estimer à un chiffre de 2 à 3,000 les malades protestants visités annuellement dans les treize hôpitaux de Paris. Le budget de l'Œuvre est d'environ 2,500 fr. Une partie de cette somme est consacrée à l'entretien des diverses bibliothèques religieuses.



MADAME LA BARONNE DE STAËL

A la sortie de l'hôpital, les malades femmes peuvent être admises à la Maison de convalescence, 127, rue de Longchamp, à Passy. Ce sont les dames visiteuses qui délivrent les cartes d'admission aux femmes qui leur semblent avoir besoin de quelques semaines de repos et de régime fortifiant.

Cette œuvre a été, dès sa fondation, éminemment utile. Aujourd'hui on peut dire qu'elle est de première nécessité. Autrefois, au moment de son admission, le malade était invité à déclarer le culte auquel il se rattachait. Le nom des malades protestants était d'office consigné dans un registre spécial. Le pasteur, au moment de sa visite, n'avait qu'à consulter ce registre pour connaître le nom et l'adresse de ses coreligionnaires. Aujourd'hui nulle question n'est posée aux malades au sujet de leur croyance religieuse. Les pasteurs ne doivent visiter que les malades qui les font spécialement appeler. Dans ces conditions les protestants seraient absolument ignorés et

resteraient privés de toute visite, si les dames visiteuses ne les découvraient. Elles sont, pour cela obligées de parcourir salle après salle, de s'informer à haute voix de la présence éventuelle d'un malade. Travail difficile et fatigant, mais travail indispensable. La visite de la dame de charité prépare et rend possible en bien des cas la visite du pasteur.

Cette œuvre modeste, peu connue, continuée avec suite et persévérance, inspirée par la sympathie chrétienne, a rendu de grands services et est appelée à en rendre encore. Les encouragements ne lui ont jamais fait défaut. Que d'expériences bénies on pourrait raconter! Que de bien ont fait ces visites! que de souffrances allégées, que d'agonies rendues moins douloureuses, que de services aussi rendus à des veuves, à de pauvres orphelins! La conscience de ce bien accompli est la meilleure récompense que puissent désirer les dames qui se sont vouées à une œuvre difficile, mais utile, nécessaire et digne de la sympathie de tous les chrétiens.

Au nom du Comité, HENRIETTE FAVARGER.

ŒUVRE DE LA CHAUSSÉE-DU-MAINE

L'institution qui porte le nom d'Œuvre de la Chaussée-du-Maine, en souvenir du quartier où elle a commencé, a eu un début des plus modestes. Créée dans l'automne de l'année 1871, elle ne devait avoir, dans la pensée de ses fondatrices, qu'une durée très limitée.

C'était simplement à l'origine une sorte d'ouvroir destiné à procurer du travail et des vêtements aux victimes de la guerre civile. Des écoles vinrent s'y ajouter, et bientôt tout un réseau d'œuvres de relèvement se forma autour du centre primitif : réunions de diverses natures, cours du soir, conférences, bibliothèque populaire, caisse d'épargne pour les loyers, dispensaire, assistance par le travail; enfin création d'un atelier-école, qui, après avoir commencé dans notre local, s'est constitué en œuvre indépendante. Tel est le passé de notre Œuvre, mais c'est à son organisation actuelle que nous voulons nous arrêter.

Les circonstances y ont amené peu à peu des modifications considérables.

La réorganisation des écoles de la ville rendant inutiles nos écoles primaires, nous n'avons conservé que l'école maternelle, qui compte une centaine d'enfants de trois à sept ans, sous la direction de deux excellentes institutrices.

La plupart d'entre eux prennent le repas de midi que fournit la cantine de l'école, et ceux dont les mères travaillent hors de chez elles peuvent rester jusqu'au soir sous la surveillance d'une personne spécialement chargée de s'occuper d'eux.

L'école du dimanche et celle du jeudi réunissent un grand nombre d'enfants plus âgés.

Cette dernière est partagée entre l'instruction religieuse et l'amusement : récits, musique, promenades dans les musées, quelquefois même la représentation d'une petite comédie. Dès la rentrée en octobre on voit les enfants arriver en foule pour demander si l'école du jeudi ne va pas recommencer. Outre l'école maternelle et celle du dimanche et du jeudi, nous avons conservé la caisse d'épargne pour les loyers et une caisse de secours qui a pour but essentiel de venir en aide aux misères causées par la maladie et le chômage, et surtout de donner de temps à autre un de ces secours efficaces qui permettent à une famille de se remettre à flot. Notre Ouvroir subsiste aussi; il a même pris ces dernières années plus d'importance sous la direction de Mme Adolphe Puaux depuis qu'il a été transféré de la rue de Vaugirard au boulevard Saint-Michel, n° 129. Son but est de venir en aide aux ouvrières qui ne peuvent travailler dans les ateliers. Les femmes viennent chaque semaine chercher et rapporter les travaux à l'aiguille qui leur sont confiés. L'Ouvroir se charge de la confection des trousseaux, layettes, linge de maison et vêtements de pauvres.

Nous arrivons maintenant au couronnement de notre Œuvre, à notre dernière création, l'Asile temporaire, 74, rue des Fourneaux, destiné aux enfants dont les mères sont malades ou à l'hôpital, le seul établissement de ce genre qui existe en France. Il y a dix ans que Mlle Vieux, directrice de l'Œuvre de la Chaussée-du-Maine, eut la pensée vraiment maternelle d'utiliser les salles d'école restées inoccupées pour y recueillir quelques pauvres enfants que la maladie ou la mort privaient des soins de leurs mères. L'Asile temporaire commença modestement par un dortoir de 9 lits. En sortant de l'hôpital ou de la Maternité les mères qui venaient reprendre leurs enfants étaient surprises et ravies de les trouver en meilleur état que lorsqu'elles les avaient quittés. C'est que la nourriture saine et régulière, les soins de propreté, le bon air, le soleil entrant à flots dans les dortoirs et les préaux avaient fait des miracles.

Et ce n'étaient pas seulement les corps chétifs qui avaient profité de ce régime bienfaisant, les cœurs et les intelligences s'étaient épanouis dans une atmosphère de tendresse et de gaieté. Les demandes devinrent si nombreuses qu'il fallut agrandir l'Asile, ouvrir un autre dortoir, et augmenter le nombre des lits en les portant à 27, c'est le chiffre réglementaire, mais il arrive bien souvent que l'Asile en contient quelques-uns en surcroît. En 1888, par exemple, 38 enfants ont été reçus ensemble, mais alors il y avait des corbeilles d'osier dans tous les coins disponibles. La chambre de la directrice en est par moments encombrée, et cela nous fait alors ardemment souhaiter un local plus vaste, mieux aménagé, avec une infirmerie, un séchoir, etc.

Tous ceux qui visitent l'Asile temporaire sont frappés de l'atmosphère de gaieté et de liberté qui y règne. Les grandes filles de huit à douze ans, au retour de l'école, s'occupent des plus petits, qui sont toujours très nombreux, et se préparent ainsi à leur vocation future. Partout les regards des enfants rencontrent des regards affectueux, des visages souriants, des objets propres à les égayer, des images, des jouets, des animaux, des fleurs. On ne néglige aucune occasion de mettre un peu de joie et de soleil dans ces petites vies qui, plus tard, en auront peut-être si peu.

N'ont-ils pas droit, les enfants des pauvres, aux plaisirs simples et bienfaisants dont les éléments sont si largement répandus dans la création? Il faut qu'ils se sentent aimés, qu'ils soient heureux pendant cette période plus ou moins longue où ils nous sont confiés, qu'ils obéissent par amour plutôt que par crainte, qu'ils puissent garder de l'Asile un doux souvenir.

Pendant trois mois chaque année, l'Asile tout entier est transporté à la campagne, dans une belle ferme du Loiret mise à notre disposition par une famille amie de notre Œuvre; nous lui adjoignons des enfants choisis parmi les plus pauvres, les plus chétifs, ceux que la maladie a éprouvés pendant l'hiver; le nombre de ces privilégiés dépend des dons qui nous sont faits pour ce but spécial. Pendant l'été de 1892, l'Œuvre des Colonies de vacances a envoyé 196 enfants à la campagne. Le séjour d'un mois revient à 30 fr. pour chaque enfant.

En 1892 nos recettes générales se sont élevées à 55,229 fr. 05 c. Nos dépenses n'ont jamais dépassé nos recettes et nous avons eu le rare bonheur de ne jamais enregistrer de déficit.

Encore un mot sur l'esprit qui pénètre notre Œuvre. Nous croyons pouvoir dire sans orgueil que c'est celui d'une vraie largeur chrétienne et humaine.

Notre maison est ouverte à tous sans distinction de religion et de nationalité. Aussi combien de sympathies nous avons rencontrées, que de cœurs se sont ouverts pour nous, que de mains se sont tendues pour nous aider! Cet Asile de si modeste apparence est un foyer qui attire et concentre bien des rayons. Plus d'un cœur s'y réchauffe et s'y épanouit au contact de ces petits êtres confiants et aimants dont il est dit que « le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent ».

L'œuvre a pour présidente Mme Élise de Pressensé et pour secrétaires Mme Frank Puaux et M. le pasteur Hollard.

Élise de Pressensé.

ASSOCIATION DE CHARITÉ DES ÉTUDIANTS

DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

Cette Association, fondée en 1880, sous la présidence d'honneur de M. le pasteur Bersier, et présidée actuellement par M. le pasteur Couve, s'occupe spécialement des pauvres des ve, xiiie et xive arrondissements. Elle initie les étudiants à leur futur ministère en les mettant en contact avec les navrantes misères de ces quartiers.

Chaque année elle soutient une quarantaine de familles désignées à la suite d'enquêtes minutieuses. A chaque étudiant sont confiées une ou deux familles qu'il visite régulièrement et auxquelles il remet des secours votés par l'Association sous forme de bons de pain, de viande, de charbon : l'Association s'interdit de distribuer des secours en argent.

Le budget, provenant de collectes faites par les étudiants eux-mêmes et d'un concert annuel donné à la Faculté, est d'environ 4,000 fr.

Bien que cette somme soit insuffisante pour répondre aux demandes dont le nombre va toujours croissant, d'heureux résultats ont été obtenus : telle famille, retirée de la misère, a demandé d'elle-même à n'être plus secourue. De tels résultats suffisent à montrer l'utilité de cette Association.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES JEUNES GENS

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

La Société de bienfaisance des jeunes gens de l'Église réformée de Paris n'est pas uniquement destinée à venir en aide aux indigents, mais à faire du bien à ceux qu'elle charge de les secourir. C'est ce double but qui fait son originalité. D'un côté, par des dons soit en argent, soit en nature, elle travaille à soulager les pauvres protestants, en particulier ceux que les diaconats n'ont pu suffisamment secourir. Elle complète ainsi leur œuvre avec efficacité. Bien qu'on accuse souvent d'étroitesse ceux qui font des sélections dans leurs charités, notre Société a jugé plus sage de borner son champ d'action aux pauvres de notre Église, pensant qu'il vaut mieux secourir moins de gens, mais sérieusement, que de s'occuper d'une façon insuffisante d'un grand nombre de familles. Ce genre de charité qui consiste à ne donner aux pauvres que de l'argent, et les habitue à compter sur les secours comme sur des rentes est tout à fait contraire à l'esprit de la Société, « dont les membres doivent faire tous leurs efforts pour relever les indigents, en leur procurant de l'ouvrage, en s'occupant de leurs intérêts, en les aidant au besoin de leur appui et de leurs conseils ».

En un mot, les besoins moraux de nos pauvres, surtout puisque nous les choisissons parmi nos coreligionnaires, nous intéressent autant que leurs besoins physiques, et nous faisons dans nos visites tout notre possible pour les encourager à fréquenter les églises, à envoyer leurs enfants aux écoles du dimanche, à lire la Bible; nous travaillons à les relever moralement en même temps que matériellement.

D'un autre côté, c'est aussi pour le bien des jeunes gens qui la composent que cette Société a été fondée. Elle les dirige dans leur charité en leur donnant les moyens de l'exercer pratiquement, et les met à excellente école pour les préparer soit aux diaconats (qui lui doivent déjà de nombreux membres), soit à toute œuvre de bienfaisance ou de philanthropie dans laquelle ils pourraient être appelés à entrer plus tard.

Tel est le double but de notre association ; disons un mot de son histoire et de son organisation. Elle fut fondée en 1866 par M. Systermans, aujourd'hui

président honoraire. Dès la première année de son existence, il lui fut fait partout très bon accueil. « Vos jeunes gens! Mais j'en suis, » s'écria même M. Guizot, à qui M. Systermans en parlait un jour. La guerre de 1870 affaiblit sensiblement la Société. Toutefois, après bien des efforts, elle est arrivée à regagner le terrain perdu. A la fin de 1892 la Société comptait 58 membres actifs répartis en quatre comités (comités de l'Oratoire et du Saint-Esprit, de Pentemont, de Belleville, de Sainte-Marie) et 38 membres honoraires.

Si le nombre des membres actifs n'a augmenté que de 13 depuis 1872, la collecte a donné en 1892 3,014 fr. 05 c., c'est-à-dire 500 fr. de plus qu'en 1891. Les cotisations des membres ont produit 543 fr. Nous avons secouru 86 familles. Si nous ajoutons que depuis 1866, près de 200 jeunes gens protestants se sont succédé dans nos rangs, personne ne doutera que la Société ne soit appelée à faire du bien sérieusement et pratiquement.

André Siegfried.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES PAUVRES DE MONTAUBAN

La Société des Amis des pauvres a été fondée en 1843 par les étudiants de la Faculté de théologie de Montauban, désireux d'introduire dans leurs études théologiques un élément pratique, indispensable à de futurs pasteurs. Parmi ces fondateurs, ouvriers de la première heure, se trouvait M. Jean Monod, aujourd'hui doyen de la Faculté, qui fut, de 1843 à 1846, secrétaire de la Société.

Cette œuvre de charité a toujours été soutenue avec la plus grande sympathie par les protestants de Montauban et elle continue à accomplir sa tâche avec succès. La Société est actuellement dirigée par un Comité de huit membres dont le président est M. Russier, le secrétaire M. Durand, le trésorier M. Gonin. Son budget annuel varie entre 1,500 et 2,000 fr. Quarante familles environ reçoivent des secours, consistant en bons de pain, de viande, de légumes, de bois. Chaque étudiant, membre de la Société, s'occupe spécialement d'une famille, à laquelle il apporte, avec le relèvement matériel, un peu de force morale et religieuse : c'est l'évangélisation par la charité. Le bien qui résulte de ces efforts ne profite pas seulement aux pauvres secourus, mais aux étudiants

eux-mêmes, qui apprennent à voir de près, dans toute leur réalité, les souffrances qu'ils auront à soulager plus tard comme pasteurs.

C'est dans un sentiment de reconnaissance envers Dieu pour la prospérité dont elle a joui jusqu'à présent que la Société se prépare à fêter prochainement son cinquantenaire.

A. Russier.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES DAMES DE BORDEAUX

La Société de bienfaisance a été créée pendant l'hiver de 1828 à 1829 et organisée dans le mois de mars 1829 sous les auspices du Consistoire et la présidence des pasteurs.

C'était comme un second diaconat, appelé à compléter, à doubler l'action du diaconat proprement dit. Bordeaux, divisé en 24 quartiers, eut 24 dames de bienfaisance comme il avait 24 diacres. Le diaconat donnait des secours en argent pour les loyers ou les besoins urgents des familles pauvres; la Société des dames donna des secours en nature : soupes, pain, bois, vêtements, etc. Au moment de la création de l'œuvre, les pasteurs en exercice étaient MM. François Martin, Maillard, Vermeil et Villaret. Ils présidaient, et leurs successeurs après eux, un trimestre chacun, à tour de rôle. Le Consistoire recevait pour la Société les dons et legs qui lui étaient destinés et lui en servait les arrérages; elle avait un trésorier spécial. Les lois nouvelles qui avaient mis l'Asile des vieillards, primitivement établissement consistorial, dans l'obligation de se constituer à part pour avoir le droit d'hériter, ont mis la Société des dames dans une obligation analogue. Après quelques hésitations elle s'est décidée, pour assurer son avenir, à se faire reconnaître à son tour comme établissement d'utilité publique, reconnaissance accordée par décret en date du 10 août 1890.

Dans ses nouveaux statuts la Société a conservé, autant que l'ont permis les nouvelles lois, les traditions, les formes, l'esprit de son règlement primitif. Les pasteurs de Bordeaux demeurent membres honoraires de la Société, et ils sont représentés dans la Société elle-même par leurs femmes. Ensuite une com-

mission d'enquête, dont ils font tous partie et avec eux le président de la Société du Prêt gratuit, le président du 7e bureau ou bureau protestant de bienfaisance et le trésorier du diaconat, fournit au Conseil des dames les renseignements nécessaires pour le vote définitif des secours.

L'œuvre s'est largement développée en tous sens depuis l'origine. Elle s'occupait uniquement des pauvres habitants de la ville, elle admet aujourd'hui ceux de la banlieue. Non seulement les indigents inscrits sur les registres de la Société, mais nombre d'autres reçoivent tous les jours pendant les mois d'hiver une portion de soupe. Une distribution gratuite de soupe est également faite tous les jours dans les écoles protestantes de filles et dans les écoles protestantes de garçons, au nombre de 8. Le budget primitif était de 7,700 fr.; il est aujourd'hui de 21,000 fr. Les ressources de la Société proviennent d'abord de ses rentes : 5,000 fr. environ; ensuite d'une collecte annuelle faite à domicile par les dames elles-mêmes; enfin d'une grande Vente triennale, qui donne habituellement de 40 à 45,000 fr. et dont la Société partage le produit avec la Maison de santé et l'Asile des vieillards.

Depuis qu'elle est reconnue d'utilité publique la Société compte 25 dames au lieu de 24; la dame présidente n'a pas de quartier.

La Société a pour présidente Mme Édouard Cruse, et pour secrétaires Mmes Émile Bosc et Desclaux de Lacoste.

J. Cadène.

SOCIÉTÉ DES FOURMIS DE FRANCE

L'œuvre des Fourmis de France, fondée en 1889 par Mlles Thuret, Monnier, de Monbrison, est d'initiative privée et exclusivement dirigée par des jeunes filles protestantes françaises. Elle a pour but d'unir tous ses membres dans un même but charitable : fournir par leur travail des vêtements aux pauvres pour l'hiver. Elle est dirigée par un Comité central de trois membres et se divise en sections. Une section comprend un département ou une ville importante; elle est sous l'autorité d'une présidente, et ses membres sont groupées par dizaines sous la direction de vice-présidentes qui réunissent les vêtements à une époque fixe de l'année.

Chaque section, soumise aux règles générales de l'œuvre, garde une grande indépendance pour toutes les questions de détail. Les cotisations des vice-présidentes couvrent les dépenses de la Société, qui se bornent à peu près à l'impression des rapports (1,400 fr.)

Elle compte actuellement 5,698 membres, et le chiffre des vêtements distribués durant l'hiver 92-93 s'élève à 11,499.

L'œuvre des Fourmis a pour présidente M[lle] Marie-Anne de Monbrison et pour secrétaire M[lle] Gabrielle Berger.

DIACONATS

DIACONAT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS (1)

Administré par un corps de diacres dévoués dans les rangs desquels ont pris place la plupart de nos notabilités les plus respectées, alimenté par les dons généreux des fidèles, le diaconat a réussi à développer son action de manière à s'assurer tous les moyens de soulagement des misères qui s'adressent à lui dans la mesure des ressources dont il dispose.

Distributions de secours en argent et en nature aux nécessiteux — placement et entretien des enfants dans les orphelinats, des vieillards et des infirmes dans les asiles, des malades dans les maisons de santé — assistance par le travail — placement, surveillance et enseignement des apprentis — participation aux fonds des asiles et orphelinats — régularisation gratuite des mariages d'indigents, tel est le champ très vaste de l'activité de l'œuvre.

Fondé le 9 février 1803, le Diaconat, composé alors de 10 membres adjoints aux anciens et délibérant avec eux pour la distribution des aumônes, n'eut une existence distincte qu'à partir du 26 janvier 1816. — Le nombre des diacres accru avec les besoins s'élevait à 40 en 1831, puis survint en 1859 l'agrandissement

(1) Les Églises protestantes ont toujours considéré le soin des pauvres comme une de leurs premières obligations et ont continué fidèlement les traditions de l'Église apostolique en maintenant le Diaconat chargé de l'administration des biens et des soins des pauvres. Nous avons tenu à montrer les services que rendait cette institution en donnant des renseignements sur le fonctionnement du Diaconat dans quelques-unes de nos grandes Églises de France, en regrettant cependant de ne pouvoir, la place nous faisant défaut, présenter un tableau complet de cette forme si intéressante de l'activité charitable.

de la ville de Paris qui, exigeant l'institution de Comités paroissiaux et la décentralisation d'une partie des services, fit porter le nombre des diacres à 90 en 1866. — En 1880 ils étaient 125; ils sont aujourd'hui 120. — La dépense annuelle avoisine 100,000 fr.

Les épreuves de l'année terrible, de la guerre, du siège et de la Commune, trouvèrent le Diaconat fidèle à son poste qu'il ne déserta pas un seul instant. Il y gagna d'être, peu après, mis en possession de tous les éléments actifs et passifs de son administration et de conquérir ainsi son autonomie sous la haute surveillance du Conseil presbytéral.

Dès lors il adopta des allures administratives de nature à assurer la régularité de sa marche et la satisfaction de tous les intérêts groupés sous sa main. L'œuvre individuelle de chacun des 11 Comités paroissiaux fut fortifiée et élargie de manière à s'adapter à ses besoins locaux, le Diaconat général ne retenant que la direction générale avec la surveillance des Comités, l'attribution des secours d'Orphelinats et d'Asiles sur la présentation des Comités, et les rapports avec ces établissements. Cette organisation date de 1872.

Après le décret du 25 mars 1882 qui fractionnait l'Église de Paris en 8 paroisses distinctes, le Diaconat général fut remplacé par une Délégation composée de 4 délégués de chacune des 8 paroisses se réunissant mensuellement comme autrefois sous la présidence successive de leurs pasteurs et sous la direction d'un Bureau dont la composition est restée la même. Un rapport annuel rend compte de chaque exercice; une assemblée générale annuelle des délégués prononce l'approbation des comptes sur l'avis de la Commission centrale, et fixe le budget du nouvel exercice, ainsi que l'allocation à faire à chaque paroisse pour ses distributions de secours. Enfin une séance plénière de tous les membres des 8 Diaconats et de leurs pasteurs est convoquée pour entendre la lecture du rapport et pour faire connaître les observations suggérées par cette lecture ainsi que par l'exercice de leurs fonctions. Les vœux exprimés par cette assemblée sont soumis à la première séance de la Délégation.

Grâce à ces dispositions, le Diaconat a pu relever et secourir des milliers et des milliers d'indigents en leur distribuant depuis sa création une somme qui dépasse 4,700,000 fr. (1).

Le Diaconat a pour vice-président M. Maurice Sautter, et pour secrétaire M. A. Délu.

MAURICE SAUTTER, Vice-Président.

(1) Pour de plus amples détails voir le *Manuel à l'usage des Diaconats de l'Église réformée de Paris*, par Maurice Sautter.

DIACONAT DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE DE PARIS

Dès l'établissement public de son culte à Paris (1809), l'Église luthérienne s'occupa de venir en aide à ses pauvres. Les deux pasteurs d'alors, MM. Boissard et Gœpp, étudièrent cette question qui leur parut à bon droit de première importance. Ils furent aidés dans cette tâche de la façon la plus efficace par les membres du Consistoire. A cette époque, et jusqu'en 1843, nous ne trouvons ni Diaconat ni corps spécial chargé du soin des pauvres. C'étaient les membres du Consistoire eux-mêmes qui remplissaient les fonctions de diacres. Quand on parcourt les délibérations de ces premiers Consistoires luthériens qui se sont succédé jusqu'en 1843, on est étonné du dévouement, de l'activité, de la sollicitude que ces représentants de l'Église apportaient pour soulager les misères qui leur étaient signalées. Ils allaient eux-mêmes aux informations, s'entouraient de tous les renseignements possibles, discutaient longuement, patiemment et se prononçaient toujours à bon escient. Et ces laïques s'appelaient le général comte Walther, le général comte Rapp, Kieffer, professeur au Collège de France, Wurtz, de Billing, Bartholdi, Fr. Cuvier. Et non contents d'administrer les aumônes confiées au Consistoire par les fidèles, ils étaient, cela va sans dire, les premiers et non les moindres d'entre les donateurs.

En 1843, la population luthérienne de Paris ayant considérablement augmenté, une église nouvelle fut accordée par le gouvernement à cette Confession et le nombre de ses pasteurs fut porté de deux à quatre. Les séances du Consistoire étant devenues plus remplies, on fut amené à constituer un Comité de charité qui, sous l'autorité du Consistoire, devait le remplacer pour tout ce qui regarde le soin des pauvres. Ce Comité, qui a fonctionné jusqu'en 1857, était composé de 62 membres que le Consistoire avait choisis dans tous les quartiers du Paris d'alors. Il se réunissait régulièrement une fois par mois sous la présidence alternative de l'un des pasteurs et votait les secours aux indigents qui avaient sollicité l'appui de l'Église. La plupart du temps il entendait les pauvres eux-mêmes. Tous les trois mois il tenait une séance spécialement consacrée au vote des secours réguliers à attribuer au profit des orphelins ou des vieillards. Ce Comité a rendu à l'Église les plus précieux services par le zèle et le consciencieux dévouement de ceux qui le composaient.

En 1857, on fit un pas de plus. Le nombre des pauvres était devenu si grand qu'il n'était plus possible au Comité de secours de les entendre tous et de discuter ce qui concernait chacun. On sentit le besoin d'avoir dans chaque

quartier de Paris une sorte de petit diaconat qui pût s'occuper d'une circonscription nettement délimitée et suivre ainsi de plus près les familles ou les individus indigents. Au mois de juillet de cette année 1857, après une sérieuse étude du mode d'action que l'on devait adopter, on convint d'organiser le Diaconat tel que nous le voyons aujourd'hui fonctionner dans l'Église luthérienne de Paris.

Paris ne forme, au point de vue administratif, qu'une seule paroisse luthérienne, mais cette vaste paroisse est sectionnée en plusieurs circonscriptions. Chacune de ces circonscriptions a un pasteur et forme ce qu'on appelle une Diaconie. Présidée par le pasteur, cette diaconie comprend un certain nombre de membres. Ceux-ci sont de deux catégories : les diacres titulaires et les stagiaires. Les premiers font réellement partie du Diaconat : ils y sont entrés par l'élection. Les seconds font leur stage en attendant cette élection. Dans le sein même de la diaconie il n'y a aucune différence entre eux. Les uns et les autres ont les mêmes prérogatives et les mêmes devoirs. Chaque diaconie se réunit en général une fois par mois : elle a tout le loisir pour discuter à fond la situation de chaque famille et de chaque pauvre et pour se rendre compte de la légitimité de leurs requêtes. Un secrétaire, nommé librement par la diaconie, note exactement les secours accordés, il en transmet copie au Diaconat et met chaque mois celui-ci au courant de la situation financière de la diaconie.

Au-dessus de la diaconie est le Diaconat. Il se compose de tous les pasteurs titulaires et auxiliaires de Paris et d'un nombre variable de membres représentant les diverses diaconies. Pour en faire partie il faut avoir fait, comme nous l'avons dit, un stage d'un an dans une diaconie et avoir passé par l'élection. Le Diaconat se réunit lui aussi, sauf juillet, août et septembre, une fois par mois sous la présidence ordinaire du président du Consistoire. Il entend le résumé sommaire des comptes rendus des diaconies; il vote en bloc la somme à mettre à la disposition des diaconies (elles sont aujourd'hui au nombre de 12, comprenant 18 pasteurs, dont 10 titulaires, et 52 diacres, dont 46 titulaires); il s'occupe, quand il y a lieu, du placement des vieillards et des orphelins; il examine les demandes formulées pour des cas spéciaux, particulièrement difficiles; enfin, il écoute des rapports sur l'une ou l'autre des questions si complexes que soulève l'exercice de la charité ou sur des œuvres qui ont pour but le soulagement de ceux qui souffrent soit dans l'Église, soit ailleurs et les discute.

Chaque année le Diaconat établit son budget comme le Consistoire lui en

laisse la liberté. Ses ressources sont de diverses natures : les legs en constituent un des principaux éléments. En 1892, le revenu de ces legs a été de 9,710 fr. 15 c. A cette somme s'ajoute le produit des quêtes faites à la suite d'actes pastoraux (baptêmes, mariages, enterrements); en 1892, ce chapitre s'est élevé à 4,539 fr. 12 c. Les quêtes faites aux solennités de Pâques, de Pentecôte, de Noël et à la fête annuelle du Diaconat ont fourni une ressource de 3,521 fr. 17 c., dans le dernier exercice : les quêtes à la porte des églises et le produit des troncs ont accru, en 1892, de 1,004 fr. 65 c. les recettes du Diaconat. A cela, il convient d'ajouter des dons spéciaux. En tout, c'est donc d'une somme variant entre 25 et 28,000 fr. que se compose le budget des recettes propres au Diaconat. Mais, de leur côté, les diaconies font des collectes et reçoivent directement des dons qu'elles sont autorisées à consacrer aux pauvres qu'elles secourent. En 1892, le montant de ces collectes et de ces dons, propres aux diaconies, a été de 28,000 fr., ce qui est un peu au-dessus de la moyenne, de sorte que les recettes totales du Diaconat et des diaconies, en 1892, ont atteint plus de 54,000 fr. Dans les vingt dernières années, le Diaconat, y compris les diaconies, a reçu 1,038,475 fr. 75 c., ce qui donne une moyenne par an de 51,923 fr. environ. Les dépenses ont à peu près égalé les recettes.

Le Diaconat est actuellement présidé par M. le pasteur Kuhn, président du Consistoire et inspecteur ecclésiastique; le secrétaire en est M. Schreiber, membre de la 6e diaconie; le trésorier est M. F. Claude, agent du Consistoire.

Alfred Mettetal.

DIACONAT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NIMES

Le Diaconat a été dirigé longtemps par le Consistoire qui avait un agent payé attaché à ce service, quand, en 1879, M. Viguié, président du Consistoire, proposa de donner une plus grande autonomie au Diaconat; cette proposition fut approuvée et on invita les deux diacres les plus anciens à étudier un nouveau règlement. Ce règlement a été voté par le Consistoire le 18 juin 1878 et accepté en Assemblée générale par le Diaconat le 6 mars 1879.

D'après ce règlement, les diacres nomment, au scrutin secret, un Bureau composé de : un vice-président, un trésorier, deux secrétaires chargés de diriger l'œuvre, d'étudier toutes les questions intéressant le service des indigents et l'administration du Diaconat, et d'apporter toutes les modifications qu'ils croient nécessaires au service des pauvres. Le Bureau est l'organe autorisé du Diaconat

auprès du Consistoire, notamment pour tout ce qui concerne le règlement du budget et les questions d'une nature statutaire. Le vice-président est nommé pour deux ans, il n'est pas immédiatement rééligible. Les autres membres sont rééligibles.

Le Diaconat est composé de 30 diacres environ choisis par le Consistoire et nommés au scrutin secret par les membres du Consistoire et du Diaconat réunis. Deux votes contraires font suspendre l'admission.

Voici maintenant l'organisation du Diaconat telle qu'elle existe aujourd'hui (1893) à la suite de diverses modifications apportées dans le service des pauvres par le Bureau :

Chaque diacre est chargé d'un quartier de la ville.

Il doit réserver une heure chaque jour pour recevoir les demandes de ses pauvres. Il délivre des bons pour le médecin et le pharmacien. En cas de décès d'un pauvre, il fournit un bon pour frais d'inhumation. Il ne peut délivrer aucun autre secours sans y avoir été autorisé par ses collègues, à la séance du jeudi, présidée par le pasteur de semaine ou à son défaut par le vice-président du Diaconat. Cependant, dans des circonstances pressantes, il peut donner quelques cartes et un premier secours de 3 fr.; la ratification doit en être faite à la plus prochaine séance.

Quand un diacre fait une demande de secours pour un pauvre qui ne figure pas sur le grand-livre, il doit fournir une feuille de renseignements qui est lue avant le vote par le président de la séance. Sur cette feuille sont inscrits : les noms, professions, âge, domicile, nombre d'enfants, prix du logement, habitudes religieuses et causes de la détresse de la famille présentée. Si le secours est voté, ces indications sont reportées sur le grand-livre des familles assistées.

Les charités se divisent en deux classes; les secours *temporaires* et les secours *permanents*.

On donne les premiers aux pauvres qui sont dans une gêne momentanée par suite de maladie, de couches, de décès d'un membre de la famille, etc. Les ouvriers sans travail sont envoyés à l'œuvre d'Assistance par le travail, fondée en 1891 par MM. les pasteurs Babut, Trial, Schulz et M. de Boyve.

On comprend encore sous la dénomination de « secours temporaires » : les sommes accordées pour envoi d'un enfant dans un Orphelinat, pour achat de mobilier, pour secours de nourrices. Ce dernier secours n'est donné qu'aux femmes dont l'état de santé, constaté par le médecin, ne leur permet pas

d'allaiter leurs enfants; au préalable, la Commission des nourrices constate l'indigence de la famille.

Les pensions permanentes sont accordées aux vieillards, aux infirmes, aux veuves ayant des enfants en bas âge et aux femmes abandonnées par leurs maris, jusqu'au jour où leurs enfants sont en état de gagner leur vie. Ces pensions sont suspendues aussitôt que la position de la famille s'améliore.

Les pensions temporaires ou permanentes ne sont accordées qu'après une demande du diacre et la visite de commissions spéciales dont les rapports doivent encore être approuvés par le Diaconat réuni en Assemblée générale.

Les secours délivrés par le Diaconat, en dehors du dispensaire, consistent en argent, bons de pain, de lait, de viande, cartes de bain, vêtements, gilets de flanelle, chaussures, bandages, objets de mobilier, literie.

Certaines donations lui permettent de relever les familles en leur achetant des machines à coudre ou des objets nécessaires à leur industrie, les fonds d'autres donations sont distribués aux vieillards, infirmes et malades et aux enfants qui ont soigné avec dévouement leurs vieux parents.

Le Diaconat ne perd pas de vue un seul instant ses pauvres et, en dehors du patronage direct du diacre du quartier, une Commission de revision, composée du secrétaire et d'un ancien diacre, va tous les ans visiter chaque famille assistée et s'enquérir de sa situation. Ces visites de 450 familles environ prennent environ trois mois à ceux qui en sont chargés. Elles ont donné lieu à des études pratiques sur les logements ouvriers, sur le nombre des industries atteintes par le chômage, sur les causes de la misère, sur les familles relevées par le Diaconat.

En résumé le Diaconat de Nimes, après avoir étudié les différents systèmes de la charité en France aussi bien qu'à l'étranger, s'est fait une règle de ne secourir aucune famille sans avoir fait sur elle une enquête sérieuse et sans avoir trouvé quelle était la meilleure méthode à employer pour le relèvement.

Le Diaconat distribue dans ces conditions 45,000 fr. par an, et ses frais généraux s'élèvent à 200 fr. environ pour circulaires et feuilles de service. Exemple frappant de la supériorité de la charité privée sur celle faite par l'État ou de l'association libre sur le socialisme d'État (1).

De Boyve, Secrétaire.

(1) Il n'est pas d'Églises où la charité ne soit exercée sous les formes les plus diverses. A côté de l'action des Diaconats se place celui de ces nombreuses Sociétés de couture, dont l'influence est si bienfaisante. Elles constituent l'une des formes les plus intéressantes de l'activité charitable par l'union, dans une même pensée de secours et de relèvement, des femmes de l'Église. On les retrouve jusque dans les moindres paroisses, et les résultats d'un semblable travail pour être moins connus n'en sont pas moins

DIACONAT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LYON

Le Diaconat s'occupe des indigents qui n'ont besoin que d'une assistance temporaire; sa fondation remonte à la réorganisation de notre Église au commencement du siècle, mais il a été complètement modifié, en 1876, par M. le pasteur Æschimann père, sur la base du système dit « d'Elberfeld ». Reconnaissant que les diacres, ayant trop de pauvres à visiter, ne pouvaient accomplir efficacement leur tâche bienfaisante, il fit porter la réforme sur ces deux points : 1° le diacre ne devait avoir la charge que de deux ou trois familles afin que sa surveillance fût effective; 2° la création de 5 diaconats de quartier, un pour chaque pasteur, tous reliés par un Diaconat central où se retrouvaient les pasteurs, les présidents et les secrétaires des diaconats de quartier, et qui contrôlait les décisions prises dans chaque diaconat particulier. En 1890 la nomination d'un pasteur auxiliaire porta à 6 le nombre des diaconats, qui comptent actuellement 90 diacres titulaires ou diacres visiteurs. Le président du Diaconat central est le président du Consistoire, assisté d'un économe et d'un secrétaire. Les résultats de cette excellente organisation ne se sont pas fait attendre. Avant la réforme, le nombre des indigents s'est élevé jusqu'à 1,400 ou même 1,500; il s'est abaissé graduellement depuis 1876 et il atteint aujourd'hui à peine 500, ce qui a permis d'augmenter en une large mesure la quotité de secours distribués dans chaque famille, le budget des pauvres n'ayant pas été diminué.

DIACONAT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MARSEILLE

L'Église réformée de Marseille, comme la plupart de nos Églises, est pourvue d'un Diaconat dont la mission spéciale est de prendre soin des pauvres protestants et qui, en raison des nombreux besoins auxquels il s'agit de pourvoir, est devenu une de ses œuvres les plus importantes.

très réels. C'est à cet effort commun qu'est due, le plus souvent, l'organisation des Ventes de charité, dont les détails nombreux et difficiles exigent tant de dévouement et de zèle. Dans bien des cas ces Ventes, surtout à Paris et dans les grandes villes, fournissent une des ressources les plus importantes des budgets de recettes de nos œuvres religieuses. — Plusieurs de ces Ventes, en effet, se font annuellement et contribuent ainsi, et de la manière la plus efficace, à maintenir l'intérêt pour les œuvres auxquelles sont consacrés les bénéfices qu'elles procurent. Plusieurs d'entre elles sont même organisées par des groupes de jeunes filles et ne sont pas les moins productives ni les moins suivies. Nous aimons à citer la Vente des enfants, la Vente des poupées, la Vente en faveur des colonies de vacances qui, en unissant les jeunes filles dans une pensée charitable, les préparent à mieux accomplir dans la vie les grands devoirs de la charité chrétienne. F. P.

Chacune des cinq paroisses officieuses de l'Église a son diaconat particulier, présidé par le pasteur de paroisse et chargé du soin des pauvres compris dans la circonscription paroissiale. Les diaconats particuliers se réunissent toutes les semaines, ou tous les quinze jours, selon les besoins de la paroisse. Dans l'intervalle des réunions, les diacres visitent les pauvres à domicile et font des enquêtes sur leur situation. Les secours sont votés en séance. Cependant, en cas d'urgence, chaque diacre est autorisé à accorder un secours immédiat de quelques francs que ratifie ensuite le Diaconat.

La réunion des cinq diaconats particuliers forme le Diaconat général. Celui-ci comprend une quarantaine de membres. Il se réunit tous les mois. Il est procédé, dans cette séance mensuelle, à la répartition des fonds dont l'œuvre dispose, entre les cinq diaconats, et statué sur les demandes de secours pour des cas spéciaux, tels que pensions de vieillards, d'infirmes et orphelins, secours de lait, nourrissages, rapatriements, etc. La somme répartie mensuellement entre les diaconats est d'environ 1,200 fr., ce qui porte à 14 ou 15,000 fr. le budget annuel de l'ensemble de l'œuvre. Sur cette somme 5,000 fr. proviennent de la Société de bienfaisance protestante, et sont spécialement affectés à l'achat de vêtements pour les malheureux. Le reste est fourni par la Caisse des pauvres du Conseil presbytéral.

Le bureau du Diaconat général a pour président M. le pasteur Ph. Mouline, pour trésorier M. Louis Roulet, qui vient de remplacer le très regretté M. Alphonse Baux, et pour secrétaire M. Ernest Baccuet. Ce dernier tient une liste générale des pauvres assistés par les diaconats de paroisses, qui sert de contrôle pour la distribution des secours.

P. MOULINE, Président du Consistoire.

ŒUVRES DE BIENFAISANCE

MARSEILLE — SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE PROTESTANTE

C'est la plus ancienne des œuvres de charité de l'Église réformée de Marseille. Elle date de 1826. Fondée d'abord, sur l'initiative du pasteur Marion, pour procurer des vêtements aux enfants des familles pauvres fréquentant les écoles,

elle a progressivement étendu son action dans les divers domaines de la charité, à mesure que ses ressources ont augmenté. On retrouve son influence à l'origine de la plupart des institutions charitables dont s'honore notre Église : Infirmerie, Orphelinat de jeunes filles, Diaconat, Patronage des servantes, etc. Elle organise chaque année une Vente pour les pauvres, qui, après avoir produit au début 3 ou 4,000 fr. rapporte actuellement 17 ou 18,000 fr. Cette somme est répartie par les soins de la Société entre les diverses œuvres qu'elle patronne. Un tiers est réservé pour l'achat de vêtements aux indigents et le paiement de pensions d'infirmes ou d'orphelins.

La Société de bienfaisance, composée de tous les membres de l'Église qui versent une cotisation de 10 fr. par an, est dirigée par un Comité d'une vingtaine de dames. Après avoir été longtemps présidée par Mme Bruniquel, dont la mémoire restera à jamais bénie dans l'Église de Marseille, elle a actuellement pour présidente Mme Edmond Dobler, et pour secrétaire Mme Gustave Couve.

Parmi les autres œuvres de charité appartenant à l'Église réformée de Marseille, il convient de mentionner :

1° La Société des Amies des pauvres, fondée en 1854, et actuellement présidée par Mme Auguste Robert. Cette œuvre est l'auxiliaire dévouée des diaconats de l'Église réformée, et a pour but de travailler, de concert avec eux, au soulagement des familles pauvres. Elle comprend 18 membres actifs et 73 membres honoraires payant une cotisation annuelle de 12 fr. Elle secourt en moyenne 80 ou 90 familles par an et fait surtout du bien par les visites qui sont faites à domicile, dans un esprit chrétien, par les dames sociétaires.

2° Le Comité de secours protestant. Cette Société, de création récente, composée surtout de jeunes gens protestants, et présidée par M. Claes de Peyron, consul de Suède à Marseille, s'occupe principalement de venir en aide aux familles protestantes pauvres pour le paiement de leurs loyers. Elle dispose d'un budget de 2,500 à 3,000 fr.

3° Œuvre des servantes protestantes. Cette œuvre a plus de trente ans d'existence. Fondée par Mmes Debourg, Robert, de Montricher et Rouffio, et placée actuellement sous la présidence de Mme Mouline, elle a pour but d'offrir aux servantes protestantes un asile sûr et chrétien, de les aider à se placer honorablement, et de les soutenir par une surveillance et un patronage affectueux. Environ 1,800 jeunes filles, depuis sa fondation, ont bénéficié de ses directions et de ses soins.

4° Œuvre protestante des layettes. Créée en 1853 par Mme Horace Monod,

continuée par Mme Henri Blanc, et présidée actuellement par Mme Bruguière, l'Œuvre des layettes est destinée à venir en aide aux mères protestantes pauvres, en leur donnant le linge dont elles ont besoin pour leurs petits enfants.

La Société comprend une vingtaine de dames qui se réunissent chaque semaine pour travailler à la confection des layettes. Elle distribue annuellement une moyenne de cinquante layettes qui sont remises aux familles indigentes sur la recommandation des pasteurs.

Ph. Mouline, Président du Consistoire de Marseille.

BATIGNOLLES — SOCIÉTÉ DES AMIS DES PAUVRES

Cette Société est la fille de la Société des Amis des pauvres fondée à Paris, à la suite du Réveil, par le regretté pasteur Louis Meyer.

Fondée, il y a près de cinquante ans, par M. Louis Vernes, la Société des Amis des pauvres des Batignolles a rendu de grands services dans un champ de travail alors fort étendu, en stimulant l'activité des jeunes chrétiens qui ont fait, sous sa direction, leurs premières armes au service du Maître. Atteinte dans son existence par la dispersion de ses membres et par le long ébranlement causé par la guerre, elle s'est reconstituée, il y a une quinzaine d'années, sous la direction de M. le pasteur Charles Vernes. Elle compte une vingtaine de membres, dont les cotisations alimentent son modeste budget, mais, par leurs efforts pour procurer du travail à nos assistés et pour tirer d'affaire les familles que le chômage ou la maladie ont plongées dans la misère, ils ont obtenu des résultats bien supérieurs à ceux que de simples aumônes auraient produits. Tout en se renfermant d'ordinaire dans le champ de travail que lui offre l'Église réformée des Batignolles, ainsi qu'elle y est obligée par l'exiguité de ses ressources, notre Société tient à maintenir le principe posé par Jésus de la charité envers tout homme que Dieu place sur notre chemin, et elle n'hésite pas à secourir à l'occasion des misères d'un autre quartier de Paris ou d'une autre religion que la nôtre. Nous ne saurions oublier qu'il appartient aux disciples du Christ de réaliser dans toute sa largeur la parole du Maître : « L'Évangile est annoncé aux pauvres. »

Ce qui donne à notre Société sa physionomie propre, c'est qu'elle est à la fois une Société de bienfaisance et d'études sociales. Elle fait une place dans chacune de ses séances à l'examen d'une des nombreuses questions qui s'imposent aux amis des populations ouvrières, les logements à bon marché, le

taux des salaires, les conditions du travail, le repos du dimanche, les moyens de fortifier la vie de famille, la tempérance, l'épargne, etc. Elle s'efforce ainsi de faire acquérir à tous ses membres une instruction théorique et pratique, qui leur permette, partout où ils seront appelés à vivre, d'exercer efficacement la charité. Elle s'honore d'avoir compté parmi ses collaborateurs les plus dévoués un homme au cœur chaud, au zèle infatigable, M. le pasteur Gary, qui apportait dans l'étude de toutes les hautes questions l'ardeur généreuse de son beau-père, M. Frédéric Passy. La mort l'a enlevé prématurément à notre affection, mais il nous a laissé de précieux souvenirs. Puisse son exemple avoir parmi nous de nombreux imitateurs!

HENRY DUSSAUD.

PARIS — ŒUVRE DU VESTIAIRE

L'Œuvre du Vestiaire a été fondée dans le but de donner des vêtements, non seulement aux pauvres, mais encore aux personnes d'une classe élevée dans une situation difficile. Le dépôt de l'Œuvre se trouve, 73, rue de Lévis, sous la surveillance de Mme Gérard.

Elle étend son action non seulement à Paris, mais dans nos Églises de campagne où trop souvent le pasteur ne sait à qui s'adresser pour répondre aux besoins de ses paroissiens malheureux.

De novembre 1891 à novembre 1892, 372 personnes ont été vêtues. Le chiffre des recettes s'est élevé, cette année, à 2,794 fr. Le Comité a pour présidente Mme A. Chanu et pour trésorière Mme Lulling-Dollfus.

LYON — SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES DAMES PROTESTANTES

A la tête de cette Société, composée d'une centaine de membres, se trouve un Bureau ou Comité de trente dames, chargées de visiter et de secourir des indigents, vieillards ou incurables, condamnés par le fait de leur âge ou de leurs infirmités à une assistance régulière et permanente. Elles leur viennent en aide par une pension en argent et par des dons en nature. Fondée en 1819, cette Société est une des plus anciennes et des plus importantes de l'Église de Lyon. Elle tire ses ressources du produit d'une cotisation annuelle de 25 fr. des dames sociétaires et de subsides de la Caisse générale des pauvres de l'Église. En 1893, la présidente du Comité est Mme Thierry-Brölemann.

LYON — ŒUVRE DU VESTIAIRE

La fondation du Vestiaire remonte à plus de soixante ans. Grâce aux envois des Sociétés de couture, aux dons en nature de la charité privée et à une subvention du Diaconat, le Vestiaire distribue chaque hiver aux familles nécessiteuses de l'Église un nombre considérable d'objets d'habillement ou de literie. La distribution a lieu dans une des salles du nouveau temple, à partir du mois de novembre jusqu'à fin mars, par les soins des dames du Comité de l'Œuvre, dont la présidente est Mme Gourdon.

En 1877-1878 il a été distribué 702 pièces; en 1890-1891, 833 (draps, couvertures ou vêtements).

Il existe aussi à Lyon une Œuvre des Layettes, fondée depuis plus de trente ans pour venir en aide aux femmes protestantes qui ne peuvent être admises aux secours des Sociétés protectrice de l'enfance et de la Charité maternelle de Lyon. Elle fournit de 20 à 25 layettes par an. Une Société de couture, sous la direction de Mme Corbière, travaille à la confection des objets nécessaires (1).

LYON — LA SOCIÉTÉ DES PAUVRES MALADES PROTESTANTS

Elle a été organisée en mai 1891 sur l'initiative de M. Albert Schulz, et entretenue par les seules libéralités du fondateur et de quelques amis, et a pour but de secourir à domicile les malades et les femmes en couches. Elle donne des bons de lait, de bouillon, de viande, etc., jusqu'à concurrence de 5 fr. par mois; elle prête des couvertures et du linge, ou fait blanchir à ses frais le linge des malades; elle fournit, s'il le faut, une garde-malade ou une aide pour les soins du ménage et des enfants. Depuis sa fondation, cette Société, que préside Mme Hoffet, a secouru 22 malades pendant une moyenne de quatre mois.

(1) L'Église de Nimes possède aussi une Œuvre des Layettes fondée, il y a environ cinquante ans, dans le but de fournir un trousseau complet aux mères de famille indigentes, en même temps qu'elle procure gratuitement les soins de la sage-femme et les médicaments nécessaires. La Société, dont Mme Emilien Molines est trésorière, distribue en moyenne 70 layettes par année. Nous devons mentionner aussi la Société des Amis des pauvres de Nimes qui, depuis son origine, en 1847, a adopté et secouru plus de 2,750 familles et par ses services a mérité d'être reconnue d'utilité publique le 4 août 1892.

ORPHELINATS

RÉUNION PROTESTANTE DE CHARITÉ

M. le pasteur Athanase Coquerel fils, fondateur de cette œuvre, avait été appelé, de Nîmes à Paris, au commencement de 1848, comme aumônier du lycée Henri IV et du collège municipal Chaptal. Un peu plus tard il joignait à ces fonctions celles de suffragant de M. le pasteur Martin-Paschoud et, en cette qualité, se trouvait investi de toutes les fonctions d'un pasteur en titre.

Au mois de février 1862, désireux de rester en relations avec les jeunes gens et les jeunes filles qui avaient suivi ses instructions religieuses et qu'il avait introduits dans l'Église par la première communion, désireux de continuer à exercer sur toute cette jeunesse une influence religieuse, en l'initiant à la pratique de la charité, il fondait une association de bienfaisance qui prit le nom de Société des catéchumènes. Les jeunes gens collectaient pour la Société; les jeunes filles et leurs mères s'assemblaient, une fois par mois, pour confectionner des vêtements pour les pauvres. Deux Comités, l'un de dames, l'autre de messieurs, présidaient à la distribution des secours. En 1868, voulant accroître ses ressources, la Société organisa une première Vente de charité qui produisit 20,256 fr. 71 c.

A la même époque il existait à Paris une Association de propagande, l'Union protestante libérale, qui avait organisé en divers quartiers, notamment dans le faubourg Saint-Antoine, des Comités de charité. Au moment de la guerre et du siège de Paris (1870-71), ces Comités et la Société des catéchumènes s'unirent pour organiser, sous la direction de M. Ath. Coquerel fils, une ambulance mobile disposant de 14 voitures qui se montra sur tous les champs de bataille du Siège et de la Commune, et 4 ambulances sédentaires, qui comptaient ensemble 83 lits, et secoururent des centaines de blessés.

Au retour de la paix, l'Union protestante libérale ayant disparu, ses Comités de charité et la Société des catéchumènes fusionnèrent définitivement et de leur union naquit, à la date du 1er janvier 1872, la Réunion protestante de charité dont M. Coquerel fils resta président jusqu'à son décès (24 juillet 1875). Elle n'a



fait depuis 1872 que grandir. En 1889, à l'Exposition universelle de Paris, elle obtenait la médaille d'or. Le 26 janvier 1891 elle était reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du président de la République.

Nous ne saurions mentionner les noms de tous les amis dont le dévouement a assuré la prospérité de l'œuvre. Citons cependant le nom de feu Mme Gabriel Odier, présidente du Comité de l'Orphelinat de filles, et surtout celui de la présidente du Comité des dames de la Société biblique protestante de Paris, Mme Thuret, si connue pour son inaltérable dévouement aux œuvres du protestantisme et qui, jusqu'à son dernier jour, n'a cessé d'accorder à la Réunion de charité le concours le plus généreux et le plus efficace.



MADAME THURET

Dirigée par un Conseil d'administration composé de vingt personnes élues par l'assemblée générale, et qui a choisi pour président M. Etienne Coquerel, la Réunion comprend aujourd'hui les œuvres et les institutions suivantes :

I. — Comités de secours.

Ces Comités sont au nombre de deux : Comité de dames (présidente : Mme Jean Dollfus); Comité de messieurs (président : M. Etienne Coquerel). Ils se réunissent une fois par mois, durant l'année entière. Aux vieillards, aux infirmes, aux enfants orphelins ou abandonnés, ils accordent des secours réguliers, payés chaque mois; aux indigents valides, ils accordent des secours en nature, surtout des vêtements.

Deux réunions de couture ont lieu, l'une pour les quartiers situés sur la rive droite de la Seine, l'autre pour ceux de la rive gauche, une fois par mois, sauf durant les vacances. Les dames et demoiselles qui font partie de la Réunion s'y rassemblent pour confectionner les vêtements que les Comités distribuent ensuite. Une fois par an, durant la deuxième quinzaine de décembre, elles organisent une Vente de charité qui fournit à la Réunion d'importantes ressources.

En vingt années (1872 à 1891 inclusivement) les deux Comités de secours, dont la caisse est commune, ont dépensé 670,187 fr. 77 c., et distribué environ 15,000 objets de vêtement.

II. — Orphelinat Athanase-Coquerel fils.

La guerre franco-allemande, les deux sièges de Paris avaient fait un grand nombre d'orphelins. Dès l'année 1870, M. le pasteur Ath. Coquerel fils ouvrait, pour quelques-uns d'entre eux, un Asile rue Richard-Lenoir, 17 (faubourg Saint-Antoine). Les enfants y étaient reçus sans distinction de culte, mais les protestants de préférence, depuis sept ans jusqu'à quinze. Un instituteur y était attaché. L'établissement pouvait recevoir 30 élèves, sans compter les externes. En 1881, il était transféré avenue Philippe-Auguste, 84, dans un vaste immeuble construit pour lui par une Société civile que présidait Mme Dorian, veuve d'un des ministres de la Défense nationale, en 1870. Il compta alors jusqu'à 100 pensionnaires. La santé de Mme Dorian (décédée le 6 mai 1890) l'ayant obligée à se retirer, la Société civile décida de se dissoudre et céda l'immeuble à la Ville de Paris, qui en fut mise en possession le 1er janvier 1886. L'année suivante l'Orphelinat était reconstitué à Vélizy (Seine-et-Oise), grâce au zèle et au dévouement de la présidente du Comité, Mlle Le Cœur (décédée le 3 janvier 1893). Il y occupe une maison commode et vaste, dans une propriété plantée, close de murs et d'une superficie d'un



MADEMOISELLE LE CŒUR

hectare. Assez voisin de Paris pour que la surveillance du Comité s'exerce sans peine, Vélizy est situé sur un plateau élevé et salubre, et les orphelins, enfants de la rue et de la misère, qui y arrivent le plus souvent chétifs et malingres, y reprennent force et santé au grand air de la campagne. Le Comité, profitant du vaste espace dont il dispose, fait faire aux plus âgés des 22 élèves de l'établissement l'apprentissage de jardiniers.

En vingt-deux années (1870 à 1891) l'Orphelinat de garçons a dépensé 501,071 fr. 65 c.

La présidente du Comité est Mme Fouqué.

III. — Orphelinat de filles.

Après les désastres que la France et Paris en particulier avaient eu à subir en 1870-71, un Orphelinat de filles n'était pas moins nécessaire qu'un Orphelinat de garçons; mais les fonds manquaient; toutes les bourses étaient épuisées. En août 1871, M. le pasteur Athanase Coquerel fils partait pour les États-Unis; il en revenait en novembre. Il n'avait pas sollicité en vain la générosité américaine. Avec les souscriptions qu'il rapportait il put ouvrir dès 1872 un Orphelinat et Pensionnat pour les jeunes filles protestantes de sept à seize ans auquel, en témoignage de reconnaissance, fut attachée la désignation de Fondation américaine, pieusement conservée depuis cette époque.

Cet établissement était situé en plein quartier populaire, rue Piat, 31, à Belleville; il occupait un vaste immeuble, avec jardin. A cette époque les écoles, pour la plupart, à Paris comme en France, étaient confessionnelles : catholiques, protestantes, israélites; elles étaient d'ailleurs en nombre très insuffisant. Il fallut organiser à Belleville, pour les pensionnaires et de nombreux externes, une école primaire complète. Les frais étaient considérables, et quand les fonds américains furent épuisés le Comité ne put y faire face, malgré la générosité de ses souscripteurs, que grâce aux sacrifices personnels, très considérables, que ses membres s'imposèrent.

En 1887 l'établissement fut transféré à Neuilly-sur-Seine, 9, impasse Longchamps, tout près de Paris. Il y occupe un immeuble, moins coûteux que celui de la rue Piat, mais très convenable et entouré d'un vaste jardin. Les écoles en France ayant cessé d'être confessionnelles, les 24 élèves de Neuilly suivent, comme ceux de Vélizy, l'école communale. Comme eux aussi, ils reçoivent, dans l'établissement, par les soins d'un pasteur, l'instruction religieuse protestante.

En vingt années (1872 à 1891 inclusivement), l'Orphelinat de filles a dépensé 293,770 fr. 15 c.

La présidente du Comité est Mme Edouard Borel.

IV. — Garderie d'enfants.

Les Orphelinats, quels qu'ils soient, ne peuvent recevoir les enfants que lorsqu'ils sont en âge de suivre l'école, lorsqu'ils ont sept ans. Pourtant, dans leurs visites charitables, les dames de la Réunion rencontraient fréquemment de pauvres petits enfants orphelins ou abandonnés, tout à fait en bas âge. Il n'existait nulle part d'établissement organisé de façon à les recueillir. Quelques-unes de ces dames, sans s'effrayer de la charge nouvelle qu'elles allaient assumer, résolurent d'en créer un. La Garderie pour petits enfants de deux à sept ans, orphelins ou abandonnés, sans distinction de culte, s'ouvrit le 1er juillet 1888, rue de la Borne, 35, à Sannois (Seine-et-Oise), offrant à ses jeunes pensionnaires les avantages du grand air, la salubrité de la campagne.

Établie dans des proportions modestes elle ne pouvait recevoir que 14 enfants, et, ce qui montre bien l'incontestable utilité de cette création, trois années plus tard (juillet 1891) la petite maison de Sannois était devenue tout à fait insuffisante. Le Comité dut transférer l'établissement à Pontoise (Seine-et-Oise), rue Saint-Jean, 56, où dans un immeuble plus vaste il peut placer 20 enfants. Malgré cet agrandissement la maison est au complet, et nombre d'enfants sont inscrits d'avance pour les places que le départ des plus âgés pourra rendre vacantes.

La santé de ces petits êtres, dont souvent, les parents sont morts jeunes, ou qui appartiennent à des familles très pauvres, est délicate. Le Comité qui a réussi, depuis l'origine, à balancer ses comptes et qui a commencé l'année avec 700 fr. en caisse, espère que ses ressources lui permettront, cet été, de suivre le conseil que lui donnent ses médecins et d'envoyer les enfants de la Garderie passer deux mois au bord de la mer.

En trois années et demie (du 1er juillet 1888 au 31 décembre 1891) la Garderie a dépensé 20,582 fr. 30 c.

La présidente du Comité est Mme Ernest Fontanès.

Nous avons indiqué, au cours de cette notice, le chiffre des dépenses totales de chacune des quatre caisses de la Réunion. Il faut ajouter que, de 1862 à 1871, la Société des catéchumènes, origine première de la Réunion, avait dépensé 107,234 fr. 03 c. Enfin les dépenses de l'année 1892 n'ont pu être indiquées, les

comptes n'étant pas entièrement clos au moment où nous écrivons. Ces dépenses avaient été évaluées, au budget voté par l'Assemblée générale, pour tous les Comités réunis, à la somme de 53,035 fr., qui sera certainement dépassée.

En additionnant toutes ces sommes on voit que, de 1862 à 1892 inclusivement, l'œuvre créée par M. le pasteur Athanase Coquerel fils, la Réunion protestante de charité, a pu, grâce au généreux concours de beaucoup d'amis des pauvres, consacrer à leur soulagement une somme totale de 1,538,646 fr. 87 c.

ETIENNE COQUEREL, ancien pasteur-aumônier.

ASSOCIATION ÉVANGÉLIQUE POUR LE PATRONAGE DES ENFANTS ORPHELINS

Ce Patronage, fondé en 1849, est l'œuvre de prédilection des 46 paroisses du Pays de Montbéliard, qui y collaborent unanimement.

C'est donc une œuvre bien ecclésiastique, quoiqu'elle soit hors du contrôle du Synode. Elle est dirigée par une assemblée générale composée des pasteurs de la région et d'un certain nombre de laïques des Conseils presbytéraux ; dans son Comité central sont représentés les cinq Consistoires de l'inspection de Montbéliard. De plus, chaque paroisse a constitué un Comité sectionnaire, présidé par son pasteur.

C'est aussi une œuvre d'un caractère local. Les neuf dixièmes des orphelins assistés sont de la région, et on ne collecte pas un centime au dehors pour eux. Exceptionnellement d'autres enfants peuvent être adoptés, moyennant des subsides étrangers. L'Église luthérienne de Paris, les Églises réformées de Besançon et de Nancy ont déjà fait admettre un certain nombre de leurs enfants abandonnés. L'Union pour le sauvetage de l'enfance, dont le siège est à Paris et que préside M. Jules Simon, adresse aussi au Patronage, depuis quelque temps, ses orphelins protestants.

Le Patronage place ses pupilles dans des familles villageoises ; cette méthode fait son originalité. A ses débuts, en 1849, la question se posa pour les fondateurs de choisir entre la construction d'un asile ou le système qui a été adopté. La nécessité détermina d'abord le choix : les besoins étaient grands, pressants ; il fallait y pourvoir avec des ressources encore modiques ; on ne pouvait songer à bâtir. Depuis lors, l'expérience a prouvé les nombreux avantages du système, et l'Association, dans son unanimité, on peut le dire, se félicite d'être entrée dans cette voie et de l'avoir suivie.

A l'enfant qui n'a plus de famille, le Patronage en donne donc une. On le

place chez des cultivateurs honnêtes et bons en qui il trouve des protecteurs et comme des parents. Le Comité central exerce une surveillance aussi stricte que possible sur les soins tant matériels que moraux donnés par les patrons ou pères nourriciers à leurs pupilles. Ils sont tenus de les envoyer à l'école jusqu'à la limite d'âge fixée par la loi. Il faut écarter toute idée d'une exploitation de l'orphelin par son patron. A mesure que l'enfant se développe, il devient de plus en plus utile à sa famille d'adoption, il lui rend de menus services, mais en aucun cas il n'est considéré comme un domestique, avant qu'il ait atteint l'âge de l'activité. A quatorze ou quinze ans, il peut être laissé au pair dans la famille où il a grandi; le cas se reproduit souvent.

Autant que possible l'enfant est placé à la campagne, non dans les centres industriels, mais dans les villages agricoles. Il vit au grand air des champs, il mange la nourriture saine du paysan, on le prépare aux travaux de la terre. Dans quelques villages éloignés des villes, comme Étobon et Chenebier (Haute-Saône), à la limite du pays protestant, il y a de véritables petites colonies de patronnés. Certaines familles ne cessent d'élever un orphelin; quand il est grand et qu'il les quitte, il est aussitôt remplacé. Elles ne pensent point faire ainsi acte de philanthropie et de charité, et la recherche du bénéfice ne saurait leur être reprochée, à en juger par le taux de la pension : elles agissent simplement d'après leurs convenances personnelles; un certain nombre de patronnés sont placés dans des ménages qui étaient sans enfant.

L'Association n'a pas fixé d'étroites limites à son activité. Elle n'assiste pas seulement les orphelins, les indigents et les abandonnés, mais en général l'enfance qu'il est nécessaire de soustraire à de mauvais exemples, à l'insouciance des parents, à la mendicité, au vagabondage.

Ses bienfaits s'étendent à cinq catégories de patronnés :

1° Aux orphelins de père et de mère, à la charge de l'Assistance publique départementale, mais confiés par elle à l'Association, pour le placement et la surveillance; la pension payée pour eux aux pères nourriciers est en moyenne de 8 fr. par mois. L'Assistance publique verse cette pension jusqu'à ce que l'enfant ait treize ans (département du Doubs) ou quatorze ans (département de la Haute-Saône).

2° Aux orphelins de père seulement, lorsqu'une nombreuse famille reste à la charge de la mère, dont les ressources sont notoirement insuffisantes. Si elle est reconnue capable d'élever et de diriger ses enfants, le Patronage laisse à ses soins ceux d'entre eux qu'il adopte; dans ce cas particulier, que l'on

considère comme une exception — une exception fréquente — la pension mensuelle est de 5 fr.

3° Aux enfants non orphelins qu'il est désirable, pour un motif très sérieux, d'enlever à leur famille, avec le consentement du père. On leur assigne un placement éloigné de la résidence des parents.

4° Aux patronnés ayant atteint l'âge de quatorze ou quinze ans, et placés au pair chez leurs anciens pères nourriciers. Le Patronage continue à exercer sur eux sa tutelle.

5° Aux enfants confiés par des Églises étrangères à la région, et placés aux frais de ces Églises.

Les frais d'habillement et d'écolage sont supportés par l'Association. Malgré l'exiguité du chiffre de la pension, les offres de placements sont très nombreuses et ont toujours dépassé les besoins. On n'a jamais songé à augmenter ce chiffre; le Patronage préfère ne pas solliciter les offres par l'appât du gain. La dépense totale annuelle par enfant ne dépasse pas, en moyenne, 100 fr. Avec des frais aussi réduits, il peut étendre largement son activité. Il a élevé 1,538 enfants depuis sa fondation, et il est à noter qu'un grand nombre sont restés dix ans ou plus sous sa tutelle. Chaque année il dépense 12 à 15,000 fr. de pension, 3 à 4,000 fr. de vêtements; quant aux frais généraux, ils dépassent rarement 1,200 fr., et sous cette rubrique sont compris les imprimés, parmi lesquels le rapport annuel tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, les médicaments, la correspondance et les déplacements. Le Patronage n'a pas d'agent salarié, il n'accorde aucune indemnité aux personnes qui s'occupent de son administration, soit générale, soit locale. Depuis 1849 — privilège extraordinaire — il a conservé à sa tête le même président et le même secrétaire général, deux hommes dévoués qui, malgré leur âge vénérable, dépensent encore une grande somme d'activité dans ces fonctions, et qui incarnent, aux yeux des protestants montbéliardais, l'œuvre des orphelins : MM. G.-F. Fallot, président, et C. Perdrizet, secrétaire.

Une fête annuelle, au milieu de l'été, réunit patronnés, pères nourriciers, pasteurs, membres des Comités sectionnaires, et en général tous les amis du Patronage. C'est la fête de cette grande famille dispersée dans un rayon de 20 kilomètres environ. De tous côtés arrivent à pied, en charrette ou en chemin de fer, près de 200 enfants, qu'aucune uniformité de costume ne désigne, car il ne faut pas que, dans leurs villages respectifs, ils soient reconnus au moindre détail de leur habillement pour des enfants élevés par la charité des

Églises. On se réunit alternativement à Montbéliard, Audincourt et Héricourt, les trois centres du pays. Un service au temple avec chants et allocutions, dont l'une, adressée aux patronnés, constitue la première partie spirituelle de la fête. L'Association a ensuite son assemblée générale, où est examinée la gestion du Comité central. Enfin, deux banquets, plus substantiels que raffinés, réunissent, l'un les membres de la Société, l'autre les enfants et leurs patrons. Le départ suit aussitôt, quoique le jour soit encore loin de son déclin, mais beaucoup qui sont partis de chez eux au point du jour, ont plusieurs lieues à franchir pour regagner le logis. La journée est courte, mais le voyage, la cérémonie au temple, le repas, la réunion avec tous leurs petits frères adoptifs, en font pour ces enfants une belle journée. Cette fête, extrêmement populaire, tient une grande place dans les mœurs religieuses de ce pays.

Que deviennent-ils au sortir du Patronage? La plupart des jeunes filles entrent en service, beaucoup se marient, plusieurs ont épousé d'anciens patronnés. Les jeunes gens, pour le plus grand nombre, trouvent de l'emploi dans les établissements industriels de la région; une variété assez commune est celle de l'ouvrier-paysan, qui cultive son champ en dehors des heures d'établi; il s'agit surtout de l'ouvrier horloger qui fait son travail industriel chez lui. D'autres patronnés, les mieux qualifiés, font un apprentissage d'artisan aux frais du Patronage, et deviennent menuisiers, forgerons, etc. Quelques-uns s'engagent dans l'armée, l'un d'eux a atteint le grade de lieutenant. Il en est qui se sont expatriés en Algérie, en Amérique et ailleurs.

Il en est aussi, en trop grand nombre, qui ont mal tourné, mais ce nombre, pour trop grand qu'il soit, ne représente qu'une petite minorité. Comme toutes les œuvres humaines, le Patronage de Montbéliard est fort imparfait, et il n'ignore point lui-même ses lacunes et ses faiblesses. Il a commis bien des erreurs et a eu bien des mécomptes; les placements n'ont pas toujours été bons, ses pupilles ne lui ont pas toujours fait honneur. Mais ces déboires et ces échecs ont été trop peu nombreux pour condamner le système de l'adoption par les familles; l'Association s'en loue hautement. Elle cherche à présent le moyen de prolonger son action sur les patronnés jusqu'à leur majorité, et elle ne désespère pas d'y réussir. Malgré les imperfections et les insuffisances de son œuvre, elle peut se rendre le témoignage d'avoir déjà fait, sinon de grandes choses, du moins beaucoup de bien. Les résultats de son activité ne sont pas matériellement visibles, et sans doute aussi on ne les découvrirait pas tout entiers en interrogeant le cœur des 1,500 orphelins secourus, et dont beaucoup

n'ont pas eu la fidélité de la reconnaissance; les résultats, Dieu seul les connaît. Nous en savons assez, néanmoins, pour affirmer que cette œuvre de charité atteste la vitalité des Églises du Pays de Montbéliard.

Gédéon Jaulmes fils.

ORPHELINATS DE FILLES

AVALLON (Charente-Inférieure) — ASILE ÉMILIE

L'Asile Émilie a été fondé, en 1854, à la suite de circonstances particulièrement douloureuses qui méritent d'être brièvement rapportées, par une femme distinguée, de beaucoup de cœur et d'une grande piété, Mme Bouyer, née Charron, originaire de Marennes, dans la Charente-Inférieure.



VUE DE L'ASILE ÉMILIE

Émilie était son unique enfant. D'une santé délicate qui réclamait tous ses soins, cette fille lui fut ravie à l'âge de seize ans. Elle la quitta lui montrant le ciel et répondant à ses paroles désolées : « Que ferai-je sans toi, ma fille? — Tu t'occuperas des pauvres. » Mais absorbée dans sa douleur, devenue presque indifférente à la sollicitude de ceux qui l'entouraient, la mère en deuil oubliait parfois ses pauvres et ne voulait pas être consolée parce que son enfant n'était plus. Peu après elle perdait subitement son mari.

Sous le coup de ce double deuil, Mme Bouyer résolut de se créer une famille nouvelle parmi les enfants déshérités, et fonda l'œuvre à laquelle elle voulut attacher le nom de sa fille.

Telles sont les origines touchantes de l'Asile Émilie et l'explication du nom

qui lui fut donné. Ce fut l'œuvre d'une mère dans le deuil, frappée dans ses plus chères affections, mais d'une mère chrétienne, consolée par l'amour de Dieu.

L'Asile ne fut pas bâti de toutes pièces, mais installé dans une maison de maître, appropriée à sa nouvelle destination, et à laquelle on ajouta diverses constructions. Dès le début, l'œuvre eut un caractère d'intérêt général et recueillit des enfants de tous les points de France. Celles qu'il abrite actuellement appartiennent à 14 départements.

Elle fut d'abord, et pendant seize ans, administrée par la fondatrice elle-même, assistée par un Conseil qui, tout en lui laissant la haute direction et par là même la responsabilité, employait son influence à lui procurer des ressources, arrêtait annuellement les comptes et en publiait les résultats. Justement préoccupée d'assurer l'avenir de l'œuvre qu'elle avait fondée, Mme Bouyer la légua en mourant (1870) au Consistoire de l'Église réformée de la Tremblade, qui l'accepta et la fit administrer par une Commission jusqu'en 1883. — A cette date (12 juin 1883) l'Asile fut reconnu par l'État comme établissement d'utilité publique, et, depuis lors il est administré par un Conseil de neuf membres appartenant à la communion protestante, renouvelable par tiers chaque année, et qui a sous ses ordres une directrice, une institutrice et une maîtresse de couture. C'est à cela que se réduit tout le personnel de l'établissement. L'Asile n'emploie aucune domestique. Tous les travaux de la maison : blanchissage, repassage, couture, confection des vêtements, ménage et culture du jardin potager, à l'exception des gros travaux, sont faits par la main des enfants.

A travers les diverses phases de son existence, le but de l'œuvre est resté constamment le même : recueillir les jeunes filles protestantes pauvres, orphelines, abandonnées, pour les soustraire au vice et à la misère, les élever dans les principes de la piété chrétienne et les préparer à gagner honorablement leur vie. Il ne peut en être admis à simple titre de pensionnaire. L'Asile s'interdit également d'en recevoir ayant moins de quatre ans ou plus de dix.

Il les garde jusqu'à dix-sept ans et, pour prévenir tout retrait anticipé qui les priverait des bienfaits d'une éducation chrétienne et les exposerait le plus souvent à retomber dans un mauvais milieu, le Conseil d'administration exige des survivants, père, mère ou tuteur, l'engagement régulier de verser, avant tout retrait effectué contre son gré, une indemnité qui varie selon les circonstances et les dangers qu'il redoute. C'est le seul moyen dont il ait constaté l'efficacité pour protéger les enfants qu'on lui confie contre le caprice ou la cupidité des personnes ayant légalement des droits sur elles.

Les règlements prévoient, en outre, le paiement d'un droit d'entrée de 50 fr. pour servir à la formation du trousseau et, pour aider à l'entretien, d'une allocation annuelle de 150 fr., rarement acquittée intégralement.

L'âge de sortie arrivé, le Conseil, selon les cas, rend les enfants à leurs parents ou les place comme domestiques et femmes de chambre dans des familles honorables, en les recommandant à la sollicitude de dames patronnesses, et il s'efforce lui-même de ne pas les perdre de vue.

L'Asile peut contenir normalement 50 enfants. Au delà de ce chiffre, il y a encombrement, avec les inconvénients qui en résultent. Six ans après sa fondation, il atteignait presque ce maximum avec 47 enfants. La moyenne des dix dernières années donne 50 présences.



MADAME BOUYER

Placé en dehors du coquet village d'Avallon, à l'extrémité nord du plateau qui domine la Saline et les célèbres parcs à huîtres de La Tremblade et de Marennes; entouré d'arbres séculaires, à une courte distance de l'Océan, dont il reçoit les brises fortifiantes, l'Asile Émilie doit, sans nul doute, à ces circonstances favorables, ainsi qu'à la remarquable propreté qui y règne et aux soins dont les enfants sont l'objet, d'échapper à la plupart des épidémies et de n'avoir eu, en vingt ans, qu'un seul décès.

Au point de vue financier, l'œuvre tire la totalité de ses ressources, moins un dixième environ, de la libéralité des fidèles.

De 1854, année de sa fondation, à la fin de l'exercice 1891-1892, elle a reçu, en chiffres ronds, 405,697 fr. et dépensé une somme totale de 398,774 fr.

Le premier exercice, 1854-1855, accusait 5,097 fr. de recettes; 3,435 fr. de dépenses (ordinaires 1,992 fr.; extraordinaires 1,443 fr.) et 17 enfants.

Le dernier exercice, 1891-1892, accuse une recette de 10,914 fr.; une dépense ordinaire de 11,480 fr. et 54 présences.

La moyenne des dix dernières années donne : recettes 12,917 fr.; dépenses *ordinaires*, 11,702 fr., ce qui représente, pour une moyenne de 53 personnes (50 enfants et 3 maîtresses), une dépense, par jour et par personne, d'un peu plus de 60 c.

Le président du Comité est M. A. Ballande, pasteur à Étaules, et le secrétaire M. Tolluire, à La Tremblade (Charente-Inférieure).

A. Ballande.

BRASSAC — ORPHELINAT DE JEUNES FILLES

L'Orphelinat protestant de Brassac a été fondé en 1883, en exécution des dispositions testamentaires de Mme veuve Nancy Bez, qui légua à huit dames désignées par elle une maison et une métairie dans le but de recueillir les orphelines protestantes de la région.

L'œuvre ainsi fondée fut adoptée avec un véritable élan de générosité et de sympathie chrétienne par l'Église de Brassac et par les Églises des environs. Les dames fondatrices ont travaillé avec dévouement et persévérance à son organisation et à son développement.

Comme toutes les œuvres similaires, l'Orphelinat de Brassac a pour but de recueillir les orphelines pauvres et de les élever chrétiennement et d'une manière pratique pour les rendre capables de gagner leur vie, surtout comme servantes. 20 orphelines ont été admises depuis l'origine; 15 sont actuellement dans la maison, qui ne peut en contenir un plus grand nombre.

L'établissement a été reconnu d'utilité publique par décret du 20 avril 1891.

Pendant les neuf années d'existence dont les comptes rendus ont été publiés, l'œuvre a reçu 69,620 fr. Dans ce chiffre de dépenses l'entretien de la maison n'entre que pour 40,000 fr. environ. Le surplus a été absorbé d'abord par le rachat d'une rente perpétuelle de 500 fr. qui grevait les immeubles, puis par des droits de mutation considérables qu'il a fallu payer deux fois, une première fois lors du décès de la fondatrice, et en second lieu à l'occasion de la reconnaissance légale pour le transfert de la propriété au nom de l'établissement; le montant de ces droits a été de 14,000 fr.

L'œuvre n'a donc, à proprement parler, aucune ressource disponible, et, de plus, elle est gênée dans son expansion par les dimensions trop étroites de la maison, dont l'agrandissement serait d'une nécessité absolue. Mais le Comité compte sur l'avenir, ayant la persuasion que ce modeste Orphelinat fera beaucoup de bien dans la contrée avec l'aide et la bénédiction de Dieu.

Le président du Comité est M. Boubilla, pasteur, et le secrétaire M. Carayon, industriel.

CREST — ŒUVRE DES ORPHELINES PROTESTANTES

Cette Œuvre « a pour but de recueillir les jeunes filles orphelines ou abandonnées et pauvres, âgées de cinq ans au moins et de douze ans au plus, et de les mettre en état de gagner honorablement leur vie » en leur faisant donner une « éducation morale et religieuse, et une instruction primaire et professionnelle ». (Statuts, art. I et II.)

Les débuts de l'Œuvre furent des plus humbles. Des conférences pastorales avaient, à plusieurs reprises, émis des vœux pour la fondation d'un orphelinat de filles dans la Drôme. Le dévouement de M. Mazade, pasteur à Livron (même département), répondit à ces vœux. Le 24 mai 1841 une orpheline, et une deuxième le 25 septembre de la même année, étaient reçues dans cette localité et confiées aux soins de l'institutrice protestante. La première assemblée des amis de l'Œuvre eut lieu le 6 septembre 1843, et le rapport qui fut lu à cette occasion accusa la présence de 11 orphelines, avec un budget de 4,183 fr. 32 c. pour les recettes, et de 3,136 fr. 60 c. pour les dépenses. Le Comité d'administration avait pour président M. Brès, notaire et maire à Loriol, et MM. Roman, pasteur à Valence, et Monnet, docteur-médecin à Livron, comme secrétaires.

L'établissement s'étant considérablement accru, et M. Mazade ayant été nommé aumônier du lycée de Tournon, le Comité d'administration décida que l'Œuvre serait transportée à Crest, et le transfert eut lieu le 26 juin 1847 avec 27 orphelines. La maison louée qui abritait ces dernières étant devenue insuffisante, un établissement spécial fut construit et inauguré le 10 septembre 1856 avec 62 orphelines. L'emplacement et la maison coûtèrent 108,400 fr.

L'Œuvre des orphelines de Crest a été reconnue comme établissement d'utilité publique par un décret en date du 22 février 1865.

Le maximum d'orphelines qu'elle ait jamais abrité est de 93. Aujourd'hui

ce chiffre est descendu à 61. 330 enfants sont sorties de la maison de 1841 à 1893. Le budget de l'Œuvre en 1892 a été de 27,646 fr. 41 c. pour les recettes, et de 20,802 fr. 79 c. pour les dépenses. Dans les recettes sont compris 3,747 fr. 90 c. de rentes sur l'État. Le Comité actuel a pour président M. le pasteur E. Arnaud, et pour secrétaire M. Henry Latune, maire de Crest.

L'Œuvre est dirigée par Mlle Rouverand, ancienne orpheline et institutrice, aidée de deux sous-maîtresses brevetées et d'une économe, et inspectée par un Comité de six dames. Toutes les questions sont discutées dans le Conseil d'administration, et les décisions prises sont exécutées par le président. C'est à ce système, essentiellement protestant et démocratique, que l'Œuvre doit certainement, après Dieu, d'avoir évité toute crise fâcheuse.

FERNEY (Ain) — ASILES PROTESTANTS

Ces deux établissements, fondés l'un en 1860 (Asile de jeunes filles) et l'autre en 1863 (Asile de garçons), sont destinés à recueillir et à élever chrétiennement des enfants pauvres, orphelins ou moralement abandonnés, et des enfants de protestants disséminés, privés de moyens d'instruction religieuse.

Un trait spécial distingue les Asiles de Ferney des institutions similaires et en fait une œuvre d'un intérêt général pour le protestantisme. Tandis que presque tous les orphelinats ont dans leurs règlements des articles qui excluent certaines catégories d'enfants, à cause de leur âge, ou de leur nationalité, ou de leur origine catholique, etc., les Asiles de Ferney sont ouverts à tous. Aussi les demandes d'admission arrivent-elles des régions les plus diverses, et sur une moyenne de 95 élèves, le plus fort contingent est fourni par une vingtaine de départements autres que celui de l'Ain, qui en compte un tiers à peine.

Ces enfants fréquentent l'école jusqu'à l'âge de treize ans révolus; après cet âge ils sont occupés à divers travaux.

Les garçons s'adonnent surtout aux travaux du jardin et des champs ou à des occupations d'intérieur de maison. Un atelier de menuiserie et une forge leur fournissent les moyens de s'exercer aussi au travail sur le bois et sur le fer pour les besoins usuels. Quant aux jeunes filles, le temps est partagé méthodiquement entre les travaux du ménage, l'ouvroir et quelques travaux de jardin. Toutefois, il est tenu compte des aptitudes spéciales, des goûts décidés qui se manifestent chez quelques-uns pour d'autres carrières. Il en est qui sont devenus instituteurs ou institutrices. L'un d'eux se prépare au saint ministère.

Le budget annuel est de 34,500 fr. environ. Les ressources consistent essentiellement en collectes, dons et souscriptions. Le prix de la pension complète est de 30 fr. par mois; mais très peu la payent, la plupart des admissions sont ou à prix réduits ou gratuites; autant que possible, elles sont limitées aux ressources disponibles. De là des refus d'admission d'enfants qui restent exposés aux souffrances et à des conséquences pires encore de la misère ou de l'abandon. Ce qu'il faudrait, c'est un nombre croissant de bourses de 300 fr. ou demi-bourses de 150 fr. pour suppléer à l'insuffisance des ressources de parents ou protecteurs bien intentionnés, mais de position modeste. 9,300 fr. ont déjà été souscrits de cette manière.

Le directeur des Asiles de Ferney est M. le pasteur F. Pasquet.

LYON — SOCIÉTÉ DES ORPHELINES

C'est une des œuvres les plus anciennes de l'Église de Lyon. Elle remonte à 1817. Elle se compose de jeunes demoiselles qui par leurs souscriptions annuelles (25 fr.) et leurs dons entretiennent un certain nombre d'orphelines de l'Église et les aident jusqu'à ce que celles-ci, pourvues d'un état, puissent gagner honorablement leur vie. Elle élève ainsi en ce moment 9 orphelines.

La présidente de la Société est Mlle Muhlenbeck.

MARSEILLE — MAISON DES ORPHELINES

Elle a été fondée, en 1839, par Mlle Sophie-Claire du Pasquier, qui en a été pendant plus de quarante ans la directrice et la bienfaitrice infatigable, et dont le nom restera attaché à cette œuvre comme celui de la mère vénérée et affectionnée de nos chères orphelines.

Le but de l'œuvre est de recueillir et d'élever chrétiennement de pauvres enfants, orphelines de père et de mère, ou de père ou de mère seulement, appartenant au culte protestant. En même temps que les soins matériels les plus éclairés et les plus dévoués on leur donne une bonne instruction primaire et professionnelle. Un soin particulier est accordé à l'instruction religieuse. Le culte est célébré matin et soir. Les enfants sont envoyées régulièrement à l'école du dimanche, à l'école du jeudi et au catéchisme de la paroisse. Elles reçoivent, dans la maison, les visites et les exhortations de l'aumônier de l'établissement, M. le pasteur Houter, et des autres pasteurs de l'Église. La plupart d'entre elles

donnent de la satisfaction par leur conduite et leurs sentiments de piété, et comptent parmi nos meilleures catéchumènes.

L'âge d'admission est de deux à neuf ans, sauf exception justifiée par les circonstances. Les soins sont entièrement gratuits. Ce n'est que très rarement que les parents ou protecteurs des orphelines payent pour elles la modique pension de 10 fr. par mois. L'établissement est administré par un Comité de dames présidé actuellement par Mme Valentin Gros, et secondé par un Comité consultatif de messieurs que préside M. Aimé Couve, avocat. Le personnel de l'orphelinat comprend une directrice, une sous-directrice, et deux institutrices. La directrice actuelle est Mlle Sophie Mainhardt, la sous-directrice Mlle Sara Guillelmon, qui après avoir été les collaboratrices fidèles de la bienheureuse Mlle Du Pasquier, continuent dignement son œuvre, dans le même esprit de foi et d'amour chrétiens.

Il y a présentement dans la maison 54 élèves. Depuis sa fondation, elle n'a pas recueilli moins de 250 orphelines. Le budget de l'œuvre est de 18 à 19,000 fr. Depuis 1868, elle est reconnue comme établissement d'utilité publique.

MONTAUBAN — ŒUVRE DES ORPHELINES

L'Œuvre des orphelines protestantes de Montauban a pour but « d'arracher au vice et à la misère de pauvres enfants dénuées de tout appui et de former des servantes fidèles, dévouées et craignant Dieu ». Le Comité, qui s'organisa en octobre 1836, se composait de 9 membres, avec M. Favenc, juge au tribunal civil, pour président; M. Jalaguier, professeur, pour secrétaire, et le professeur Encontre pour trésorier. L'Œuvre commença, dans une maison du faubourg Lacapelle, avec 3 enfants; mais dès la fin de la première année, le rapport financier constatait 3,187 fr. de recettes et la présence de 11 enfants. En 1844, elle en comptait 52. En 1856, le Comité décida que le chiffre des admissions ne dépasserait pas 60. Six ans après, l'Œuvre était reconnue d'utilité publique. En 1867, un généreux anonyme fonda un prix annuel de 500 fr. destiné à celle des orphelines sortantes qui aurait le mieux satisfait ses maîtresses. En 1871, un généreux bienfaiteur, M. Ruelle-Calvet, fit don à l'orphelinat de propriétés importantes. En 1886, c'est-à-dire cinquante ans après sa fondation, l'Œuvre avait déjà reçu en dons 530,000 fr., soit 150,000 fr. de l'Église de Montauban et 380,000 fr. des autres Églises.

Le Comité des messieurs, qui compte actuellement 15 membres (M. Gustave



Garrisson, président, M. Léonce Malet, ancien pasteur, secrétaire), sentit de bonne heure le besoin de s'adjoindre un certain nombre de dames qui prissent leur part de la responsabilité. Elles composent un Comité de 12 membres qui donne dans la maison, depuis 1861, une instruction religieuse hebdomadaire. Il a pour présidente Mme Martin-Favenc et pour secrétaire Mme Alice Encontre.

Pendant bien des années, le Comité eut pour président M. Charles Bois, doyen de la Faculté de théologie, qui consacra à l'Œuvre ces qualités de sérieux, d'ordre, cette rare intelligence des hommes et des choses, qui lui ont assuré une place si distinguée parmi les hommes d'Église de notre temps.

Depuis 1843, l'Œuvre possède un local spacieux dans la rue Corail. Elle a été dirigée pendant trente ans par Mmes Espinasse, mère et fille. En 1871, Mlles Caron leur succédèrent. Depuis 1879, la maison est placée sous la direction de deux diaconesses de la Maison de Paris, Mlles Petit et Tissié, qui s'acquittent de leur tâche avec le même dévouement que les précédentes directrices. La maison abrite actuellement 40 orphelines, soit du Tarn-et-Garonne, soit de Bordeaux, de Mazamet, de l'Ariège ou d'autres départements voisins. Les recettes du dernier exercice se sont élevées à 27,000 fr. et les dépenses à 19,000. Une assemblée générale se tient chaque année dans l'Orphelinat, le lundi de Pentecôte.

MONTBÉLIARD — ORPHELINAT DE LA CROIX-D'OR

Cette « maison de charité » dite « de la Croix-d'Or » est due à un riche négociant montbéliardais du XVIIIe siècle, Pierre-Joseph Beurnier, qui, désireux de faire quelque chose pour les enfants pauvres de sa ville natale, leur laissa sa maison par un acte notarié du 16 décembre 1769. Par ce testament, il donnait, en outre de sa maison, une somme de 40,000 livres dont les intérêts devaient servir à « nourrir, habiller, entretenir et faire travailler 6 garçons et 6 filles de la classe indigente ». Cet établissement, souvent menacé, notamment en 1793, a gardé jusqu'à nos jours sa destination première. Il ne reçoit cependant que des filles. Il est dirigé depuis 1864 par deux diaconesses. La maison de la Croix-d'Or jouit actuellement d'un revenu de 5 à 6,000 fr. Grâce aux soins dont sont entourées les jeunes orphelines, cet établissement, qui en reçoit souvent plus de 12, rend et rendra longtemps encore de grands services aux orphelines de l'Église de Montbéliard. Pierre-Joseph Beurnier a eu une heureuse pensée quand

il s'est démis de sa maison pour en « revêtir les pauvres » de la religion protestante évangélique.

JOHN VIÉNOT.

NIMES — MAISON DES ORPHELINES PROTESTANTES DU GARD

Un Comité, placé sous la présidence de Mme Guizot, mère de l'ancien ministre, se réunit en 1822 pour aviser au moyen de recueillir, adopter et arracher aux dangers de l'isolement et de la misère les jeunes filles orphelines du Gard.

L'opinion publique accueillit ce projet avec faveur; les fonds nécessaires aux frais de premier établissement furent bientôt réunis et la Maison des orphelines protestantes du Gard fut fondée.

Le baron de Daunant acquit, en 1826, au nom du Comité, la maison de Paul Rabaut, le fidèle pasteur de nos Églises du Désert, et le souvenir glorieux du passé fut ainsi associé à l'œuvre modeste, mais utile, que des temps plus favorables permettaient de développer en toute liberté.

C'est dans cet immeuble, restauré et agrandi, que se trouvent encore les orphelines. Cette Maison, offerte à Paul Rabaut par les fidèles de l'Église de Nimes comme gage de leur dévouement et de leur affection, conserve pieusement les restes de l'apôtre des Cévennes. — Sa tombe, restaurée en 1882, est recouverte d'une modeste pierre sur laquelle on a gravé, avec la date de sa naissance et celle de sa mort, ces paroles qui résument sa vie et son ministère : *Il se repose de ses travaux et ses œuvres le suivent.* Deux tables de pierre dressées contre les murs rappellent le beau témoignage rendu à Rabaut par le Consistoire de Nimes, le 6 octobre 1785, et des extraits de ses sermons et de ses lettres.

L'œuvre du Comité reçut une consécration nouvelle par l'ordonnance du 28 mai 1832, qui reconnut la Maison comme établissement d'utilité publique, ce qui lui permit de poursuivre avec plus de force sa mission de charité. La Maison des orphelines entretient en moyenne 50 élèves internes et soutient 10 jeunes filles, ayant perdu leur père, élevées dans leur famille à l'aide d'un secours mensuel de 7 fr. donné à la mère.

Les ressources de la Maison proviennent des dons et collectes et des subventions accordées par le Conseil général et le Conseil municipal.

Les frais d'entretien s'élèvent à 250 fr. par enfant. Les orphelines sont

admises gratuitement, les enfants présentées doivent être nées dans le département du Gard, âgées de six à douze ans; elles restent dans la maison jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Depuis sa fondation, la Maison a recueilli et élevé 400 orphelines.

La Maison est administrée par un Comité de 16 membres. Le Comité a pour présidente Mme Delpuech-Jalaguier, et pour trésorier M. Fernand Bruneton.

NÉRAC (Lot-et-Garonne) — ASILE POUR LES JEUNES ORPHELINES

Ce fut dans la pensée touchante de recevoir dès leur plus jeune âge les orphelines, que les autres établissements ne pouvaient accueillir, que M. le pasteur Cabos fonda, en 1847, l'Asile de Nérac. Il s'ouvrit avec une seule orpheline; aujourd'hui ce nombre s'élève à 24, et depuis la fondation de l'œuvre 145 enfants ont été élevées dans l'orphelinat. Les orphelines, admises dès l'âge de deux ans et demi, restent dans l'Asile jusqu'à l'âge de quinze ans. Elles doivent payer un droit fixe d'entrée de 30 fr., et leurs protecteurs s'engagent à fournir une pension annuelle de 120 fr. M. Cabos avait trouvé, dans la première directrice de l'œuvre, Mlle Porcy, l'auxiliaire le plus précieux ; pendant vingt-cinq années elle se consacra avec dévouement à l'éducation des orphelines. A maintes reprises l'orphelinat fut l'objet de pieuses libéralités, dont la plus touchante fut celle de M. Cazeneuve, ancien magistrat, converti au protestantisme, qui lui légua un beau domaine. En 1892, les dépenses de l'Asile se sont élevées à 9,403 fr.

L'Asile de Nérac a été reconnu d'utilité publique le 9 novembre 1874.

Le président de l'œuvre est M. Dupré de Pomarède, et le secrétaire M. le pasteur L. Baulme.

ORLÉANS — ORPHELINAT DE JEUNES FILLES PROTESTANTES

L'œuvre des orphelines protestantes d'Orléans a été fondée en 1841, par le pasteur Rosselloty, aidé de quelques laïques pieux, au nombre desquels nous devons citer M. André-Walther et M. Fousset-Musson.

M. Rosselloty appartenait à cette forte génération de pasteurs du Réveil, à laquelle nous devons la fondation de nombre d'œuvres de charité ou d'évangélisation. Pasteur d'une Église qui venait à peine d'être reconstituée, il était surtout frappé du danger que couraient dans toute la région, au point de vue

religieux, les enfants des protestants disséminés, auxquels les parents venaient à manquer, et qui étaient recueillis dans les établissements religieux catholiques. Cette fondation répondait si bien à un besoin, que, fondée avec quelques enfants, elle prit de suite une grande extension et recueillit à la fois jusqu'à 120 jeunes filles, de cinq à dix-huit ans. D'abord dirigée par des laïques pieuses, la maison l'est depuis plus de vingt-cinq ans par des diaconesses de Paris, aidées par une institutrice laïque qui tient l'école. Les enfants reçoivent une bonne instruction primaire qui leur permet d'être reçues à l'examen du certificat d'études. Leur instruction religieuse est confiée au pasteur de l'Église d'Orléans qui les reçoit à la communion.



M. ROSSELLOTY

Elles sortent de l'établissement à l'âge de seize ans; plusieurs sont rendues aux parents qui leur restent; d'autres sont placées comme domestiques en France ou en pays étrangers, comme gouvernantes de jeunes enfants.

Le cinquantenaire de l'œuvre a été célébré il y a deux ans, en présence de deux des membres fondateurs, M. le pasteur Cadier, président du Consistoire d'Orthez, alors pasteur à Patay, et Mme Fousset-Musson, belle-sœur de M. le pasteur Rosselloty. Les enfants et petits-enfants de M. Rosselloty, la veuve et les enfants de M. Jalaguier, qui pendant plusieurs années a soutenu l'Orphelinat comme agent, par son activité à organiser les collectes, y assistaient.

Outre les orphelines de la région, la maison reçoit des enfants de toute la France; plus d'un tiers vient de Paris. Le prix de la pension est de 200 fr. par an. Un certain nombre d'enfants sont reçues gratuitement.

L'œuvre des orphelines est soutenue par des dons et collectes, et a un budget de 20,000 fr. environ. La dépense par jour de chaque enfant est de 90 c. environ.

PARIS — PENSIONNAT DE JEUNES FILLES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

Notre Église sortait à peine des longues souffrances causées par la révocation de l'Édit de Nantes, et des grandes crises de la Révolution et du premier Empire, quand se formèrent successivement autour d'elle les œuvres qui devaient faire sentir son influence et manifester sa vie.

Les Associations de charité, la Société biblique, la Société des Missions, les écoles protestantes dites « du Passage Pecquet », et fondées par MM. Delessert, fonctionnèrent dès les premières années de la Restauration.



MADAME ANDRÉ-RIVET

L'école des filles était surveillée par un Comité de dames. L'une d'elles, Mme André-Rivet, eut la touchante pensée d'ouvrir un pensionnat dans le voisinage de l'école qu'elle surveillait, pour y recueillir celles des petites filles qui se trouvaient abandonnées ou exposées au vice et aux mauvais exemples. Dans ce but, elle réunit un Comité composé de : Mmes Grivel, Renouard, la duchesse de Broglie, la baronne Hottinguer, la baronne de Neuflize, Mme Jules Mallet, la comtesse Pelet, et, un peu plus tard, Mlle de Chabaud-La-Tour.

Ces dames entourèrent les enfants qu'elles avaient recueillies d'une sur-

veillance constante et de soins maternels; les archives du Pensionnat nous font connaître l'élévation morale et les principes chrétiens qui inspiraient leur active bienfaisance, et qui fécondaient leur charité. Depuis, un Comité composé de vingt-cinq dames a remplacé les pieuses fondatrices, et plusieurs générations s'y sont succédé.

Peu à peu, cette institution, soutenue par l'intérêt et la charité des fidèles, a atteint son développement normal.

Les élèves y reçoivent l'instruction primaire et y sont préparées pour le certificat d'études. Les soins les plus constants tendent à leur assurer l'enseignement religieux évangélique, à les accoutumer aux travaux du ménage, aux ouvrages à l'aiguille, et, en un mot, à former des femmes utiles et bienfaisantes dans leurs familles, ou dans celles où elles peuvent être appelées à servir.

Deux diaconesses et une institutrice se partagent cette tâche intéressante.

Un immeuble avec cour et jardin, situé, 97, rue de Reuilly, et attenant à la Maison des diaconesses, a été acquis en 1847.

Les enfants, au nombre de 54, entrent au Pensionnat à sept ans, et en sortent après leur première communion, à quinze ou seize ans. Quelques-unes de nos élèves, ayant manifesté des aptitudes particulières, ont terminé leur éducation à l'École normale de Boissy-Saint-Léger. Quelques autres ont été admises dans des Écoles professionnelles; mais la majorité de nos jeunes filles rentrent dans leurs familles, ou sont placées par la directrice, qui exerce pendant longtemps, de concert avec les dames du Comité, un utile patronage sur la plupart d'entre elles.

Le Comité est appelé à veiller sans cesse pour conserver et augmenter ses ressources, car il a à cœur, malgré le renchérissement de toutes choses, de ne pas élever le prix de la pension fixé à 20 fr. par mois. Cette modique somme représente à peine la moitié de ce que coûte chaque enfant, et peut encore être réduite, voire même supprimée, au moyen des bourses et des demi-bourses qui ont été fondées, ou qui sont fournies par des personnes charitables.

Notre institution a été reconnue d'utilité publique en 1859. Elle est soumise, comme telle, à des inspections qui lui ont souvent valu les témoignages les plus favorables, témoignages d'autant plus précieux qu'ils sont dus, non seulement à la bonne installation matérielle, mais surtout à la direction morale et religieuse donnée à nos enfants et basée sur l'Évangile.

Alice André, Présidente.

PARIS — ORPHELINAT ÉVANGÉLIQUE DES BATIGNOLLES

M. le pasteur Louis Vernes était depuis peu dans la vaste paroisse des Batignolles, lorsqu'il fut appelé auprès d'une mère gravement malade. La pauvre femme avait deux jeunes enfants qu'elle allait laisser sans ressources d'aucune espèce, et son anxiété à leur sujet la troublait profondément. Elle supplia le pasteur de se charger de ses enfants afin qu'elle pût mourir en paix. M. Vernes n'hésita pas; il promit à la mère que ses enfants trouveraient un asile où ils recevraient tous les soins matériels et moraux nécessaires : tels furent les deux premiers orphelins de l'établissement.

D'autres cas à peu près semblables se présentaient sur divers points de la grande paroisse, *extra-muros* à cette époque, et qui comprenait l'arrondissement de Saint-Denis en entier (Batignolles, Passy, Montmartre, Clichy, Saint-Ouen, etc.). Pour répondre à tous ces besoins, M. Vernes, appuyé par le Conseil presbytéral, fonda, en 1854, la Maison d'orphelins et d'orphelines, 30, rue Saint-Étienne, qui reçut aussitôt 11 pensionnaires, garçons et filles.

Un grand nombre de dames de la paroisse, en particulier Mme Oberlin, nièce du pasteur de ce nom, secondèrent les efforts du Conseil presbytéral : elles firent une grande quantité de vêtements de pauvres qu'on vendit en décembre 1854. Cette première Vente produisit 545 fr. 95 c. En même temps, une touchante circulaire de M. Vernes faisait appel à tous les membres de la paroisse, riches ou pauvres, et mettait le nouvel établissement sur leur cœur. Des tirelires étaient déposées dans chaque foyer pour recevoir les offrandes des membres du troupeau. Ces boîtes produisirent jusqu'à 2,462 fr. 75 c.

L'Orphelinat se développa rapidement et dut se modifier : lorsque les premiers enfants admis eurent grandi, il fallut renoncer à garder les garçons et trouver de l'occupation pour les jeunes filles que l'on désirait garder jusqu'à dix-huit ans; c'est ce qui amena la création de l'Ouvroir. Le travail des enfants est un des éléments importants de la Vente annuelle.

En 1858, on installa l'Orphelinat de filles rue Sainte-Thérèse (aujourd'hui rue Clairaut) où il est encore, et afin d'assurer la stabilité de l'œuvre, M. Vernes acheta lui-même la maison.

Bientôt les portes de l'établissement durent s'ouvrir pour des orphelines de l'ancien Paris et des départements, et en 1860 on fonda, pour les élèves devenues nombreuses (elles avaient atteint le nombre de 50), une école spéciale. Jusque-là elles avaient suivi l'école protestante de la paroisse. Pour les

loger sainement et largement il fallut construire un nouveau pavillon dans le jardin.

Tous ces développements amenaient une grande augmentation de dépenses et n'auraient pu se produire si le généreux fondateur, en attendant des ressources régulières et normales, n'avait, chaque année, payé sans compter les excédents de dépense. Peu à peu, cependant, le budget tendit à s'équilibrer : on obtint des pensions du Diaconat général et des protecteurs (la pension de 20 fr. à l'origine a dû être portée à 25 fr. par mois); on établit une collecte pour l'achat des étoffes destinées à confectionner le linge, et le produit de la Vente alla croissant d'année en année : il atteint actuellement 10,000 fr.

L'Orphelinat a reçu depuis l'origine 375 pensionnaires; 323 en sont sorties et sont placées pour la plupart à l'étranger, où leur bonne conduite les fait apprécier.

S. Lorriaux, Secrétaire du Comité.

PARIS — ORPHELINAT DE JEUNES FILLES DE PLAISANCE

L'Orphelinat de Plaisance a été fondé en 1855 par M. le pasteur et Mme Henry Paumier pour des jeunes filles pauvres, orphelines ou abandonnées. D'abord simple patronage établi dans une maison louée à Vaugirard, puis transporté dans une maison plus vaste, rue du Transit, sous la direction de Mme Bernard, il a été installé définitivement dans sa demeure actuelle, 63, rue Pernety, en juin 1864. Un vaste terrain de 1,500 mètres avait été acheté, grâce aux dons des dames du Comité, et au généreux concours des dames patronnesses et de deux concerts donnés au Cirque d'Hiver; la maison nouvelle, bâtie exprès, était donnée à l'œuvre par les fondateurs. Nos orphelines ont trouvé dans cet asile les conditions d'air et d'espace si nécessaires à leur santé.

En 1883, une aile nouvelle a été ajoutée et a doté la maison, en sus du réfectoire et de la salle d'étude, d'un grand préau couvert, bien précieux dans les mauvais jours.

En 1867, lors d'un concours organisé par la Société de patronage des apprentis, l'Orphelinat a obtenu une médaille d'argent.

En 1870, il a été reconnu comme établissement d'utilité publique.

L'Orphelinat de Plaisance peut recevoir 60 jeunes filles; elles entrent à partir de six ans et restent jusqu'à leur première communion, vers quatorze ou quinze ans. Elles reçoivent dans la maison une complète et solide instruction

primaire se terminant au certificat d'études. Elles sont initiées aux soins du ménage et à la couture, à laquelle elles consacrent deux heures par jour, sous la surveillance maternelle de la directrice, Mme Baudouin, aidée par une institutrice brevetée, Mme Lavallez, et une lingère, Mme Deshayes. Un Comité de dames seconde le pasteur pour la direction générale et la surveillance de l'œuvre. A leur sortie de la maison, nos enfants sont placées, d'accord avec les parents ou les protecteurs. On continue de les suivre dans leurs places diverses, et s'il y a pour elles des moments difficiles, elles retrouvent à l'Orphelinat, près de leur directrice, des conseils et souvent un asile en attendant une position meilleure. Le prix de la pension est de 25 fr. par mois, plus 5 fr. pour l'entretien. En entrant, on doit payer 55 fr. pour la literie et le trousseau que fournit la maison.



ORPHELINAT DE PLAISANCE

Le budget annuel est de 21 à 22,000 fr. La dépense par jour et par personne, que la cherté croissante a fait augmenter, est actuellement de 1 fr. 14 c. Ce chiffre ne comprend pas l'entretien représenté par les 5 fr. versés chaque mois pour cet objet, et l'argent donné en entrant pour les trousseaux. Les ressources sont les bourses données par les dames du Comité et quelques amis de l'œuvre, les dons du Diaconat de l'Église réformée et de la Société des dames pour des enfants qu'ils patronnent, et les pensions payées par des parents.

Une Vente a lieu tous les deux ans en faveur de l'Orphelinat pour combler les déficits inévitables et permettre les réparations ou constructions à faire.

Depuis sa fondation, en 1855, l'Orphelinat a reçu et élevé plus de 700 jeunes filles. Plusieurs sont devenues institutrices; d'autres ont été placées et gagnent honorablement leur vie. Un grand nombre sont aujourd'hui heureusement établies.

Malgré quelques ombres au tableau, nous avons eu la joie de constater les fruits de notre œuvre, et nous pouvons bénir Dieu qui nous a soutenus jusqu'ici.

Le président du Comité de l'Orphelinat est M. le pasteur H. Paumier, et sa trésorière M[me] la baronne Ed. de Bussierre.

Henry Paumier, Pasteur.

PARIS — ORPHELINAT DES BILLETTES

L'Orphelinat des Billettes, situé à Paris, 22, rue des Archives, a été fondé, le 23 novembre 1830, par un Comité de dames luthériennes qui visitaient les écoles de jeunes filles de l'Église de la Confession d'Augsbourg. Ce Comité se composait à l'origine de M[mes] Juncker, Bartholdi-Walther, André-Walther, baronne Pelet, Jaucourt, Goepp, Boissard, etc. Le président de droit de l'Orphelinat est le pasteur-président du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg à Paris. L'œuvre est dirigée par un Comité de dames.

Son but est de recueillir les petites filles que la pauvreté, ou la mort de leurs parents, laisse dans l'abandon. La direction s'attache principalement à diriger ses élèves vers la carrière de jeunes bonnes, propres à être envoyées à l'étranger pour y parler le français aux enfants des familles où on les place.

Les orphelines sont admises à partir de sept ans ; elles quittent l'Orphelinat entre quatorze et quinze ans, après avoir fait leur première communion, et avoir reçu l'instruction primaire. L'Orphelinat fonctionne sous la direction de deux diaconesses appartenant à l'Institution de la rue de Reuilly à Paris. Les places sont presque toutes gratuites, les enfants reçoivent l'instruction dans une école de la ville de Paris, contiguë à l'établissement. La confection des vêtements et le blanchissage sont faits dans la maison, avec le concours des plus grandes élèves, qui, du reste, ne fournissent aucun travail rétribué. Les résultats moraux de l'œuvre sont encourageants. Les solides principes de morale chrétienne que les enfants puisent à l'Orphelinat les préservent du vice, et le Comité a la satisfaction de les voir arriver, en grand nombre, à une situation honnête et aisée.

PARIS — ORPHELINAT DE MONTMARTRE

L'Orphelinat de Montmartre a été fondé par M. le pasteur Pfender, le 1[er] novembre 1882, pour recueillir des jeunes filles orphelines, ou moralement abandonnées, et leur donner une éducation chrétienne. Admises à partir de

l'âge de six ans, elles reçoivent à l'école communale la plus rapprochée l'instruction primaire complète et sont présentées à l'examen pour le certificat d'études. L'instruction religieuse leur est donnée à l'église de Montmartre, par le pasteur de la paroisse. Après leur sortie de l'école, à quatorze ans, les jeunes filles restent au moins une année à la maison, pour être exercées aux travaux pratiques de la femme, couture, blanchissage, cuisine, etc. Les parents, tuteurs ou protecteurs des enfants s'engagent à ne pas les retirer avant l'âge de quinze ans. La direction de l'œuvre se charge de les placer, en France ou à l'étranger, soit en apprentissage, soit en condition dans une famille.

De 1882 à 1892, 31 enfants ont été confirmées et admises à la sainte communion; 27 ont obtenu le certificat d'études; 28 ont quitté la maison après y avoir reçu l'éducation complète, et ont été, presque toutes, placées par les soins de la direction : 14 en France, 1 en Alsace, 10 en Angleterre, 2 en Hollande, 1 en Allemagne. La plupart de ces jeunes filles restent en rapport suivis avec la direction de l'œuvre; l'Orphelinat est devenu pour elles une maison maternelle; elles y reviennent demander conseil, assister aux fêtes, et, au besoin, chercher un refuge.

L'Orphelinat de Montmartre ne fait ni quêtes, ni collectes. Il vit des dons volontaires de ses amis, et de la pension payée par les protecteurs des enfants. Cette pension est de 25 fr. par mois; on paie de plus 50 fr. d'entrée pour le trousseau; la maison se charge de l'entretien complet des enfants. Leur nombre maximum est de 35. Depuis dix ans que l'Orphelinat existe, les recettes ont été de 147,030 fr. 65 c., savoir 55,765 fr. 25 c. par dons volontaires, et 91,265 fr. 40 c. par pensions. Les dépenses ont été de 146,708 fr. 85 c. pour 114,900 journées d'enfant. La dépense minimum par année a été de 10,698 fr. 80 c., la dépense maximum de 16,298 fr. 55 c. L'œuvre a terminé sa dixième année sans déficit, avec un solde actif de 321 fr. 80 c.

Le Comité directeur de l'œuvre compte pour l'avenir aussi sur la bonté de Dieu, qui ne s'est jamais démentie, et sur la fidélité des amis et bienfaiteurs de la maison. Son vœu serait que quelques amis eussent la bonne pensée de fonder des lits gratuits (300 fr. par an), pour qu'on pût accueillir aussi des enfants qui n'ont aucun protecteur.

L'Orphelinat, situé, 174, rue Championnet, a pour président M. le pasteur Pfender et pour directrice M[lle] Suzanne Barbey.

PARIS — LA MAISON DES ENFANTS

Cet établissement, fondé en 1874 par M. le pasteur et M[lle] Hocart, et situé 31, rue de Cormeille, Levallois-Perret, a pour but de recueillir les enfants abandonnés, et de développer en eux l'esprit et les affections de famille ; — de remplacer pour eux la famille. Trois jeunes orphelines étaient d'abord reçues au presbytère du pasteur, avec l'intention de les former au travail. M[lle] Hocart n'avait nullement l'intention d'ouvrir un *home* pour l'enfance malheureuse. Mais en 1875, une pauvre marchande de charbon recueillit dans la rue une petite fille dont l'indigne mère avait disparu, et que le père ivrogne avait maltraitée et chassée du logis. Après d'infructueuses démarches en faveur de sa protégée, la charbonnière entendit parler de M[lle] Hocart et lui amena l'enfant. De cette adoption date l'origine de l'œuvre proprement dite. Un peu plus tard une femme de quatre-vingts ans venait sonner à la porte du pasteur, désireuse, avant de mourir, disait-elle, de placer sa petite-fille en mains sûres. Il s'agissait de l'enfant d'un insurgé de la Commune, condamné à la déportation perpétuelle à l'île des Pins. Après l'arrestation du père, la mère avait abandonné ses trois filles, dont celle-ci était la plus jeune. Elle fut recueillie chez le pasteur. Une troisième adoption fut celle d'un nouveau-né, sans famille, dont la mère mourait en couches. — Le père et la mère d'un quatrième enfant, un petit garçon, s'étaient suicidés. Cet enfant avait été retiré de l'eau, à demi-mort. Avant de se noyer elle-même, sa mère l'y avait jeté. Il avait dix-huit mois. C'est ainsi que, un à un, de petits délaissés furent moralement imposés à la directrice. Elle ne les recherchait point. Cette œuvre est donc une création de la Providence. L'histoire de la plupart de ces chers enfants ferait un récit des plus déchirants. Sous tous les rapports, la Maison des enfants a sa raison d'être. Ainsi, les orphelinats pour *bébés* font presque entièrement défaut. Dans celui-ci on les reçoit dès l'âge le plus tendre, et on les y élève jusqu'à ce qu'ils soient capables de gagner leur vie. C'est uniquement une œuvre de préservation. Lorsque les enfants changent de place, ils reviennent à leur *home* aimé. — 16 enfants furent d'abord recueillis dans le modeste domicile du pasteur. Dès lors, occupé jusqu'à l'encombrement, cet appartement dut être remplacé par une maison acquise exprès pour l'œuvre et qui ne tarda pas à se remplir aussi. Cet édifice coûta 80,000 fr. que la charité privée a payés. L'œuvre a toujours continué de grandir. Il y a deux ans, les directeurs se virent forcés d'élever une seconde construction pour petits garçons. Cette dépense exceptionnelle s'élèvera

à près de 40,000 fr. Le nouveau *home* est situé en pleine campagne, au Gault-la-Forêt (Marne), et sera ouvert l'été prochain. Déjà la plupart de ses futurs hôtes ont été recueillis, et, en attendant, ils sont placés en pension, ou en nourrice. Le nombre des élèves actuels de la Maison des enfants est de 54. Depuis sa création, faute de moyens, les directeurs se sont vus forcés d'en refuser environ 300! — Les filles sorties de la Maison ont pris des places de domestiques, de bonnes d'enfants ou d'institutrices. Elles sont très recherchées et en général remplissent leurs devoirs à la satisfaction de leurs maîtres. — Les grands garçons apprennent les états de graveur, relieur, mécanicien, agriculteur, etc. — L'éducation du *home* a donné de bons résultats. Plusieurs des élèves font preuve d'une sincère piété. — Le budget ordinaire annuel est de 23,000 fr.

J. Hocart, Pasteur.

PARIS — ORPHELINAT DE MONTROUGE

Cet établissement, situé avenue Verdier, 39, à Montrouge, a été fondé par M. et Mme du Tremblay, en 1874, dans le but de donner aux jeunes filles une bonne instruction primaire, et en même temps de les préparer, par un sérieux apprentissage des travaux de couture, à gagner leur vie. Les jeunes filles y sont admises depuis huit ans et doivent s'engager à y rester jusqu'à dix-huit ans. L'établissement peut recevoir jusqu'à 35 élèves et recueille de préférence les jeunes filles abandonnées, orphelines, ou sans appui. Le prix de la pension est de 30 fr. par mois, susceptible de réduction suivant l'âge de l'enfant et l'importance de son travail journalier pendant l'apprentissage. Un Comité de dames surveille l'œuvre, dont Mme du Tremblay est la directrice.

SEDAN — ORPHELINAT DE JEUNES FILLES

L'Orphelinat de jeunes filles de Sedan a été fondé, en 1857, sous le ministère de M. le pasteur Augustin Bost; installé primitivement dans les bâtiments du temple, il a été transféré, en 1877, dans un faubourg de la ville de Sedan, le Fond-de-Givonne, et occupe un important bâtiment entouré de jardins, donné à l'asile par Mme Vve Heidsieck et M. le pasteur Goulden, en souvenir de feu Mme Goulden. L'Orphelinat a été reconnu établissement d'utilité publique au commencement de 1873.

Les jeunes filles hospitalisées sont en ce moment au nombre de 30, le maximum que puissent contenir les dortoirs et les salles. La surveillance est exercée par une directrice et une sous-directrice, diplômées toutes les deux. Une ancienne orpheline est attachée à la maison pour s'occuper, avec l'une ou l'autre des jeunes filles alternativement, des soins du ménage.

Les enfants reçoivent une bonne instruction primaire sous la surveillance du pasteur de Sedan; l'inspecteur de l'arrondissement fait des visites régulières.

A leur sortie, les jeunes filles sont aptes à devenir servantes et bonnes pour jeunes enfants; leur sérieuse éducation les fait rechercher par nombre de familles anglaises. Quelques-unes se sont mariées, d'autres se sont établies; celles qui ont mal tourné sont très peu nombreuses.

Presque toutes les enfants arrivent à l'asile avec des santés délabrées ou débiles, conséquence des tristes conditions, hygiéniques ou morales, de leurs premières années; l'amélioration des tempéraments est l'objet des soins constants de la direction.

ORPHELINATS DE GARÇONS

CASTRES — ORPHELINAT PROTESTANT DE GARÇONS

L'Assemblée pastorale de Toulouse, en mai 1839, émit à l'unanimité le vœu de la création d'un orphelinat de garçons, vœu ratifié la même année par l'Assemblée pastorale de Montauban. MM. Dejean et Durant, pasteurs de Castres, n'hésitèrent pas à proposer au Consistoire de cette ville de prendre l'initiative de cette création, en lui offrant les locaux alors vacants de la Maison de charité de l'Église. Le Consistoire accepta et annonça aux Églises réformées la fondation de l'Orphelinat par une circulaire en date du 10 mars 1840. En septembre de cette même année les 20 premiers orphelins entraient dans la Maison de charité et le 7 décembre 1841 avait lieu la première séance générale sous la présidence du pasteur Antoine Rabaud. Quelques années plus tard, le 21 mai 1845, était inauguré le nouveau local, acquis grâce à de généreuses souscriptions. Le

10 juin 1854, les services rendus permettaient la reconnaissance de l'Orphelinat comme établissement d'utilité publique.

Mettre les enfants en mesure de gagner leur vie, grâce à l'apprentissage d'un métier fait en dehors de l'Orphelinat, dans des maisons spécialement recommandées, voilà le caractère distinctif de l'institution de Castres. Munis d'abord d'une forte instruction primaire, l'école de l'Orphelinat étant une des meilleures, sinon la meilleure du département, les enfants, à l'âge de quinze ans, entrent dans la catégorie des apprentis, et ce sont les parents, le Comité et le goût des enfants qui décident du métier à suivre chez un patron de la ville. Mais ils ne cessent point de résider à l'Orphelinat, où ils restent placés sous une excellente direction morale et religieuse. Le système a si bien fait ses preuves que les orphelins sont toujours sûrs de trouver le patronage qu'ils désirent; lorsqu'ils quittent l'Orphelinat à l'âge de dix-sept ans, maîtres d'un métier, ils peuvent n'être pas inquiets du lendemain. Aussi, l'œuvre de Castres a-t-elle pu arracher à la misère et au vice 676 malheureux orphelins qui, à de rares exceptions, sont devenus des citoyens honnêtes et laborieux et dont plusieurs ont fourni de belles carrières. Nombreux sont ceux qui se trouvent établis à Castres et dont plusieurs, devenus patrons, reçoivent avec une affection particulière les jeunes orphelins que le Comité leur confie.

Dirigé avec la plus sage économie, l'Orphelinat a un budget de dépenses d'environ 35,000 fr., auquel font face des recettes provenant des dons, legs, revenus qui ont toujours permis d'éviter le déficit, et cependant le nombre des enfants qui lui demandent asile varie de 90 à 110. Mais le personnel de l'établissement est aussi réduit que possible et les enfants sont appelés à rendre tous les services qu'on est en droit de leur demander.

L'œuvre est dirigée par un Comité de huit membres, et depuis l'origine quatre présidents se sont succédé, consacrant à l'orphelinat leur zèle et leur dévouement : MM. de Falguerolles, Guibal, Albi, De France. Le président actuel du Comité est M. Cambon et le directeur M. Salvaire.

C. Rabaud.

ALGÉRIE — ORPHELINAT PROTESTANT DE DÉLY-IBRAHIM

L'Orphelinat protestant de l'Algérie fut fondé, à Alger, par le Consistoire protestant en 1844. Pendant cinq années, l'œuvre n'eut pas même un local à elle : les orphelins furent disséminés dans quelques familles. Mais, leur nombre

augmentant avec la population même de la colonie, ils furent placés dans une maison domaniale, située dans le vieil Alger (rue Regnard, 20), et mise à la disposition du Consistoire par l'Administration.

Une décision du ministre de la guerre, en date du 4 février 1852, autorisa l'affectation à l'Orphelinat des garçons de l'ancien camp de Dély-Ibrahim, qui se composait de quelques baraquements élevés pendant la période de la conquête pour servir de logement aux troupes.

Une décision du gouverneur général, en date du 1er mars 1855, autorisa l'affectation à l'Orphelinat des filles, d'une vieille maison mauresque, ancienne résidence du dey d'Alger, située à proximité de l'ancien camp de Dély-Ibrahim, et qui avait servi successivement de pavillon des officiers pendant la période de la conquête, et de casernement à la brigade de gendarmerie de Dély-Ibrahim. D'où le nom de « Gendarmerie » qui lui est resté.

Enfin, une décision du ministre de la guerre, en date du 3 novembre 1856, prescrivit l'acquisition par l'État, et la cession provisoire à l'Orphelinat des garçons, d'un immeuble d'environ 150 hectares, connu sous le nom de « Ferme Mazères », et situé à proximité du camp de Dély-Ibrahim. Cette cession permit à l'Orphelinat de prendre le caractère d'une École élémentaire d'agriculture, qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

Un décret présidentiel, en date du 19 avril 1879, a reconnu l'Orphelinat de Dély-Ibrahim comme établissement d'utilité publique et lui a donné une existence autonome, indépendante de la tutelle que le Consistoire protestant d'Alger avait, jusqu'à cette date, exercée sur son administration.

Un second décret présidentiel, en date du 4 janvier 1883, a accordé à l'Orphelinat, devenu personne civile, la concession définitive des immeubles dont il n'avait eu jusqu'alors que la jouissance à titre provisoire.

Depuis 1882, l'Orphelinat agricole de Dély-Ibrahim est subventionné par le ministre de l'agriculture, d'après les propositions de l'inspecteur de l'agriculture en Algérie, qui a bien voulu, à plusieurs reprises, exprimer sa satisfaction pour les services rendus par l'établissement comme pépinière d'ouvriers agricoles et de domestiques de ferme.

D'importantes améliorations en constructions, défrichements, plantations de vignes et d'essences forestières, etc., ont été réalisées par l'Orphelinat sur l'immeuble qui lui a été concédé. Il a obtenu les récompenses suivantes, pour ses produits agricoles, aux Expositions de : Vienne, 1873, médaille de bronze; Alger, 1876, médaille de bronze; Amsterdam, 1883, médaille de bronze; Blida,

1884, médaille d'argent; Constantine, 1885, médaille de bronze; Paris, 1889, mention honorable; Tours, 1892, médaille de vermeil; Tours, 1892, médaille de bronze; Mostaganem, 1892, médaille d'argent; Douéra, 1892, médaille d'or.

Les trois départements de l'Algérie entretiennent à l'Orphelinat de Dély-Ibrahim des enfants assistés appartenant au culte protestant.

L'Orphelinat de Dély-Ibrahim joue un rôle important en Algérie au point de vue de la protection et de la conservation du protestantisme dans la Colonie. Il ne se borne pas à recueillir les enfants indigents appartenant au protestantisme : il ouvre aussi ses portes, pour le temps de leur instruction religieuse préparatoire à la première communion, aux enfants de nos coreligionnaires disséminés et trop éloignés de la résidence d'un pasteur.

Au 1er novembre 1892, l'Orphelinat abritait 33 orphelins et 24 orphelines.

Ch. Monod, Président, pasteur à Alger.

LEMÉ — ASILE ÉVANGÉLIQUE

Dans le courant de l'année 1839, on amena au pasteur Charles Cailliatte, qui desservait l'Église d'Arras, deux pauvres enfants orphelins; il n'hésita pas, les reçut d'abord dans sa propre demeure, puis les plaça dans une famille de cultivateurs à Achicourt, aux portes de la ville qu'il habitait, et surveilla leur éducation. Mais lorsque dans le nord de la France protestante fut connue la touchante conduite de ce pasteur au cœur si généreux, il reçut la nouvelle de l'envoi d'autres orphelins. Telles furent les touchantes origines de l'Asile évangélique qui, créé à Achicourt en 1839, fut transféré, grâce à l'énergie et au dévouement de son fondateur, en 1849, à Lemé. Il en avait pris la direction comme il en avait assumé toutes les charges; mais en 1855, M. Cailliatte comprenant les services toujours plus grands que l'Asile était appelé à rendre aux Églises du Nord, voulut que de si graves intérêts fussent placés entre les mains d'un Comité dont M. F. Walbaum fut le président et M. A. Seydoux le trésorier. Il assurait ainsi l'avenir d'une œuvre à laquelle il avait donné les plus belles années de sa vie et à laquelle il s'intéressa jusqu'à sa dernière heure.

Le nombre des enfants recueillis est toujours allé grandissant, et ils viennent de toutes les parties de la France, quelques-uns même de l'Étranger, mais le plus grand nombre appartient aux départements de la Seine, de l'Aisne, du Nord, de la Seine-Inférieure, de la Marne et du Pas-de-Calais.

Ce n'est qu'en 1880 que l'Asile fut reconnu par l'État comme établissement

d'utilité publique. Depuis cette époque l'œuvre s'est de plus en plus affermie et développée. L'Asile a pu acquérir quelques hectares de bonnes terres et la culture est devenue, en dehors des heures de classe, l'occupation des jeunes garçons. Nous lisons dans le rapport de l'exercice 1890, présenté par M. le pasteur Quievreux : « Depuis sa fondation notre Asile a reçu environ 1,450 orphelins ou enfants abandonnés. Nous sommes en correspondance avec un certain nombre de ceux qui nous ont quittés ; tous ont fait honorablement leur chemin. Actuellement, 9 sont dans l'instruction, un est pasteur, quelques-uns sont placés dans diverses administrations. Depuis 1878 nous avons présenté des élèves aux examens du certificat d'études primaires, et à ce jour nous avons obtenu 178 diplômes. »



M. CAILLIATTE

L'état sanitaire est toujours excellent et bien des années se passent sans qu'il y ait à enregistrer aucune dépense de médecin ou de pharmacien, fait particulièrement remarquable dans un établissement renfermant annuellement 100 à 110 enfants dont les parents sont la plupart morts jeunes. On doit surtout ce résultat, pendant ces dernières années, au directeur actuel, M. Brouillard, dont l'autorité est à la fois sage, douce et ferme.

Les dépenses du dernier exercice se sont élevées à 33,374 fr., couvertes par un chiffre de recettes de 33,970 fr. Le secrétaire du Comité est M. Quiévreux.

MARSEILLE — ORPHELINAT DE GARÇONS (ASILE MARIE)

Cet Asile a été fondé par un membre de l'Église réformée de Marseille, M. Emilien Baccuet, en souvenir de la grande épreuve qui lui ravit, en 1873, sa chère compagne, et avec le généreux concours de sa belle-mère. Mme Bruniquel, la bienfaitrice si regrettée de nos œuvres. Il a été ouvert en 1880, et reconnu

comme établissement d'utilité publique par décret du président de la République en date du 21 février 1888. Cette œuvre a pour but de recueillir et d'élever des garçons protestants, orphelins de père et de mère, et ceux qui, s'ils ont encore un de leurs parents, appartiennent à des familles indigentes absolument incapables de faire le plus petit sacrifice pécuniaire pour eux.

L'Asile Marie est exclusivement affecté aux orphelins de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône. Pour y être admis, les enfants doivent être âgés de plus de six ans et de moins de dix ans. Ils y sont gardés, en général, jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, suivant leurs conditions de famille, leurs aptitudes, leur degré d'instruction, etc. Leur admission et leur entretien sont entièrement gratuits; 26 orphelins y sont actuellement présents. L'Asile se suffit entièrement à lui-même au moyen de ses propres ressources. Il possède, entre autres valeurs, un titre de 16,000 fr. de rente française 3 0/0, et l'immeuble occupé par l'Orphelinat, qui comprend une jolie chapelle où les enfants se réunissent pour le culte de famille que leur fait matin et soir le directeur fondateur de l'Asile.

L'œuvre est dirigée par un Conseil d'administration composé de six membres, dont un pasteur de Marseille, et présidé par M. Emilien Baccuet. Elle a un budget de 17 à 18,000 fr. Un instituteur marié est attaché à l'établissement. En sortant de l'Asile les orphelins sont placés par les soins de la direction. Ils gagnent ainsi honorablement leur vie et sont pour la plupart un vrai sujet de joie pour leurs bienfaiteurs. L'un d'eux se prépare à entrer à l'École de mécaniciens de la marine à Brest; un autre est étudiant à la Faculté de théologie de Montauban, et sera un jour, avec l'aide de Dieu, un fidèle serviteur de Christ dans notre Église.

MONTAUBAN — MAISON PATERNELLE D'ORPHELINS PROTESTANTS

Cet institut fut ouvert en 1871, avec l'approbation du ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, pour recueillir les orphelins de la guerre. Une simple maison d'ouvrier a été successivement améliorée et aménagée dans ce but.

Ce furent de jeunes lycéens, sous la direction de leur aumônier, M. le pasteur P. Hugues, et soutenus par un Comité d'amis dont les noms recommandaient l'œuvre naissante au public, tels que ceux de M. G. Garrisson, premier président, Rabier, de Selves, J. Lacaze, docteur, et J. Monod, président actuel, qui fondèrent cette Maison de charité patriotique.

Son but actuel est de poursuivre la même œuvre d'éducation, d'instruction et de relèvement moral, auprès des jeunes victimes de la bataille de la vie, orphelins, abandonnés, disséminés.

Caractère : instruction primaire aux écoles, secondaire au lycée, technique par la typographie, agricole par le patronage à la campagne.

Moyens d'éducation : exemple du travail manuel par tout le personnel, conseils affectueux, action suggestive de la prière, récompenses en carnets de caisse d'épargne.

Budget : moyenne de 10,000 fr. pour 30 à 40 enfants.

Ressources : collectes, bourses, travaux d'imprimerie.

Résultats : nombreux professeurs universitaires, quelques étudiants en théologie, plusieurs artistes, agriculteurs, imprimeurs et militaires.

Avenir : prospère par le développement de l'atelier typographique, du patronage agricole et de l'école avant-préparatoire à la Faculté de théologie.

NIMES — ORPHELINAT COSTE

L'Orphelinat Coste a été fondé, en 1869, avec les fonds légués dans ce but au Consistoire de Nimes par M. F. Coste. Il reçoit les orphelins protestants nés dans le Gard ou y habitant. Ces orphelins sont admis à l'âge de six à dix ans. Ils demeurent dans l'établissement jusqu'à leur première communion. Pendant ce temps, ils reçoivent, dans les écoles de la ville, une instruction primaire complète. A leur sortie, ils entrent en apprentissage sous la surveillance du Comité de l'établissement, qui leur alloue 10 fr. par mois jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Jusqu'à ce jour 100 garçons ont été élevés à l'Orphelinat Coste qui peut recevoir à cette heure environ 30 enfants, et qui rend ainsi à la population protestante du département des services très appréciés.

L. Enjalbert, Pasteur, Vice-Président du Comité.

PARIS — ORPHELINAT DE GARÇONS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

Cet Orphelinat, fondé à Passy en 1873, est situé rue d'Orléans, 16, à Neuilly-sur-Seine, où il a été transféré, en 1890, dans une belle maison entourée de vastes jardins et pouvant recevoir 50 pensionnaires.

L'établissement est spécialement destiné aux jeunes gens nécessiteux de

l'Église réformée de Paris, orphelins de père ou de mère ou de tous deux, qui y sont admis dès l'âge de sept ans et jusqu'à douze ans sur la présentation et sous la garantie de la Délégation du Diaconat de Paris, moyennant une pension mensuelle de 30 fr. et un droit d'entrée de 60 fr.

Les pensionnaires suivent tous l'école communale de Neuilly, qui se trouve dans le voisinage, où ils ont déjà remporté de grands succès. Quant à l'instruction religieuse, elle se poursuit régulièrement à l'Orphelinat et à l'église de Neuilly.

A la fin de décembre 1890 l'établissement comptait 43 pensionnaires envoyés par l'Église réformée.

L'entretien de chaque enfant revient actuellement à 52 fr. par mois, dont 25 fr. pour la nourriture, et non compris les frais d'installation et d'aménagement.

L'état sanitaire est excellent. Le Comité, assisté d'une commission de surveillance, vient en aide à la direction. En outre un Comité de dames s'est chargé de surveiller ce qui touche aux détails du ménage et de l'habillement.

Ce précieux établissement, qui a déjà reçu 180 jeunes garçons durant dix-sept années d'existence, doit nécessairement compter sur les libéralités de l'Église par laquelle et pour laquelle il a été fondé.

M. Sautter.

PARIS — ORPHELINAT DE BON-SECOURS

L'Orphelinat protestant de Bon-Secours, établi dans un bel immeuble du faubourg Saint-Antoine, 95, rue Alexandre-Dumas, réunit 45 à 50 garçons orphelins protestants, de quatre à quatorze ans, qui fréquentent l'école communale du quartier et suivent les instructions religieuses et les cultes de l'Église de la Confession d'Augsbourg. La fondation en est due à l'initiative d'un vénérable pasteur alsacien, M. Hosemann, devenu, en 1855, pasteur du quartier Saint-Antoine. Frappé des immenses besoins des faubouriens protestants, il voulut leur donner tout ensemble un lieu de culte, où l'Évangile fût régulièrement prêché, des écoles de garçons et de filles et un internat pour orphelins des deux sexes, avec un asile de vieillards.

Commencée avec foi, confiée à un brave ouvrier chrétien et à sa femme, cette œuvre très économique eut d'emblée le cachet de l'humilité et de la charité, ces deux vertus chrétiennes par excellence. Comme il arrive à l'ordinaire,

l'expérience démontra qu'il fallait concentrer ses efforts sur un point. Les filles orphelines étant mieux pourvues à Paris que les garçons, on se borna à ces derniers; les écoles devinrent moins nécessaires, vu le grand développement des écoles communales; la cohabitation des vieillards pauvres avec les enfants ayant eu des inconvénients moraux, on renonça à recevoir des vieillards, et maintenant Bon-Secours n'est plus qu'un Orphelinat de garçons.

Le pasteur Hosemann, qui avait participé à Nérac au réveil religieux du premier tiers de ce siècle, imprima à son œuvre un caractère chrétien et ecclésiastique qu'elle n'a pas perdu. Après la retraite du pieux couple d'ouvriers Walter, la nouvelle directrice, Mme Baer, dut faire traverser à nos orphelins et à nos vieillards les temps si difficiles des deux sièges de Paris. Après elle, une digne fille de l'Alsace, soutenue par son père, vieillard pieux et modeste, a dirigé l'Orphelinat, et présidé à son transfert de l'ancien local des sœurs de Notre-Dame-de-Bon-Secours à notre nouvel immeuble, situé 95, rue Alexandre-Dumas. Le nom a été conservé comme étant de bon augure et perpétuant le souvenir historique de la belle époque de la charité française catholique, alors que, sous l'influence de saint Vincent de Paul, surgirent un grand nombre d'œuvres de charité et de piété, et qu'en 1648 fut fondée par Emmanuelle-Madeleine de Bouchavannes l'établissement des religieuses de Notre-Dame-de-Bon-Secours.



ORPHELINAT DE BON-SECOURS

La marche régulière de l'œuvre, la comptabilité rigoureusement réglée par un ami des pauvres, feu M. Henri Goguel, l'esprit de subordination, de travail et de simplicité qui s'est maintenu dans l'Orphelinat, lui ont assuré une grande et générale bienveillance. L'État lui accorde un subside annuel de 500 fr.; une collecte à domicile et une Vente de poupées, organisée par des dames parisiennes, lui procurent des ressources suffisantes. Bon nombre de nos jeunes

orphelins entrent après leur première communion dans la Maison ouvrière, pour y séjourner pendant les années de leur apprentissage; ils restent en rapport avec la directrice et l'encouragent souvent par leur bon esprit de fidélité et de piété.

Les immeubles appartiennent à une Société civile, présidée par M. Albert Juncker. La maison de la rue Alexandre-Dumas, 95, a été construite dans des conditions exceptionnelles de bon marché, et grâce à l'intervention d'un des membres du Comité, M. Viéville, l'acquisition des 1,318 mètres de terrain n'a coûté que 32,779 fr. 40 c. La construction, faite sous la direction de M. Augustin Rey, architecte, a coûté, avec le mur d'enceinte, 78,442 fr. Nous aimons à nous rappéler que c'est un enfant pieux et mourant qui a insisté sur son lit de mort, auprès de ses parents, pour que l'œuvre fût, presque dès son entrée dans le nouveau local, entièrement libre de toute dette. Ce souvenir bienfaisant est resté une bénédiction pour nos orphelins.

Nos dépenses sont extrêmement modérées, puisque pour 45 à 50 enfants notre budget est de 14,000 fr. environ.

L'Asile de Bon-Secours nous prouve, par toute son histoire, que l'on peut faire, avec des moyens fort restreints, une œuvre efficace à la gloire de Dieu et pour le bien durable de la société, lorsque les seuls mobiles en sont la foi et la charité chrétiennes.

F. DUMAS, Pasteur. G. APPIA, Pasteur.

SAVERDUN — INSTITUT DE CHARITÉ

Entre tous les Orphelinats protestants de France, celui de Saverdun mérite, par son importance, d'être mis au premier rang. Fondé en 1839, il est dû à l'initiative de quelques hommes de foi et d'action dont le souvenir se trouve intimement mêlé à la vie religieuse du protestantisme dans le midi de la France pendant cette période. C'étaient MM. d'Ounous, de Larlenque, Faure, Laurens, le pasteur Lacroix, de Saverdun; M. Alba-Lasource, de Castres; enfin, les trois frères Frank, Louis et Armand Courtois et le pasteur Chabrand, de Toulouse.

Les débuts de l'œuvre furent modestes autant que les progrès en furent rapides et constants. Ouverte en février 1840 avec 11 élèves, la maison en comptait déjà 33 avant la fin de l'année. Elle en abrite aujourd'hui 125. La reconnaissance comme établissement d'utilité publique lui ayant été accordée en 1848, l'Institut de Saverdun ne tarda pas à recevoir, par testament, quelques

biens-fonds, grâce auxquels, conformément à ses statuts, il put se constituer en une sorte de ferme modèle et diriger vers l'agriculture et le jardinage le plus grand nombre des enfants que les Églises lui confient. Les modestes revenus qu'il retire de ses terres, joints au produit des souscriptions recueillies et à celui d'une subvention annuelle (3,000 fr.) du ministère de l'agriculture, lui ont permis jusqu'à ce jour d'équilibrer son budget. Ce dernier s'est élevé, pour l'exercice 1891-92, à la somme de 56,000 fr.

L'Institut de Saverdun est administré par un Comité de dix membres. C'est ce Comité qui décide des admissions, contrôle la gestion du directeur et veille avec soin sur les intérêts matériels et moraux de l'œuvre. L'âge d'admission varie de six à douze ans. La sortie réglementaire a lieu à dix-huit, mais elle demeure facultative à partir de seize, sur le désir qui en est exprimé par la famille ou les protecteurs de l'enfant. Pendant toute la durée de leur séjour dans la maison, les jeunes orphelins reçoivent une solide instruction primaire que l'obtention du certificat d'études vient couronner chez la plupart d'entre eux. C'est ainsi que 144 certificats d'études ont été obtenus dans l'espace de treize ans. A partir de l'âge de quatorze ans, les élèves sont plus spécialement appliqués aux travaux des champs et initiés par de bons chefs pratiques à tous les détails de la vie de cultivateur ou de jardinier. Toutefois ils n'interrompent pas entièrement leurs études et continuent à suivre la classe deux heures par jour. Au reste, il est fait régulièrement à chacun d'eux une remise sur la valeur de son travail. Cette remise ou pécule, payée en argent, et dont il est tenu un compte exact, s'élève souvent à plus de 100 fr. au moment de la sortie de l'élève. A cette somme, il convient d'ajouter chaque année le montant de ses prix d'encouragement, également payés en argent, après concours. Ces prix embrassent toutes les matières scolaires ou pratiques. C'est ainsi qu'à côté des prix d'instruction primaire, d'arpentage, de musique ou de dessin, le Comité décerne des prix de gymnastique, d'exercices militaires, de natation, auxquels viennent se joindre les prix agricoles, tels que ceux des soins du bétail, de labourage, de fauchage, de culture maraîchère, de taille de la vigne, etc.

De sa masse, qui dépasse assez souvent 300 fr., le jeune orphelin n'emporte à sa sortie que le produit de son pécule. Le surplus, qu'il ne touchera qu'à l'âge de vingt et un ans, est déposé en son nom à la caisse d'épargne de Saverdun. Enfin, après son départ, une rente perpétuelle, dite « Rente Isabelle », placée en fonds de l'État, permet encore à l'établissement, vraie maison paternelle, de le suivre dans la vie et de suppléer la famille absente, en venant

parfois assez largement en aide, par des secours pécuniaires, à ceux d'entre les anciens élèves que l'épreuve ou la maladie pourraient frapper. Le Comité n'y met qu'une seule condition, c'est qu'ils ne se soient pas rendus indignes, par leur inconduite, de la sollicitude de leurs amis.

857 jeunes gens ont été recueillis jusqu'à ce jour dans l'Orphelinat de Saverdun. Sur ce chiffre, 732 en sont sortis. La plupart lui font honneur. On compte parmi eux 6 pasteurs dont 1 missionnaire, 52 instituteurs, 15 négociants, 43 employés de bureau, 35 régisseurs dont 2 à Buenos-Ayres, 18 officiers. Les cultivateurs sont de beaucoup les plus nombreux. Ils dépassent 300, auxquels il faut ajouter 26 jardiniers et 30 domestiques. Les autres, au nombre de 200 environ, exercent divers métiers manuels.

Pour entretenir, instruire et doter, ne serait-ce que d'un modeste pécule, une si nombreuse famille, le Comité a dépensé depuis la fondation, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, la somme de trois millions de francs (exactement 2,929,113 fr.), dont la plus grande partie lui a été fournie par des souscriptions volontaires. En remerciant les Églises de France du fidèle intérêt qu'elles portent à cette œuvre, le Comité rend grâce à Dieu d'avoir bien voulu éveiller leur charité fraternelle en faveur de ces pauvres et de ces petits que Jésus aimait.

A. Parlier, Secrétaire. Courtois de Viçose, Président.

SAINT-ÉTIENNE — SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES ORPHELINS DES MINEURS

Elle a été fondée sous les auspices du Cercle de la jeunesse protestante, à la suite de l'explosion de grisou du puits Verpilleux en 1885. Depuis sa fondation deux nouvelles explosions, celles des puits Pélissier et de la Manufacture, ont porté à 61 le nombre des orphelins dont la Société doit s'occuper.

Quand un orphelin a atteint l'âge voulu pour apprendre un état, la Société paye à sa mère ou à son tuteur 15 fr. par mois pendant un an et plus si le Comité le juge à propos. L'apprenti est placé sous la surveillance d'un « patron moral » nommé par le Comité.

La Société dispose d'un capital de 15,000 fr. dû à la générosité des protestants français. Comme il ne se passe pas d'année sans que deux ou trois mineurs protestants ne soient tués ou blessés assez grièvement, le nombre des enfants qui ont besoin de la protection de la Société augmente sans cesse.

Aussi la Société a-t-elle l'intention de s'assurer des ressources permanentes pour faire face aux nouvelles charges qui lui incomberont dans la suite.

La Société a pour président M. Comte, et pour secrétaire M. Gailleton.

TONNEINS — INSTITUT DE CHARITÉ

L'Institut de charité pour les jeunes orphelins protestants indigents de deux à sept ans a été fondé à Tonneins (Lot-et-Garonne), en 1848, par des chrétiens — dont les noms et le souvenir sont chers à l'Église qui les a secondés — pour offrir un asile aux pauvres petits orphelins que leur âge excluait des autres orphelinats.

Le premier Comité de direction et d'administration se composait de MM. L.-F. Lagarde; Prat, pasteur; Louis Dubosc; Lucien Dubosc, notaire; Alphonse Lagarde; Monbrun, pasteur; Cabos, id.; B. Martineau; Couderc, pasteur, Marrauld-Dupont, décédés, et G. Calas, pasteur à Castelmoron, encore survivant.

Reconnu par l'État comme établissement d'utilité publique, par décret présidentiel du 4 août 1884, l'orphelinat est administré par un Comité de vingt-cinq membres dont le président est M. F. Marquis-Sébie, et le secrétaire M. le pasteur Iv. de Frontin. Sur l'avis des médecins, le Comité a fait construire en 1888 une nouvelle maison qui abrite actuellement 22 orphelins provenant de 14 départements différents. Sans compter le service de l'emprunt et les grosses réparations qui constituent des dépenses extraordinaires, il faut au Comité en moyenne 9,000 fr. par an pour faire face aux besoins de l'œuvre. Il tire presque toutes ses ressources des collectes dans les Églises; les pensions et les droits d'entrée et de trousseau se trouvent souvent très réduits.

La directrice, Mlle Amphoux, se consacre à cette famille de déshérités dont un instituteur, M. Alix, soigne l'instruction primaire dans l'intérieur même de la maison, tandis que l'instruction religieuse est confiée aux soins de M. le pasteur E. Capilléry.

Qui dira maintenant les résultats obtenus par ces efforts constants de plus de quarante-quatre années, les impulsions heureuses vers le bien, ou les misères de toute nature épargnées! Dieu seul les connaît. Il inspira les fondateurs de l'œuvre, et leurs continuateurs aiment à prendre pour devise cette parole de leur commun Maître : « La volonté de votre Père céleste n'est pas qu'aucun de ces petits périsse. »

VALLON — ASILE AGRICOLE PROTESTANT

L'Asile agricole protestant, après avoir vécu dix ans à Gilhoc (Ardèche), a été transféré à Vallon (même département), le 12 août 1866. Un décret du 22 janvier 1867 l'a installé dans les locaux légués par M. François Peschaire, et un autre décret du 27 février 1885 l'a reconnu comme établissement d'utilité publique.

Cet Asile recueille les enfants pauvres du sexe masculin, orphelins, délaissés ou abandonnés, appartenant à l'Église réformée de France, pour faire leur éducation religieuse, intellectuelle et morale, et leur donner une profession honorable en dirigeant principalement leurs goûts vers les travaux agricoles.

L'Asile a reçu à Vallon 115 enfants. Il ne peut en abriter que 30 à la fois, et il se félicite de ce que le plus grand nombre des élèves sortis de l'établissement lui font honneur et sont des citoyens honnêtes et dévoués à leurs familles et à leur pays. L'Asile est entouré de l'estime des diverses autorités dont il relève et qui le protègent et lui accordent des secours. Il tient aussi une place honorable dans le protestantisme, qui pourvoit à son entretien et concourt à favoriser son présent et à assurer son avenir.

Le président du Comité est M. le pasteur Crès, et le secrétaire M. J. Alzas.

Aug. Crès, Pasteur.

CATÉCHUMÉNATS

DIJON (Côte-d'Or) — CATÉCHUMÉNAT

La Bourgogne est une des provinces où la révocation de l'Édit de Nantes a complètement ruiné les Églises protestantes. Elles se reforment peu à peu, par suite de la dispersion des familles protestantes dans toutes les parties de la France. Vers 1820, quelques Suisses et Allemands ont formé à Dijon un petit noyau d'Église, qui est allé grandissant, et a été constitué en 1830 en Église officielle, érigée en 1852 en chef-lieu de Consistoire embrassant les trois départements de la Côte-d'Or, Haute-Marne et Saône-et-Loire.

Actuellement ce Consistoire comprend une seconde paroisse officielle, le Creusot, et six postes d'évangélisation de la Société Centrale pourvus, chacun, d'un pasteur pour desservir les nombreux disséminés établis dans ces trois départements.

Le danger, pour ces familles isolées dans des milieux entièrement catholiques, était l'impossibilité de l'éducation religieuse des enfants. La libéralité de Mme Schneider, veuve de l'ancien président du Corps législatif, y a pourvu en partie par la fondation d'un catéchuménat pour les filles, à Dijon.

Les élèves y sont reçues pendant deux années, de douze à quatorze ans; pendant ce temps elles reçoivent, outre l'instruction ordinaire de l'école, l'enseignement religieux de l'école du dimanche et du jeudi, et du catéchisme jusqu'à leur première communion.

Le catéchuménat est établi, avec l'école primaire protestante, dans un bel immeuble, vaste, bien aéré, avec cour et jardin, dont est possesseur la Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire. Les élèves peuvent y être reçues gratuitement; cependant, toutes les familles qui le peuvent sont invitées à payer une redevance de 5 fr. par mois. Le budget se compose des revenus d'une fondation faite par Mme Schneider s'élevant à la somme de 6,000 fr. de rente, dont 1,600 fr. sont consacrés à former une partie du traitement du pasteur chargé de desservir tous les disséminés de la Côte-d'Or. L'établissement peut recevoir 12 élèves; depuis sa fondation en 1887 il en a reçu 35, dont 12 sont actuellement présentes.

Cette institution si précieuse est appelée à rendre de grands services au protestantisme de la Bourgogne, en conservant à la foi évangélique bien des jeunes filles qui, sans elle, auraient été entraînées vers le catholicisme.

Z. Arnal, Président du Consistoire de Dijon.

TONNEINS — CATÉCHUMÉNAT

C'est pour remédier aux graves dangers que fait courir la dissémination aux familles protestantes que le Catéchuménat de Tonneins, pour les jeunes protestants disséminés ou moralement abandonnés, a été fondé en 1866 par M. le pasteur E. Monbrun, et M. Philippe de Monbrison fut son premier président.

Le Catéchuménat a reçu, depuis vingt-sept ans, plusieurs centaines d'enfants originaires de 38 départements. La plupart appartiennent à des familles

d'ouvriers et ont été admis gratuitement. Détail important à relever et qui démontre mieux que des paroles l'utilité du Catéchuménat, les services qu'il a rendus et qu'il rend tous les jours, c'est que 61 0/0 de ces enfants avaient déjà reçu le baptême catholique. Tous ont été conservés à notre Église, alors que sans le Catéchuménat de Tonneins ils auraient été perdus pour elle.

L'établissement fait en même temps une œuvre de charité proprement dite en recevant comme internes, avec les garçons pauvres des protestants disséminés, les enfants moralement abandonnés, depuis l'âge de neuf ans, et en les gardant jusqu'à quatorze ou quinze ans, époque de leur première communion. Il peut recevoir 40 pensionnaires. A leur sortie, ils sont remis à leurs parents ou à leurs protecteurs, placés ou mis en apprentissage par les soins du directeur. Le Catéchuménat de Tonneins rendrait beaucoup plus de services si les Églises lui confiaient tous les jeunes protestants disséminés pendant la période de leur instruction religieuse. Il ne vit que du produit des collectes. Son budget varie entre 10 et 12,000 fr. Il est en instance pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique. Le Comité est composé de 15 membres : MM. J. Calas, pasteur, président; J. Laffiteau, secrétaire.

L. Arijoux, Directeur.

ASILES, HOSPICES, MAISONS DE SANTÉ

ALAIS — MAISON DE SANTÉ PROTESTANTE

Rappelons en deux mots l'origine de cette œuvre. En 1866 un fait regrettable se produisit à l'hôpital civil d'Alais : un malade protestant abjura *in extremis* sa religion. Si ce fait avait été purement accidentel, il eût peut-être passé inaperçu ; malheureusement ce n'était qu'un épisode de ce prosélytisme tracassier et déloyal qui se pratiquait sous l'empire. Depuis longtemps, dans les hospices, la neutralité religieuse des sœurs de charité était illusoire, et les protestants préféraient mourir dans le dénuement le plus absolu plutôt que de recourir à leurs soins.

Désireux de mettre un terme à un tel état de choses, M. le pasteur Bonnefon,

l'aumônier même de l'hôpital civil d'Alais, se décida à fonder une Maison de santé protestante. Ce projet fut jugé d'abord téméraire et imprudent. Néanmoins le 19 mai 1866 l'œuvre était fondée, et dès le 6 août une modeste maison s'ouvrait avec une garde-malade et 3 pensionnaires. En fait de ressources assurées on n'avait qu'une inébranlable confiance dans la protection divine et dans la charité des fidèles. Trois ans après, le local étant devenu insuffisant, on ouvrit une souscription pour l'achat d'un immeuble en rapport avec les nécessités de l'œuvre. Les constructions étaient à peine commencées lorsqu'éclata la guerre de 1870; elles ne furent reprises et terminées qu'en 1872. A partir de ce moment, les malades affluèrent de toutes parts, non seulement d'Alais, mais de nos Cévennes protestantes, si pauvres et si déshéritées; les dépenses s'élevèrent proportionnellement, mais grâce à Dieu les ressources ne firent jamais défaut. Les chiffres sont ici éloquents. En 1866, la Maison reçut 20 personnes, en 1892 elle en a soigné 105 ; l'œuvre avait débuté avec 3 lits, elle en compte aujourd'hui 50 ; les dépenses de la première année s'élevaient à 2,649 fr. ; dans les dernières années, elles ont dépassé 17,000 fr. Aucune dette ne pèse sur l'établissement.

Ajoutons en terminant que l'œuvre a été reconnue par l'État établissement d'utilité publique depuis 1877. Le Comité vient de créer une œuvre nouvelle : l'Œuvre des garde-malades en ville. Désormais les familles protestantes pourront faire soigner leurs malades par des infirmières protestantes.

Le Comité a pour président M. le pasteur Bonnefon, et pour secrétaire Mme Élie Gounelle.

ANDUZE — ASILE DU BON-SECOURS

L'Asile du Bon-Secours d'Anduze (Gard) est dû à la munificence de M. Martin Rollin, ancien pasteur, président du Consistoire de Caen, né à Anduze. M. Rollin, obéissant aux dernières volontés de son fils unique, mort à la fleur de l'âge, avait voulu consacrer sa fortune à sa ville natale, et, pour ne laisser planer aucun doute sur ses intentions généreuses, avait déjà construit et fait fonctionner de son vivant l'établissement qui porte son nom. La mort le surprit le 24 juillet 1868, avant qu'il eût pu obtenir pour son œuvre la déclaration d'utilité publique, laquelle n'eut lieu que le 19 décembre 1870.

Peu après, des contestations survinrent qui mirent en question l'œuvre elle-même. Le Comité institué par M. Rollin dut soutenir plusieurs procès, et fut

assez heureux pour voir le bon droit de l'Asile reconnu par toutes les juridictions. Son existence légale fut définitivement consacrée par un arrêt de la Cour de cassation.

Cet Asile, dont la devise est : *Christo in pauperibus*, a pour but de recueillir soit à titre gratuit, soit moyennant une pension modique, les vieillards protestants indigents des deux sexes du ressort consistorial d'Anduze. Il est administré par un Comité de 12 membres qui se recrute lui-même et se renouvelle tous les ans par sixième. Un directeur est nommé par le Comité et exerce ses fonctions sous son contrôle. Les ressources de l'œuvre se composent, en outre de ses immeubles : 1° des revenus mobiliers ou immobiliers; 2° du produit des pensions; 3° et des dons, legs ou libéralités quelconques. Une somme de 20,000 fr. en chiffre rond, est affectée au fonctionnement annuel de l'œuvre.

Ces ressources suffisent à l'Asile, qui ne fait aucune collecte. L'établissement peut contenir 40 pensionnaires. Le directeur est chargé de la direction spirituelle, s'il est pasteur. Actuellement les fonctions de directeur étant exercées par une directrice, les deux pasteurs de l'Église d'Anduze sont chargés de présider aux cultes publics et privés. Une chapelle, ouverte au public aux heures et jours fixés par le Comité, est affectée au service religieux, qui est célébré suivant le rite de l'Église réformée. L'Asile subventionne en outre l'Orphelinat protestant de jeunes filles. L'immeuble qui abrite cet Orphelinat lui appartient en propre. L'établissement Rollin est situé près de la ville d'Anduze et domine la vallée du Gardon.

Le président du Comité est M. L. Gaussorgues, et le secrétaire M. Louis Viala.

ANNONAY (Ardèche) — INFIRMERIE PROTESTANTE.

L'Infirmerie protestante d'Annonay a été fondée en 1875 par l'initiative de M. Jacques Liénard. Elle a été dotée, par Mme Jaquet de Canson, de l'immeuble qu'elle occupe à Montalivet et d'une première somme de 14,000 fr. Placée sous l'autorité du Conseil presbytéral, propriétaire légal de l'immeuble, et sous l'administration directe d'un Comité composé de 12 membres, elle est dirigée par une diaconesse de la maison de Berne.

L'Infirmerie reçoit des enfants des deux sexes, des femmes malades, âgées, convalescentes, des personnes isolées, à titre de pensionnaires. Elle a reçu dans le dernier exercice (1892) 35 personnes, savoir 21 enfants et 14 adultes.

Le chiffre total des journées de présence s'est élevé à 4,523. Le prix moyen de la journée a été de 1 fr. 09 c.

Les dépenses ordinaires se sont élevées à 5,000 fr. environ, couvertes par les revenus des valeurs diverses que possède l'œuvre, par les souscriptions des fidèles, par une subvention annuelle du Conseil presbytéral, et à l'occasion par des dons extraordinaires.

AUDINCOURT — MAISON DE SANTÉ

La Maison de santé d'Audincourt a été fondée en 1874 par M. et M[me] Constant Peugeot dans le but de venir en aide aux malades de la population ouvrière d'Audincourt. Entièrement d'initiative privée, l'institution a fonctionné dès l'origine aux frais des fondateurs et de leur famille. La Maison contient 6 lits et tout les aménagements accessoires. Elle est sous la direction d'une diaconesse de la Maison de Paris.

En outre de cette direction, la sœur diaconesse s'acquitte d'une double tâche. Elle remplit les fonctions de diaconesse de paroisse pour la partie protestante de la commune, puis elle fait des visites de secours et donne ses soins à domicile parmi la population tout entière, sans distinction de religion.

Les frais d'établissement (construction et réparations) se sont élevés à 28,000 fr. et les dépenses annuelles varient de 1,500 à 2,000 fr.

Le caractère modeste et pratique de l'œuvre ne comporte pas de plus amples détails.

BESANÇON — HOSPICE PROTESTANT

L'Hospice protestant de Besançon a été créé au mois de mai 1874 par l'initiative de M. le pasteur Méaly. D'abord installé dans une modeste maison de ferme, appropriée tant bien que mal à son nouvel usage, avec une dizaine de lits, son utilité fut vite démontrée, non seulement par les services rendus, mais aussi par des demandes de plus en plus nombreuses et pressantes.

En 1878, le Comité fit donc de nouveaux efforts, et une propriété de 220 ares, avec maison, fut achetée pour une nouvelle installation. Depuis lors d'importants travaux y ont été accomplis. Peu de temps après une amie de l'œuvre donnait les fonds nécessaires à l'érection d'une petite chapelle, où se célèbre tous les dimanches le culte, auquel le public est admis. Enfin, il y a quatre ans,

l'Hospice a reçu un legs de 120,000 fr., qui a permis au Comité d'élever à 50 le nombre des lits dont l'établissement dispose.

Les dépenses annuelles sont d'une quinzaine de mille francs, non compris la valeur importante des produits de la propriété.

Le président du Comité est M. le pasteur M. Bas, et le secrétaire M. Deggeler.

BORDEAUX — MAISON DE SANTÉ PROTESTANTE

Cet établissement a été fondé en 1863 par M. le pasteur Villaret, avec le concours de chrétiens résolus et généreux, pour assurer aux malades protestants, avec les soins médicaux, les secours religieux et la pleine liberté de leurs consciences, alors assez mal respectée dans les hôpitaux de la ville.

L'établissement s'appelait Infirmerie protestante; il avait seulement 20 lits; son budget, alimenté uniquement par des souscriptions volontaires, était de 10,900 fr. Il a été reconnu établissement d'utilité publique, sous le nom de Maison de santé protestante, par un décret du 24 avril 1867.

Déjà en 1865 l'établissement primitif s'était agrandi par une construction qui avait coûté 29,000 fr. En 1873 l'accroissement du nombre des malades rendit nécessaire la création d'une Maison spéciale pour les femmes, tout à côté, qui coûta 55,000 fr. En 1880 on y a ajouté, à l'extrémité sud du jardin, le Pavillon des enfants, pour lequel on dépensa 68,000 fr. Ce Pavillon, dans un isolement complet, est réuni aux services généraux par une galerie vitrée qui sert de promenoir en hiver. Au rez-de-chaussée du Pavillon il y a un oratoire où le culte est célébré de novembre à Pentecôte tous les dimanches à 4 heures et où se tient toujours l'assemblée générale annuelle de l'œuvre.

La Maison de santé s'est signalée par d'heureuses initiatives. En 1870, pendant l'épidémie de variole, elle fut la première à Bordeaux à organiser un service de vaccination par le vaccin de génisse, et 6,000 personnes de tous cultes furent inoculées par les soins de ses médecins. La même année, elle créa une ambulance militaire pour les malades et les blessés de nos armées qui refluaient sur Bordeaux. En 1878, pour subvenir aux besoins d'un quartier trop éloigné des hôpitaux civils, elle inaugura un service de consultations gratuites, toujours sans distinction de culte, et elle a, un peu plus tard, ouvert un Dispensaire, dans le même large esprit, pour assurer aux consultants nécessiteux la gratuité des remèdes.

La municipalité de Bordeaux, reconnaissante envers la Maison de santé, lui vota dès 1872 une subvention annuelle. Cette subvention, de 2,000 fr. au début, a été portée à 3,500 fr. en 1885 et à 6,500 fr. en 1888.

Le service si important des garde-malades dans les familles n'était assuré que par des sœurs de charité ou par un personnel laïque mal instruit. La Maison de santé a fondé en 1884, avec le concours et sous la direction de ses médecins, des cours d'instruction pratique pour les soins à donner aux malades, puis une École libre d'instruction technique. Cette école comprend des cours théoriques et pratiques d'une durée de deux années. Les élèves de deuxième année sont admises dans les cliniques, et, après avoir subi un examen devant les médecins de la Maison, elles reçoivent un diplôme de capacité professionnelle. L'École de garde-malades est ouverte à toute personne de bonne volonté, catholique, israélite ou protestante, et elle est gratuite. Elle a huit professeurs et une maîtresse répétitrice; elle a compté 58 élèves en 1892.

Une œuvre nouvelle s'imposait. Le besoin d'un séjour de convalescence ou d'un traitement préventif au grand air, à l'air vif et salubre des plages, aux bains de mer, se faisait sentir pour les pensionnaires du Pavillon des enfants et pour les élèves anémiques et débiles des écoles. De là l'idée d'un *Sanatorium* au Moulleau, sur le bassin d'Arcachon et à 4 kilomètres de la ville. En 1882, grâce à des dons spéciaux, et, depuis, tous les étés, un modeste chalet a été loué et de joyeux enfants ont été envoyés, sans qu'on ait eu, en dix ans, sur 1,035 enfants, un seul décès à déplorer. L'utilité, l'efficacité d'un *Sanatorium* est devenue tellement évidente que des amis dévoués se sont mis à l'œuvre et ont recueilli environ 40,000 fr. pour fonder au Moulleau une Maison annexe de la Maison de santé et y offrir aux enfants, désormais chez eux, une installation digne de l'établissement et de l'Église qui les envoient. La Maison annexe aura — avec cour, préau, services généraux, infirmerie — de larges dortoirs, bien aérés, pour recevoir en trois fois 150 enfants.

La Maison de santé a compté 6,992 pensionnaires depuis les vingt-neuf ans qu'elle est fondée. Ces 6,992 pensionnaires représentent 231,800 journées de présence. La mortalité, qui a été à Saint-André, le grand hôpital de Bordeaux, de 7,86 pour 100 malades dans les vingt-neuf dernières années, en moyenne, n'a été que de 5,09 à la Maison de santé dans les années correspondantes et est même descendue à 4,20 pour 100 en 1892.

Le budget annuel de l'œuvre, qui était de 10,900 fr. au début, est de 45,000 fr. à l'heure présente. Le total des recettes, depuis la fondation en 1863,

produit de collectes ou de ventes, revenus propres, dons et legs capitalisés, s'élève à 1,245,962 fr.

Ces développements, ces initiatives et les beaux résultats obtenus au point de vue de la santé, sont dus, après Dieu, à la générosité de l'Église, ensuite à l'excellence de la direction, du service médical, de l'installation et du milieu.

Le Comité de la Maison de santé a pour président M. le pasteur Cadène, et pour secrétaire M. Paul Dagassan ; la directrice est Mme Vve Momméja.

G. Cadène.

BORDEAUX — ASILE DES VIEILLARDS

Fondé en 1847, cet Asile, situé 55, rue Sainte-Élisabeth, longtemps établissement consistorial, a été reconnu comme établissement d'utilité publique par décret du 5 août 1883. Il est administré par un Conseil de 24 membres, 12 dames et 12 messieurs, élus par l'Assemblée générale des bienfaiteurs et bienfaitrices. A sa tête est une directrice nommée par le Conseil, aujourd'hui diaconesse de Paris. Les vieillards sont au nombre de 27, 10 hommes et 17 femmes, d'un âge moyen de soixante-seize ans. La dépense ordinaire, à laquelle il est pourvu par les revenus des capitaux placés, par des dons, souscriptions et ventes de charité, par une subvention de la ville, peut être évaluée en moyenne à environ 19,000 fr. soit 700 fr. par vieillard, non compris l'intérêt de l'immeuble et les augmentations extraordinaires. L'Asile, qui satisfait aux nécessités sociales et à la charité chrétienne, a devant lui un avenir de développement et de progrès.

Le président du Conseil est M. C. Couve, et le secrétaire M. H. Dagassan.

Charles Couve, Président.

CAEN — HOSPICE DESAINT-JEAN

L'Hospice Desaint-Jean, fondé par un legs de M. Desaint-Jean, membre de l'Église réformée de Caen, en 1874, pour recevoir une quinzaine de vieillards des deux sexes, est un établissement reconnu d'utilité publique. Il a à sa tête un Comité d'administration nommé par le préfet du Calvados sur la présentation du Conseil presbytéral de l'Église réformée de Caen. Le pasteur de Caen en est l'aumônier. L'établissement se suffit à lui-même ; son budget est d'environ

15,000 fr. par an. Les hospitalisés appartiennent presque exclusivement à la Consistoriale de Caen, et participent dans la mesure de leurs forces aux divers travaux du service intérieur.

CANNES — ASILE ÉVANGÉLIQUE

Fondé en 1867 par feu M. le pasteur D. Espenett, et commencé sur des bases très modestes, un simple petit pavillon loué au fond d'un jardin, cet établissement, grâce à la bénédiction de Dieu et à la générosité de ses amis, n'a cessé de se développer. Il occupe aujourd'hui un immeuble à lui, dans une très bonne situation, spacieux et fort bien aménagé, et affranchi de toute dette. En attendant sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique, la propriété de l'Asile est confiée, depuis 1880, à une Société civile qui délègue ses pouvoirs administratifs à un Conseil composé de 10 membres, représentant autant que possible les diverses nationalités de la colonie hivernale de Cannes.

Le Conseil d'administration, auquel est adjoint un Comité de dames, veille à la marche générale de l'œuvre et confie, sous sa surveillance, la direction de l'Asile à une diaconesse de la Maison de Paris, actuellement sœur Achard. Celle-ci est aidée dans sa tâche par le personnel nécessaire.

L'Asile évangélique a pour but : 1° de recueillir et de soigner, d'abord et préférablement à tous autres, les malades protestants de la localité, moyennant une rétribution proportionnée à leurs ressources, ou même gratuitement s'ils sont hors d'état de payer ; 2° de recevoir à un prix modique les pasteurs, évangélistes, instituteurs ou institutrices, les diaconesses et garde-malades protestants auxquels le climat de Cannes serait ordonné et qui ne pourraient, à cause de leur position de fortune, se loger ailleurs. L'Asile admet indistinctement des malades de toute nationalité, et bien que créé en vue des diverses communions protestantes et demeurant plus particulièrement affecté à leurs membres, il peut cependant recevoir tous les malades sans distinction de confession religieuse.

L'Asile est ouvert du 1er octobre au 31 mai ; il dispose de 41 lits, dont 34 pour les cas ordinaires et 7 pour les maladies contagieuses ou infectieuses ; ce dernier chiffre peut être au besoin doublé. Les lits de cette catégorie se trouvent situés dans une partie isolée du reste de l'immeuble.

Depuis sa fondation, jusqu'au 30 septembre 1892, l'Asile a reçu 1,785 malades ou convalescents, qui y ont passé en tout 96,198 journées.

CASTRES — REFUGE PROTESTANT DE VIEILLARDS ET D'INFIRMES

Trois malheureux vieillards recueillis en 1837, dans une maison délabrée, telle est l'humble origine du Refuge.

Depuis, progrès continuels : vente du premier local, achat d'un vaste enclos sur une belle avenue et inauguration en mai 1871 du nouvel établissement, qui coûta 40,000 fr. et qui peut recevoir 50 pensionnaires, hommes ou femmes, mais la moyenne des présents flotte entre 15 et 20.

Créé et gratuit pour l'Église de Castres, le Refuge reçoit des étrangers payants : la pension annuelle, et payable par semestre d'avance, est de 300 fr. au dortoir, 350 fr. en chambre. Le Comité de dames qui le surveille alloue, exceptionnellement, quart de bourse ou demi-bourse. Budget moyen : 4,500 fr.

Le Refuge est administré par le Conseil presbytéral de l'Église de Castres; les pensionnaires jouissent d'une entière liberté que l'abus seul supprime, fait qui s'est rarement produit, l'appel à la conscience et à la dignité étant presque toujours entendu.

C. Rabaud.

CREST (Drôme) — ASILE FESQUET

L'Asile Fesquet, ainsi nommé de la bienfaitrice à laquelle il doit son existence, est destiné à recueillir les femmes, filles et veuves, âgées et pauvres, de l'Église réformée de Crest.

Le Conseil presbytéral l'a ouvert grâce à un legs de 100,000 fr. qui lui a été fait, le 2 juin 1874, par Mme Vve Amélie Fesquet, née Fries, de Heidelberg (grand-duché de Bade). Cette dame charitable, mariée à un percepteur de Salon (Bouches-du-Rhône), s'était établie à Crest à cause de sa santé au moment où son mari prit sa retraite, et c'est en reconnaissance de l'accueil amical et chrétien qu'elle y reçut, qu'elle manifesta la volonté, dans son testament, de laisser à l'Église de Crest une somme suffisante pour fonder un Asile de vieilles femmes.

Pour se conformer à ce vœu, le Conseil presbytéral a acheté, le 17 août 1878, au prix de 26,000 fr., la maison de feu M. Roche, ancien juge de paix. Cette maison, sise au midi, sur le quai de la Drôme, avec jardin, a été appropriée en partie à sa nouvelle destination et l'autre partie est louée 800 fr. L'Asile a été inauguré, le 24 janvier 1881, avec deux veuves âgées, et sa direction confiée à Mme Vve Morin.

Il abrite à cette heure 7 vieilles femmes, et son Comité d'administration a pour président M. E. Reboul.

CREUSOT — ASILE DE VIEILLARDS

L'Asile de vieillards du Creusot a été construit, et son plein fonctionnement a été assuré, par les libéralités de Mme Vve Eugène Schneider. Il fait partie d'un ensemble d'institutions par lesquelles cette vénérée chrétienne a voulu constituer fortement l'Église réformée du Creusot. Œuvres d'évangélisation, presbytère, écoles protestantes des deux sexes, Unions de jeunes gens et de jeunes filles, et enfin Asile de vieillards, voilà les principales fondations qu'elle a laissées après elle au Creusot, sans parler de la part qu'elle a prise à des institutions d'un caractère plus général, telles que la construction d'un hôpital ouvert aux malades sans aucune distinction d'Église, ou d'une maison de retraite pour les vieillards du culte catholique.



MADAME EUGÈNE SCHNEIDER

L'Asile de vieillards protestants, qui se compose d'un vaste bâtiment pourvu de toutes ses annexes, au milieu de grands jardins, a été inauguré en octobre 1887. Il renferme 12 chambres pour femmes, 6 pour hommes, et 4 pour ménages. Il a abrité, depuis qu'il a été ouvert, 41 vieillards de l'un ou de l'autre sexe, et en abrite à l'heure actuelle 30, dont 20 femmes et 10 hommes. Les pensionnaires de l'Asile reçoivent gratuitement tout ce qui est nécessaire à leur existence, et les ressources fournies par Mme Schneider à l'établissement lui suffisent. Il

ne reçoit que les vieillards protestants de la Consistoriale de Dijon (Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire).

HÉRICOURT — HOSPICE PROTESTANT

L'Hospice protestant d'Héricourt est un établissement privé. Il a été fondé en 1887, grâce aux dons des membres de l'Église d'Héricourt et de quelques protestants des environs. Le bâtiment peut loger 20 personnes. Cet établissement reçoit des vieillards et des personnes atteintes de maladies aiguës, quel que soit le culte auquel elles appartiennent. Les malades indigents de la ville sont admis gratuitement. Les malades non indigents doivent payer une pension d'au moins 1 fr. 50 par jour. Les ressources de l'établissement sont, outre le prix des pensions, le produit d'une collecte et d'une Vente annuelle organisée dans l'Église. Le Conseil d'administration, composé à l'origine de 13 membres fondateurs, se recrute lui-même; les deux pasteurs d'Héricourt en font partie. La direction de la maison est confiée à deux diaconesses de l'Institution de M. Daentliker, à Berne. Quoique petit, l'établissement a déjà rendu bien des services, non seulement à la population de la ville, qui comprend beaucoup d'ouvriers, mais encore aux malades des environs.

LE HAVRE — HOSPICE DESAINT-JEAN

Cet Hospice a été fondé au Havre en 1870 (Décret du 1er septembre 1869 avec une dotation d'environ 700,000 fr. provenant des dispositions testamentaires de M. Jean-Ferdinand Desaint-Jean, ancien membre du Consistoire du Havre, décédé en 1865.

Suivant les volontés du testateur, l'Hospice reçoit des vieillards hommes et femmes septuagénaires et des malades également des deux sexes, tous du culte protestant réformé. L'Hospice Desaint-Jean du Havre dispose aujourd'hui de 20 lits, presque toujours occupés et répartis habituellement à peu près en nombre égal entre les septuagénaires et les malades. Il est administré, sous la surveillance de la Commission administrative des hospices de la ville du Havre, par trois membres du Consistoire, nommés par le préfet sur la présentation du Consistoire. Les dépenses annuelles, d'environ 28,000 fr., sont couvertes par les revenus du legs du fondateur, auquel sont venus s'ajouter 50,000 fr. environ montant d'autres legs faits, depuis 1870, par quatre habitants du Havre :

M. Charles Latham, M. Jean-Georges Schmidt, M[me] V[ve] Ludin et M[me] V[ve] Vivien.

Le bâtiment principal de l'établissement et ses dépendances, situés dans un des quartiers les plus sains de la ville, avec un jardin de 6,000 mètres de superficie, sont ceux d'une ancienne habitation de campagne appropriés à leur nouvelle destination. Le service intérieur est confié à une directrice remplissant, en même temps, les fonctions d'économe et ayant sous ses ordres une infirmière, une aide-infirmière, une cuisinière et une servante. Trois médecins du Havre, actuellement tous protestants, dont l'un titulaire, un autre suppléant et un troisième consultant, sont chargés du service médical et de petite chirurgie, les cas de grande chirurgie étant réservés à l'hôpital de la ville.

Cet établissement rend à la population pauvre de la circonscription consistoriale du Havre de grands services qui s'accroîtront encore, si, comme on doit l'espérer, de nouveaux legs ou dons viennent graduellement augmenter les revenus et permettre l'admission d'une partie des vieillards et des malades qui sont encore forcés aujourd'hui de recourir à l'hôpital et à l'hospice de la ville.

LA ROCHELLE — HOPITAL COMMUNAL PROTESTANT

A la révocation de l'Édit de Nantes, les réformés de La Rochelle perdirent successivement leur hôpital, leur temple et les revenus de leur Consistoire, donnés par Louis XIV à l'hôpital catholique des frères de la Charité. Leurs malades furent reçus dans cet hospice, mais pour y être tourmentés jusqu'à ce qu'une abjuration leur fût arrachée ; et même l'hôpital catholique servit de lieu de détention aux malheureuses femmes protestantes arrêtées par la maréchaussée pour avoir prié aux assemblées du Désert.

En 1765 les réformés installèrent rue du Prêche, dans deux maisons dont les titres de propriété sont conservés aux archives du Conseil presbytéral, un hôpital pour recevoir les malades de leur communion (1).

Une décision du Corps de Ville, en date du 24 mars 1794, annexa cet hôpital à l'hôpital Saint-Louis, et l'établissement protestant fut alors estimé à 19,449 livres. Des laïques furent seules chargées du service hospitalier.

Une délibération du 14 fructidor an XII consacra l'existence de l'hôpital

(1) « La maison et le jardin nommés de la Ville-Neuve ont été acquis le 3 décembre 1765, par acte de Crassous, notaire royal, pour 3,282 livres 4 sols, des deniers remis de la part de quelques âmes pieuses de la Religion protestante de cette Ville, la dite maison et jardin demeurant à la disposition de Messieurs du Consistoire de cette ville pour l'usage et profit de nos pauvres. »

protestant en même temps que le rétablissement des sœurs de la Sagesse dans l'hospice catholique.

L'existence de l'hôpital protestant a valu aux deux hôpitaux des legs et des donations considérables, faits par des protestants, tels que Fleuriau de Bellevue, Lescure de Bellerive, Gabriel Admyrauld, Callot.

Good.

LYON — INFIRMERIE PROTESTANTE ÉVANGÉLIQUE

L'Infirmerie, fondée en 1844 par un groupe de protestants se rattachant principalement à l'Église libre, débuta avec 8 lits dans une modeste maison d'ouvriers, à la Croix-Rousse. En 1882, sous les auspices d'un Comité de 14 membres recrutés soit dans l'Église libre, soit dans l'Église nationale réformée, unis dans un sentiment de charité chrétienne, la construction d'un hospice spécial fut décidée, et le 2 novembre 1884, sous la présidence de M. Émile Vautier, l'Infirmerie prenait possession de sa nouvelle installation, 2, rue Pierre-Dupont, comprenant 20 à 25 lits, avec la possibilité d'en recevoir le double, sans compter 4 chambres particulières, destinées à être louées au prix de 4 fr. par jour aux malades aisés. C'est seulement en 1888, grâce à l'initiative de M. le pasteur Æschimann père, dont le nom est resté en vénération dans l'Église de Lyon, que l'on put réunir tout le capital nécessaire, soit environ 190,000 fr., en faisant un appel à la libéralité de toutes les fractions du protestantisme



M. ÆSCHIMANN

lyonnais; au premier rang des donateurs nous citerons M. Jacques Bernard et la famille Henry Rolland.

Aujourd'hui l'Infirmerie est devenue une Société anonyme au capital de 125,000 fr. qui fonctionne sous la direction d'un Conseil d'administration composé de 14 membres, dont le président est M. Jules Cambefort, avec l'aide d'un Comité de dames. En 1892 l'œuvre a pu recevoir 231 malades pendant 6,979 journées, dont le prix moyen a été de 2 fr. 35 c. Le budget annuel est de 16,000 à 18,000 fr. alimenté par des cotisations annuelles, par une Vente de charité et par des dons.

Le service est assuré par des diaconesses de la Maison de Berne, et les soins médicaux sont donnés par un médecin spécial. Tous les malades indigents sont reçus gratuitement.

LYON — ASILE POUR LES VIEILLARDS

Cet Asile, fondé il y a une quinzaine d'années, et établi dans une maison louée au faubourg des Charpennes, est destiné aux hommes seulement, âgés de plus de soixante-dix ans. Il peut en recevoir une vingtaine et en compte 16 pour le moment. La pension est de 30 fr. par mois. On pourvoit au surplus des dépenses par une collecte annuelle. L'établissement est dirigé par une diaconesse de la Maison de Paris, avec le concours d'un Comité spécial de dames qui visitent assidûment ses pensionnaires. La présidente est M[me] Gustave Gros; le pasteur-aumônier, M. Puyroche.

LYON — ASILE DÉTHEL

Cet Asile fut fondé par M[me] Déthel au Moulin-à-Vent, route de Vienne, 196, vers 1860, pendant le ministère de M. E. Buisson, alors président du Consistoire, qui honorait l'Église de Lyon autant par la distinction de sa parole que par le sérieux de sa vie. Il suivait, avec une constante sollicitude, le remarquable développement des œuvres chrétiennes et savait en montrer la nécessité pour la vie religieuse de l'Église. L'Asile Déthel fut destiné à recevoir les femmes âgées de plus de soixante-dix ans qui se trouvent sans ressources et sans famille et à assurer aux femmes convalescentes un temps de repos. Il dispose actuellement de 25 lits, dont 16 sont destinés aux pensionnaires à vie et 9 aux convalescentes; 6 lits de pensionnaires à vie sont gratuits, la pension étant

aux frais du Diaconat; 3 autres lits sont payés par l'intérêt d'un capital donné à cet effet par trois personnes charitables. Les autres lits sont occupés par des femmes âgées que la charité privée entretient. Le prix de la pension est fixé à 30 fr. par mois. Les lits de convalescentes sont occupés par des femmes recommandées par le Diaconat, qui paie les frais de leur séjour à l'Asile. Les femmes recueillies appartiennent pour la plupart à l'Église réformée. En 1892, l'Asile a reçu 19 pensionnaires à vie et 29 convalescentes. La moyenne du prix de la journée est de 1 fr. 45 c. par personne.



M. E. BUISSON

Mme Déthel s'est occupée elle-même de l'Asile pendant plusieurs années. A sa mort elle a chargé le Consistoire de continuer son œuvre, qui a été confiée à un Comité de dames, dont Mme Forrer est la présidente honoraire et Mme De Riaz la présidente. La direction effective de l'Asile est exercée par une diaconesse de la Maison de Paris.

Le pasteur-aumônier est M. Fulliquet.

RECOUVRANCE DE CHAMPAGNE-LES-LYON

Fondée en 1846, à la suite d'un legs de Mme De Villas d'Arnal, l'œuvre de la Recouvrance de Champagne offre aux jeunes filles indigentes, appartenant à l'Église, un séjour temporaire à la campagne. Elle est administrée, sous le

patronage du Conseil presbytéral, par un Comité de dames, dont la présidente est Mme Morin-Fitler.

Pendant les dix premières années, la Recouvrance a reçu 309 enfants, soit environ 31 par année, et fourni 30,202 journées d'hospitalité. Ces nombres n'ont pas cessé de s'accroître. Pour la dernière période décennale (1882-1892, ils atteignent 814 enfants et 36,432 journées. Une maison avec jardin a été généreusement mise à la disposition de l'œuvre par M. Jules Cambefort, secrétaire du Consistoire et du Conseil presbytéral de Lyon.

LYON — RECOUVRANCE D'OULLINS

Fondée en juin 1872 et depuis entretenue exclusivement par Mme Chabrières-Arlis, la Recouvrance d'Oullins reçoit les jeunes garçons de trois à quatorze ans qui ont besoin de rétablir leur santé à la campagne. L'établissement est ouvert toute l'année, mais c'est surtout pendant les vacances que les enfants y affluent. Ils y sont admis par séries de 22. Le séjour réglementaire est d'un mois : il peut être prolongé. La moyenne des jeunes pensionnaires est de 80 par an.

MARSEILLE. — ASILE MARCEL

L'Asile Marcel a été fondé en 1888, par M. le pasteur Édouard Monod pour les vieillards protestants, indigents ou isolés, de Marseille et de la région.

Il doit son nom au fils de sa principale bienfaitrice, Marcel Desfaudais, enlevé prématurément à l'affection des siens, et en souvenir duquel Mme Desfaudais a généreusement contribué à l'agrandissement de l'œuvre. Situé dans une belle campagne (à Saint-Barnabé), il offre des conditions de salubrité exceptionnelles. Il peut recevoir actuellement une trentaine de vieillards (logés dans des chambres particulières ou des salles communes), mais devra bientôt s'agrandir, pour faire face à des nécessités croissantes.

Il est placé sous la direction d'un Comité de messieurs (dont le président est M. Ed. Monod, et le secrétaire M. Oppermann), et sous le patronage d'un Comité de dames. Un directeur est à la tête de l'œuvre; un infirmier y est attaché. Les conditions d'admission sont d'avoir au moins soixante-cinq ans (à moins d'infirmités précoces), et d'être né dans le protestantisme, ou d'y adhérer par une déclaration formelle. — Le culte est célébré matin et soir, et deux fois par semaine.

L'Asile Marcel reçoit des pensionnaires gratuits ou payants, placés sur un pied d'égalité. Il jouit d'une rente annuelle de 2,000 fr., produit d'un legs de M[lle] Tréjeant, et doit le reste de ses ressources à la charité. L'immeuble, d'une valeur de 40,000 fr., appartient à une Société civile.

MARSEILLE — INFIRMERIE PROTESTANTE.

L'Infirmerie protestante de Marseille doit sa fondation au dévouement admirable d'une chrétienne de condition très modeste, M[me] Favier, qui réserva dans sa propre chambre un lit pour de pauvres femmes malades qu'elle soignait elle-même. Un Comité de dames vint en aide à ce noble dévouement, et par ses soins l'Infirmerie protestante était installée dans le bel immeuble de la rue des Platanes, n° 1, devenu sa propriété. Il ne renferme pas moins de 40 lits et peut, grâce à un legs, recevoir quelques vieilles femmes qui y trouvent un asile. Une telle œuvre rencontra la sympathie de l'Église, et le pasteur Horace Monod, dont le ministère a laissé une trace si profonde dans l'Église de Marseille, et où son souvenir est resté si vivant, ne cessa de lui porter le plus vif intérêt. Le Comité de dames qui administre l'œuvre comprend une vingtaine de membres et a eu pour présidente pendant de longues années la très regrettée M[me] Bruniquel, qui fut aussi la généreuse bienfaitrice de l'œuvre. Il est présidé actuellement par M[me] Mourgue d'Algue, et a M[me] Latune pour secrétaire. Un Comité consultatif de messieurs, composé de 5 membres et présidé par M. le pasteur Mouline, est adjoint au Comité de dames pour représenter l'œuvre dans ses rapports officiels avec l'autorité. Depuis la retraite de M[lle] Alexandrine Favier, la digne fille de la fondatrice



HORACE MONOD

de l'œuvre. l'Infirmerie est dirigée par une diaconesse de Paris. La directrice actuelle est sœur Hermann. Elle est secondée par un personnel dévoué qui comprend d'autres diaconesses, des garde-malades et plusieurs femmes de service. L'œuvre a été reconnue d'utilité publique le 6 mars 1875.

Le budget de l'Infirmerie est de 20,000 fr., environ, après avoir été au début de 4 ou 5,000 fr. à peine. Le nombre des malades qui y sont admises et soignées chaque année est de 200, dont la moitié de nationalité étrangère, et la moyenne des journées de malades dépasse 7,000.

MAZAMET (Tarn) — REFUGE DE VIEILLARDS.

Le Refuge protestant de vieillards de Mazamet a été fondé en 1850. Une première souscription permit d'acheter, au centre de la ville, vis-à-vis du vieux Temple, une maison simple mais gracieuse, attenante à un vaste jardin, qui peut recevoir une vingtaine de pensionnaires.

Le Refuge admet les vieillards honnêtes et abandonnés des deux sexes, et bien que l'œuvre soit particulière à l'Église de Mazamet, qui l'entretient par une collecte annuelle et les dons spontanés des fidèles, les vieillards des autres paroisses de la Consistoriale y sont admis moyennant une modique pension. Le Refuge est placé sous la direction du Conseil presbytéral, qui délègue une Commission chargée de l'administrer avec le concours d'un Comité de dames.

MONTAUBAN — MAISON DE SANTÉ PROTESTANTE

Cette œuvre de bienfaisance, connue sous le nom de « Maison des Vieilles », remonte à 1844. Son but premier était de recueillir des femmes âgées et infirmes. Trois ans plus tard, le Comité décida qu'on louerait un local plus vaste et qu'on recevrait des malades. A cette époque l'Asile des Vieilles et la Maison de santé, fondée par Mme Sarrazin de Genève, avec le concours du docteur Raynaud et de M. Adolphe Monod, ne formèrent plus qu'une seule et même œuvre dirigée par un seul Comité de dames, composé de 9 membres (Mmes de Condat, présidente; de Félice, vice-présidente; Babut, trésorière; Sirac, secrétaire).

Depuis 1863 le Comité possède un local vaste et commode dans la rue Delcasse. Il abrite environ 30 personnes, malades, infirmes ou pensionnaires, sans compter le personnel. Les journées de pensionnaires ou d'infirmes ont été

pendant le dernier exercice de 9,394 et celles de malades de 1,083. Le Comité de dames se compose actuellement de 17 membres. Il est présidé par Mme Léon de Maleville. Il est assisté par un Comité consultatif d'hommes de 5 membres, que préside M. Aristide Heim et qui a pour secrétaire M. D. Benoit. Un culte religieux se célèbre tous les mercredis soir dans la chapelle de la Maison, et des soins religieux et médicaux sont assurés journellement aux malades. La Maison a reçu des dons de généreux bienfaiteurs, en particulier de M. Ruelle-Calvet et de M. Dolivier. Les recettes du dernier exercice ont été de 13.700 fr. et les dépenses de 13,500 fr. L'œuvre a été longtemps dirigée avec dévouement par Mme Jacob, puis par M. et Mme Justamon et Mlle Vernet. Elle l'est actuellement par sœur Hazmann, des diaconesses de Paris. La Maison de santé protestante de Montauban a été reconnue d'utilité publique le 18 août 1868.

D. Benoit.

MONTPELLIER — ASILE PROTESTANT

L'Asile protestant de Montpellier a été ouvert le 26 avril 1845, sous les auspices du Consistoire de cette ville. C'est à M. Jacques Pagézy, membre de ce vénérable corps, que revient l'idée de cette fondation charitable. L'Asile de Montpellier est entretenu exclusivement par la générosité des protestants de cette ville; jamais il n'a rien demandé au budget de l'Administration civile, dont il a voulu rester indépendant. Il recueille les pauvres malades ou infirmes de l'Église de Montpellier et remplace auprès d'eux la famille absente ou empêchée. Il reçoit aussi exceptionnellement quelques pensionnaires payants, surtout des vieillards dont le dénuement n'est pas absolu, mais qui, isolés ou privés des soins indispensables, ont besoin de l'assistance de leurs frères chrétiens. — L'Asile possède une salle de bains, une buanderie, des chambres particulières, et une salle de réserve pour certaines affections contagieuses ou épidémiques. Le prix de la journée n'y atteint pas 1 fr. 30 c. par jour. Cet établissement est situé près du vieux Temple; l'immeuble important qu'il occupe a été cédé généreusement par M. Vialars et Mme Vve Grand, née Vialars. Depuis de longues années, il est placé sous la direction médicale de M. le doyen honoraire Benoit, qui prodigue journellement à ses pensionnaires les soins les plus dévoués.

A. Alcais.

NANTES (Loire-Inférieure) — ASILE PROTESTANT

L'Asile protestant de Nantes, qui existe depuis une trentaine d'années, est une maison hospitalière qui reçoit les vieillards, enfants et malades protestants des deux sexes, de Nantes, de la Bretagne, de la Vendée et de l'Anjou. Propriété d'une Société civile administrée par un Conseil de 9 membres, présidé par M. Durand-Gasselin, l'œuvre a pour directrice M[me] Bouvet et pour aumônier M. le pasteur Fargues. Elle est subventionnée par la ville et par le Conseil général comme par les dons des fidèles, des pensions et des legs. L'Asile rend de précieux services et a soustrait à la misère matérielle et morale bien des enfants et des vieillards abandonnés de la région.

NICE — ASILE ÉVANGÉLIQUE

Il a été fondé en 1855; voici dans quelles circonstances. Nice faisait alors partie du royaume de Sardaigne. Le régime des hôpitaux, très défectueux en lui-même, était particulièrement mauvais pour les malades protestants que la pauvreté forçait d'y recourir : défaut de soins, obsessions constantes d'un personnel clérical, fort de son irresponsabilité et du mauvais vouloir de l'autorité à l'égard des hérétiques, encore en fort petit nombre dans la région. Un jour que M. le pasteur Léon Pilatte allait procéder à l'ensevelissement d'un de ses malheureux coreligionnaires, décédé à l'hôpital, il constata que le cadavre, abandonné dans un réduit malpropre, avait été en partie rongé par les rats. C'en était trop. Il résolut de soustraire les pauvres de son Église aux déplorables conditions d'un tel système. Il se mit en quête d'un local; personne ne voulait louer un immeuble pour abriter des malades protestants. Après bien des recherches et des démarches infructueuses, on trouva une maison mal famée, dont le propriétaire, décidé à en expulser le tenancier comme mauvais payeur, ne pouvait tirer meilleur parti. D'ailleurs, au bout de quelques années, quand cet avisé propriétaire jugea sa maison suffisamment assainie, il signifia congé à l'Asile évangélique.

Force était de déménager; nouvelles difficultés. Le fondateur se heurtait soit à des refus de location, soit à des prétentions exorbitantes. Au surplus l'institution avait besoin de se développer; les 10 à 12 lits de sa première installation étaient notoirement insuffisants. M. Pilatte ayant rencontré en deux membres de son Église, M. le colonel de Schérer et M. le comte de Saint-

Georges, des auxiliaires aussi éclairés que généreux, résolut de construire; des chrétiens de diverses Églises donnèrent leur concours à l'entreprise, et en 1865 l'Asile avait une maison à lui, bien exposée au soleil, entourée d'un jardin, dans un quartier salubre et tranquille, alors presque à la campagne, maintenant en pleine ville, à quelques pas de l'un des plus élégants boulevards de la Nice nouvelle. Dix ans plus tard, l'œuvre ayant pris une extension parallèle à celle de la colonie protestante, l'édifice, qui se composait d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, fut élevé d'un second étage, et malgré cette adjonction il est aujourd'hui à peine suffisant pour les besoins auxquels il doit répondre.

Quelle est la destination de l'Asile évangélique? Ses statuts, approuvés par le décret de 1868 qui l'a reconnu d'utilité publique, la déterminent ainsi : 1° offrir gratuitement, ou moyennant une rétribution proportionnée à leurs moyens, l'hospitalité et les soins aux malades pauvres, protestants, de Nice et des environs; 2° mettre à des conditions analogues un certain nombre de lits à la disposition de protestants de toute nationalité et peu fortunés, auxquels le climat de Nice serait nécessaire; 3° recueillir temporairement des voyageurs fatigués, des enfants abandonnés, des jeunes personnes sans protection, et servir généralement, autant que possible, à l'exercice de la bienfaisance chrétienne envers les membres des communions protestantes; 4° offrir les avantages mentionnés au § 2 aux membres de la communion grecque, aussi longtemps qu'ils ne possèdent pas à Nice un établissement spécial pour eux. Le § 3, s'il a été jadis appliqué, paraît depuis assez longtemps oublié.



LÉON PILATTE

L'Asile n'a plus que des malades ou des personnes délicates auxquelles le climat du littoral est nécessaire; ceux qui ne sont pas admis gratuitement paient une pension de 1, 2 ou 3 fr. suivant les avantages de la chambre qu'ils occupent.

Quant au développement de l'œuvre, au point de vue des services rendus, quelques chiffres permettront d'en apprécier l'importance. Nous n'avons pas de données exactes pour les premières années : Le rapport de 1864-65 indique 46 malades pour dix-huit mois; celui de 1867, en accuse déjà 60 pour douze mois, c'est-à-dire le double; en 1874, il y en avait 82; maintenant on en compte 180 environ pour chaque exercice, représentant plus de 6,000 journées. Sur 180 pensionnaires soignés plus ou moins longtemps, 120 l'ont été gratis. — L'Asile peut loger à la fois une quarantaine de personnes. — La direction intérieure et le soin des malades sont confiés à une diaconesse assistée de garde-malades et de domestiques. L'administration de l'œuvre et la responsabilité financière appartiennent à un Conseil de 12 membres, dont 4 forment le Comité exécutif, représentant les diverses Églises protestantes de Nice et l'Église russe. — Un Comité de dames visite les malades et prête son concours officieux au Conseil d'administration, pour la bonne tenue de la maison et pour les collectes.

La construction de l'Asile et son mobilier ont coûté plus de 100,000 fr. Le budget annuel d'entretien est de 16,000 fr. environ, sur lesquels un tiers représente les pensions payées par ou pour les malades; 2,600 fr. sont le revenu des legs capitalisés; le restant provient des dons et souscriptions, qui n'ont jamais fait défaut à une œuvre si éminemment philanthropique, internationale et chrétienne.

H. Draussin.

NIMES — MAISON DE SANTÉ

La Maison de santé a été fondée, en 1842, par trois pasteurs de Nimes, MM. Frossard, Gardes et Borrel, et quelques-uns de leurs amis, jaloux de montrer par des œuvres l'excellence de la foi évangélique qu'ils professaient.

Le 2 septembre 1842 eut lieu l'inauguration de la première salle de malades; elle contenait 8 lits. En 1848, la Maison de santé s'installait dans une partie du local actuel, celle qui donne sur la rue de Sauve. En 1853, un asile destiné aux femmes âgées et sans famille, ou infirmes, doublait l'importance et l'utilité de l'établissement primitif. En 1858, M[me] Salles-Boissier acheta l'immeuble afin de le léguer à l'œuvre; dès le mois de février 1859, la mort prématurée de cette généreuse bienfaitrice rendait effectives ses dispositions dernières. Devenu propriétaire, le Comité qui dirigeait la Maison de santé se constitua, en octobre 1859, en Société civile; il est resté sous ce régime jusqu'au 14 mars 1872, date du

décret par lequel la Maison fut reconnue comme établissement d'utilité publique. Un service de garde-malades pour la ville fut organisé en 1854. A partir de 1865, des dons généreux ont permis au Comité d'assurer une retraite aux gardes que leur santé ou leur âge oblige à quitter le service.

En 1858, les frères Noguier achetèrent un terrain attenant à la Maison de santé en vue d'établir une Maison de santé pour hommes, institution qui était déjà dans la pensée des fondateurs de l'œuvre. En 1869, un des deux frères, M. Léon Noguier, mourut à la suite d'une chute qu'il fit en visitant le chantier de construction du nouvel édifice. M. Louis Noguier a achevé l'entreprise commune; il est mort en 1892, et lorsque le Conseil d'État aura autorisé l'exécution de ses dernières volontés, le Comité sera propriétaire d'un vaste et bel édifice et en mesure de recevoir les hommes malades, âgés ou infirmes appartenant à notre communion. Il est remarquable que ces perspectives d'extension considérable de l'œuvre coïncident avec son cinquantième anniversaire.

Pendant la guerre de 1870-71, la Maison de santé a établi dans ses locaux une ambulance où elle a recueilli 34 blessés, dont 24 catholiques. La salle des femmes malades contient 11 lits; elle a reçu pendant les cinquante années de son existence 3,105 personnes; 248 femmes ont été recueillies (en trente-neuf ans) dans l'asile de femmes âgées ou infirmes, qui possède aujourd'hui 19 lits.

Fidèle aux principes de foi sur lesquels elle a été fondée, la Maison de santé a toujours travaillé au salut des âmes en même temps qu'au soulagement des souffrances physiques, et elle a recueilli, dans le domaine spirituel, de constantes bénédictions.

Le président du Comité est M. E. Bruneton, le secrétaire est M. de Boyve.

C.-E. Babut, Pasteur.

ORTHEZ — ASILE PROTESTANT.

L'Asile protestant d'Orthez a été fondé, en 1852, pour les vieillards des deux sexes, les orphelines et autres jeunes filles, les malades et les infirmes appartenant aux Églises réformées des Basses et des Hautes-Pyrénées et du département des Landes. Dans cette partie de la France, qui évoque le souvenir de la pieuse Jeanne d'Albret et des Églises du Béarn ruinées par la persécution, cet établissement rend les plus grands services; aussi a-t-il l'appui d'un Conseil d'administration où siègent tous les pasteurs de la contrée et dont M. le pasteur Balfet est le président, et M. Caresse le secrétaire. A tour

de rôle, chacun des membres prend pour un mois la responsabilité de la direction et de la surveillance générale. Un Comité de dames seconde la directrice, M[lle] Borloz, diaconesse.

Les dépenses de l'Asile se sont élevées, en 1892, à 14,365 fr., représentant 11,189 journées de présence. Les recettes ont atteint 15,722 fr. L'Asile a été reconnu d'utilité publique par décret du 4 février 1884.

COURBEVOIE (Seine) — ASILE LAMBRECHTS

FONDATION DU COMTE CHARLES-JOSEPH-MATTHIEU LAMBRECHTS

Le comte Lambrechts n'était pas né Français — il le devint en 1795 par la conquête de son pays, la Belgique; ni protestant — il ne le fut jamais que par ses sympathies. Il professait le droit à l'Université de Louvain quand les conjonctures politiques l'appelèrent à Paris, où ses dons intellectuels et ses qualités morales le désignèrent pour les plus hautes situations. Il fut successivement ministre de la justice sous le Directoire, sénateur après le 18 Brumaire, député sous la Restauration. — Ennemi du pouvoir personnel, il osa, en 1804, refuser son suffrage à l'érection de l'Empire; et, en 1814, il fut chargé de rédiger l'Acte de déchéance de Napoléon. Jaloux des droits de la conscience et de la vérité, il voulut que « dans les deux ans qui suivraient sa mort un prix de 2,000 fr. fût décerné par l'Institut à l'auteur du meilleur ouvrage sur la liberté des cultes (1) ».

Il donna une marque évidente de son esprit libéral et tolérant en se liant d'une vive amitié avec le pasteur luthérien Boissard, qui lui fit connaître l'état et les besoins des protestants de Paris. Ceux-ci, comme tous leurs coreligionnaires français, étaient à peine organisés; et, en dépit de la loi qui les constituait en Églises et assurait ainsi la libre manifestation de leurs convictions religieuses, on les traitait presque en étrangers dans leur patrie. Leurs malades, leurs vieillards étaient mal accueillis dans les hôpitaux et les hospices, leurs aveugles n'étaient pas admis aux Quinze-Vingts, et les ressources leur manquaient pour créer des établissements particuliers. — Frappé de ces pénibles circonstances, le comte Lambrechts résolut alors de disposer de sa fortune en faveur de ceux qui souffraient pour leur foi; il le fit en mai 1823, dans un testament où se révèlent, avec son ardent amour pour la France, la générosité de

(1) Ce prix fut attribué à A. Vinet.

son cœur et la sage prévoyance de ses vues charitables. Il mourut la même année, âgé de soixante-dix ans.

Quelques traits distinguent sa fondation de toutes les œuvres protestantes similaires; — elle appartient nominalement à l'administration générale de l'Assistance publique, bien qu'elle ait un caractère nettement confessionnel; — elle est destinée aux protestants luthériens et réformés des deux Églises officielles de Paris, qui y ont des droits égaux; — elle capitalise la moitié de ses revenus annuels, « afin que le produit aille toujours en croissant et qu'ainsi elle s'améliore au lieu de se détériorer »; — elle est administrée, sous la surveillance de l'autorité supérieure, par un Comité-gérant composé des deux pasteurs les plus anciens des Églises intéressées et du maire du VI[e] arrondissement (1), qui en est président de droit (2).

Le fondateur ayant « désiré secourir » des infirmes, notamment des aveugles, et favoriser l'instruction intellectuelle et professionnelle d'enfants pauvres, le Comité, d'accord avec le Conseil général des établissements hospitaliers, crut interpréter fidèlement son désir en achetant, aux portes de Paris, une grande propriété (château avec jardins) qui, sous le nom d'Asile Lambrechts, recevrait des vieillards des deux sexes et de jeunes garçons.

Sa fortune consistait en immeubles; on les vendit après la mort des usufruitiers, et le produit en fut placé en rentes sur l'État. Quand l'Asile s'ouvrit, en 1846, les revenus s'élevaient à 36,000 fr., dont la moitié seulement devait être consacrée à l'œuvre. Il fut décidé que les vieillards seraient admis gratuitement, mais que, attendu l'insuffisance des ressources, on exigerait provisoirement, pour les enfants, une modique pension qui serait garantie et payée par les Consistoires (3). Les premiers budgets n'atteignaient pas 30,000 fr. — En 1892 le legs Lambrechts a rapporté 75,720 fr., sur lesquels il a été versé à la caisse de l'établissement 37,860 fr. Les intérêts d'un don fait par la famille Dassier, les pensions d'enfants et les « produits intérieurs » ont porté les recettes à plus de 65,000 fr.

Le capital primitivement légué était de 565,000 fr.; aujourd'hui, estimé d'après le taux de la rente, il n'est pas inférieur à 2,500,000 fr. Si l'on y ajoute la valeur de la donation Dassier (170,000 fr.) et celle de la propriété, dont la

(1) L'ancien X[e], où habitait le comte Lambrechts; son hôtel existe encore (rue du Cherche-Midi, n° 18).

(2) A ces trois membres s'en adjoignent quatre autres, qui ont voix consultative et sont désignés par les Consistoires. Le président actuel du Comité est M. Defert, et le secrétaire M. le pasteur Kuhn.

(3) Ce sont les Consistoires qui présentent les candidats. L'admission est prononcée par le Comité-gérant.

contenance est de 40,000 mètres (800,000 fr.), on voit que le chiffre total de la fortune de la fondation ressort à 3,470,000 fr. — Néanmoins, comme la moitié des rentes Lambrechts est employée en achat de rentes nouvelles et que la propriété ne produit qu'un faible revenu en argent, le budget de l'Asile ne s'élève pas au-dessus de 65,000 fr.; — il est même stationnaire depuis plusieurs années malgré l'accroissement continu des rentes, parce que le Comité abandonne aux Consistoires, dans la proportion de cet accroissement, le prix de pensions d'enfants. — L'œuvre prendra un nouvel essor dès qu'elle pourra recevoir à titre gratuit tous ses jeunes pensionnaires. En attendant elle a parfois recours aux fonds destinés à la capitalisation pour réaliser les améliorations jugées nécessaires, pourvu qu'elles augmentent la valeur de la propriété. C'est ainsi que des terrains ont été achetés, des bâtiments agrandis, un atelier professionnel organisé, une chapelle construite, etc., et que pour ces divers objets une somme de 150,000 fr. a été dépensée.

Depuis le 1er juin 1846 jusqu'au 31 décembre 1892 l'Asile a recueilli 1,156 personnes (306 vieillards et 850 enfants) pour lesquelles il a payé 2,525,000 fr. La dépense par tête et par année ayant été d'environ 500 fr., il en résulte que la durée moyenne de leur séjour dans l'établissement a dépassé quatre ans. — Pendant la même période les recettes, abstraction faite des sommes capitalisées, ont été de 2,553,000 fr.

Le nombre ordinaire et actuel des pensionnaires est de 110 (40 adultes et 70 jeunes garçons de sept à quatorze ans), confiés à la direction d'un pasteur qui doit, tout ensemble, assurer leur bien-être matériel et pourvoir à leurs besoins moraux et religieux (1). — Les vieillards trouvent à l'Asile l'espace, l'air pur, des soins affectueux, les leçons de l'Évangile, à la place des tristes jours que leur réservait l'indigence souvent unie à l'isolement. Les enfants reçoivent une bonne instruction primaire à laquelle s'ajoute, dès leur douzième année, un enseignement technique varié, conformément au vœu formel du comte Lambrechts, qui avait, en ce point, devancé l'opinion actuelle sur l'éducation populaire.

Les résultats de cette éducation pratique sont satisfaisants. En quittant l'Asile les jeunes garçons connaissent leurs aptitudes, ont déjà leur perspective d'avenir, perfectionnent rapidement leur apprentissage, reçoivent parfois un salaire de « petit ouvrier » et, ce qui vaut mieux encore, évitent toujours cette

(1) Le culte a lieu chaque soir pour les pensionnaires et employés de la maison; il est célébré le dimanche matin dans la chapelle, qui s'ouvre aussi pour les protestants de la ville.

funeste période d'hésitation et d'oisiveté qui s'écoule d'ordinaire entre la sortie de l'école et le choix d'une profession. D'ailleurs, à ce moment critique, des Comités de patronage les accueillent et les entourent de leur affectueuse et chrétienne sollicitude. — Il est, sans doute, difficile de les suivre tous dans l'immense ville et, par conséquent, de donner à leur sujet des détails statistiques précis, mais il est permis d'affirmer que beaucoup d'entre eux honorent par leur conduite la maison qui les a élevés.

En résumé, l'Asile Lambrechts, qui a rendu jusqu'à ce jour d'importants services, est destiné à en rendre de plus grands encore. Grâce à la sagesse du fondateur, sa prospérité croîtra avec ses ressources, et l'on peut prévoir le temps où le grain de sénevé sera devenu un grand arbre sous lequel viendront s'abriter, les uns pour y finir leur carrière dans la paix, les autres pour s'y préparer aux luttes de la vie, tous les vieillards et tous les enfants pauvres des deux grandes Églises protestantes de Paris.

P. Gaufrès, Pasteur, Directeur de l'Asile Lambrechts.

PARIS — ASILE DE VIEILLARDS PROTESTANTS

L'Asile de vieillards protestants, dit « de la Muette », du nom de la rue (aujourd'hui rue des Boulets) dans laquelle il a été domicilié jusqu'à présent, a été fondé par le Conseil presbytéral de Paris en 1854, à la demande du Diaconat, et en vue de recueillir les vieillards isolés et nécessiteux que l'Église assistait. La Commission chargée de l'étude du projet était composée de M. le pasteur Vermeil, président, et de six diacres, MM. Féline, Habert, de Jarnac, Raimbault, de Triqueti, secrétaire, et Vaïsse.

D'après le rapport de cette commission, une maison fut louée rue de la Muette, par les soins et à la charge du diaconat, et moyennant une subvention annuelle du Conseil presbytéral. La maison fut appropriée dans le courant de 1854 et inaugurée le 7 décembre de la même année, sous la présidence de M. le pasteur Juillerat. Elle pouvait alors recevoir 26 vieillards, hommes ou femmes. Un diacre, M. Nattier, qui exerçait dans la même maison son industrie de menuisier, en était le directeur. En 1861, le Conseil presbytéral décida d'acheter la maison avec le produit d'un legs de 40,000 fr. de Mme Vve Thuret, et d'un autre legs de 25,000 fr. de M. F. Jameson. L'acquisition, autorisée par le Conseil d'État, eut lieu la même année, et en 1862, la maison, restaurée et agrandie, pouvait recevoir 50 vieillards.

En 1885, le Conseil d'administration, présidé alors par M. Girod, successeur, depuis 1874, de M. de Triqueti, décidait de solliciter du gouvernement la reconnaissance comme établissement d'utilité publique. Après de longs délais causés surtout par l'intervention de l'Assistance publique, qui partageait avec les Conseils presbytéraux de Paris la propriété de l'immeuble, la reconnaissance fut accordée, et les statuts de l'Asile furent approuvés par décret du 17 janvier 1889. L'Asile abritait alors 65 vieillards; un grand réfectoire avait été construit en 1876. On ne pouvait songer à agrandir l'établissement sans le déplacer; ce déplacement ne pouvait avoir lieu qu'avec l'approbation du gouvernement, et moyennant une dépense de 225,000 fr., déduction faite du produit de la vente de l'immeuble de la rue des Boulets. Un projet de reconstruction, sur un terrain situé rue des Buttes, près de la Maison des diaconesses, fut étudié en 1891-1892 par M. Félix Paumier, architecte. En même temps une souscription fut ouverte en vue de se procurer les ressources nécessaires à la construction. Actuellement l'autorisation du gouvernement a été obtenue, les fonds sont recueillis, la première pierre du nouvel Asile a été posée; la translation aura lieu dans le courant de l'année 1894.



ASILE DE LA MUETTE

Le nouvel Asile pourra contenir 70 pensionnaires. Il réunira toutes les conditions désirables d'aération, d'éclairage, de salubrité. La proximité de la Maison des diaconesses, de grands boulevards plantés d'arbres et du parc de Vincennes constituera, pour les vieillards, de précieux avantages.

CONDITIONS D'ADMISSION — ADMINISTRATION

Pour être admis dans l'Asile, les vieillards doivent :

Appartenir à la religion protestante; être domiciliés depuis deux ans au moins dans la Consistoriale de Paris; être isolés, soit sans famille pouvant les

recueillir; être âgés de soixante-cinq ans, limite susceptible d'abaissement à soixante ans pour cas exceptionnels; être valides à leur entrée, c'est-à-dire sans infirmités exigeant un service médical ou des soins personnels; justifier d'un mensuel de 35 fr., soit en ressources personnelles, soit en garanties satisfaisantes; faire présenter leur demande par le diaconat de leur paroisse; apporter leurs effets de ménage, et leurs effets personnels, étant entendu qu'après leur décès le tout restera la propriété de l'Asile.

Le premier Comité de l'Asile était composé de MM. F. Delessert, Thierry aîné, Hubert, de Triqueti, de Jarnac, Raimbault père, Blech, A.-E. Sautter, Féline, de Witt. L'Asile a eu pour président : M. Raimbault père, de 1854 à 1864; M. Léon Roussel, de 1865 à 1867; M. Thierry aîné, de 1868 à 1869; M. de Triqueti, de 1870 à 1873; M. G. Girod, de 1873 à 1892; M. Ad. Vernes, 1892.

Actuellement l'œuvre est administrée par un Conseil de 20 membres composé de notabilités de l'Église réformée, et qui a pour président M. Ad. Vernes. Il est assisté par un Comité de dames. La direction de la maison est confiée à M. et Mme Hipeau, dignes successeurs, depuis 1882, de M. et Mme Nattier.

Les dépenses s'élèvent environ à 40,000 fr. par an.

L'Asile de la Muette a recueilli depuis sa fondation jusqu'à ce jour 457 vieillards, soit 203 hommes et 254 femmes.

LOUIS SAUTTER.

NEUILLY-SUR-SEINE — MAISON DE SANTÉ (CITÉ DES FLEURS)

Pendant le choléra de 1866, à Paris, une panique se produisit un jour à l'hôpital Beaujon. Lady Harriet Cowper, dame visiteuse, émue de pitié en trouvant une salle de cholériques abandonnée, s'établit auprès d'eux, les secourut, les consola, et ranima les courages par son exemple. Quelque temps après, elle pria le Dr Henri Morin d'installer à ses frais une Maison pouvant recevoir 12 cholériques. Cette sorte d'ambulance fut créée à Batignolles, dans un local nommé « la Cité des Fleurs ». Quand l'épidémie eut cessé, lady Cowper céda sa Maison, en y laissant tout le mobilier, à un Comité présidé par M. le pasteur L. Vernes. Elle fut consacrée aux malades hommes de toutes les Églises protestantes de Paris, et soutenue, dans ses débuts difficiles et souvent décourageants, par le Dr Morin, qui ne craignit pas de prendre à sa charge la responsabilité financière. Ainsi fut fondée l'œuvre de la Maison de convalescence, ou

« Cité des Fleurs », qui passa ensuite, en conservant sa gracieuse dénomination, à Neuilly, où elle est devenue propriétaire en 1885 de l'immeuble situé boulevard Bineau, 57.

En vingt-trois ans d'existence, trois directions s'y sont succédé : les noms de M. et Mme Ellenberger (1867-1868), de M. et Mme Pilate (1868-1890) ne peuvent être prononcés sans émotion et reconnaissance. Aujourd'hui, deux diaconesses en font une famille. Les pauvres y trouvent de bonnes salles confortables; ceux qui sont plus à leur aise des chambres particulières. Les uns et les autres sont entourés par les sœurs et le Comité d'une pitié discrète, d'une charité persévérante; guéris, ils partent avec regret; mourants, ils ont presque tous le nom de leur Sauveur sur les lèvres.

Les membres du Comité appartiennent à toutes les Églises, réformée, luthérienne et libres; c'est dire que la « Cité des Fleurs » est l'œuvre de tous les protestants de Paris, qui ont voulu avoir un asile spécial pour les malades hommes; car la Maison des diaconesses, rue de Reuilly, n'est organisée que pour recevoir des femmes.

Le jeune homme isolé dans la grande ville, le célibataire sans famille, le malade qui redoute l'hôpital, ou qui en sort trop faible pour reprendre son travail, peuvent se faire soigner à la Cité des Fleurs par des mains amies. Le culte de famille s'y fait chaque jour, et la Maison est visitée régulièrement par le pasteur réformé de Neuilly, et le pasteur luthérien de Courbevoie. Depuis sa fondation, elle a abrité 2,682 pensionnaires — plus de 8,000 journées de malades par an. Présentés par les pasteurs, les diaconats, des visiteurs d'hôpitaux et les membres du Comité, ils sont acceptés sans distinction de nationalité : Suisses, Anglais, Américains, Allemands, Hollandais, Belges, Russes, Suédois, Italiens, et d'autres encore, s'y mêlent comme des frères à nos Français et à nos Alsaciens. Au point de vue médical, l'établissement est placé sous la surveillance des docteurs Defaut, médecin ordinaire, Charles et Louis Monod, et Landolt, oculiste.

La Cité des Fleurs, exposée au midi et au nord, s'élève entre deux jolis jardins. Elle se compose de trois étages, qui renferment un petit salon, une grande salle à manger, la cuisine et toutes ses dépendances, la pharmacie et les chambres des sœurs; puis six pièces pour les 24 lits des hommes, et deux pour les 6 petits lits des enfants au-dessus de quatre ans; et deux chambres particulières. Celles-ci reviennent à 5 fr. par jour; les lits ordinaires sont taxés à 3 fr. avec toutes les réductions possibles. 13 lits gratuits sont en outre patronés par les bienfaiteurs de l'œuvre; le 14e appartient aux diaconats.

Le personnel inférieur se compose de trois infirmiers, d'un veilleur de nuit et d'une cuisinière. Une collecte annuelle, des dons privés, et la pension des malades sont toutes les ressources de la Maison. Elle peut aussi recevoir des legs, sous le titre de Société anonyme du boulevard Bineau, 57, à Neuilly (Seine).

Les dépenses annuelles sont d'environ 35,000 fr.

LOUIS VERNES, Pasteur, Président du Comité.

PARIS — MAISON DE CONVALESCENCE

La Maison de convalescence pour les femmes protestantes sortant des hôpitaux de Paris a été fondée, en 1859, par un Comité de dames protestantes, sous la présidence de Mme la baronne de Staël ; une diaconesse fut appelée à la direction de cette œuvre naissante.

Nous trouvons dans un rapport de 1877 ces quelques lignes sur Mme de Staël et sur ce qui détermina la fondation de l'œuvre : « Pendant de longues années, Mme de Staël avait consacré une grande partie de son temps à la visite des hôpitaux de Paris. Affligée de la détresse des pauvres femmes lorsqu'elles quittent leur lit de maladie pour retomber dans la misère ou dans l'abandon, elle ne pouvait en prendre son parti. Elle appelait de tous ses vœux la création d'un asile qui pût les recueillir à ce moment, où tant de soins sont encore nécessaires, et surtout où sa charité pût les suivre et veiller encore sur leurs âmes, qu'elle cherchait à amener au Sauveur. Un jour vint où Dieu lui montra la voie. Son désir fut réalisé d'une manière bien modeste d'abord, mais qui devait être le point de départ d'une œuvre importante. Mme de Staël aimait à rappeler « le temps de ces petits commencements », alors que 4 lits de convalescentes furent établis à Passy dans la maison d'un jardinier, « au milieu des fleurs », nous disait-elle. Dieu a abondamment béni ces premiers efforts.

A cet humble début succédèrent deux installations, toujours à Passy. Puis la Maison dut être transportée, 1867, à Levallois-Perret, dans un local plus vaste et mieux approprié à l'extension de l'œuvre. Mlle Scholten van Aschat, qui fut alors appelée à sa direction, lui donna l'impulsion qu'elle a gardée depuis.

Après six ans, l'œuvre revint à Passy, près du Trocadéro. Elle eut là plusieurs années de bénédiction sous la direction de Mme Rouget, qui l'installa dans le local actuel, rue de Longchamp, dont le Comité, constitué en Société civile, s'est rendu propriétaire. Cette nouvelle retraite peut recevoir 26 femmes et 6 enfants, total 32 convalescentes. La maison est grande et confortable ; le

jardin, bien ombragé, est d'un précieux secours. Les résultats comme convalescence sont excellents; l'état sanitaire y a toujours été bon; les encouragements ne manquent pas non plus, quant à l'action morale, et donnent sujet de bénir Dieu pour sa fidélité.

La dépense est d'environ 27,000 fr. par an; le séjour est entièrement gratuit; l'œuvre n'est soutenue que par les cotisations des dames du Comité et la collecte faite par leurs soins. Une Vente bisannuelle, depuis 1879, permet d'équilibrer le budget. La Maison reçoit annuellement de 300 à 330 personnes; le total, depuis 1867, a été de 6,892 convalescentes, toutes protestantes, sans distinction de nationalités. Le séjour est de trois semaines; il peut être prolongé, quand cela est nécessaire : il est pourvu, autant que possible, au placement des domestiques, à leur sortie de la Maison.

La direction a été confiée en 1883 à deux diaconesses de la Maison de Paris. L'œuvre a pour présidente Mme Ph. Hottinguer, et pour secrétaire Mme la baronne Bartholdi. V. Duval.

PARIS — ASILE DE NANTERRE

L'Asile de Nanterre, destiné aux femmes infirmes, a été fondé au mois de juillet 1862. Les dames fondatrices de l'œuvre, frappées de la triste situation des femmes incurables dans le milieu protestant de Paris, où il n'existait aucune institution pour cette catégorie de malades lorsqu'elles n'ont pas atteint soixante ans, âge réglementaire d'admission dans les établissements de retraite, ont cherché à donner à cet Asile un caractère spécial, celui d'une maison de famille pour les abandonnées, dans laquelle les plus infirmes, les plus solitaires et les moins âgées auraient les premiers droits d'entrée.

En juin 1868, l'Asile, installé d'abord aux Batignolles, fut transféré à Nanterre, 5, rue Saint-Denis, dans une propriété acquise à des conditions avantageuses, et le nombre des infirmes fut porté à 28. Lorsque la guerre éclata, il fallut transporter à Paris, dans une maison amie, les malades qui étaient sous le feu du Mont-Valérien, et l'œuvre subit une pénible crise, qui ne put être traversée que grâce au dévouement de la directrice et à la générosité d'une de ses plus fidèles donatrices.

On peut dire qu'une seconde période de la vie de l'Asile de Nanterre commença après la guerre; la maison, en se rouvrant aux infirmes, accueillit d'autres abandonnées, les petites filles orphelines ou séparées de leurs parents à la suite

des événements douloureux que la France venait de traverser. Un Comité plus nombreux se forma, la direction générale fut confiée à une diaconesse de Paris, la sœur Heiser, et dès lors les progrès furent très marqués.

L'Asile de Nanterre, reconnu d'utilité publique en 1880, a été beaucoup agrandi; il peut recevoir actuellement 38 à 40 infirmes et 20 enfants en bas âge (de dix-huit mois à sept ans, moment où l'on peut les placer dans d'autres orphelinats). Des bâtiments solidement construits, une chapelle, un joli jardin, le tout clos de murs, donnent une valeur réelle à la propriété. Les chambres, bien aérées, chauffées au calorifère et éclairées au gaz, sont des plus confortables.

Cette œuvre ne reçoit aucun secours de l'État et n'est soutenue que par des dons, des souscriptions, une Vente bisannuelle et les pensions des infirmes et des enfants; aussi est-elle appelée à compter sur la bénédiction de Dieu, qui ne lui a jamais fait défaut, et sur le concours de tous ceux qui ont à cœur l'intérêt des déshérités de ce monde.

Baronne Hottinguer, Présidente.

PARIS — HOSPICE DEVILLAS

Une mention spéciale est due à cet Hospice, fondé en 1835 rue du Regard, grâce au legs du négociant protestant Devillas, dont il porte le nom. Par son testament le généreux donateur a attribué au Consistoire de Paris le cinquième des lits de cet établissement. Cette désignation donna lieu à une entente entre le Consistoire réformé et le Consistoire luthérien, entre lesquels une convention fut passée le 10 septembre 1835, déterminant que le droit de désignation des candidats protestants appartiendrait au Consistoire réformé, seul qualifié pour agir vis-à-vis du Conseil des hospices; mais que ce Consistoire s'engageait à accueillir favorablement les propositions du Consistoire luthérien dans la proportion d'une place sur quatre disponibles.

Par suite de l'extension donnée à l'Hospice, transféré, 48, Grande-Rue, à Issy, le nombre des lits ayant été porté, suivant notification du 7 septembre 1875, à 65, les vieillards protestants en ont 13, dont 6 pour hommes et 7 pour femmes, lesquels sont affectés à raison de 4 pour hommes et 5 pour femmes aux réformés, et de 2 pour hommes et 2 pour femmes aux luthériens.

Les vieillards sont reçus à titre entièrement gratuit. Le culte est célébré mensuellement par M. le pasteur Arboux, qui visite les malades.

M. Sautter

PARIS — ASILE FRANÇOIS-DELESSERT.

Ce fut pour perpétuer la mémoire d'un des hommes qui, au cours de ce siècle, ont le plus honoré le nom et le caractère protestants, François Delessert, que cet Asile fut fondé par celle qui portait si dignement son nom. « Protestant sincère, a écrit M. Guizot, fier des pieuses traditions de sa famille, et dévoué à sa foi dans les jours de liberté comme de persécution, il fut nommé en 1815 membre du Consistoire de l'Église réformée de Paris. Il y a siégé pendant cinquante-trois ans, avec une assiduité et un zèle infatigables, toujours empressé à apporter à son Église l'appui de son nom, de sa fortune, de ses démarches et de son exemple. De même qu'il avait passé faisant le bien, de même Mme François Delessert, qui lui avait survécu, continua ses traditions de charité. A son souvenir s'unit celui d'une vie consacrée aux pauvres, aux malades, comme à toutes les œuvres de la piété et de la charité. Si ce nom des Delessert devait survivre à ceux qui l'honorèrent par tant de vertus, c'était en le consacrant aux infortunés par la création d'un Asile destiné à soulager les souffrances. »



MADAME FRANÇOIS DELESSERT

L'Asile François-Delessert, situé rue Lekain, 5 à 9, est placé sous la

direction d'une diaconesse. Relevant d'une donation particulière, il n'a jamais été publié de rapport sur la marche de l'œuvre.

PARIS — ASILE TEMPORAIRE POUR FEMMES

Cette œuvre, fondée en janvier 1888 par l'initiative privée d'une dame qui s'est adjoint un Comité en 1891, recueille les femmes sans asile. Une carte imprimée, de 3 fr., délivrée par un protecteur et payable après avoir été utilisée, donne droit à un séjour d'une semaine, qui peut se prolonger un mois grâce au renouvellement hebdomadaire de la carte. Les femmes prennent part aux travaux de la maison et de l'atelier; ce dernier rapporte peu, le but essentiel de l'œuvre étant d'accorder aux femmes le temps et les sorties nécessaires pour trouver du travail ou des places.

Cet Asile est situé, 48, rue de la Villette; seul de ce genre à Paris, il répond à des besoins réels. Il n'est pas un simple asile de nuit, ni un refuge, mais plutôt un *home* ouvert à toutes les catégories de femmes protestantes privées de ressources; plusieurs sont restées en rapport avec la direction et d'autres sont revenues en des moments de détresse.

L'Asile occupe, dans un quartier bien aéré de Paris, une maison avec un jardin; les femmes s'y trouvent dans d'excellentes conditions et beaucoup d'enfants recueillis avec leur mère ont senti les bons effets de ce séjour. Dans l'année 1892 il y a eu 6,190 journées de présence, soit une moyenne de 17 par jour; la durée du séjour étant généralement assez courte, on a pu porter secours à plusieurs centaines de femmes. La dépense totale s'est élevée à 7,519 fr. 10 c. Les recettes proviennent du paiement des cartes, 1,574 fr., du travail des femmes, 360 fr., de souscriptions annuelles et de dons, malheureusement trop peu nombreux pour qu'on puisse répondre à toutes les demandes d'admission.

Mme A. Risler est présidente de l'œuvre.

PORT-SAINTE-FOY (Dordogne) — ASILE DE VIEILLARDS.

Cet Asile, fondé il y a une quarantaine d'années, par MM. les pasteurs Jousse et Pascaud, est destiné aux vieillards protestants des deux sexes des quatre Consistoires de Montcaret, Gensac, Sainte-Foy et Bergerac. C'est aux dons des fidèles de ces Églises qu'est due la prospérité d'un établissement qui rend de grands services, car les 24 lits qu'il renferme sont le plus souvent

occupés par des infortunés. Aussi l'Asile a-t-il été reconnu d'utilité publique le 28 décembre 1886. Il est administré par un Comité de 12 membres, dont le président est M. le pasteur Paris et le secrétaire M. Germain.

ROUEN — HOPITAL LAMAUVE.

L'Hôpital Lamauve doit son nom à M. Lamauve, médecin en chef de l'hôpital général de Rouen sous la Restauration, qui, témoin des obsessions auxquelles les malades protestants étaient l'objet de la part des sœurs, laissa sa fortune pour la construction et l'entretien d'un Hôpital destiné aux indigents de l'Église de Rouen. Ce legs, dont le Consistoire n'entra en possession qu'après un long procès, permit d'inaugurer l'Hôpital le 13 juillet 1852. Devenu insuffisant, il fut transféré rue du Renard, 101. Parfaitement aménagé et placé sous la direction d'une diaconesse de la Maison de Paris, l'hôpital a 18 lits et possède un revenu d'environ 14,000 fr., grâce aux dons généreux de son fondateur et de Mme Frey, née Thomas du Fossé, dont le nom rappelle celui d'un des plus zélés protestants de l'Église de Rouen.

TOULOUSE — ASILE SARRUS

Fondé en 1849 à la suite d'un don fait au Consistoire de Toulouse par Mme Sarrus, en souvenir de son mari. La somme (30,000 fr.) fut employée à l'achat et à l'appropriation de l'immeuble, qui se compose d'une maison spacieuse et d'un jardin. L'établissement fut ouvert en 1851. Il fut d'abord confié aux soins d'une diaconesse, presque aussitôt remplacée par Mlle Uranie Maffre, qui s'est dévouée pendant de longues années à cette œuvre et en a conservé la direction jusqu'à sa mort en 1885. Directrice actuelle : Mlle Gaubert.

L'Asile Sarrus est administré par une Commission de 5 membres (président : M. Bermond-Lacombe), et placé sous le patronage du Conseil presbytéral. Il dispose de 22 lits, et il est soutenu par les dons des membres de l'Église de Toulouse. Les vieillards et les infirmes indigents de cette Église y sont admis gratuitement. Ceux du dehors peuvent y trouver place moyennant le payement d'une pension annuelle. L'Asile reçoit aussi, mais plus exceptionnellement, quelques malades.

En 1870-71, à la suite de nos désastres, le Conseil presbytéral y organisa une ambulance où furent recueillis un certain nombre de nos malheureux soldats.



Ses bâtiments eurent à souffrir, un peu plus tard, de l'inondation de 1875, mais ils résistèrent et purent offrir pour la nuit, au milieu de l'affolement général, une hospitalité provisoire à la population du quartier (1).

STATIONS BALNÉAIRES, HIVERNALES ET THERMALES

ÉTABLISSEMENT DU GRAU-DU-ROI (Gard)

Cet Établissement a été l'un des premiers construits en vue de la population ouvrière, si éprouvée, surtout dans les villes, par toutes les manifestations de la scrofule ou de l'anémie. Créé sur les bords de la Méditerranée, sur une plage du sable le plus fin, et largement ouvert au souffle vivifiant de la brise de mer, il offre, dans sa très grande simplicité, de bonnes conditions d'hygiène et de facilité de service. Les bâtiments, qui couvrent 650 mètres carrés, s'élèvent sur les trois faces d'un terrain planté d'arbres; le quatrième côté, fermé par une grille, laisse la vue s'étendre sur la mer, dont elle embrasse tout l'horizon. Le nombre des lits, qui à l'origine était de 80, a été porté successivement à 110, puis à 140. Pendant la saison des bains, qui, dans cette région, se concentre presque en juillet et août, l'Établissement reçoit trois séries successives de baigneurs, auxquels il est accordé un séjour normal de trois semaines. Inauguré le 1er juillet 1857, il recevait cette année-là 191 malades, qui y passaient 4,289 journées. En 1892, il en a reçu 506, qui ont fourni 10,002 journées. Pendant cette période de trente-six ans, il a soigné 12,815 personnes, savoir : 6,572 enfants de douze ans et au-dessous, 4,891 femmes, 1,353 hommes, qui ont fourni 252,258 journées.

La construction de l'Établissement, terrain, bâtiment et mobilier, a coûté 53,325 fr. 55 c. Les dépenses annuelles ont été de 3,095 fr. 40 c. en 1857, et

(1) Nous devons, pour compléter cette liste des Asiles protestants, mentionner l'Asile de vieillards de Bolbec (Seine-Inférieure), fondé par M. Jacques Fauquet, maire et bienfaiteur de cette ville, qui peut recevoir une vingtaine de vieillards; la Maison de charité de Mazères (Ariège), fondée, en 1860, par Mme Hérisson-Bellor, en faveur des pauvres et des malades de cette Église, et dont la direction est confiée à une diaconesse de Paris; la Maison de santé d'Uzès, fondée, en 1853, par le Consistoire de cette ville et qui, soutenue par les libéralités des fidèles, rend les plus grands services à la population protestante de la contrée.

de 9.483 fr. 40 c. en 1892. Il a été pourvu à toutes ces charges par les recettes suivantes :

Pensions payées par ou pour les baigneurs.	91,113 fr. 30 c.
Collectes dans les Églises.	148,176 fr. 05 c.
Dons individuels	34,299 fr. 60 c.
Subventions de la ville de Nimes, du département du Gard, du ministre de l'intérieur	51,200 fr. »
Total.	324,788 fr. 95 c.

L'administration de l'œuvre appartient à un Comité dont le siège est à Nimes; la direction pendant la saison de bains a été confiée, de 1858 à 1878, au zèle dévoué de M. le pasteur Meyrargues, et depuis à M. le pasteur Frédéric Salles, d'Arles. M. Salles met toute son intelligente sollicitude à utiliser le mieux possible les locaux dont il dispose, mais il est arrivé à l'extrême limite des places à donner. Pour répondre plus largement à ce beau mouvement en faveur de l'enfance étiolée ou souffrante, qui multiplie les asiles au bord de la mer ou sur les montagnes, il faut agrandir l'Établissement du Grau.

La salle réservée pour le culte de famille, matin et soir, s'ouvre le dimanche pour les nombreux baigneurs attirés sur cette belle plage par le soin de leur santé. Ainsi dans cette région d'où la persécution avait chassé les protestants, tout près d'Aigues-Mortes, en vue de la sombre tour de Constance, le chant des psaumes monte librement vers le ciel, attestant la miséricorde de Dieu et la vitalité du protestantisme français.

CETTE (Hérault) — NOUVEAU LAZARET

La plage de Cette a été la première en France qu'ont fréquentée les malades obligés de venir demander à la mer le rétablissement de leur santé. L'usage des bains de mer, déjà pratiqué au commencement de ce siècle en Angleterre et en Allemagne, fut préconisé par l'illustre professeur Delpech, de la Faculté de Montpellier, qui signala soit à ses malades, soit dans ses écrits la plage de Cette comme la plus favorable aux effets thérapeutiques qu'on commençait à rechercher. On y accourut de tous les points de la France, et, depuis que l'usage des bains de mer s'est généralisé, on y accourt encore de tous les points du centre et du midi. La plage est, en effet, remarquable et offre une eau de mer sans la moindre altération de ses principes curatifs.

Appelé au mois de juillet 1862 à desservir l'Église réformée de Cette, le pasteur actuel, arrivé en pleine saison de bains de mer, fut frappé des misères particulièrement douloureuses qui, dès l'abord, s'imposèrent à son ministère. De pauvres et malheureux protestants, venus des montagnes du Tarn ou des Cévennes et de tous les départements de la région, s'entassaient dans de misérables logements où ils payaient très cher le droit de dormir et de préparer une nourriture toujours insuffisante et souvent contraire au traitement qu'ils venaient suivre. Le premier mois de son arrivée il eut à constater de la sorte la mort de plusieurs enfants et de deux adultes, victimes de cette mauvaise installation.

A dater de ce moment, sa pensée constante fut de trouver pour ses frères indigents un asile où il pût les recueillir lui-même et leur offrir une hospitalité moins coûteuse et dans des conditions d'hygiène et de salubrité meilleures. Après s'être livré à de nombreuses recherches et s'être entouré d'un Comité, il obtint du ministre de la guerre la concession de quelques-uns des baraquements de l'hôpital provisoire dit « du Lazaret », construit pour les troupes revenant de Crimée, et, avec les quelques fonds qu'il put recueillir autour de lui, il y jeta les bases de l'œuvre actuelle.

Cette œuvre, dont les débuts, le 1er juillet 1865, furent des plus modestes, subsista dans ces conditions jusqu'en 1871, où elle fut transformée en une ambulance qui rendit de réels services à cette administration de la guerre à laquelle elle devait en partie son existence. A la suite d'une épidémie cholérique, qui sévit cruellement à Cette pendant la saison d'été de 1885, l'administration de l'hôpital réclama du gouvernement la cession du Lazaret, dont l'œuvre eût été complètement dépossédée sans la bienveillante impartialité de M. le général commandant le corps d'armée qui lui conserva la plus grande partie des locaux dont elle disposait et où elle recevait déjà près de 400 indigents. Le Comité n'en était pas moins convaincu qu'il finirait par être dépossédé d'un moment à l'autre, d'autant plus que l'administration de l'hôpital s'installait à côté d'une manière définitive et, sous prétexte d'ambulance en temps d'épidémie, constituait tout simplement un établissement sanitaire.

A la suite d'un appel pressant qu'il adressa à ses coreligionnaires de la région et de Genève, dont le Bureau de bienfaisance lui envoyait depuis 1882 un convoi considérable de ses enfants assistés, le Comité « du Lazaret » se constitua en Société anonyme civile et provoqua une émission d'actions à 200 fr. pour créer à côté de l'établissement primitif et dans une situation tout aussi favorable que celle de l'ancien Lazaret un nouvel établissement qui deviendrait

sa propriété et offrirait toute sécurité pour l'avenir à la nombreuse population de malades et de déshérités qui venait annuellement faire appel à son hospitalité.

Le nouvel établissement, commencé avec un capital d'actions et d'obligations de 110,000 fr., est loin encore d'être suffisant, mais tout fait espérer que d'ici à peu d'années, en ajoutant deux ou trois pavillons à ceux déjà construits sur la falaise, il pourra abriter toutes les misères qui ont pris l'habitude de compter sur lui, et, muni de tout le confortable qui lui manquait dans l'ancien Lazaret militaire, pourra rester ouvert toute l'année.

L'établissement possède actuellement 300 lits répartis dans 23 chambres et 7 dortoirs. Provisoirement il s'ouvre chaque année du 25 juin au 31 août, avec trois saisons de 21 jours chacune, ce qui lui permet de recevoir 800 à 900 personnes, au prix de 1 fr. 25 c. par personne et par jour payé par elles, et autant que possible par leur Église, quand elles sont indigentes. Il offre aussi ses chambres, très simples, plus particulièrement aux familles de pasteurs, d'instituteurs ou de condition modeste, à des prix aussi modérés que possible.

Il a débuté en 1865 avec 36 lits et 79 baigneurs et une première mise de fonds de 7,000 fr. provenant de dons extraordinaires, avec laquelle il a dû pourvoir à sa modeste installation. En 1892, la saison la plus récente, il a reçu 813 personnes, avec un budget de 19,842 fr. 85 c., fourni en grande partie par les baigneurs payants, leurs Églises et par 4,000 fr. de collectes annuelles.

L'œuvre a reçu de la sorte, depuis sa fondation, soit en pensions, soit en collectes, 268,067 fr. 30 c., sans compter les 110,000 fr. de la nouvelle installation, et elle a dépensé 241,649 fr. 70 c. pour la marche annuelle de ses services; le surplus a été employé en achat et en augmentation de matériel de literie et d'exploitation.

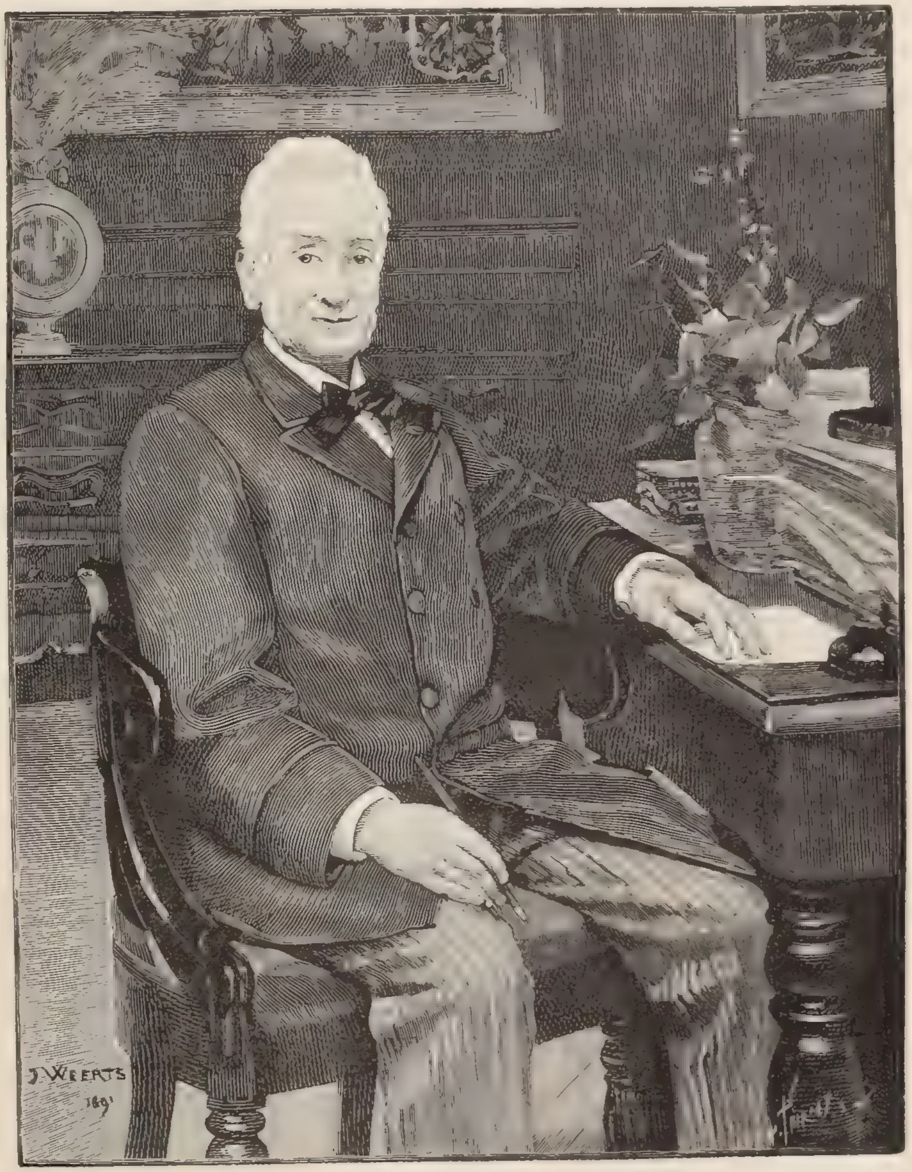
Sur les 12,000 baigneurs que l'établissement a déjà abrités et dont la plus grande partie se compose d'enfants rachitiques et scrofuleux ou d'enfants à la santé compromise, il n'y a jamais eu au Lazaret que deux décès, tandis que 90 % des baigneurs ont retrouvé complètement, ou à peu près complètement, la santé; aussi, à mesure que les résultats ont été connus et appréciés, les demandes d'admission ont-elles afflué, et si, dès le début, elle ne provenaient guère que des malades de la région, elles affluent aujourd'hui de toutes les contrées du midi, du centre de la France et de la Suisse. La plupart de nos orphelinats protestants figurent chaque année au nombre de ses baigneurs et le Comité a le sentiment bien doux d'avoir pu rendre la force et la santé, et avec elles la

vie et le bien-être, à la plupart de ceux qui ont séjourné dans son établissement. Il en rend à Dieu d'abondantes actions de grâces.

LUCIEN BENOIT-LEENHARDT, Président et Fondateur.

BEUZEVAL-SUR-MER (CALVADOS) — MAISON ÉVANGÉLIQUE

Si Beuzeval, charmante plage du Calvados, possède une Maison évangélique, une église, elle le doit au zèle et à la générosité de deux hommes dont on ne saurait séparer les noms : M. H. Toupet et M. Sébastien de Neufville. Près de sa villa, M. Toupet voulut une demeure de paix et de repos pour les familles qui ne pouvaient, à cause de la modicité de leurs ressources, respirer l'air pur et vivifiant de la mer. Telles furent, dès 1864, les origines de la Maison évangélique de Beuzeval, qui évoque, pour les nombreuses personnes qui y ont passé des vacances heureuses, les souvenirs d'une profonde reconnaissance. M. Toupet, secondé d'une manière admirable par



SÉBASTIEN DE NEUFVILLE

Mme Toupet, avait rendu Beuzeval le rendez-vous de si nombreuses familles protestantes qu'une église parut bientôt nécessaire, et sur les bords mêmes

de la mer s'éleva un beau temple. M. S. de Neufville avait été le collaborateur dévoué de M. Toupet ; issu d'une famille de réfugiés français, il avait les vertus et la piété de ces nobles ancêtres. Nul ne faisait un plus bel usage de sa fortune. C'était par milliers et milliers qu'il répandait le Nouveau Testament, comme il savait aussi, avec une persévérance que rien ne lassait, secourir les orphelins, et s'intéresser à toutes les œuvres de nos Églises. Près de trente années se sont écoulées depuis que cette belle œuvre fut fondée; M. et Mme Toupet ne sont plus, mais leur tradition est conservée pieusement par leurs enfants, M. le docteur et Mme Challand, née Toupet. Aujourd'hui la Maison évangélique possède 42 chambres de pensionnaires, et peut recevoir 80 personnes. Si précieux sont les services qu'elle rend qu'il est nécessaire de s'adresser longtemps à l'avance pour avoir des places. Le prix de la pension est de 3 fr. 50 c. par jour. Due à une pensée touchante et que seule la délicatesse d'un cœur aimant pouvait inspirer, la Maison évangélique de Beuzeval reste une des créations les plus heureuses de cet amour chrétien qui fait des disciples du Christ une famille de frères.

La directrice de la Maison est Mme Challand, à laquelle les demandes d'admission doivent être adressées avant le 1er juillet, à Genève, square de Champel, et pendant la saison, à Beuzeval (Calvados).

MENTON (ALPES-MARITIMES) — VILLA HELVETIA

Menton devait être un *Sanatorium* unique en ce monde. Il l'est devenu. Mais il est situé à l'extrémité sud-est de notre France, la dernière station de Paris-Lyon-Méditerranée, sur la frontière de l'Italie. Le voyage est long et coûteux : le séjour n'y peut être à bon marché. Chacun ne possède pas de grosses rentes. Les malades riches seront-ils les seuls à pouvoir profiter d'un pays et d'un climat pareils ? Non. Il y a des chrétiens et des chrétiennes à Menton. Il y a donc eu des âmes charitables qui ont cherché et trouvé les ressources nécessaires pour en faciliter le séjour à de jeunes personnes délicates, fatiguées, anémiques, épuisées par le travail ou menacées de la phtisie, institutrices, diaconesses, missionnaires, filles ou femmes de pasteurs, auxquelles un ou deux hivers passés dans ce lieu privilégié entre tous peut faire un bien si considérable.

Au printemps de 1874, l'idée en était lancée par le pasteur de l'Église évangélique française, M. J. Delapierre, et immédiatement accueillie par une amie

au cœur généreux, Mme Dudgeon, qui y avait aussi pensé de son côté, mais sans l'avoir encore exprimé. Une villa était à vendre; il s'agissait de trouver l'argent nécessaire pour l'acheter et la payer comptant. Grâce à Mme Dudgeon et au concours de nombreux amis, la somme nécessaire fut trouvée. En octobre de cette même année la maison était achetée, payée, réparée, meublée, rebaptisée de son ancien nom « Villa Helvetia », et transformée en maison de convalescence pour jeunes dames malades; ce fut en novembre qu'elle fut consacrée au Seigneur, et dès ce jour elle reçut de nombreux malades.



VILLA HELVETIA

C'est une des plus charmantes villas de Menton, dans le quartier le plus pittoresque et le mieux abrité, sur le flanc d'une colline verdoyante. L'amour chrétien n'a rien négligé pour faire oublier aux pensionnaires qu'elles sont dans un établissement soutenu par la bienfaisance. Chacune a sa propre chambre, au midi; le salon a trois fenêtres et tous les conforts possibles; la salle à manger est spacieuse et bien aérée; la vie de famille est pleinement réalisée, les malades sont non seulement soignées, mais aimées.

Fonder l'œuvre était facile; la soutenir année par année, au milieu d'un public étranger qui se renouvelle chaque hiver, était beaucoup plus difficile. Réussir fut encore le très grand mérite de celle qui avait, dès le premier jour, mis tout son cœur à cette œuvre, qui fut toujours l'âme de la maison, l'amie

maternelle de chacune des jeunes malades. C'est Mme Dudgeon qui prit toujours sur elle toutes les charges, toutes les responsabilités que le pasteur ne pouvait pas porter. Anglaise, veuve, indépendante, née et élevée dans l'Église épiscopale, elle avait longtemps vécu avec sa fille unique, à Genève, dans l'intimité journalière des Gaussen, des Merle d'Aubigné, des Pilet, auxquels elle devait l'épanouissement de sa vie religieuse. Aussi était-elle d'une largeur ecclésiastique qui n'était égalée que par sa fidélité à l'Évangile. Son esprit était aussi large que son cœur; à tous ses procédés elle apportait tant de bienveillance, tant de grâce qu'on oubliait sa supériorité, mais en l'acceptant avec joie, car sa présence était un beau rayon de soleil qui illuminait tout autour d'elle. Elle s'est consacrée douze ans à cette œuvre. Puis, comme elle marchait avec Dieu, Dieu l'a reprise à Lui. Elle nous a laissé sa fille, qui a voulu continuer toutes les traditions de sa pieuse mère. Grâce à la sollicitude de Mlle Dudgeon, aidée aujourd'hui encore du même pasteur et secondée par une excellente directrice, l'Helvetia continue à rendre les mêmes précieux services, et reçoit chaque hiver 15 jeunes demoiselles malades, de nationalités diverses, qui presque toutes voient leur santé s'améliorer sérieusement et dont plusieurs rentrent chez elles, au printemps, radicalement guéries.



MADAME DUDGEON

Les pensionnaires paient 25 fr. par semaine, tout compris. Le total des pensions s'élève à 7 ou 8,000 fr. par hiver; le total des dépenses à 16 ou 17,000 fr. C'est donc une somme de 8 à 9,000 fr. qui est demandée chaque année à la libéralité chrétienne.

Cette œuvre n'a jamais eu à inscrire sur un de ses Rapports le sinistre mot déficit.

Louange à Dieu !

AIX-LES-BAINS — ASILE ÉVANGÉLIQUE

La construction de l'Asile évangélique d'Aix-les-Bains remonte aux années 1876-1877. L'honneur de sa fondation revient à M. le pasteur André Fournier et à sa compagne Mme Fournier, qui continue à diriger cet établissement hospitalier.

Exerçant son ministère dans une contrée en immense majorité catholique, M. Fournier estimait que dans ce milieu l'Église réformée devait prouver sa foi par ses œuvres, et comme son cœur était bon et miséricordieux, il se sentait ému de compassion pour les souffrances physiques et morales. Aussi dès son arrivée en Savoie se préoccupa-t-il d'assurer à ses coreligionnaires pauvres les bienfaits des eaux thermales d'Aix-les-Bains, dont la vertu curative paraît parfois tenir du miracle. Encouragé dans cette pensée par le docteur Brachet, d'Aix, et Mme Alfred André, aidé surtout par Mme Mac Vickars, d'Irlande, et par de nombreux amis d'Écosse, d'Angleterre et d'Amérique, il posa les fondements de ce bel édifice, Asile et chapelle, attenant au parc de la ville, à deux pas de l'Établissement thermal, bien connu aujourd'hui, et qu'admirent les touristes comme les malades qui viennent à Aix. Les frais de construction et d'installation se sont élevés à près de 200,000 fr.; ils ont été comblés peu d'années après l'ouverture. Aujourd'hui le Comité dispose d'un certain nombre de lits gratuits.



M. FOURNIER

L'Asile peut recevoir 35 malades par série, soit 200 personnes par saison. C'est ainsi que, dans ces seize dernières années, il a facilité la cure des eaux

d'Aix à 2,400 rhumatisants de nationalités bien diverses, française, suisse, italienne, allemande, hollandaise, belge, russe, bulgare, suédoise, anglaise et américaine, de religions également diverses, protestante, catholique, grecque et israélite. La plupart s'y sont fait beaucoup de bien moralement et physiquement.

La chapelle est affectée au service de l'Église réformée et au culte presbytérien écossais. L'œuvre, placée d'abord sous le patronage du Consistoire de Mens, est maintenant gérée par une Société civile qui délègue un Comité de trois membres pour veiller à son administration générale. Si M. Fournier a rencontré au début des oppositions souvent très vives, cependant avant que Dieu l'ait rappelé à lui, en 1887, il a pu se rendre compte du fruit de ses persévérants efforts, et recevoir de précieuses approbations. Actuellement, en tout cas, les difficultés sont aplanies. La ville et le département font preuve à l'égard de l'Asile d'une impartialité à laquelle il n'est que juste de rendre hommage. Le gouvernement de la République a, de son côté, reconnu implicitement son caractère bienfaisant en lui accordant la gratuité des eaux. On le voit, la bénédiction de Dieu repose sur l'Asile évangélique d'Aix-les-Bains. Son Comité est plein de confiance dans l'avenir; rien ne saurait mieux le montrer que les paroles suivantes, détachées d'un rapport présenté il y a quelque temps par son président, M. le pasteur Louitz, de Bordeaux, qui résument parfaitement notre notice :



ASILE D'AIX-LES-BAINS

« L'entreprise, dit-il, a été heureusement conduite... La construction est aussi solide que belle et bien appropriée à sa destination... Notre établissement sera, avec la bénédiction de Dieu, de longue durée : asile de la souffrance humaine, qui est, hélas ! de tous les temps, il sera respecté de tous les hommes

et survivra à tous les changements... Il est bâti sur le roc au sens figuré comme au sens propre de l'expression... Cette œuvre restera comme un témoignage du zèle de M. le pasteur Fournier et de son activité au service de Jésus-Christ. »

C. Boyer, Pasteur, Secrétaire.

PARIS — ŒUVRE DES TROIS-SEMAINES

Enlever, pendant quelques semaines au moins, les enfants de la classe ouvrière de la ville de Paris à leur milieu étroit et malsain, surtout pendant les chaleurs de l'été; remplacer des vacances sur le bitume brûlant de nos trottoirs par un séjour en pleine campagne, au milieu des champs et des bois; donner à ces poitrines délicates un air pur et fortifiant à respirer; à ces enfants, vivant de privations, une nourriture saine et abondante : tel est le but de l'Œuvre des Trois-Semaines.

C'est en 1881 que M. et Mme Lorriaux, s'inspirant de ce qui se faisait en Suisse depuis quatre ans, envoyèrent *au vert* trois fillettes à Nanteuil-lez-Meaux (Seine-et-Marne); ces trois enfants constituèrent la première Colonie de vacances de notre pays. (Deux ans plus tard, en 1883, la ville de Paris entra dans le mouvement.)

L'Œuvre qui débutait si modestement ne tarda pas à se développer rapidement, encouragée de toutes parts par de nombreuses marques de sympathie effective. En 1883 le nombre de ses colons montait à 64, en 1885 à 112, en 1887 à 200, en 1889 à 319, et enfin en 1892 à 650!

Les ressources de l'Œuvre suivaient la même progression : tandis que son budget, en 1881, était de 200 fr. provenant de trois dons, il dépasse actuellement 20,000 fr. La pension des enfants payée aux logeurs est de 1 fr. 50 c. par jour; le séjour, voyage compris, revient à 40 fr. environ.

Le choix des enfants qui doivent profiter de la campagne est fait, dans tous les quartiers de Paris, par les pasteurs, les diacres, les diaconesses de paroisse, les instituteurs protestants. Des protecteurs particuliers envoient aussi leurs protégés, des parents jouissant de certaines ressources, mais qui ne peuvent eux-mêmes quitter la cité, sont heureux de confier leurs enfants aux Trois-Semaines, en payant intégralement leur pension. Les enfants sont placés par petits groupes de 2 à 8 dans des familles de campagnards de moralité éprouvée; de plus, hôtes et enfants sont soigneusement surveillés par des amis dévoués.

Les enfants sont réunis chaque semaine pour l'école du dimanche et pour l'école du jeudi, qu'on rend aussi attrayantes que possible par la variété des sujets et le chant de nombreux cantiques.

C'est à Montjavoult (Oise), tout petit village sur les confins de la Normandie, à Nanteuil-lez-Meaux (Seine-et-Marne), gracieusement situé sur les bords de la Marne, et à Saint-Denis-lez-Rebais (Seine-et-Marne), perdu au milieu des prés de la Brie, que sont établis les enfants dans les familles.

Le bien résultant de cette villégiature de trois semaines est surprenant : l'appétit revient comme par enchantement, les membres et les joues se remplissent, les toux opiniâtres disparaissent. Les enfants augmentent en moyenne de 1 kil. 1/2 à 2 kil., quelques-uns gagnent jusqu'à 4 kil. ; mais ce qui ne peut se peser, c'est la somme de joie amassée, pendant les beaux jours d'été, par ces petits prisonniers échappés, et l'impression bénie que beaucoup en emportent.

La campagne, si salutaire dans la majorité des cas, ne suffit pas toujours : il est des natures si profondément anémiées, des sangs si pauvres et si viciés, qu'il faut pour produire une réaction indispensable, pour arrêter l'œuvre de mort, l'action énergique de la mer; aussi, en 1889, l'Œuvre des Trois-Semaines fondait-elle une station maritime à Bernières (Calvados), et depuis ce temps, chaque été, les enfants et les jeunes filles à qui les bains de mer sont indispensables trouvent là un intérieur confortable et des soins éclairés.

A mesure que l'Œuvre se développait, un nouveau besoin se faisait sentir : celui d'une maison où l'on pût réunir les jeunes filles qu'il était impossible de refuser lorsque docteurs et protecteurs faisaient de leur admission presque une question de vie ou de mort. Le logement chez le paysan, excellent pour les enfants, était insuffisant pour elles à plusieurs égards, ce qu'il est facile de comprendre, et voilà pourquoi l'Œuvre des Trois-Semaines est devenue propriétaire d'une jolie maison qu'elle a fait bâtir à Montjavoult et qui porte le nom pittoresque de « la Clé des Champs ». Depuis deux étés déjà, la « Clé des Champs » reçoit des pensionnaires; une mère de famille intelligente et pieuse sert de directrice; une cuisinière s'occupe de la cuisine; les jeune filles aident à tour de rôle dans le ménage.

La maison sert en même temps de maison type; elle est un modèle pour les paysans qui reçoivent des colons, au point de vue des soins à donner aux enfants et du régime (le lait pur et délicieux y tient une grande place), elle est la maison mère où l'on trouve aide et secours dans les petits accidents, un bon

conseil, un bon livre, un jeu amusant pour les jours de pluie. Enfin dans cette maison les pensionnaires apprennent ce qu'est une vie chrétienne placée dès le matin sous la bénédiction de Dieu par le culte de famille, et font ainsi connaissance avec les vraies mœurs protestantes.

Depuis quelques années, l'Œuvre a été amenée à prendre, avec leurs enfants, quelques mères de famille qui, elles aussi, avaient bien besoin de se refaire pour être en état de poursuivre leur dur labeur, et cette branche de l'Œuvre a déjà produit beaucoup de bien.

En comparant le nombre de colons de la première année, 3, avec le nombre total des douze années d'existence de l'Œuvre, 2,892, il y a lieu de se réjouir des progrès accomplis, et l'on peut prévoir le jour où, grâce à l'Œuvre des Trois-Semaines et à ses œuvres sœurs, aucun enfant qui aura besoin de la campagne ou de la mer n'en sera privé.

L'Œuvre des Trois-Semaines a son siège, 59, rue de Cormeille, Levallois (Seine), et a pour présidente Mme Lorriaux.

Mme Lorriaux.

SANATORIUM DE VIALAS

C'est en mars 1886 qu'un Comité composé de deux pasteurs, MM. Grotz et Babut, de quatre médecins et de douze dames de l'Église réformée de Nimes, décida de fonder le *Sanatorium* de Vialas (Lozère).

« Partout, dit le premier Rapport, on se préoccupe, et avec raison, de la santé et de la vie de ces petits êtres appelés à devenir des citoyens utiles, des chefs de famille sérieux, des mères dévouées et vaillantes; partout on se préoccupe, et avec raison, du trop lent accroissement de la population. Cette question est pour nous, Français, de l'avis des hommes les plus compétents, une question capitale, au point de vue de l'avenir du pays... Nous croyons plus fermement que jamais qu'il faut, même au prix des plus grands sacrifices, conserver les enfants que Dieu nous donne. Nous croyons qu'un séjour dans la montagne — la preuve en est surabondamment faite — rétablit la santé et sauve la vie d'un grand nombre d'enfants. C'est à Vialas (Lozère), dans un pays charmant et un centre protestant, juste à l'altitude convenable, tout près de la ligne de Nimes à Paris, dans une localité où réside un médecin, que nous avons établi notre *Sanatorium*. »

La maison est ouverte depuis 1886, de fin juin à fin septembre. 24 petits

enfants d'un an et au-dessus y jouissent d'un air fortifiant et y reçoivent la nourriture qui convient à leur âge et à leur état de santé. Les encouragements abondent. L'État fournit un subside annuel de 600 fr. Notre maison est la première de cette sorte établie en France. Et pour tout le bien fait à de pauvres petits enfants, la dépense ne va pas au delà de 3,000 fr.; mais nous avons de grandes espérances et nous pensons que le jour n'est pas éloigné où l'on recueillera dans plusieurs maisons semblables des centaines et des centaines d'enfants, que l'on ravira à la maladie et à la mort.

GROTZ.

CANNES — HOSPICE MARITIME DE L'ENFANCE

C'est à M. Jean Dollfus, au grand patriote alsacien, au fondateur des Cités ouvrières de Mulhouse, qu'est due la création de l'Hospice maritime de l'enfance. Au soir de sa noble vie, retiré à Cannes, avec une généreuse sollicitude il voulut accorder à de pauvres enfants les bienfaits de ce magnifique climat. Ce fut le 20 décembre 1881 que s'ouvrit cet asile, qui reçut d'abord 15 pauvres petits Parisiens dont M. J. Dollfus se chargea complètement. Plus tard, d'accord avec l'Œuvre des bains de mer, de Genève, il acheta un ancien hôtel, admirablement situé près de la plage, qui peut recevoir 45 enfants. La saison dure du 1er octobre au 31 mai, et pendant ce temps les enfants sont l'objet des soins les plus entendus et, placés sous une influence sérieuse, reçoivent une instruction élémentaire. Chaque jour un médecin visite l'Hospice, chaque jour aussi les enfants prennent des bains de mer. Bien que l'Hospice reçoive des enfants sans distinction de culte, la direction religieuse est protestante et M. le pasteur Bonnefon est chargé de l'instruction religieuse. Le prix de pension est de 2 fr. par jour. Les résultats obtenus sont remarquables et la plupart des enfants quittent l'Hospice de Cannes avec une santé rétablie. La directrice de l'Hospice est Mme Noël.

VICHY — MAISON PROTESTANTE

C'est à l'initiative de M. le pasteur Camus, de Moulins, et sous les auspices du Conseil presbytéral de cette ville qu'a été fondée la Maison protestante de Vichy, destinée à assurer les bienfaits des eaux de cette station thermale si connue aux personnes qui se trouvent dans une situation modeste. Pour la

somme de 5 fr. par jour, la Maison protestante de Vichy offre le logement, la nourriture, comme les soins du médecin, aux personnes qui en deviennent les pensionnaires. La directrice de la Maison protestante est Mlle Graebitz, villa des Tilleuls, et le président de l'œuvre M. le pasteur Camus, à Moulins.

SERVICES RELIGIEUX DANS LES STATIONS THERMALES ET BALNÉAIRES

Une œuvre intéressante se poursuit dans la plupart des stations thermales de France; des lieux de culte ont été construits pour les protestants qui s'y rendent pendant la saison, et le service religieux est assuré par les soins des Consistoires, des Sociétés religieuses comme par l'initiative privée. Il nous a paru intéressant de relever les noms des principales stations où le culte protestant est régulièrement célébré.

Aix-les-Bains (Savoie). Culte du 15 mai au 15 octobre, dans la chapelle de l'Asile évangélique.

Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Service pendant l'hiver, par les soins de la Société Centrale.

Ax (Ariège). Culte pendant l'été, par les soins des Consistoires de Saverdun et du Mas-d'Azil.

Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). Chapelle, 3, avenue du Salut. Service pendant l'été.

Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne). Chapelle de la villa Corneille, allée de Paquet; culte le dimanche, à 1 heure, du 1er juillet au 1er septembre, par les soins du Consistoire de Toulouse.

Beuzeval (Calvados). Culte du 1er juillet au 30 septembre, à 10 heures et demie et 5 heures; École du Dimanche, à 9 heures. Service tous les matins à la Maison évangélique, à 8 heures et demie.

Biarritz (Basses-Pyrénées). Culte tous les dimanches, à 3 heures, à la chapelle de la rue Peyroloubill.

Bourboule (La) (Puy-de-Dôme). Culte de juin à septembre, par les soins de la Société Centrale. Établissement Chonsy, à midi et demi.

Cauterets (Hautes-Pyrénées). Rue de la Raillière. Service pendant l'été.

Challes-les-Eaux (Savoie). Culte à Chambéry, rue de la Banque, à 10 heures.

Courseulles-sur-Mer (Calvados). Culte à 11 heures.

Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées). Culte pendant l'été.

Eaux-Chaudes (Basses-Pyrénées). Culte pendant l'été.

Étretat (Seine-Inférieure). Culte, à la chapelle, de juillet à octobre.

Fécamp (Seine-Inférieure). Service par les soins de MM. les pasteurs de la Consistoriale de Bolbec.

Lamalou-les-Bains (Hérault). Service en été par les soins du Consistoire de Bédarieux.

Lion-sur-Mer (Calvados). Culte du 15 juillet au 4 septembre, à 4 heures, dans la chapelle du Château.

Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône). Culte en juillet et août, dans la salle de la justice de paix.

Mont-Dore (Puy-de-Dôme). Culte de juin à septembre par les soins du Conseil presbytéral de Clermont-Ferrand.

Néris (Allier). Culte en été.

Palavas (Aveyron). Culte pendant la saison des bains, par les soins de la Société Centrale (section des Cévennes).

Plombières (Vosges). Service en été.

Préfailles-la-Plaine (Loire).

Royat (Puy-de-Dôme). Culte pendant l'été, à l'hôtel Chabassière.

Sables-d'Olonne (Vendée). Culte hebdomadaire, du 15 juillet à fin septembre.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Culte le dimanche, du 15 juillet au 15 septembre.

Tréport (Seine-Inférieure). Culte hebdomadaire de juillet au 15 septembre, à 3 heures, et bi-mensuel le reste de l'année.

Trouville-Deauville (Calvados). Temple à Deauville, culte du 15 juillet au 15 septembre, à 10 heures.

Vichy (Allier). Culte mensuel, d'octobre à juin, et hebdomadaire pendant la saison d'été.

SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION

SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION

SOCIÉTÉ DES TRAITÉS RELIGIEUX

La Société des Traités religieux, en se constituant à Paris en 1822, reprenait la tradition d'un glorieux passé et continuait l'œuvre des Philbert Hamelin, des Pierre Chapot, des Étienne Mulart, « libraires portant marchandises sur champs », vrais colporteurs qui répandaient la Bible, les Évangiles et de courts écrits religieux au péril de leur vie, car nombreux furent ceux qui allèrent mourir, victimes de leur sainte vocation, en place de Grève ou sur la place Maubert.

La Société se proposait comme but unique « de répandre soit à bas prix, soit gratis, de petits écrits qui présentent sous des formes variées les vérités les plus importantes et les plus belles leçons du christianisme telles qu'elles sont renfermées dans l'Évangile ».

A la tête d'une entreprise si chrétienne dans son inspiration nous voyons se succéder les hommes les plus marquants du protestantisme français : Lutteroth, Stapfer, Victor de Pressensé, Wilks, le comte Delaborde, l'amiral Ver-Huell, le baron Auguste de Staël, Jean Monod père et son fils Frédéric, Ch. Coquerel, Gœpp, François Delessert, Ernest André, Audebez, GrandPierre, Jules Hollard, de Valcourt, Pédézert, Dr Lamouroux, Edmond de Pressensé, Jules Bonnet, Louis Bridel, Pilatte, Vulliet, Louis Vernes, Louis Meyer, Levray, Bersier, Rosseeuw Saint-Hilaire, Gauthey, Berger et tant d'autres pasteurs et laïques qu'il nous est impossible de nommer ici. Grâce à ces hommes de foi et d'action, de pensée et de plume, appartenant à toutes nos dénominations religieuses, la Société des Traités est devenue une de ces œuvres interecclésiastiques qui font la force de nos Églises et où s'affirme la cohésion et la vivante

unité du protestantisme français. Parmi ses collaborateurs, elle compte dès le début, et elle comptera toujours, des écrivains du premier mérite; nous citons presque au hasard Vinet et Adolphe Monod, Louis Bonnet et Napoléon Roussel, Puaux père et de Félice, le comte et la comtesse Agénor de Gasparin, M. et M[me] Armand-Delille, M. et M[me] E. de Pressensé, M. et M[me] Bersier, Ch. Bois, Babut, etc.

La première assemblée annuelle de l'œuvre se réunit, le 15 avril 1823, sous la désignation modeste de séance extraordinaire du Comité. Huit traités avaient été publiés; de plus on en avait reçu quatre, au nombre de 2,000 à 8,000 exemplaires, d'auteurs généreux. La Société avait imprimé 101,262 exemplaires de ses traités, dont 66,472 avaient été mis en circulation. Les dépenses, montant à 3,462 fr., étaient plus que couvertes par 4,454 fr. de recettes.

Quelques dépôts importants par leur activité fonctionnèrent dès l'origine dans les départements, et des Sociétés auxiliaires se fondèrent à Strasbourg, Mulhouse, Montpellier, Toulouse et ailleurs. Dans cette dernière ville, la Société des Traités religieux (1) qui s'affilia à celle de Paris, était née en 1820; à Montpellier, le pasteur Lissignol avait en réalité fondé l'œuvre des traités en France dès 1815, et répandu en sept ans 270,000 exemplaires de petites brochures religieuses, comme nos premiers rapports nous l'apprennent. Empressons-nous de dire que la Société des Traités religieux de Londres se montra dès l'origine l'amie et la protectrice de celle de Paris. Soixante-onze ans de rapports continuels et d'aide bienveillante n'ont fait que cimenter cette amitié.

L'œuvre prit rapidement de l'extension. Il n'est pas possible d'en suivre les progrès année par année; bornons-nous à choisir quelques dates et quelques chiffres qui nous paraissent significatifs.

En 1830 on avait déjà composé 66 traités ordinaires, plus une dizaine de traités-placards et quelques traités en allemand. Le Comité avait continué, en outre, à recevoir des dons de traités approuvés, sinon imprimés par lui. Cette fois les recettes, 7,420 fr., avaient été loin de couvrir 12,064 fr. de dépenses.

Malgré cela le prix de l'*Almanach des Bons Conseils*, rédigé pour la première fois en 1826 par M. Lutteroth, fut abaissé de 25 à 15 centimes; on voulait lui assurer une très large diffusion et l'on comptait sur les amis de l'œuvre pour lui en fournir les moyens.

A la série des publications pour adultes s'ajouta plus tard une série destinée aux enfants; les deux séries historiques devaient venir ensuite.

(1) Ne pas confondre avec la Société des Livres religieux de Toulouse.

Ce n'est pas tout; un journal était né, et entrait dans la sixième année de son existence : *l'Ami de la Jeunesse*, fort bien rédigé sous son format minuscule, une des premières revues illustrées qui aient paru en France, peut-être même la première de toutes. Dans la suite, le Comité publiera des volumes variés, plus ou moins considérables, dans sa *Bibliothèque des Familles* et dans sa *Bibliothèque des Écoles*.

En 1849, le Comité jette un regard rétrospectif sur les vingt-cinq premières années de son activité; la situation est excellente, 11,814,334 traités imprimés, et 11,604,576 mis en circulation. On a dépensé 42,594 fr., mais on a reçu davantage, 45,842 fr. ont été recueillis. L'*Almanach des Bons Conseils* a eu un tirage de 130,000 exemplaires : qui pourra l'empêcher de devenir le plus populaire de tous les almanach français? Rien, en vérité, puisqu'à trois ans de là ses 146,000 exemplaires vendus laissent un bénéfice de 4,000 fr. à appliquer à l'œuvre générale. En 1856 il se tirait à 231,000 exemplaires, quand même il avait fallu attendre l'estampille du colportage, exigée sous le second empire. Quelques années se passent et le Comité s'excuse modestement de n'avoir vendu que (!) 225,000 almanachs.

Aussitôt les chiffres remontent, le tirage de l'*Almanach des Bons Conseils* s'élève au total étonnant de 259,000 exemplaires, puis 260,000 et enfin 261,000; ce dernier nombre n'a jamais été dépassé. *L'Ami de la Jeunesse* avait suivi une progression analogue : 1,500, 2,900, 5,000, 6,000, 8,000, 10,000 et, cette fois c'est le *nec plus ultrà*, 11,000 abonnés. Le format avait augmenté avec le nombre des lecteurs. A cette même époque on avait écrit 337 traités pour adultes et 72 pour enfants; les recettes atteignaient 107,107 fr., contre 93,029 fr. de dépenses.

Viennent les années de nos grands désastres, tout est bouleversé; tout s'arrête, les ressources ont diminué dans une proportion affligeante : recettes 38,749 fr., dépenses 38,556 fr., mais dans des périodes aussi agitées de l'histoire, c'est beaucoup, déjà, d'avoir pu vivre. Aussi, lorsqu'en 1883 le Comité jette une fois de plus un regard en arrière, moins joyeusement qu'en 1849, il constate pourtant avec une reconnaissante émotion que, depuis 1825, près de 6 millions d'Almanachs (chiffre rond) ont été répandus, et 40 à 50 millions de traités, environ 300,000 exemplaires de *l'Ami de la Jeunesse* ont été servis sous forme d'abonnements ou vendus en volumes à la fin de l'année, sans compter des milliers de volumes pris dans la *Bibliothèque des Écoles* et dans celle des *Familles*.

Il ne faut jamais craindre de regarder la réalité en face; c'est un devoir élémentaire de loyauté; d'ailleurs c'est Dieu qui préside à la vie et au développement des œuvres entreprises en son nom, comme il préside à la vie des individus. L'année 1891 (nous en venons à des dates toutes récentes) n'apporte que 28,860 fr. de recettes contre 30,093 fr. de dépenses. On distribue 343,000 traités, 713 lettres de Noël, 529 volumes de la *Bibliothèque des Écoles*, 928 de celle des *Familles*, sans compter les publications d'autres Sociétés, vendues par commission à notre agence *L'Almanach* se vend à 82,000 exemplaires; *l'Ami de la Jeunesse et des Familles* a 2,100 abonnements et place 911 exemplaires de ses anciennes années.

Enfin, en 1892, 379,614 traités sortent, 80,000 almanachs se vendent et *l'Ami de la Jeunesse et des Familles* ne voit pas augmenter le nombre de ses abonnés.

A des débuts très humbles avait, on le voit, succédé rapidement une ère de brillante prospérité, qui ne s'est pas, loin de là, maintenue jusqu'à nos jours.

Notre Société était à l'origine la seule qui existât en France, à part des Sociétés locales qui répandaient ses publications; l'*Almanach des Bons Conseils* était le seul almanach évangélique de langue française dans notre pays; *l'Ami de la Jeunesse et des Familles* n'avait pas un seul rival protestant illustré. Aujourd'hui on publie un très grand nombre d'almanachs religieux et les journaux évangéliques illustrés sont devenus légion chez nous, pour ne rien dire de ceux qui nous viennent de la Suisse française. Cette concurrence (le mot est à peine chrétien quand il s'agit d'alliés engagés dans la même croisade que nous, mais il correspond à une triste réalité commerciale), cette concurrence, qui croît toutes les années, nous rend la lutte pour l'existence extrêmement rude au point de vue financier. Toutefois, nous ne pouvons ni ne devons oublier que notre Société a pour elle son âge, son caractère universel et le genre plus spécialement français de ses publications; elle ne se décourage pas, convaincue qu'elle doit faire tous les efforts possibles pour sortir de la crise actuelle.

La longue maladie et la mort du pasteur Arbousse-Bastide, qui a été pendant vingt-sept ans notre agent infatigable, notre collaborateur, notre zélé collecteur, qui s'est dépensé sans réserve pour une œuvre qui lui était chère entre toutes, a amené un état de stagnation dont nous avons hâte de sortir.

A cet effet, la Société des Traités religieux de Paris a partagé la France en un certain nombre de régions et choisi dans chacune d'elles un pasteur

intelligent et actif, destiné à la représenter et à défendre ses intérêts. Ces agents correspondent avec le Comité central, reçoivent et distribuent les traités, rendent compte des besoins des Églises, provoquent la composition d'écrits variés et substantiels et recueillent les fonds destinés à l'œuvre. Cette organisation, toute récente, n'a pu encore se justifier par des résultats apparents, mais nous en attendons beaucoup.

Outre les traités d'édification, d'appel, de consolation, de saine controverse, d'histoire, il est indispensable que toutes les questions qui préoccupent aujourd'hui les masses soient abordées dans un esprit chrétien. Il faudrait prouver à notre peuple que rien de ce qui l'intéresse ne laisse indifférents les disciples de Jésus-Christ et que la religion véritable touche à tous les domaines de la vie sans exception.

Rien n'est plus nécessaire que de lutter contre la mauvaise presse en répandant à profusion des publications évangéliques. Les gens instruits, les riches, ont tous les moyens imaginables de se procurer des livres, des revues, des journaux. Mais pour l'ouvrier et le paysan il faut des brochures courtes et frappantes, rédigées avec cette science complète et ce talent magistral qui font les écrivains populaires dignes de ce nom.

Le bien opéré depuis soixante-onze ans par les publications de notre Société, les exemples de conversion, de relèvement arrivés à la suite de la lecture d'un traité sont nombreux ; nous ne pouvons en citer aucun dans l'étroit espace dont nous disposons ici. D'ailleurs les fruits les plus réels de l'évangélisation échappent bien souvent à toute statistique. Ce que nous aimons à rappeler, c'est qu'en bien des occasions les traités et l'*Almanach des Bons Conseils* ont amené les lecteurs à accepter l'Évangile, en leur révélant l'existence des Livres saints et en leur inspirant le désir de les lire et de les posséder.

En tenant compte de toutes les Sociétés de Traités, de tous les almanachs et de tous les journaux évangéliques, on constaterait probablement de nos jours une somme d'efforts et de résultats supérieure même à ceux que la Société des Traités religieux de Paris obtenait au temps de sa plus grande splendeur. Ce n'est pas une raison pour nous endormir dans la paresse, et puisqu'il y a beaucoup à faire dans la vigne de notre Maître, ce doit être pour nous un énergique stimulant. Le but que nous poursuivons vaut un labeur persévérant et infatigable et nous savons que « notre travail ne sera pas vain devant le Seigneur ».

Le Comité de la Société des Traités religieux de Paris n'a pas de président permanent ; ses secrétaires sont MM. Louis Sautter et Émile Soulié.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

PARMI LES PROTESTANTS DE FRANCE

Pour donner même un simple aperçu de l'œuvre accomplie depuis soixante-trois ans par la Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire parmi les protestants de France, il faudrait pouvoir rappeler les phases successives par lesquelles a passé dans le pays cette question primordiale de l'instruction. Un peu avant la chute de la Restauration, alors que les fonds alloués à l'enseignement primaire dans le budget de l'État ne s'élevaient qu'à 50,000 fr. par an pour la France entière, quelques hommes de cœur et de foi crurent l'heure venue d'arracher nos enfants à une ignorance presque générale, et de reprendre ainsi l'un des principes fondamentaux de la Réforme : mettre chaque protestant en état de lire l'Évangile, de méditer et juger par lui-même les divines leçons, les sublimes vérités qu'il renferme. Fondée par MM. Bartholdi, François Delessert, trésorier et bienfaiteur anonyme de l'œuvre pendant quarante années, Denfert, Kieffer, Ed. Laffon de Ladébat, H. Lutteroth, baron Mallet, Matter, Martin fils, Jean Monod, baron Oberkampf, d'Ounous, secondée par les sentiments libéraux du ministre M. de Vatimesnil, aidée par le savant Georges Cuvier, alors directeur des cultes non catholiques, l'association nouvelle obtenait du roi Charles X, par l'intervention de son président, le marquis de Jaucourt, la déclaration d'utilité publique. Les deux premiers articles des Statuts visés dans l'ordonnance royale du 15 juillet 1829, portent : « Le but de la Société est de seconder les progrès de l'instruction primaire parmi les protestants de France. La Société emploiera les fonds qui seront mis à sa disposition de la manière qui paraîtra la plus utile pour aider à l'amélioration des écoles existantes, à l'établissement de nouvelles écoles, et pour concourir, avec les institutions publiques ou particulières, à tout ce qui peut propager l'instruction primaire de la population protestante. »

De ces « écoles existantes » il n'y en avait encore que dans quelques milieux privilégiés, à Paris, Bordeaux, Montpellier, Marsillargues, Nîmes et tout le département du Gard, et en Alsace : on s'efforçait d'y propager la méthode lancastrienne de l'enseignement mutuel dont les protestants, le pasteur

Martin fils en tête, ont été en France les initiateurs. Mais dans le reste du pays presque rien n'avait été fait jusque là dans ce sens, si ce n'est l'ouverture de deux très modestes Écoles modèles, réunissant chacune 7 ou 8 élèves à peine, l'une fondée en 1822 par le pasteur Jacquet, dans le village de Glay, en Pays de Montbéliard, sur les confins de la Suisse (1), l'autre par le pieux Félix Neff, en 1823, à Mens, dans une vallée reculée du Dauphiné. Dans certaines régions ce n'était guère qu'un enfant protestant sur vingt qui apprenait à lire; dans des communes de la Charente-Inférieure et de la Drôme il n'y en avait pas un seul. Un des premiers actes de la Société naissante fut de décerner une médaille à Étienne Roland, simple tisserand, qui, partageant son temps entre son travail manuel et les leçons qu'il donnait autour de lui, avait parcouru depuis vingt ans les hameaux les plus pauvres du canton de Lacaune, et instruit gratuitement au moins la moitié de ses élèves, à la condition qu'ils instruiraient à leur tour leurs frères et sœurs.

Après l'avènement de la monarchie de Juillet, c'est à un membre du Comité, à M. Guizot, devenu ministre, qu'est due la grande loi du 28 juin 1833. Elle amena une véritable révolution dans l'organisation de l'enseignement primaire et eut pour résultat d'augmenter en quatre ans d'un million le nombre d'enfants français fréquentant les écoles. Comme elle établissait nettement la distinction entre les écoles privées et les écoles publiques, la Société s'efforça de faire comprendre aux divers groupes protestants l'urgence qu'il y avait pour eux de demander soit que l'école protestante, s'ils en possédaient une, fût nommée communale, soit qu'une nouvelle école spéciale fût créée pour leur culte. Il faut l'avouer, ses premiers appels ne furent guère entendus. En présence de l'optimisme des uns, croyant que la loi nouvelle suffisait à tout, de la tiédeur ou de l'indifférence des autres, le Comité se posa la question solennelle : « Le moment est-il venu de se séparer ? » La voix éloquente du pasteur Coquerel répondit aussitôt : « Il est écrit que Dieu n'éteint pas le lumignon qui fume encore : je puis consentir à n'être qu'un lumignon dans le champ du Seigneur, mais non point à m'éteindre de ma propre main. Je propose de voter que la Société continuera d'exister. » Enfin, par une circulaire qu'inspira M. Verny, partant du principe qu'il n'est point d'éducation morale si elle n'est religieuse, et surtout par les deux tournées missionnaires dans lesquelles M. Montandon entra en relations directes, en 1839 et en 1844, avec plus de deux cents pasteurs, provoqua des délibérations de Consistoires, distribua et recueillit des renseignements,

(1) Voir la notice sur l'Institut de Glay, p. 118.

le Comité parvint à ébranler les Églises et à leur faire sentir un double devoir : d'abord de créer, autant que leurs moyens le permettraient, et avec son aide, une école spéciale dans chaque localité contenant un nombre important de nos coreligionnaires; et une fois l'école en bon fonctionnement, le second devoir qui incombait surtout au Comité lui-même, de parvenir à la faire communaliser, afin de reporter les efforts et les ressources sur des créations nouvelles et de plus en plus urgentes. Alors que déjà de plusieurs côtés on signalait des conversions d'enfants sur les bancs des écoles mixtes, il était de vastes agglomérations protestantes presque totalement dépourvues d'instituteurs; une entre autres de cinq Consistoriales, de 40,000 âmes, n'en comptait encore que deux en 1845.



M. MONTANDON

A ces besoins croissants, M. Coquerel, qui venait d'inaugurer les services solennels en faveur de la Société, avait proposé en 1843 d'y pourvoir par l'institution d'une Vente. Dès la première année l'ardeur généreuse des dames patronnesses quadruplait nos recettes, atteignant à peine jusque-là 6,000 fr.; l'année suivante elle les quintuplait. Cette Vente n'a cessé depuis de constituer ce qu'on a si bien nommé la source vive du budget de l'œuvre. Et tout d'abord c'est grâce à elle que le Comité se vit en mesure de préparer pour nos écoles ce qui leur manquait trop souvent, des instituteurs sérieux, fortement attachés aux principes de l'Évangile, en ouvrant, le 9 août 1846,

dans une propriété acquise par lui, l'École normale de Courbevoie. Il la confiait à M. le pasteur Gauthey, de Lausanne, qui pendant dix-huit ans n'eut plus d'autres pensée que cette institution, où 852 élèves reçurent ses leçons et ses précieux conseils.

Nul ne s'intéressa plus à l'École normale que M. Charles Vernes; ami constant et généreux, il acheta, pour l'agrandir, la maison et le jardin qui l'avoisinaient.



CHARLES VERNES

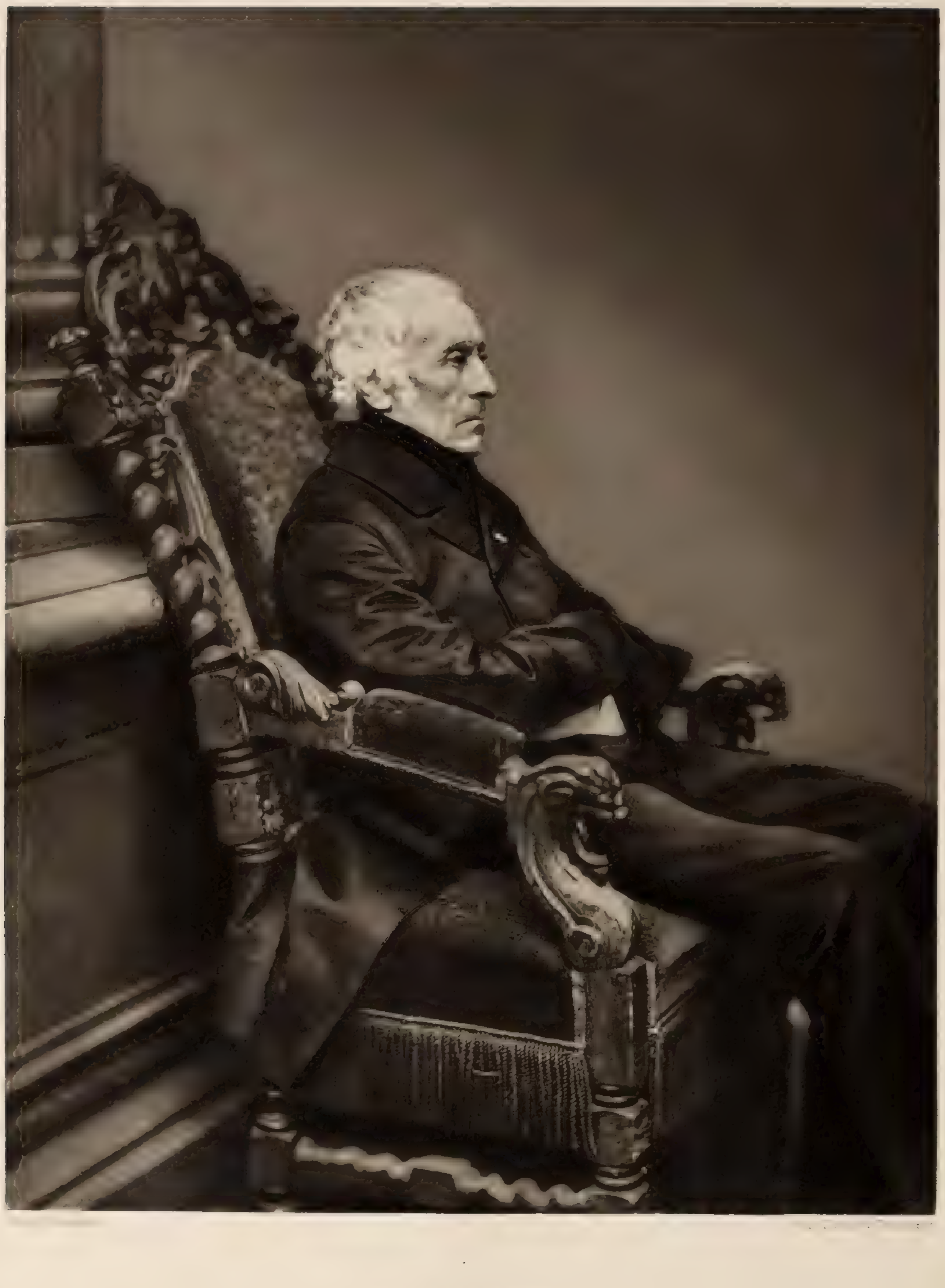
Après les commotions de 1848, la loi de 1850 pose un principe dont la proclamation marque à elle seule déjà un réel progrès : « Dans les communes où les différents cultes sont professés publiquement, des écoles séparées seront établies pour les enfants de chacun de ces cultes. » Et pourtant nos coreligionnaires s'aperçurent bientôt que « si les écoles mixtes tendaient à disparaître de tous côtés, c'était devant des écoles où le culte catholique régnait complètement et régnait seul ». Devant les entraves apportées pendant les premières années du second empire à l'établissement, au maintien ou à l'activité progressive des nôtres, objections préalables et lenteurs indéfiniment prolongées avant l'autorisation d'ouverture d'une école nouvelle, fermeture et interdiction subite d'écoles — huit à la fois dans un seul département — défense d'établir une école de filles « dans l'intérêt, disait-on, des mœurs publiques », la Société dut rester constamment sur la brèche. Elle avait également à se préoccuper du sort

des institutrices, auxquelles un ministre avait eu le triste courage de retirer l'allocation de 2,000 fr. partagée annuellement entre les moins rétribuées : (une d'entre elles recevait un traitement de 85 fr. par an). Ne fallait-il pas aussi encourager et faciliter les vocations pour cette carrière toute de dévouement et de sacrifice? La munificence de M. Henri Hottinguer, donnant une maison, un jardin et une rente perpétuelle de 5,000 fr., permit d'ouvrir en 1858, après quatre années de démarches, l'École normale de Boissy-Saint-Léger; elle est encore en pleine vitalité.

Pendant trente ans la Société s'était passée d'agent, grâce au dévouement de ses secrétaires, M. Laffon de Ladébat d'abord, M. Meyer par intérim, pendant longtemps M. Montandon, et enfin l'infatigable M. d'Aldebert qui lui avait donné « sans réserve et son cœur et son temps ». Mais la tâche était devenue trop absorbante, et en 1859 le Comité fit appel au concours de M. le pasteur Renous : ses tournées départementales augmentèrent les ressources annuelles d'une moyenne de 26,000 fr.

Avec le ministère de M. Duruy, l'instruction primaire prit en France, à partir de 1865, un essor inespéré. La Société, se maintenant à la hauteur de ses devoirs nouveaux, votait dans ce seul exercice 41,265 fr. d'allocations à 244 écoles qui n'eussent pu exister sans ses secours. Elle était elle-même puissamment stimulée par le don de 75,000 fr., fait en 1868-1869 à la condition que le nom du bienfaiteur, M. D. M., ne serait jamais imprimé.

Les épreuves de la guerre et de l'invasion interrompirent douloureusement cette marche constamment ascendante. Quand le pays reprit possession de lui-même, c'est dans la diffusion de l'instruction primaire sur la plus large échelle qu'il chercha les principaux éléments de son relèvement. La Société a traversé alors une période de transition pendant laquelle, en présence d'une part du service militaire rendu obligatoire et, d'autre part, des dispenses accordées à l'enseignement libre congréganiste, elle parvint à obtenir, non sans peine, que les directeurs d'écoles entièrement subventionnées par elle auraient, eux aussi, le bénéfice de l'exemption du service par l'engagement décennal ; de plus que les écoles protestantes reconnues par des Consistoires pourraient être désignées par le ministre comme aptes à procurer ce même bénéfice à plusieurs de leurs instituteurs. Ce régime dura dix ans, mais il fallut, pendant ces dix années, suivre pas à pas, région par région, souvent école par école, l'application des exemptions obtenues. Les obstacles, modifiés dans la forme, restaient les mêmes dans le fond : jamais peut-être l'intervention de la Société n'a été plus répétée,



plus nécessaire. Mais rien ne pouvait lasser le zèle, nous dirions volontiers l'ardeur débordante de son président, M. Félix Vernes. Ce sont les communes, les maires, les préfets, le Conseil départemental qu'on devait ramener à l'exécution de la loi, parfois le Conseil d'État dont on était forcé de réclamer l'intervention. (Voir l'histoire plus détaillée des cinquante premières années dans le Rapport du Jubilé, avril 1880).



FÉLIX VERNES

Nous ne saurions oublier qu'à cette époque correspondent les libéralités de Mme Maracci, mettant le Comité à même de consacrer 8,000 fr. à la fourniture de matériels scolaires pour les plus déshéritées de nos protégées, tandis que Mme Bouthenot-Peugeot organisait, en 1874, avec le Comité auxiliaire de dames d'Audincourt, une Vente annuelle qui a duré jusqu'à son décès, c'est-à-dire onze ans.

Au moment où elle célébrait son cinquantenaire, la Société était à la veille de transformations et de difficultés nouvelles. Tout, en effet, a changé de face avec les lois récentes, celles du 16 juin 1881 déchargeant les familles de la rétribution scolaire, du 28 mars 1882 excluant l'élément religieux de l'école et établissant l'instruction obligatoire, du 30 octobre 1886 décidant l'ouverture d'une école par commune, lois complétées par la dernière du 19 juillet 1889. Désormais c'est l'État qui passe au premier rang et qui fait de l'enseignement primaire un grand service public, mais il supprime

en même temps toutes les subventions et toutes les bourses accordées à l'enseignement privé et à ses Écoles normales.

Un double courant s'est alors dessiné dans le protestantisme français. Les uns ont pensé que le danger du prosélytisme étant écarté, il devenait superflu de soutenir des écoles séparatistes, et ils ont renoncé aux leurs, comptant sur l'impartialité de celles de l'État. Les autres ont redouté au contraire pour leurs enfants — et non sans raison, l'expérience le prouve déjà — une éducation d'où est banni l'enseignement religieux; ils ont constaté la difficulté qui existe à faire donner régulièrement cet enseignement en dehors de l'école, dans des régions où le pasteur est seul à desservir plusieurs communes ; ils ont reconnu que l'école, aujourd'hui comme aux temps de la Réforme, est la vraie pépinière de l'Église, et que la disparition de l'école compromettrait l'existence de plus d'une Église.

Il en résulte actuellement pour la Société une responsabilité de double nature. A ceux qui ne veulent et ne peuvent se passer de leurs écoles confessionnelles, il lui faut continuer ses allocations : et déjà, dans plusieurs paroisses où l'on avait cru pouvoir fermer les écoles franchement chrétiennes, le prosélytisme de la pensée athée, ou, chose étrange, l'influence renaissante d'instituteurs catholiques donnés à des enfants protestants, ont obligé à les rouvrir et à recourir aux subsides d'autrefois.

Au nombre des écoles indispensables qui sont laissées à l'initiative privée, nous signalerons expressément celles de filles; un nombre considérable de communes n'en possèdent d'ailleurs aucune relevant de l'État, la loi ne les rendant obligatoires que lorsqu'il y a plus de 500 habitants, puis celles des hameaux isolés, dont les enfants seraient exposés sans elles à demeurer dans l'ignorance des plus sombres jours du passé (par exemple celle de Campis (Lozère), située à 6 kilomètres de toute autre école par des chemins de montagne). Enfin celles dites catéchuménales(1); » ces dernières recueillent pendant un certain temps les enfants des familles disséminées et perdues dans des milieux catholiques, les instruisent et les préparent à la communion, en un mot leur fournissent les moyens d'être et de rester protestants.

Nous ne saurions oublier non plus quelques écoles d'adultes très fréquentées, et surtout les écoles maternelles, où l'on dépose dans les jeunes âmes la semence chrétienne en demandant à Dieu de la faire germer et mûrir.

Le second champ d'action de la Société est celui de l'enseignement

(1) Voir la notice sur les Catéchuménats de Dijon et de Tonneins, p. 257, 258.

religieux là où il n'est plus donné dans les écoles devenues non-confessionnelles; c'est la branche toute nouvelle et dont l'importance s'accroîtra d'année en année des « Écoles du jeudi ». Il faut pourvoir au local, au chauffage, aux livres, aux frais de déplacement du pasteur, obligé de parcourir souvent de grandes distances pour venir parler aux enfants du Père de leur Seigneur et Sauveur Jésus-Christ : trop souvent, sans l'école du jeudi, ils ne le connaîtraient plus.

Sur toutes ces écoles, de quelque nature qu'elles soient, le Comité tient à posséder des renseignements précis. Aucune demande d'allocation n'est étudiée si elle n'est accompagnée d'un tableau explicatif où sont relevés le nombre des élèves, les présences à l'école, ses ressources, les résultats obtenus dans l'exercice écoulé : ce sont les éléments de l'enquête poursuivie d'année en année, les bases d'une statistique sur l'instruction primaire protestante.

La Société ne peut non plus se désintéresser de la question des instituteurs. S'il en faut d'abord pour les écoles restées confessionnelles, n'est-il pas nécessaire que les principes de lumière, de progrès et de foi, que l'esprit protestant aient une part d'influence dans le corps enseignant français en général. La laïcisation même des écoles leur permet maintenant de pénétrer dans bien des milieux autrefois absolument fermés. Forcée, en présence des difficultés comme des hésitations qu'ont amenées les nouvelles lois scolaires, de suspendre au moins pour quelque temps son École normale de Courbevoie, elle continue, comme elle l'a toujours fait, mais dans une mesure encore plus large, à entretenir des boursiers dans celles des départements. A l'École normale d'instituteurs de Châtillon-sur-Loire, fondée par le pasteur Rossellotty en 1831, elle a constamment accordé pendant les huit ans de sa durée cinq bourses et demie ; à l'École modèle de Lille, fondée par M. le pasteur Marzials, sept bourses et demie de 1838 à 1844; à l'école stagiaire de Glay une moyenne de trois demi-bourses depuis 1831 ; à l'École normale de Montbéliard, depuis 1844, deux et quelquefois six demi-bourses. Elle a aidé de même l'École modèle de Fénestrange (Moselle), fermée en 1871 après avoir formé pendant ses vingt-trois années d'existence 75 élèves-maîtres ; l'École normale d'institutrices de Nîmes, où la Société a donné jusqu'à dix bourses par an, jusqu'à ce qu'elle soit devenue École de l'État en 1884 ; pendant quatre ans l'École modèle de Larzallier (Gard), et à plusieurs reprises les pensionnats de jeunes filles de Jeanne-d'Albret à Nérac, Delorme à Sainte-Foy, Dupont à Valence.

L'École modèle de Dieulefit (Drôme), fondée en 1828, et d'où sont sortis

environ 220 élèves pourvus de leur brevet, a reçu d'elle depuis 1831 d'abord sept et demie, puis dix bourses et une part de 1,000 fr. dans le traitement du directeur. Celle de Mens, subventionnée depuis 1830, a vu croître successivement ses allocations jusqu'au chiffre qu'elles atteignent maintenant de 3,000 fr. par an.

En résumé, dans la longue carrière parcourue jusqu'ici, la Société a créé et entretenu plus de 1,400 écoles de garçons ou de filles ou salles d'asile, dont les deux tiers ont été communalisées et sont entrées dans le domaine de l'instruction générale du pays. Elle a formé, dans ses propres Écoles normales, 570 instituteurs à Courbevoie, 320 institutrices à Boissy-Saint-Léger : ses larges subventions ont permis le fonctionnement des Écoles normales des départements d'où sont sortis environ 800 instituteurs et 350 institutrices. De plus elle a aidé à l'organisation et au fonctionnement de 650 écoles du jeudi. Commencée avec un modeste budget de quelques milliers de francs, elle a consacré à l'œuvre de l'instruction primaire, ses comptes dûment contrôlés en font foi, une somme totale de plus de *cinq millions*.

Les dépenses du dernier exercice se sont élevées à 122,490 fr., dont 26,017 pour l'École normale de Boissy-Saint-Léger, qui compte actuellement 26 élèves-maîtresses, et 32,500 pour des écoles écloses de circonstances locales et que de généreux amis de l'instruction primaire protestante, après les avoir créées et dotées, ont demandé à la Société d'adopter. Sa situation comme établissement d'utilité publique, qui la rend apte à recevoir tous dons et legs, lui permet, en effet, d'assurer ainsi la perpétuité à des fondations dues à l'initiative privée : administrées par des Conseils locaux, ces Écoles adoptées jouissent des avantages que leur procurent sa personnalité civile et son patronage. Elles sont jusqu'ici au nombre de 18 : Ferney (Ain), école libre de garçons, dépenses annuelles 1,200 fr. ; Fresnoy-le-Grand (Aisne), école libre de garçons, 1,500 fr. ; Sedan, école libre de garçons 2,000 fr. ; La Rochelle, école de filles et école maternelle, 2,500 fr. ; Cognac (Charente), écoles de garçons et de filles dites « Écoles Élisa », fondées par M. Lecoq de Boisbaudran, 5,000 fr. ; Molière-sur-Cèze (Gard), école libre de garçons, 1,200 fr. ; école libre de filles 800 fr. ; Bricy (Loiret), école libre de garçons, 1,550 fr. ; Le Creusot, fondation de Mme Vve Schneider : deux écoles libres de garçons, deux de filles, deux écoles maternelles, une École supérieure et une école de filles à Digoin, 15,000 fr.

La Société a subventionné, dans l'année 1892, 110 écoles libres réparties entre les départements suivants : Ain 10 écoles, Aisne 2, Algérie 2, Allier 4,

Hautes-Alpes 3, Ardèche 3, Ariège 1, Charente 4, Charente-Inférieure 2, Côte-d'Or 2, Côtes-du-Nord 3, Creuse 1, Drôme 2, Eure 1, Gard 9, Gironde 3, Isère 2, Jura 1, Loire 1, Lot-et-Garonne 5, Lozère 6, Marne 1, Haute-Marne 1, Nièvre 1, Nord 4, Puy-de-Dôme 2, Basses-Pyrénées 2, Hautes-Pyrénées 2, Haut-Rhin 2, Saône-et-Loire 2, Savoie 1, Seine 4, Seine-Inférieure 2, Seine-et-Oise 3, Tarn 1, Vendée 4, Vienne 3, Haute-Vienne 3, Marne 1, Haute-Marne 1, Nièvre 1, Yonne 1; — et 172 écoles du jeudi: Ain 6, Aisne 17, Algérie 1, Allier 3, Ardèche 21, Ariège 1, Calvados 5, Charente 5, Charente-Inférieure 3, Cher 3, Côte-d'Or 3, Creuse 1, Drôme 10, Gard 10, Gers 2, Hérault 3, Isère 3, Loire 3, Lot-et-Garonne 2, Lozère 26, Marne 2, Haute-Marne 2, Nièvre 1, Nord 4, Puy-de-Dôme 1, Basses-Pyrénées 7, Saône-et-Loire 2, Savoie 4, Seine 6, Seine-Inférieure 2, Deux-Sèvres 2, Tarn, 2, Vendée 6, Haute-Vienne 3.

Depuis sa fondation la Société a été présidée : de 1829 à 1852 par le marquis de Jaucourt, de 1852 à 1872 par M. Guizot, de 1873 à 1880 par M. Félix Vernes, dont l'active impulsion mit nos méthodes à même de répondre aux exigences croissantes de l'enseignement primaire; de 1881 à 1892 par M. Charles Robert, ancien Conseiller d'État, secrétaire général au ministère de l'instruction publique et collaborateur éclairé de M. Duruy; de 1892 à 1893 par le baron F. de Schickler.

Le Comité de dames a eu pour présidentes : Mmes François Delessert de 1845 à 1874, baronne de Neuflize 1874-1887, et Philippe Hottinguer, depuis 1887.

Le trésorier est M. le baron Rod. Hottinguer; l'agent de la Société M. le pasteur Labeille, 8, rue de Solférino, Paris.

Aux Expositions universelles de 1867 et de 1878 la Société a obtenu une médaille d'or.

F. de Schickler.

SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX DE TOULOUSE

La Société des Livres religieux de Toulouse a été fondée, en 1831 (29 octobre), en pleine période de ce réveil de nos Églises dont elle devait demeurer l'un des organes après en avoir été l'un des premiers fruits. Elle se proposa dès le début,

pour objet unique, « de faire imprimer des livres religieux et de les répandre en les vendant à bas prix. » Mais elle ne devait pas tarder, sous la pression des circonstances, à modifier cet article 1er de ses statuts dans le sens d'une large part faite aux distributions gratuites, soit en provoquant la création de



LOUIS COURTOIS FRANK COURTOIS ARMAND COURTOIS

bibliothèques populaires, soit en s'associant d'une manière toujours plus directe, par ses dons de livres, à l'œuvre de l'évangélisation.

Les bases sur lesquelles elle repose ne sont autres que les principes chrétiens et bibliques, exposés avec fermeté, mais avec une modération de langage et une largeur suffisantes pour que ses publications puissent pénétrer dans tous les milieux religieux ou sociaux et y exercer une sérieuse influence. Les développements considérables que l'œuvre a dû prendre en vue des besoins nouveaux, et les résultats auxquels elle est parvenue, disent assez combien les hommes de foi et d'action qu'elle eut le privilège d'avoir à sa tête avaient eu raison de penser que, dans ce domaine de la propagande par le livre, la fidélité dans la doctrine est une condition nécessaire de succès.



Parmi ces ouvriers de la première heure, il convient de mentionner le pieux pasteur Chabrand, une des personnalités les plus énergiques et les plus vaillantes du corps pastoral de cette époque, et surtout les trois frères Courtois, qui sont demeurés, dans le souvenir de ceux qui les ont connus, comme la personnification la plus harmonieuse et la plus complète du ministère laïque. Quelques années plus tard, le professeur de Félice, dès son arrivée à Montauban, vint apporter à ses amis de Toulouse le concours hautement apprécié de sa parole et de sa plume. Écrivain de race, orateur disert et élégant, M. de Félice consacra ses beaux talents à la défense des Églises réformées, dont il écrivit l'histoire, et laissa un nom justement respecté et admiré. La mémoire de ces hommes de Dieu est restée en bénédiction dans les Églises. La Société des Livres religieux, qui fut leur œuvre de prédilection, a gardé jusqu'à maintenant la forte empreinte dont ils surent la marquer dès le premier jour. Ils eurent bientôt conquis autour d'eux les sympathies des chrétiens de France et de l'étranger auxquelles ne tardèrent pas à s'ajouter celles des deux grandes Sociétés religieuses similaires de Londres et de New-York.

La Société de Toulouse s'est attachée avant tout à exercer, par ses publications, une action religieuse sur les masses, qui, il y a soixante ans, lisaient peu ou point, faute de livres ou de culture suffisante, qui, aujourd'hui, lisent trop souvent mal. Après avoir contribué, une des premières dans notre pays, la première à coup sûr dans le midi de la France, à éveiller chez les populations laborieuses des villes ou des campagnes le goût des bonnes et saines lectures, elle s'est efforcée dans sa sphère, par ses publications à bon marché et au prix de grands sacrifices, de donner satisfaction à ce besoin de connaître qui peut devenir, s'il est bien dirigé, un instrument si puissant de moralisation et d'éducation populaires. Il n'est pas de question de doctrine ou de morale pratique qui n'ait été traitée dans ses livres, pas de vice, pas de mauvais penchant qui n'y ait été combattu. On pourrait citer des cas bien nombreux de conversion déterminés par la lecture de ces ouvrages qui sont ainsi devenus, de par le monde, d'humbles mais fidèles messagers, souvent écoutés, de la cause du bien, qui ne se sépare pas de celle de l'Évangile, ce principe toujours fécond de relèvement et de salut.

Un grand nombre de ses publications s'adressent spécialement à la jeunesse. Sous forme de livres de classe ou de livres pour les distributions de prix, la Société de Toulouse s'est appliquée à donner un grand développement à cette branche plus spécialement pédagogique de son activité. A la catégorie des

livres de classe se rattachent ses histoires saintes, ses récits bibliques, ses catéchismes, ses instructions familières sur l'Écriture sainte ou sur l'histoire de l'Église, ses lectures graduées en prose ou en vers pour les enfants. Ses volumes pour distributions de prix forment une série nombreuse et variée. Ils sont, pour la plupart, ornés de gravures et coquettement reliés en percaline, et sont vendus avec un rabais considérable, qui est de 40 % pour les libraires et s'élève, pour les pasteurs, instituteurs et directeurs d'écoles du dimanche, jusqu'à 50 %. C'est ainsi que, l'année dernière, 455 écoles se sont adressées à elle pour leurs distributions de prix.

Un autre de ses moyens d'action a été la création et l'entretien, à titre gratuit, de nombreuses bibliothèques populaires. Celles-ci atteignaient, au 31 mars 1892, le chiffre considérable de 2,420 bibliothèques, dont 1,977 en France, 41 en Algérie ou en Tunisie, 177 en Suisse, 51 au Canada, 35 en Italie, 18 en Angleterre ou dans les îles de la Manche, 15 aux États-Unis, 11 en Belgique, 15 aux Antilles, 7 en Allemagne, 13 au sud de l'Afrique, 5 au Sénégal, 5 en Nouvelle-Calédonie, 2 à Taïti, etc. A l'heure qu'il est, il n'est pas de pays où notre langue est parlée qui n'ait sa bibliothèque religieuse, et toutes sont abondamment pourvues des publications de la Société. Cet état de choses suppose, de la part de celle-ci, sur les six à sept millions de volumes environ (6,609,687) qui sont sortis de ses presses, plus d'un million de volumes ainsi répartis. Les nouvelles que le Comité reçoit de ces diverses bibliothèques sont satisfaisantes et lui donnent la certitude qu'un grand bien spirituel s'accomplit par leur moyen.

Bon nombre de volumes publiés par la Société de Toulouse s'occupent de questions historiques, et principalement de l'histoire du protestantisme français. Plusieurs de ceux qu'elle a cru devoir réimprimer jouissaient depuis longtemps, à bon droit, d'une autorité considérable. Telle est l'*Histoire ecclésiastique*, de Théodore de Bèze, et la monumentale *Histoire des martyrs*, de Jean Crespin. L'*Histoire des Camisards*, d'Antoine Court, qui est en préparation, est également de ce nombre. D'autres, plus modernes, sont déjà devenus classiques, comme l'*Histoire des protestants de France*, de M. de Félice, celle des *Réfugiés huguenots en Amérique*, du Dr Baird, et les savantes monographies du XVIIIe siècle de M. le pasteur Benoit. Une autre publication non moins importante est la réimpression des *Commentaires de Calvin sur le Nouveau Testament*, en cours d'impression. Signalons encore, dans un autre ordre d'idées, *A travers les États-Unis*, *La Terre des Pharaons*, *Le Pays de la Promesse*,

richement illustrés; enfin l'*Almanach pour la jeunesse* (45 à 50,000 exemplaires), qui paraît depuis 1871 et s'est déjà fait une place honorable parmi les productions du même genre qui sollicitent la confiance du public.

La Société de Toulouse a reçu, depuis sa fondation, 980,000 fr. de dons et vendu pour plus de 1,600,000 fr. de livres. Son dernier budget annuel s'élevait à 68,061 fr. 22 c. de recettes. Sur ce chiffre, 50,695 fr. 87 c. étaient le produit des ventes; 10,000 fr. provenaient de l'allocation annuelle de la Société des Traités religieux de Londres, et le reste, soit 7,365 fr. 35 c., des dons de la France et de la Suisse. Les dépenses se sont élevées pendant la même période, à la somme de 79,125 fr. 67 c., laissant subsister 12,000 fr. environ de déficit.

Cette situation anormale est profondément regrettable, en ce sens surtout qu'elle ne permet pas à la Société d'accomplir tout le bien qu'il y aurait à faire, particulièrement à l'heure actuelle où l'œuvre de la mauvaise presse est plus active et plus malfaisante que jamais.

A. Parlier, Secrétaire. Courtois de Viçose, Président.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Il y a quarante ans notre histoire était encore étrangement ignorée. Les protestants savaient sommairement que leurs ancêtres avaient lutté et souffert pour leur foi : ils ne connaissaient, à vrai dire, ni les premières lueurs du réveil de cette foi au XVIe siècle, ni le détail des longs martyrologes, des dénis de justice, des exodes volontaires, ni les noms mêmes « de l'immense nuée de témoins », et, croyant que les traces en avaient été effacées par la tourmente, ils ne songeaient pas à les rechercher. Leurs préoccupations étaient ailleurs. Trop heureux d'avoir échappé aux grands orages, trop intimidés par la « terreur blanche » des réactions politiques de 1815 et par les menaces de persécutions qui surgissaient encore de temps à autre, ils ne pensaient qu'à se maintenir et à éveiller le moins possible les susceptibilités de leurs adversaires. L'Église romaine en profitait pour raconter à sa manière le drame religieux des trois siècles, et pour ne présenter dans les plus héroïques défenseurs des droits de la conscience, dans un Calvin comme dans un Coligny ou un Rohan, que des

factieux en révolte contre tout pouvoir légitime, des politiques ambitieux pactisant avec l'étranger, des sujets osant croire autrement que leur souverain et, par leur conduite, rendant inévitables les guerres de religion, les massacres de la Saint-Barthélemy, la révocation de l'Édit de Nantes. Déplorant que le protestantisme, ce « ferment de discordes », n'eût pas été extirpé autrefois et qu'il en subsistât encore çà et là des foyers indestructibles, elle s'efforçait de le cantonner dans des limites infranchissables et de le réduire aux proportions d'une secte négligeable, d'une infime minorité, destinée à s'effacer de jour en jour et à disparaître dans son émiettement.

Et si quelques membres du « petit troupeau », réagissant contre l'esprit ambiant dont nos coreligionnaires eux-mêmes finissaient par subir l'influence, essayaient de se dégager des mailles qui les enserraient et les empêchaient de respirer et de vivre, s'ils voulaient s'instruire sur ce légendaire passé, ils n'avaient à leur disposition que de rares ouvrages. Le résumé de M. de Félice, les travaux spéciaux de MM. Ch. Coquerel et N. Peyrat sur le Désert venaient à peine de paraître, et rien ne montre mieux l'indifférence créée par cette pénurie que l'accueil si insuffisant fait à l'admirable *France protestante*, commencée par les frères Eugène et Émile Haag en 1846. A un moment où l'histoire, entrant dans une voie nouvelle, se reconstruisait d'après les documents originaux, on ignorait ceux qui éclairaient les origines et le développement du protestantisme français. Il n'y avait pour ainsi dire pas une page de nos Annales qui fût exactement connue.

En avril 1852, une Société se fondait à Paris, sous la présidence active de M. Charles Read et honoraire de M. Guizot, et avec un Comité composé de MM. Bartholmess, Block, Ath. Coquerel fils, Eug. Haag, H. Lutteroth, Adolphe Monod, Pécaut, Rollin, Verny, Ch. Waddington, Ch. Weiss. Elle avait pour but « de rechercher, recueillir et faire connaître tous les documents inédits ou imprimés qui intéressent les Églises protestantes de langue française. » Ses investigations devaient porter « non seulement sur les affaires intérieures des Églises, mais sur les rapports des protestants avec le gouvernement, sur la vie des hommes célèbres appartenant à la communion évangélique, sur leurs travaux de littérature, de science ou d'art, en un mot sur tout ce qui est relatif à l'origine et aux développements de la Réforme française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. » La première circulaire indiquait les mines à explorer et le cadre des travaux à entreprendre pour former « l'inventaire général, le répertoire complet des sources de l'histoire du protestantisme français, les pièces justificatives de

cette histoire, l'assemblage de matériaux sur lesquels elle doit être étudiée ».

Tâche colossale, mais dont le seul énoncé fut accueilli avec un véritable enthousiasme, tâche qui s'est constamment étendue avec les progrès accomplis, et qui, à l'heure actuelle, est en grande partie réalisée. Grâce à la Société, qui empruntait à Genève sa vieille devise : *Post tenebras lux*, il n'est plus permis de méconnaître l'histoire vraie, la raison d'être du protestantisme français; à quelque opinion qu'on appartienne, il n'est plus permis de l'écrire, ou mieux de s'occuper sérieusement de l'histoire générale de la France dans les trois derniers siècles sans consulter les quarante volumes du *Bulletin*. Les événements et les hommes ont singulièrement changé d'aspect à être étudiés ainsi de près et preuves en mains : en faisant œuvre de foi et en rappelant aux enfants ce qu'ont été leurs pères, la Société a donc fait aussi œuvre de science et elle a mérité, après les difficultés de ses débuts, la reconnaissance comme établissement d'utilité publique que devait lui conférer le décret du 13 juillet 1870.

On peut dire que, pendant les quatorze premières années de son existence son action s'est concentrée entre les mains de M. Charles Read. Provoquant le zèle de nombreux correspondants en France et à l'étranger, tantôt il accumulait dans le *Bulletin* d'importantes trouvailles, depuis le Testament olographe de Coligny, ou les Extraits des registres de Charenton, jusqu'au procès-verbal du dernier Synode national; tantôt il y publiait des notices sur nos Académies ou sur l'Abjuration de Henri IV, y posait des Questions et insérait des Réponses sur certains points demeurés obscurs (la Saint-Barthélemy a-t-elle été préméditée ? Charles IX a-t-il tiré sur les Huguenots, etc.), ou provoquait des études approfondies (1). De plus, tandis que M. Francis Waddington éditait pour la Société les *Mémoires et Opuscules de Jean Rou* (2 vol. gr. in-8°, 1856), M. Charles Read publiait ceux du réfugié Dumont de Bostaquet sur *le Protestantisme en Normandie* et le *Journal de Daniel Chamier*.

Le Comité, éprouvé par des deuils répétés, s'était recomplété en 1864. L'année suivante, à la démission de M. Charles Read, consentant à rester membre actif, mais non à conserver les fonctions présidentielles, trop absorbantes, le bureau fut composé de MM. Fernand de Schickler, président; Eugène Haag, vice-président, auquel succéda, en 1867, le comte Jules Delaborde; Alf. Franklin, trésorier; Jules Bonnet, secrétaire. Pendant les vingt années de sa direction du

(1) Eugène Haag, *Le Protestantisme a-t-il été contraire à la charité religieuse?* — Lièvre, *Quel a été le rôle du clergé dans la Révocation?* — Albaric, *Le Protestantisme a-t-il compromis l'unité nationale?* — Jobez, *Quelle a été la honteuse influence exercée sur les mœurs de la nation par la Révocation?* etc., etc.

Bulletin, le biographe d'Olympia Morata, l'éditeur des *Lettres françaises de Calvin* s'est efforcé d'unir, dans chaque livraison, à la partie strictement documentaire, des études qui missent notre Revue « plus en harmonie avec les besoins littéraires des protestants ». On doit signaler en première ligne la plupart de ses propres *Récits du* XVIe *siècle*, plusieurs fois honorés des distinctions de l'Académie française; le *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, par M. Ath. Coquerel fils; *la Saint-Barthélemy à Lyon*, par M. Puyroche; *le Colloque de Poissy*, par le comte Delaborde; l'*Essai sur les abjurations sous le règne de Louis XIV*, par M. Chavannes, et les *Collèges protestants*, par M. Gaufrès; parmi les documents publiés pendant cette période, les *Mémoires de Jean Parthenay l'Archevêque* et le *Discours des choses advenues à Lyon*, le *Récit des persécutions de Blanche Gamond* et l'admirable *Journal des Galères*. A trois reprises, le Comité se vit forcé de rétablir la vérité méconnue dans des écrits contemporains : M. Schaeffer répondit, dans le *Bulletin*, à M. Gandy, qui s'était fait l'avocat de la Saint-Barthélemy; M. Ath. Coquerel à M. Audiat, contestant le martyre de Bernard Palissy; M. Bordier, au nom d'une commission d'enquête de trois membres, au professeur Ricotti de Turin, qui avait lancé contre la mémoire de Jacqueline d'Entremont, veuve de l'amiral de Coligny, des accusations aussi graves que peu justifiées.



JULES BONNET

C'est au *Bulletin* de la Société que M. le pasteur Puaux fit remonter l'origine de son *Histoire de la Réformation française*.

L'exemple donné par la Société n'était pas resté sans imitateurs. De nombreux et consciencieux travailleurs utilisaient les sources nouvelles mises à leur portée, en découvraient et en exploraient d'autres. C'est ainsi que M. Lièvre publiait l'*Histoire des Églises du Poitou*, 1856-1859; que M. Athanase Coquerel fils, biographe de Calas et sa famille, dressait le premier de longues

Listes des forçats pour la foi; que M. Camille Rabaud, le futur chroniqueur du Protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais, racontait le Procès de Sirven, que M. Vaurigaud accumulait les matériaux de son *Histoire des Églises réformées de Bretagne*, et M. Arnaud ceux des monographies provinciales qu'il a retracées depuis. Pour encourager ces études, le Comité, par sa circulaire du 15 décembre 1866, ouvrit des Concours, laissant pour la première fois toute latitude pour le choix des sujets à traiter : biographies, histoires d'Églises, épisodes importants, à condition que les œuvres fussent originales et puisées aux sources. Le prix de 1,000 fr. fut partagé *ex æquo*, sur onze mémoires envoyés, entre M. Adolphe Michel, à Paris, *Louvois et la Révocation*, et M. Jules Chavannes, à Vevey, *les Réfugiés dans le pays de Vaud*. En 1870, M. Edm. Hugues présentait sur le sujet proposé (*Antoine Court et la Restauration du Protestantisme en France*) un mémoire récompensé par la Société et qui est devenu le bel ouvrage couronné par l'Académie française. D'autres médailles furent décernées en 1877 (1), 1880 (2), et 1883 (3).

Mais suffisait-il de favoriser ainsi le mouvement scientifique réformé ? Était-ce à une élite forcément restreinte qu'il fallait réserver les grands souvenirs du passé? Le Comité sentit qu'un devoir encore s'imposait à lui : réunir le peuple protestant tout entier autour des fortifiants enseignements de son histoire. Le 10 avril 1866 il proposait aux pasteurs et anciens de nos Églises d'instituer une « Fête annuelle de la Réformation ». Son vœu fut entendu. La première commémoration produisit des fruits abondants d'édification et de charité. L'année suivante l'impulsion était donnée : « Le but est trop beau, écrivait-on, l'élan trop prononcé, pour que nous nous arrêtions. » Aujourd'hui la Fête de la Réformation est entrée dans les traditions de nos Églises. Préparée par l'envoi gratuit à tous les pasteurs du *Bulletin* exceptionnel du 15 octobre, célébrée d'ordinaire le premier dimanche de novembre, parfois — dans les Cévennes, par exemple — avec une telle affluence de fidèles que le service doit se tenir en plein air, comme aux jours du Désert, elle a répondu pleinement, par la grâce de Dieu, aux espérances que nous en avions conçues et justifierait à elle seule déjà le vote *unanime* du Synode général de 1872, témoignant « sa vive sympathie à la Société de l'Histoire du protestantisme français pour l'œuvre filiale qu'elle

(1) Ouvrages couronnés : Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné;* Berthault, Thèses de doctorat sur *Saurin* et sur *Mathurin Cordier;* Bonnefon, *Biographie de Duplan*.

(2) Réaume, *Agrippa d'Aubigné considéré comme historien*.

(3) Arnaud, *Histoire des Protestants de Provence;* Benoit, *Marie Durand*; Chenot : *Introduction de la Réforme à Héricourt*.

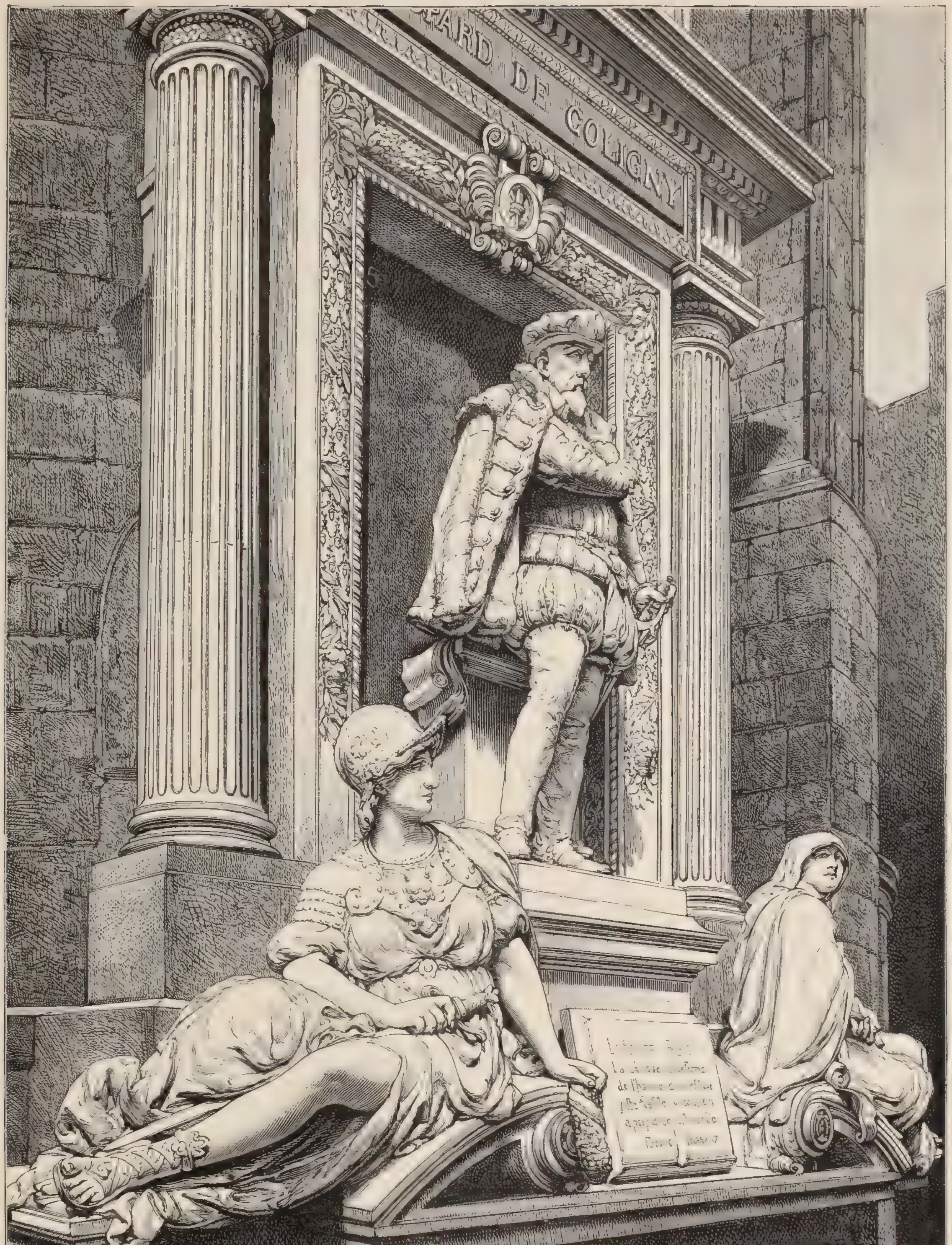
poursuit et qui lui donne de si justes titres à la reconnaissance des Églises de notre patrie ».

Les Assemblées générales annuelles prenaient aussi à Paris une importance nouvelle. A partir de 1879, sur l'incitation de M. Douen, qui venait de publier son *Clément Marot et le Psautier huguenot*, on y introduisit le chant des psaumes d'après les harmonies anciennes, tels que les chantaient au XVI[e] siècle les martyrs, les promeneurs du Pré-aux-Clercs, ou les combattants avant la bataille, essai de restitution musicale et huguenote qui a rendu plus sensible la pénétrante beauté de l'œuvre de Marot, de Bourgeois et de Goudimel. Bientôt le Comité eut à cœur de faire participer à ses assises solennelles ses amis et collaborateurs des départements. Les réunions historiques du Gard, en 1883, les deux séances dans les temples de Nimes, le pèlerinage à Aigues-Mortes et à la sombre tour de Constance ont laissé d'ineffaçables souvenirs à tous ceux qui eurent le privilège d'y assister. On s'était réuni au Mas Soubeyran, au lieu de naissance d'un héros camisard, « la maison de Roland », qu'une souscription lancée par le président et le secrétaire avait sauvée d'une destrnction imminente et rendue propriété de la Société. Ouvrant la vieille Bible qu'on y conserve encore, le pasteur Viguié répétait l'exhortation de l'Apôtre : « O peuple! n'oublie pas ce que tes yeux ont vu, » à la foule qui le soir allait remplir le vaste temple d'Anduze et entendre M. Bersier parler de l'amiral de Coligny.

Entré l'année précédente, en même temps que M. Viguié, dans les rangs du Comité, M. Bersier lui avait demandé aussitôt son hospitalité et son concours pour un projet conçu avec une véritable passion : faire dresser en plein Paris la statue du grand patriote si longtemps méconnu. Il réussissait à grouper un noyau de bonnes volontés, catholiques et protestantes, désireuses « d'honorer la France elle-même dans l'un de ses plus nobles fils », et allait plaider avec une infatigable ardeur la cause du monument de Coligny (1) de ville en ville et jusqu'au delà des frontières, où il faisait appel aux descendants des proscrits pour la foi. Il s'agissait de réunir au moins 100,000 fr. Cette mission souvent pénible dura neuf ans. La Société aida de tout son pouvoir une œuvre dont l'initiative ne venait pas d'elle, mais qui répondait à ses meilleures aspirations et semblait une conséquence de son action persévérante. Elle en avait parlé dès 1878. M. Bonnet en devint le secrétaire; la magistrale biographie de

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Jouvet, l'éminent éditeur du *Magasin pittoresque*, de pouvoir reproduire la belle gravure du monument de Coligny.





MONUMENT DE L'AMIRAL DE COLIGNY

l'amiral, entreprise par le comte J. Delaborde, notre vice-président, en avait préparé l'exécution.

Deux Comités de plus s'étaient constitués sous les auspices de la Société : l'un pour la continuation de *la France protestante* (voir la notice spéciale ci-après), l'autre formé sur la proposition de l'éditeur G. Fischbacher pour la réimpression des Classiques du Protestantisme. Le premier ouvrage choisi était depuis longtemps presque introuvable et réclamé par tous ceux qui s'occupent de la Réforme, l'*Histoire ecclésiastique*, de Théodore de Bèze : collationnée et annotée depuis vingt ans par M. Baum, revisée et complétée par MM. Cunitz et Reuss, revue par M. Bonnet, commissaire responsable, cette publication, qui a nécessité dix années de travaux, restera le plus beau produit de la science et de la librairie protestantes françaises du XIXe siècle.

Les livres protestants. — L'implacable persécution ne s'est pas, en effet, attaquée seulement aux hommes; étouffant leur voix, elle poursuivit systématiquement les produits de leur pensée, l'expression de leur foi, lacérant et brûlant leurs écrits. Le livre huguenot est devenu en France une rareté; notre littérature si abondante, si variée, est à peine représentée aujourd'hui dans les grandes bibliothèques publiques et dans quelques collections particulières et fermées. Dans les nombreuses familles devenues catholiques on a plutôt détruit ces reliques des ancêtres « hérétiques ». Où aurait-on pu, d'ailleurs, à travers tant de révolutions successives, les recueillir et nous les conserver? De là une seconde branche d'activité pour notre Société, et non la moins féconde; réunir et mettre à la disposition des générations actuelles et futures tout ce qui a trait à l'histoire du Protestantisme français — livres anciens et nouveaux d'histoire, de sermons et de controverses, la critique aussi bien que l'éloge, manuscrits entiers ou simples feuilles volantes, gravures, médailles — en un mot, créer à la fois le dépôt des archives et le sanctuaire d'études ouvert à tous. Des pierres d'attente avaient été posées le jour où l'amiral Baudin se dessaisissait en faveur de la Société naissante d'un fragment du registre d'écrou des galères de Marseille où sont enregistrés 23 forçats pour cause « d'assemblées religieuses », et celui où M. Bouverie Pusey, de Londres, nous avait adressé sept volumes de pièces originales provenant du fils du célèbre jurisconsulte Hotman. Au lendemain de sa réorganisation le Comité se mit à l'œuvre. « Nous voulons fonder une Bibliothèque (disait M. Guizot à l'Assemblée de 1866) où ceux qui désirent connaître ou retracer notre passé puissent trouver les aliments de leur curiosité pieuse ou les éléments de notre histoire. Elle est à peine commencée,

mais avec du temps, avec du zèle, avec votre concours elle doit prospérer. » Elle ne comptait pas alors deux cents volumes : avec une rapidité qui en a souvent étonné les créateurs, elle allait devenir une des institutions fondamentales du protestantisme français.

La première réponse à la circulaire du 11 juillet 1867 fut le don par M. le pasteur Th. Monod, au nom du Presbytère de l'Église évangélique, de la collection des journaux et rapports rassemblés par feu M. le pasteur Frédéric Monod, avec la condition de veiller à ce qu'elle fût complétée et continuée. En 1868, d'anciens catéchumènes de feu M. Coquerel père offraient, « comme fonds inaliénable, en signe de leur respectueuse reconnaissance », les volumes rassemblés par lui. En deux ans le nombre des livres s'était élevé à 7,000 : un modeste cabinet de travail et deux petites chambres, place Vendôme, 21, furent ouverts au public une fois par semaine à partir du 5 février 1869. La Bibliothèque entrait en relations avec ses aînées et recevait de celles d'Amérique, d'Allemagne, de Hollande de cordiales félicitations. Fermée pendant l'année terrible, elle demeura intacte, bien qu'un éclat d'obus pénétrant à l'intérieur, fût venu écorner le cadre d'un de ses tableaux portant l'inscription : « En la crainte de l'Éternel est une ferme assurance. » L'accroissement de ses richesses obligeait à les transporter, en 1874, dans un local plus vaste (16, place Vendôme), et à doubler les jours de lecture (1).

Deux ans plus tard la mort de M. le pasteur Ath. Coquerel fils plaçait sur nos rayons, avec une partie des papiers Ferry, les manuscrits Rabaut, qui, des mains de Rabaut-Pommier avaient passé successivement entre celles de M. Ch. Coquerel et de son neveu, notre regretté collègue, un des plus ardents promoteurs de la Bibliothèque. Ces 56 volumes renferment 4,500 pièces, classées et analysées par un des membres du Comité, M. William Martin, et sont d'une importance majeure pour l'époque du Désert. Chaque année, d'ailleurs, apporte son précieux contingent : en 1877, c'est la collection Montandon et un beau portrait ancien de Coligny; en 1878, des plaquettes achetées en Hollande; en 1879, M. Charles Read offre

(1) Principaux dons de la première période : Collection Baynes de Londres sur le Refuge; éditions originales de Calvin, présents du pasteur Maulvault; collection Scheler, 10,000 rapports d'œuvres religieuses; collection Scherer (590 volumes de théologie); les *Calendars of State Papers*, de la part du gouvernement britannique; le manuscrit original des *Synodes du Désert dans le Haut-Languedoc*, avec la signature de Rochette, le dernier martyr, don de M. Durand-Dassier; *Traités et Moralités* (en caractères gothiques) dont un encore inconnu, don de M. le pasteur Valette de Jussy; la collection réunie sur *Port-Royal* par Sainte-Beuve; les bibliothèques Martin-Paschoud et Eug. Lombard; les médailles et livres de M. F.-A. Labouchère légués par lui avec son dernier tableau, *Jeanne d'Albret et Henri IV au siège de La Rochelle*: les Actes et Procès-verbaux des Synodes wallons, offerts par M. le pasteur Mounier, d'Amsterdam.

la Bible vénérable où Duplessis-Mornay inscrivait les naissances et les deuils de famille; en 1880, c'est un *Recueil des Synodes du Désert;* en 1882, le président achète en Angleterre les 1,117 pièces des papiers Duplessis-Mornay, complétées plus tard par les actes originaux des Assemblées de Saumur, de Loudun et de Châtellerault. Il obtenait en même temps, des représentants des Églises wallonnes des Pays-Bas, la cession de tous les documents conservés dans leurs archives qui provenaient d'Églises françaises d'avant la Révocation. En 1884, les autographes de M. Labouchère nous étaient légués par sa veuve, et Mme Houel, grâce à l'intervention de M. N. Weiss, faisait don du manuscrit original du *Journal de Jean Migault*, le confesseur poitevin (1).

La date de 1885, qui ramenait avec elle les plus émouvants souvenirs, a marqué d'incidents mémorables une nouvelle étape dans les annales de la Société. M. Jules Bonnet étant forcé de quitter Paris pour cause de santé, le Comité offrit la direction du *Bulletin* à M. le pasteur N. Weiss, qui présidait depuis 1880 aux séances de lecture de la Bibliothèque. En acceptant ce double fardeau, M. Weiss se promit d'enrichir notre recueil de richesses documentaires de premier ordre, et, tout en éclairant les origines de la Réforme, sur lesquelles ses trouvailles ont été singulièrement heureuses, de ne laisser passer aucun des anniversaires des dernières années du siècle sans l'élucider par des témoignages inédits et irrécusables. En 1885 tout gravite autour de la Révocation; chaque livraison renferme, avec les *Éphémérides* de M. Frank Puaux, quelques pièces sur l'année douloureuse; le fac similé du funeste Édit de Louis XIV figure dans le *Bulletin-Mémorial* adressé à tous les pasteurs de France et du Refuge et qu'on a appelé « une prédication puissante, une semence féconde qui lèvera dans bien des cœurs ».

Par une circulaire du 3 février, le Comité invitait les Églises à célébrer en octobre un Service solennel dont il précisait ainsi le caractère : « Point de récriminations ni d'anathèmes, mais des actions de grâces, de sérieux retours, une sincère humiliation... Que le *Sunt lacrymæ rerum* du passé soit pour nous le *Sursum corda* de l'avenir. » L'appel fut compris et le bicentenaire réunit le peuple protestant dans une commune pensée. Même au delà des frontières des milliers de cœurs se tournèrent vers la France et saluèrent avec attendrissement et gratitude le berceau de leurs ancêtres.

(1) Nous ne saurions oublier de mentionner ici, entre autres bienfaiteurs de la Bibliothèque, Mme Henri Thuret, depuis la fondation jusqu'à son décès en 1882, et Mme la baronne de Neuflize, dont les libéralités n'ont jamais discontinué

A Paris, le 22 octobre au soir, le vaste temple de l'Oratoire se trouva beaucoup trop petit pour contenir l'innombrable foule accourue sur l'invitation du Comité, et toute vibrante aux paroles vraiment inspirées des pasteurs Bersier, de Pressensé, Viguié et à la *Complainte de l'Église affligée* (« Notre cœur, ô Dieu, te réclame »), écho des souffrances de nos pères, transformée par M. le pasteur El. Bost en une de nos plus belles pages de musique religieuse.



SALLE DE LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Cet anniversaire avait provoqué, en France et à l'étranger, une véritable éclosion de travaux apportant à notre histoire des lumières souvent inattendues (1). Ainsi que l'a dit notre président à la XXXIIIe Assemblée annuelle, « jamais il ne nous avait été donné de constater dans la science protestante un mouvement aussi multiple, aussi fécond ». Le moment n'était-il pas venu pour la Société de le faciliter autant qu'il était en elle, en ouvrant plus largement l'accès aux matériaux imprimés et manuscrits qu'elle avait accumulés depuis près d'un quart de siècle et de substituer enfin, « à un provisoire incertain et défectueux, une installation définitive? » Ce progrès, nous le rattacherons encore à la date de 1885.

Le 29 décembre, le Comité se réunissait pour la première fois dans l'immeuble que lui offrait son président, rue des Saints-Pères, 54, près de l'emplacement où se trouvait un des cimetières des huguenots au XVIIe siècle, entre l'abbaye Saint-Germain-des-Près, où Lefèvre et Farel passèrent des ténèbres à la lumière, et le Pré-aux-Clercs où retentit le chant des psaumes. La Bibliothèque, ouverte au public les quatre premiers jours de chaque semaine,

(1) Voir la Revue de ces publications (*Bulletin* de 1886). A citer notamment : *Les Plaintes de Claude*, rééditées par M. Frank Puaux, pour les Classiques du Protestantisme ; le *Recueil des Édits, déclarations et arrêts*, publié par M. Pilatte ; les *Actes des Synodes du Désert*, imprimés par M. Edm. Hugues ; l'*Histoire de la colonie de Berlin*, du Dr Muret ; l'*Histoire du Refuge en Amérique*, du Rev. Ch. Baird ; *la Sortie de France de Daniel Brousson*, par M. N. Weiss ; *la Réforme en Blaisois*, par M. Paul de Félice, etc., etc.

comprend, avec une belle salle de lecture à double rang de galeries, deux pièces isolées pour les manuscrits et les volumes de la réserve, abrités contre les dangers de l'incendie par des armoires de fer, la salle de réunion du Comité et le logement du bibliothécaire. Par son caractère spécial, par les facilités qu'elle procure, elle est à Paris unique dans son genre.

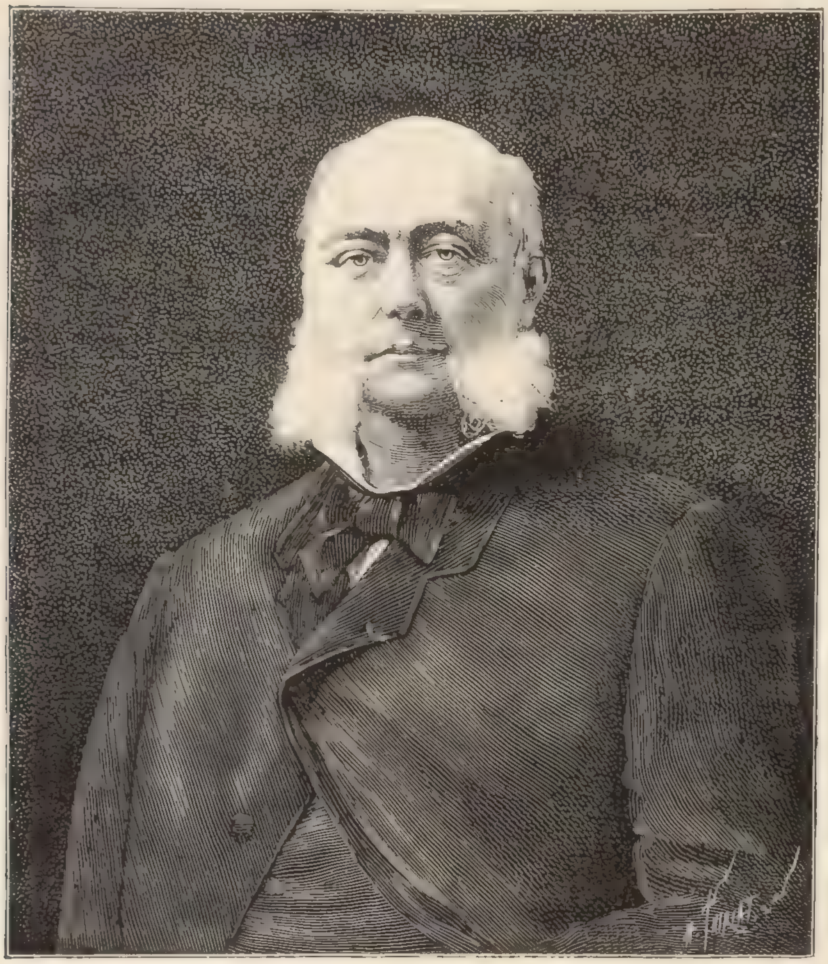
A peine était-elle installée que M. Henri Lutteroth lui faisait hommage des manuscrits, lettres et papiers de Paul Ferry, le célèbre pasteur de Metz, dont il s'était rendu acquéreur en 1850 et auxquels il ajoutait de nombreux autographes anciens. La famille de feu M. le pasteur Auzière y déposait sa collection des Actes de 272 Synodes provinciaux et de 384 Colloques transcrits par lui pendant trente-sept années de labeur. Ces copies sont un des éléments les plus nécessaires de notre Bibliothèque; centraliser ainsi les renseignements épars dans les archives les plus diverses, c'est préparer les réponses aux questions que les familles nous adressent si souvent sur leurs ancêtres. En 1888, le Consistoire de Paris décidait de fusionner avec la nôtre sa Bibliothèque, formée par le pasteur Rabaut-Pommier; en 1888, M. Bordier offrait le don des livres qu'il avait réunis pour la continuation de *la France protestante*, et, en 1889, Mme Passa lui apportait un portrait de Paul Rabaut, auquel est venu se joindre depuis lors une ancienne peinture italienne représentant Clément Marot.

Il serait difficile, dans cette rapide notice, de relever un à un nos derniers progrès. Dans le *Bulletin*, augmenté et enrichi maintenant de fac similés et de gravures, parvenu à son XLIIe tome, n'ont été oubliés ni l'anniversaire de l'Édit de tolérance de 1787, ni celui de l'ouverture du culte public à Paris, 7 juin 1789, ni celui de la proclamation de la liberté religieuse, 22 août 1789. A l'occasion de ce centenaire, la Société a publié deux volumes (1), qui ont figuré, avec la vue, le plan et quelques spécimens de sa Bibliothèque et de ses publications, à l'Exposition universelle de 1889. Elle a obtenu le rappel de sa Médaille d'or de 1878; à celle de Vienne elle avait eu la médaille de progrès.

En réponse aux invitations des Églises le Comité a tenu la XXXIIIe Assemblée générale à Rouen; la XXXVIIe à Lyon; la XXXVIIIe à Orthez et à Pau. A chacune de ces Assemblées il a été présenté des travaux originaux relatifs à l'histoire de la Réforme dans ces régions.

(1) *Les Religionnaires des diocèses de Nîmes, d'Alais et d'Uzès et la Révolution française*, recherches de M. François Rouvière. — M. Weiss, *La Chambre ardente, étude sur la liberté de conscience en France sous François Ier et Henri II.* Une troisième publication, une édition à la fois populaire et scientifique du *Journal de Jean Migault*, doit compléter ces deux volumes.

Mais, au milieu de grands sujets de joie, les tristesses ne lui ont pas été épargnées. En 1886, il perdait M. Henri Bordier, le persévérant et savant continuateur des frères Haag. En 1880, d'abord M. Charles Sagnier, membre associé, l'historien de la tour de Constance et de ses prisonnières. Le 17 juillet, la statue de Coligny s'était enfin dressée au chevet du temple de l'Oratoire; le lendemain M. Bersier organisait une excursion à Charenton, sous la présidence du comte Delaborde : quatre mois après Dieu les rappelait tous deux à Lui. Les amis de M. Bersier ont fondé *in memoriam* un prix quinquennal de 500 fr. à décerner par le Comité à un ouvrage d'histoire protestante. En 1890 c'est M. Viguié qui nous quittait, en 1892 M. Jules Bonnet...



M. VIGUIÉ

La Société célébrait, en avril 1892, son quarantenaire. Constatant, comme nous venons de le faire, ce qu'était notre science historique en 1852 et quel essor elle a pris depuis l'époque de sa fondation, le Conseil se sentit pressé d'offrir la présidence honoraire à M. Charles Read, le fondateur, non sans peines et traverses, d'une œuvre dont il est impossible aujourd'hui de méconnaître la portée. Tandis qu'autrefois une étude sur notre histoire était une exception, chaque troisième page de la couverture de nos *Bulletins* mensuels apporte à présent un relevé des publications nouvelles. Des Sociétés huguenotes se sont fondées, à l'instar de la nôtre, à Londres, à New-York, à Charleston, en Allemagne, et entretiennent avec nous, ainsi que la Commission des Archives wallonnes, des relations fraternelles et suivies, et quand le Comité a

désiré, l'an dernier, s'associer comme membres honoraires vingt historiens protestants, il a éprouvé un véritable embarras à limiter ainsi le nombre des élus. On se demandait autrefois où chercher les sources de notre histoire; aujourd'hui la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères met à la disposition des travailleurs plus de 30,000 volumes et plus de 500 manuscrits. C'est à tous les protestants de France, c'est à tous les descendants des réfugiés pour la foi, sans distinction d'Églises ou de tendances, qu'elle demande de ne pas laisser s'oblitérer la mémoire de leurs pères et de la fidélité de leur Dieu.

LE COMITÉ.

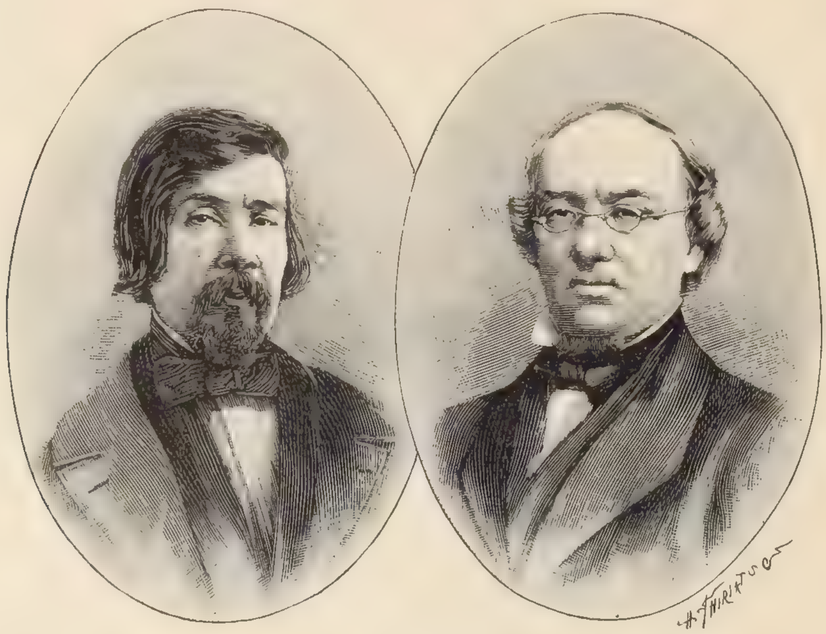
LA FRANCE PROTESTANTE

C'est M. Émile Haag, le plus jeune des deux frères, qui le premier conçut le projet grandiose de réunir « les Vies des Protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, depuis les premiers temps de la Réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée nationale ». C'est M. Eugène Haag qui eut la direction de l'ouvrage, et c'est à ses persévérantes et infatigables recherches que l'exécution en fut principalement due. Malgré des difficultés qui eussent découragé vingt fois des lutteurs moins résolus à sacrifier leurs forces, leur temps, leur existence même à l'accomplissement d'un devoir, les deux frères terminèrent en treize années, de 1846 à 1859, la tâche qu'ils s'étaient imposée. Au lieu de trois cents noms, à peine, de Protestants français dispersés et perdus dans les dictionnaires biographiques, les dix volumes de leur *France Protestante* renferment près de 4,700 notices. Comme l'a dit Michelet, « ils ont ressuscité un monde ».

Et cependant, dès la dernière feuille tirée, Eugène Haag se remettait au travail. Les renseignements qui avaient fini par arriver tardivement de tant de côtés montraient, avec les lacunes inévitables, la nécessité d'une seconde édition. En 1861, il publiait une liste de 239 articles nouveaux à rédiger; mais sa vie s'était usée à ce labeur; en mars 1868, il allait rejoindre son frère, qui l'avait devancé de trois ans là où l'on se repose des travaux d'ici-bas.

L'œuvre restait. Héritière des manuscrits des frères Haag, la Société de

l'Histoire du Protestantisme français sentit qu'il lui appartenait de l'achever. Sur ses instances, M. Henri Bordier consentit à en prendre la direction, d'abord avec le concours d'un Comité, puis, à partir de 1881, seul, afin de mieux en assumer la responsabilité. Il avait, en effet, bientôt entrevu qu'il ne s'agissait pas d'un simple Supplément : il avait une ambition plus haute : « Ceux qui laissent un nom dans l'histoire sont encore, disait-il, les favoris du monde. S'il est une victime inconnue, dont on ne sait rien, sauf qu'elle donna sa vie plutôt que de désobéir à sa conscience, n'est-ce pas un devoir d'inscrire son nom sur une table d'honneur? Est-il un seul protestant qui n'ait eu à souffrir jusqu'au



ÉMILE ET EUGÈNE HAAG

moment de la Révolution? » Et il venait au devant de l'objection, en déclarant lui-même : « Ce sont donc toutes les familles protestantes françaises antérieures à 1789 que nous devrions embrasser dans nos recherches. » Et c'est ce qu'il a fait, dans les limites du possible, pendant les vingt années qu'il a consacrées à *la France protestante*, édition nouvelle, grandement augmentée. Mais, lui aussi, succombait le 31 août 1888, alors que les « ressuscités du passé » se dressaient de toutes parts, dans des proportions inattendues. Les listes de « galériens pour la foi », voire des « passants » et des « assistés » en pays de Refuge s'étaient reformées, grâce à ses fouilles dans les registres des persécuteurs, les greffes, l'état civil de Suisse ou d'Angleterre; dans les six volumes parus de cette seconde édition (moitié de la tâche projetée), il y a dix fois plus d'appellations

que dans la première, et plusieurs de ces noms comprennent vingt et trente groupes de familles différentes.

Renvoyant au Comité, lorsqu'il sentit sa fin approcher, tous les matériaux accumulés, correspondances, inventaires, copies exécutées à ses frais, M. Bordier lui écrivait : « Dieu veuille que vous preniez surtout des mesures pour faire achever l'ouvrage; car il a été entrepris pour la gloire de nos pères, mais s'il demeurait inachevé, il tournerait à leur confusion. »

Le Comité ne pouvait demeurer sourd à cet appel suprême. Cherchant d'abord un successeur aux ouvriers de la première et de la deuxième heure, il confia à M. le professeur Bernus, dont M. Bordier avait apprécié la rare compétence, le soin de rattacher les nouveaux anneaux de la chaîne si malheureusement rompue, de ressaisir les fils, de coordonner, contrôler, compléter, les milliers et milliers de fiches déjà préparées ou à préparer encore en France ou à l'étranger. Il reconstituait en même temps et agrandissait le Comité de *la France protestante*, lui laissant une indépendance nécessaire, mais centralisant à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères tout ce qui concerne la réception d'adhésions, de souscriptions, de communications et de dons.



M. BORDIER

Depuis 1890, le dépouillement des archives s'est poursuivi sans interruption. Celles des Églises wallonnes des Pays-Bas centralisées à Leyde, et classées, plus spécialement en ce qui concerne Rotterdam, dans deux collections de fiches vraiment monumentales ; celles de Suisse, où M. Bordier avait déjà beaucoup travaillé ; des listes d'assistés et de réfugiés à Francfort-sur-le-Mein et ailleurs en Allemagne, et aussi en Angleterre ; et beaucoup d'autres documents conservés, entre autres à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères, ont fourni, pour la lettre G seulement, que M. Bernus doit rédiger en premier lieu, des milliers de noms huguenots.

C'est donc une véritable œuvre de Bénédictins, mais qui a déjà porté des fruits abondants. Elle ne peut s'accomplir qu'avec patience et longueur de temps, et avec le concours de tous ceux, protestants français ou descendants des Réfugiés pour la foi, qui comprennent qu'il y a là une véritable dette de famille à acquitter, celle des enfants des Confesseurs et des Martyrs. A ces enfants l'on demandait : « Vos pères où sont-ils ? » Ils pourront désormais répondre, avec une légitime fierté, en montrant *la France protestante*. « Les voici. »

Charles Read.

ÉCOLE MODÈLE DE MENS

C'est à Félix Neff, le grand évangéliste du Triève et des Hautes-Alpes, que remonte l'origine de l'École modèle de Mens. Félix Neff avait rassemblé autour de lui à Mens, en 1822, quelques jeunes gens bien doués auxquels il donnait des leçons de sciences, qu'il animait de son zèle, et employait dans l'œuvre de l'évangélisation, et qui devinrent pasteurs ou instituteurs. Cette œuvre fut continuée, surtout du côté des instituteurs, par le collègue et ami de Félix Neff, le pasteur André Blanc. En 1829, le 1er juin, s'ouvrent les registres de l'École modèle. En 1833, André Blanc fit reconnaître l'École par le gouvernement (décret du 16 juillet 1833). Subventionnée par l'État, par le département, et plus tard, à partir de 1845, par la Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire, l'École modèle a compté, depuis sa fondation, 800 élèves, dont 400 environ sont devenus instituteurs, pasteurs, évangélistes ou missionnaires.

L'École a toujours été dirigée par un des pasteurs de l'Église réformée de Mens et, par suite, a toujours été placée sous l'influence de l'Évangile. L'École modèle offre aux familles un milieu sain, un climat fortifiant, une éducation franchement chrétienne, toute entière édifiée sur une étude journalière de la Bible. Depuis la laïcisation (1884) l'École est à la charge de l'Église. Les subventions du département et de l'État ont été supprimées; il a fallu les remplacer par des collectes faites dans nos Églises. La Société pour l'Encouragement de l'Instruction primaire a augmenté sa subvention, qui est montée de 1,600 à

3,100 fr. pour 1893. Le budget de l'École pour 1893 est de 20,000 fr. en recettes comme en dépenses.

En 1889, l'École a été entièrement réorganisée par M. le pasteur Chouillet, son directeur actuel. L'instruction a été établie sur le modèle des Écoles normales de l'État, c'est-à-dire sur la base du brevet supérieur : chacune de ses divisions partagée en deux sections, section inférieure, et section supérieure.

A côté des deux divisions d'instituteurs a été formée une division de futurs pasteurs, composée de jeunes gens qui se sentent attirés vers le ministère évangélique et qui paraissent bien doués. Des leçons de latin et de grec leur sont données par les deux pasteurs de Mens. On les conduit jusqu'aux classes de quatrième et de troisième, et ils entrent ensuite dans les Écoles préparatoires de théologie de Tournon ou des Batignolles.

Grâce à cette réorganisation le chiffre des élèves de l'École modèle de Mens, que la laïcisation avait fait tomber à 12, est rapidement monté à plus de 50. L'année 1892 a donné comme résultats 8 brevets simples, 2 brevets supérieurs, 1 baccalauréat ès-sciences, et 2 élèves admis à l'École préparatoire de théologie des Batignolles.

L'École modèle de Mens cherche à donner une forte instruction à ses élèves. Mais par dessus tout elle s'efforce de faire naître et de développer en eux une foi vivante. La Bible est étudiée chaque jour par le directeur devant tous les élèves. Et comme rien ne vaut la pratique pour fortifier la foi, une Union chrétienne a été fondée dans l'intérieur même de l'École; elle renferme la plupart de nos élèves. Les plus sérieux sont moniteurs à l'école du dimanche, ils tiennent, dans les hameaux de la vaste Église de Mens, qui compte près de 3,000 protestants, des écoles du jeudi où ils enseignent l'histoire sainte et le chant; quelques-uns enfin vont présider le dimanche, dans les hameaux les plus éloignés, des réunions d'édification pour grandes personnes qui sont appréciées. L'École modèle de Mens continue ainsi son œuvre dans la pensée qui fut à son origine avec Félix Neff; elle forme des ouvriers pour la grande œuvre de l'évangélisation en France, à savoir des pasteurs et des évangélistes pour nos Églises, des instituteurs chrétiens pour nos écoles, des missionnaires pour le monde païen.

SOCIÉTÉ DES ÉCOLES DU DIMANCHE DE FRANCE



Laissez-les venir à moi et ne les empêchez pas.

Notre Société se propose de réaliser un grand devoir, l'éducation religieuse de notre jeunesse protestante, et par cette éducation de préparer l'avenir de l'Église et de la patrie.

Créer et multiplier ces Écoles où, chaque dimanche, l'enfant est instruit dans la Parole de Dieu; recruter et grossir cette armée pacifique d'instructeurs volontaires, heureux de consacrer à cette œuvre sainte une partie du jour du repos; faciliter leur tâche en préparant pour eux, avec le matériel nécessaire, carnets, bons points, Recueils de cantiques, des Journaux qui les instruisent, et des feuilles illustrées qu'ils distribuent aux enfants; enfin établir un lien entre toutes les Écoles par les visites régulières d'agents missionnaires, telle est l'œuvre que la Société n'a cessé de poursuivre depuis quarante ans avec un succès et une bénédiction croissants.

Nous ne pouvons mieux le démontrer qu'en résumant la situation de notre Société à chacune des quatre périodes décennales de son activité.

I. — Prenons la première période, de 1852 à 1862. C'est en 1852 que la Société des Écoles du Dimanche est fondée à Paris, grâce à l'heureuse initiative de M. le pasteur Paul Cook, l'ami le plus dévoué, le plus infatigable de notre œuvre, celui qui n'a cessé jusqu'à sa mort de la servir, par sa plume, par sa parole, par ses visites aux Églises comme agent missionnaire. Il nous a raconté naïvement ses premières tentatives.

« Je me vois encore arrivant à Paris. Dieu m'avait mis au cœur de publier un petit journal sous le titre de : *Magasin des Écoles du Dimanche*. Je fis une tournée chez tous les pasteurs pour avoir leur avis à ce sujet. Tous me dirent que mon idée était bonne, mais qu'elle ne pouvait être réalisée, en France. L'imprimeur même, comme je lui parlais d'un tirage de quatre cents numéros, me dit : « Consentez, monsieur, à n'en tirer que deux cents. »

C'est le 23 avril 1853 qu'avait lieu la première assemblée publique à l'Oratoire, et je vois encore la physionomie de cette première séance. Ce qui frappait, c'était la timidité avec laquelle on demandait aux Sociétés plus anciennes la permission pour leur nouvelle sœur de se glisser dans leurs rangs. Ce qui frappait encore, c'était le nombre restreint des premières adhésions. Un Comité de six membres seulement fut nommé : MM. Montandon, pasteur, président ; Henry Paumier, pasteur, secrétaire; Paul Cook, pasteur, trésorier; trois assesseurs : MM. Favey, Renckhoff, et Louis Vernes, pasteur.



PAUL COOK

Le premier rapport constatait l'existence de 13 Écoles du Dimanche à Paris, 130 dans la France entière. On avait publié des bons points, des carnets pour les moniteurs. Le budget était de 1,216 fr., laissant, chose rare, un boni de 10 fr. 70 c.

Dix ans plus tard, en 1862, les dons ont augmenté avec l'intérêt qu'excite l'œuvre. Le budget dépasse 26,000 fr., mais le progrès matériel est peu de chose à côté du progrès moral accompli pendant ces dix années. Au lieu de 13 Écoles du Dimanche, Paris en compte 34. Les départements, au lieu de 130, en comptent 327.

Le *Magasin des Écoles du Dimanche*, dirigé par M. Cook jusqu'en 1857, est continué par le Comité jusqu'en 1863, et a fourni aux instructeurs et aux directeurs des Listes de leçons, des Études bibliques, des informations

précieuses sur les meilleures méthodes à suivre. Une *Bibliothèque* a été fondée en 1857, pour fournir de bons livres à répandre dans les écoles de semaine. De 1857 à 1863, on a vendu 156,000 volumes, soit en moyenne 14,208 par an; on a publié ainsi 21 ouvrages, originaux pour la plupart et formant 28 volumes. Une fête essayée timidement à l'Oratoire, grâce à l'initiative d'un ami américain, M. Albert Woodruff, a si bien réussi, que l'on organise ces fêtes annuelles du Cirque, qui, pendant plusieurs années, ont été l'une de nos réunions les plus intéressantes et les mieux suivies, et pour parler le langage du jour « le clou » de la semaine de nos Assemblées religieuses.

II. — Abordons la seconde période, de 1862 à 1872. Notre œuvre rencontre encore bien des préventions. Les uns la repoussent comme une importation de l'étranger; les autres redoutent l'influence de moniteurs laïques et préfèrent le catéchisme exclusivement dirigé par le pasteur. Cependant le progrès, bien que lent, s'accentue. En 1867, nous prenons une part active à l'Exposition universelle. Grâce au généreux concours de nos amis de l'Union des Écoles du Dimanche et de la Société des Traités de Londres, grâce aussi à l'appui de M. Théodore Vernes d'Arlandes, commissaire délégué pour les Missions, nous faisons élever, dans le parc même de l'Exposition, à côté du bâtiment des Missions évangéliques, une salle vaste et admirablement située, où nous avons exposé nos publications et celles de diverses Sociétés des Écoles du Dimanche de l'étranger.

Pendant les six mois qu'a duré l'Exposition, des milliers de visiteurs n'ont cessé de traverser notre salle, regardant, interrogeant notre agent, M. Hutton qui, grâce à sa connaissance de l'anglais et du français, a pu rendre sa mission doublement utile.

Plusieurs faits nous ont montré l'heureuse influence de cette publicité pour notre œuvre. Un jour deux dames, deux étrangères, en voyant la jolie reliure de nos livres, demandent si ce sont des romans. Notre agent leur parle des Écoles du Dimanche, de l'importance de leurs publications pour l'éducation des enfants. Ces dames se retirent, mais quelques heures plus tard M. Hutton les voit revenir : « Avez-vous quelques livres, non pas pour les enfants, mais pour des personnes qui voudraient essayer d'ouvrir une École du Dimanche? » Elles choisissent alors bon nombre de volumes et de brochures, prient qu'on les fasse porter à leur hôtel, car elles doivent partir le soir même pour Saint-Pétersbourg, puis, remerciant notre agent : « Nous essaierons, lui disent-elles, de faire croître en Russie le goût de ces Écoles, et nous nous proposons, ma

sœur et moi, d'ouvrir chacune une École du Dimanche. Priez Dieu qu'il nous donne de réussir. »

En cette même année 1867, nous avions à Paris une réunion internationale de délégués des Écoles du Dimanche des principaux pays protestants. L'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande nous avaient envoyé de nombreux représentants. Pendant trois jours, les 27, 28 et 29 juin, le Congrès siégeant à l'Oratoire avait discuté sur le but, les méthodes, l'organisation des Écoles du Dimanche. Deux fêtes avaient réuni, le 2 juillet, les délégués chez le président de la Société à Fleury, et le jeudi 4 juillet, les enfants de toutes nos Écoles dans le Parc de Saint-Cloud. Enfin la Société qui, en 1862, à l'Exposition universelle de Londres, avait obtenu une médaille de bronze, en recevait une seconde, en 1867, du jury de l'Exposition de Paris. Puis, à la suite de l'enquête faite par la Société de Protection des apprentis et des enfants, notre Société obtenait une médaille d'argent et une riche bannière. Et ce fut un spectacle émouvant que celui de cette séance solennelle du 27 octobre 1867, au Palais de l'Industrie, où se trouvaient réunis 10,000 enfants de toutes les Écoles et 22,000 personnes de toutes les classes de la société accourues pour voir récompenser les travaux de Sociétés dirigées par des membres des Églises les plus diverses, mais tous unis par une même pensée de charité pour les enfants. Aussi en rappelant cette scène, pouvions-nous bénir Dieu de ce progrès des idées de tolérance et de liberté.

J'ouvre le rapport de 1872, qui termine la seconde période. Après l'année terrible et nos tristes deuils, après la mort de notre cher agent missionnaire, M. le pasteur Caron, victime de son dévouement comme aumônier militaire, que trouvons-nous?

A Paris, 50 Écoles du Dimanche comptant 5,419 enfants et 494 instructeurs. En France, 913 Écoles du Dimanche. Dans 9 départements, il n'existe pas encore d'École de ce genre.

III. — J'aborde la troisième période décennale, de 1872 à 1882. En 1873, première apparition des Écoles populaires de la mission Mac All. Elles ne sont au début qu'au nombre de 6. Nous avons deux journaux; l'un mensuel, les *Leçons bibliques*, qui a remplacé le *Magasin des Écoles du Dimanche*, en est à sa quatrième année et continue d'être bien accueilli; l'autre hebdomadaire, *la Feuille du Dimanche*, qui en est à sa huitième année, et compte environ 2,500 abonnés. Depuis 1857, nous avons publié 440,000 volumes, sur lesquels 300,411 ont été vendus. Plusieurs de ces ouvrages, comme les *Mémoires d'un*

Protestant, *la Cousine de Violette*, *le Voyage d'Hélon à Jérusalem*, ont été traduits en anglais, en allemand et en hollandais. Notre *Recueil de Cantiques* en est à sa 24e édition, tirée à 10,000 exemplaires.

Enfin, le rapport de 1882 constate à Paris 101 Écoles du Dimanche, avec 7,384 enfants et 823 instructeurs; en France, 1,113 Écoles du Dimanche; deux départements seulement, la Corse et le Cantal, n'ont pas encore d'Écoles du Dimanche.

IV. — Notre quatrième période décennale, de 1882 à 1892, a vu se consolider et se développer notre œuvre. En 1890, sous l'habile direction de M. le pasteur Mathieu Lelièvre, au lieu des *Leçons bibliques* un nouveau journal, le *Journal des Écoles du Dimanche*, vraie revue de pédagogie chrétienne, a commencé. Il compte 2,300 abonnés.

Deux autres journaux destinés aux enfants et aux familles, *la Feuille du Dimanche*, tirée à 18,000 exemplaires, les *Images bibliques*, avec leurs jolies gravures, à 6,500 exemplaires, soit 24,500 exemplaires qui, chaque dimanche, sont distribués dans 473 Écoles réparties entre 74 départements et 23 localités de l'étranger. Notre *Recueil de Cantiques* en est à sa 26e édition, tée à 10,000 exemplaires.

Depuis 1881, des Conférences pour les moniteurs ont lieu, chaque hiver, pendant 9 ou 12 séances; quelques-unes, vraiment remarquables, comme celle de M. Fuchs, ingénieur des mines, sur les rapports de la cosmogonie mosaïque avec les découvertes de la géologie, ont été suivies par un public nombreux et dont l'intérêt croissant a montré l'utilité de ces cours.

La Société s'est aussi procuré des vues représentant les *Scènes de l'Évangile*, d'après Hoffmann, des scènes de Missions, de voyages; elle a fait l'acquisition d'appareils pour projections; 43 locations ont été faites pendant l'année 1882; c'est une branche nouvelle de notre œuvre, qui pourra augmenter l'intérêt des Conférences faites aux enfants et aux moniteurs.

Enfin aux Fêtes du Cirque, devenu trop étroit pour notre population croissante d'enfants, ont succédé nos belles réunions dans la grande Salle des Fêtes au Trocadéro. Elles ont lieu tous les deux ans et réunissent plus de 3,500 enfants; en ajoutant les parents et les amis, plus de 5,000 personnes. Dans cette salle comble, nulle confusion, nul tapage, une joie saine et bienfaisante, la joie de se trouver réunis en si grand nombre, la joie de chanter de plein cœur des chants connus de tous, la joie d'entendre des voix amies auxquelles les applaudissements de ces jeunes auditeurs semblent donner plus d'entrain et

de vie, tout se réunit pour donner à ces Fêtes un intérêt que ceux qui les ont vues ne peuvent pas oublier.

Si nous résumons l'effort de ces quarante années de travail, près de 1,200 Écoles du Dimanche fondées, 100 Écoles populaires, fondées par la Mission Mac All, au lieu de 6 que l'on comptait en 1873; environ 182 Écoles du Jeudi ouvertes depuis 1882, pour donner aux enfants des Écoles publiques laïcisées l'instruction religieuse qu'ils n'y reçoivent plus; notre *Recueil de Cantiques* arrivé à sa 26e édition, tirée à 10,000 exemplaires; enfin près d'*un million* dépensé pour ces diverses branches de la Société, somme énorme quand on la rapproche de notre modeste budget, voilà le bilan de l'œuvre accomplie par notre Société ou sous son influence, pendant ces quarante années.

Notre tâche est-elle achevée? Loin de là. Que de progrès à réaliser pour que tous nos enfants soient soumis à cette heureuse influence de l'École du Dimanche! Que de questions à étudier pour améliorer les méthodes d'instruction! Que d'efforts à faire pour nos jeunes gens, pour que les hommes les plus distingués de l'Église se disputent, comme en Amérique et en Angleterre, l'honneur d'instruire les enfants, et de présider un groupe à l'École du Dimanche! Quel devoir pressant, que d'étudier les moyens d'unir les efforts de la famille à ceux de l'École du Dimanche!

Que sera notre jeunesse ? Elle sera ce que nous l'aurons faite nous-mêmes par nos leçons, notre influence, nos exemples.

Nous ne pouvons mieux résumer nos devoirs qu'en rappelant les nobles paroles d'un penseur américain, Edward Everett : « Contemplez à l'automne un des chênes de la forêt couvert de milliers de glands; chacun de ces fruits est l'embryon d'un chêne aussi majestueux que le tronc paternel, qui élèvera ses branches vers le ciel, et bravera les orages de trois cents hivers. Il ne faut pour cela qu'une poignée de terre qui recouvre le gland tombé, un peu d'humidité qui le nourrisse, il ne faut que cela, mais il le faut absolument; sinon, faute de ce secours si insignifiant en apparence, pas un de ces fruits innombrables n'est destiné à devenir un arbre.

» Contemplez maintenant les cités, les villages de notre chère patrie; parmi tous ces milliers d'hommes qui nous entourent, il n'est pas une intelligence qui ne soit capable de grands progrès. Eh bien! pour éveiller chacune de ces intelligences, pour lui donner le sentiment de sa merveilleuse puissance, il ne faut que peu de chose, mais ce peu de chose est indispensable. Quand un gland tombe sur un sol défavorable pour y périr, c'est la perte d'un arbre comme

celui dont le fruit s'est détaché ; mais quand l'esprit d'un être immortel est étouffé, faute de culture, et manque aux grandes fins pour lesquelles il a été créé, c'est une perte que personne ne peut mesurer, une perte pour le temps et une perte pour l'éternité. »

HENRY PAUMIER, Président.

PETITE BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES SYNODALES

Le but essentiel poursuivi par les Synodes étant de réveiller et de développer la vie au sein des Églises réformées, les Synodes devaient tout naturellement être amenés à s'occuper de l'instruction des enfants et à prendre les Écoles du Jeudi et du Dimanche sous leur haut patronage. C'est au Synode de la 14e Circonscription que revient l'honneur d'avoir le premier adopté toute une série de mesures destinées à favoriser le développement des Écoles et notamment des Écoles du Jeudi : impression de bons points rouges, bleus et verts pour encourager la sagesse et l'assiduité des enfants; publication d'un *Recueil de Psaumes et Cantiques à l'usage des Écoles;* organisation d'un concours entre tous les élèves des Écoles du Jeudi de la 14e Circonscription; visite annuelle des Écoles par des pasteurs. Mais la plus importante de ces créations est certainement la *Petite Bibliothèque des Écoles synodales*. Cette *Bibliothèque* se compose de traités populaires ornés d'une jolie couverture de couleur avec titre rouge, qui sont distribués aux enfants par le délégué synodal le jour de sa visite.

Les traités synodaux ont non seulement pour but d'amener les lecteurs à Jésus-Christ, mais encore, et c'est là ce qui constitue leur caractère distinctif, de faire connaître l'organisation et l'histoire de l'Église réformée. Une quinzaine de Circonscriptions synodales (la France en compte 21) se sont associées à la 14e pour ces publications, dont le tirage est allé d'année en année en grandissant. En 1892, le nombre des exemplaires répandus dans les Écoles a été de 16,000. Une édition spéciale est faite pour les Églises dont les Synodes ne sont pas encore associés à celui de la 14e et porte le titre : *A nos enfants*, au lieu de « Au nom du Synode de la . .e Circonscription ». Les éditions,

différentes par le titre et les indications régionales, ont toutes ceci de commun qu'elles renferment quelques brefs renseignements sur les Synodes, ainsi que la Confession de foi de l'Église réformée de France telle qu'elle a été proclamée par le Synode de Paris en 1872. Ont paru successivement : *Les petits Huguenots; le Voyage de Marc; A travers la persécution*, par D. Benoit; *la Bonne Fée*, par J. Bastide; *le Temple de Charenton*, par H. Fargues; *Vocation!* par Ed. Sautter; *les Vacances de Gilbert*, par P. Vesson.

Le prix des traités est de cinq centimes l'exemplaire.

La *Petite Bibliothèque des Écoles synodales* est sous la direction de M. le pasteur Granier, de Bagard, et a pour secrétaire M. le pasteur Poux, d'Alais.

DÉPOT CENTRAL DES PUBLICATIONS POPULAIRES

DE PARIS

Le Dépôt central, qui existe à Paris depuis près de seize ans, est une des œuvres qui ont contribué de la manière la plus utile à l'évangélisation populaire. Situé d'une manière admirable, en plein Paris, 4, place du Théâtre-Français, près du Palais-Royal, en face le Louvre, il reçoit chaque année des milliers et des milliers de visiteurs. Grâce au Dépôt central, il a été possible de répandre de nombreux exemplaires des Écritures, de distribuer par centaines de mille des traités d'appel, des publications religieuses et surtout les beaux journaux illustrés *l'Ami de la Maison* et *le Rayon de Soleil*. Aussi le Dépôt central est-il un précieux instrument de travail pour toutes nos œuvres de Mission et d'Évangélisation, et son action s'étend non seulement à la France, mais à toutes les contrées où la langue française est connue et aimée, à l'Afrique du nord comme au Canada. Cette œuvre, qui est née de la foi, se poursuit fidèlement au prix de grandes dépenses dont la générosité chrétienne prend la charge. Le Dépôt central est sous la direction de M. Vasseur.

PENSIONS PROTESTANTES

La question de l'éducation des enfants a toujours été au premier rang des préoccupations des Églises protestantes de France. Si les lois scolaires ont amené la suppression du plus grand nombre des écoles confessionnelles, du moins les établissements d'instruction destinés aux jeunes filles, fondés par l'initiative individuelle, n'ont pas cessé de s'augmenter. Aujourd'hui des pensions protestantes se trouvent dans la plupart des Églises importantes; une instruction sérieuse y est donnée et ces maisons d'éducation jouissent d'une réputation méritée. Si l'on se reporte aux première années du siècle, alors que s'ouvrit à Paris la première pension protestante, dirigée par Mlle Servier, pour examiner la liste que nous publions, il sera facile de constater un progrès à l'honneur de nos Églises.

Alais (Gard). Pensionnat de demoiselles, 18, rue de Florian, dirigé par M. et Mme Bégou.

— Pensionnat de demoiselles de Mlles Gasquiel.

Annonay (Ardèche). Pensionnat de jeunes filles, fondé en 1847, et dirigé par M. et Mme Liénard.

— Maison d'éducation dirigée par Mlles Gaujot.

Avranches (Manche). Cours complet d'éducation sous la direction de Mlles Née.

Barre de Cévennes (Lozère). Pensionnat de Mme Courtès.

Belfort (Haut-Rhin). Pensionnat dirigé par Mlles Mérilhon.

Biarritz (Basses-Pyrénées). Maison protestante, villa Margueritte, avenue de Paris, Croix-des-Champs, dirigée par M. et Mme Pavillard.

Blois (Cher). Pension de Mlles Lavallée et Giraud.

Bolbec (Seine-Inférieure). Institution pour jeunes filles, 7, rue du Prieuré, dirigée par Mlles Vaissaire et Eynard.

Bordeaux. Pension, 24, rue de Tivoli, dirigée par M. Bourgailh.

— Institution Hébrard, maison d'éducation, 9 et 11, rue Barennes, dirigée par M. et Mme Ratier.

Boulogne-sur-Mer. Institution de demoiselles, 37, rue Basse-des-Tintelleries, sous la direction de Mlle A. Marchal et de Mme Mac Coll.

Cannes (Alpes-Maritimes). Maison d'éducation, Pavillon du Prado, boulevard du Cannet, dirigée par Mme Bruéry-Vernet.

Castres (Tarn). Pension, boulevard Pâte-d'Oie, directrices Mlles Sire et Pelet, et pensionnat, 34, place de l'Albinque, dirigé par Mme Brun-Dejean.

Dieppe (Seine-Inférieure). Pension de Mmes Schackleton et Bruce, 8, quai Bérigny.

Le Havre. Pension de Mlles de Lavergne, rue d'Esprémenil.

Ganges (Hérault). Pension de Mme Symian.

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Pensionnat de La Ruche.

Lyon. Externats de Mlle Jandin, 38, cours Morand, et de Mme Durand, cours Morand, 11.

Marseille. Pensions de Mme Savineau, 19, rue Farjon; de Mme Abric, 98, rue Breteuil, et de Mlle Saillens, 38, rue de la République.

Mens (Isère). Pensionnat de Mlle Durif.

Montauban (Tarn-et-Garonne). Pensionnat de Mlle Fraysse

Montbéliard. Cours normal dirigé par Mlle Banzet.

Montpellier (Hérault). Internat de jeunes filles, 32, avenue de Toulouse, dirigé par Mlle Clavel; Pension de Mme Bousquier, route de Palavas.

Nantes (Loire-Inférieure). Maison d'éducation protestante, 10, rue des Dervallières, dirigée par Mme Lauru.

Nérac (Lot-et-Garonne). Institution Jeanne-d'Albret, fondée en 1863, sous la direction de Mlle Gamonet.

Nimes (Gard). Pensionnat de demoiselles, 8, rue de la Fontaine, sous la direction de M. Massot, pasteur, et de Mme Massot.

— Pensionnat de demoiselles, 1, rue Plotine, dirigé par Mlle A. Laget.

— Pensionnat évangélique de demoiselles, 9, rue de la Fontaine, dirigé par Mlle Kellerman.

— Pensionnat évangélique de demoiselles, 1, rue de Sauve, dirigé par Mlle J. Lelièvre et M. M. Lelièvre, pasteur.

— Maison d'éducation protestante, 3, quai de la Fontaine, dirigée par Mme Laporte.

Orléans. Pension protestante, les Cèdres, 21, rue de Loigny, dirigée par Mlle Diény.

Orthez (Basses-Pyrénées). Pension de Mme Lassalle.

Paris et ses environs : Pensionnats de Mme de Coppet, 223, boulevard Pereire; de Mme Flammant, 43, rue Trezel, avenue de Clichy; de Mmes Ellary

et Byse, 11, rue Eugène-Flachat; de Mlle Henriette Mairin, 31, cité d'Antin; de Mlle Brian, 19, rue Tournefort; de Mlle Brot, 17, rue de l'Avenir, *Asnières;* de Mlles Vivier, villa Montmorency, 22, avenue des Tilleuls, *Auteuil;* de Mlle Viénot, parc des Princes, *Boulogne-sur-Seine;* de Mlle Bizot, 79, boulevard Montmorency, près le Bois de Boulogne, de Mlles Demmler, 3, Grande-Rue, *Bourg-la-Reine;* de Mlle E. Fray, 69, rue Perronet, *Neuilly-sur-Seine*; de Mme de Fré, 62, rue de l'Aigle, *La Garenne-Colombes.*

Pau (Basses-Pyrénées). Pension de jeunes filles, 13, rue Marca, dirigée par Mlle Jeanne Sprecher.

Privas (Ardèche). Institution protestante, 28, cours du Temple, directrice Mme Freydier.

Reims (Marne). Pensionnat de demoiselles, 19, rue Saint-Hilaire, Mlle Léa Benech, directrice.

Rennes (Ille-et-Vilaine). Pensionnat de demoiselles, 5, rue Richard-Lenoir, dirigé par Mme Wagner.

La Rochelle (Charente-Inférieure). Pensionnat de Mlles Granger et Loupot, 15, rue Dupaty.

Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Institution protestante pour jeunes demoiselles (ancien pensionnat Delhorbe), dirigée par Mme Duran-Angliviel.

Saint-Dié (Vosges). Institution de Mlle Jæglé.

Saint-Quentin (Aisne). Institution protestante, directrice Mlle Mollard.

Saintes (Charente-Inférieure). Institution Magistel, Pensionnat protestant de jeunes filles, sous la direction de Mlles Magistel et de Mme Danjou.

Saumur (Maine-et-Loire). Pensionnat protestant, de Mlle Bonifas, 8, rue du Petit-Mail.

Toul (Meurthe-et-Moselle). Pensionnat de demoiselles, 11, rue Michâtel, dirigé par Mme Ch. Bouchon.

Uzès (Gard). Pension de Mlle Berthezène.

Le Vigan (Gard). Pensions de Mme Vincent, rue du Pont; et de Mlle Lieure, rue de Lacondamine (1).

Les pensions protestantes de jeunes gens sont beaucoup moins nombreuses, et la raison en est facile à saisir par suite du développement des établissements d'instruction secondaire de l'État, et par le fait que des aumôniers protestants

(1) Il n'était pas possible de faire connaître dans le détail les programmes de ces nombreux établissements, mais il sera aisé à toute personne qui désirera avoir des renseignements plus complets de les demander aux directrices des pensionnats.

se trouvent dans presque tous les lycées et collèges. Mais une mention spéciale est due au collège de Sainte-Foy, qui a rendu et rend encore les plus grands services à la population protestante de la vallée de la Dordogne. Il a eu pour élèves dans le passé des hommes qui ont marqué dans l'histoire de l'Église et de la patrie, et nous aimons à citer parmi ses élèves, MM. A. André, Broca, E. de Pressensé, Frédéric Mallet, Ph. de Monbrison. Dirigé aujourd'hui par M. Fouraignan, avec l'aide dévouée des pasteurs de la contrée, il réunit un nombre assez important d'élèves qui y font de bonnes études. Citons encore l'Institut de Glay (Doubs), qui vient d'obtenir le droit de donner à ses élèves une instruction secondaire; les pensions de MM. Guibol et Toulon, toutes les deux à Bordeaux; celle de M. Keller, 4, rue de Chevreuse, à Paris; celle de M. Pommier à Marseille.

BIBLIOGRAPHIE

Il n'existe pas encore dans notre langue d'histoire du protestantisme français pendant la période moderne. Le seul ouvrage d'ensemble qui ait paru est un essai estimable de M. le pasteur Mæder de Strasbourg, qui fut édité en deux volumes par les soins du docteur Giessler, à Leipzig, en 1848, sous ce titre : *Die protestantische Kirche Frankreichs* (1). Mais au point de vue statistique et administratif, nous pouvons, par contre, énumérer un certain nombre d'ouvrages où se trouvent réunis d'utiles renseignements. C'est à Rabaut le Jeune que nous devons le premier Annuaire protestant. Ce fut en 1807 que ce livre parut sous ce titre : *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique à l'usage des Églises réformées et protestantes de l'Empire français.*

Cet important ouvrage contenait une notice historique sur la situation civile, politique et religieuse des réformés depuis 1787 et l'organisation de toutes leurs Églises comme le tableau de tous leurs pasteurs.

(1) Le livre cinquième de l'*Histoire des Protestants de France, de l'Édit de tolérance au temps présent*, 1789-1854, dû à la plume de M. le professeur Bonifas, et l'article *France protestante* (1787-1878) de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, par M. Frank Puaux, ne sont en effet que des résumés de l'histoire des Églises protestantes de France dans la période moderne.

De 1808 à 1810 parut à la librairie protestante de Gautier et Bretin, la première qui ait été ouverte en France après la Révocation, l'*Almanach des Réformés et Protestans de l'Empire français*, 3 vol. in-16, d'un réel intérêt. En 1821, M. Soulier, ancien pasteur, publia le *Nouvel Annuaire protestant*, et c'est au même auteur que l'on doit un travail important paru en 1828 sous ce titre : *Statistique des Églises réformées de France.*

Il faut arriver à l'année 1862 pour signaler la publication d'un nouvel *Annuaire protestant* dont M. le pasteur de Prat prit la rédaction et qu'il dirigea jusqu'en 1884. Cette collection avait été précédée de la publication de l'*Almanach historique et statistique protestant*, publié pour la première fois en 1840, par M. le pasteur Hugues et qui se continua jusqu'en 1861. — Les huit volumes publiés par M. de Prat sont une utile contribution à l'histoire des Églises protestantes de France. En 1893, M. le pasteur Davaine, de Privas, a publié un *Annuaire du Protestantisme français* (Fischbacher, éditeur). Depuis 1880 paraît annuellement l'*Agenda protestant*, publié par M. Franck Puaux (Fischbacher, éditeur), dont la collection forme aujourd'hui 14 volumes. Signalons aussi la publication, qui n'a duré que quelques années, de l'*Almanach du Sou protestant* (1878-1885); on y trouve d'utiles indications. Sans parler des innombrables rapports publiés par les Sociétés et les Œuvres religieuses, il importe de signaler la *Statistique des Associations protestantes religieuses et charitables de France,* publiée en 1864 par les soins éclairés de M. Edouard Borel, et dont une seconde édition augmentée a paru en 1884 (Fischbacher, éditeur). Citons les deux ouvrages si consciencieux de M. H. de Triqueti, le *Manuel de la charité protestante réformée à Paris,* et l'*Exposé des œuvres de la charité protestante en France,* ainsi que le livre de M. le pasteur Decoppet, *Paris protestant* (1876), et le *Manuel de l'assistance à Paris* (1883), publié par M. le pasteur Arboux. Mentionnons encore les deux opuscules de M. Westphal-Castelnau, *Hier et Aujourd'hui,* et *Douze ans de vie synodale* (Grassart). On consultera enfin très utilement les importants articles consacrés au protestantisme français dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses.*

Nous avons cru devoir mettre à cette place, et comme un complément à nos œuvres d'instruction, ces indications bibliographiques, qui dans leur brièveté pourront cependant rendre quelques services.

F. P.

ŒUVRES SOCIALES ET RELIGIEUSES

ŒUVRES SOCIALES ET RELIGIEUSES

ŒUVRES GÉNÉRALES

ASSOCIATION PROTESTANTE POUR L'ÉTUDE PRATIQUE DES QUESTIONS SOCIALES

Le protestantisme français ne pouvait rester étranger à la préoccupation des questions sociales qui est un des caractères les plus frappants et les plus louables du temps présent. Après avoir été abordé parmi nous par le côté religieux (Mission intérieure), par le côté moral (Ligue française pour le relèvement de la moralité publique) et par le côté économique (Coopération, Participation, Mutualité, etc.), le problème social fut posé soit devant les étudiants des Facultés de théologie, soit devant les Conférences pastorales : Conférence libérale de Montpellier, 1885 ; Conférence évangélique d'Alais, 1886. Quelque temps après cette dernière assemblée, un certain nombre de pasteurs appartenant aux diverses tendances ecclésiastiques du protestantisme, aidés de laïques des plus compétents, formèrent un Comité d'initiative qui lança (fin juillet 1887) une circulaire destinée à provoquer la formation d'une Association protestante pour l'étude pratique des Questions sociales. Les adhésions arrivèrent nombreuses et enthousiastes de tous les points de la France, et l'Association put s'organiser immédiatement, fonder et mettre en activité sa Bibliothèque circulante, et publier quelques études sociales.

En même temps que la circulaire dont nous venons de parler parut la *Revue de théologie pratique et d'études sociales*, aujourd'hui *Revue du christianisme pratique*, Vals (Ardèche), fondée par M. le pasteur C. Chastand sous l'empire des mêmes préoccupations qui avaient donné naissance à l'Association. Les deux entreprises firent alliance dès le début, et se présentèrent au public comme devant marcher de concert.

Les 18 et 19 octobre 1888, l'Association tint à Nimes, centre protestant par excellence, qui, sous l'inspiration de quelques laïques généreux, était déjà devenu un centre de philanthropie sociale, une assemblée solennelle à laquelle prirent part environ 150 adhérents, parmi lesquels nous citerons, pour ne nommer que les morts, MM. Bersier et Ch. Bois. On y remarqua aussi les délégués de deux Sociétés genevoises, créées à la suite de la nôtre (mai 1888) et presque sous le même titre.

L'assemblée entendit et discuta deux travaux de premier ordre, puis elle sanctionna les actes du Comité d'initiative en le réélisant tout entier, et le bureau demeura composé de M. le pasteur T. Fallot, président, MM. de Boyve et Ch. Gide, vice-présidents, MM. les pasteurs Gouth, secrétaire général, et Comte, secrétaire. — Les Statuts préparés par le Comité furent adoptés après une discussion approfondie. En voici les articles essentiels, qui sont comme la déclaration de principes de l'Association :

« Art. 2. — L'Association fait appel, sans distinction d'opinion, à tous les protestants, hommes ou femmes, qui comprennent leurs responsabilités et leurs devoirs en face des souffrances et des périls de la société actuelle, et qui sont résolus à poursuivre dans l'organisation de la société, aussi bien que dans la vie des individus, l'application des principes de justice et d'amour proclamés par Jésus-Christ.

» Art. 4. — Se plaçant avant tout sur le terrain moral et religieux, elle s'appliquera à rechercher et à mettre en lumière tout ce qui, dans l'ordre de choses existant, est contraire à la justice et à la solidarité, tout ce qui est de nature à empêcher le développement moral et religieux de l'individu, et par conséquent son salut.

» Art. 5. — Son ambition est de travailler à la réparation des maux dont nous souffrons en indiquant aux chrétiens leurs devoirs sociaux, en suggérant à leur initiative des œuvres de fraternité et de relèvement, et en agissant sur les pouvoirs publics pour déterminer les réformes nécessaires. »

Le succès de l'assemblée de Nimes décida le Comité à réunir des Congrès annuels. Le deuxième fut convoqué à Lyon en novembre 1889, et c'est sous l'impression des Travaux qui y furent lus et discutés que se fondèrent quelque temps après, à Lyon et à Nimes, des œuvres d'Assistance par le travail semblables à la Maison hospitalière de M. le pasteur Robin à Paris. Le troisième Congrès se réunit à Montbéliard en juillet 1890 sous la présidence de M. de Boyve, M. Fallot s'étant retiré pour raison de santé, il fut marqué par une participation

plus active de l'élément laïque. Le quatrième s'est tenu à Marseille en octobre 1891 (1).

Nos Congrès (2) se sont réunis dans des milieux fort divers, mais chacun d'eux a gagné à l'œuvre de nouveaux amis. Beaucoup de craintes et de défiances ont accueilli notre Association à son origine; mais il a suffi qu'elle se montrât pour les dissiper. Sans s'inféoder à un parti ou à une école quelconque, sans professer un autre *credo* que l'Évangile lui-même, elle fait appel à tous les amis de la justice, de la liberté et du progrès, à tous ceux qui croient au royaume de Dieu et qui veulent en hâter l'avènement. Elle fait en même temps œuvre de conservation véritable, car l'évolution réformatrice et pacifique peut seule nous garantir de la révolution.

Il va sans dire qu'une Société de ce genre ne peut présenter pour sa justification des résultats qui se pèsent et se comptent par chiffres. Sa statistique est bientôt dressée (3) Mais ce n'est point par ce côté-là qu'on peut la juger. Ce serait plutôt par les zèles nouveaux qu'elle a pu stimuler et par les œuvres individuelles ou collectives dont elle a pu inspirer ou suggérer la fondation dans de nouveaux milieux (Sociétés coopératives, de secours mutuels, d'assistance par le travail, d'habitations ouvrières, de patronage, de placement, etc., etc.).

L'ambition du Comité qui dirige l'Association serait d'accroître son utilité

(1) Un cinquième Congrès s'est réuni au Havre en juin 1893.

(2) Les « Travaux » de ces Congrès ont été publiés à la librairie Fischbacher, Paris. — 2 fr. 50 c. le dernier fascicule.

(3) Œuvre du Comité (article 10 des Statuts) : 1o Bibliothèque circulante créée dès 1887, au moyen des souscriptions des fondateurs et des cotisations des adhérents. Composée des meilleures productions littéraires des principales écoles d'économie politique et sociale, elle est gratuitement à la disposition des adhérents (sauf une partie des frais de port). Voir le Catalogue. S'adresser provisoirement à la présidence. — 2o Concours : Un généreux anonyme institua, dès avant l'assemblée de Nimes, deux prix de 500 fr. pour des concours à établir, entre étudiants en théologie et jeunes pasteurs de langue française, sur des sujets de sociologie chrétienne. Le premier concours n'a eu qu'un demi-résultat (encouragement de 300 fr. à M. le pasteur Sibleyras). Le deuxième est encore ouvert jusqu'au 1er mars 1894. — 3o Publication des Travaux des Congrès, et, en outre, d'un plan d'études rationnel et de diverses études sociales dans la *Revue du Christianisme pratique.*

Renseignements : Nombre d'adhérents inscrits au 1er janvier 1892 : 561, dont 35 dames. — Comité de trente membres. — Bureau : Président d'honneur, M. le pasteur Fallot; président, M. E. de Boyve; secrétaire général M. le pasteur Gouth (d'Aubenas). — Cotisation : Minimum, 2 fr. par an. Le produit des cotisations est consacré, sous le contrôle du Comité : 1o à la Bibliothèque circulante ; 2o à la publication des Travaux de l'Association ; 3o aux frais de propagande ; 4o aux frais de tenue des Congrès.

L'Association a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition de 1889, à Paris (section d'Économie sociale.)

S'adresser pour adhésions et cotisations, et en général pour toutes demandes de renseignements, à M. de Boyve, président, 2, Esplanade, à Nimes.

et d'accentuer toujours plus son caractère pratique en provoquant dans les principaux centres ouvriers la formation de groupes régionaux d'études et surtout d'activité sociales, à l'instar de ceux qui existent déjà dans quelques villes. Aujourd'hui que les préoccupations de cet ordre envahissent l'élite de notre jeunesse, la tâche de notre Société est de plus en plus grande et urgente, et si elle n'existait pas, il faudrait la fonder. Elle existe : ce que nous attendons de la bénédiction de Dieu et de la bonne volonté de nos coreligionnaires, c'est que son action s'étende et se fortifie et qu'elle soit au sein de notre protestantisme français « le levain qui fait lever toute la pâte ».

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'OBSERVATION DU DIMANCHE

L'histoire de la Société française pour l'observation du Dimanche ne peut être séparée du souvenir de l'homme de bien qui l'a fondée en 1875, de celui qu'on a justement nommé « l'apôtre du dimanche », d'Alexandre Lombard. Il fut le principal initiateur du mouvement dominical qui a pris aujourd'hui de si grandes proportions et obtenu de si remarquables succès A une époque où cette question préoccupait peu les esprits, il en avait compris la portée religieuse, philanthropique et sociale; il avait sollicité en sa faveur, au milieu de l'indifférence et du dédain du plus grand nombre, l'opinion publique; il avait fondé le Comité de Genève en 1861, travaillé avec ardeur à créer des Comités semblables dans d'autres pays ; il les avait groupés en une fédération internationale dont la direction fut confiée à ses promoteurs genevois.

Deux fois déjà, en 1854 et en 1864, des hommes de bonne volonté s'étaient groupés à Paris pour essayer d'obtenir la fermeture des magasins le dimanche, mais sans exercer une action suivie, ni obtenir des résultats durables. C'est en 1875, lors d'une visite de M. A. Lombard à Paris, et à la suite d'une réunion chez M. S. de Neufville, que la Société pour l'observation du Dimanche fut fondée. Elle eut d'abord pour président M. l'amiral Jauréguiberry, pour vice-présidents M. le général de Chabaud-La-Tour et M. le docteur Gustave Monod, pour membres MM. Alfred André, Louis Sautter, S. de Neufville, Eschenauer, MM. les pasteurs Dhombres et Hocart, etc., etc. L'amiral Jauréguiberry attachait une extrême importance au repos du dimanche. Non consent de l'observer scrupuleusement lui-même, il s'efforçait de le faire observer dans les administrations à la tête desquelles il était placé. Lorsqu'il fut appelé au

commandement de l'escadre de la Méditerranée, le général de Chabaud-La-Tour, autre ami du dimanche, lui succéda comme président, et conserva ces fonctions jusqu'en l'année 1881, où il devint président honoraire.

Cette année, une conférence de la fédération internationale fut tenue à Paris. Elle donna une impulsion nouvelle aux travaux du Comité de Paris. M. Louis Sautter, ingénieur civil, en fut alors nommé président, et M. Paul Cook, secrétaire. Ce dernier emploi a été successivement rempli, après la mort de M. Paul Cook, par M. le pasteur Banzet et par M. le pasteur Gary, qui nous ont été enlevés à de courts intervalles. M. le pasteur Prunier, de l'Église méthodiste, l'occupe aujourd'hui.



ALEXANDRE LOMBARD

Depuis 1881, et sauf une lacune de trois ans (de mars 1885 à décembre 1887), la Société a publié des rapports et tenu des assemblées annuelles, s'efforçant de s'inspirer de l'exemple et des conseils de son fondateur, puisant comme lui ses inspirations dans un profond respect pour la Parole de Dieu et dans une tendre compassion pour les opprimés et les déshérités de ce monde.

Répandre les publications déjà existantes sur l'obligation et sur les bienfaits de l'observation du dimanche, en provoquer de nouvelles, ouvrir à cet effet des concours sur divers sujets, organiser des conférences, adresser périodiquement à tous les pasteurs de France des invitations à donner, à des époques déterminées, des prédications spéciales sur le dimanche, encourager la formation de Comités auxiliaires dans les départements, solliciter des adhésions individuelles ou collectives aux principes de la Société, signaler, toutes les fois que l'occasion s'en présente, des négligences et des abus commis par les

chrétiens dans l'observation du dimanche, etc., etc..., tels ont été les principaux objets de l'activité de notre Société. En 1885 elle s'est fait représenter par son président au Congrès international de Bruxelles, et a pris une part active à ses travaux. En 1888, à la suite d'un concours qu'elle avait ouvert sur ce sujet : « Le bonheur domestique des classes ouvrières n'est-il pas intimement lié à l'observation du dimanche? » la Société a publié, avec le concours de la Société des Livres religieux de Toulouse, un volume intitulé : *Le Dimanche des Ouvriers*, en tête duquel se trouve la biographie d'A. Lombard.

En 1889, le Comité s'est occupé de l'organisation du Congrès international tenu à Paris, à l'Esplanade des Invalides, sous la présidence de M. Léon Say. La question du repos hebdomadaire, de sa nécessité et de ses bienfaits fut examinée dans ce Congrès au point de vue de l'hygiène, de la morale, de la vie de famille et du bien public, abstraction faite du côté religieux. Celui-ci fut pour les protestants l'objet de séances complémentaires tenues au temple du Saint-Esprit du 24 au 27 septembre 1889 (1).

La Ligue populaire pour le repos du dimanche fut fondée immédiatement après le Congrès et en continua les travaux. Elle se plaça, comme le Congrès, sur un terrain de neutralité religieuse qui lui valut le concours d'hommes ayant des croyances et des opinions politiques diverses, et lui permit de plaider avec plus d'autorité et de crédit la cause du repos dominical auprès du gouvernement, des grandes administrations, et du public. Le président et plusieurs membres du Comité de notre Société font partie du Comité de la Ligue populaire. Un d'eux, M. de Nordling, en est le vice-président.

Ces deux institutions, loin de se faire concurrence, se prêtent un mutuel appui. La Ligue populaire réclame le repos du dimanche avec une autorité à laquelle une Société religieuse ne saurait prétendre. Aidées, sinon remplacées par la Ligue dans cette première et importante partie de leur tâche, les Sociétés pour l'observation du Dimanche, et en particulier la nôtre, travaillent à faire du jour du repos un jour sanctifié, c'est-à-dire employé suivant la volonté de Dieu.

En 1892, au premier Congrès national organisé par la Ligue populaire, le secrétaire de notre Comité, M. le pasteur Prunier, fut choisi pour présenter un rapport sur « les bienfaits du dimanche au point de vue moral ».

Cette année même la Société publie en un volume deux manuscrits cou-

(1) Les Actes du Congrès et le compte rendu des séances complémentaires ont été publiés sous la direction de la Fédération internationale.



ronnés dans un concours ouvert par elle en 1892 sur « le relèvement d'une Église par l'activité et la fidélité, notamment dans l'observation du dimanche, de son pasteur », et un recueil de cantiques spéciaux pour le dimanche.

Les ressources de la Société s'élèvent environ à 2,000 fr. par an. Elles lui sont fournies par des dons et par une collecte annuelle faite à Paris.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer, non pour en tirer vanité, mais pour donner gloire à Dieu, que ce mouvement en faveur du repos du dimanche, qui de l'Angleterre et des États-Unis s'est étendu à la plus grande partie de l'Europe, est principalement dû à des initiatives protestantes, et compte aujourd'hui encore les protestants au nombre de ses plus vaillants champions. En cela du moins les catholiques nous rendent justice, et un de leurs prélats, défendant récemment, à propos d'une question de budget, la cause du dimanche dans la Chambre des députés, disait à ses interrupteurs : « Si j'avais prononcé ces paroles devant une Chambre anglaise ou américaine, composée presque en totalité de protestants, je n'aurais rencontré aucune contradiction. »

Puissent les protestants français comprendre de mieux en mieux le devoir qui résulte pour eux de la position d'avant-garde qu'ils occupent dans la conquête et la défense du repos et de l'observation du dimanche!

Louis Sautter, *Président.*

MISSION POPULAIRE ÉVANGÉLIQUE (MISSION MAC ALL)

Ce fut le 17 janvier 1872 que M. Mac All ouvrit la première salle de réunions populaires, rue Julien-Lacroix, 103, Belleville-Paris. Pasteur de l'Église indépendante de Hadleigh (Suffolk, Angleterre), Anglais de naissance et de goûts, très attaché à son troupeau et estimé parmi ses collègues tant pour ses connaissances scientifiques que pour son ardeur religieuse, M. Mac All fit sa première visite à Paris dans l'automne de 1871. Il vint en simple touriste, obéissant à l'impulsion qui attirait à ce moment les yeux de toute l'Europe sur Paris se relevant en lutteur invincible des coups réitérés du siège et de la Commune, mais l'appel, peut-être irréfléchi, d'un ouvrier changea le touriste en apôtre. « Si quelqu'un venait nous prêcher cette religion, » lui disait un homme à qui M. Mac All offrait un traité, « pas un de nous qui ne voulût l'écouter. » Et cinq mois plus tard, laissant derrière eux Église, patrie, famille, sans le secours d'aucune Société, d'aucun Comité, consacrant à l'évangélisation de la France

la petite fortune personnelle dont ils pouvaient disposer, M. et Mme Mac All ouvrirent parmi les ouvriers de Belleville la première salle de réunions populaires.

Le but de ces réunions a toujours été le même : porter l'Évangile à la connaissance du peuple. Les premières salles étaient d'une installation plus que simple; les allocutions étaient courtes, nombreuses, directes. L'absence de tout apparat désarma les préventions de ceux qui étaient habitués au faste du culte catholique; la sympathie évidente du « bon Anglais » gagna les cœurs, et tout obstacle ainsi enlevé, l'Évangile de la grâce de Dieu pénétra dans ces âmes



BOULEVARD DE BELLEVILLE EN 1871

ouvertes et y fit son œuvre de salut. A la salle de Belleville s'ajouta celle de Ménilmontant, puis vinrent Ornano, le faubourg Saint-Antoine, Bercy, Grenelle et bien d'autres encore, ceignant Paris comme d'une série de forteresses ou plutôt de phares d'où la lumière serait projetée sur toute la capitale. Partout on rencontre la même ignorance, la même légèreté, le même désir d'écouter. Si au boulevard Ornano les libres penseurs réclament la parole et essaient de tourner tout en ridicule, M. Théodore Monod les réfutera avec une ironie si exquise, avec une logique si invincible, que la salle se mettra entièrement de son côté et l'Évangile sera prêché dorénavant avec puissance et succès dans ce local d'où l'on avait juré de l'expulser avec mépris. Si au carrefour de Reuilly

les gamins font irruption plus d'une fois et menacent de tout briser, l'installation de la réunion dans un nouveau local, habilement choisi au fond d'un long couloir, va assurer le développement, dans un calme qui n'a rien de commun avec la mort, de toute une série d'œuvres qui montreront que le faubourg Saint-Antoine peut donner naissance à des révolutions de plus d'un genre. En attendant il se groupait autour de M. Mac All une vraie phalange de collaborateurs, les uns agents réguliers, comme le regretté Rev. G.-Th. Dodds, qui allait trop tôt sceller de sa mort sa prédication de l'Évangile, les autres beaucoup plus nombreux, aides bénévoles, pasteurs et laïques, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, etc., etc., qui venaient apporter leur témoignage à la puissance de l'Évangile et satisfaire leur ardent désir de faire connaître « aux gens du dehors » les précieuses richesses de Jésus-Christ. Le fossé que l'indifférence et l'esprit de routine avaient laissé creuser entre les dépositaires de la vérité et la multitude affamée était comblé, et de part et d'autre on se réjouissait. Pour les quartiers ouvriers la démonstration était complète ; ces boutiques blanchies à la chaux où l'on annonçait la Parole de Dieu avec simplicité et conviction répondaient à un vrai besoin et les curieux se transformaient partout en assistants assidus et recueillis. Mieux que cela, de réelles conversions ne tardèrent pas à se produire, et quelques courageux osèrent même affronter les terribles concierges des temples protestants afin d'entendre « chez lui » le pasteur dont les paroles simples et affectueuses leur avaient fait tant de bien à la « réunion ». Cependant le terrain acquis n'était pour M. Mac All que la base d'une opération plus vaste encore, et en 1876 il loua une salle en plein Paris, à deux pas du Châtelet, et annonça qu'il s'y tiendrait une réunion tous les soirs. On ne lui marchandait ni avertissements amicaux, ni prophéties sinistres; la salle ne se remplirait pas ou elle ne se remplirait que de moqueurs ; il « coulerait » son œuvre par son audace ; il se trompait s'il croyait que ce qui avait convenu à l'ouvrier rangé et bon garçon des faubourgs prendrait aussi avec les « sans-travail » des Halles, ou les flâneurs du square Saint-Jacques. M. Mac All écoutait et continuait. Les difficultés ne manquaient certainement pas : plus d'une fois une bande de souteneurs jura de faire partir ce trouble-fète et rendit nécessaire à la porte pendant quelques jours la présence d'un agent de police ; plus souvent encore la réunion fut dérangée par la sortie tapageuse et insolente de quelque partisan de la libre pensée, offusqué de ce que tout le monde ne pensait pas comme lui, et pourtant le local mal aéré, mal distribué, regorgeait d'auditeurs, et si, comme disait l'un d'eux plus tard, on s'efforçait de répéter : « Ce sont des

bêtises tout ça, » la conscience et l'intelligence aussi ajoutaient en secret : « Mais ce sont des bêtises très bien dites. » Ici pas possibilité de former un noyau sérieux et convenable; ceux qui venaient tous les soirs venaient pour dormir et non pas écouter; cependant plusieurs de ceux que leurs affaires appelaient à passer ce coin de la rue de la Tâcherie vers 8 heures du soir prenaient l'habitude d'entrer, ne fût-ce que pour un quart d'heure, et peu à peu quelques visages devinrent familiers. La grande masse des auditeurs a toujours été formée de passants, et personne ne peut estimer la valeur de cette fidèle



INTÉRIEUR DE LA SALLE BONNE-NOUVELLE

prédication de l'Évangile qui retentissait ainsi à tant d'oreilles et fécondait les cœurs les plus arides. Deux ans plus tard nouvel essai. L'Exposition universelle de 1878 allait s'ouvrir; avec le concours du Comité de l'Alliance évangélique, un élégant bâtiment en bois fut élevé sur un terrain vague de la place du Trocadéro, près de l'entrée principale de l'Exposition, et là non pas une réunion par jour, mais souvent trois étaient tenues, l'une succédant à l'autre sans autre interruption que la sortie du premier auditoire et l'entrée du deuxième. Le succès, quant au nombre d'assistants, fut indiscutable. Un petit noyau formé des gens du quartier se maintint pendant quelques années encore, mais la grande majorité devait se disperser par toute la France, emportant nous ne

savons quel germe destiné à éclore dans la solitude ou à préparer le terrain pour recevoir plus tard des semailles plus abondantes. Le même projet de salles d'évangélisation aux portes mêmes de l'Exposition fut repris également en 1889, mais longtemps avant l'expérience acquise dans certaines séries de conférences données dans des salles de bal — Élysée-Montmartre, salle Rivoli, bal de l'Étoile, etc. — avait décidé M. Mac All à ouvrir deux nouvelles salles de réunions hebdomadaires, 404, rue Saint-Honoré (actuellement, 23, rue Royale) et boulevard Bonne-Nouvelle, 10. Dans ces deux locaux la persévérance, la fermeté et l'amour des âmes finirent par remporter la victoire ; la réunion du dimanche après midi à la rue Royale, et celle du mercredi soir au boulevard Bonne-Nouvelle sont parmi les plus remarquables qui aient été fondées. Peu à peu toutes les catégories de travailleurs de la capitale avaient ainsi été abordées et partout on avait constaté une fois de plus que l'Évangile est la « puissance de Dieu à salut pour tous ceux qui croient ».

A côté de ce qui était, dans la pensée de M. Mac All, l'œuvre principale, la prédication de l'Évangile aux adultes, venaient se rattacher bon nombre d'œuvres auxiliaires, dont quelques-unes prirent un développement auquel on ne s'attendait pas au début. La première école populaire fut ouverte par M. Mac All, lui-même, le 1er février 1872, et grâce à l'initiative d'un de ses aides, chaque salle fut bientôt dotée d'une réunion pour les enfants. Cependant ces réunions étaient plutôt des séances d'appel que de vraies écoles, et leur organisation actuelle ne date que de 1880. Le type n'est pas absolument le même partout, la personnalité du directeur y comptant pour beaucoup. A Paris, ce qui frappe un visiteur c'est l'entrain du chant, la précision de la récitation et la rapidité des réponses. Venant à l'école de leur plein gré, ces enfants entendent ne pas s'y ennuyer : la discipline est parfois un peu difficile à établir, mais le désir d'apprendre est réel, et l'opinion publique sera toujours du côté du bon ordre. Ce n'est pas que ces gamins puissent toujours résister à la tentation de le troubler, cet ordre, mais ils respecteront et au besoin soutiendront celui qui saura le leur imposer. L'enseignement par groupes est préféré partout, les rapports d'affection établis ainsi entre le moniteur et son élève évoquant ce qu'il y a de plus pur et de plus fort dans ces petits cœurs prématurément vieillis, et les meilleurs moniteurs sont ceux qui sortis du même milieu que les enfants ont été initiés à leur tâche par le directeur lui-même. D'une école populaire bien dirigée naîtront nécessairement des Réunions de jeunes gens et de jeunes filles, auxquelles du reste il ne faudrait pas accorder une autonomie

hâtive. Elle est le vrai germe qui se développera plus tard en Église missionnaire.

Le premier ouvroir, ou réunion de travail et d'édification pour femmes, fut installé dans la salle des Ternes en 1875 par quelques dames américaines amies de l'œuvre. L'année suivante on en créa encore deux; et trois autres salles furent mises à la disposition de M[me] Dalencourt, qui venait de fonder son œuvre bien connue parmi les femmes de la classe ouvrière. L'ouverture due à l'initiative privée, en l'automne de 1879, d'une pension de famille pour les collaboratrices de la Mission, attira à Paris bon nombre de dames chrétiennes qui se mirent avec un dévouement au-dessus de tout éloge à l'évangélisation des faubourgs. Actuellement, dans 18 des salles de Paris, pour ne parler que de la capitale, les « mères de familles » ont leur réunion hebdomadaire, précédée ou suivie quelquefois par la vente de légumes secs ou par la distribution de vêtements confectionnés dans la salle. Le seul désir d'étudier la Parole de Dieu suffit cependant pour alimenter ces réunions sans qu'il y ait d'avantage matériel à en retirer. Des écoles industrielles pour fillettes ont été fondées aussi le jeudi après midi, dans certains quartiers, et sont très appréciées par les parents. Pour celles-là aussi le premier essai a été fait à la salle des Ternes.



SALLE DE MONTREUIL

L'œuvre des Dispensaires gratuits fut inaugurée également aux Ternes le 2 mai 1881, et le 28 septembre de la même année un deuxième dispensaire s'ouvrit à Grenelle. De beaux résultats avaient été déjà obtenus par ce genre d'évangélisation à Belleville, dans l'œuvre de Miss de Broen, et on pouvait en attendre de semblables ailleurs. De sérieuses difficultés cependant surgirent : les autorités exigèrent pour le médecin un diplôme français et la présence aux consultations d'un pharmacien dûment qualifié et créèrent en un mot mille

et un ennuis. La persévérance triompha de tout, et l'utilité de l'institution est maintenant universellement reconnue. Si aux yeux de la municipalité le Dispensaire n'est qu'une œuvre philanthropique rendant aux classes laborieuses des services très appréciés, le personnel de la Mission et les pasteurs établis dans ces quartiers déshérités savent qu'il offre une occasion unique de parler du Sauveur aux âmes fatiguées et chargées.

Les Salles militaires sont de création récente, à Paris du moins, et pour la plupart elles ne relèvent pas directement de la Mission populaire. En effet on ne peut pas prêcher l'Évangile ouvertement dans ces salles, sous peine de les voir consignées par l'autorité supérieure, et cependant l'influence religieuse aussi bien que moralisatrice qu'elles exercent est d'une valeur incalculable. Sans doute il en sera question dans une autre partie de ce « Livre d'Or » ; qu'il suffise ici de dire que M. Mac All a toujours été heureux d'encourager ces efforts soit par un petit subside, soit en mettant une de ses salles à la disposition d'un Comité local.

Le succès obtenu à Paris par la Mission populaire attira naturellement l'attention des chrétiens de la province ; et plusieurs profitèrent de la Salle évangélique de l'Exposition de 1878 pour faire connaissance personnelle tant avec l'œuvre et ses méthodes qu'avec son vénérable fondateur. Et qui aurait pu voir ces foules « attentives et jamais lassées » sans être ému? D'un bond l'ardeur missionnaire s'élança jusqu'à l'autre bout de la France, et cédant à Marseille M. Saillens, qu'elle avait si soigneusement formé à sa tâche, la Mission populaire s'appauvrissait d'un autre côté pour fonder sous sa direction immédiate l'œuvre d'évangélisation de Lyon. La sympathie locale ne manquait pas. A Marseille M. Saillens, appuyé par les Comités de Mission intérieure et de l'Union chrétienne de jeunes gens, se fait fort de pourvoir à tous les frais de l'œuvre, et continuera à le faire jusqu'en 1882 ; à Lyon, un jeune pasteur suisse, avec une rare générosité, met tout son temps gratuitement à la disposition de la Mission pour fonder et diriger la nouvelle œuvre, et pasteurs et laïques pieux lui prêtent leur concours comme à Paris. L'organisation est la même que dans la capitale : réunions d'appel, écoles du dimanche et du jeudi, ouvroirs, réunions de chant, etc. A Marseille le succès très remarquable des premiers mois encourage M. Saillens à ouvrir une Salle militaire et bientôt à fonder une École d'évangélistes, institution transférée maintenant à Montpellier et rattachée à la Société Centrale d'évangélisation. La démonstration était faite ; les méthodes inaugurées par M. Mac All convenaient à n'importe quel milieu populaire et

donnaient de bons résultats même en dehors du rayon de son influence personnelle ; sous sa direction, ses lieutenants avaient acquis quelque chose de son ardeur et de sa ténacité. De tous côtés des demandes affluèrent, et à la fin de 1881, trois ans après l'Exposition, nous trouvons des réunions populaires, dirigées par un agent relevant directement de Paris, installées à Lyon, à Bordeaux, à Boulogne-sur-Mer, à La Rochelle et Rochefort, à Roubaix, à Saint-



SALLE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE

Étienne, à Saintes et Cognac, à Montauban et Toulouse. Il ne restait qu'un pas à faire et l'avenir de l'œuvre comme moyen d'évangélisation était assuré. M. Mac All avait montré le chemin, il avait payé de sa personne ; il parlait dans les diverses réunions, il surveillait tout lui-même. Bientôt ses collaborateurs suivaient son exemple, et essayant de marcher seuls reconnurent que l'expérience acquise à Paris leur permettait de reproduire en province l'œuvre mère de la capitale. D'ailleurs ce hardi pionnier va former école, et des pasteurs et des évangélistes qui ne lui ont jamais serré la main, qui n'ont peut-être jamais

assisté à aucune de ses réunions, vont entreprendre sous leur propre responsabilité une œuvre analogue et ne demanderont à l'administration centrale qu'un subside plus ou moins important, le loyer d'une salle, le traitement d'un évangéliste, les frais de voyage occasionnés par le déplacement de l'ouvrier, etc. Les premiers essais de ce genre à Clermont-Ferrand et à Alencon furent inaugurés un peu timidement et avec le concours d'un délégué de Paris, mais ils se multiplièrent rapidement, et sur les 57 localités énumérées dans le rapport de 1892 comme possédant chacune au moins une salle de réunions populaires, 30 sont sous la surveillance directe d'un pasteur ou d'un évangéliste indépendant de la Mission. Resteront toujours les grands centres de population, et quelques endroits, comme Nice, exceptionnellement situés au point de vue de l'intérêt qu'y portent les étrangers; ceux-là sont desservis par des agents spéciaux relevant directement du Comité central et salariés par lui. A la grande réunion tenue à l'Oratoire, le 18 janvier 1892, à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de la Mission, M. le pasteur Recolin annonça qu'il y avait actuellement 136 salles ouvertes, réparties dans 37 départements (y compris celui de la Seine) sur les 87 de la France et de l'Algérie, et que l'on en comptait dans Paris seul et sa banlieue 43, dont plusieurs pouvant contenir plus de 300 personnes.



TEMPLE DE LA RUE PRUDHON

Mais pendant que de nouveaux centres d'évangélisation se créaient ainsi de tous côtés, que faisait-on dans les anciennes salles; l'œuvre gagnait-elle en profondeur? Ici il importe de signaler la différence très marquée qui distingue l'auditoire d'une salle populaire située dans une petite rue d'un quartier excentrique de celui d'une salle placée sur une des grandes artères. Dans cette dernière on verra continuellement de nouvelles figures de passants qui ont été

attirés pour la première fois par le distributeur de bulletins, et les allocutions, pourvu qu'elles soient sensées et ferventes, peuvent sans inconvénient revenir sans cesse sur les mêmes grandes vérités. Une instruction suivie est peu nécessaire, pour la simple raison que l'auditoire se renouvelle si souvent. Dans les quartiers excentriques, au contraire, une fois le premier mouvement de curiosité passé, chacun prend son parti, et à de rares exceptions près il n'y a guère de nouveaux venus que ceux qui sont amenés par un parent ou un voisin. Tôt ou tard donc quelqu'un, évangéliste, lectrice de la Bible, directeur d'école, sera forcé d'y exercer une influence pastorale et de chercher à édifier les convertis et à les rattacher à quelque centre de vie. Dans les débuts de la Mission on se figurait que les personnes sérieuses, devenues habituées des salles, iraient tout naturellement se joindre à l'Église évangélique la plus voisine de leur demeure : mais ce ne fut que le petit nombre qui prit ainsi le chemin du temple ; les autres trouvaient le local trop éloigné, l'heure peu commode, le culte monotone et froid ; bref ils restèrent chez eux. Préoccupé de cet état de choses, M. Mac All songea de bonne heure à grouper les convertis de chaque salle autour d'un pasteur en leur faisant distribuer par celui-ci dans la salle même la sainte Cène ; mais le corps pastoral de Paris, consulté à cet effet, n'admit pas cette solution. On réunit alors en 1881 en Sociétés fraternelles les habitués les plus sérieux des diverses salles avec réunions spéciales pour l'étude systématique de la Bible et la prière, sous la présidence d'une personne compétente s'occupant déjà de l'évangélisation de la salle. Là où la Société fraternelle était présidée par le pasteur d'une Église voisine, elle servit de lien entre la salle et l'Église ; mais là où aucun lieu de culte ne se trouvait à proximité, la Société devint caduque, ou revêtit le caractère d'une réunion de « Frères ». Il devint évident à tous qu'il fallait faire un pas de plus, et dans le rapport publié au commencement de 1889, M. Mac All annonça qu'une base d'action avait été adoptée et avait réuni les suffrages de tous les pasteurs évangéliques de Paris. La nouvelle organisation était double. Les pasteurs qui avaient dans le ressort de leur paroisse une salle populaire avantageusement située étaient invités à la regarder comme une annexe de leur Église, et à y célébrer un culte et telles autres cérémonies religieuses qu'ils jugeraient bon. Dans le cas fort rare où plus d'un pasteur pourrait utiliser une même salle, on s'entendrait d'avance pour savoir qui y exercerait une influence pastorale et qui se bornerait à la simple prédication de l'Évangile. Mais dans les quartiers où le pasteur déjà surchargé ne pourrait pas s'occuper de la salle, ou que, pour une raison

quelconque, il y aurait avantage à constituer un nouveau troupeau, la Mission admit la possibilité de fonder une Église dite « Église missionnaire » dans sa salle et à la faire desservir par un de ses agents. Elle exigea seulement que la nouvelle Église se rattachât à une des dénominations ecclésiastiques déjà reconnues en France, et qu'aucun débours afférent au culte ne pesât sur la caisse centrale. Les premières salles où un culte régulier fut établi sont celles du boulevard Bonne-Nouvelle, 10, et celle de la rue du Temple, la première comptant comme annexe de l'Église réformée (paroisse de l'Oratoire), la seconde remplaçant le local de la rue Charlot, où MM. Fisch père et fils avaient si longtemps desservi l'Église libre du Centre. Vinrent ensuite une Église missionnaire baptiste, fondée dans la rue Saint-Denis, par M. Saillens, avec le concours des baptistes américains; une annexe de l'Église luthérienne établie dans la salle de Ménilmontant et desservie par un des pasteurs de Bon-Secours, et la réunion de Bercy, transformée en annexe de la paroisse de Sainte-Marie de l'Église réformée, desservie par un des directeurs de la Mission et dotée, grâce à des dons spéciaux, d'un bâtiment adapté à tous les besoins de l'œuvre. D'autres appropriations encore ont été votées, et le principe est maintenant admis que l'Église n'attendra pas que la salle vienne à elle, mais ira en prendre possession sur place. Comme exemple du progrès réalisé par la fondation de ces Églises, on peut citer le cas de celle de Bercy, où 5 personnes seulement s'inscrivirent comme membres lorsque le culte fut inauguré, et où deux ans et demi plus tard le registre contenait 47 noms.



SALLE DE LA RUE DE MÉNILMONTANT

Ces préoccupations ecclésiastiques cependant n'empêchèrent pas M. Mac All de faire encore un nouvel essai pour l'évangélisation de la France, et en

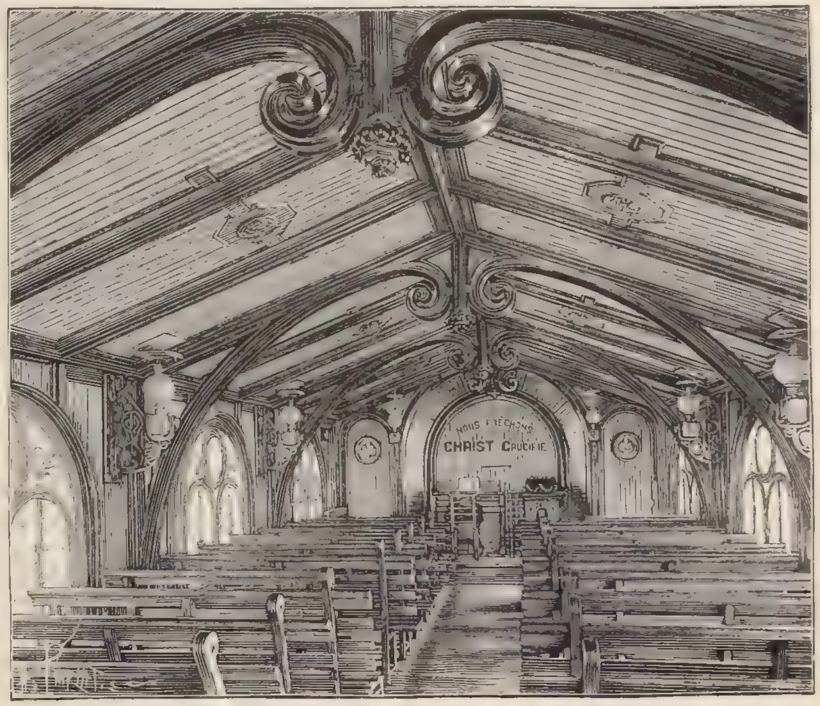
mars 1892 le bateau missionnaire le *Bon-Messager* quitta le chantier et fut amarré au quai des Tuileries. Depuis quelques années déjà, M. H. Cook avait fait visiter les stations maritimes de la Mission par l'un ou l'autre de ses bateaux missionnaires, et en 1890 le *Herald-of-Mercy* avait séjourné pendant sept semaines au pont de la Concorde et attiré de grands auditoires. Le même esprit d'initiative qui avait poussé M. Mac All à transformer une boutique en chapelle dont la rue toute entière fut le vestibule lui suggéra l'idée d'une péniche meublée en salle de conférences et transportée par les canaux et les rivières de village en village, de hameau en hameau. La générosité de deux amis lui permit de réaliser son projet, et le succès du premier voyage dépassa toute attente. On avait choisi la vallée de la Marne, de Meaux à Épernay, et dès la première semaine le succès fut assuré. Ici le curé amena tous ses catéchumènes, là le commissaire de police fit apporter par ses agents deux fauteuils pour lui-même et sa femme, et ne manqua pas une seule réunion tant que le bateau resta dans sa circonscription; ailleurs tout un village réclama l'ouverture d'une salle permanente : partout « la Parole du Seigneur se répandit et fut glorifiée ». Telle fut l'expérience de la Mission populaire sur la Marne; telle on peut dire a été son expérience par toute la France.



BATEAU MISSIONNAIRE

Dans le début de son œuvre M. Mac All subvenait personnellement à tous les frais de la mission, et les premiers dons lui vinrent de quelques intimes, de quelques Sociétés d'évangélisation ou de personnes ayant visité les stations. En 1877, sous l'impulsion de feu le pasteur Horatius Bonar, une association se forma à Édimbourg (Écosse,) qui se chargea de faire faire une collecte annuelle à domicile par les soins de dames collectrices et d'en transmettre le montant

sans frais à Paris. Cet exemple fut suivi par d'autres grandes villes en Écosse, il ne fut pas généralement adopté en Angleterre, mais il gagna toutes les sympathies aux États-Unis. Une dame américaine, décédée depuis, qui avait travaillé à Paris dans les écoles populaires, une fois de retour dans son pays, fut sollicitée par ses amis de raconter ce qu'elle savait dans une réunion missionnaire. Ce fut bien à contre-cœur qu'elle surmonta sa modestie et sa timidité, mais son récit éveilla un tel enthousiasme qu'on lui imposa comme un devoir sacré de visiter un certain nombre de villes et d'y provoquer la fondation de Comités auxiliaires. Elle obéit, et l'importante « American Mac All association » en fut le résultat. Fatiguée outre mesure, Miss Beach dut se retirer dans une maison de santé près de Boston, qu'elle quitta au commencement de l'année 1884 pour essayer le climat plus doux de la Floride. Pendant une tempête effroyable le bateau fit naufrage et la vaillante servante du Seigneur « a trouvé enfin ce repos qu'elle n'avait guère connu pendant sa vie ».



INTÉRIEUR DU BATEAU MISSIONNAIRE

Une bénédiction spéciale semble s'attacher au système de collecte inauguré par Miss Beach, et depuis 1882 le secours financier des chrétiens des États-Unis n'a jamais fait défaut à la Mission populaire. Le budget, qui était en 1872 de 8,862 fr., était en 1891 de 447,912 fr., dont 90 % venant des pays anglo-saxons.

Pendant onze ans M. Mac All soutint seul toute la responsabilité de la mission. Il ne lui manquait pas de dévoués collaborateurs, trop heureux de mettre leur temps et leurs talents à son service, mais aucun d'eux ne partagea avec lui la direction proprement dite de l'œuvre. La mort du regretté Rev. G.-Th. Dodds le décida à profiter de la rentrée de M. Saillens dans l'œuvre générale des réunions populaires pour former un Comité de direction et rédiger une constitution,

et dans le rapport publié au printemps de 1883 l'œuvre Mac All porte pour la première fois son titre devenu depuis lors officiel de « Mission populaire évangélique de France ». M. Saillens conserva encore pendant quatre ans la direction de l'œuvre de Marseille et du Littoral, mais à partir de 1887 tout a été réuni sous la haute surveillance du Comité directeur siégeant à Paris, dont M. Mac All reste le président à vie. Des neuf membres qui ont signé le premier procès-verbal, deux sont démissionnaires, quoique continuant de résider à Paris, MM. Newell et Saillens; deux autres, MM. Beard et Chauntrell, ayant quitté Paris, ont cessé de faire fonctions de directeurs. Les autres se sont adjoints à deux reprises de nouveaux collègues, et lorsque M. Mac All a dû, en octobre 1892, pour raison de santé, se démettre d'une partie de la responsabilité de l'œuvre, ce Comité fut remanié de manière à lui procurer le plus de soulagement possible. L'esprit de la Mission reste cependant absolument le même, et son but, comme par le passé, est de prêcher l'Évangile à tout venant d'un bout de la France à l'autre.

Le 14 juillet 1892, M. Mac All a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Ch. Greig, Pasteur.

P. S. — Depuis que cette Notice a été écrite, le vénéré M. Mac All est entré dans le repos des enfants de Dieu. Il y avait quelque temps déjà que sa santé déclinait. De violentes migraines, devenant de plus en plus fréquentes, ne lui laissaient que de rares intervalles de tranquillité et de bien-être. Sur le conseil des médecins il alla s'établir aux environs de Londres. Là on fit la découverte qu'il était atteint d'un mal intérieur très grave, et probablement incurable. Dès lors il ne songea plus qu'à revenir à Paris, dans sa chère Mission. Il put y être transporté au commencement d'avril 1893. Le 2 mai il présidait encore une séance du Comité. Le 11 mai, jour de l'Ascension, il s'éteignit paisiblement, « sachant en qui il avait cru ».

Ses obsèques ont eu lieu le 15 mai, au temple de l'Oratoire. Une foule très nombreuse, venue en grande partie des salles populaires, suivait le char funéraire. Le corps a été inhumé au cimetière de Passy, à côté de celui de M. Dodds, ami et compagnon d'armes de M. Mac All.

Le Comité de direction, réuni dès le lendemain des funérailles de M. Mac All, a résolu de continuer l'œuvre. Il a nommé pour président honoraire M. Louis Sautter, pour président du Comité et directeur, M. le pasteur Ch. Greig.

ŒUVRES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS

L'Union chrétienne de jeunes gens poursuit l'édification de ses membres et l'évangélisation de la jeunesse. Ses moyens d'action sont : des réunions de prières et d'études bibliques, des cours du soir, des conférences de tout genre, des salles de lecture et tout autre moyen conforme à la Parole de Dieu.

Cette œuvre fut créée à Londres en 1844 et introduite en France en 1851. Elle se développa rapidement et comptait déjà 79 Unions en 1859.

En 1853, les premières associations se constituent en Alliance sous le nom d'Union générale. En 1855, les délégués de toutes les Unions du monde se réunirent à Paris, adoptèrent la profession de foi actuellement en vigueur (1), groupèrent toutes les Unions en une Alliance universelle qui compte aujourd'hui plus de 4,661 sections et 413,168 membres actifs.

Le premier Comité national français fut fondé en 1859. Il s'appelait alors Conseil général. Il était chargé d'exécuter les décisions des Conférences nationales et de publier le *Bulletin* mensuel de l'Œuvre. En 1879 l'Union devint l'Alliance nationale des Unions chrétiennes avec 66 sections. Ce n'est que depuis 1889 que ce chiffre fut dépassé et qu'une ère nouvelle s'ouvrit pour les Unions.

Grâce au concours financier de nos amis américains, l'Union de Paris fut agrandie, et le budget de 10,000 fr. porté à 45,000 fr. Aujourd'hui elle va entrer dans son hôtel, 14, rue Trévise, qui, spécialement aménagé, coûtera un million.

Depuis 1889 le secrétaire général de l'Union de Lyon a consacré un tiers de son temps à l'œuvre nationale. Les résultats de cette nouvelle activité n'ont pas tardé à se montrer.

(1) « Les Unions chrétiennes ont pour but de réunir dans une même association les jeunes gens qui, regardant Jésus-Christ comme leur Sauveur et leur Dieu selon les saintes Écritures, veulent être ses disciples dans leur foi et dans leur vie, et travailler ensemble à étendre, parmi les jeunes gens, le règne de leur Maître. »

La statistique de 1892 nous permet de résumer l'état actuel de l'œuvre de la manière suivante :

Nombre d'Unions. . .	en 1889	63	en 1892	95	augmentation	32
Membres actifs.	—	763	—	1, 154	—	391
— associés . . .	—	537	—	1, 127	—	590
— cadets. . . .	—	139	—	360	—	221
Budget.	—	?	—	68, 892	—	
Immeubles.	—	1	—	3	—	2

Plusieurs d'entre les anciennes Unions ont plus que doublé d'importance. Beaucoup se sont considérablement développées et fortifiées.

Les dépenses pour le Comité national pour l'exercice 1891-1892 se sont élevées à 9,918 fr. 45 c. contre 11,011 fr. 55 c. de recettes.

Depuis cinq ans le Comité national a eu la joie de voir grandir l'œuvre d'année en année. De 1887 à 1889, il a, comme par le passé, suffi lui-même à toute la tâche. De 1889 à 1892 il a pu profiter de l'activité du secrétaire général de l'Union de Lyon. Depuis le 1er janvier 1893, il a un secrétaire général à son service et salue par la foi une nouvelle ère de prospérité.

Le *Bulletin* de l'œuvre est devenu *l'Espérance*, qui, publiée à Paris au prix de 2 fr., paraît le 15 de chaque mois.

A quelques exceptions près, les membres des Unions chrétiennes se sont surtout recrutés jusqu'ici parmi les employés de commerce et les jeunes gens de nos Églises de campagne. Depuis quelques années la jeunesse cultivée ne se détourne plus de nous. L'exemple bienfaisant de Paris portera ses fruits et nous permet d'espérer que les principales Églises soutiendront notre œuvre et créeront des Unions chrétiennes dans leur sein et favoriseront ainsi la rapide extension du royaume de Dieu parmi les jeunes gens de France.

UNION INTERNATIONALE DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

L'Union des Amies de la jeune fille a pour but de former un réseau de protection autour de toute jeune fille isolée ou mal entourée, quelles que soient sa nationalité, sa religion ou ses occupations.

La branche française se rattache à la grande Union internationale dont le siège est à Neuchâtel (Suisse) et qui compte des membres dans le monde entier.

La France possède un Comité national chargé de travailler au développement de l'œuvre dans le pays, de pourvoir aux besoins généraux et d'entretenir des relations avec tous les membres français d'un côté, et le Bureau international de l'autre.

Les amies des différentes villes sont appelées à se constituer en Unions locales dès qu'elles sont en nombre suffisant, afin de se partager le travail imposé par les besoins de leur région, et de soutenir ou de fonder si possible des œuvres de protection.

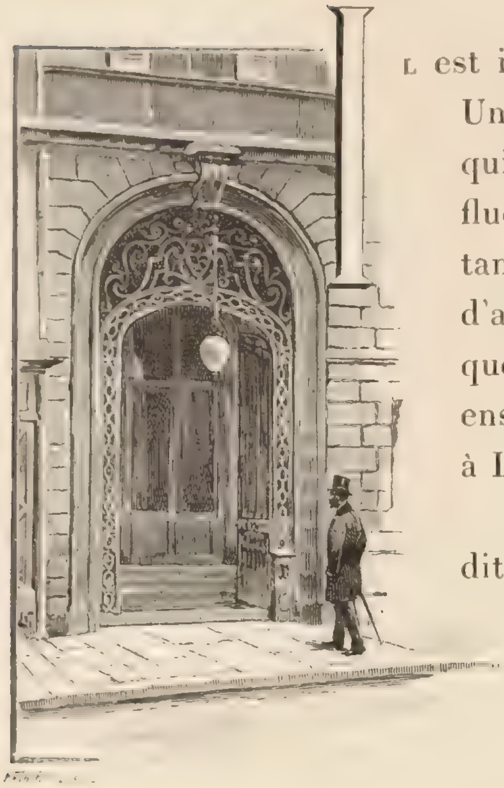
L'Union française possède actuellement 1,000 membres environ, 50 Unions locales, 21 *homes* ou chambres hospitalières, 22 bureaux gratuits de placement et une agence pour le placement des institutrices ; cette dernière œuvre est dirigée par le Comité national, aidé du concours de toutes les *amies*.

Deux petites brochures permettent aux membres de profiter de toutes les ressources créées par l'Union : 1° la liste complète des adhérentes, au moyen de laquelle chacune peut placer celles de ses protégées qui la quittent sous le patronage d'une autre amie ; 2° le livret destiné aux jeunes filles, contenant les indications et adresses de toutes les œuvres de protection, ainsi qu'une foule de renseignements et conseils utiles aux jeunes voyageuses. Les ressources financières sont fournies par les cotisations et les dons des membres ou amis de l'œuvre.

Dans le but de multiplier les forces en les unissant, l'Union cherche sans cesse à se mettre en rapport avec les autres œuvres créées en faveur de la jeunesse. La Société s'inspire des grands principes de l'amour chrétien. Elle désire puiser et renouveler constamment ses forces à la seule source qui ne tarisse jamais. En même temps, et par cela même, elle rejette bien loin d'elle tout esprit étroit et sectaire, tend une main secourable à toute jeune fille, quelle qu'elle soit, à qui ses services peuvent être utiles, et invite à travailler dans son sein toute femme ayant à cœur le bien moral de la jeunesse.

Le Comité national français a été fondé en 1884. Presque en même temps sont nés nos deux plus importants Comités locaux : ceux de Paris et de Lyon, qui ont fondé des bureaux gratuits de placement et d'autres œuvres de protection. Autour d'eux se sont groupés successivement un grand nombre d'autres Unions locales. Toute personne désirant avoir sur la Société des détails plus circonstanciés peut s'adresser à Mme Coste, présidente du Comité national, au presbytère de l'Église évangélique, à Saint-Étienne (Loire), ou à Mlle Blanc, agent général de l'œuvre, 5, rue Lafon, à Lyon.

UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS DE PARIS



Il est indispensable de signaler, lorsque l'on parle des Unions chrétiennes de jeunes gens, le mouvement qui se produisit d'une manière simultanée sous l'influence de l'esprit de Dieu parmi la jeunesse protestante de tous les pays ; mouvement qui se traduisit d'abord par des réunions de prières sans autre but que l'édification mutuelle, pour donner naissance ensuite à des Unions organisées, comme par exemple à Londres en 1844 et à Paris en 1852.

« Nos Unions sont nées du malaise de l'inaction, dit M. Laget dans son rapport sur les Unions françaises de la Conférence de Paris de 1855. Quand on nous a appelés comme jeunes gens pour une œuvre de jeunes gens, nous nous sommes levés, heureux de pouvoir suivre nos pères sans renoncer à notre jeunesse. » Ce fut sur les conseils de M. George Williams, de Londres, avec l'appui de Mme André-Walther et le patronage de MM. les pasteurs Armand-Delille, de Boinville, L. Bridel, Charles Cook, GrandPierre, L. Meyer, Adolphe Monod, Frédéric Monod, Napoléon Roussel, Edmond de Pressensé, Vallette et Vermeil que fut fondée l'Union de Paris.

Le 12 mars 1852, 12 jeunes gens réunis à la chapelle de la rue Royale déclarèrent leur foi et s'inscrivirent sur la liste des membres : ce furent Jean-Paul Cook, catéchiste ; Joseph Gibert, étudiant en médecine ; Donat Sautter, étudiant en sciences, Max Frey, employé ; Ami Develay, de l'École centrale ; Paul Morin, étudiant en médecine ; H. Mansbendel, employé ; Henri Babut, évangéliste ; Louis Allovon, évangéliste ; N.-N. Allen, étudiant en médecine ; J.-Louis Mercier, étudiant en médecine, et C. Gowthorp, employé. Un appartement à l'entresol est loué, 18, rue Dauphine, au nom de M. Donat Sautter, moyennant le prix annuel de 360 fr. Il fut inauguré le 6 mai 1852.

Le Comité élu se composait de J. Gibert, H. Vaïsse, Max Frey, J.-Louis Mercier et Jean-Paul Cook, qui jusqu'à son départ pour Calais en 1859 en fut le président. Le travail de ce Comité fut considérable et ses membres se

dépensaient sans compter. Le 14 avril 1852, il lance une circulaire aux pasteurs de France et de l'étranger, les invitant à lui adresser les jeunes gens qu'ils connaissent et qui se trouvent à Paris et ceux qui doivent y venir en qualité d'étudiants, de commerçants ou de simples ouvriers. Il les engage à former dans leur paroisse respective des réunions de jeunes gens semblables à celles tenues par l'Union de Paris.



LE VESTIBULE

L'Union traversa les trois phases qui sont communes à toutes les œuvres. D'abord la période de l'organisation pleine d'entrain, celle de l'exécution et des déceptions, puis celle des progrès lents.

Fondée par des jeunes gens appartenant à des nationalités différentes, l'Union vit bientôt ses rangs compter bon nombre de jeunes gens français, et c'est sur la proposition de l'un d'eux que la Conférence générale de 1855 vota le Statut fondamental des Unions connu sous le nom de « Base de Paris ».

« Les Unions chrétiennes ont pour but de réunir dans une même association les jeunes gens qui regardant Jésus-Christ comme leur Sauveur et leur Dieu selon les Saintes Écritures, veulent être ses disciples dans leur foi et dans leur vie, et travailler ensemble à étendre parmi les jeunes gens le règne de leur maître. »

L'œuvre de l'Union était missionnaire; son but était le développement religieux des jeunes gens. Ses moyens d'action consistaient en une bibliothèque et une salle de lecture ouverte tous les soirs; des conférences, une réunion hebdomadaire de méditation le mardi soir et une assemblée mensuelle de membres consacrée aux affaires administratives et à l'édification.

En 1853, l'Union se transporte, 14, rue de l'Ancienne-Comédie. Ami Develay propose des réunions familières, et en 1854 il est chargé de trouver un local sur la rive droite de la Seine pour une œuvre spéciale parmi les employés de commerce. A cette époque commence la publication de la *Correspondance fraternelle*, qui plus tard devient le *Bulletin de l'Union chrétienne de jeunes gens*, et en 1880, *l'Espérance*, organe officiel des Unions chrétiennes.

Il faut signaler la grande part prise par l'Union de Paris à la formation des Unions françaises et son influence prépondérante sur la marche des dites Unions.

En prévision de l'Exposition universelle et de la Conférence générale, l'Union se transporte en 1855 rue Jacob, 6, où elle réside jusqu'en 1865. De nouvelles réunions religieuses sont organisées en anglais et en allemand; des réunions de chant et des réunions d'édification ont lieu dans l'après-midi du dimanche. Il se manifesta dans ces dernières réunions, en 1864, un réveil qui les supprima de fait, onze des habitués s'étant décidés à étudier la théologie pour se consacrer au saint ministère. On vote le principe d'admettre des membres associés. M. H. Vaïsse propose la location d'une maison pour y recevoir exclusivement des membres de l'association. On s'occupe d'un service de placement pour les membres sans travail. On reconnaît la nécessité d'un agent itinérant pour l'œuvre générale. Comme on le voit, pendant cette période s'agitèrent bon nombre des idées qui ont fini par s'imposer.

A signaler, de 1859 à 1862, le succès des Conférences données au Cercle des Sociétés savantes, quai Malaquais, par MM. Bersier, Dhombres, de Pressensé, Paumier et Rognon, et plus tard, en 1864, à la salle de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte, par M. de Pressensé, sur « la Vie de Jésus ».

En 1865, l'Union s'installa, 16, rue de l'Abbaye. Elle publie le *Recueil des*

chants des Unions chrétiennes. Une mention honorable lui est accordée à l'Exposition de 1867. C'est à ce moment que M. George Williams, considérant la présence d'un secrétaire général indispensable au développement de l'Union





LE SALON

de Paris, promit une souscription annuelle de 2,500 fr. pour en assurer le traitement. L'Union appela à ces fonctions en 1868 M. le docteur Cote, et immédiatement après se transporta au centre de Paris, près de la Bourse, 160, rue Montmartre, où elle vivra pendant vingt années avec l'Union anglaise.

Le 29 novembre 1881, la Conférence nationale de Montmeyran confie à l'Union de Paris le soin de former le Comité national qui prend l'initiative de la Fête de la Jeunesse. Lors de son passage à Paris, en 1883, M. James Stokes, en souvenir du concours apporté par le général Lafayette à l'indépendance des États-Unis, et voulant montrer sa reconnaissance en assurant à la jeunesse française les bienfaits de l'Évangile, offrit son appui pour le séjour en Amérique de deux jeunes Français bien qualifiés pour l'œuvre des Unions. De cette époque date le mouvement en avant, précurseur des développements actuels.

En 1886, on reconnaît la nécessité d'une installation indépendante et d'une organisation plus complète. Le Conseil de l'Union est créé. M. G. Van der Beken, secrétaire de l'Union, se rend aux États-Unis pour y étudier l'organisation des vastes associations américaines. A la fin de l'année 1886, l'Union comptait 28 membres actifs et 20 membres associés; les dépenses de l'exercice avaient été de 6,002 fr. 70 c.

Grâce au concours des membres du Conseil, en 1887 de nouvelles souscriptions sont assurées, les recettes dépassent 11,000 fr., et M. Franklin Gaylord, représentant de M. James Stokes, accorde à l'association un concours très actif, quoique bénévole.

Le 2 janvier 1888, M. Paul Theis, catholique d'origine, converti par le moyen de l'Union chrétienne, où l'avait attiré un soir un de nos membres en 1884, est nommé secrétaire-adjoint.

M. Thomas Cree, secrétaire du Comité international américain, collabore pendant cinq mois au travail de réorganisation de l'Union de Paris, qui, le 7 juillet 1888, adopte ses nouveaux statuts et règlements. Son but sera désormais le développement « religieux, intellectuel, moral et physique des jeunes gens ». A titre d'expérience et pour trois années une somme annuelle de 25,000 fr. est promise par des amies de l'œuvre; Mme Schneider et M. James Stokes figurent dans cette somme chacun pour 5,000 fr. Le 15 octobre 1888, l'Union s'installe, 4, faubourg Montmartre, avec un loyer annuel de 10,000 fr. Elle comptait alors 38 membres actifs, 103 associés. Ses dépenses, du 1er janvier au 30 septembre 1888, avaient été de 9,010 fr. 85 c. A partir de cette époque M. Franklin Gaylord devient secrétaire général conjointement avec M. G. Van der Beken. A l'Exposition universelle de 1889, l'œuvre obtient une médaille d'or. M. Paul Theis se rend en Amérique où il suit à l'École des secrétaires généraux de Springfield les cours pendant l'année scolaire 1889-1890.

Le développement de l'association ayant dépassé les prévisions, et les

locaux étant insuffisants, M. James Stokes fit l'offre de 400,000 fr. pour la construction d'un bâtiment affecté à l'Union chrétienne de jeunes gens de Paris, à la condition de trouver une somme égale en France.

M. Alfred André consentit à prendre la responsabilité du projet, et le 12 décembre 1890 fut constituée la Société anonyme immobilière de l'Union avec le concours de MM. J. Chatoney, Jules Guex, F. Hottinguer, C. Jameson, L. Sautter, Jules Siegfried, Adolphe Vernes, E. Buscarlet, représentant les membres de l'Union de Paris, et, du côté des Américains, de MM. James Stokes, C. Brainerd, Thomas Cree et J.-N. Stokes, qui fut l'instigateur soit de la Société anonyme immobilière, soit des nouvelles ressources françaises et américaines assurées pour trois années.



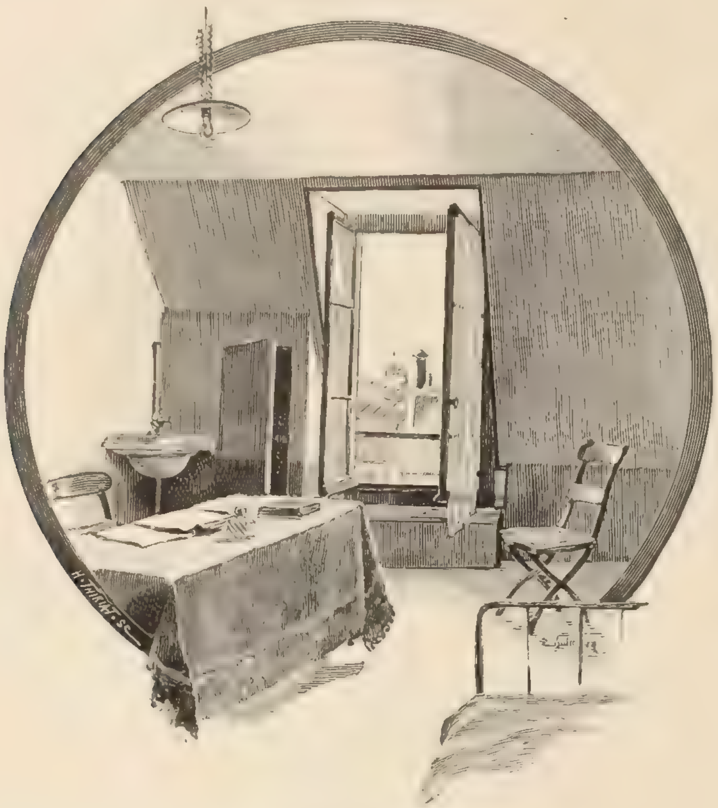
LA SALLE A MANGER

Le 24 juin 1891, M. H. Arthaud, membre de l'Union de Paris depuis 1868, ayant abandonné la direction de ses affaires pour se consacrer à la partie administrative de l'association, fut nommé délégué du Comité, et plus tard à ces fonctions on joignit celle de trésorier.

Ce fut le 12 juin 1892 que la première pierre du bâtiment fut posée, 14, rue de Trévise; bâtiment élevé sur les plans et sous la direction de M. Bénard, architecte, qui au préalable était allé passer quelques semaines en Amérique pour y visiter les aménagements les plus récents des principales Unions du pays. Les services de l'Union ont commencé à fonctionner, 14, rue de Trévise, le 1er mars 1893; mais dès le mardi 28 février, une réunion de méditation et de prières réunissait à 8 heures et demie du soir un grand

nombre de membres actifs et associés et d'amis de l'œuvre montrant l'importance de cette réunion hebdomadaire du mardi qui depuis la fondation de l'association en a été la pierre angulaire.

L'immeuble, dont la surface est de 905 mètres carrés, a été acheté, y compris les frais, 612,000 fr. La construction, élevée pour les services de l'association occupe 750 mètres et a réclamé plus de 400,000 fr. Le sous-sol du bâtiment comprend le gymnase et ses dépendances, la piscine, les bains et les jeux de boules. Au rez-de-chaussée se trouvent la grande salle de réunions avec ses annexes, la cour vitrée, le petit foyer et les vestiaires. Au premier étage, une vaste antichambre de réception, la bibliothèque, la salle de conversation, le secrétariat et l'accès de la galerie de la grande salle de réunions. Au deuxième étage, trois salles de cours et de réunions, salle du Comité et des Commissions et salle de la Section cadette. Au troisième étage, vaste salle à manger, salle de musique et salle de récréation. Au quatrième étage, chambres meublées destinées à être louées aux membres de l'association, cuisine et ses annexes.



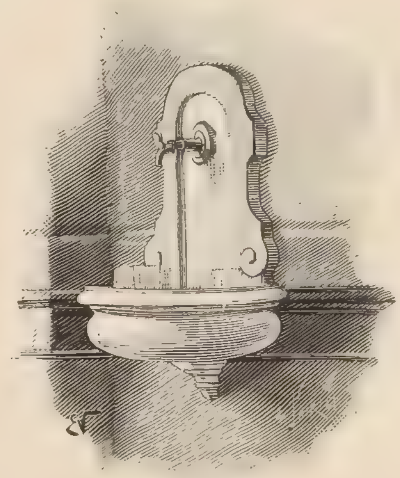
UNE CHAMBRE

Fondée sur le principe de l'Alliance évangélique, l'Union ne relève d'aucune Église particulière. Elle est administrée par les secrétaires généraux sous la direction du Comité directeur composé de quinze membres appartenant aux diverses Églises protestantes évangéliques de Paris. Douze commissions nommées par le président se partagent le travail. L'Union compte dans son sein des membres actifs qui seuls concourent à l'élection du Comité directeur, des membres associés, des membres souscripteurs et des membres correspondants. Tout jeune homme dont la conduite privée est en harmonie avec les principes moraux du christianisme peut être reçu membre, quelles que soient sa religion, sa profession et sa nationalité.

La cotisation annuelle est de 12 fr. et pour les membres de la Section cadette de 3 fr. Pour la fréquentation du gymnase, des cours et de la table d'hôte, il est délivré moyennant 12 fr. un ticket spécial aux membres de l'association.

Des cartes de fréquentation temporaire sont délivrées par le secrétariat aux étrangers de passage à Paris.

Œuvre religieuse. — Tous les mardis soir réunion biblique, les dimanches soirée de lecture et de musique religieuse; conférences et réunions spéciales pour travailler au développement religieux des membres de l'association. Des conférences religieuses ont lieu le deuxième jeudi du mois. Tous les jours réunion de prières à 1 heure, et avant la fermeture du local culte de famille.



UNE FONTAINE

Œuvre intellectuelle. — Cours de langues, de diction, de sténographie et de machine à écrire. Soirées musicales et littéraires. Conférences. Un groupe philharmonique se réunit une fois par semaine. La salle de lecture est pourvue de cinquante journaux et revues et la bibliothèque possède plus de 2,000 volumes.

Œuvre sociale. — Placement des membres de l'association et visite des jeunes gens qui lui sont recommandés. Une table d'hôte est ouverte de 11 heures à 1 heure et de 6 heures à 8 heures du soir; les repas sont payés 1 fr. et 1 fr. 25 avec thé, lait ou vin.

Les groupes des tailleurs drapiers, technique et des conscrits ont chacun une réunion mensuelle.

Œuvre physique. — Gymnastique, lutte, escrime, vélocipédie, bains, jeux athlétiques. Excursions, promenades. Un docteur en médecine est spécialement attaché au service des exercices physiques.

Une Section cadette s'occupe de jeunes garçons de douze à seize ans.

Le bâtiment est ouvert tous les jours en semaine de 10 heures du matin à 10 heures et demie du soir, le dimanche de 2 heures à 10 heures et demie du soir. Il est chauffé à la vapeur et éclairé à la lumière électrique. On trouve au secrétariat une liste de pensions de famille et d'hôtels recommandables. Le téléphone est à la disposition des membres de l'association.

L'Union de Paris a une section rue de Vaugirard, 32, où tous les mardis soir

a lieu une réunion biblique pour les membres habitant la rive gauche de la Seine.

Statistique. — Au 1er avril 1893, l'Union de Paris comptait 78 membres actifs, 465 membres associés et 95 membres cadets. Total 638.

Le montant des recettes pour l'exercice du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1892 s'est élevé à 42,444 fr. 40 c. et les dépenses à 39,084 fr. 20 c. Dans le bâtiment, les dépenses annuelles ne seront pas inférieures à 55,000 fr.

Présidents de l'Union : 7 mai 1852, Jean-Paul Cook; 19 février 1860, Charles Friedel; 13 juin 1876, Justin Reymond; 16 février 1880, Etienne Buscarlet.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme immobilière de l'Union a pour président M. Alfred André, pour commissaire des comptes M. H. Arthaud. Le Comité directeur a pour président d'honneur M. Charles Friedel, pour président M. E. Buscarlet, et pour secrétaire Em. Sautter. Secrétaires généraux : MM. Franklin Gaylord et Paul Theis.

UNIONS CHRÉTIENNES DE JEUNES FILLES

L'œuvre des Unions chrétiennes de jeunes filles, à la suite de la conférence tenue à Montmeyran (Drôme) le 11 mai 1893, s'est trouvée constituée par la nomination d'un Comité central provisoire qui a pour présidente Mlle L. Rouzin, de Privas, et pour secrétaire Mlle J. Baumier, du Vigan.

Ce Comité a la mission de réunir en une alliance française des Unions de jeunes filles toutes les Unions existantes, de former des groupes régionaux dirigés par des Comités de groupe, dont les présidentes seront, de droit, membres du Comité central.

Un traité d'alliance a été conclu avec l'Union internationale des amies de la jeune fille. Désormais chaque Union est priée de désigner deux de ses membres, qui feront partie de cette Société et bénéficieront de tous les avantages qu'elle procure, tandis que les unionistes auront, par son moyen, un champ de travail plus étendu.

Le *Journal de la Jeune fille* a été reconnu comme l'organe officiel des Unions chrétiennes. Les Unions ayant été fort encouragées par les visites qui leur ont été faites, ce moyen de les affermir et de les développer a été recommandé au Comité, qui l'emploiera autant que possible. La Conférence a émis le vœu que les Unions deviennent de plus en plus actives dans les Églises où elles se trouvent, et pour le salut de la jeunesse féminine elle les invite à s'occuper tout spécialement des jeunes ouvrières.

COMITÉ PARISIEN DE L'UNION DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Le Comité parisien de l'Union internationale des Amies de la jeune fille a déjà commencé à réaliser une partie de son programme. Il a fondé un bureau de placement gratuit, 151, rue de Courcelles, dirigé par M[lle] Penel. Plusieurs dames, membres de l'œuvre, réunissent le dimanche, dans différents quartiers de Paris, de jeunes domestiques ou employées de commerce, étrangères ou sans famille. Le Comité a aussi obtenu l'autorisation de faire placer dans toutes les grandes gares parisiennes des affiches ainsi conçues :

« UNION INTERNATIONALE DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

» Les jeunes filles qui arrivent à Paris et qui se trouveraient isolées et sans appui peuvent se présenter chez M[lle] Guignaud, 53, rue Jean-Jacques-Rousseau, chargée par le Comité de l'Union de leur venir en aide. »

Au bout d'une année 80 jeunes filles avaient été amenées au moyen de ces annonces, à la directrice de l'œuvre en faveur des demoiselles de magasin, M[lle] Guignaud, qui veut bien se charger de cette tâche protectrice en leur indiquant, suivant leur nationalité, leur culte ou leur situation, une maison hospitalière où elles peuvent trouver de suite un asile d'abord et souvent un emploi. En 1891, le Comité parisien a fondé à ses frais, sur la rive gauche, une maison hospitalière, aménagée pour recevoir à la fois 10 jeunes filles sans place, sans distinction de culte et de nationalité. Cette maison, située 47, rue Denfert-Rochereau et dirigée par M[lle] Lejeune, a déjà reçu 220 pensionnaires et rendu par conséquent de grands services.

PARIS — SOCIÉTÉ FRATERNELLE D'ÉTUDIANTS PROTESTANTS

Depuis de longues années les jeunes gens protestants qui venaient étudier à Paris désiraient se grouper et trouver au quartier latin un centre de ralliement. Une chrétienne étrangère au cœur chaud et vaillant, Miss Howard, d'Edimbourg, était venue s'établir, après la guerre de 1870-71, rue Monsieur-le-Prince et avait commencé cette œuvre. Avec l'autorité de l'âge, de la foi et de la sympathie, elle avait ouvert un salon et y recevait régulièrement des jeunes gens désireux de se rencontrer dans une maison chrétienne et amie. Des pasteurs, des professeurs assistaient aux réceptions, des entretiens

s'engageaient sur les questions essentielles. Plus d'un étudiant a trouvé là le secret de la vie religieuse et de la force morale. Au commencement de 1892, au moment où Miss Howard, à la suite d'un deuil, quittait le quartier latin, un local a été ouvert pour recevoir d'une manière habituelle les étudiants protestants.

Rue Saint-Jacques, 42, à côté de la Sorbonne et du Collège de France, un rez-de-chaussée a été loué. L'œuvre est confiée à M. le pasteur Jean Monnier, et patronnée par MM. les pasteurs B. Couve, R. Hollard, Paumier, et MM. les professeurs Allier, Friedel, de Seynes, Vaucher. Le local comprend des salles de lecture, de travail, de conversation. Des journaux, des revues sont à la disposition des lecteurs. Une bibliothèque contient des ouvrages d'études sociales et d'études religieuses. Les livres ont été donnés pour la plupart. D'autres seront reçus avec une vive reconnaissance. Chaque semaine des jeunes gens se réunissent pour étudier la Parole de Dieu et prier ensemble. Chaque quinzaine se réunit un groupe d'études littéraires et un groupe d'études sociales, qui deviendra un groupe d'activité sociale. Une Société d'activité chrétienne s'est formée et s'est mise immédiatement à l'œuvre. Au 1er janvier 1893, environ 100 jeunes gens fréquentaient, à des degrés divers, le cercle de la rue Saint-Jacques. Une partie d'entre eux ont constitué une Société fraternelle. — Ceux qui arrivent à Paris sont reçus avec affection; on leur indique des maisons honorables où ils peuvent trouver des chambres, on s'efforce de leur donner des directions utiles pour leurs études et pour leur vie personnelle.

JEAN MONNIER, Pasteur.

ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

PARIS — SOCIÉTÉ PROTESTANTE DU TRAVAIL

La question du placement gratuit, grave problème dont la France laborieuse se préoccupe vivement à l'heure présente, avait déjà frappé il y a vingt-cinq ans l'attention de quelques hommes actifs et généreux, soucieux de la recherche du bien et désireux d'étudier et de faire avancer les questions pratiques qui intéressent l'avenir et les progrès de l'humanité.

M. Ferdinand Rossignol eut le premier l'idée de la tâche à entreprendre, il se mit activement à l'œuvre et, entouré de collaborateurs qui avaient facilement compris sa pensée, MM. Paul Coquerel, Ernest Le Grand, Paul Schmidt, Georges Wickham, Perrelet, Edet, Karth, Letrosne, etc., il fonda la Société protestante du travail le 6 mai 1868.

Cette Société, qui fut la première Société du travail fondée en France, rencontra un accueil sympathique auprès des financiers, des industriels et des commerçants dont elle sollicita et obtint rapidement le concours et l'appui. Le premier président de la Société nouvelle fut M. Jacques Dubochet. Dès le début M. Ferdinand Rossignol présida le Comité et il fut nommé président de la Société après la mort de M. Jacques Dubochet en 1869. Il n'a cessé de mettre au service de l'œuvre qui lui était chère son activité et son expérience jusqu'à la fin de sa vie si bien remplie, qui s'est terminée le 10 septembre 1889. La prodigieuse activité de M. Ferdinand Rossignol ne s'est pas ralentie un seul jour; soutenu par une volonté inébranlable il répondit à un ami qui, voyant sa santé s'altérer, lui conseillait de prendre quelque repos : « Mon cher ami, il ne faut s'arrêter que pour mourir. »

La Société protestante du travail a pour but de servir d'intermédiaire entre les industriels et les commerçants qui ont besoin de comptables, employés, correspondants, caissiers, gérants, institutrices, demoiselles et garçons de magasin, ouvriers, etc., et les personnes qui cherchent un emploi ou du travail.

L'action de la Société est fraternelle et gratuite; dès l'origine elle a été ouverte à tous, sans distinction de nationalité et de culte, quoique les membres composant le Comité soient tous protestants (article 4 des statuts). Ses efforts tendent particulièrement à procurer aux patrons un personnel honorable et laborieux. Pour atteindre ce résultat, le Comité exige de tous les candidats la justification d'une bonne conduite depuis leur entrée dans la carrière du travail. Tous ceux qui se présentent sont inscrits sur les registres, mais ils ne sont admis que quand les renseignements recueillis sur leur compte sont favorables, et c'est seulement après leur admission que les emplois vacants dont la Société a connaissance sont indiqués aux candidats.

Les renseignements recherchés auprès des patrons sur chacun des travailleurs, avant leur inscription sur les livres de la Société, portent tout à la fois sur la probité, la conduite et les aptitudes.

Le Comité s'efforce de poursuivre un double but : procurer un bon employé

à la personne qui offre un emploi et indiquer une bonne place au candidat qui cherche du travail. Ce contrôle sérieux fait nécessairement que les candidats placés sont beaucoup moins nombreux que si la Société se contentait de remplir le rôle de simple intermédiaire entre l'offre et la demande, mais elle doit à ce système prudent la satisfaction d'avoir reçu fort peu de reproches graves, quatre ou cinq à peine, pendant une période de vingt-cinq années.

La Société se compose des personnes qui approuvent son but et versent une cotisation annuelle de 12 fr. Un agent rétribué est chargé du placement.

Pour trouver du travail la Société s'adresse tout d'abord à ses membres et ensuite à toutes les personnes qui veulent bien recourir à ses services.

La première circulaire faisant connaître la fondation de la Société disait :

« Le travail est un maître austère, il enseigne le respect des lois, le culte des affections de famille. Il élève l'âme à Dieu, par les peines du combat, par la reconnaissance de la victoire.

« La Société protestante du travail se propose de contribuer à ce que tout homme laborieux trouve l'emploi de ses forces et de son intelligence. »

Le bureau de l'Agence, rue du Château-d'Eau, 55, à Paris, est ouvert chaque jour pendant deux heures pour recevoir les candidats. Différents membres du Comité assistent à tour de rôle à ces réceptions.

Dès la première année la Société a placé 207 candidats et elle a dépensé 3,342 fr. 40 c. L'année suivante elle a placé 418 candidats et ses dépenses se sont élevées à 5,389 fr. 30 c. Depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année 1892 le nombre des candidats placés s'est élevé à 15,486 et les dépenses ont atteint une somme totale de 183,344 fr. 36 c.

Chaque année la Société rend compte de ses travaux dans une assemblée générale à laquelle sont convoqués tous les sociétaires. Elle fait connaître l'état de ses recettes et de ses dépenses, pendant l'exercice qu'elle vient de clore, elle établit son budget pour l'exercice suivant, elle résume le mouvement de son Agence. Il est procédé dans ces assemblées générales aux élections et aux réélections des membres du Comité. Un rapport est publié chaque année et il est adressé à tous les sociétaires.

La Société protestante du travail ne s'est pas contentée de fournir des emplois à ceux qui lui en demandaient, elle a donné un exemple; elle a contribué largement au développement d'une idée. Son premier vice-président, M. Paul Schmidt, a fondé le 10 juillet 1871 la Société du travail dont il est le

président depuis cette époque et à laquelle il a donné rapidement un large développement. La Société du travail a eu pour premier président d'honneur M. E. Laboulaye, membre de l'Institut, qui a eu pour successeur M. Frédéric Passy, de l'Institut.

La Société du travail pour le personnel des travaux publics et du bâtiment a été fondée le 23 novembre 1871 sous la présidence de M. Viollet-le-Duc, l'éminent architecte qui a relevé le château de Pierrefonds et la cité de Carcassonne et qui a si considérablement enrichi le trésor architectural de la France.

Ces trois Sociétés se sont réunies pour tenir deux Assemblées solennelles au palais du Trocadéro pendant les dernières Expositions universelles, en 1878 sous la présidence de M. E. Laboulaye, en 1889 sous la présidence de M. Dietz-Monnin, sénateur, président d'honneur de la Société protestante du travail. En ouvrant la séance en 1889, M. Dietz-Monnin a rappelé dans son discours les paroles prononcées par M. Laboulaye en 1878 : « Là où l'ouvrier seul, sans recommandations, a une peine extrême à trouver une place, on a pensé qu'il serait bon d'établir des bureaux locaux qui, après une enquête fraternelle sur la personne qui se présente, pourraient lui procurer économiquement et promptement du travail. D'une part, l'ouvrier peut obtenir une place sans qu'il lui en coûte rien; de l'autre, le patron y trouve une garantie morale que ne peuvent en général lui offrir les bureaux de placement. »

A la grande Assemblée de 1878, M. Charles Robert a fait une conférence sur « Leclaire, peintre en bâtiments, biographie d'un homme utile » et à l'Assemblée de 1889 M. Frédéric Passy en a fait une sur « La Paix sociale ».

La Société protestante du travail a en outre organisé pendant plusieurs années des conférences dont les orateurs ont été, après MM. Charles Robert et Frédéric Passy, MM. Gaufrès, de Pressensé, Jules Lermina, Alfred Gary, Ernest Brelay, Ed. Laboulaye, Albert Reville, Clamageran, Bersier, Ferdinand Buisson.

Ces conférences ont fait connaître la Société protestante du travail et l'œuvre qu'elle accomplit.

A Paris des services de placement gratuit ont été installés dans plusieurs mairies et tout d'abord dans les Ier, IIe, IIIe, XIe, XIVe, XVe et XVIIIe arrondissements.

Plusieurs chambres syndicales ont suivi le mouvement et ont tenu à s'occuper du placement gratuit.

De Paris le mouvement s'est étendu à plusieurs villes de France; de Lyon et de Nimes en particulier on a fait appel à l'expérience de la Société protestante du travail.

En 1878 la Société a pris part à l'Exposition universelle de Paris, en 1885 à l'Exposition universelle d'Anvers et à l'Exposition du Travail à Paris, en 1889 à l'Exposition universelle de Paris. Elle a obtenu des récompenses à ces différents concours. Par décret du président de la République en date du 16 avril 1883, la Société protestante du travail a été reconnue d'utilité publique.

En 1878 M. Ferdinand Rossignol a été nommé président honoraire et la Société a élu président M. Georges Wickham, adjoint au maire du IIe arrondissement de Paris, membre de nombreuses Sociétés utiles comme président ou secrétaire, ce qui ne l'empêche pas de diriger et de surveiller les travaux de la Société protestante du travail avec une activité et un zèle que rien ne lasse.

La Société protestante du travail s'applique à diminuer de plus en plus le nombre des bras inoccupés; elle sait que le travail est l'adversaire implacable de la misère, elle veut que les mains soient fermes et fortes pour tenir un instrument ou un outil et non tendues pour implorer la pitié. Elle a un vaste champ à cultiver, un but élevé à atteindre et elle fait appel au concours de toutes les bonnes volontés qui veulent bien marcher avec elle dans la voie où elle s'est engagée pour soutenir et fortifier ceux qui ont besoin de son aide et les guider dans la vie.

Le président de la Société est M. Georges Wickham, et le secrétaire M. Georges-J. Boissard.

GEORGES-J. BOISSARD.

PARIS — ŒUVRE DU TRAVAIL DE LA RUE DE BERLIN

L'Œuvre du Travail de la rue de Berlin est la plus ancienne des œuvres d'assistance par le travail existant aujourd'hui à Paris. Elle avait bien été précédée sur la rive gauche de la Seine par une œuvre analogue, mais restée en quelque sorte privée et qui a pris fin avec sa fondatrice Mme J.-J. Haller. Pendant de nombreuses années Mme Haller a fait un grand bien en distribuant régulièrement chez elle de l'ouvrage à un groupe de pauvres ouvrières.

Il y a environ trente-cinq ans qu'une pieuse femme, Mme V. de Pressensé, fonda l'Œuvre dite de « la rue de Berlin ». Elle avait compris toute l'importance d'une œuvre qui viendrait en aide aux pauvres ouvrières en leur fournissant le

moyen de gagner honorablement leur vie par un travail régulier et justement rétribué. Remplacer l'aumône qui trop souvent dégrade ou humilie celle à qui elle s'adresse, par le travail qui lui rend son courage et sa dignité, tel fut le but très simple mais très grand de l'Œuvre de la rue de Berlin. Ses débuts furent des plus humbles; Mme de Pressensé, aidée de sa fille et d'une jeune fille amie, Mlle E. Lamouroux, préparait chez elle l'ouvrage qui était distribué à quelques pauvres femmes : l'expérience, le savoir-faire, l'argent, tout manquait alors, et cependant l'Œuvre a grandi car elle venait à son heure répondre à de pressants besoins. — Petit à petit elle s'est organisée; la direction en a été confiée à une personne capable et dévouée; le nombre des ouvrières s'est accru, leur travail s'est perfectionné; il a fallu songer à avoir un dépôt pour les marchandises qui s'accumulaient, des Ventes annuelles pour les écouler, une maison où l'on pût pendant toute l'année aller faire les commandes et les achats (4, rue de Berlin), et à l'heure actuelle l'ouvrage est distribué à plus de 60 femmes et le chiffre des affaires dépasse plus de 30,000 fr. par an.

Pendant l'espace de dix années le mouvement des marchandises générales a été de 300,458 fr. 15 c. dont 69,961 fr. 25 c. ont été le gain positif des ouvrières. Aucune collecte n'est faite au profit de cette Œuvre qui se soutient entièrement par son travail et par la Vente annuelle destinée à écouler le trop plein de marchandises du dépôt, mais il a été nécessaire de créer une œuvre de secours, entretenue par des dons et des souscriptions, pour venir en aide aux ouvrières malades ou trop âgées pour continuer à travailler.

Les œuvres d'assistance par le travail sont bien les œuvres du temps présent; il n'est plus besoin de faire leur apologie et chacun comprend quelle est leur importance, puisqu'il s'agit de tendre une main secourable et amie à tant de malheureux, faibles et petits, qui ne demandent qu'une occupation régulière pour gagner honorablement leur vie et le pain de leurs familles.

PARIS — LA MAISON HOSPITALIÈRE

L'ouvrier que le chômage a réduit à la misère est exposé à devenir mendiant et vagabond. Prévenir pour cet homme une première condamnation en l'aidant à attendre la reprise de son travail, tel est le but que s'est proposé la Société de patronage en fondant la Maison hospitalière.

L'Asile a été ouvert, le 1er octobre 1880, rue Clavel, n° 32. L'ouvrier y est admis avec un bon de travail valant 1 fr. 50 c., qui n'est payé par le donateur

que s'il est utilisé. Si l'ouvrier est laborieux, il peut y demeurer dix jours en moyenne, ce qui décuple la valeur du bon reçu par lui. Telle est l'aide qu'offre la Société de patronage aux malheureux qui ne demandent qu'à travailler.

En 1886, M. Fuchs, professeur à l'École des Mines, membre délégué de la Société de patronage au Congrès pénitentiaire international de Rome, fit admettre la déclaration suivante : « Que l'assistance publique soit réglée de telle manière que chaque personne indigente puisse trouver des moyens de subsistance, mais seulement en récompense d'un travail adapté à ses facultés corporelles. » C'était la sanction du principe adopté et pratiqué par la Maison hospitalière.



MAISON HOSPITALIÈRE DE BELLEVILLE

En 1887, la Délégation générale des Diaconats de l'Église réformée de Paris, par l'organe de son vice-président Maurice Sautter, annonçait l'accord survenu entre elle et la Maison hospitalière : « Les protestants, réformés, hommes nouveaux venus à Paris, sans ressources et sans domicile, seront dirigés par la paroisse à laquelle ils s'adresseront, sur la Maison hospitalière, 32, rue Clavel. » Ainsi a été organisé à Paris par la Société de patronage l'exercice de la charité. Cette organisation permet de distinguer les mendiants et les vagabonds de profession des ouvriers dénués mais laborieux; elle respecte leur dignité en leur offrant du travail au lieu d'une aumône; de plus elle atténue considérablement les dépenses de la charité et permet d'étendre à un plus grand nombre les bienfaits de l'assistance par le travail.

Bien organisée, l'assistance par le travail doit tendre à couvrir la dépense de l'ouvrier et à lui procurer un salaire qui lui permette de renouveler ses vêtements usés et de se présenter convenablement aux ateliers.

Les frais d'outillage et d'administration doivent seuls rester à la charge de la charité. Dans ce but, la Société de patronage a acheté un vaste immeuble rue

Fessart, 36, au prix de 156,000 fr., tous frais compris; elle doit encore 40,000 fr.: lorsque cette somme sera payée, l'ouvrier recevra intégralement le produit de son travail, la maison n'ayant plus à payer de loyer. Les recettes ordinaires, de 1880 à 1892, ont été de 136,234 fr. 75 c., et les dépenses de 133,576 fr. 13 c.



MAISON HOSPITALIÈRE

En 1892, 959 hommes ont été hospitalisés dans la Maison; 695 y ont travaillé 9,879 journées, en moyenne 14 jours et demi chacun.

Ces 695 travailleurs ont produit net 6,220 fr. 40 c. Il a été dépensé pour leur entretien 7,237 fr. 95 c.; ils ont donc coûté 1,017 fr. 55 c., soit 0 fr. 10 c. par homme et par jour. En outre ils ont reçu en salaires, vêtements et chaussures 1,578 fr. 70 c.

ŒUVRE NIMOISE D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Cette Œuvre a été fondée par un Comité protestant groupé sous l'impulsion de MM. les pasteurs Babut, Schulz, Trial, de Nimes, et de M. Boyve. Elle fonctionne depuis le 4 décembre 1890. Elle fournit du travail aux assistés qui lui sont adressés. Elle les occupe principalement à la confection de margotins. Elle rémunère les étrangers en leur donnant le couvert et la nourriture, les Nimois qui ont une famille, en leur remettant 1 fr. de salaire. Elle s'est imposé la règle de ne garder les assistés qu'un très petit nombre de jours, afin de les forcer à chercher un travail qui leur soit plus profitable. Elle fait exception à cette règle en faveur d'assistés qui trouvent un bienfaiteur disposé à payer pour eux une petite pension, soit 25 c. par jour. En dix-huit mois, l'Œuvre a reçu environ 1,500 hospitalisés qui ont fait plus de 7,000 journées de travail.

Le Comité s'emploie activement à placer ceux des ouvriers qui lui paraissent recommandables. Il y réussit d'une manière très satisfaisante. Les membres du Comité s'efforcent d'exercer sur les hospitalisés une action religieuse et morale.

Au point de vue financier, le Comité atteint un résultat qui est bien rare dans les œuvres philanthropiques. Il distribue beaucoup plus qu'il ne reçoit. Grâce au travail qu'il obtient, il ne désespère pas de faire rendre jusqu'à 75 % à l'argent de ses bienfaiteurs.

E. Schulz.

LYON — ŒUVRE DE L'HOSPITALITÉ PAR LE TRAVAIL

Cette œuvre, fondée en octobre 1890 par M. le pasteur Æschimann fils, a pour but de combattre la mendicité et de procurer du travail temporaire à tout homme valide, sans distinction de culte et de nationalité. Quiconque désire venir en aide à un malheureux n'a qu'à se procurer un carnet de cartes d'admission. Une carte coûte 1 fr. 50 c. et assure au travailleur trois repas par jour et le logement au moins pendant une semaine. Cette carte n'est payée par le bienfaiteur que dans le cas où elle est utilisée.

On fabrique, au siège de l'Œuvre, 3, quai Jean-Jacques-Rousseau, comme à celle de M. le pasteur Robin, de Paris, qu'on a prise pour modèle, des paquets de bois dits « margotins ». Les hommes, ayant toute la matinée libre pour chercher une occupation, ne travaillent que six heures par jour et parfois sont malhabiles. Néanmoins ce travail est assez rémunérateur pour couvrir les frais de nourriture et d'entretien des hospitalisés.

En 1891, cette Œuvre dont le Comité était composé uniquement de protestants, a perdu son caractère confessionnel. L'abbé Rambaud et le grand rabbin Lévy en font partie, mais le pasteur Æschimann est resté président. Depuis sa fondation jusqu'au 15 février 1893 elle a reçu 1,898 hommes qui ont bénéficié de 15,518 journées d'hospitalité.

LYON — ŒUVRE DE L'OUVROIR

Fondée vers 1860 par Mmes Henry Morin-Pons, Arlès, Raoul de Cazenove, Charles Steiner-Pons et Maurice Chabrières, l'Œuvre de l'Ouvroir est une première application du principe de l'assistance par le travail. L'Ouvroir distribue

des travaux de couture aux femmes protestantes qui désirent travailler chez elles, et qui, après avoir été visitées par les dames du Comité, ont été reconnues dignes d'intérêt.

Un magasin de vente est établi, 2, rue des Bouquetiers. Il est confié à une directrice salariée. L'Ouvroir s'efforce de livrer sa marchandise au public dans les meilleures conditions possibles, et ne prélève sur la vente que le strict nécessaire pour subvenir aux frais de magasin et d'entretien. Pendant les cinq dernières années, l'Œuvre a, annuellement, occupé une moyenne de 100 ouvrières et payé plus de 5,000 fr. de salaires.

Présidente de l'Œuvre : M[me] Émile Schulz.

LA PÉPINIÈRE DE CHATEL-CENSOIR (Yonne)

La Pépinière de Chatel-Censoir n'est pas un orphelinat, mais une famille qui accueille les enfants abandonnés que des personnes charitables veulent bien lui confier. Moyennant une modique pension, elle les élève, les munit d'un état et cherche à faire de ces pauvres enfants des hommes honnêtes et utiles.

Les personnes qui désirent placer un enfant en bas âge à la Pépinière s'entendent avec le directeur, qui choisit, à Chatel ou dans les environs, une famille honnête où l'enfant est élevé pendant ses premières années. Le climat est excellent. Le directeur reste en contact avec les familles où sont placés les nourrissons, surveille les enfants, qui, en se développant, prennent l'habitude de venir chez lui, reçoivent ses leçons et subissent son influence.

La Société de sauvetage de l'enfance fixe à treize ans la limite d'âge jusqu'à laquelle elle pourvoit à l'entretien de ses protégés. S'ils ne sont pas rappelés par leurs protecteurs, la Pépinière s'occupe alors de leur faire faire un apprentissage. Les fillettes apprennent les soins du ménage et se préparent à devenir d'honnêtes domestiques. Les garçons sont, dans la mesure du possible, placés chez des maître d'état dans le pays.

Cependant les places ne sont pas nombreuses, et les directeurs ont songé à créer une industrie qui, produisant quelques bénéfices, permette de retenir les enfants comme ouvriers dans le milieu où ils ont été élevés. Ils ont ainsi monté une savonnerie et constitué une Société industrielle philanthropique anonyme, avec un capital de 40,000 fr. Après une période de tâtonnements, d'autant plus nécessaire que les directeurs de l'œuvre étaient dans l'industrie

des hommes nouveaux. l'usine a commencé à fonctionner régulièrement en octobre 1892.

A côté de la gare, la Pépinière a acquis un terrain où les enfants apprennent la culture des légumes. Elle y a construit un hangar où se fabrique le savon de ménage. Le contre-maître préside à ce travail, assisté des apprentis. Sous leurs soins, les bennes de savon s'amoncellent, soigneusement découpées et munies de la marque La Pépinière. A midi tous se dispersent. Chacun regagne sa famille pour le déjeuner. A une heure on se retrouve dans l'usine, située au milieu du village. Là se trouvent les machines, la parfumerie, l'empaquetage et le bureau, et c'est un joli spectacle que celui de cette jeunesse affairée, maniant les savonnettes aux couleurs et aux parfums variés. Ce sont encore les enfants qui fabriquent les caisses d'emballage, préparent les expéditions et les portent à la gare. Le soir ils se retrouvent chez le directeur. Plusieurs logent chez lui. Il leur donne quelques livres, les conduit à la promenade et cherche à agir sur eux.

La Pépinière, qui a vu passer plus de 150 enfants, mérite donc bien son nom : elle veut être une pépinière d'honnêtes ouvriers. Pour atteindre son but elle doit se développer rapidement. Son usine doit grandir, c'est-à-dire ses débouchés doivent augmenter. Elle entend vivre de ses propres ressources, avec le capital qui lui a été confié et sans collecte. Dès que ses affaires seront suffisamment prospères, elle installera de nouveaux ateliers; elle fabriquera les cartonnages dont elle a besoin, elle imprimera ses prospectus; d'autres branches encore viendront se greffer sur l'industrie mère et permettront de faire faire aux enfants des apprentissages sérieux et variés.

Ce développement dépend du public et de l'accueil qu'il voudra bien faire aux produits de la savonnerie. Si la pensée première de cette œuvre si utile appartient à M. Bouillat père, sa continuation et sa prospérité sont dues à M. le pasteur Maury, du Raincy, qui en a assumé la responsabilité comme la direction.

Louise Decoppet.

SOCIÉTÉ COLIGNY (SOCIÉTÉ PROTESTANTE DE COLONISATION)

C'est à un cri de détresse venu des âpres vallées des Hautes-Alpes où la famine est depuis longtemps à l'état endémique qu'est due la fondation de cette Société. Nous avions là de pauvres coreligionnaires descendants des



Imp. Eudes et Chassepot

Dr GUSTAVE MONOD

1805-1890

Vaudois. Les secours prodigués par le Comité protestant de Lyon ne suffisaient pas à leur rendre la prospérité et à écarter les malheurs que la rigueur du froid et la stérilité croissante du sol accumulait sur eux. Leur situation aux yeux de leurs meilleurs amis n'offrait d'autre issue que l'émigration. Dans une série d'articles publiés l'hiver de 1887-88, *le Signal* ayant lancé l'idée d'une Société protestante de Colonisation qui transplanterait dans l'Algérie fertile ces familles pauvres et éprouvées, cette idée trouva un accueil favorable dans notre public protestant et, le 15 mars 1888, une assemblée préparatoire avait lieu où étaient jetées les bases de la constitution de cette Société. Feu le Dr G. Monod, de vénérée mémoire, qui avait été le premier à appuyer la proposition de M. Réveillaud dans *le Signal*, fut nommé président du Comité provisoire, et, plus tard, président de la Société, quand celle-ci se fut définitivement constituée. La Société protestante de Colonisation a pris le nom de « Société Coligny » pour honorer la mémoire du plus grand des huguenots, qui fut en même temps, comme on sait, le premier à pousser les Français dans les voies de la colonisation. Ses statuts ont été, conformément à la loi, soumis à l'examen du gouvernement et, par arrêté ministériel du 12 juillet 1890, elle a été autorisée comme Société civile ou association de bienfaisance. La Société Coligny est présentement en instance pour obtenir en outre d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, ce qui lui permettrait de recevoir valablement des legs et donations testamentaires.

La première œuvre qui s'imposait à la sollicitude de la Société par les circonstances mêmes qui avaient provoqué le mouvement d'opinion qui lui avait donné naissance, c'était l'émigration des pauvres familles vaudoises du val Fraissinière, dans les Hautes-Alpes. Un premier essaim d'une douzaine de familles de cette vallée avait été, par les soins du Comité protestant de Lyon, conduit en Algérie et établi au village des Trois-Marabouts, près de la petite ville d'Aïn-Témouchen, province d'Oran. (Voir la carte à la page 410.) Désirant grouper autant que possible dans une même région des familles protestantes de même origine, le Comité de la Société Coligny chercha, pour les émigrants qui s'offraient à partir pour l'Algérie, un village qui ne fût pas trop éloigné du premier et fut assez heureux pour le trouver à Guiard ou Aïn-Tolba, nouveau centre de peuplement situé sur la route d'Aïn-Témouchen à Beni-Saf et à peu près à distance égale (15 kilomètres environ) de ces deux localités.

Le chiffre des concessions agricoles accordées par le gouvernement général de l'Algérie dans ce nouveau centre de Guiard était de quarante-cinq, chaque

concession comprenant un lot à bâtir dans le village, un lot de jardin, un lot de vigne et un lot de grande culture, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares en moyenne par famille. Sur ce nombre vingt-deux concessions étaient mises à la disposition d'autant de familles pauvres du val Fraissinière, patronnées par la Société Coligny, et douze autres concessions étaient accordées, sur sa recommandation, à d'autres familles protestantes d'origines diverses, ayant des ressources suffisantes pour faire valoir elles-mêmes leurs concessions. Guiard doit à ces circonstances d'être le premier village d'Algérie où il y ait une majorité de population protestante, et grâce à ce fait, l'église qui avait été bâtie par les soins de l'administration a été affectée à notre culte, et une institutrice protestante a été préposée à la direction de l'école mixte.



Les familles amenées du val Fraissinière (1) étant presque toutes sans aucune ressource, la Société Coligny a dû faire à ces familles, avec les fonds qu'elle a demandés à la charité protestante et qui lui ont été libéralement fournis, des avances dont le chiffre total a atteint ou même dépassé 100,000 fr., ce qui fait une moyenne de 4 à 5,000 fr. par famille. On ne trouvera

(1) On trouvera des renseignements détaillés sur l'exode de ces familles dans l'ouvrage de M. Eug. Réveillaud : l'*Établissement d'une colonie de Vaudois français en Algérie*, Paris, 1 vol. in-16, 1893. Librairie Fischbacher.

pas ce chiffre trop élevé si l'on songe à toutes les dépenses qui s'imposaient pour mettre ces pauvres gens en état de faire valoir les terrains nus et en friche qui leur étaient alloués : construction de maisons tout d'abord, puis achat de charrues, de herses, de charrettes, de bêtes de somme ; avances pour le défrichement, pour la plantation de la vigne, etc. Les prêts consentis aux colons par la Société ont été d'ailleurs faits sous la condition du remboursement du capital en dix annuités échelonnées à partir de la cinquième année, remise des intérêts étant promise à ceux des colons qui rembourseront régulièrement ces avances. Avec les fonds qui rentreront ainsi dans sa caisse, lorsque les colons seront en mesure de s'acquitter, le Comité se propose d'aider d'autres familles protestantes, mises également par leur indigence dans la nécessité d'émigrer, à fonder d'autres villages en Algérie ou aux colonies.

La Société Coligny offre également son concours, ses renseignements et ses directions aux protestants munis de ressources personnelles qui désirent aller se fixer en Algérie ou dans d'autres pays d'outre-mer. Son but est de grouper les familles protestantes décidées à émigrer et d'empêcher, en les groupant le plus possible sur un même point, qu'elles ne se fondent et ne se perdent, par la dissémination, au milieu des masses catholiques. Elle a réussi, de cette manière, à doubler, par l'accroît de quinze familles, un petit groupe d'une quinzaine déjà de familles protestantes, la plupart originaires du Gard, qui se trouvaient établies au village de Hammam-bou-Hadjar (Fontaine de la Pierre), ainsi nommé de sources thermales qui ont une propriété pétrifiante et une vertu curative pour les rhumatismes, sis à une vingtaine de kilomètres à l'est d'Aïn-Témouchen. Ce village de Hammam-bou-Hadjar, au centre d'une contrée viticole importante, est déjà en pleine prospérité et promet de devenir plus prospère encore, grâce aux éléments sains et honnêtes que la Société Coligny y a introduits.

La Société Coligny n'a pas moins à cœur les intérêts religieux et moraux de ses colons que leurs intérêts matériels. L'excellent et vénéré M. Benjamin Tournier, ancien pasteur dans les Hautes-Alpes, qui a bien voulu donner ses secours spirituels et le concours de sa vieille expérience à ces colons qu'il connaît et qu'il aime, s'est établi à Guiard et, de là, visite et dessert les groupes protestants des Trois-Marabouts, d'Aïn-Témouchen, de Béni-Saf, de Hammam-bou-Hadjar, etc.

Tant pour la conservation que pour l'extension du protestantisme, et au point de vue social comme au point de vue religieux, la Société Coligny a commencé une œuvre des plus utiles et qui, si elle est suffisamment développée et soutenue,

pourra, sous la bénédiction de Dieu, porter et propager au loin l'influence de la Réformation et la race avec l'esprit des Vaudois et des Huguenots d'autrefois.

Le président de la Société est M. Ch. Thierry-Mieg, le secrétaire général M. Réveillaud.

PATRONAGE

PARIS — COMITÉ DE PATRONAGE

Le Comité de Patronage des apprentis et des jeunes ouvriers de l'Église de la Confession d'Augsbourg à Paris est le plus ancien de tous les Comités de patronage protestants.

Il y a cinquante ans, l'Église luthérienne de Paris n'avait pas d'orphelinat. Les quelques garçons qu'il fallait recueillir étaient confiés au sacristain des Billettes ; leur instruction religieuse terminée, que devenaient-ils? Quelques diacres résolurent de les suivre pendant leur apprentissage, et, en 1849, encouragés par M. le pasteur Louis Meyer et groupés sous sa direction, ils se constituèrent en Comité de patronage.

Chaque dimanche après le culte, il y avait réunion des apprentis aux Billettes : jeunes gens d'un côté et jeunes filles d'un autre. Les membres du Comité y prenaient une part active, nouant et entretenant avec les patronnés des rapports extrêmement profitables : c'étaient MM. Berton, Jacques, Ernst, Renckhoff, Winter, Quinter, Paul Schmidt... ; Mmes Eisenlohr, Doré, Fillion, Berton... Mais nul ne savait comme M. Meyer réveiller l'intérêt, communiquer la vie, parler à la jeunesse à la fois avec amour et avec autorité. Il était l'âme de cette œuvre.

M. Meyer mourut en 1867. M. le pasteur L. Vallette le remplaça à la tête du Comité; ses successeurs furent : le pasteur V. Goguel en 1872; M. Renckhoff en 1877, M. le pasteur F. Dumas en 1884.

Aujourd'hui, l'œuvre conserve toute son importance : plus que jamais il est nécessaire que les enfants du peuple aient un état, qu'ils le choisissent bien, qu'ils soient aidés de façon à faire un apprentissage complet, qu'ils aient

le repos du dimanche et surtout qu'ils soient défendus par des influences chrétiennes contre la corruption et l'incrédulité.

Des réunions de jeunes gens sont organisées de nos jours dans la plupart des Églises de Paris. Nos patronnés sont convoqués à celles de l'Église de Bon-Secours, rue de Charonne. Ils sont visités à l'atelier par les membres du Comité et par l'agent.

La moyenne de ces patronnés, calculée d'après la période de 1882 à 1892, a été de 132 par an, dont un quart sont des jeunes filles. Le budget, qui comprend les dépenses de la Maison protestante d'apprentis (à laquelle est consacrée une notice spéciale), est d'environ 25,000 fr.

L'agent, en fonctions depuis 1887, est M. J. Reverdy (adresse actuelle : rue de Charonne, 99 ; à la fin de l'année : 4, rue Titon) ; c'est à lui qu'il faut s'adresser.

F. Dumas.

PARIS — COMITÉ DE PATRONAGE DES APPRENTIS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

Fondée en 1853, par MM. François Delessert et Henri de Triqueti, l'œuvre du Patronage des apprentis de l'Église réformée de Paris a maintenant quarante ans d'existence. Dès son origine elle a été placée sous la direction du Conseil presbytéral de l'Église réformée de Paris, qui nommait les membres de son Comité.

Lorsque le décret du 25 mars 1882 eut fait disparaître le Conseil presbytéral unique de Paris et divisé cette grande Église en huit paroisses distinctes et autonomes, le Comité de Patronage devint indépendant, et prit, lui aussi, une autonomie complète. A la même époque, et par une conséquence naturelle de ce même décret, le Diaconat général de Paris disparaissait à son tour et faisait place à la Délégation générale des Diaconats des huit paroisses de Paris. Les liens très étroits, qui avaient existé entre le Comité de Patronage et le Diaconat général se continuèrent tout naturellement entre lui et la Délégation générale. La manifestation très bienveillante et non moins effective de ces liens consiste en une allocation annuelle (actuellement de 3,500 fr.) que le Comité de Patronage reçoit de la Délégation générale depuis son origine et qu'il avait précédemment reçue pendant longtemps du Conseil presbytéral ou du Diaconat général.

L'œuvre du Patronage consiste à aider les familles ouvrières dans le choix des patrons pour leurs enfants, à surveiller les conditions d'apprentissage, à

concourir aux dépenses d'entretien des apprentis et de secours médicaux en cas de maladie, à surveiller les apprentis sous les rapports religieux et moral; en un mot le Patronage a pour but essentiel de contribuer au bien-être des apprentis et à leur progrès chrétien.

Le Comité les convie le second dimanche de chaque mois à des conférences instructives et morales qui ont lieu dans la grande salle de la Maison consistoriale. Une leçon de chant, dirigée par un maître expérimenté, a lieu le premier dimanche de chaque mois; tous les apprentis sont invités à y assister. Comme encouragement à l'assiduité, le Comité fait distribuer à ceux qui sont présents à ces réunions les numéros mensuels de *l'Ami de la Jeunesse et des Familles*. Il leur donne aussi l'*Almanach des Bons Conseils* et met gratuitement à leur disposition les livres de sa trop modeste bibliothèque. Il accorde gratuitement aux apprentis qui en ont besoin, et que ses agents en jugent dignes, des vêtements de travail, des chaussures, des objets de literie, mais jamais de dons en argent. Il distribue chaque année, à son assemblée générale, des livrets de la Caisse d'épargne à ceux qui sont le mieux notés pour leur conduite chez leurs patrons et leur assiduité aux réunions du Patronage. Le montant de ces livrets ne peut être touché par les titulaires qu'à leur majorité.

En outre, le Comité encourage et facilite de tout son pouvoir l'entrée de ses patronnés comme membres participants dans la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels de Paris, qui a bien voulu modifier ses statuts, pour faciliter l'admission de ces jeunes sociétaires.

En 1861, le Comité avait sous son patronage environ 100 apprentis, dont 2/3 de garçons et 1/3 de filles. Le total de ses dépenses s'élevait à 2,400 fr. par an; les récompenses consistaient en 5 livrets de la Caisse d'épargne.

En 1874, le Comité patronnait 180 apprentis des deux sexes; les dépenses de cet exercice s'élevaient à 3,700 fr, et se clôturaient par un déficit de 1,200 fr.

En 1878, après une épuration soigneuse de la liste des apprentis, celle-ci comprenait 120 garçons et 80 filles, en tout 200 apprentis sur lesquels s'exerçait le patronage du Comité et pour lesquels il dépensait 5,000 fr. par an environ; à cette époque les comptes se soldaient, en fin d'exercice, par un encaisse qui s'est toujours maintenu depuis lors.

A la fin de 1892, le Comité avait 316 patronés, dont 166 garçons et 150 filles. Le total de ses dépenses dépasse 7,000 fr. A l'assemblée générale annuelle de 1892, il a distribué comme récompense aux mieux notés de ses apprentis 21 livrets de la Caisse d'épargne de 30 fr. chacun et 11 rappels de livrets

de 10 fr. A la même époque 11 apprentis garçons sans famille, et que leurs patrons ne pouvaient héberger, étaient logés à la Maison ouvrière de la rue de Charonne, par les soins de l'agent du Comité.

Quelques anciens patronnés, filles et garçons, qui ont terminé leur apprentissage et sont devenus ouvriers, continuent à suivre régulièrement les réunions du Patronage, où ils reçoivent très bon accueil et donnent le bon exemple. Cette façon de témoigner leur gratitude pour les services qu'ils reconnaissent eux-mêmes en avoir reçus n'est pas un des moindres encouragements qu'éprouve le Comité.

Le président du Comité est M. le pasteur Charles Frossard, et le secrétaire M. Émile Soulié, ingénieur; M. et Mme G. Lindenlaub sont les agents du Comité qui a son siège, 4, rue de l'Oratoire du Louvre.

PARIS — MAISON PROTESTANTE D'APPRENTIS

La Maison protestante d'apprentis et de jeunes ouvriers, dite Maison ouvrière, est une création du Comité de patronage luthérien.

En 1857, ce Comité, frappé des inconvénients que présentaient la plupart des placements d'apprentis nourris et logés chez leurs patrons, résolut d'ouvrir une Maison pour héberger les garçons sans famille. Il loua à cet effet une maison de la rue Fontaine-au-Roi.

Les inconvénients signalés en 1857 ont plutôt augmenté depuis cette époque : presque toujours l'apprenti placé à demeure devient le domestique du patron et de la patronne ; ou bien il travaille trop, il n'a pas son repos complet du dimanche, il est exploité ; ou bien il est abandonné à lui-même, il a trop de liberté, il se corrompt. Bien plus : les patrons qui prennent chez eux leurs apprentis deviennent de plus en plus rares ; les uns n'ont pas de place, les autres — ce sont les plus sérieux — redoutent la responsabilité. Les raisons peuvent varier ; le fait est incontestable. Dès lors, que faire des orphelins qui sortent à quatorze ans de nos divers établissements? Comment s'y prendre pour qu'ils apprennent un état et deviennent ainsi capables de gagner leur vie? Si la Maison ouvrière n'existait pas, combien de ces garçons auraient été grossir l'armée des misérables! Et une fois dans la misère, sans occupation et sans ressources, avec quelle facilité un jeune homme de la classe ouvrière en arrive de chute en chute à la dégradation la plus répugnante!

En 1863 la Maison des apprentis fut transférée rue de Charonne, 99, dans

l'ancien couvent de Bon-Secours, qui appartenait alors à Mme Vve Ledru-Rollin. L'installation était défectueuse sous plusieurs rapports, mais le quartier était très bien choisi : dans les ateliers d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine on devait trouver de précieuses facilités pour le placement des apprentis ; de la rue de Charonne on se rend aisément d'une part à la rue Saint-Maur où vivent les industries du fer et du cuivre, d'autre part au quartier du Marais, où se fabrique l'article de Paris. Cette situation a été un élément de succès.

La Maison contient deux catégories de pensionnaires soumis à des règlements distincts : les apprentis et les jeunes ouvriers.

Elle peut recevoir 30 apprentis. Le matin, après la prière et la soupe, les apprentis se rendent chez leurs patrons respectifs. Ceux qui travaillent dans le quartier reviennent déjeuner. Le soir, tous rentrent pour dîner; ils se couchent peu après le culte de famille. Ils ne sont jamais occupés le dimanche; c'est un point sur lequel le directeur ne cède à aucun prix. Ils sont conduits au culte de l'église de Bon-Secours. Tous apprennent de vrais métiers, surtout les métiers du bois et du fer que l'on peut exercer partout. En général ils sont appréciés et recherchés par les patrons.

Quand ils ont achevé leur apprentissage, nos garçons ne sont pas forcés de quitter la Maison : obligés de se loger dans un hôtel garni et de manger chez le marchand de vin, ils se perdraient presque fatalement. Voilà pourquoi la Maison a des chambres pour les jeunes ouvriers. Elle peut en héberger 10; ils mangent à la table du directeur. Des jeunes gens du dehors, des employés, même des étudiants français et étrangers ont profité de cet arrangement et s'en sont bien trouvés.

Calculant d'après les chiffres des treize dernières années on trouve que le nombre moyen des pensionnaires a été de 56 par an, dont 35 apprentis et 21 ouvriers. Pour les apprentis nous demandons 40 fr. par mois tout compris; en général les patrons se chargent de payer cette somme ; s'ils y perdent la première année, ils se rattrapent dans les deux dernières. Les aînés paient une pension qui équivaut à leurs dépenses réelles de 73 à 80 fr. suivant la chambre qu'ils occupent. Grâce à ces arrangements, la Maison ouvrière, dont profitent 40 jeunes gens, ne coûte que 5 à 6,000 fr. par an à la libéralité protestante.

Cette Maison dont l'idée est à la fois si simple et si juste, qui résout d'une façon si heureuse le problème de l'apprentissage des orphelins, est unique dans Paris. Elle fait donc honneur au protestantisme parisien.

Elle aurait rendu de plus grands services encore si elle eût été mieux

installée, et plus attrayante d'aspect. Heureusement, cette année même, une transformation va se produire. Une Société civile, composée de membres luthériens, et aussi, puisque l'établissement est ouvert à tous les protestants, de membres réformés, s'est constituée en 1892; un terrain a été acheté dans le même quartier : rue Titon, 4. Les deux tiers des 150,000 fr. nécessaires pour construire sont trouvés. Dieu voulant, avant l'été, nous pourrons contempler la nouvelle Maison. Ce sera non plus une location, mais une Maison à nous, disposée en vue de ceux qui doivent l'habiter et capable d'abriter une cinquantaine de jeunes gens. Elle sera très simple, construite avec la plus stricte économie, mais on y sera bien, chez soi et entre soi; on y aura beaucoup d'air et de lumière.

Que Dieu y maintienne l'esprit de foi et de prière qui caractérisait les fondateurs il y a trente-six ans!

F. Dumas.

PARIS — ATELIER-ÉCOLE

L'Atelier-École de l'avenue du Maine a été ouvert au mois de janvier 1878, boulevard de Vaugirard, 161, sous la direction de Mlle Chalon, qui était alors à la tête de l'Œuvre de la Chaussée-du-Maine. Cette Œuvre, fondée par Mme de Pressensé après la guerre, comprenait déjà un groupe d'œuvres importantes se complétant les unes les autres : l'école de la rue des Fourneaux, l'assistance par le travail, l'œuvre de secours avec dispensaire et consultations gratuites et un Ouvroir de jeunes filles, où quelques-unes des élèves de l'école étaient admises, mais où elles restaient trop peu de temps pour faire un apprentissage réel.

L'Atelier-École semblait donc avoir sa place toute marquée dans ce groupe d'œuvres, et l'on ne saurait mieux indiquer quelle fut la pensée mère qui lui donna naissance qu'en citant quelques lignes d'une brochure publiée par sa fondatrice, Mme Suchard de Pressensé, en mars 1877 :

« Nous voudrions former une association de dames, écrivait-elle, pour protéger les jeunes filles de la classe ouvrière et leur faire traverser le temps de leur apprentissage en diminuant autant que possible les périls qui les entourent, et en continuant leur éducation de manière à les rendre capables de fournir une carrière honorable dans le milieu où Dieu les a placées. Avant tout nous chercherons, par cette éducation morale et religieuse, à développer en elles le sentiment du devoir et de leur propre responsabilité. Nous voulons former des femmes dignes d'être respectées, sachant choisir entre le bien et le

mal, capables de lutter vaillamment avec l'aide de Dieu, lorsqu'elles seront aux prises avec la tentation et ne pouvant pas dire qu'elles ont été entraînées par ignorance. Nous voulons, à côté de cette éducation chrétienne et morale, développer toutes les facultés que Dieu a données à la femme, pour que nos jeunes filles puissent faire preuve de capacités véritables dans les carrières qui leur seront accessibles, de façon à réaliser un gain suffisant pour subvenir à leur entretien sans avoir besoin de compter sur autrui. »

Après deux années d'existence l'Atelier-École, qui répondait à des besoins réels et qui avait rapidement grandi, a dû se détacher de l'Œuvre générale pour avoir sa vie particulière, sa maison, sa directrice, son budget. Dès le mois de mai 1880, il a été transféré dans la maison actuelle, 220, avenue du Maine, et, grâce à des agrandissements successifs, on a pu créer dans le nouvel établissement des ateliers spacieux, bien aérés et en pleine lumière et y multiplier les places pour les apprenties internes. A la même époque la direction a été confiée à M[lle] Levray, que Dieu semblait avoir préparée pour la tâche à laquelle elle s'est vouée avec tout son cœur et tout son dévouement.

L'Atelier-École reçoit des élèves internes et des externes à partir de l'âge de treize ans; l'apprentissage est entièrement gratuit et doit durer trois ans; pour les internes on exige une pension mensuelle de 30 fr., qui diminue graduellement pendant la troisième année d'après le travail fourni par la jeune fille. Les deux ateliers de couture sont assez spacieux pour admettre 38 apprenties. Le personnel de la maison se compose de la directrice et de son aide, d'une première et d'une seconde maîtresses couturières et de la cuisinière. Les jeunes filles doivent à tour de rôle aider au ménage de la maison, ce qui est très nécessaire pour celles qui se destinent au service de femme de chambre ; elles apprennent aussi à blanchir et à repasser. — Le matin, de 8 à 10 heures elles reçoivent, d'une institutrice, des leçons faisant suite à celles de l'école primaire, et sont ainsi préparées à l'examen du certificat d'études; puis le reste de la journée est consacré à l'apprentissage proprement dit, apprentissage de couturière très complet, avec leçons de coupe. Les élèves les plus avancées sous le rapport de l'instruction, et possédant le certificat d'études primaires, sont conduites aux cours commerciaux du soir de la Ville, afin de se perfectionner dans la comptabilité et de pouvoir obtenir le diplôme spécial.

Cette année, pour compléter l'œuvre d'apprentissage, le Comité a décidé de garder quelques-unes des élèves les plus capables comme ouvrières, afin de les perfectionner encore et de les mettre en état de s'établir à leur compte ou

d'occuper plus tard des places importantes dans des maisons de couturières. A l'heure actuelle un grand nombre d'élèves ont terminé leur apprentissage et ont pu être placées comme ouvrières couturières ou comme femmes de chambre.

Les chiffres sont éloquents. Aussi, en comparant ceux des premières années à ceux des dernières, pourra-t-on juger du progrès du travail dans les ateliers de couture : En 1880, le compte des robes avait rapporté 3,984 fr. 15 c., et en 1891, 11,860 fr. 60 c. Malgré l'augmentation graduelle de la clientèle et du produit du travail des ateliers, on ne peut espérer couvrir par là les dépenses de la maison : loyer, personnel, ménage d'environ 45 personnes, etc. Pour instruire et développer les jeunes apprenties et pour les initier aux diverses parties de leur état, il faut au moins deux années pendant lesquelles elles sont à la charge de l'œuvre, et ce n'est que pendant la troisième et dernière année de leur apprentissage qu'elles viennent réellement en aide au travail des ateliers. La pension des internes est aussi trop minime pour payer entièrement leurs dépenses.

L'œuvre, en dehors de ses ressources propres, est soutenue par le produit d'une Vente annuelle et par des dons et des souscriptions.

La présidente de l'œuvre est Mme Suchard de Pressensé.

PARIS — ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

Toute Église vivante doit avoir sa mission, et, en dehors de son culte, projeter autour d'elle et plus loin encore des rayons de sa foi et de sa charité. En 1878, celle de l'Étoile ouvrait l'École professionnelle de jeunes filles.

Un ami généreux, M. Nathanaël Johnston, fournit la somme nécessaire pour élever cette École.

L'initiative des Écoles professionnelles avait été prise plusieurs années auparavant par une femme éminente et d'un noble cœur, Mme Élisa Lemonnier. Les Écoles qui portent son nom sont grandes et prospères. Le Comité organisateur de celle de l'avenue de la Grande-Armée s'est inspiré de leur programme, en cherchant à profiter de leurs expériences et des modifications successives qui en ont été le fruit. Le but des Écoles professionnelles est de donner aux élèves un état, tout en leur évitant les inconvénients si graves de l'apprentissage dans les ateliers. Elles peuvent y apprendre leurs diverses vocations sous une influence morale élevée et stricte. Ajoutons, pour ce qui concerne l'École fondée par l'Église de l'Étoile, que, tout naturellement, les enfants s'y

trouvent placées sous l'influence chrétienne la plus directe. A leur sortie de l'École, à l'âge de dix-sept, dix-huit ou vingt ans, les jeunes filles sont mieux armées contre les tentations qu'on ne peut plus leur éviter. Beaucoup, d'ailleurs, parmi les couturières par exemple, n'ayant plus qu'à se perfectionner dans leur état, peuvent rentrer dans leurs familles et y travailler pour leur propre compte. Celles qui ont appris la tenue des livres deviennent quelquefois caissières dans la maison même de leurs parents. Celles qui ont choisi comme état la peinture sur porcelaine, sur éventails, etc., peuvent aussi travailler chez elles. Ainsi se prolonge dans leur vie la protection bienfaisante de l'institution où elles ont été élevées.

Les enfants entrent dès l'âge de huit ou dix ans à l'École de l'Étoile. Elles y passent toute la journée, de 8 heures et demie du matin à 5 heures et demie de l'après-midi. Les matinées y sont tout entières consacrées aux études générales, les après-midi aux professions.

Ces professions, pour l'École de l'Étoile, sont celles de couturière, de lingère, de comptable. On y prépare aussi les jeunes filles pour les places d'employées aux postes et aux télégraphes. Avec des chances moindres de succès, on y enseigne le dessin et la peinture appliqués à l'industrie. Le programme des vocations dont l'apprentissage se fait à l'École doit suivre les indications fournies par les besoins du quartier qu'elle occupe. Dans celui de l'Étoile, pour l'état de fleuriste par exemple les élèves manquaient totalement.

Les études préparatoires aux diplômes d'institutrice se font de même à l'École. Mais cette voie se trouve tellement encombrée à l'heure présente que le Comité directeur n'encourage guère les jeunes filles à la choisir. Elle leur promet plus de luttes que de sécurité.

Depuis sa fondation, l'École de l'avenue de la Grande-Armée a toujours prospéré. Elle compte actuellement une centaine d'élèves. Les hautes capacités et le dévouement de sa directrice, les noms connus et honorables que portent les dames du Comité, le patronage des pasteurs de l'Église, tous ces éléments ont contribué à lui gagner l'estime et la confiance du quartier sur un rayon très étendu.

La grande moitié des élèves est protestante. On n'admet les catholiques que pour les places restées libres. Cette admission des jeunes filles catholiques a d'ailleurs amené les résultats les plus bénis. Tout d'abord elle a contribué à cette popularité dont jouit l'École dans le quartier de l'Étoile et des Ternes; puis, sans exercer de propagande, l'instruction religieuse donnée régulièrement

dans la maison, acceptée d'avance par les parents qui y placent leurs enfants, amène une pénétration dans ces jeunes âmes des vérités évangéliques essentielles, puisées à leur source même. Souvent les jeunes filles catholiques, sans avoir jamais entendu blâmer la foi de leur Église, se trouvent plus attirées par le culte de la Réforme, qu'elles suivront désormais.

La directrice, à leur sortie de l'École, continue à les suivre avec une grande sollicitude, entretenant des correspondances avec celles qui se trouvent éloignées. Elle les aide souvent dans la recherche d'une position. Une fois par an, les anciennes élèves restées à Paris reçoivent une invitation pour une fête qui les réunit dans la maison où elles ont grandi, où elles se sont senties aimées d'un amour tout chrétien, et guidées vers le bien.

L'École a obtenu jusqu'à ce jour les résultats les plus encourageants au point de vue des vocations enseignées. Il est rare qu'une des jeunes filles qui y a été élevée se soit trouvée dans l'embarras pour gagner sa vie. En général, la directrice reçoit sur elles, sur leur conduite et sur leurs capacités, de très bons témoignages.

Les finances de l'École sont alimentées par le produit des écolages, qui sont de 12 fr. par mois, puis par une quête annuelle faite dans le cercle du protestantisme par les dames du Comité. Mais une École professionnelle a des frais très élevés. Il y faut, outre le personnel régulier, directrice et maîtresses de classes, des professeurs spéciaux pour chaque état. Le déficit qui se produit inévitablement chaque année rend nécessaire de temps en temps une Vente organisée par le Comité. Souvent une ancienne élève, munie de ses diplômes, reste à l'École comme maîtresse et y trouve ainsi sa carrière.

Les amies de l'École, avec la directrice excellente qu'elles ont choisie, il y a maintenant quinze années, poursuivent cette œuvre en désirant avant tout amener ces jeunes filles à Celui qui, par ces moyens de grâce et d'influence, leur dit journellement : « Mon enfant, donne-moi ton cœur; » ajoutant, pour elles comme pour ses disciples : « Père, je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal. »

ŒUVRE EN FAVEUR DES DEMOISELLES DE MAGASIN

Cette Œuvre a été fondée en 1883 par une dame américaine, Miss Atterbury, qui sentit s'éveiller en elle, après quelques mois de séjour à Paris, un intérêt tout spécial pour les demoiselles de magasin, exposées à des tentations

et à des difficultés de toutes sortes. De retour à New-York elle chercha et trouva les fonds nécessaires pour organiser l'œuvre que son cœur et sa conscience lui imposaient, et dont elle remit la direction à un Comité composé presque exclusivement de dames françaises, qui a pu admirer une fois de plus le désintéressement, la générosité et la largeur d'esprit de nos amis américains. Notre Œuvre a pour but d'offrir aux demoiselles de magasin, pendant la journée, un lieu de réunion où elles trouvent toujours un accueil bienveillant, une direction morale, de saines distractions, telles que bibliothèque et publications choisies, cours d'anglais et de solfège, soirées de lecture et de musique.

Le dimanche après midi un pasteur ou une dame du Comité veulent bien faire un petit service religieux composé de la lecture de l'Évangile, d'une prière et d'une courte allocution pratique. Les jeunes filles étant admises absolument sans distinction de culte, nous tenons essentiellement à ce que jamais la moindre controverse ne se glisse dans nos entretiens.

A quelque moment que nous arrivions au local de l'Œuvre nous trouvons notre directrice, M[lle] Guinand, entourée de quelques jeunes filles sans place qui viennent entre temps lire, écrire, travailler. Nous tâchons d'obtenir des travaux de couture pour celles qui se trouvent dans une situation précaire. La rétribution de ce travail leur permet quelquefois de ne pas accepter le premier emploi venu. Nous nous tenons aussi au courant des places vacantes, et nos jeunes filles, dans un esprit de solidarité qui nous réjouit souvent, aident leurs compagnes à se caser. Nous avons à peu près 1,000 à 1,200 présences par mois et, chaque dimanche de 40 à 50 jeunes filles à passer l'après-midi et à goûter. Le local est ouvert de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Cette Œuvre, si simple en apparence, est une de celles où il faut marcher en avant avec des cœurs pleins d'indulgence et surtout avec cette charité qui croit tout et espère tout. Nos jeunes Parisiennes, si gracieuses, si aimables lorsqu'elles sont à leur comptoir, ont souvent une tout autre attitude une fois leur travail terminé. Nous avons donc eu des heures de découragement et nous éprouvons plus que jamais le désir d'atteindre l'âme de nos jeunes filles en parlant à leur conscience, en leur faisant sentir que pour être forte à l'heure de la tentation il faut chercher sa force en Haut.

Nous sommes d'humbles semeurs dans le vaste champ du monde, mais croyant de toute notre âme que, de même que rien ne se perd dans l'ordre physique, rien aussi n'est perdu dans l'ordre moral et que, malgré tout, nous n'aurons pas travaillé en vain. Le siège de l'Œuvre est, 27, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Julie Siegfried, *Présidente.*

LYON — PATRONAGE DES JEUNES GARÇONS

Cette Société s'occupe des jeunes garçons, âgés au moins de quatorze ans, pour leur procurer de bons apprentissages, pour les surveiller dans leur travail et exercer sur eux une influence morale, et pour venir en aide à la famille pendant que l'enfant ne gagne pas encore sa subsistance. Elle a eu longtemps sous sa protection annuellement 20 à 25 apprentis. Mais la suppression des écoles protestantes a retiré à la Société son meilleur moyen de recrutement et l'a réduite à ne plus s'adresser qu'aux familles déjà assistées. D'autre part la fondation d'écoles professionnelles et le refus, dans bon nombre de corps d'état, de faire des apprentis ont diminué considérablement l'importance et l'influence de la Société. Elle ne compte plus en 1893 que 7 membres et ne s'occupe plus que de 10 apprentis. Elle est présidée par M. P. Barbezat, et son agent est M. Peter.

LYON — SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES JEUNES FILLES

Cette Société, composée d'un nombre variable de dames patronnesses, sous la direction d'un pasteur, se charge de placer en apprentissage, puis de guider et de secourir au besoin, pendant le cours de cet apprentissage, des jeunes filles aussi malheureuses que des orphelines, et souvent même plus exposées à cause de l'abandon ou de l'indignité de leurs parents. Elles retrouvent ainsi une protection et une affection maternelles dans les dames patronnesses qui s'en occupent. La Société protège ainsi actuellement une trentaine d'apprenties. La présidente est Mme A. Hemmerling; le pasteur, M. Puyroche.

NIMES — SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

La Société de Patronage des jeunes apprentis garçons a été fondée en 1852 par le Consistoire de l'Église réformée de Nimes, grâce au don généreux de M. Irissac qui, en mémoire d'un fils dont la perte l'avait laissé inconsolable, avait légué au Consistoire une maison dont le revenu ou le produit de la vente devait être consacré à une œuvre utile à la classe ouvrière. La maison fut vendue, son montant consolidé en une rente de 1,250 fr. et le Consistoire résolut de fonder des bourses d'apprentissage.

Il forma un Comité de 25 membres qui élabora un règlement dont voici les

grandes lignes : La Société a pour but de patronner les enfants des familles protestantes de Nimes pendant la durée de leur apprentissage.

Le patronage consiste : à éclairer les parents dans le choix de l'atelier et de la profession qui conviennent le mieux aux besoins de l'enfant et qui offrent le plus de garanties sous le double rapport de la moralité et de l'utilité ; à concourir avec les parents aux dépenses qu'entraîne l'apprentissage, et à exercer sur les apprentis toute l'influence religieuse et morale qui peut résulter d'une constante surveillance.

Les candidats au patronage doivent appartenir à une famille établie à Nimes et y résidant au moins depuis trois ans; de plus, ils doivent être âgés de quatorze ans accomplis et avoir suivi les écoles primaires. Une Commission examine les titres de chaque candidat. Sur son rapport le Comité statue, fixe la pension et désigne un membre de la Société pour surveillant à l'apprenti admis. Ce surveillant visite l'apprenti le plus souvent possible, se renseigne sur son travail et sa conduite et fait rapport tous les mois au Comité.

Les mesures disciplinaires sont : la suspension, la réduction ou la suppression de la bourse. Le montant d'une collecte annuelle, joint à la rente Irissac, permet de consacrer aux bourses environ 5,000 fr. par an. Le nombre des candidats évincés est faible. De la fondation de la Société au 31 décembre 1892, on compte 914 apprentis patronnés et pensionnés.

Les dépenses de gestion sont insignifiantes : une trentaine de francs par an pour imprimés ou étrennes. Le Consistoire fournit à titre gratuit le local, l'éclairage et le chauffage.

PARIS — LE FOYER DE L'OUVRIÈRE

Le Foyer de l'ouvrière, dont quelques jeunes filles des Unions chrétiennes ont eu l'idée, est ouvert depuis le 15 mars dernier, 60, rue d'Aboukir. Il se compose actuellement d'un réfectoire et d'une salle de lecture; dans le premier, une vingtaine d'ouvrières ou employées, jeunes pour la plupart, viennent prendre leurs repas; pour 50 à 75 c. (vin payé à part) on leur fournit une nourriture saine et bien préparée. Dans la salle de lecture se trouvent un harmonium, une bibliothèque, qui retiennent après le repas celles qui ont quelque loisir. Cette œuvre modeste, appelée à rendre bien des services, est sous la direction d'un Comité dont la présidente est Mlle Rosa Arbousset.

ŒUVRES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

PARIS — SOCIÉTÉ PROTESTANTE DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS

Les Sociétés de prévoyance et de secours mutuels ont pour objet d'assurer les ouvriers, les employés, et en général les personnes qui vivent de leur travail, contre quelques-unes des conséquences désastreuses de la maladie. Les sociétaires paient une cotisation mensuelle, et ont dès lors droit aux soins du médecin, aux médicaments, à une subvention en argent pour chaque journée de maladie, et dans quelques Sociétés à une pension de retraite au delà d'un âge déterminé.

L'utilité de Sociétés semblables n'a pas besoin d'être démontrée. Leur origine les rend particulièrement intéressantes pour les protestants français; on les fait remonter aux caisses de secours établies en France avant la révocation de l'Édit de Nantes, auprès des Synodes provinciaux, par les protestants persécutés. Plusieurs de ces Sociétés, importées en Angleterre par les réfugiés huguenots, y existent encore aujourd'hui. La plus ancienne est la Société normande, fondée à Bethnall-Green en 1703; puis viennent la Société des réfugiés protestants de Haute et de Basse-Normandie, qui date de 1764, et celle des Picards et des Wallons, établie en 1767. Les statuts de l'une de ces Sociétés rappellent que, deux ans après la destruction du temple de Charenton, un certain nombre de Parisiens, anciens paroissiens du temple, s'étant réfugiés à Londres, ont conçu le projet d'établir un fonds de secours mutuels, et se sont réunis sous le nom de « Société des Parisiens » (1).

Les institutions du même genre se multiplièrent en Angleterre. Elles ne sont pas un des moindres bienfaits que nos voisins doivent aux exilés de la Réforme française. Il n'y en avait qu'un petit nombre en France lorsque la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels de Paris fut fondée par l'initiative de M. Vauchez, horloger, diacre de l'Église réformée. Les souscripteurs, réunis le 16 janvier 1825, nommèrent un Comité, présidé par le marquis de Ségur, bientôt remplacé par M. Laffon de Ladébat, et le chargèrent d'élaborer un projet de règlement qui fut adopté et publié à la fin de 1825. La

(1) *Étude sur les Sociétés de secours mutuels en Angleterre,* par Ch. de Franqueville, Paris, Dupont, 1863.

Société était dès lors constituée et commença immédiatement à fonctionner. Elle eut sa première assemblée générale dans la salle Saint-Jean, à l'hôtel de ville, le 7 mai 1827. M. Guizot, un des vice-présidents, prononça ce jour-là un remarquable discours où il appréciait le rôle et l'importance des Sociétés de secours mutuels, avec cette hauteur de vue et cette noblesse de langage qui le caractérisaient. Deux ans plus tard, le 12 mars 1829, un décret royal reconnaissait la Société d'utilité publique. L'œuvre nouvelle fut accueillie avec faveur par le public. Les hommes éminents qui la dirigeaient s'appliquèrent sans relâche à en perfectionner le mécanisme, et profitant de l'expérience acquise pendant huit années de pratique effective, ils soumirent à l'approbation du gouvernement un règlement modifié qui fut autorisé par ordonnance du roi Louis-Philippe, le 18 septembre 1833.

Quelques années après la constitution de la Société fut de nouveau revisée et formulée dans des statuts que le gouvernement approuva le 16 août 1840, et dans un règlement sanctionné par le ministre de l'intérieur le 6 mai 1841. En 1857, nouvelles modifications approuvées par décret impérial du 28 novembre 1857 et par arrêté ministériel du 22 janvier 1858. En 1878, on décida l'admission dans la Société, à des conditions particulières, des apprentis âgés de plus de treize ans, et la réadmission, de plein droit, des sociétaires après leur service militaire. Un décret du président de la République du 6 août 1878 et un arrêté ministériel du 2 avril 1879 approuvèrent ces changements. Enfin en 1881 on décida la création d'un fonds de retraites, et en 1890, on étendit le champ d'action de la Société aux communes du département de la Seine limitrophes de Paris suivant autorisation ministérielle du 22 avril 1890.

Ces transformations et additions successives montrent combien le Conseil d'administration de la Société a toujours eu à cœur de mettre le règlement en harmonie avec les besoins manifestés par l'expérience ou amenés par des circonstances nouvelles. Elles prouvent et expliquent le crédit dont la Société n'a pas cessé de jouir auprès des gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1825. Voici un fait qui le prouve plus directement. En 1850, au moment où le gouvernement s'efforçait de répandre en France les idées de mutualité et de prévoyance dont les Sociétés de secours mutuels sont la meilleure expression, la Société protestante a été, la première de toutes, choisie pour servir, par l'examen de ses statuts et de son mécanisme, d'objet de comparaison et d'étude en vue de la rédaction des statuts modèles à proposer aux nouvelles associations projetées. On sait quel grand développement ces associations ont

pris dès lors dans notre pays. Actuellement l'ensemble des Sociétés reconnues, approuvées et autorisées est de 9,154, ayant 206,600 membres honoraires et 1,243,500 membres participants. Leurs recettes annuelles se sont élevées en 1890 à 29,865,723 fr. et leurs dépenses annuelles à 24,083,030 fr. Elles possédaient, à cette même époque, pour fonds de réserve ou de retraites, une somme de 179,850,449 fr. On peut dire que la Société protestante a été, dans une certaine mesure, le précurseur et l'initiateur de ce grand mouvement.

Elle a eu pour présidents depuis sa fondation : M. le marquis de Ségur, en 1825; M. Laffon de Ladébat, de 1825 à 1830; M. le comte Boissy d'Anglas, de 1830 à 1846; M. Ed. Laffon de Ladébat, de 1846 à 1869; M. Louis Oppermann, de 1869 à 1872; M. Léon Say, président actuel, 1872. Sur la liste des membres qui se sont succédé dans le Comité figurent des noms connus et aimés dans notre protestantisme français. Citons-en quelques-uns (nous ne parlons que des morts).

MM. les pasteurs Marron, Gœpp, Coquerel, Montandon, Vermeil, Martin-Paschoud, Cuvier, Vallette, Verny, Rouville, etc., etc.; MM. Guizot, baron de Staël-Holstein, André, baron Oberkampf, d'Aldebert, de Schœnefeld, Duvernoy, Thierry, Yung, etc., etc. MM. les docteurs Duméril, Rayer, Gust. Monod, Boutin de Beauregard, etc, etc., ont été médecins de la Société.

Pendant les soixante-huit ans de son existence, la Société a traversé des moments difficiles ; 1830, 1848, 1870 ont été pour elle des époques de crise dont elle est sortie avec un personnel et un capital diminués. Toujours elle a montré sa vitalité en se relevant, en remplissant tous ses engagements, en sorte que l'on peut affirmer qu'aucune Société de secours mutuels n'offre à ses adhérents à la fois des avantages plus grands et une sécurité plus complète que ne le fait la nôtre.

Organisation de la Société, Obligations et Droits des Sociétaires. — La Société se compose de membres honoraires et de membres sociétaires. Les membres honoraires sont ceux qui contribuent aux charges de la Société par une souscription d'au moins 12 fr. par an, sans avoir part à ses avantages. Les membres sociétaires sont ceux qui participent aux obligations et aux avantages de la Société.

Obligations des sociétaires. — Cotisation mensuelle de 2 fr. pour les hommes, de 1 fr. pour les femmes et pour les jeunes gens de treize à quinze ans, ou de treize à dix-huit ans s'il s'agit d'apprentis. Contribution mortuaire

de 50 centimes pour chaque décès de sociétaire. Droit d'admission une fois payé de 6 fr. pour les sociétaires qui entrent après vingt-cinq ans. Ce droit s'accroît de 1 fr. pour chaque année au-dessus de cet âge, jusqu'à quarante ans, limite extrême d'admissibilité.

Droits des sociétaires. — Subvention journalière pour les hommes de 2 fr. pendant les trois premiers mois de maladie, de 1 fr. pendant les trois mois suivants, et de 50 centimes au delà, jusqu'à parfait rétablissement. Moitié des susdites subventions pour les femmes et pour les jeunes gens de quinze à dix-huit ans. Visites gratuites du médecin; médicaments, bandages et bains aux frais de la Société. Inhumations aux frais de la Société. Pension de 50 centimes par jour pour les hommes et de 25 centimes par jour pour les femmes, acquise à tous les sociétaires à l'âge de soixante-dix ans, et dès l'âge de soixante ans à ceux qui ont alors trente-cinq ans de sociétariat. Subvention de 100 fr. à la famille du sociétaire décédé.

Services rendus par la Société, sa situation actuelle. — Depuis sa fondation la Société a payé pour journées de maladie, médicaments, honoraires de médecins . . . . 604,992 fr.

Et pour pensions aux vieillards. . . . . 362,550 fr.

Les recettes en 1892 se sont élevées à . . . . 21,140 fr. 14 c.

Ses dépenses — — à . . . . 19,984 fr. 60 c.

Dans ce chiffre les pensions figurent pour 6,113 fr. 75 c., payés à 39 pensionnaires.

L'avoir total de la Société au 32 décembre 1890 était de 98,935 fr. 59 c.
dont en fonds de réserve . . . . 38,711 fr. 76 c.
en fonds de retraites. . . . . 60,223 fr. 83 c.

A l'Exposition universelle de 1889, dans la section d'Économie sociale, la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels a reçu une médaille d'argent (1).

Louis Sautter, Vice-Président de la Société.

(1) Les Sociétés de secours mutuels sont très nombreuses dans nos Églises, qui accueillirent leur création avec une grande faveur. On comprendra qu'il n'était possible de consacrer des notices qu'aux plus importantes de ces Sociétés. F. P.

LYON — SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

La Société de prévoyance et de secours mutuels est une des œuvres les plus utiles, les mieux organisées et les plus prospères de notre Église. Fondée la toute première des Sociétés de ce genre à Lyon, en 1825, autorisée par arrêtés préfectoraux des 12 janvier 1881 et 7 février 1883, elle a obtenu à l'Exposition universelle de 1878 le diplôme d'honneur. Elle comprend : 1° des membres honoraires « qui contribuent par leurs dons et souscriptions au succès de la Société sans en réclamer les bénéfices »; 2° des membres sociétaires. La cotisation de ces derniers est de 24 fr. par an. En cas de maladie, la Société accorde la visite du médecin et des secours pécuniaires, variant de 40 c. à 2 fr. 50 c. par jour selon la durée de l'assistance. Les sociétaires reçoivent en outre une pension annuelle à partir de soixante-neuf ans, une demi-pension à partir de soixante-quatre ans, et une subvention s'ils sont frappés d'incapacité de travail avant ces limites d'âge. Enfin, en cas de décès les frais de funérailles sont à la charge de la Société. Actuellement la Société compte 663 membres, disposant d'un capital de 218,268 fr. 97 c. pour la Caisse de secours, et de 133,046 fr. 25 c. pour la Caisse des retraites. Elle est administrée par un Comité que préside M. Sévène.

MARSEILLE — SOCIÉTÉ PROTESTANTE DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS

Cette Société existe depuis 1846, et compte par conséquent plus de quarante-six ans d'existence. M. Emile Schlœsing en est le président depuis environ trente ans.

La Société n'admet dans son sein que des protestants résidant à Marseille, âgés de quinze à trente-cinq ans, de bonne vie et de bonnes mœurs, ne se livrant point à la mendicité. Lorsqu'un sociétaire tombe malade, la Société lui procure : 1° les soins d'un médecin qu'elle rétribue; 2° les remèdes prescrits par ce médecin; 3° un veilleur dont elle paye le salaire; 4° une indemnité de 1 fr. 50 c. par jour ouvrable; 5° des visites fraternelles faites par des membres du Comité.

En cas d'infirmité incurable, le sociétaire reçoit jusqu'à 4 fr. 50 c. par semaine. En cas de décès d'un associé, la Société se charge des frais de funérailles, et paye 50 fr. à la veuve ou aux enfants du défunt. La cotisation mensuelle est de 1 fr. 50 c. par sociétaire célibataire, et de 2 fr. par sociétaire marié ou père de famille.

Le budget actuel de l'œuvre est de 4 à 5,000 fr. Elle a reçu et dépensé depuis sa fondation environ 205,000 fr., et possède un capital de réserve s'élevant au 31 décembre 1892 à 38,791 fr. Elle comprend 163 membres participants et 48 membres honoraires.

La Société tient chaque année une assemblée générale qui s'ouvre par un culte célébré par un des pasteurs de l'Église. Un esprit vraiment fraternel et chrétien préside à l'œuvre. Elle a fait un bien considérable parmi nos coreligionnaires ; de nombreuses infortunes ont été soulagées par son moyen, et bien des familles préservées de la misère ; de précieux liens de solidarité ont été établis entre les associés et nous avons vu se développer dans nos ménages d'ouvriers des habitudes d'ordre et de prévoyance dont l'Église entière recueille les fruits.

BORDEAUX — SOCIÉTÉ PROTESTANTE DE PRÊTS GRATUITS

La Société protestante de Prêts gratuits, fondée en 1843, sous le nom de Société protestante des Amis des pauvres, transformée en 1887, travaille au relèvement matériel et moral des personnes et des familles momentanément dans la gêne ; elle s'occupe spécialement de celles qu'un secours de sa part peut empêcher de tomber dans la misère. Elle vient en aide annuellement à 25 familles environ et prête en moyenne de 3,500 à 4,000 fr. Le président est M. Gustave Silliman.

PARIS — ŒUVRE DES LOYERS DES TERNES

A notre époque de malaise, où se posent tant de questions sociales aiguës et douloureuses, une des plus importantes, quoique d'apparence modeste, est celle du logement des pauvres ; on sait pour quelle part importante et disproportionnée le loyer entre dans le budget de l'ouvrier des villes. L'habitude de le solder par trimestre augmente encore les difficultés de sa situation. Et s'il est dans l'impossibilité de faire face à cette échéance, c'est l'expulsion en perspective, c'est la misère, avec son cortège de dégradation morale, d'humiliation et de honte.

Une question qui intéresse directement une partie si considérable de la société ne saurait être examinée avec trop de soin, non dans un esprit d'orgueilleuse supériorité morale, mais avec toute la délicatesse d'une charité qui

sait aimer sans phrases, et tendre la main sans ostentation. Trouver les moyens d'arracher la famille de l'ouvrier aux funestes conséquences d'une vie au jour le jour et de développer chez elle des habitudes d'économie et cet amour du foyer, source des vertus simples et des humbles dévouements, tel était le problème qui depuis longtemps obsédait ma pensée. J'essayai de le résoudre pratiquement par la création de l'Œuvre des loyers des Ternes, œuvre modeste entre toutes, mais dont le principe peut être d'une grande fécondité pour l'amélioration du sort des classes ouvrières. Je partis de ce principe que la charité, dans sa plus large acception, n'a pas de couleur politique ou religieuse. Elle fait appel à la bonne volonté de tous indistinctement. Je sollicitai l'approbation, le concours moral et bienveillant d'hommes aux idées et aux opinions très diverses, mais tous unis dans une même pensée : le relèvement du pauvre par l'épargne, et sa moralisation par le labeur. Forte des encouragements que j'en reçus, je me mis au travail. Je commençai avec 5 ou 6 familles. A la fin de la première année, le registre d'inscription comptait 73 noms.

Voilà douze ans que l'Œuvre existe, et je n'ai eu à regretter ni ma peine ni mes responsabilités. Les résultats ont dépassé mes espérances, surtout au point de vue moral. Nombre de familles ont été retenues sur le penchant de cet abîme d'où l'on remonte si difficilement — l'indigence. Des volontés défaillantes ont été raffermies, des cœurs abattus ont été relevés par une parole d'encouragement fraternel. Combien de traits touchants, combien de miracles d'économie, de privations noblement supportées, dont j'ai été le témoin! Et d'autre part, combien de témoignages de gratitude qui ont été pour moi la plus précieuse des récompenses!

Depuis que l'Œuvre existe, 546 familles ont participé d'une manière plus ou moins directe à ses avantages.

L'économie de l'Œuvre est des plus simples. Chaque lundi matin les ouvriers déposent une somme prélevée sur la paie du samedi précédent. Ce versement est inscrit sur un livret remis à ceux qui font partie de l'Œuvre. — Au règlement de compte, le déposant reçoit le 5 °/₀ en sus de la somme qu'il a versée dans le courant du trimestre. En cas d'infirmité, de maladie ou de chômage forcé, le loyer est payé en partie ou en totalité, s'il y a lieu.

La moyenne des recettes a été chaque année de 1,800 fr., légèrement supérieure à celle des dépenses, puisque, au 1er janvier 1893, il y avait un solde en caisse de 564 fr. Les ressources de l'Œuvre sont alimentées par des souscriptions et des dons volontaires.

Enfin une bibliothèque de 5 à 600 volumes choisis, et appropriés au développement intellectuel et moral des familles, forme le complément indispensable de l'Œuvre.

PAULINE LALOT, Présidente-fondatrice.

PARIS — LA SOCIÉTÉ FRATERNELLE

Le 20 février 1887, quelques amis, réunis à la chapelle du Nord (à Paris, 17, rue des Petits-Hôtels) autour de M. le pasteur Fallot, décidaient la fondation de la Société fraternelle; ils appartenaient aux fractions les plus diverses du protestantisme et obéissaient à ces graves préoccupations qui commençaient alors à hanter les meilleurs esprits et qui devaient provoquer quelques mois plus tard la création de l'Association protestante pour l'étude pratique des Questions sociales.

« La Société fraternelle, dit l'article 1er de ses statuts, a pour but de grouper les hommes et les femmes de bonne volonté désireux de pratiquer avec intelligence et droiture les commandements de Jésus-Christ. Elle souhaite d'assurer à ses membres les bienfaits de la mutualité comprise dans le sens le plus large. Aux malades, elle s'efforcera de procurer les soins nécessaires; aux travailleurs qui chôment, le moyen d'attendre la reprise du travail; à ceux qui cherchent un gagne-pain, une occupation conforme à leurs aptitudes. »

Si l'on y regarde de près, on verra qu'il ne s'est pas agi simplement d'ajouter une autre Société de secours mutuels, revêtue d'un caractère purement administratif, à celles qui existent déjà en grand nombre. Il y a là l'essai d'une institution nouvelle qui s'appuie sur le principe de la solidarité et de la fraternité chrétiennes pour réaliser vraiment l'assistance réciproque dans le domaine matériel et dans le domaine moral.

L'ambition des fondateurs était d'ailleurs plus grande encore : « La Société fraternelle, ont-ils écrit dans l'article 2 des statuts, s'efforcera, en outre, de diriger l'attention de ses membres sur les questions d'intérêt social qu'aucun disciple de Jésus-Christ n'a le droit d'ignorer. Elle les étudiera avec la prudence que réclament les circonstances, mais aussi avec la passion de la vérité et la foi au triomphe de la justice qu'inspire l'Évangile. Elle provoquera à cet effet des conférences qui pourront être suivies de discussion. »

A dire vrai, c'est cette seconde partie du programme qui a surtout attiré l'attention du public. La Société fraternelle, par le fonctionnement régulier de

ses divers services, est allée au secours de bien des détresses, mais c'est là une activité silencieuse et cachée. Elle a dû ses plus grands succès aux conférences dont elle a pris l'initiative et qui sont données le second dimanche de chaque mois à 2 heures. On ne saurait s'en étonner. D'une part elle a pu porter devant le monde protestant de la capitale les questions les plus palpitantes de l'heure actuelle et elle est parvenue à s'assurer le concours de nos orateurs les plus éloquents et les plus compétents. D'autre part elle ouvre largement ses portes. Elle ne réserve pas ses conférences à ses seuls adhérents ; elle y invite quiconque s'intéresse à cet ordre de problèmes ; elle convoque régulièrement les membres parisiens de l'Association protestante pour l'étude des Questions sociales ; elle fait connaître par la voie de la presse religieuse les jours de ses réunions et les sujets qui y seront traités.

La Société fraternelle se compose d'abord de membres participants, dont la cotisation mensuelle est de 1 fr. 50 c. pour les hommes et 1 fr. pour les femmes. En cas de maladie ces membres sont visités, ils ont gratuitement les soins médicaux et les remèdes qu'exigent leur état, ils reçoivent une allocation quotidienne qui est de 2 fr. pour les hommes et de 1 fr. 50 c. pour les femmes. La Société comprend en outre des membres honoraires qui s'engagent à verser chaque année une cotisation minimum de 12 fr.

L'expérience dure depuis six ans. Elle est concluante. Il est désormais démontré que les hommes des classes les plus séparées peuvent poursuivre en commun une œuvre de mutualité et de concorde : ouvriers des professions les plus multiples, commerçants, industriels, pasteurs, professeurs, tous les membres de la Société fraternelle ont à cet égard leur conviction arrêtée. Il est également démontré que, sur le terrain social, les représentants des nuances les plus différentes du protestantisme peuvent se rencontrer et se tendre la main : la Société fraternelle ne se rattache à aucune Église particulière et comprend des membres de toutes les Églises. Il est enfin démontré à tous ceux qui ont suivi les débats de cette jeune mais active association que le vieil Évangile contient encore le remède de nos maux les plus modernes et que lui seul pourra vraiment réaliser le rétablissement de la famille humaine.

RAOUL ALLIER.

ASILES, CRÈCHES, SALLES DE RÉUNION

PARIS — ASILE CHRÉTIEN DES DOMESTIQUES FEMMES

L'Asile chrétien des domestiques femmes, 25, rue Salneuve, est la doyenne de nos maisons hospitalières protestantes françaises pour les femmes sans travail. Sa fondation, en 1847, est due à l'initiative d'une pieuse ouvrière, Mme Chassaigne. Les jeunes filles payaient 7 fr. de loyer par mois ou 2 fr. par semaine et subvenaient elles-mêmes à leur alimentation; une cuisine était mise à leur disposition. La directrice les aidait à se placer et y réussissait en général assez vite, puisque les 6 à 8 lits dont elle pouvait disposer avaient reçu en douze ans environ 1,200 femmes.

Des personnes d'une éducation supérieure : institutrices, employées de commerce ou autres, vinrent frapper à la porte de l'Asile : deux chambres furent louées à leur usage; le nom d'Asile des domestiques protestantes fut remplacé par celui d'Asile chrétien pour les femmes à placer. Le sort d'une autre catégorie de femmes préoccupa la pieuse directrice : celles qui sortaient des hôpitaux sans être assez fortes pour reprendre leur travail, et celles usées par le travail avant d'avoir atteint l'âge exigé pour leur admission dans des hospices de vieillards. Le Comité décida de leur ouvrir gratuitement les portes de l'Asile jusqu'à ce qu'elles pussent travailler ou se fussent assuré une retraite.

En 1864 un second agrandissement put être réalisé, rue Coquenard même. A partir de ce moment, le Comité prit à sa charge le loyer devenu beaucoup plus coûteux. En 1869, un Comité nouveau fut constitué. Il apporta certains changements dans la marche de l'œuvre, qui prit le nom actuel d'Asile chrétien des domestiques femmes. Laissant Mme Chassaigne continuer son œuvre, on ouvrit un *home*, faubourg Poissonnière, 114. Une diaconesse, sœur Langlade, le dirigea pendant dix-sept années. En 1875, le *home* fut transporté dans une petite maison, 85, rue Legendre, où l'on pouvait installer 14 lits. En 1890 enfin, un nouvel agrandissement fut jugé nécessaire, et l'Asile fut transféré, 25, rue Salneuve, dans une maison où 24 femmes peuvent être reçues. C'est là qu'il est en ce moment, sous la direction intelligente de Mlle Dinah Allégot, qui, en

succédant il y a trois ans à sa sœur, a tenu à conserver les traditions établies par les directrices dévouées qui l'avaient précédée. Le prix de la pension a été porté de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. par jour. Dans ces dernières années, nous avons reçu en moyenne de 300 à 350 servantes, donnant un total annuel d'environ 4,200 journées. Notre budget annuel est en moyenne de 10,000 fr. dont les deux tiers environ sont couverts par les pensions et l'autre tiers par les souscriptions des amis de l'œuvre.

Les règlements limitent à quinze jours le temps accordé à chaque pensionnaire, mais il faut souvent faire des exceptions à la règle. Une fois par mois, le dimanche après midi, toutes celles qui ont passé par notre maison peuvent venir se grouper auprès de leur ancienne directrice et réclamer d'elle encouragements et bons conseils. Une fois par an, aux approches du nouvel an, les dames du Comité invitent à une petite fête les anciennes pensionnaires : elles viennent avec empressement, témoignant ainsi du souvenir reconnaissant qu'elles gardent à l'Asile.

Dieu, jusqu'ici, a béni notre œuvre, et nous comptons sur son secours pour la continuer avec fruit. Le Comité de l'Asile a pour présidente M[me] Charles Vernes.

PARIS — ASILE MATERNEL POUR LES JEUNES FILLES MORALEMENT ABANDONNÉES

L'Asile maternel a été ouvert le 8 janvier 1884. Il a été établi sur le principe de la famille, 15 enfants et 2 maîtresses. Les jeunes filles y font un séjour plus ou moins prolongé selon leur âge et leurs aptitudes. La sortie n'a lieu que lorsqu'elles sont capables de gagner leur vie et de se suffire à elles-mêmes.

Pour atteindre ce but, elles reçoivent l'instruction primaire, une bonne éducation chrétienne ; elles apprennent la lingerie, la couture, la lessive, la cuisine, et sont dressées à tous les soins du ménage ; 43 enfants ont déjà fait partie de la famille ; quelques-unes, placées, ont envoyé leurs économies pour être mises à la Caisse d'épargne.

Les ressources de l'Asile proviennent des dons des bienfaiteurs, du produit du travail des enfants et des pensions.

Le prix mensuel de la pension est de 30 fr., le trousseau de 60 fr. La pension est incomplète pour la moitié des enfants.

Les dépenses de la première année, y compris les frais d'installation, ont été de 3,215 fr. 55 c. ; celles du dernier exercice, 1892, de 7,543 fr. 10 c.

La dépense par enfant a été en moyenne pour tous frais de 1 fr. 38 c. par jour, soit 419 fr. 75 par an. Adresse de l'Asile, 26, rue Clavel.

La fondatrice, ESTHER ROBIN.

CANNES — MAISON HOSPITALIÈRE

La Maison hospitalière (1, rue Raphaël), fondée en 1884, a pour but de procurer un asile temporaire aux domestiques femmes momentanément sans place, soit en séjour à Cannes, soit venant du dehors, et de leur fournir à un prix modique un logement convenable où elles soient à l'abri des influences démoralisatrices de la vie d'auberge. Prix de pension (logement et nourriture) 1 fr. 25 et 1 fr. 50 suivant la chambre. Depuis sa fondation, soit d'octobre 1884 à mai 1892, la maison a hébergé 659 personnes avec un total de 9,688 journées. L'œuvre est administrée par un Comité de 7 membres et dirigée par une diaconesse venant de la Maison des diaconesses de Berne (1).

LYON — ASILE POUR LES DOMESTIQUES

Cet Asile, ouvert il y a vingt-un ans, reçoit les domestiques sans place et principalement celles qui arrivent du dehors. Il les loge et nourrit pour le prix de 1 fr. 25 par jour. A sa tête se trouve une diaconesse de la Maison de Berne. Celle-ci s'emploie à les placer dans des familles sûres où elle peut encore les suivre et les encourager. Chaque dimanche l'Asile est ouvert à toutes les domestiques qu'il a placées. Elles y trouvent, avec une petite collation, une lecture ou un bon conseil. Pendant l'année 1892, 170 domestiques ont été placées par son intermédiaire.

Cette œuvre est doublée d'un Asile pour les jeunes ouvrières isolées. Elles y trouvent le logement, le chauffage et l'éclairage moyennant 6 fr. par mois. Elles peuvent au besoin y être nourries. L'Asile compte en tout 15 lits. Une collecte annuelle couvre les dépenses, bien supérieures au produit du payement des pensionnaires (2).

(1) Il existe à Bordeaux une œuvre semblable, fondée en 1886, et dont la présidente est Mlle Hovy. L'Église de Nîmes possède aussi un bureau de placement et des chambres hospitalières pour jeunes filles. Le siège de l'œuvre est, 15, rue Baduel.

(2) Le Comité de l'Union des Amies de la jeune fille, dont la présidente est Mme L. Monod, a organisé à Lyon, 30, avenue de Noailles, un bureau de placement gratuit qui, pendant le dernier exercice (1892), n'a pas placé moins de 454 jeunes filles. L'Union compte à Lyon 125 membres.

NIMES — ASILE MATERNEL

L'Asile maternel, fondé à Nimes, en 1854, pour les enfants abandonnées ou quasi-abandonnées par suite de la misère ou de l'inconduite des parents, était au début un petit Asile dans lequel une personne charitable recueillait, à ses frais et auprès d'elle, quelques enfants auxquels le Consistoire venait en aide.

La Société des dames protestantes de Nimes, qui depuis longtemps s'occupait des jeunes filles, et tout particulièrement surveillait et patronnait leur apprentissage, prit, en 1854, la direction de cette œuvre, acheta une maison, bâtit, et l'Asile maternel ainsi créé peut aujourd'hui recevoir 55 enfants. Elles sont admises à partir de six ans et restent jusqu'à seize. On les forme aux travaux de maison et tout particulièrement à ceux de couture, une partie du produit de ces travaux revenant aux enfants.

L'établissement a été reconnu d'utilité publique.

AUDINCOURT — SALLE DE RÉUNION ET DE COUTURE (1)

Cette Salle, due à la générosité d'une dame de la paroisse et construite en vue de répondre à des besoins multiples et de jour en jour plus pressants, a été ouverte en 1887. Le bâtiment, isolé au milieu d'une petite cour, se compose d'un simple rez-de-chaussée faisant salle et vestibule et d'un logement mansardé pour la personne qui en a le soin et la garde. La Salle est bien aérée, bien éclairée, spacieuse et parfaitement aménagée. Pour l'Église elle constitue une ressource inappréciable et



SALLE DE RÉUNION

(1) A la suite de la vue de la Salle de réunion, nous avons placé la vue de la maison de santé d'Audincourt, unissant ainsi, par suite d'un retard involontaire, deux des œuvres les plus intéressantes du Pays de Montbéliard. La notice sur la maison de santé se trouve page 262.



MAISON DE SANTÉ D'AUDINCOURT

d'un emploi journalier : instruction religieuse des enfants et des catéchumènes, leçons de chant sacré, séances de l'Union chrétienne, leçons de couture pour les petites filles et les jeunes ouvrières; elle se prête admirablement à tous les besoins d'une grande paroisse. La construction et l'aménagement de la Salle ont nécessité une dépense de 13,000 fr. Les frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage sont à la charge de la fondatrice, qui a tenu à assurer le parfait fonctionnement d'une œuvre dont les services sont de plus en plus appréciés.

BORDEAUX — CRÈCHE DE LA RUE MOUNEYRA

Cette œuvre, éminemment philanthropique, fondée en 1871, est due à l'initiative de quelques dames protestantes préoccupées des difficultés des mères employées à la manufacture de tabacs en ce qui concerne l'allaitement de leurs enfants. Aucun établissement de ce genre n'existait alors à Bordeaux. La Crèche est placée dans le voisinage immédiat de la manufacture; d'autres femmes du quartier en profitent également. La Crèche a reçu, depuis sa fondation, environ 700 enfants, qu'on garde depuis leur naissance jusqu'à l'âge de trois ans. La moyenne des présences est de 25 environ par jour.

De plus une école du jeudi, tenue dans le local de l'œuvre, réunit les petites filles qui fréquentent les écoles dans la semaine et qui seraient abandonnées à elles-mêmes pendant ce jour de congé. On les occupe par des ouvrages manuels, des lectures et des leçons de chant.

Les dépenses annuelles s'élèvent en moyenne à 4,000 fr.

ŒUVRES DE RELÈVEMENT MORAL

ANNONAY — SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR LES ENFANTS ABANDONNÉS

La Société a été fondée en février 1891. Elle a son siège à Annonay et se compose de membres fondateurs, de membres correspondants, de toute personne présentée par deux membres et agréée par le Conseil d'administration. Elle est administrée par un Conseil de 12 membres que préside à tour de rôle un des pasteurs d'Annonay. Elle étend son activité à toutes les parties de la France. Ses statuts ont été approuvés et son existence a été reconnue par un arrêté du préfet de l'Ardèche, en date du 2 septembre 1891.

Elle a pour but de s'occuper des enfants des deux sexes, matériellement ou moralement abandonnés, maltraités, en danger moral, de pourvoir à leur placement, de leur assurer les bienfaits de l'éducation religieuse et d'une instruction à la fois scolaire et professionnelle.

Son mode d'action préféré est le placement familial. Elle ne s'interdit pas de placer les enfants dans des établissements spéciaux, quand leur caractère, leurs antécédents ou leur situation de famille l'exigent; mais la Société estime que la famille, quand elle est bonne, est le moyen d'éducation le moins coûteux et le plus efficace. Elle est d'ailleurs admirablement placée pour user de ce moyen. Il y a autour d'Annonay une vaste banlieue protestante dans les départements de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Drôme même, où se sont conservées les habitudes de travail, la simplicité de la vie, la piété, les bonnes mœurs. Il est aisé d'y trouver des familles bien qualifiées qui s'inspirent de l'esprit de cette œuvre, accueillent ces enfants pour une minime rétribution et leur donnent une place au foyer et dans le cœur. Le prix de pension varie selon l'âge, d'autant plus élevé que l'enfant est plus jeune, pour s'éteindre vers douze ou treize ans. Les nourrissons coûtent 20 fr. par mois, les enfants 12 fr., 10 fr., et moins encore. La dépense moyenne n'a pas jusqu'ici dépassé 150 fr. par an. Dans chaque commune où la Société place des enfants, elle a un représentant qui veille à l'exécution loyale du contrat passé avec la famille adoptive. C'est d'ordinaire le pasteur de la paroisse, qui devient par là même, membre correspondant.

Les ressources de la Société se composent : 1° des pensions payées par l'Assistance publique, par les Sociétés de sauvetage, par les Églises, les familles ou les protecteurs des enfants; 2° des collectes, souscriptions, dons manuels, etc. En principe la Société n'intervient dans le payement des pensions que comme intermédiaire. Elle laisse à qui de droit la responsabilité et la charge des dépenses. Elle ne vote de fonds que pour les Églises trop pauvres, et dans les limites de ses ressources. Pour faire face à ces cas les plus intéressants, parce qu'ils sont les plus dénués de secours, la Société aurait besoin d'avoir à sa disposition un certain nombre de bourses de 150 fr. chacune. Avec un fonds annuel relativement modeste, elle pourrait faire face à tous les besoins, les responsabilités naturelles restant d'ailleurs toujours respectées.

La Société, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis deux ans environ, s'est occupée d'une trentaine d'enfants. Elle a donné les directions nécessaires au placement d'une dizaine d'entre eux, en dehors de sa tutelle immédiate; 5 lui ont été repris, savoir : 2 par l'Assistance publique, qui les a renvoyés à leur département d'origine, 2 par leurs familles, un par Dieu au moment où la malheureuse enfant, après de lamentables tribulations, touchait enfin au port. Des 15 qui sont actuellement sous son patronage, une fille est placée dans un établissement d'éducation, 2 garçons sont en traitement dans un établissement hospitalier, les autres, savoir 6 filles et 7 garçons, sont placés dans des familles.

Notre Société, née de ce mouvement en faveur de l'enfance malheureuse qui a provoqué sur divers points de la France l'organisation d'œuvres de sauvetage, est venue combler une lacune dans les institutions philanthropiques des Églises protestantes. Elle a donné à son activité un caractère simple et pratique. Point d'administration coûteuse, point d'internat, point d'exploitation agricole ou industrielle. Toutes les ressources vont directement au sauvetage des enfants. Les recevoir de quelque point qu'ils viennent, leur assurer un bon placement, veiller à leur éducation, en faire d'honnêtes gens et, avec la grâce de Dieu, de bons chrétiens, telle est sa mission. Elle peut s'étendre à un nombre indéfini de pupilles.

La Société a pour administrateur délégué M. le pasteur Rey, pour trésorier M. Edouard Chapuis, à Annonay (Ardèche).

Rey.

LYON — ŒUVRE DU RELÈVEMENT MORAL

L'idée première de cette Œuvre est due à Mme Buisson; son organisation définitive, en 1882, est due à Mmes Forrer-Debar, Puyroche, Chapuisat, Bochet et Bernard de Watteville. Elle tend la main à toute jeune fille tombée qui exprime le désir de se relever.

Pendant les dix dernières années, le Comité s'est occupé de 43 femmes ou jeunes filles et, toutes les fois que cela a été possible, les a placées dans des maisons de refuge.

A Lyon même, deux lits sont offerts par le Comité aux repenties, à titre d'asile temporaire, chez une dame qui a bien voulu y consentir, moyennant une très faible rétribution.

Budget en 1892 : Recettes, 1,181 fr.; dépenses, 1,157 fr.

La présidente de l'Œuvre est Mme Forrer-Debar.

LYON — ŒUVRE PROTESTANTE DES MARIAGES

L'Œuvre se charge des démarches nécessaires pour obtenir les pièces indispensables à la conclusion des mariages. Elle rend de grands services, grâce à ses bons rapports avec toutes les administrations, à ceux qui n'ont ni le temps ni les moyens de remplir des formalités longues, difficiles et coûteuses. Pendant l'année 1892, elle a été appelée à s'occuper de 18 cas; sur ce nombre, 11 unions ont été réalisées, 4 couples se sont retirés, 3 dossiers sont encore incomplets. L'Œuvre a ainsi facilité la légitimation de 3 enfants nés et de 2 à naître au moment de la célébration du mariage. Son assistance est offerte sans conditions religieuses aux protestants de toute origine, de toutes nationalités, de toutes communions, qui, pour leur mariage, désirent ou un conseil ou un appui.

L'agent de la Société est M. Roche, cours Lafayette, 6, à Lyon.

PARIS — ŒUVRE ÉVANGÉLIQUE DES MARIAGES

Nous empruntons au beau travail de M. Edouard Borel sur les Associations protestantes religieuses et charitables de France une intéressante notice sur cette Œuvre importante.

« Fondée, avec l'appui des deux Consistoires, réformé et luthérien, de Paris,

par M. H. Parrot et M. le pasteur Martin-Paschoud, en 1858, elle est le pendant de l'œuvre catholique de Saint-François-Régis, qui fut créée à Paris, en 1826, par un magistrat, le conseiller Gossin.

» But : procurer gratuitement l'obtention des pièces nécessaires au mariage des indigents et à la légitimation des enfants nés hors mariage. Avant 1826 un mariage coûtait depuis 16 jusqu'à 120 fr., selon qu'il se faisait entre Français, Français et étrangers, ou étrangers en France. L'État, en voyant le beau résultat moral obtenu par l'œuvre de Saint-François-Régis, constitua, en 1850, une assistance officielle pour le mariage des indigents dans les mains des procureurs impériaux et des maires, ce qui a singulièrement facilité les démarches. Les dépenses annuelles, qui étaient alors de 3,000 fr., couvertes par les deux Consistoires, sont tombées en 1879 à 420 fr. (28 mariages seulement et 17 enfants légitimés) et en 1882 il n'a été régularisé que 10 mariages et légitimé que 6 enfants.

» Grâce aux beaux résultats de la Société de Paris et à ses appels et encouragements, des œuvres semblables surgirent à Strasbourg, Colmar, Lyon, Alger, Montbéliard, le Havre, etc.

» S'adresser à l'agent général pour les deux Consistoires : M. Louis Blind, 26, rue du Caire. »

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DE LA CROIX-BLEUE

La Croix-Bleue a son siège à Genève. Elle étend son action à la Suisse, la France, la Belgique, l'Allemagne. Les sections françaises tendent à former une Société autonome, qui resterait unie à la Fédération. On connaît les principes de la Croix-Bleue. Elle demande à ses membres l'abstinence totale de toute boisson alcoolique, seul moyen de relever les buveurs et de gagner leur confiance, seul moyen d'engager efficacement la lutte contre l'alcoolisme. La Croix-Bleue est une Société résolument chrétienne. Elle professe et pratique l'alliance évangélique. Elle admet cependant des sections rattachées à une Église particulière.

C'est dans le Pays de Montbéliard que la première section de la Croix-Bleue a été fondée en France. « L'abstinence est due, dans notre région, dit M. le pasteur P. Dieterlen, à une sorte de génération spontanée, ou en langage chrétien à une intervention créatrice de Dieu. En 1872, quatre hommes, buveurs, habitant le village de Montécheroux, situé sur la chaîne du Lomont, prirent ensemble, et sans aucune suggestion venue du dehors, l'engagement de

s'abstenir de toute boisson enivrante. De ces quatre, un est mort, deux ont abandonné l'abstinence, un a tenu bon. En 1874, le 18 septembre, dans un champ, près de Valentigney, un homme, qui avait eu déjà sept attaques de *delirium tremens* et que l'on avait évangélisé vainement depuis dix ans, disait à Dieu, désespéré : « Pardonne-moi encore pour cette fois, et donne-moi la force de ne plus jamais toucher à la boisson. » Il fut aussitôt délivré et tint ferme dans l'abstinence. Un café de tempérance fut organisé à Valentigney en 1879. Le groupe montbéliardais de la Croix-Bleue fut fondé en 1883. »

La section de Paris date des derniers jours de 1884. Un buveur relevé, vrai tison arraché du feu, M. D. Ludwig, se trouvait à Paris, le cœur serré en voyant les progrès de l'intempérance, et désirant ardemment travailler à la cause de la Croix-Bleue, il s'associa à M. le pasteur Wood. Appuyés par M. le pasteur Fuzier, par M. le pasteur Th. Monod, ils se mirent à l'œuvre. La première conférence compta quatre orateurs et trois auditeurs. Mais promptement la Croix-Bleue fut comprise, appréciée. Avec M. D. Ludwig pour agent elle ne cessa de progresser. M. le pasteur Mac All prêta les salles de sa Mission pour les conférences. La section se subdivisa en branches nombreuses, bien organisées. Au 31 décembre 1892 elle comptait 562 adhérents, dont 133 buveurs relevés. Beaucoup de ces relèvements sont de véritables miracles de la grâce de Dieu. Des sections furent successivement fondées à Digoin (1888), poste de la Société Centrale protestante d'évangélisation; à Lyon (1889); Lyon a un agent spécial pour la ville et la région; à Marseille (1891); Vienne (1891); Calais (1891); Valenciennes (1891); Villefranche (1891); Rouen (1892); Honfleur (1892); Saint-Quentin (1892).

Il y a un commencement d'organisation générale. Trois groupes sont constitués : Paris, Montbéliard (Valentigney, Mandeure, Seloncourt, Roches, Audincourt, La Chapelle). Sud-Est (Lyon, Digoin, Roanne, Saint-Étienne, Saint-Fortunat, La Vernarède, Saint-Jean-du-Gard, Nimes, Marseille). 14 sections sont encore isolées (Bordeaux, Moncoutant, Brest, Rouen, Sotteville, Dives, Honfleur, Calais, Lille, Croix et Roubaix, Valenciennes, Reims, Saint-Quentin). Le nombre des adhérents pour toute la France ne dépasse guère 1,500.

La France est un des pays où, dans ces derniers temps, l'alcoolisme a fait le plus de progrès. 440,000 débits de boissons sont ouverts, et environ 2,000,000 d'hectolitres d'alcool consommés par an. Les ruines matérielles et morales s'amoncellent de plus en plus.

Dieu veuille mettre au cœur des chrétiens de s'enrôler dans la sainte lutte engagée contre ce fléau !

JEAN MONNIER, Pasteur, Président de la section de Paris.

LA TEMPÉRANCE EN NORMANDIE

La Normandie est la province de France où l'alcoolisme est le plus répandu. Les statistiques de la consommation de l'alcool par département placent au premier rang la Seine-Inférieure; au second, la Somme (en Picardie, voisine de la Normandie) et le Calvados; puis, l'Eure. Parmi les grandes villes de France, Rouen et le Havre sont celles où il est bu le plus d'alcool par tête d'habitant. L'intempérance produit dans cette riche contrée tous ses fruits habituels : maladies, excessive mortalité infantile, dégénérescence de la race, aliénation mentale, crimes, désunion dans les ménages, pauvreté de la classe ouvrière malgré des salaires élevés.

Ce n'est guère que depuis dix-huit mois que quelques chrétiens normands se sont préoccupés sérieusement de réagir contre ce fléau. A la suite d'une visite de MM. Rochat et Tanniger, de Genève, des Sociétés de tempérance se sont fondées sur divers points. Elles sont affiliées à la Fédération internationale des Sociétés de tempérance de la Croix-Bleue; cependant elles tolèrent pour leurs membres l'usage de la « boisson de cidre », breuvage très étendu d'eau, faiblement alcoolique et considéré comme inoffensif.

Rouen. — La Société rouennaise de tempérance a pour président M. Jean Bianquis, pasteur de l'Église réformée. Réunion de tempérance tous les mardis, depuis le mois d'octobre 1891. Fondation définitive de la Société le 16 février 1892. Plus de 400 engagements d'abstinence; 59 membres actifs, c'est-à-dire persévérant fidèlement depuis plus de trois mois, — la plupart anciens buveurs relevés. — Section à Sotteville-les-Rouen, avec réunion tous les jeudis. — Plusieurs adhérents à Petit-Quevilly, commune industrielle de 11,000 habitants, celle de toutes les communes de France où il est bu proportionnellement le plus d'alcool.

Le Havre. — Société havraise de tempérance, fondée le 17 octobre 1892; président, M. Whelpton, pasteur de l'Église évangélique méthodiste. Réunion de tempérance tous les jeudis; 114 membres adhérents; 31 membres actifs, 7 cadets.

Honfleur (Calvados). — Section fondée le 20 septembre 1892. Président,

M. Eug. Boquet, directeur du « Foyer de l'Ouvrier ». Présidente d'honneur : Lady Beauchamp. Il a été recueilli près de 100 signatures; mais la plupart des adhérents sont retombés ou se sont contentés de se modérer. Tous sont d'anciens buveurs, portefaix du port d'Honfleur et très misérables.

Condé-sur-Noireau (Calvados), — Section en voie de fondation, dirigée par M. Wilfred Monod, pasteur de l'Église réformée, chez qui ont lieu les réunions, tous les quinze jours. Première conférence le 29 juillet 1892. Ces réunions groupent exclusivement des jeunes gens, presque tous ouvriers de fabrique et catholiques, sauf 6 ; — 31 signatures, dont 4 de jeunes filles. A côté de la Société de tempérance, il a été fondé une Ligue antialcoolique, qui interdit seulement l'alcool et les liqueurs fortes, mais tolère le vin, le cidre, la bière : 14 membres.

Fleury-sur-Andelle et Charleval (Eure). — Plusieurs réunions de tempérance, tenues par les abstinents de Rouen ; quelques signatures.

Dives et Beuzeval (Calvados). — Plusieurs réunions de tempérance sur le bateau missionnaire *Herald of Mercy*, en septembre 1891 et juillet 1892; 3 abstinents.

L'œuvre de la tempérance est encore à ses débuts en Normandie. Mais ces débuts sont encourageants. La tempérance est le meilleur auxiliaire de l'évangélisation. Beaucoup d'abstinents, nés catholiques romains, et autrefois indifférents ou incrédules, sont devenus aujourd'hui des chrétiens évangéliques vivants. JEAN BIANQUIS.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS PROTESTANTS DE PARIS

En 1869, M. le pasteur Robin, ancien aumônier de la Maison centrale d'Eysses, appelé à desservir une des paroisses de Paris, et désireux de continuer dans cette ville l'œuvre de relèvement qu'il avait entreprise à Eysses, fit appel au concours de MM. Alfred André, Boissonnas, Léon de Bussierre, de Chabaud-La-Tour, Fuchs, Gallay, Alfred Monod, Dr Morin, Louis Sautter, Jules de Seynes, Félix Vernes et autres, et fonda avec eux la Société de patronage des prisonniers libérés protestants de Paris, pour prévenir les récidives.

M. Robin en fut le secrétaire. Les présidents ont été MM. Félix Vernes, le général de Chabaud-La-Tour, de Pressensé, sénateur. Le président actuel est M. Alfred Monod, conseiller à la Cour de cassation, et le vice-président M. Sibille, député.

Les statuts de la Société furent approuvés par l'Administration, qui autorisa 10 membres, sur 20 dont se composa le Comité, à visiter les détenus dans les prisons civiles de Paris.

En 1872, la Société s'adjoignit un agent, M. Morize, chargé de pourvoir à l'habillement et à l'entretien momentané des libérés sans ressources et de les aider à se procurer du travail.

En 1875, la Société commença à recevoir une allocation de l'État.

En 1877, elle concourut à la formation d'un Comité auxiliaire pour les libérés de la prison centrale de Poissy. La même année elle prépara la fondation de l'École industrielle, 7, rue Clavel, et de la Société d'éducation et de patronage des enfants protestants insoumis, qui prit la direction de l'École.

En 1880, elle ouvrit pour ses patronnés un Asile sous le nom de Maison hospitalière.

En 1881, elle a pris sous sa direction morale l'Œuvre de la Nouvelle-Calédonie.

En 1890, la Société de patronage est reconnue comme établissement d'utilité publique.

En 1891, elle a acheté un immeuble pour y installer sa Maison hospitalière.

La Société a pris une part active aux Congrès pénitentiaires de Londres, Stockholm, Rome et Paris. Elle a publié plusieurs ouvrages sur ces sujets qui se rapportent à son œuvre, notamment *La Question pénitentiaire* et *Hospitalité et Travail.*

Elle a été honorée d'un diplôme d'honneur à l'Exposition de Paris en 1878 et d'une médaille d'argent à celle de 1889.

Depuis sa fondation, elle a fait visiter environ 12,500 détenus dans les prisons. Elle a patronné 1,539 libérés et en a secouru 1,745, soit au total 3,285 hommes.

Ses recettes de 1869 à fin 1892 s'élèvent à. . . . . 118,620 fr. 05 c.

Ses dépenses à. . . . . 118,529 fr. 10 c.

M. le pasteur Arboux, aumônier des prisons, successeur de M. Rouville, apporte à l'œuvre de la Société de patronage le concours le plus dévoué.

ŒUVRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

En 1872, quelques protestants influents de Paris, désireux d'accorder des secours religieux aux déportés, se constituent en Comité et, avec le bienveillant

concours du gouvernement, envoient un aumônier à Nouméa, M. le pasteur Rey. Un instituteur lui est adjoint.

En 1877, M. Rey, pour raison de santé, rentre en France. M. le pasteur Charbonniaud lui succède.

En 1879, l'amnistie ramène en France les condamnés politiques. Le Comité, croyant sa tâche accomplie, se dissout. Mais M. Charbonniaud reste à son poste, ne pouvant se résigner à laisser les forçats sans secours religieux ; toutefois il sent le besoin d'un appui.

En 1881, la Société de patronage des prisonniers libérés de Paris se substitue à l'ancien Comité et prend des mesures pour compléter le traitement du pasteur-aumônier.

En 1885, après huit ans d'un ministère laborieux, M. Charbonniaud rentre en France pour y refaire sa santé compromise.

En 1886, M. le pasteur Lengereau, qui lui succède, reprend le projet de construction d'un temple à Nouméa, pour lequel M. Charbonniaud avait obtenu de l'Administration un terrain et la promesse de la main-d'œuvre pénale. Les colons libres qui avaient promis leur concours à M. Charbonniaud s'associent à leur nouveau pasteur pour la réalisation du projet. Aujourd'hui il y a un presbytère et un beau temple que les marins des nations protestantes peuvent apercevoir de la rade.

S'adresser pour les dons à M. Ernest Mallet, trésorier de l'Œuvre, rue d'Anjou, 35, Paris.

REFUGE PROTESTANT DE PARIS

Le Refuge protestant de Paris, 20, rue des Buttes (Reuilly), a été une des premières œuvres dues à l'initiative du Comité des Prisons fondé par Mme Élisabeth Fry, en 1839. Sous sa première forme le Refuge a fonctionné pendant une vingtaine d'années, dans la Maison des diaconesses de Paris. Le sauvetage des filles mineures ayant alors pris un grand développement et absorbé la place disponible, la Maison des diaconesses dut renoncer au Refuge proprement dit, c'est-à-dire à l'institution destinée à la femme tombée, désireuse de se relever et y venant de son propre vouloir. Une riche dame étrangère fonda alors un autre Refuge qui dura quinze ans environ, mais qui, situé près des fortifications, dans la zone militaire, dut être fermé en 1870.

En 1873, la comtesse Pelet de la Lozère laissait un legs de 100,000 fr.

pour organiser un nouveau Refuge. Il ne fut rouvert qu'en 1876 faute de personnel dirigeant. L'établissement fonctionna dans des maisons louées jusqu'en 1886. Nous avons alors pu nous installer dans une maison qui dorénavant appartient à l'institution et lui assure de la stabilité. Nous devons ce bon local presque exclusivement à la générosité des protestants de France et surtout de Paris.

Quoique notre maison soit censée destinée aux femmes majeures, le nombre des mineures est de beaucoup le plus considérable. Cela tient à ce que l'âge du désordre moral baisse de plus en plus, en sorte que la femme vicieuse, quand elle atteint la majorité, est *vieillie* dans le mal. Il faut les arrêter le plus tôt possible.

Nous acceptons les pensionnaires sans distinction de religion ni de nationalité. Jusqu'ici nous avons pu nous en tirer sans faire payer de pension, sauf dans des cas exceptionnels. Nous ne pourrons continuer sur ce pied si nos ressources n'augmentent pas.

La longueur normale du séjour d'une repentie dans notre maison est de deux ans, quelquefois moins. Quand elles nous donnent bon espoir, nous leur fournissons une place et un trousseau.

Depuis quelques années nous avons souvent dû recevoir des jeunes filles qui n'étaient pas tombées, mais qui se trouvaient dans des circonstances malheureuses; — quelquefois des personnes qu'il fallait soustraire à la poursuite de gens mal intentionnés. L'ouvrage de couture ne nous produit pas un gain proportionné au temps qu'il nous coûte. Le blanchissage commence à rendre davantage, aussi espérons-nous pouvoir un jour achever l'installation de notre buanderie et étendre notre clientèle.

Une forte proportion de nos anciennes élèves ont été rendues à la vie honnête. Il se trouve quelquefois aussi qu'une personne que nous croyions perdue sans retour profite tardivement du bien qu'on a essayé de lui faire, nous démontrant ainsi la fidélité des promesses divines.

Il serait chimérique de croire que ces pauvres femmes peuvent se relever sans la foi en un Dieu qui punit et qui pardonne au nom de notre Seigneur Jésus-Christ.

La présidente de l'œuvre est Mme la comtesse de Léautaud.

ŒUVRES DIVERSES

ÉVANGÉLISATION DU BASSIN HOUILLER DU GIER (Loire)

Le 29 mars 1886, devant quelques pasteurs réunis à Saint-Étienne, M. Comte insista sur la nécessité de porter l'Évangile devant les masses ouvrières. M. Mouchon s'enflamma pour cette idée. Il fut convenu qu'on tenterait un essai, mais que, se tenant au-dessus des questions ecclésiastiques, on se contenterait de dire : « Voilà la religion révélée par Jésus-Christ. Si elle répond à vos besoins, et si vous croyez qu'elle vous aidera à donner satisfaction à vos légitimes revendications, acceptez-la. Nous ne vous demandons pas de vous rattacher au protestantisme. S'il vous convient un jour de vous organiser religieusement, vous formerez vos cadres quand et comme il vous plaira. »



M. MOUCHON

Rive-de-Gier, centre minier, métallurgique et verrier très important, situé à égale distance de Lyon et de Saint-Étienne, fut choisi comme champ d'expérience.

Le 3 juillet 1886, à 8 heures du soir, MM. Mouchon et Comte parlèrent au théâtre devant plus de 700 ouvriers. Après la réunion un Comité, composé de membres pris parmi les assistants, fut formé pour organiser de nouvelles conférences. Il s'occupa bientôt d'ouvrir une bibliothèque populaire, une salle de réunion pour causeries familières et une école du jeudi pour les enfants.

Dans de nombreuses conférences furent exposés les principes de l'Évangile et leurs conséquences au point de vue individuel, économique et social.

En 1891, après la mort du vaillant pasteur de Lyon, le développement de l'œuvre obligea le Comité qui la patronne de prendre un agent spécial, M. le pasteur Poulin. Celui-ci organisa aussitôt un culte bimensuel à Rive-de-Gier et un culte hebdomadaire avec école du dimanche à Saint-Chamond, où se trouve un groupe de 150 protestants environ.

Quel avenir Dieu réserve-t-il à cette œuvre? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, l'Évangile est aujourd'hui prêché dans la vallée du Gier. Le président de l'œuvre est appelé à donner des conférences par les Sociétés ouvrières de la région, qui le prennent souvent comme conseil; 80 enfants suivent l'école du jeudi, plus de 350 ont déjà reçu une instruction religieuse, la population s'imprègne peu à peu de l'esprit du Christ, un milieu moral se crée insensiblement favorable au réveil des âmes.

Bien que se rattachant au libéralisme évangélique, les organisateurs de cette œuvre n'ont pas hésité à nommer un agent appartenant à la droite du protestantisme. Ils ont ainsi voulu montrer que, dans leur pensée, ce qu'il faut au peuple c'est l'Évangile du Christ, indépendant des cadres ecclésiastiques et des formes contingentes qu'il revêt dans l'histoire.

Le budget annuel s'élève à 4,000 fr. environ.

MM. Comte, pasteur, président, Saint-Étienne (Loire); Brœmer, chimiste, secrétaire, Izieux (Loire).

PARIS — ŒUVRE ÉVANGÉLIQUE LIBÉRALE

Société de jeunes gens, cette société a pour caractère spécial de réunir des jeunes gens de toutes les classes sociales; elle se compose d'apprentis, d'ouvriers, d'employés, d'étudiants. Son but est l'éducation mutuelle et la culture de la solidarité.

Colloques mensuels de jeunes gens, le dimanche après midi. Leur but est de renseigner les enfants des classes aisées sur la vie et les souffrances du peuple et sur les moyens d'établir le contact avec lui.

Matinées mensuelles d'enfants, le jeudi. Elles réunissent surtout les enfants pauvres dont les parents ne peuvent s'occuper. But : mettre un peu de bonheur dans la vie de ces enfants, les amuser et leur enseigner des chants et des jeux qui leur permettent de bien remplir leurs loisirs.

Société de couture. Comprend les fillettes de l'école du dimanche. Fait des provisions de vêtements pour l'hiver.

Bibliothèque. Réunion bimensuelle de chant sacré.

Siége du Comité central de la Société d'aide fraternelle et d'études sociales fondée par M. T. Fallot. Président actuel C. Wagner. Cette Société se propose de pratiquer le secours mutuel et l'éducation mutuelle. Elle se compose de trois groupes : Bastille, Montmartre, Vaugirard. Chacun de ces groupes se réunit une fois par mois et se compose d'ouvriers et de bourgeois, sans distinction de culte, de nationalité ou d'opinions politiques. On s'entretient dans les réunions de toutes les questions qui intéressent la vie sociale. Le siège de la Société est, 2, rue des Arquebusiers, et le président fondateur est M. le pasteur Wagner.

SAINT-ÉTIENNE — SOCIÉTÉ DU SOU MUTUEL

Fondée en 1885, pour le développement de l'instruction religieuse et morale et la protection des orphelins, la Société distribue des costumes, de l'huile de foie de morue, des brochures, des Nouveaux Testaments et des cantiques aux élèves de l'école du dimanche et met en pension, de préférence à la campagne, les enfants qu'elle adopte.

Pour ne pas froisser la susceptibilité des familles qu'elle secourt, la Société ne vient en aide qu'à ses membres, et pour grouper autour d'elle tous les protestants nécessiteux, qui forment presque la totalité de l'Église de Saint-Étienne, elle n'exige que 5 centimes par mois de cotisation. Tous les trois mois des collecteurs et des collectrices passent à domicile pour recevoir les cotisations.

Le budget annuel est en moyenne de 1,500 fr. à 1,600 fr. — La présidente est M[me] Roux, et le collecteur central M. Comte, pasteur.

ASSOCIATION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES DU SEIGNEUR

Sous la dénomination d' « Engagés volontaires du Seigneur », nombre de chrétiens travaillent autour d'eux à l'œuvre du Seigneur. Sans uniforme, sans insigne et dans l'humilité, ces chrétiens s'efforcent de s'employer pour Dieu avec amour, courage, foi et persévérance.

Cette œuvre est faite dans l'esprit de l'Alliance évangélique; tout chrétien, porté de bonne volonté pour le travail, est admis dans l'Association, sur sa propre demande. S'adresser à M. le pasteur A.-A. Boisson, à Thiers (Puy-de-Dôme).

UNION DES AMIS DES ENFANTS

Cette Union est composée de chrétiens qui s'occupent des enfants au point de vue de la santé, de l'instruction, de l'éducation, de la moralité, de la piété, de la protection. Elle est placée au-dessus de toute divergence religieuse, politique, sociale, etc., et a été fondée par le soussigné en 1883.

Les membres d'une même localité forment un groupe qui se réunit trimestriellement. Tout groupe a son président, son secrétaire et son trésorier local. Le compte rendu des séances est publié dans le *Bienfaiteur et Ami des enfants*, organe de l'Union, dont la publication est suspendue depuis le 1er janvier 1892.

Il y a trois catégories de membres : les membres actifs, les membres cadets et les membres honoraires. Les membres sont pourvus d'une carte et d'un insigne. La carte indique brièvement le but de l'Union et porte le nom, la profession, l'adresse et le numéro d'ordre de son possesseur; l'insigne consiste en une petite broche qui présente un point vert sur un fond blanc et dont le sens figuratif est : l'Espérance dans l'Innocence. On est libre de la porter continuellement, ou de ne la mettre qu'en temps opportun, en voyage, ou aux jours de convocation.

Cette Union compte environ 600 membres en France, en Suisse ou dans les îles de la Manche (Angleterre); son influence s'étend sur les catholiques autant que sur les protestants. Pour devenir membre, on s'adresse soit au président d'un groupe quelconque, soit à son fondateur.

A.-A. Boisson, Pasteur.

COMITÉ FRANCO-AMÉRICAIN (1)

Ce Comité, constitué en novembre 1888, en vue de l'évangélisation par les Églises réformées évangéliques de France et composé de représentants de la Société centrale d'évangélisation et de la Commission d'évangélisation des Églises libres de France, a admis dans son sein, en novembre 1889, la Société

(1) Nous devons une mention à deux œuvres sur lesquelles nous n'avons pas eu de renseignements particuliers. La Mission évangélique placée sous la direction du Rév. W. Gibson relève de l'Église méthodiste et son action d'évangélisation s'étend à Paris, Rouen, Elbeuf, Saint-Servan, où elle a à son service quelques évangélistes français. Au Havre, une œuvre importante s'accomplit au milieu de la nombreuse population bretonne qui habite cette grande ville. — Mlle de Broen a fondé à Belleville, 3, rue Clavel, une œuvre intéressante qui comprend : des consultations médicales, des écoles de jour et de soir, visite des pauvres, distribution de traités, ouvroirs, réunions de tempérance.

évangélique de France et la Société évangélique de Genève. Il a essentiellement pour but de faire représenter en Amérique par un ou des délégués le travail de l'évangélisation en France par les Églises et pour les Églises.

Membres : Pour la Société centrale : MM. Decoppet, Lorriaux, Pfender, pasteurs; Eug. Fauche et Réveillaud; — Pour la Commission d'évangélisation des Églises libres : MM. Cordey et Hollard, pasteurs ; — Pour la Société évanlique de France : MM. Maulvault et Mouron, pasteurs ; — Pour la Société évangélique de Genève : MM. Dardier, pasteur, et Fréd. Necker.

Bureau : MM. Decoppet, président; Hollard, vice-président; Mouron, secrétaire-trésorier.

Délégués en 1893 : MM. E.-J. Dupuy, pasteur et Fréd. Necker.

Le délégué en 1892, M. le professeur Bertrand, a recueilli en Amérique environ 40,000 fr.

H. Mouron.

MISSION ÉVANGÉLIQUE PARMI LES FEMMES DE LA CLASSE OUVRIÈRE

C'est à Mme Dalencourt, sœur du noble lieutenant Bellot, mort dans les mers polaires, qu'est due la création de cette œuvre, dont le but est de faire connaître Dieu et Jésus-Christ par la lecture de la Bible.

L'œuvre comprend des réunions d'adultes qui se tiennent trois fois par semaine, 33, rue Mouton-Duvernet, et rue Nationale, 157, à Paris, et 2, rue Mollien, à Boulogne-sur-Seine. A ces mêmes adresses se réunissent des jeunes filles, qui, à l'école du jeudi, apprennent la couture en préparant la confection soignée d'une grande poupée que chacune d'elles reçoit en cadeau après en avoir marqué, tricoté, taillé et cousu les vêtements. Des soirées chrétiennes réunissent le dimanche les jeunes filles, qui y trouvent l'occasion de se connaître, tout en étant placées sous une influence sérieuse et aimante. Leurs familles sont l'objet de soins attentifs et, visitées souvent, reçoivent des conseils dictés par l'expérience chrétienne, en même temps qu'elles sont invitées à l'épargne. C'est dans ce dernier but que l'œuvre met à leur disposition des objets d'alimentation et d'habillement à des conditions particulièrement favorables. C'est par ce contact continuel avec les familles ouvrières qu'il est permis de comprendre combien il est nécessaire pour les aider de s'inspirer de l'amour chrétien, mais qu'il n'est pas moins utile d'avoir une longue expérience de leur caractère et de leurs besoins pour leur venir sérieusement en aide. C'est dans ce but que

Mme Dalencourt a fondé une École pratique pour les évangélistes femmes, afin de faciliter aux femmes pieuses, mais encore sans expérience, l'exercice de leurs dons et par là de les préparer à rendre à d'autres plus de services. Les élèves, outre la part qu'elles prennent aux réunions et à l'étude de la Bible, suivent des cours de solfège, d'harmonium et de garde-malades. Elles restent un an sans rémunération, participant même, si elles le peuvent, aux frais de leur pension, et sont placées ailleurs l'année suivante ou rémunérées dans la Mission selon les circonstances. On y admet pour moins de temps des dames qui, avant de fonder une œuvre à elles, trouvent quelque encouragement à faire un stage quelconque dans un autre champ d'activité. Sauf des cas exceptionnels la rentrée est en octobre. La présidente de l'œuvre est Mme Dalencourt, 33, rue Mouton-Duvernet.

PARIS — ŒUVRE DES PETITES FAMILLES

C'est pour sauver un groupe de petites filles protestantes, exposées dans des familles indignes à mille dangers, enfants maltraitées, affamées, chassées dès le matin pour mendier et vagabonder que l'Œuvre des Petites Familles a été fondée. L'Asile a pour type une famille de dix enfants, d'âges différents; les aînées s'occupent des plus petites sous la direction d'une Mère qui surveille tout ce petit monde avec une tendre sollicitude et s'en fait obéir et aimer. Le ménage est modeste, la nourriture est simple, mais on mange à sa faim; on y est au régime des familles ouvrières. Quand les petites filles rentrent le soir de l'école, elles aident Mme Jean dans les menus travaux de l'intérieur. Le caractère établissement ou pensionnat est soigneusement prohibé; il n'y a pas d'uniforme, et si vous voyiez passer les enfants dans la rue, vous diriez : « Voilà une bande de petites sœurs. » Un pareil genre de vie est une bonne préparation au moment toujours redoutable de l'apprentissage, et ces enfants auront plus de force que d'autres contre les tentations de la vie, non seulement parce qu'elles auront reçu une solide éducation chrétienne, mais parce qu'elles ne seront pas sorties du milieu où elles sont destinées à se mouvoir.

La première Petite Famille, 22, rue de Neuilly, à Clichy, contient actuellement 10 enfants.

Une seconde Maison a dû être installée, 5, rue Martinval, à Levallois, pour secourir plusieurs autres enfants dont la situation donnait de l'inquiétude. Elle est, dirions-nous, sous l'invocation de Mlle Louise Dumas; par là, nous voulons

dire que nous lui avons donné son nom, parce que nous vénérons sa mémoire, que nous désirons suivre ses traditions, et enfin parce que le Comité de Saint-Lazare, se souvenant de son ardente compassion pour les enfants en danger moral, a bien voulu appliquer à cet Asile de préservation les 3,000 fr. qu'elle lui a légués; 1,000 fr. ont été consacrés à l'installation et les autres 2,000 fr. commencent un fonds de réserve que la générosité des membres de l'Église voudra certainement grossir. Mlle Laurent dirige cette seconde Maison. La présidente de l'Œuvre est Mme Henri Mallet.

ASSOCIATION DES VEUVES PROTESTANTES DE PARIS

Nos Églises comptent un grand nombre de veuves pauvres et chargées d'enfants. L'assistance chrétienne leur vient en aide d'ordinaire, en plaçant dans les asiles tout ou partie de leurs enfants. Cette manière de procéder est légitime toutes les fois que la mère est incapable de remplir sa mission éducatrice. Mais n'y a-t-il pas bien des cas où il en va autrement et où ce mode d'assistance tranche des liens de famille qu'il n'est pas dans la volonté de Dieu de dénouer.

Des expériences répétées ont mis cette question au cœur de quelques chrétiens. Ils ont pu constater que, dans bien des cas, il serait possible de maintenir les familles éprouvées par la mort du père, par des secours dont la quotité ne serait pas supérieure aux frais qu'entraîne la pension d'un enfant dans un asile. Le paiement du loyer suffirait le plus souvent.

Mais à qui s'adresser pour recueillir les ressources nécessaires à une œuvre de ce genre? Il a semblé que la tâche revenait naturellement aux veuves de nos Églises, qui, frappées d'une épreuve semblable à celles des pauvres, étaient à l'abri des soucis du pain quotidien et trouvaient dans l'éducation de leurs enfants, conservés autour d'elles, l'adoucissement de leur épreuve.

Un appel dans ce sens a été adressé, à la fin de 1892, aux veuves protestantes de Paris. L'appel a été entendu et l'Association des veuves protestantes vient de se fonder.

Elle est bien modeste encore; elle n'a pas de passé et ne peut donc parler de ce qu'elle a fait. Elle doit se contenter de dire ce qu'elle veut faire, si Dieu bénit l'entreprise. Son objet est de mettre les veuves pauvres de nos Églises en situation de garder leurs enfants auprès d'elles et de conserver leur foyer. A cet effet les dames veuves qui ont adhéré aux principes de l'Association se sont

engagées à verser une cotisation et à prendre le patronage d'une ou de plusieurs veuves pauvres, qu'elles soutiendront de leurs conseils, de leur affection et de leurs secours. Il serait prématuré de donner des détails statistiques sur une œuvre naissante. Mais ses fondateurs ont l'espoir qu'elle contribuera à combler une lacune de notre assistance chrétienne.

L'Association n'est encore dirigée que par un Comité provisoire, présidé par M. le professeur Vaucher, 64, avenue du Bois-de-Boulogne.

Ed. Vaucher.

LA PRESSE PROTESTANTE FRANÇAISE

LA PRESSE PROTESTANTE FRANÇAISE

Les *Archives du Christianisme au dix-neuvième siècle* furent le premier journal protestant qui ait paru en France : « L'Église chrétienne évangélique, à qui l'on offre, pour la première fois, un ouvrage de cette nature, en appréciera les nombreux et importants avantages. » C'était en ces termes que M. le pasteur Juillerat-Chasseur annonçait la création de cette publication, dont le projet avait été étudié depuis plusieurs années, mais qui ne fut possible qu'au lendemain de la chute de l'Empire (1817). Les *Archives* paraissaient par cahiers mensuels in-12 formant un volume annuel d'environ 430 pages. Aujourd'hui le protestantisme français ne compte pas moins de soixante périodiques. En constatant un pareil progrès, on comprendra que nous ayons tenu à rendre hommage au zèle et à l'activité de l'éminent pasteur qui le premier comprit le rôle que la presse était appelée à jouer dans la vie de l'Église.

REVUES

Revue chrétienne (1853), mensuelle. Abonn. : France et U. P., 12 fr. 50. Réd. et adm. : M. F. Puaux, 11, avenue de l'Observatoire, Paris (1).

La *Revue chrétienne*, au souvenir de laquelle se rattache étroitement le nom de M. E. de Pressensé, qui la dirigea jusqu'en 1884, est consacrée à la défense de l'Évangile et de la liberté. Elle a eu l'honneur de grouper pour cette grande œuvre les écrivains et les penseurs les plus éminents du protestantisme de langue française. Qu'il nous suffise de rappeler les noms de MM. Secrétan, Ernest Naville, Auguste Sabatier, F. Godet, E. de Laveleye, Ch. Bois, Babut, E. Stapfer, Jean Monod, A. Bouvier, Bersier, Roller, Hollard, Recolin, Fallot, de Mmes de Pressensé, de Witt-Guizot, Decoppet, F. André. Aussi peut-on affirmer que la *Revue chrétienne* est un des documents les plus précieux pour l'histoire de la vie et de la pensée religieuses dans les Églises de la Réforme française au cours de ce siècle. Cette importante publication est depuis 1884 sous la direction de M. le pasteur Frank Puaux.

(1) Le chiffre placé après le titre donne la date de la fondation du journal. Nous nous bornons à indiquer les abréviations suivantes : U. P., Union postale; *Abonn.* abonnements; *Adm.* administration; *Réd.* rédaction.

Revue de Droit et de Jurisprudence à l'usage des Églises protestantes de France et d'Algérie (1884), mensuelle. Abonn. : 8 fr.; U. P., 10 fr. Adm. et direct. : M. le pasteur Aguilera, Aix. Comité de rédaction : MM. Aguilera, Georges Bourgeois, Aimé Couve, Ch. Gide, Ph. Jalabert, Armand Lods, Lederlin, Frank Puaux, Charles Read, Rigot, Tanon, G. Tellier, Edg. Trigant-Geneste.

Cette *Revue*, fondée par M. Trigant-Geneste, est le seul périodique de ce genre dans nos pays protestants de langue française. Il poursuit essentiellement un but pratique : servir les Églises, faciliter l'administration de ces Églises et, par une étude indépendante de toute étroitesse confessionnelle et de tout esprit de parti, éviter les occasions de conflit entre l'Église et l'État.

Revue de Théologie et des Questions religieuses (1891), paraissant tous les deux mois. Abonn. : 6 fr.; U. P., 7 fr. Adm. : 7, faubourg du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne).

La *Revue* est dirigée par un Comité qui se compose actuellement de MM. Jean Monod, Bruston, Wabnitz, Doumergue, Leenhardt, Henri Bois, D.-H. Meyer, — et par un directeur-gérant, M. Henri Bois.

La *Revue de théologie* a succédé au *Bulletin théologique*, à la *Revue théologique* et à la *Nouvelle Revue de théologie*. Placée sur le terrain d'une foi positive à la Révélation telle qu'elle résulte de l'ensemble du témoignage apostolique, elle continue l'œuvre de science et de foi à laquelle, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus, les noms de MM. Ed. de Pressensé, Sardinoux, Charles Bois, François Bonifas, sont restés si honorablement attachés. Le programme de la *Revue* permet la largeur comme la variété des opinions. La *Revue* ne les accepte pas seulement, elle les appelle de ses désirs. La science laïque ou pour les laïques y trouve sa place. La *Revue* reste étrangère aux débats de la presse ecclésiastique.

Revue du Christianisme pratique (1887), tous les deux mois. Abonn. : 4 fr.; U. P., 5 fr. Adm. : M. Miroglio, Vals (Ardèche).

Cette *Revue*, fondée et dirigée par M. le pasteur G. Chastand, avec la collaboration de MM. Allier, de Boyve, Comte, Gide, Fallot, Minault..., est devenue l'organe de l'Association protestante pour l'étude pratique des Questions sociales. Elle s'occupe surtout des questions sociales au point de vue chrétien et sert de drapeau aux tendances nouvelles du christianisme social au sein du protestantisme.

Mention honorable à l'Exposition universelle de Paris, en 1889.

Société de l'Histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, revue mensuelle, fondée en juin 1852, par M. Charles Read, sous le titre de *Bulletin historique*. Abonn. : (M. A. Franklin, trésorier de la Société, 33, rue de Seine, Paris) : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine; 12 fr. 50 pour la Suisse; 15 fr. U. P.; 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements de France; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. Bureau : Paris, 54, rue des Saints-Pères. Rédact. : N. Weiss. Principaux collaborateurs : A. Bernus, H. Dannreuther, Ch. Dardier, Dupin de Saint-André, O. Douen, Th. Dufour, A.-J. Enschédé, Ch. Garrisson, A. Lods, P. de Félice, C. Pascal, G. Raynaud, Ch. Read, M. de Richemond, E. Ritter, F. de Schickler, etc.

Le *Bulletin historique* est un recueil d'études et documents inédits sur l'histoire de la Réforme en France. La première série, rédigée par M. Ch. Read, forme les 14 premiers volumes et se termine par une table des matières. — La deuxième série (tomes XV à XXX) et les 3 premières années de la troisième (tomes XXXI à XL), ont eu pour rédacteur principal M. Jules Bonnet. — Depuis 1887 (tome XXXVI) le nombre des pages de chaque livraison a été porté de 48 à 56, et des illustrations (reproductions de portraits, de monuments, d'autographes, etc.) ont été ajoutées au texte. — A partir de la quatrième série, commencée en 1892 (tome XLI), chaque volume se termine par un index alphabétique des noms de personnes, de lieux et des principales matières.

Vie chrétienne (*La*) (1886), revue protestante, mensuelle. Abonn. : France, Algérie, Alsace-Lorraine et Genève, 10 fr. ; U. P., 12 fr. Réd. et adm. : M. Trial, 1, rue Titus, Nimes.

La Vie chrétienne, Revue du parti libéral, est dirigée par un Comité composé de MM. Grotz, président et de MM. Benoit-Germain, Bertrand, Cabane de Florian, Comte, Dardier, Enjalbert, Jeanjean, E. Roussy, E. Schulz, Trial.

JOURNAUX

Ami chrétien des Familles (*L'*), journal d'instruction et d'édification (1858), bi-mensuel. Abonn. : 2 fr. ; U. P., 3 fr. Adm. : M. le pasteur Weber, de Béthoncourt.

Fondé par M. le pasteur Ch. Goguel, il est rédigé actuellement par MM. les pasteurs A. Meyer, de Beaucourt (Haut-Rhin), L. Marchand, de Seloncourt (Doubs), et J. Meyer, de Paris. Ayant fusionné en 1892 avec le *Messager de l'Église*, de Paris, il a pris pour titre *L'Ami chrétien des familles. Messager de l'Eglise*. Ce journal vise à l'édification de ses lecteurs, sur la base des doctrines évangéliques, tout en les mettant au courant des principaux faits de la vie des diverses Églises évangéliques. Il est un des plus répandus des journaux religieux populaires de langue française.

Ami de la Jeunesse et des Familles (*L'*) (1825), bi-mensuel, illustré. Abonn. : 5 fr. ; U. P., 5 fr. 25. Adm. : 33, rue des Saints-Pères. Réd. : Mme W. Monod. Collaborateurs : Mmes de Pressensé, Wilfred Monod, Ad. B., Bersier, Alone, MM. P. Passy, D. Benoit, Ph. Berger, Th. Monod.

L'Ami de la Jeunesse et des Familles est une petite revue instructive et récréative où tous les sujets, histoire, sciences, beaux-arts, littérature, nouvelles, variétés, récits de missions, etc., sont traités dans un esprit évangélique, et qui convient particulièrement aux adolescents et à tous les lecteurs ayant quelque culture.

Ami de la Maison (*L'*) (1874), mensuel, illustré. Abonn. : 2 fr. ; U. P., 2 fr. 50. Adm. : M. Vasseur, 4, place du Théâtre-Français, Paris. Réd. : M. Saillens. Collab. : MM. Luigi, Brun, Fisch, Estrabaud, Escande.

L'Ami de la Maison est un journal d'évangélisation populaire pour la famille. Il s'abstient soigneusement de toute controverse, et se contente de proclamer, sous forme d'articles variés, d'anecdotes, etc., les immuables vérités de l'Évangile. Les Sociétés de propagande évangélique (la Mission Mac All en particulier) trouvent en lui un auxiliaire précieux. Depuis la fondation de la Société de tempérance dite la Croix-Bleue, *l'Ami de la Maison* s'efforce de seconder son œuvre si actuelle et si importante. Il en est de même pour la cause, chère aux « Amis », à qui le journal appartient, de la paix entre les nations.

Bulletin bibliographique, social et religieux (1892), paraissant tous les deux mois. Abonn. : 3 fr. Adm. : M. Miroglio, Vals (Ardèche). Réd. : M. le pasteur Chastand, Vals.

Ce *Bulletin*, fondé par M. Chastand, est destiné, par des analyses consciencieuses des livres nouveaux, à tenir le public au courant du mouvement scientifique, littéraire et religieux de notre temps.

Bulletin de l'Église réformée de Marseille (1885). Abonn. : 1 fr. 50. Adm. et réd. : M. le pasteur Bruguière, 128-130, boulevard de la Magdeleine.

Bulletin de l'Église réformée de Nimes (1887). Abonn. et réd. : imprimerie Chastanier, 12, rue Pradier.

Cette publication, qui paraît à époques indéterminées, est destinée à tenir les fidèles au courant des décisions prises par le Consistoire et par le Conseil presbytéral de l'Église de Nimes.

Bulletin évangélique de l'Ouest, organe bi-mensuel des intérêts religieux et ecclésiastiques des Églises réformées évangéliques des IVe, V^e^ et VIe circonscriptions synodales (1885), bi-mensuel. Abonn. : 1 fr. pour l'Ouest; 1 fr. 50 pour la France et 2 fr. U. P. Adm. : M. A. Roufineau, pasteur, à Saintes (Charente-Inférieure). Rédacteur en chef : M .A .Roufineau. Collaborateurs : MM. Maillard, Cler, John Bost, Paul Fargues, etc.

Le *Bulletin* a été fondé, après entente avec les pasteurs évangéliques de l'Ouest, pour répandre dans la région la connaissance de l'Évangile, pour tenir les protestants au courant des questions ecclésiastiques, pour éveiller leur intérêt en faveur de l'avancement du règne de Dieu, en France et à l'étranger. — Son but est d'instruire et d'édifier. Il tire à 2,000 exemplaires.

Causeries morales et religieuses (1885). Abonn. : 1 fr. 50; U. P., 2 fr. Adm. et réd. : M. le pasteur Benezech, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Cette publication n'est ni un journal ni une revue, mais une série de causeries sur le temps présent. Malgré l'apparente dispersion des sujets, l'ensemble est destiné à former un ouvrage en plusieurs volumes. L'auteur veut prouver aux libres penseurs qu'il existe une manière de comprendre la religion qui s'accorde pleinement avec l'esprit moderne sans aucun préjudice pour la piété.

Cévenol (*Le*). Journal des Églises réformées du Vivarais (1892), mensuel. Abonn. : 1 fr. 50; U. P., 2 fr. Directeur : M. E. Davaine, à Privas. Rédacteurs : MM. A. Vernet et E. Eldin. Principaux collaborateurs : MM. A. Gout, G. Ducros, F. Ollier, F. Gounon, A. Crès, D. Tissot, G. Bourgeois, A. Pitiot, Ruel, Jouve, S. Brès.

L'absence de toute publication religieuse dans le département de l'Ardèche, qui compte plus de 50,000 protestants, avait été souvent déplorée. C'est pour combler cette lacune qu'a été fondé *le Cévenol*. Son but est d'instruire et d'édifier, tout en défendant les intérêts des Églises réformées dont il est l'organe.

Chambre haute (*La*), organe mensuel du Réveil, des réunions de prières et de l'Alliance évangélique (1870). Abonn. : 1 fr. 50; U. P., 2 fr. Adm. et réd. : M. L. Fréd. Galland, à Valleraugue (Gard).

La Chambre haute, fondée par son directeur actuel, a été la première feuille populaire à bon marché publiée dans nos Églises. Se plaçant en dehors des discussions religieuses et des partis, elle a eu un double but : réveiller la foi et la vie spirituelle chez les protestants et unir les enfants de Dieu sur le terrain de l'amour chrétien et de l'Alliance évangélique.

Christianisme au XIXe *siècle* (*Le*), journal de l'Église réformée de France (1872), hebdom. Abonn. : 10 fr.; 12 fr. Suisse; 13 fr. U. P. Adm. : 2, rue de la Paix, à Paris. Directeur : M. Benjamin Couve. Rédacteur principal : M. Gustave

Meyer. Collaborateurs : MM. Doumergue, Pédézert, Henri Bois, Henri Meyer, professeurs, à Montauban ; Peyre-Courant, L. Maury, A. Gout, Roth, etc.

Fondé, avec le concours de M. Guizot, qui en a rédigé le programme, pour défendre la cause évangélique et synodale au sein de l'Église réformée, il représente la fidélité à la Déclaration de foi du Synode de 1872 et défend, contre le libéralisme ecclésiastique et contre les empiètements du pouvoir civil, la cause de la doctrine évangélique et de l'indépendance de l'Église ; mais en dehors des questions ecclésiastiques, qui n'occupent que le moindre espace, il fait une place, toujours plus grande — surtout depuis qu'il a en 1892 augmenté son format — à l'édification, aux nouvelles, aux variétés littéraires, morales et religieuses, à l'exclusion de la politique.

Courrier du Dimanche (*Le*), journal du protestantisme algérien et tunisien (1888), bi-mensuel. Abonn. : 2 fr. ; U. P. 2 fr. 50. Adm. : M. Monod, pasteur, 70, rue Rovigo, Alger.

Ce journal, dirigé longtemps par M. le pasteur L. Bost, de Boufarik, est un précieux auxiliaire de l'œuvre d'évangélisation en Algérie où nombreux sont les disséminés. Il leur apporte chaque quinzaine des méditations religieuses en même temps qu'il les tient au courant de tous les intérêts du protestantisme algérien.

Écho de la Vérité (*L'*), bi-mensuel. Abonn. : 2 fr. 50 ; U. P., 3 fr. Adm. : M. le pasteur Andru, à Pierrefonds (Oise).

L'Écho de la Vérité, rédigé par M. R. Saillens, est l'organe des Églises baptistes de France. L'œuvre de ces Eglises s'est accrue en ces derniers temps, et le journal a vu augmenter assez considérablement le nombre de ses abonnés.

Éclaireur (*L'*), journal populaire évangélique (1890), bi-mensuel. Abonn. : 2 fr. ; U. P. 3 fr. Adm. et réd. : M. le pasteur E. Barnaud, rédacteur en chef, Mazamet (Tarn). Collaborateurs : MM. les pasteurs A. Barnaud, E. Bonnet, E. Brocher, H. Cordey, S. Delattre, A. Deschamps, L. Guibal, R. Hollard, D. Lortsch, F. Marsault, etc., etc.

Organe officieux des Églises évangéliques libres de France, *l'Éclaireur* donne des nouvelles de ces Églises et défend leurs principes essentiels : séparation de l'Église et de l'État ; profession individuelle de la foi. Mais il s'intéresse à tout ce qui se fait pour l'avancement du règne de Dieu, et cherche à propager l'esprit du Réveil et de l'Alliance évangélique.

École du Dimanche (*L'*) (1881). Abonn. : 1 fr. 25. Adm. et réd. : M. le pasteur Bertrand, à Milhaud (Gard).

Église chrétienne (*L'*), journal des Églises réformées du Nord et de l'Est (1887), bi-mensuel. Abonn. : 1 fr. 50 ; U. P., 2 fr. 50. Adm. et réd. : M. le pasteur Quiévreux, Le Cateau (Nord).

L'Église chrétienne a pour but de développer la vie religieuse, d'établir un moyen de communication plus fréquent entre les fidèles, d'apporter une parole d'édification aux protestants disséminés et enfin de concourir à l'œuvre d'évangélisation qui se poursuit dans notre contrée. Placée uniquement sur le terrain de la foi chrétienne, elle demeure en dehors de toutes les controverses politiques et religieuses.

Église libre (*L'*) (1869), journal de la Réforme évangélique, paraissant à Nice, le vendredi. Abonn. : France et Algérie, 10 fr. (Pasteurs, évangélistes, instituteurs, colporteurs et Unions chrétiennes : 6 fr.). Italie, Suisse, Espagne,

Belgique, 11 fr. 50; reste de l'Europe, 12 fr. 50; autres pays, 15 fr. Fondateur : Léon Pilatte. Rédacteur en chef : A. Draussin. Principaux collaborateurs : Ch. Luigi, R. Allier, Al. Westphal, Fr. Puaux, Ch. Pagès, D. Lortsch, C. Pascal, Th. Calas, M[lle] Levat (X...), Marc Lafon, Jocelyn Bureau « Agricola », L. F. Dubois, John Peter, J. Ribetti, Jules Joseph, J. Amiguet, etc. (Parmi les collaborateurs décédés, il convient de nommer MM. Abelous, le doyen Bois, J.-A. Bost, Alf. Gary (Agrippa), prof. Alb. Revel, Rosseeuw Saint-Hilaire).

L'Église libre représente les principes de l'Alliance évangélique et de l'indépendance des Églises; elle a toujours lutté contre l'esprit sectaire et défendu, sur le terrain ecclésiastique, le régime presbytérien synodal et en politique les doctrines républicaines. Si sa devise politique et ecclésiastique se résume dans les célèbres parole de Cavour : « L'Église libre dans l'État libre », son action religieuse est celle que recommande l'Apôtre : « Nous parlons non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui sonde nos cœurs. »

Espérance (*L'*) (1853). Organe officiel des Unions chrétiennes de jeunes gens de France. Abonn. : 2 fr.; U. P., 2 fr. 50. Adm. et réd. : 14, rue de Trévise, Paris.

L'Espérance est une Revue des intérêts des Unions chrétiennes de jeunes gens et a pour collaborateurs les meilleurs écrivains protestants; aussi cette publication voit-elle chaque jour son influence grandir comme son intérêt augmenter.

Étendard évangélique (*L'*) (1883), mensuel. Abonn. : 1 fr.; U. P., 1 fr. 25. Réd. et adm. : M. F. Marsault, pasteur, à Rouillac (Charente). Collaborateurs : MM. P. Besson, J. Denys, J. Calas, A. Fisch, Puaux père, Ed. Thouvenot.

L'Étendard a été fondé pour mettre en lumière les vérités de l'Évangile et pour combattre les erreurs de l'Église romaine. Il se place pour cela sur le terrain de l'Alliance évangélique. S'il a pour but le renversement du papisme, il préconise comme moyen l'union de toutes les forces vives du protestantisme.

Étudiant (*L'*) (1890), journal des élèves et des anciens élèves de la Faculté de Montauban, mensuel. Abonn. : 2 fr.; U. P., 3 fr. Adm. : 3, avenue Gambetta, Montauban. Rédacteur en chef : A. Russier. Collaborateurs : MM. Bonnefon, Paul Gounelle, Arbousse-Bastide, Jules Martin, étudiants; MM. les professeurs de la Faculté et les pasteurs ayant fait leurs études à Montauban collaborent aussi à la rédaction de *l'Étudiant*.

Ce journal est destiné à servir de lien entre les anciens et les nouveaux élèves de la Faculté. Il donne surtout une chronique de la vie montalbanaise.

Évangéliste (*L'*) (1853), journal religieux, organe de l'Église évangélique méthodiste, hebdomadaire. Abonn. : 4 fr.; U. P., 6 fr. Adm. : 3, rue Saint-Dominique, Nimes. Directeur : M. Lelièvre. Réd. : M. E. Bertrand.

L'Évangéliste a commencé sa publication le 24 février 1853, sous le titre d'*Archives du Méthodisme*. Pendant la première année, il ne parut que tous les deux mois. En 1854, il devint mensuel. Son premier directeur fut M. le pasteur J.-Paul Cook. En 1858, le journal prit son titre actuel : *l'Évangéliste* et fut dirigé par M. le pasteur Hocart. En 1862, il devint hebdomadaire. En 1870, il fut transféré de Paris à Nimes, et M. le pasteur Matthieu Lelièvre en prit la direction, qu'il garda pendant treize ans. Son frère, M. le pasteur J.-W. Lelièvre, lui succéda en 1883. M. le pasteur O. Prunier fut rédacteur de 1886 à 1891. Depuis 1892, *l'Évangéliste* est de nouveau sous la direction de M. Matth. Lelièvre.

Le journal est évangélique au point de vue religieux et républicain en politique.

Femme (*La*) (1878), bi-mensuel. Paris. Abonn. : 4 fr. ; U. P., 5 fr. Adm. : Mlle Dejoux, 33, rue Lemercier. Réd. : Mlle A. Sabatier, 8, rue Nicole. Comité de rédaction, Mmes Julie Siegfried, A. Decoppet, Seignobos, Sabatier, Frank Puaux.

Consacré d'une manière spéciale, avec le concours des écrivains les plus connus, à l'étude du mouvement féminin, ce journal, par la variété de sa rédaction, présente un intérêt qui le recommande à l'attention du public religieux.

Feuille de l'École du Dimanche. Hebdomadaire, 4 pages illustrées. Destinée à être distribuée aux élèves des Écoles du dimanche. Abonn. : 1 fr. 50 et 7 fr. 50 par 10 abonnements. Adm. : Société des Écoles du Dimanche, 33, rue des Saints-Pères, Paris. Rédacteur : M. Matth. Lelièvre, Nimes.

Feuille paroissiale réformée de Batignolles (1882). Abonn. : 1 fr. Adm. et Réd. : M. le pasteur Vernes, 7, rue de Batignolles.

Foyer protestant (*Le*) (1886), bi-mensuel. Abonn. : Gard, 1 fr. ; France, 1 fr. 50; U. P., 2 fr. Adm. : M. N. Bertrand, pasteur, à Milhaud (Gard), Réd. : MM. les pasteurs Grotz et Schulz, et Saint-Paul, Combet, Delon, Bordage, Fernand Viala.

Le Foyer protestant a été fondé par les soins de la Mission intérieure protestante, à la demande des Conférences pastorales du Gard, pour propager la vérité chrétienne.

Fraternité (*La*), feuille populaire illustrée (1892). Abonn. : 3 fr. ; U. P., 4 fr. Adm. M. L. Vasseur, 26, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.

Intermédiaire des Conférences populaires évangéliques, des Réunions fraternelles et des Union chrétiennes, paraît chaque semaine, sous la direction de M. Réveillaud, et se recommande spécialement aux familles chrétiennes et aux protestants qui veulent propager la bonne littérature.

Huguenot (*Le*). Journal de la VIIe et de la VIIIe circonscription synodale. Abonn. : 1 fr. 25. ; U. P., 2 fr. Adm. : M. le pasteur Bernard, de Saint-Affrique, et M. Le Montet, Sainte-Foy (Gironde). Direction : M. le pasteur Cadène, 3 *bis*, rue Bardineau, Bordeaux. Réd. : MM. les pasteurs Hardant, Laforgue, de Frontin.

Fondé par M. P. Morize, alors pasteur au Fleix (Dordogne), ce journal, dont le programme est nettement évangélique et synodal, veut être avant tout une feuille populaire et locale d'édification.

Huguenot (*Le*). Journal mensuel des Églises réformées des Cévennes et du Sud-Est (1885), 10,300 abonnés. Abonn. : M. le pasteur A. Meyer, à Anduze (Gard). France et Alsace, 1 fr. ; U. P., 1 fr. 50. Direct. : M. le pasteur G. Granier, à Bagard (Gard). Réd. : M. le pasteur V. Poux, à Alais (Gard). Nouvelles : M. le pasteur Albert, à Ribaute. Réclamations : M. le pasteur Fabre, à Saint-Jean-du-Gard.

Le Huguenot est un journal populaire, très nettement évangélique et synodal. Il se compose de huit pages grand format et publie presque tous les mois des suppléments de quatre pages et des illustrations. Primes gratuites : un cantique de Noël inédit, un numéro spécial de Noël sur papier de couleur et un grand calendrier-placard illustrés.

Jeunesse (*La*) (1888), mensuel. Abonn. : 1 fr. Réd. : M. le pasteur E. Monod, 34, rue Grignan, Marseille.

Ce journal est consacré spécialement à la jeunesse de cette Église.

Journal de l'Église réformée de Tours (1892). Trimestriel.

Les membres de la paroisse le reçoivent gratuitement. Le rédacteur en chef, M. Dupin de Saint-André, pasteur à Tours, a pour collaborateurs MM. Eynard et Doy, pasteurs. Ce journal est destiné à établir un lien entre les membres de la paroisse ; il est évangélique et synodal.

Journal de l'Évangélisation (1893). Annales de la Société Centrale protestante d'évangélisation, mensuel. Abonn. : 2 fr. ; U. P., 2 fr. 50. Direct. et Réd. : Agence générale de la Société, M. le pasteur J. Pfender, 99, rue d'Amsterdam, Paris.

Ce journal, placé sous la direction de M. Pfender, et auquel collaborent les pasteurs les plus éminents de l'Eglise réformée évangélique, est destiné à faire connaître la grande œuvre d'évangélisation de la Société Centrale.

Journal des Écoles du Dimanche (1888). Revue de pédagogie chrétienne, destinée aux moniteurs des Écoles du Dimanche et aux familles, publiée par la Société des Écoles du Dimanche de France. Mensuel. Abonn. : 2 fr. 50 ; U. P., 2 fr. 75. Rédacteur en chef, M. Lelièvre. Adm. 33, rue des Saints-Pères, Paris. Collaborateurs : MM. J. Bastide, B. Couve, E. Dadre, Decoppet, Farjat, J.-W. Lelièvre, H. Paumier, L. Sautter, Schaffner, L. Tarrou.

Journal des Missions évangéliques (*Le*) (1826), évangélique, mensuel. Abonn. : France U. P., 6 fr. ; autres pays, 8 fr. ; pour les pasteurs, France, 3 fr. ; U. P., 4 fr. Adm. : Maison des Missions évangéliques, 102, boulevard Arago, Paris. Le rédacteur en chef est M. Alfred Boegner ; il a pour principaux collaborateurs M. F.-H. Krüger, professeur à la Maison des Missions évangéliques, et MM. les missionnaires.

Ce journal a été fondé par la Société des Missions de Paris. Il a pour but de faire connaître l'œuvre des Missions en général, et celle de la Société de Paris en particulier.

Libéral évangélique (*Le*), de l'Église réformée de Paris, mensuel. Adm. : 20, rue de Vienne, Paris.

Lien (*Le*) feuille mensuelle de l'Église évangélique et des intérêts protestants, à Lyon (1882). Abonn. : 1 fr. 50 ; U. P., 2 fr. Adm. : M. Marrel, 2, place des Terreaux. Réd. : M. L. Monod, pasteur, 5, rue Sala, Lyon.

Ce journal, fondé pour servir de lien (de là son titre) entre les membres de l'Église évangélique, a cherché depuis à étendre sa sphère d'action à Lyon et donne des indications relatives aux cultes des diverses Églises protestantes ainsi qu'au diverses œuvres de mission.

Littoral évangélique (*Le*). Feuille populaire du Sud-Est (1890). Bi-mensuel. Abonn. : 1 fr. ; U. P., 1 fr. 75. Fondateur-Rédacteur en chef : M. Louis Biau ;

Collaborateurs principaux : MM. les pasteurs H. Bonnefon, Th. Naville, Ch. Luigi, M. F.-D. Chauntrell, etc.

Sa devise « Union et Témoignage, » en indique l'esprit et le caractère. C'est un journal d'alliance évangélique et de propagande chrétienne. Établir un lien extérieur entre tous les chrétiens du littoral méditerranéen à quelque dénomination ou nationalité qu'ils appartiennent ; être un moyen d'édification pour les protestants isolés ; devenir un instrument efficace d'évangélisation parmi les catholiques en faisant connaître la vie religieuse du protestantisme par des articles spéciaux, voilà son programme.

Messager évangélique (*Le*). Journal de la IIIe circonscription synodale (1878), bi-mensuel. Abonn. : 1 fr. ; U. P., 2 fr. Réd. et Adm. : M. le pasteur Seitte, à Montluçon (Allier).

Ce journal, fondé pour évangéliser les disséminés et les catholiques de l'Allier, a vu s'étendre son action aux disséminés du Synode de Paris ; des éditions spéciales ont été faites pour les paroisses de l'Oratoire et du Saint-Esprit sous ce titre, *l'Église réformée*. *Le Messager* a pour principaux collaborateurs MM. Arnal, A. Gout, S. Gout, De Félice, Dupin de Saint-André, etc.

Mission intérieure (*La*). Journal d'évangélisation et d'édification (1871), mensuel, à Marseille. Abonn. : 1 fr. ; U. P., 1 fr. 50. Adm. : M. Roux, 50, boulevard Baille, Marseille.

Fondé par la Société de Mission intérieure pour servir de bulletin à son activité. Dirigé pendant onze ans par M. le pasteur Babut, il a pour directeur depuis 1883 M. le pasteur Houter, 7, rue Dragon, Marseille. Il contient des lettres mensuelles des agents de la Mission intérieure, des communications des groupes, des nouvelles de la Mission intérieure en France et à l'étranger, et des articles d'édification.

Petit Glaneur (*Le*). Journal populaire, religieux et instructif (1874), mensuel. Abonn. : 1 fr. 50 ; U. P., 2 fr. ; Suisse, 1 fr. 50. Réd. et Adm. : M. P. Pasquet, pasteur, à Ferney (Ain).

Le Petit Glaneur est une feuille populaire d'évangélisation offrant, par le moyen d'extraits empruntés aux meilleurs écrivains, un choix varié de fragments religieux, apologétiques, historiques, et d'autres relatifs à l'éducation, à l'hygiène, à l'économie domestique ; il donne aussi une chronique du mouvement religieux en France et à l'étranger. Ce qui caractérise *le Petit Glaneur*, c'est d'être, sous une forme modeste et à un prix modique, pour les petits, les gens peu instruits, ce qu'est une revue pour le public cultivé.

Petit Messager des Missions évangéliques (*Le*), dédié à la jeunesse (1845). Évangélique, mensuel, illustré. Abonn. : 1 fr. 50. Départ., Suisse, Alsace, 1 fr. 75 ; U. P., 2 fr. 25. Adm. : 102, boulevard Arago. Réd. : M. A. Boegner ; collaborateurs, les missionnaires et quelques amis de la Mission.

Ce journal a été établi par les soins de la Société des Missions évangéliques de Paris, pour faire connaître l'œuvre des Missions parmi la jeunesse.

Protestant (*Le*), journal des chrétiens libéraux, hebdomadaire. Abonn. : France, Alsace-Lorraine, Suisse, 8 fr. ; pour les pasteurs et instituteurs en exercice, 6 fr. ; U. P., 10 fr. Bureaux, 20, rue de Vienne, à Paris.

Le Protestant a été fondé au commencement de 1886 par un Comité que préside M. le baron Fernand de Schickler, et qui a chargé de la rédaction M. Etienne Coquerel. Le but et l'esprit du journal ont été indiqués dès le début (26 février 1886) en ces termes : « Protestants libéraux, nous affirmons que l'Eglise doit chercher sa base solide non dans une impossible unité doctrinale que Dieu n'a pas voulue, mais dans l'accord des sentiments, des volontés, des cœurs. La paix par la liberté, telle est notre devise, comme ce fut celle de nos pères. »

Protestant béarnais (*Le*), journal des Églises réformées de la Consistoriale d'Orthez (1882), bi-mensuel, 1 fr. 75.; U. P., 3 fr. Abonn. : M[lle] Carresse, Orthez (Basses-Pyrénées). Rédacteur : M. Léon Bost, pasteur, à Salies-de-Béarn ; rédaction : MM. les pasteurs Léon Bost, Bourchenin, Cadier père, Guex, Roth, Alfred Cadier, Cerisier, Philip, etc.

Le Protestant béarnais a été fondé par M. le pasteur Bohin. Son but est de créer un lien entre les protestants qui habitent le Béarn et la région pyrénéenne et de pourvoir à l'édification des disséminés. Il publie des articles de fond sur les sujets actuels, des méditations, des documents concernant l'histoire de la Réforme dans le pays, des causeries agricoles, scientifiques, etc. Tendance nettement évangélique.

Protestant de Normandie (*Le*) (1888), bi-mensuel. Abonn. : Normandie 1 fr. 50.; France, 1 fr. 75.; U. P., 2 fr. 50. Adm. : 26, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris. Rédacteur en chef : M. le pasteur J. Lafon, à Bolbec (Seine-Inférieure). Principaux collaborateurs : MM. les pasteurs Jean Bianquis, Ad. Martin, J.-C. Barthié, Samuel Hardy, Wilfred Monod, Marcel Audouin, Henri Gast, Paul Morize.

Le Protestant de Normandie a été fondé par l'Union pastorale de Normandie, sur la proposition de M. le pasteur Jean Bianquis, de Rouen. Il a pour but de travailler à l'instruction et à l'édification des Églises réformées et des protestants disséminés de Normandie. Rédigé par des pasteurs rattachés au Synode officieux, c'est-à-dire appartenant à la fraction évangélique de l'Eglise réformée, il a pour principe la fidélité dans la largeur.

Protestant rochefortais (*Le*), bulletin mensuel de l'Église réformée de Rochefort (1885). Abonn. : 1 fr.

Fondé par M. le pasteur Adrien Laroche, qui en adresse tous les mois un exemplaire à tous les protestants de l'arrondissement de Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), sa paroisse, ce journal est comme une visite pastorale mensuelle à chacune des familles de l'Eglise. Il n'a d'autre but que l'édification et l'évangélisation. *Le Protestant rochefortais* est actuellement dans sa neuvième année d'existence. Il tire à 500 exemplaires.

Protestant valentinois (*Le*) (1885). Bulletin mensuel de l'Église réformée de Valence. Abonn. : 1 fr. Adm. et Réd. : M. Eugène Courthial, négociant, Valence.

Rayon de soleil (*Le*), illustré, mensuel pour enfants (1874). Abonn. : 2 fr.; U. P., 2 fr. 50. Adm. : M. Vasseur, 4, place du Théâtre-Français. Rédactrice : M[me] R. Saillens. Collaboratrices : M[mes] Lemaire, Escande, Dubus, de Surville.

Cette publication, de même que *l'Ami de la Maison*, est le premier essai d'évangélisation populaire qui ait été tenté dans notre pays au lendemain de la guerre, et le souvenir de M[lle] S. Blundell, une femme de talent, de cœur et de foi, reste attaché à cette tentative récompensée par un réel succès, car elle rédigea *le Rayon de Soleil* pendant seize ans.

Relèvement (*Le*). Journal populaire mensuel (1888). Abonn. : 1 fr.; U. P., 1 fr. 50. Son rédacteur en chef, qui en a été le fondateur, est M. le pasteur Em. Houter, 7, rue Dragon, Marseille. Il a pour principaux collaborateurs MM. Ed. Monod, P. Faivre, Insième, Philip, M[lle] Levat, etc.

Créé par la Mission intérieure en vue de l'évangélisation, *le Relèvement* s'abstient de toute controverse et travaille, dans un esprit chrétien, au réveil de la foi et à l'avancement du règne de Dieu en France. Il tire à 14.000 exemplaires.

Réveil d'Israël (*Le*), mensuel. Abonn. 1 fr. 75.; U. P., 2 fr. 10. Adm. et Réd. : M. le pasteur G. Krüger, à Gaubert, par Orgères (Eure-et-Loir).

Destinée à exciter l'intérêt des chrétiens pour l'évangélisation d'Israël, le but spécial de cette feuille est de propager l'idée juive chrétienne nationale. Études bibliques, nouvelles courantes de la Mission chez les juifs de tous les pays, correspondance avec des Israélites, échos de la presse juive, colonisation juive en Palestine, tels sont les sujets qui y sont traités. *Le Réveil d'Israël* sert d'organe à la Société française pour l'évangélisation d'Israël.

Signal (*Le*), messager de la semaine (1879). Abonn. : un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr. ; U. P., 9 fr. Adm. : M. Vasseur, 26, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris. Directeur fondateur : M. Eug. Réveillaud. Secrétaire de la rédaction : Otto de Dardel. Principaux collaborateurs : MM. Arthur de Rougemont, Aug. Gout, Fourneau, A. Valez, Fr. Thomas, H. Dannreuther, S. Gout, Jacques Bouillanne, S. Anderson, etc.

Organe général des intérêts du protestantisme et en particulier des œuvres d'évangélisation en France, lutte contre la mauvaise presse et la littérature immorale.

Société biblique de France. Bulletin trimestriel. Abonn. : 1 fr. 50. Réd. : 22, rue d'Astorg, Paris.

Témoignage (*Le*), journal de l'Église de la Confession d'Augsbourg, hebdomadaire. Adm. : 155, rue Blomet, Paris. Abonn. : 8 fr. ; pasteurs, 5 fr., instituteurs, évangélistes, colporteurs, 4 fr. ; U. P., 9 fr., pasteurs, 6 fr. États-Unis et Canada, 10 fr. Directeur : M. le pasteur Weber, 3, place Voltaire, à Paris. Comité de rédaction : MM. Pfender, Schmidt, Dumas, Alf. Mettetal, J. Meyer, J. Goguel, Büchsenschütz, pasteurs ; MM. Vaucher et Ménegoz, professeurs.

Le Témoignage est destiné à être l'organe de l'Eglise luthérienne en France, à faire connaître sa doctrine traditionnelle, à défendre ses intérêts et ses droits. Il a été fondé en 1865 par un Comité dont M. W. Jackson a été le membre le plus actif. Il a éte dirigé dans les premières années par MM. Auguste Mettetal et Kuhn. Lorsque M. Mettetal fut, en 1869, nommé inspecteur ecclésiastique, M. Kuhn resta seul directeur. En 1886, lors de sa nomination à la charge de président du Consistoire, il se retira, et depuis lors le journal est dirigé par M. Weber et par le Comité de rédaction dont il est parlé plus haut.

Tremelois (*Le*). Écho de la Mission bretonne (1888), mensuel. Abonn. : 1 fr. 25 ; U. P., 1 fr. 50. Adm. : Mme Sommerville, à Tremel, par Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord). Réd. : M. Lecoat, pasteur à Tremel.

Cette petite feuille est consacrée à l'œuvre d'évangélisation en Bretagne.

Union (*L'*). Organe de la jeunesse chrétienne (1882). Abonn. : 3 fr. ; U. P., 3 fr. 75. Abonn. M. J. Maurin, 41, Quai-Neuf, Alais. Direct. et Réd. : M. Gilly, 17, rue des Fours-à-Chaux, Nimes.

Vie nouvelle (*La*), journal religieux, historique et littéraire (1886), bi-mensuel. 3 fr. ; U. P., 4 fr. Adm. : M. le pasteur Crost, à Brévilliers, par Héricourt

(Haute-Saône). Direction : M. J. Viénot, pasteur à Montbéliard (Doubs) et M. Bourgeois, pasteur à Saint-Agrève (Ardèche).

Fondé pour soutenir les intérêts de l'Église évangélique luthérienne du Pays de Montbéliard, ce journal a été appelé par les circonstances à ouvrir ses colonnes aux écrivains évangéliques qui désirent l'union des forces vives du protestantisme français en vue de la propagande chrétienne. *La Vie nouvelle* travaille à la diffusion des idées chrétiennes, à l'union des protestants français, à la conciliation théologique, et demande pour l'Église réformée la convocation du Synode officiel qui lui rendra le sentiment de son unité. *La Vie nouvelle* compte parmi ses rédacteurs MM. Gédéon Jaulmes fils, Jules Jeanmaire, Ch. Jaulmes, Paul Poincenot, Douzé, Émile Vurpillot, Florian, Bourchenin, A. Alcais, Ducasse, Caris, Louis Lafon, A. Cleisz, Minault, Morize, Charles Recolin.

Voix amie (*Une*) (1863), tous les deux mois, 2 fr. ; U. P., 3 fr. Adm. et Réd. : M. Liénard père, à Annonay (Ardèche).

Le journal *Une Voix amie* a pour but de continuer, auprès des anciennes élèves de la pension Liénard, l'œuvre d'éducation chrétienne qui a été commencée pendant le séjour de ces élèves dans le pensionnat. Ce journal donne des nouvelles des anciennes élèves et il maintient entre elles le lien familial qui est le caractère particulier de la pension Liénard.

Voix de la montagne (*La*) (1885), journal à l'usage des Églises du Tarn. Abonn. : Tarn, 2 fr. ; France 2 fr. 50. Adm. : M. P. Cabanes, à Vabre (Tarn). Réd. : M. le pasteur Bastide, 5, rue des Jardins, Castres.



PLVS A ME FRAPPER ON S'AMVSE, TANT PLVS DE MARTEAVX ON Y VSE.

TABLES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PORTRAITS HORS TEXTE

PORTRAITS DANS LE TEXTE

GRAVURES DANS LE TEXTE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS

DES COLLABORATEURS (1)

(1) Cette liste ne donne pas les noms de tous nos collaborateurs, plusieurs ayant préféré garder l'anonyme, mais nous tenons cependant à remercier particulièrement M. Puyroche, l'éminent président du Consistoire de Lyon, à l'obligeance duquel nous devons d'avoir pu publier les nombreuses notices consacrées aux œuvres de cette grande Église.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le 4 juillet 1893

SUR LES PRESSES DE PAUL SCHMIDT

20, rue du Dragon, Paris

POUR

LE COMITÉ PROTESTANT FRANÇAIS